



**HAL**  
open science

# Une approche sociologique du travail associatif dans les quartiers dits sensibles : de l'expérience à l'expertise

Sabrina Sinigaglia-Amadio

## ► To cite this version:

Sabrina Sinigaglia-Amadio. Une approche sociologique du travail associatif dans les quartiers dits sensibles : de l'expérience à l'expertise. Sociologie. Université Paul Verlaine - Metz, 2007. Français. NNT : 2007METZ009L . tel-01749020

**HAL Id: tel-01749020**

**<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01749020>**

Submitted on 29 Mar 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : [ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr](mailto:ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr)

## LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

[http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg\\_droi.php](http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php)

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

**UNIVERSITE PAUL-VERLAINE - METZ**

**ECOLE DOCTORALE PIEMES**

**Département de sociologie**

Thèse pour obtenir le grade de docteur

**Discipline : Sociologie**

Présentée et soutenue publiquement par

**Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO**

**Une approche sociologique du travail associatif dans les quartiers  
dits sensibles. De l'expérience à l'expertise**

*Thèse dirigée par Jean-Marc LEVERATTO*

Soutenue le 11 octobre 2007

**Jury :**

Maurice BLANC, Professeur de sociologie, Institut d'urbanisme de l'université Marc Bloch, Strasbourg, CRES

Michel CHAUVIÈRE, Directeur de recherche au CNRS, Paris II, CERSA

Jacques ION, Directeur de recherche au CNRS, Université de Saint-Etienne, Modys (ex-CRESAL)

Jean-Marc LEVERATTO, Professeur de sociologie, Université Paul-Verlaine, Metz, 2L2S/ERASE

Jean-Yves TRÉPOS, Professeur de sociologie, Université Paul-Verlaine, Metz, 2L2S/ERASE



A Marie et Auguste



## Remerciements

Ce travail de thèse n'aurait pu aboutir sans un certain nombre de personnes qu'il s'agit de remercier tout particulièrement ici.

Tout d'abord, je tiens à remercier mes collègues et ami(e)s qui m'ont aidée tout au long de ces années à élaborer ma réflexion :

Jean-Marc Leveratto, qui a accepté d'accompagner mon travail de thèse. Disponible et attentif, il m'a permis, par des critiques et des lectures exigeantes, toujours bienveillantes, sans jamais être complaisantes, d'affûter mon jugement, d'enrichir mes réflexions théoriques et d'affiner ma rédaction ;

Hervé Jory, qui a suivi mon travail de recherche sociologique depuis mon année de maîtrise et avec qui j'ai réalisé (avec Xavier Engels) l'enquête de terrain, qui constitue le matériau principal de ce travail, et le rapport qui a suivi ;

celles et ceux qui, au sein de l'équipe de recherche en anthropologie et sociologie de l'expertise du laboratoire lorrain de sciences sociales (2L2S/ERASE), m'ont permis d'éclairer un certain nombre de points théoriques, méthodologiques et rédactionnels, à l'occasion de discussions toujours stimulantes et d'enquêtes collectives enrichissantes ;

l'équipe de doctorant(e)s qui a participé à l'Arthémetz (Atelier de réalisation de thèse à Metz) avec qui j'ai eu de nombreux échanges sur des questions de méthodologie et d'écriture propres à la thèse ;

Christelle Stupka, amie et compagne dans la souffrance de l'exercice de thèse, à qui j'ai pu confier lassitude et angoisses et qui a toujours su trouver les mots et blagues efficaces pour me remettre en selle.

Je remercie également les interviewés qui ont accepté de passer du temps avec moi pour me décrire patiemment ce qu'ils font au quotidien.

Je remercie également ma maman qui a relu mon tapuscrit afin d'évacuer le plus possible de coquilles malicieuses ; et ma famille, d'une manière générale, qui m'a toujours soutenue dans cette aventure.

Enfin, je remercie très tendrement Jérémy Sinigaglia, qui, par son soutien moral, affectif, ses nombreuses relectures attentives et exigeantes et les échanges quotidiens que nous avons eus autour de mon objet de recherche, a largement contribué à l'aboutissement de ce travail.

Que toutes et tous trouvent ici ma profonde reconnaissance et affection.





<b>PRÉSENTATION .....</b>	<b>15</b>
---------------------------	-----------

<b>PREMIÈRE PARTIE : LE TRAVAIL ASSOCIATIF EN QUARTIER DIT SENSIBLE, UN OBJET SOCIOLOGIQUE .....</b>	<b>19</b>
--	-----------

<b>INTRODUCTION PREMIÈRE PARTIE .....</b>	<b>21</b>
---	-----------

<b>CHAPITRE I : L'émergence du travail associatif en quartier dit sensible</b>	<b>23</b>
--	-----------

<b>I1 : Genèse des politiques de la ville en France .....</b>	<b>23</b>
---	-----------

I.1.1. L'esprit des lois... et des dispositifs .....	23
--	----

I.1.2. Les prémices de la critique. Du grand ensemble social à l'image de la cité poubelle .....	26
--	----

I.1.3. De l'émergence à l'institutionnalisation des structures associatives comme partenaires de l'action publique .....	26
--	----

I.1.4. La « Politique de la ville », un label lié aux premières « émeutes urbaines » et à la multiplication des rapports instituant de nouveaux « dispositifs » .....	28
---	----

I.1.5. Une décentralisation qui renforce le poids de l'associatif .....	32
---	----

I.1.6. Les effets du « quartier sensible » sur l'action associative .....	34
---	----

<b>I.2. Le travail associatif de proximité. Quelques jalons historiques.....</b>	<b>43</b>
--	-----------

I.2.1. Aux origines de l'association.....	43
---	----

I.2.2. Du politique à l'économique : secteur associatif, économie sociale et solidaire et utilité sociale .....	45
---	----

I.2.3. Secteur associatif et travail social, frères ennemis.....	46
--	----

I.2.3.1. Une formation du travail social.....	48
---	----

I.2.3.2. Un public cible commun aux travailleurs sociaux et associatifs .....	51
---	----

I.2.3.3. Un champ d'action diversifié mais commun aux travailleurs sociaux .....	53
--	----

I.2.3.4. Un territoire : le quartier dit sensible .....	54
---	----

I.2.4. La situation actuelle du secteur associatif. Un secteur en voie de professionnalisation.....	58
---	----

<b>I.3. Un espace singulier : la figure du quartier dit sensible.....</b>	<b>66</b>
---	-----------

I.3.1. Le quartier dit sensible. Retour sur l'histoire d'une catégorisation .....	67
---	----

I.3.2. Une définition et une désignation publique performative.....	71
---	----

I.3.3. Le quartier dit sensible est-il un ghetto ? .....	72
--	----

I.3.4. Une figure essentiellement urbaine.....	76
--	----

I.3.5. Des analyses contrastées .....	77
---------------------------------------	----

I.3.6. Les quartiers dits sensibles, une violence légitime ? .....	78
--	----

<b>CHAPITRE II : Pour une ethnographie d'un quartier dit sensible .....</b>	<b>83</b>
---	-----------

<b>II.1. La démarche d'enquête. ....</b>	<b>83</b>
--	-----------

II.1.1. Behren-lès-Forbach : première rencontre avec le secteur associatif en territoire dit sensible. La découverte d'un secteur complexe.....	84
---	----

II.1.2. Sarreguemines : une enquête-bilan pour le Club de Prévention du CMSEA. La découverte des frères ennemis.....	87
II.1.3. Metz Nord-La Patrotte : tentative avortée de création d'un Club de Prévention. Histoire de luttes territoriales et enjeux de pouvoir locaux.....	87
II.1.4. L'agglomération messine face à la lutte contre les discriminations. Associatif en territoire dit sensible vs non sensible ?.....	88
<b>II.2. Le cadre de l'observation .....</b>	<b>90</b>
II.2.1 Le contexte de l'enquête.....	90
II.2.1.1. Des préliminaires d'ordre quantitatif.....	90
II.2.1.2. Un cœur d'enquête de type qualitatif .....	92
II.2.1.3. Des compléments informels .....	93
II.2.1.4. Pourquoi Metz-Borny ? .....	94
II.2.1.5. Récit de présentation du secteur associatif rencontré.....	95
II.2.2. Le quartier dont on parle : sa dimension territoriale .....	100
II.2.2.1. Des contours géographiques .....	103
II.2.2.2. Une histoire.....	107
II.2.2.3. Un espace social .....	109
II.2.2.3.1. Une territorialité socialement marquée.....	109
II.2.2.3.2. Une territorialité sexuée différentielle plus ou moins étendue .....	113
II.2.2.3.3. Une territorialité ségréguée .....	114
II.2.2.4. Un espace économique .....	114
II.2.3. Traitement et analyse de « la parole des gens » .....	116
II.2.3.1. Une démarche systématique .....	117
II.2.3.2. Une démarche comparative .....	119
<b>CONCLUSION PREMIÈRE PARTIE .....</b>	<b>121</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE : LES ACTEURS ASSOCIATIFS PROFESSIONNELS ET EXPERTS .....</b>	<b>123</b>
<b>INTRODUCTION DEUXIÈME PARTIE.....</b>	<b>125</b>
<i>La forme contemporaine de l'investissement associatif. Vocation, militance et plaisir</i> .....	126
<i>Les acteurs associatifs : de l'art à l'expertise</i> .....	129
<b>CHAPITRE III : Formes et rôles du bénévolat .....</b>	<b>133</b>
<b>III.1. Les formes de bénévolat .....</b>	<b>135</b>
III.1.1 Un bénévolat « de bonne volonté ».....	138
III.1.2. Un bénévolat « professionnel ».....	142
III.1.3. Un bénévolat de CA « à part » .....	149
III.1.4. Un bénévolat « d'insertion » .....	151
<b>III.2. Deux rôles principaux : entre « autonomie » et « soutien » .....</b>	<b>153</b>
III.2.1. Les bénévoles autonomes.....	153
III.2.2. Les bénévoles « soutiens » ou « démultiplicateurs des forces salariées » ....	154

## **CHAPITRE IV : Formes et rôles du salariat ..... 159**

<b>IV.1. Les formes de salariat.....</b>	<b>159</b>
IV.1.1. Un salariat « typique », un mode mineur du secteur associatif.....	161
IV.1.1.1. Un salariat typique existant plutôt dans les grosses structures .....	162
IV.1.1.2. Le poids de la qualification .....	163
IV.1.1.3. Des CDI précaires .....	165
IV.1.1.4. Des CDI principalement pour les « postes à responsabilité ».....	166
IV.1.2. Les structures associatives, « des auxiliaires des politiques de l'emploi »...	166
IV.1.2.1. Les formes particulières d'emploi. Un effet d'aubaine.....	167
IV.1.2.2. Un ensemble d'emplois précaires hétérogène.....	170
IV.1.2.3. Une précarité si présente que l'on peut parler de « carrière dans l'emploi précaire » .....	171
<b>IV.2. Une diversité des rôles .....</b>	<b>172</b>
IV.2.1. Un rôle récurrent : former et encadrer les bénévoles .....	172
IV.2.2. Des rôles de communication, de militant et de pacification, plus marginaux mais néanmoins attachés aux missions associatives .....	176
<b>IV.3. Les enjeux du salariat associatif .....</b>	<b>179</b>
IV.3.1. Une polyvalence persistante.....	179
IV.3.2. Un salariat garant de l'action et de l'expertise associative .....	182

## **CHAPITRE V : Plus que des acteurs : une équipe de professionnels ..... 185**

<b>V.1. Une équipe hiérarchisée.....</b>	<b>185</b>
V.1.1. Du récit de pratiques ordinaires.....	186
V.1.1.1. Des critères de division du travail et une hiérarchie classiques .....	187
V.1.1.1.1. Une hiérarchie et une division du travail dépendantes du statut (bénévole/salarié) .....	187
V.1.1.1.2. La place des diplômés dans la hiérarchie et la division du travail ...	189
V.1.1.1.3. Une division du travail sexuée .....	190
V.1.1.1.4. Une division du travail variable selon les actions, secteurs et axes de la structure associative .....	192
V.1.1.2. Des critères inédits en matière de division du travail et de hiérarchie ...	193
V.1.1.2.1. Une division du travail géographiquement située .....	193
V.1.1.2.2. Une division du travail temporelle .....	194
V.1.1.2.3. Une division du travail au « feeling » .....	194
V.1.2. ... au récit d'un ressenti décalé : « Y a pas de lien hiérarchique bien sûr mais c'est elle qui décide » .....	195
V.1.2.1. Rhétorique de la liberté .....	197
V.1.2.2. Rhétorique de l'égalité .....	198
V.1.2.3. Rhétorique de la complémentarité.....	199
<b>V.2. Bénévolat/salariat. Une co-présence aux enjeux forts.....</b>	<b>201</b>
V.2.1. Du bénévolat au salariat, un passage différent selon les structures.....	201
V.2.1.1. Une évidence, une continuité organisationnelle.....	202
V.2.1.2. Un mode d'action .....	203
V.2.1.3. Une incompatibilité structurelle .....	204
V.2.1.4. Un passage qui génère des transformations internes et externes.....	205

V.2.2. Quand les statuts se mêlent : une question de temporalité .....	208
V.2.2.1. Le bénévole doit être compétent, expérimenté, impliqué... bref qualifié comme le salarié.....	208
V.2.2.2. Le salarié doit être disponible, flexible, malléable... bref libre, engagé, militant, volontaire, avec l'envie, etc. comme le bénévole.....	211
V.2.2.2.1. « On ne compte pas son temps » .....	213
V.2.2.2.2. Une appartenance ambiguë au salariat .....	216
 <b>CONCLUSION DEUXIÈME PARTIE.....</b>	<b>221</b>
 <b>TROISIÈME PARTIE : CADRE ET OUTILS DU SECTEUR ASSOCIATIF.....</b>	<b>223</b>
 <b>INTRODUCTION TROISIÈME PARTIE .....</b>	<b>225</b>
 <b>CHAPITRE VI : Créer une structure associative en territoire dit sensible, un investissement territorial variable.....</b>	<b>227</b>
<b>VI.1. Un investissement territorial spécifique. ....</b>	<b>229</b>
VI.1.1. Répondre à un besoin .....	229
VI.1.2. Répondre à une demande institutionnelle .....	232
VI.1.3. Créer une antenne locale .....	233
VI.1.4. Réagir à un évènement local .....	235
<b>VI.2. Les origines des « fondateurs », des appartenances qui comptent.....</b>	<b>236</b>
VI.2.1. Le poids des origines militantes .....	236
VI.2.2. Le poids des origines locales .....	238
VI.2.3. Le poids des origines scolaires et professionnelles.....	239
VI.2.4. Le poids des origines statutaires et générationnelles .....	240
VI.2.5. La proximité comme instrument de mesure.....	241
VI.2.5.1. Etre « du terrain ».....	243
VI.2.5.2. Etre « avec le terrain » .....	244
VI.2.5.3. Etre « pour le terrain » .....	245
<b>VI.3. Des modes de développement structurel variables .....</b>	<b>246</b>
VI.3.1 Un développement interne .....	246
VI.3.1.1. La diversification des activités.....	247
VI.3.1.2. La multiplication des locaux .....	248
VI.3.1.3. L'élargissement des publics visés .....	250
VI.3.1.4. L'étendue du territoire temporel .....	251
VI.3.1.5. La salarisation .....	251
VI.3.2. Un développement externe.....	253
VI.3.2.1. Créer une antenne.....	254
VI.3.2.2. Développer des échanges inter-quartiers .....	254
<b>VI.4. La mise en mouvement des usagers.....</b>	<b>257</b>
VI.4.1. Les actions à visée occupationnelle .....	259
VI.4.2. Les actions à visée émancipatrice .....	260
VI.4.3. Les actions à visée gestionnaire .....	261

## **CHAPITRE VII : Savoirs et compétences des travailleurs associatifs.... 265**

<b>VII.1. Les registres du recrutement.....</b>	<b>265</b>
VII.1.1. Un recrutement en mode « industriel ». Le règne de la qualification et de l'expérience .....	266
VII.1.2. Un recrutement en mode « domestique ». .....	270
VII.1.2.1. Quand <i>être de quelque part</i> est institué en savoir expérientiel.....	270
VII.1.2.2. Un recrutement de type « socio-tactique » .....	273
<b>VII.2. Un recrutement réticulaire et exigeant. Un <i>turn-over</i> modéré.....</b>	<b>275</b>
VII.2.1. Un recrutement réticulaire .....	275
VII.2.2. Un recrutement exigeant.....	280
VII.2.3. Un <i>turn-over</i> des personnels salariés et bénévoles modéré .....	281

## **CHAPITRE VIII : Le travail en partenariat : leitmotiv du secteur associatif ..... 289**

<b>VIII.1. Avec les institutions publiques : un partenariat inégalitaire.....</b>	<b>290</b>
VIII.1.1. Le système de financement .....	290
VIII.1.2. Les enjeux du système de financement .....	292
VIII.1.2.1. La précarité institutionnalisée .....	293
VIII.1.2.2. L'« effet balle de ping-pong » .....	302
<b>VIII.2. Le partenariat inter-associatif.....</b>	<b>304</b>
VIII.2.1. La dynamique concurrentielle ou l'émergence de « l'esprit commerçant » du secteur associatif .....	305
VIII.2.2. Les modalités pratiques du partenariat associatif.....	307
<b>VIII.3. Le partenariat avec le secteur social .....</b>	<b>311</b>
<b>VIII.4. Le partenariat avec le secteur privé à but lucratif .....</b>	<b>313</b>

## **CONCLUSION TROISIÈME PARTIE ..... 317**

## **QUATRIÈME PARTIE : FORMES ET ENJEUX DE L'ACTION ASSOCIATIVE EN QUARTIER DIT SENSIBLE ..... 319**

## **INTRODUCTION QUATRIÈME PARTIE ..... 321**

## **CHAPITRE IX : Des acteurs du lien social..... 329**

<b>IX.1. Un rapport à l'« utilité sociale » .....</b>	<b>329</b>
IX.1.1. « Etre utile, servir à quelque chose sur cette terre » .....	330
IX.1.1.1. Un rapport à l'autre .....	331
IX.1.1.2. Un rapport à soi.....	334
IX.1.2. « Rencontrer d'autres personnes » et « voir autre chose que ses petites affaires » .....	337

IX.1.3. « Une contrepartie à la retraite » .....	339
IX.1.4. Entre dépendance et responsabilité .....	341
<b>IX.2. Un rapport à l'utilité et la « création économique » .....</b>	<b>345</b>
<b>IX.3. Un rapport au militantisme .....</b>	<b>348</b>
<b>CHAPITRE X : Entre le secteur associatif et les institutions et pouvoirs publics, des rapports multiples .....</b>	<b>353</b>
X.1. Etre un « relais territorial », une question de « réflexe » .....	354
X.2. De « relais » à « substitutif » et « palliatif » .....	361
X.3. Du « réactif social » à l'« agitateur » .....	367
<b>CHAPITRE XI : L'action associative en direction des usagers. Une grammaire normalisatrice.....</b>	<b>373</b>
<b>XI.1. « De l'antre à l'entre » ou l'art de faire exister publiquement le lien social.</b>	<b>374</b>
XI.1.1. « Développer un dialogue, une écoute » .....	379
XI.1.2. « Animer le quartier » .....	385
<b>XI.2. Un travailleur associatif « entrepreneur de morale ».....</b>	<b>390</b>
XI.2.1. Intégrer ? .....	395
XI.2.2. « Insérez ! » .....	398
XI.2.3. Une insertion heureuse.....	403
XI.2.4. Un travail de sensibilisation aux « questions importantes » .....	405
- une autonomie et un épanouissement personnel .....	406
- une conscience écologique.....	406
- une connaissance et un apprivoisement de l'autre et de sa culture.....	406
- un développement du sens critique .....	406
- une affirmation de soi et une liberté individuelle .....	407
<b>XI.3. Un « pédagogue militant ».....</b>	<b>410</b>
XI.3.1. Témoin privilégié .....	411
XI.3.2. Porte-parole... mais de qui ?.....	414
XI.3.3. Un rôle d'activateur .....	416
XI.3.4. Une priorité : le travail sur l'image du territoire .....	419
XI.3.4.1. Les enjeux de la lutte contre l'image « sensible » d'un territoire .....	419
XI.3.4.1.1. Une action envers « les autres » habitants .....	419
XI.3.4.1.2. Une action envers « les autres » institutionnels .....	421
XI.3.4.1.3. Une action envers les habitants du territoire stigmatisé.....	424
XI.3.4.2. Les effets de l'action associative sur l'image .....	428
XI.3.4.2.1. Quand l'orientation produit des effets inverses .....	428
XI.3.4.2.2. Contrer positivement cette image .....	430

<b>CHAPITRE XII : Discours de l'expert associatif et situations extraordinaires .....</b>	<b>435</b>
<b>XII.1. Les discours de l'expert associatif.....</b>	<b>435</b>
XII.1.1. Un discours normatif .....	436
XII.1.2. Un discours performatif ? .....	437
XII.1.3. Un discours analytique et réflexif.....	439
XII.1.4. Un discours prospectif .....	441
<b>XII.2. Deux évènements d'expertise .....</b>	<b>442</b>
XII.2.1. La réunion-débat « CRISE DES BANLIEUES, VIOLENCES URBAINES ? Quelle réalité ? Quelles explications ? Quelles solutions ? ».....	442
XII.2.2. La conférence/ateliers « Lutter contre les discriminations au sein de l'agglomération messine » .....	445
<b>CONCLUSION QUATRIÈME PARTIE .....</b>	<b>451</b>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>455</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>465</b>
<b>TABLE DES SIGLES .....</b>	<b>493</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX ET CARTES.....</b>	<b>499</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>501</b>
<b>ANNEXE I : Lois 1901 et dite 1908 affairant au droit d'association en France. ....</b>	<b>503</b>
Loi du 1 <sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association (Journal officiel du 2 juillet 1901).....	504
Loi d'Empire du 19 avril 1908 sur les associations .....	508
Droit Local (1908) - Code civil local .....	510
Extraits (articles 21 à 79) .....	510
Tableau synoptique comparant les lois 1901 et 1908 .....	518
<b>ANNEXE II : Secteur associatif et économie sociale et solidaire. Quelques explications.....</b>	<b>521</b>
<b>ANNEXE III : Texte de <i>Jeune de banlieue</i> – Disiz La peste .....</b>	<b>533</b>

<b>ANNEXE IV : Quelques préliminaires méthodologiques concernant l'investigation du terrain principal : le questionnaire .....</b>	<b>537</b>
<b>ANNEXE V : L'enquête principale : les interviewés de Borny .....</b>	<b>547</b>
<b>V-1 Guide d'entretien à destination des responsables associatifs.....</b>	<b>548</b>
<b>V-2 Guide d'entretien à destination des salariés/bénévoles associatifs .....</b>	<b>550</b>
<b>V-3 Guide d'entretien à destination des usagers des structures associatives .....</b>	<b>552</b>
<b>ANNEXE VI : Présentation des structures associatives rencontrées sur le quartier de Mezt-Borny .....</b>	<b>553</b>
<b>Tableau récapitulatif des caractéristiques principales de ces structures.....</b>	<b>566</b>
<b>ANNEXE VII : Carte ZFU Borny – Hauts de Blémont .....</b>	<b>567</b>
<b>ANNEXE VIII : Texte d'invitation au forum sur les banlieues, organisé à l'université Paul-Verlaine, Metz le 22 novembre 2005 .....</b>	<b>569</b>
<b>ANNEXE IX : Affiche de la conférence/ateliers « Lutter contre les discriminations dites « ethniques et raciales » au sein de l'agglomération messine.....</b>	<b>571</b>



# PRÉSENTATION

---

L'objectif de cette thèse est d'observer comment le travail associatif, à travers l'action quotidienne ordinaire et extraordinaire (au sens de situations rares qui réclament une expertise) d'acteurs locaux (ici, des professionnels bénévoles et/ou salariés associatifs) s'efforce de modifier l'expérience et l'identité d'un territoire.

Cette entreprise de normalisation<sup>1</sup> de la vie des habitants d'un quartier dit sensible et de leurs relations est complexe car elle doit composer avec une définition plurielle<sup>2</sup> de ce territoire, résultant de la diversité de ses mises en formes (institutionnelles, politiques, administratives, professionnelles, médiatiques, conversationnelles) et avec l'expérience territoriale de la population concernée (habitants, travailleurs, passants). La question de la territorialisation envisagée d'un point de vue cognitif, en tant que processus d'accommodation intellectuelle et d'un point de vue sociologique, en tant que situation de concurrence professionnelle (le secteur associatif n'est pas un et unifié, mû par une logique unidirectionnelle), est donc une question centrale de notre analyse. Elle permet de mettre en lumière les nombreux enjeux attachés à l'interaction dans un quartier à partir de caractéristiques spécifiques telles que sa « sensibilité », sa capacité d'exclusion, son pouvoir de discrimination (négative comme positive), sa stigmatisation, son rapport aux autres territoires (*les autres*) qui le voient à plus ou moins de distance sociale et spatiale, etc.

L'approche sociologique proposée vise à rendre compte des processus sociaux, politiques et économiques qui reposent, dans le cas du travail associatif, les rapports entre acteurs, dispositifs et territoires. Sa progression répond à une construction somme toute assez classique.

---

<sup>1</sup> Normalisation dont on verra qu'elle ne se limite pas à la seule acception de contrôle social.

<sup>2</sup> L'objet de la construction définitionnelle du territoire par le secteur associatif tend à exister au milieu d'autres, politiques, médiatiques, communes de tout un chacun mais également des différents experts savants qui gravitent dans le champ de l'action urbaine. Sur ces experts savants qui imposent une vision du monde urbain, une façon de poser « les bons problèmes », une manière de les résoudre, voir Cadiou S., « Vers une action urbaine "moderniste" : les effets du discours des experts savants », *Sciences de la société*, n°65 « Les idéologies émergentes des politiques territoriales », 2005, p. 8-27.

Avant tout, il s'agira de revenir sur le contexte socio-historique de l'émergence de la professionnalisation du secteur associatif. Son implication progressive dans la Politique de la ville est un élément fondamental de la place qu'il occupe aujourd'hui dans la gestion du social. Afin de satisfaire à la demande politique, le secteur associatif a dû se doter d'un arsenal de compétences. Le découpage des espaces urbains entre des quartiers plus ou moins « sensibles » qui s'est imposé a également contribué à délimiter le champ d'intervention des travailleurs associatifs. Il les circonscrit à l'espace du quartier dit sensible. Non qu'ils soient totalement absents des espaces urbains non « sensibles » ou ruraux mais leur importance et leur visibilité est moindre. L'interaction entre le territoire et les travailleurs associatifs, on le verra, alimente leurs caractéristiques identitaires respectives. Cela sera notamment envisagé à travers l'analyse du secteur associatif du quartier de Metz-Borny.

Ensuite, dans une *deuxième partie*, il importera de faire davantage connaissance avec les travailleurs associatifs. Nous rappellerons et analyserons à cette occasion la diversité des formes de bénévolat qui côtoient la diversité des formes de salariat. Ce binôme, caractéristique du secteur, structure l'organisation des structures associatives. Ces dernières recrutent leur personnel suivant diverses logiques (classiques mais également suivant des stratégies locales, réticulaires, etc.). Et cette multiplicité des sources de recrutement permet au secteur de disposer de savoirs et de compétences éclatés. Ces savoirs et compétences témoignent de la professionnalité croissante du secteur et de sa capacité à être expert en situation. L'existence du binôme statutaire fait exister une structuration inédite des collectifs de travail et de l'équipe associative.

Dans la *troisième partie*, nous envisagerons les outils et les équipements à disposition des travailleurs associatifs. Cette partie sera ainsi l'occasion d'interroger le rapport au territoire des acteurs et des structures, qui développent des actions (ou plus exactement qui font reposer leurs actions sur des modalités et des principes différents) en direction des publics privilégiés (usagers, travailleurs associatifs et autres professionnels et institutions locaux, les *autres*). La question du (des) partenariat(s), leitmotiv imposé et revendiqué, qui organise très largement le mode d'action du secteur, occupera une place importante de l'analyse. Elle construit en effet pleinement l'identité du secteur associatif des quartiers dits sensibles. Il s'agira également, à travers l'analyse des discours tenus par l'acteur associatif (professionnel et/ou expert) d'approfondir notre connaissance des nombreux savoirs et compétences de celui-ci. Nous verrons également que la proximité et la mise en mouvement des habitants constituent de véritables outils de l'acteur associatif.

Enfin, la *dernière partie* sera consacrée à l'analyse des formes de l'action du secteur associatif en territoire dit sensible. Nous verrons ainsi comment le secteur associatif « interprète » son (ses) rôle(s) pratiquement. Il importera de revenir sur cette diversité afin de comprendre comment le processus de professionnalisation enclenché par le secteur l'a conduit non seulement à asseoir sa légitimité d'intervenant professionnel mais également, à revendiquer une forme d'expertise. Je montrerai à cette occasion que l'ensemble des actions vise une normalisation du territoire. Cette normalisation moderne<sup>3</sup> (qui ne s'attache pas au seul contrôle social) place le secteur associatif dans une position privilégiée à l'heure de la « démocratie participative », de la « gouvernance locale » et de la « société civile ».

Ainsi l'objectif global est-il de mesurer l'effet de l'action associative en quartier dit sensible. Le secteur associatif occupe un rôle central aujourd'hui dans l'observation et la représentation de ces quartiers. Les couples notionnels norme/marge, inclus/exclus, socialisé/désocialisé, intégré/non intégré (désintégré ?), scolarisés/déscolarisés, affiliés/désaffiliés, etc. ne sont pas que des catégories indigènes des pouvoirs publics ou des catégories savantes de chercheurs mais elles sont également construites et mobilisées par les acteurs eux-mêmes. Le travailleur associatif participe de cette construction, même si son action en ce sens est plus ou moins volontaire. Il participe de la stigmatisation et de la polarisation du regard sur ces territoires par son action voire du seul fait de sa présence.

Cette thèse se veut ainsi contribuer à une meilleure compréhension du monde du travail associatif. Ce travail est difficile à comprendre parce qu'il est inséparable du territoire dans lequel il s'ancre. De telle sorte qu'on peut dire que le territoire fait le travail associatif comme le travail associatif fait le territoire. A la manière de Edward T. Hall<sup>4</sup>, qui parle d'un « façonnement réciproque » entre l'homme et son environnement, on peut soutenir la thèse

---

<sup>3</sup> La notion de modernité, ici utilisée, ne fait qu'indirectement référence au débat sur la modernité/post-modernité. Il ne s'agit pas d'entrer dans ce débat qui nécessiterait une thèse à lui seul (Voir Trépos J.-Y., « La sociologie postmoderne est-elle introuvable ? Un état du débat anglophone sur la modernité. », *Le Portique*, N°1 « La modernité », 1998, 12p.). Pour autant, ce qui est intéressant à garder de ce débat c'est la mise en avant de « nouveaux » rapports sociaux, peut-être plus risqués, basés sur la confiance, davantage électifs, moins ancrés dans des inscriptions sociales fatales et animés d'une certaine *réflexivité*. Nous verrons notamment que le risque constitue une notion-matrice de la construction du territoire en *être dit sensible*, comme pourrions-nous le dire avec les sociologues pragmatiques (voulant qualifier tout à la fois la population, le quartier, les conditions sociales, les HLM ou encore d'autres dispositifs marqueurs de « difficulté » pouvant tour à tour être l'acteur (l'actant) agissant ou subissant au centre du risque : violence, dégradation, échec scolaire, sexisme, stigmatisation, insalubrité, etc.). Et nous verrons également que la *réflexivité* constitue une part importante de l'activité associative, qui vise une innovation permanente (même si les routines existent). Enfin la problématique du lien social, qu'il s'agisse de l'envisager comme idéal perdu à reconstruire ou comme réalité à rendre visible, constitue le cœur de la pratique et des attentes du secteur. Enfin, la dimension réticulaire du mode d'action du secteur contribue à asseoir le caractère moderne du secteur, non que les réseaux n'existaient pas « avant » mais ils sont aujourd'hui présentés comme le socle sans lequel rien ne peut se faire.

<sup>4</sup> Hall E. T., *La dimension cachée*, Eds du seuil, Essais, Paris, 1971 (*The Hidden Dimension*, Doubleday & C°, New York, 1966), 254p.

selon laquelle le territoire construit un secteur associatif et inversement dans la mesure où les actions, les types associatifs, les modalités de prise en charge ou d'occupation ne sont pas les mêmes selon les quartiers. On trouve nettement plus de structures associatives de type « social » (soutien scolaire, aide à l'insertion sociale, professionnelle, linguistique, chantiers de socialisation, etc.) sur les territoires dits sensibles que *les autres* non identifiés comme tels. Dans *les autres* quartiers, le secteur est structuré autrement, suivant une logique occupationnelle, d'animation, de loisirs, bien plus que d'intervention sociale. Pour autant ce rapport n'est pas si simple ni si dialectique qu'il n'y paraît au premier abord car s'il existe une telle correspondance entre une nature du secteur associatif (plutôt social, plutôt animateur culturel, plutôt animateur sportif, etc.) et une nature ou une essence de son territoire d'implantation (plus ou moins sensible) c'est bien plus parce que le secteur associatif est un acteur qui désigne, diagnostique le *besoin* comme tel (un besoin) et propose une réponse possible. Il est l'auteur de sa propre légitimation. Il identifie une difficulté (un échec scolaire en Primaire, par exemple) et soumet une modalité de prise en charge (un atelier de soutien scolaire collectif, individuel, etc.). Il ne s'agit pas d'affirmer que ces territoires n'ont aucun problème ou qu'ils sont uniquement créés, construits par les acteurs associatifs mais il s'agit de prendre en compte la dimension d'expertise d'un problème (dans son processus global allant de l'observation à la désignation puis à la mesure et à la proposition) car elle est l'élément central qui permet de saisir les enjeux – traduits le plus souvent par une concurrence entre structures associatives parfois redoutable – qui animent le secteur.

## **PREMIÈRE PARTIE**

### **LE TRAVAIL ASSOCIATIF EN QUARTIER DIT SENSIBLE, UN OBJET SOCIOLOGIQUE**

---



## INTRODUCTION PREMIÈRE PARTIE

---

Avant toute chose, il importe de contextualiser l'étude réalisée à la fois d'un point de vue historique, théorique et méthodologique. Je m'attacherai à montrer dans un premier temps comment le secteur associatif en est arrivé à occuper la place qu'il occupe actuellement. Sa propre action, le processus de professionnalisation dans lequel il s'est engagé a trouvé une audience auprès des pouvoirs publics et des institutions locales qui ont en charge la gestion des populations et quartiers dits sensibles. Ces derniers ont progressivement appelé les travailleurs associatifs à participer à la gestion locale des problèmes du territoire désignés comme tels<sup>1</sup>. Nous verrons que l'arrivée et l'institutionnalisation de la politique de la ville a une part importante dans cette reconnaissance et cette opération de légitimation du secteur associatif comme professionnel de terrain et comme expert en situation. En outre, l'arrivée de catégorisations officielles pour définir les quartiers urbains aux grandes difficultés sociales et économiques (« quartiers difficiles », « quartiers sensibles », etc.) a contribué à circonscrire l'action des travailleurs associatifs, très souvent partenaires des travailleurs sociaux, dans des espaces sociaux concernés par d'autres dispositifs des politiques publiques (de l'emploi, de l'éducation, de la culture, etc.).

Dans un second temps, je présenterai le cadre et les objectifs de mon observation. Il s'agira de décrire ce qui m'a conduit à interroger l'objet sociologique tel que je l'ai construit avant de donner quelques clés de compréhension du territoire (le quartier de Metz-Borny) sur lequel porte l'essentiel de l'analyse. Enfin, je conclurai cette partie par l'explicitation du mode de traitement que j'ai choisi des matériaux recueillis.

---

<sup>1</sup> Chauvière M., « Le social territorialisé, entre promesses, fictions et réalités », *Projet*, sept. 2005, 7p.





# CHAPITRE I

## L'émergence du travail associatif en quartier dit sensible

---

### I1 : Genèse des politiques de la ville en France

Au fil des dernières décennies, le secteur associatif a en effet été projeté au cœur de la gestion sociale des quartiers et des populations dits en difficulté. Afin de mieux saisir les enjeux de son action en territoire dit sensible, il est donc nécessaire d'opérer un retour sur le cadre social et politique qui l'a conduit à occuper sa place actuelle.

#### I.1.1. L'esprit des lois... et des dispositifs

Nul ouvrage de sciences sociales, et plus particulièrement de sociologie, digne de ce nom, ne peut proposer aujourd'hui une analyse du secteur associatif, des quartiers dits sensibles ou même traiter de la question du lien social sans envisager un retour sur ce que l'on a appelé depuis la fin des années 1970, la « Politique de la ville ». Cette politique accompagnée et soutenue par de nombreux dispositifs d'action sociale a au fil des décennies posé un cadre, un référentiel incontournable du travail social, et notamment du travail associatif<sup>2</sup>. La politique de la ville en tant que telle existe certes depuis une vingtaine d'années mais la logique sous-jacente est présente depuis bien plus longtemps. On peut faire remonter ces origines au XIX<sup>e</sup> siècle, siècle hygiéniste<sup>3</sup> et social<sup>4</sup> avec des structures associatives et politiques aux origines et statuts divers (catholiques, laïques, républicaines, patronales, etc.) qui s'occupent des indigents, des pauvres, des malades, des « dépravés » moralement, etc. Les traductions

---

<sup>2</sup> Ce lien direct entre travail social et travail associatif sera montré plus loin dans le corps du texte. Pour simplement signaler au lecteur ce qui fonde le lien quasi organique entre ces deux espaces socioprofessionnels, cela renvoie à la fois à une proximité d'objet, à une proximité de territoire, comme nous le montrerons, et d'une proximité d'origines professionnelles et de parcours socioprofessionnels. Nous demanderons donc au lecteur de convenir provisoirement avec nous de ce lien, jusqu'au moment de la démonstration.

<sup>3</sup> Chombart-de-lauwe P.-H., *La vie quotidienne des familles ouvrières*, Editions du CNRS, Paris, 1956, 255p.

<sup>4</sup> Sur un historique concernant ces premières mesures qui établissent les prémices du social tel que nous le connaissons aujourd'hui, voir Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Gallimard, Coll. Folio essais, Paris, 1995, 813p. ; Chauvière M., *Le travail social dans l'action publique. Sociologie d'une qualification controversée*, Dunod, Paris, 2004, 304p. plus particulièrement le chapitre 2 « professions et professionnalité dans le secteur social », p. 39-127. ; Dubet F., *Le déclin de l'institution*, Seuil, Coll. l'épreuve des faits, Paris, 2002, 421p., p. 231-268.

urbaines de ces premières prises en charge voient le jour à partir des années 1940, comme nous le rappellent Christian Bachmann et Nicole LeGuenec<sup>5</sup>.

Le titre de leur ouvrage *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville* resitue clairement la naissance de la politique de la ville à une date antérieure à sa déclaration officielle en 1981. Les dispositifs étatiques en tant que tels naissent à la fin des années soixante-dix, précisément en 1977, avec les opérations « Habitat et vie sociale »<sup>6</sup> (HVS) qui consistent en des séminaires (notamment celui de Marseille, qui verra naître le terme de « réhabilitation ») où il s'agit à la fois de rénover le bâti et d'animer la vie sociale ; ce qui suppose alors une implication de l'ensemble des services concernés. Nous touchons ici aux prémices du « développement social », valorisant tout à la fois la prise en charge « globale » et le « partenariat ».

Mais, pour ce qui concerne la politique du logement, ses prémices apparaissent dès la sortie de la seconde guerre mondiale. Raoul Dautry, alors ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, définit dès 1944 la façon dont l'Etat traitera le logement en France tout au long du vingtième siècle. Voulant « redresser » le peuple à la sortie de la guerre, la reconstruction se traduira principalement par de la construction. C'est ainsi que sortiront de terre les tours de béton dans de nombreuses villes françaises : ce que dans les années soixante-dix l'on appellera les « grands ensembles ».

Il faut noter cependant que le premier grand ensemble n'est pas né dans les années cinquante mais en 1932 à Drancy. Certains notent que la malédiction des grands ensembles serait née à ce moment même. Bachmann et Le Guenec notent que « sa légende anticipe la malédiction qui frappe sa race. Des architectes renommés se penchent sur son berceau et il sort de terre en 1932. Mais dès que les Drancéens le voient, ils l'abhorrent et refusent obstinément de l'habiter. Quatre ans plus tard, il est transformé en caserne pour gardes mobiles. En 1942, nouvelle mue, fatale cette fois à sa réputation future. La première grande réalisation de l'architecture sociale "à la française" passera à la postérité comme camp de regroupement où l'on parque des malheureux en partance vers les geôles nazies. C'est le fameux "camp de Drancy" »<sup>7</sup>. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'idée de grand ensemble n'est pas repoussée, elle représente au contraire une promesse de bien-être pour des centaines de milliers de familles privées d'un logement décent par les bombardements de la guerre.

---

<sup>5</sup> Bachmann Ch., Le Guenec N., *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Albin Michel, Paris, 1996, 557p.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 333 et suivantes.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 120.

C'est bien pourquoi l'action politique de Dautry recueille le soutien du Mouvement populaire des familles (MPF), devenu en octobre 1950, après des évènements qui l'ont conduit à se radicaliser, le MLP, Mouvement de libération du peuple puis, en juin 1951, après scission et réorientation limitant l'action à des actions d'éducation et de solidarité en direction des ouvriers, le MLO, Mouvement de libération ouvrière<sup>8</sup>. Ce mouvement a également « exercé une influence certaine sur les futurs mouvements urbains, fournissant leurs cadres aux associations de quartiers des années cinquante et soixante. »<sup>9</sup> Cette période du IIème Plan (1954-1957) donne la priorité au relogement des populations mal-logées ou non-logées. De nombreuses actions participeront à l'édification de la politique de la ville telle que nous la connaissons aujourd'hui. Le mouvement d'autoconstruction dit Mouvement des Castors (né dès le début des années cinquante, dont l'apogée sera les années soixante-dix) propose des constructions mais pas uniquement en ce qu'il est un mouvement communautaire utopiste, visant un meilleur vivre ensemble. L'arrivée de François Bloch-Lainé à la direction de la Caisse des dépôts et consignations en 1953 constitue également une pierre de taille à l'édifice de la politique de la ville. Il est celui qui transforme les modalités de financement et les priorités de financement du logement en passant des immeubles cossus bourgeois à l'habitat populaire. Mais il est également à l'initiative de la création des villages de vacances familiaux (VVF) et fera la promotion des équipements sociaux. Son action politique est donc largement constitutive de l'allure des quartiers de grands ensembles que nous connaissons aujourd'hui. S'ajoutent des interventions de plus en plus médiatisées de l'abbé Pierre, celle de l'hiver 54 restera dans la mémoire collective, notamment parce qu'elle aura des retombées politiques fortes avec, entre autres, la création d'une loi interdisant les expulsions pendant l'hiver etc. Elles vont véritablement poser les bases de ce que deviendra la politique de la ville en matière d'habitat urbain ou de formation socioculturelle, mêlant construction urbaine, habitat social, services de proximité et espaces collectifs de vie.

Cette priorité du logement se traduit alors par une démultiplication des constructions en préférant axer sur le quantitatif plutôt que le qualitatif. Aussi, à partir de 1950, on surenchérit à coup de 500 habitants, 1 000 habitants aux 4 000 (comme à la Courneuve en 1956) ou 10 000 (à Sarcelles en 1955) sur 400m (le Haut-du-Lièvre à Nancy), 260m (Parilly à Bron) etc.

---

<sup>8</sup> Pour davantage de détails concernant l'évolution de ce mouvement, voir Bachmann Ch., Le Guennec N., *Op. cit.*, 1996, p. 35-50 ; Chauvière M., in Singly F. de, *La famille, l'état des savoirs*, La découverte, Paris, 1991, 448p. ; Talmy R., *Histoire du mouvement familial en France*, Etude CAF, UNCAF, Paris, 1962, 281p. ; Chauvière M., Duriez B., *La bataille des squatters et l'invention du droit au logement 1945-1955*, Groupement de recherche sur les mouvements familiaux, Paris, n°7, 1992, 259p. ; Nizey J., « Les belles années d'un mouvement, le Mouvement populaires des familles au lendemain de la Libération », *Cahiers de l'animation*, n°57/58, déc. 1986, p. 177-185.

<sup>9</sup> Bachmann Ch., Le Guennec N., *Ibid.*, p. 48.

### **I.1.2. Les prémices de la critique. Du grand ensemble social à l'image de la cité poubelle**

La critique ne se fait pas longtemps attendre face à ces constructions démesurées. Marcel Cornu note que, dès la fin des années cinquante, « dans la bouche de ses résidents, les HLM changent de sexe. Une HLM est une noble réalité administrative ; un hachélème est un objet suspect où l'on vous a rangé faute de mieux »<sup>10</sup> et Gilbert Mathieu, journaliste au journal *Le Monde* entérine, dans un article assassin<sup>11</sup>, l'idée d'une gestion catastrophique de la question du logement sous la IV<sup>e</sup> République. Le III<sup>e</sup> Plan (1958-1961) verra alors la priorité réorientée vers l'enseignement plutôt que le logement, avec une arrivée massive de travailleurs sociaux (assistants sociaux, éducateurs, puéricultrices, infirmières), remplaçant les dames patronnesses et autres instances du siècle précédent. D'autant que la mauvaise réputation commence à toucher les grands ensembles<sup>12</sup>. Dès 1962, 1963, l'ensemble de la presse nationale (*Le Figaro*, *Le Monde*, *Libération*, etc.) fait état de l'ennui, de la solitude des grands ensembles et les expressions « cité-dortoir », « caserne », « univers concentrationnaire », « boîte à chaussures », « poulailler » ou encore « clapier » voient le jour. C'est aussi l'émergence des « blousons noirs » et des critiques sur les « cités de transit »<sup>13</sup> perçues comme « degré zéro du logement social »<sup>14</sup> ou « habitat de relégation »<sup>15</sup>. Les pouvoirs publics vont dès lors chercher de nouveaux outils et d'autres acteurs, notamment associatifs locaux, pour tenter d'opérer une transformation de la situation sociale et urbaine de ces quartiers.

### **I.1.3. De l'émergence à l'institutionnalisation des structures associatives comme partenaires de l'action publique**

D'un point de vue institutionnel, les années soixante voient la création de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) (en 1963)<sup>16</sup>, du ministère de

---

<sup>10</sup> Cornu M., *La conquête de Paris*, Environnement et Société/Mercure de France, Paris, 1972, 343p.

<sup>11</sup> Mathieu G., « Logement, notre honte », in *Le Monde* du 11 au 19 avril 1958.

<sup>12</sup> Haumont N., *Les pavillonnaires*, CRU, Paris, 1966, 150p. ; Raymond H., Haumont A., Haumont N., Dezes-Raymond M.-G., *L'habitat pavillonnaire*, CRU, 1966, 146p. ; Dezes-Raymond M.-G., *La politique pavillonnaire*, C.R.U., Paris, 1966, 313p.

<sup>13</sup> Laé J.F., Murard N., *L'argent des pauvres*, Le Seuil, Paris, 1985, 209p.

<sup>14</sup> Tricart J.-P., « Précarité et pauvreté », Le logement social dans le contexte d'une crise durable, dossier préparatoire aux Assises pour l'avenir des cités d'habitat social, 1981.

<sup>15</sup> Pialoux M. et Théret B., « Etat, classe ouvrière et logement social », *Critiques de l'économie politique*, oct-déc. 1979, p. 43-89.

<sup>16</sup> Monod J., Castelbajac Ph. de, *L'aménagement du territoire*, Que-sais-je ?, PUF, Paris, 1971, 128p.

l'équipement (en 1966) et la reconnaissance officielle des structures associatives en 1969 puisque des « locaux collectifs résidentiels (LCR) » ou « mètres carrés sociaux » comme les acteurs associatifs les nomment vont être attribués aux habitants des grands ensembles pour qu'ils y installent des lieux de rencontre, d'animation culturelle ou de garde d'enfants. Les structures associatives vont dès lors être de plus en plus impliquées dans la gestion des territoires définis aujourd'hui comme « sensibles ». C'est le début de la valorisation de la souplesse de gestion des structures associatives. Elles deviennent alors un interlocuteur privilégié, auquel l'Etat et les élus locaux attribuent des compétences, « forces vives » (reconnues et se rendant) indispensables pour la mise en œuvre des actions de la puissance publique au niveau local. En 1972, il en sera de même pour les clubs et équipes de prévention spécialisée qui seront officiellement reconnus par l'arrêté ministériel du 4 juillet. La même année, après un long débat à l'Assemblée nationale, est lancée l'idée d'un « droit à la ville », visant à donner davantage de pouvoir aux élus locaux en matière de politique urbaine et de privilégier l'aspect qualitatif au quantitatif des années cinquante. Place au « cadre de vie ». Les années soixante-dix sont également les années de l'explosion associative. Qu'il s'agisse de défendre ses propres intérêts ou ceux d'autrui, on ne compte plus la création de clubs et associations en tous genres<sup>17</sup>. Comme le notent Bachmann et Le Guennec, « à ce moment, tout se conjugue pour mobiliser les troupes associatives. L'héritage du passé, tout d'abord. Les puissants mouvements d'avant-guerre, chrétiens ou communistes, bien qu'ayant déjà perdu de leur puissance, sont loin d'être délités. S'y ajoutent de nouveaux regroupements qui se déploient selon la logique organisatrice du salariat pour la défense de tel ou tel groupe. Les locataires ont leur syndicat, tout comme les ouvriers d'usine ou les employés de bureau. Enfin, - et c'est la troisième strate, la plus récente – mai 68 a laissé derrière lui, dans les classes moyennes, une profonde aspiration à la prise en charge de sa vie quotidienne, qui se manifeste par de multiples tentatives autogestionnaires. Dans tous les cas, on crée ce qu'on appelle une "1901"<sup>18</sup>. Ces trois composantes se rencontrent et conjuguent leurs efforts. Au tournant des années soixante-dix, c'est le grand renouveau des associations. »<sup>19</sup> S'ajoutent à ces mouvements de départ des incitations politiques qui voient dans les structures associatives des lieux propices au jeu de la démocratie et à l'implication collective dans la vie sociale<sup>20</sup>.

---

<sup>17</sup> Canto J.-F., « Panorama des déclarations d'associations », in *Recherche sociale*, n°60, mars 1978.

<sup>18</sup> Appellation qui renvoie à l'année de la loi autorisant la création de structures associatives. La grande majorité des associations sont créées selon cette loi. Seul le droit local (Alsace-Moselle) introduit une spécificité en termes de création associative française permettant une création selon la loi 1908.

<sup>19</sup> Bachmann Ch., Le Guennec N., *Op. cit.*, 1996, p. 265-266.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 266-267 ; Stasi B., *Vie associative et démocratie nouvelle*, PUF, Paris, 1980, 157p. ; Lenoir R., « La participation des citoyens à la vie sociale », in *Projet*, n°107, juillet-août 1976.

Cette incitation politique se concrétise en 1976 avec le vote d'une loi attribuant aux structures associatives un rôle semi-officiel à partir d'un agrément officiel leur autorisant un droit de regard sur le Plan d'occupation des sols (POS). Place est faite aux structures associatives animatrices et innovantes<sup>21</sup> dans la gestion urbaine. Leur place est alors toute légitime dans les opérations « Habitat et vie sociale » qui arrivent en 1977. Ces opérations sont les premières d'un nouveau mode de gestion urbaine. Il ne s'agit plus de gérer centralement, de façon élitiste et techniciste comme Dautry ou d'autres avaient pu le faire jusqu'à cette période. Avec « Habitat et vie sociale » arrive la « participation »<sup>22</sup> des habitants, l'élaboration concertée. La première régie de quartier, créée à Roubaix par une structure, « l'Atelier populaire d'urbanisme » (l'APU) – liée au CERFI monté entre autres par Felix Guattari<sup>23</sup> – naît donc à cette époque. Le territoire est ainsi envisagé par d'autres acteurs sociaux. « En 1977, Habitat et vie sociale intervient sur 39 sites, soit 60 000 logements, alliant rénovation du bâti et actions interministérielles d'"animation". »<sup>24</sup> A sa suite vont se succéder de (trop) nombreux dispositifs qui vont un à un contribuer à décrédibiliser l'action de l'Etat dans la gestion urbaine mais qui, parallèlement, vont participer de l'institutionnalisation, de la professionnalisation et de la spécialisation des structures associatives, qui occuperont une place toujours grandissante dans la gestion de ces territoires dits sensibles.

#### **I.1.4. La « Politique de la ville », un label lié aux premières « émeutes urbaines » et à la multiplication des rapports instituant de nouveaux « dispositifs »**

Ce que Bachmann et Le Guennec appellent « le mythe de 1981 »<sup>25</sup> résume la stratégie politique de la droite depuis cette époque qui lie intrinsèquement l'arrivée de la gauche au pouvoir avec l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République et la logique de gestion urbaine que nous connaissons. Ce qui est concomitant c'est l'arrivée des émeutes.

---

<sup>21</sup> Nous verrons à quel point cette notion et cette logique d'innovation est inhérente à l'action associative à partir de cette époque qui crée de nouveaux rapports entre le local et le global et entre les élus et ce que l'on nomme la société civile.

<sup>22</sup> « Participation » est envisagée par les institutionnels comme une « participation-gestion », selon la terminologie mobilisée par Abdelmajid Bennour, c'est-à-dire une participation qui cherche à impliquer davantage de personnes dans la prise de décision. A côté de ce mode participatif, l'auteur distingue la « participation-solidarité » (qui développe une cohésion autour de valeurs communes) et la « participation-contestation » (qui revient à s'engager contre un changement proposé, le plus souvent, par les acteurs institutionnels locaux). Ces trois modes coexistent au sein des quartiers dits sensibles. Bennour A., *Logiques des participations citoyennes. Solidarité, contestation, gestion*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 2006, 191p.

<sup>23</sup> Bachmann Ch., Le Guennec N., *Op. cit.*, 1996, p. 283-296 ; *Les régies de quartier, expérience et développement*, Plan urbain, 1994, 159p.

<sup>24</sup> *Ibid.*, 1996, p. 334.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 338-339.

1981 connaît sa première « émeute des banlieues » (juillet 1981) et connaît alors le début des dispositifs<sup>26</sup> pris dans une logique de Politique de la ville étiquetée en tant que telle. Cependant, comme on l'a vu, la logique de gestion est présente depuis les années cinquante avec les différentes lois qui ont introduit de nouveaux acteurs dans la politique urbaine : les élus locaux, les professionnels du social et de l'éducatif, les structures associatives jusqu'aux habitants eux-mêmes. Elle se concrétise même dès 1977 avec Habitat et vie sociale. Les années quatre-vingt connaissent une accentuation de ce mode de prise en charge avec les premiers dispositifs : en juillet 1981, les zones d'éducation prioritaires (ZEP) sont créées par Alain Savary « en calquant la formule anglaise des *Educational Priority Areas* et en reprenant les suggestions du SGEN »<sup>27</sup> ; à la suite du rapport de Bertrand Schwartz<sup>28</sup>, sont créées les « missions locales pour l'emploi » (septembre 1982) ; à la suite du rapport de Hubert Dubedout<sup>29</sup>, sont créés les « quartiers » qui deviennent des « laboratoires où se réinventeront le social et l'urbain »<sup>30</sup> (dispositif qui prendra l'appellation DSQ, Développement social des quartiers avec les décrets d'application en 1986 puis, en 1989, DSU, Développement social urbain<sup>31</sup>) ; suite au rapport de Gilbert Bonnemaïson<sup>32</sup>, c'est la délinquance qui devient un dispositif avec l'apparition des Conseils communaux de prévention de la délinquance (CCPD), dépendants du Conseil national de prévention de la délinquance (CNPD) ; enfin, le dernier de cette période est « Banlieues 89 »<sup>33</sup>, créé en 1983, qui est la petite sœur de la commission de développement social des quartiers. Ces dispositifs, tous contractuels, se caractérisent par une prise en charge « globale », transversale puisque le partenariat (élus, administrations et structures associatives) s'institutionnalise, basée sur des projets<sup>34</sup> (et non plus des programmes) ancrés et inscrits territorialement puisqu'ils sont portés localement (la commune, le quartier) et doivent porter prioritairement sur les territoires défavorisés. Ces nouvelles modalités et injonctions étatiques de prise en charge tendent alors vers un rattrapage

---

<sup>26</sup> Terme ici faisant référence tant à la rhétorique politique, administrative voire du travail social et associatif qu'à la conceptualisation de Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, Coll. Tel, Paris, 1975, 360p.

<sup>27</sup> Anderson A., Vieillard-Baron H., *La politique de la ville. Histoire et organisation*, Editions ASH, Paris, 2003, 236p., p. 29.

<sup>28</sup> Schwartz B., *L'insertion professionnelle des jeunes*, La Documentation française, Paris, 1982.

<sup>29</sup> Dubedout H., *Ensemble, refaire la ville*, La Documentation française, Paris, 1983.

<sup>30</sup> Bachmann Ch., Le Guennec N., *Op. cit.*, 1996, p. 378.

<sup>31</sup> Anderson A., Vieillard-Baron H., *Ibid.*, p. 32.

<sup>32</sup> Bonnemaïson G., *La sécurité en liberté*, Syros, Paris, 1987, 155p.

<sup>33</sup> Bachmann Ch., Le Guennec N., *Ibid.*, p. 381-382 : « Le nom de « banlieues » - avec un « s » pour tenir compte de leur diversité - sert d'emblème aux deux architectes, tout comme le chiffre de 89 choisi pour une double raison politico-électorale : l'abolition des privilèges en 1789 et le renouvellement des mandats municipaux en 1989 – les maires y seront sensibles, dit-on. »

<sup>34</sup> Ce qui construit un nouveau mode de gestion et d'organisation suivant « le nouvel esprit du capitalisme ». Voir Boltanski L., Chiapello E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Coll. essais, Paris, 1999, 843p.

des territoires les moins dotés, les moins équipés visant à contrecarrer le développement « radio-concentrique » des villes – à savoir plus on s'éloigne du centre de la ville et moins on dispose d'équipements sociaux, culturels, sanitaires, etc. – qu'ont décrit Monique Pinçon-Charlot, Edmond Préteceille et Paul Rendu à propos de l'Ile-de-France<sup>35</sup>.

A ces dispositifs s'ajoutent également des « coups », comme les nomme entre autres Didier Lapeyronnie<sup>36</sup> : ce sont notamment les « opérations anti-été chaud » (qui prendront le nom d'« opérations prévention été » à partir de 1984-85<sup>37</sup>) qui consistent en l'organisation de vacances pour des jeunes des « communes sensibles ». C'est également par ces événements que le partenariat s'institutionnalise et devient un réel nouveau mode d'intervention politique et sociale, avec la création de nouveaux métiers : le « chef de projet », le « chargé de mission » ou encore l'« animateur issu du milieu »<sup>38</sup>. Ces événements, ces « coups » participent de la gestion étatique de la ville, de l'urbain et joueront également sur l'image que cette prise en charge acquiert : l'image d'une dispersion (de moyens, de personnels, etc.), d'une accumulation, de concurrence parfois même entre dispositifs. L'idée d'un catalogue de mesures voire d'une « potion magique »<sup>39</sup>, selon Bachmann et Le Guennec, rappelant les propos d'un maire, illustrant assez justement l'image dominante des dispositifs de la Politique de la ville depuis cette époque :

« le maire de Rezé, Jacques Floch, constate en 1990 : "Dans ma commune, il y a tous les équipements, tous les monuments. Une église, une mairie, une unité d'habitation construite par Le Corbusier. Mais il n'y a pas de ville." Car la ville est aussi affaire de représentation : c'est un lieu d'identification, un morceau de territoire qu'on fait sien. Un adage puritain semblait présider à la multiplication des services publics : qu'importe l'ivresse, pourvu qu'on ait le flacon... Dans la conception classique des équipements, le flacon est là. Mais pas l'ivresse. »<sup>40</sup>

Je montrerai au cours de cette étude combien l'appropriation de l'espace urbain – appropriation individuelle et collective inséparable d'un travail de traduction, au sens sociologique,<sup>41</sup> des dispositifs étatiques de gestion de la ville, de politiques publiques et d'inscription territoriale – est nécessaire pour assurer le développement de l'urbanité. En

<sup>35</sup> Pinçon-Charlot M., Préteceille E., Rendu P., *Ségrégations urbaines*, Editions Anthropos, Paris, 1986, 290p.

<sup>36</sup> Lapeyronnie D., « Les limites d'une stratégie », in *Les opérations « été-jeunes »*. Analyse longitudinale d'une politique publique, in MIRE/IDEF, recueil collectif par Dubet F., Dupe M., Duprez D., Jazouli A., Lapeyronnie D., Lefebvre B., Pitaud Ph. Et Porter F., Publications du CTNERHI, diffusion PUF, 1986, 2990p.

<sup>37</sup> Anderson A, Vieillard-Baron H., *Op. cit.*, 2003, p. 33.

<sup>38</sup> Bachmann Ch., Le Guennec N., *Op. cit.*, 1996, p. 396-397 et p. 435. Nous reviendrons sur cette notion de « nouveau métier » : s'agit-il de nouveaux métiers ? de nouvelles fonctions ? de redéfinition de métiers et fonctions ? de nouvelles compétences ?

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 392-395.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 153.

<sup>41</sup> Callon M., « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc » in *L'année sociologique*, n°36, 1986, p. 169-208.



l'absence de cette appropriation, démocratie participative, mobilisation citoyenne, investissement local, etc. ne restent qu'à l'état larvaire et ne produisent pas de réels effets à long terme. D'autres événements vont marquer et orienter fortement la politique du logement en France de sorte que ces territoires progressivement stigmatisés vont devenir, selon les auteurs, le symbole de l'exclusion<sup>42</sup>, de la désaffiliation<sup>43</sup>, de la désinsertion<sup>44</sup>, de la disqualification<sup>45</sup>, de la déliaison<sup>46</sup>, de la désagrégation<sup>47</sup>, de la déliance<sup>48</sup> ou encore de la dissociation<sup>49</sup>, etc.

Ce début des années quatre-vingt<sup>50</sup> opère également un changement de regard, qui s'oriente vers les immigrés<sup>51</sup> et l'étranger devient le bouc émissaire. Sans être une réelle novation sociale<sup>52</sup>, ce changement va déclencher des actions et des prises de position politiques. Ainsi, le 9 octobre 1981, une loi est votée et abroge le décret-loi de 1939, qui restreignait les droits des étrangers à se constituer en association de 1901. Cette nouvelle loi, essuyant quelques critiques au nom d'un refus de la « récupération », donnera cependant lieu à la création de nombreuses structures associatives, qui bénéficieront de subventions publiques. Comme le notent Bachmann et Le Guennec, « le paysage associatif de la migration s'en trouvera transformé. Contrairement à ce que suggèrent ceux qui se désolent du "vide associatif" des banlieues, il n'est pas de quartier où les migrants, jeunes et moins jeunes, n'aient créé de structure de regroupement. Sans créer toutefois de mouvement unifié et sans recevoir d'aide

---

<sup>42</sup> Elias N., *Logiques de l'exclusion*, Fayard, Coll. Pocket Agora, Paris, 1997 (1965, *The Established and the Outsiders*, Sage Publications), 341p.

<sup>43</sup> Castel R., *Op. cit.*, 1995.

<sup>44</sup> Gaulejac V. De, *La lutte des places*, Desclée de Brouwer, Paris, 1997, 286p.

<sup>45</sup> Paugam S., *La disqualification sociale*, PUF, Coll. Quadrige, Paris, 2004, 280p.

<sup>46</sup> Moncomble F., *La déliaison. La politique de la ville en question ?*, L'Harmattan, Coll. logiques sociales, Paris, 2001, 178p.

<sup>47</sup> Foot White W., *Street corner society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*, La Découverte, Coll. Sciences humaines et sociales, Paris, (The University of Chicago Press, Chicago, 1943) 2002), 403p.; Shaw C., *The Jack-Roller. A Delinquent Boy's Own Story*, University of Chicago Press, Chicago, 1930, 225p. ; Sutherland E., *The Professional Thief*, University of Chicago Press, Chicago, 1937, 268p.

<sup>48</sup> Bolle de Bal M., *La tentation communautaire*, EUB, Bruxelles, 1985, 264p.

<sup>49</sup> Waltzer M., « Individus et communautés : les deux pluralismes », *Esprit*, juin 1995, p. 103-113.

<sup>50</sup> Ce tournant des années quatre-vingt ne constitue pas une première dans l'histoire puisque, de façon assez classique, toute crise économique, politique et sociale s'est accompagnée d'un changement de ce type, l'immigré du moment servant alors de bouc émissaire. Voir Noiriel G., *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX-XXè siècle*, Editions du Seuil, Coll. Points, Paris, 1988, 437p. Voir particulièrement p. 262 et suivantes.

<sup>51</sup> Pour une analyse fine des rapports entre immigrés, étrangers et gestion urbaine dans différents contextes nationaux (Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne), voir Blanc M., Le Bras S., *Les minorités dans la cité. Perspectives comparatives*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 1993, 214p.

<sup>52</sup> Des auteurs tels que Bernard Ph., Blanc-Chaléard M.-C., Khellil M., Lemoigne G., Lebon A. ou Réa A. et Tripiet M. ont montré comment, historiquement, chaque flux migratoire – en France comme ailleurs – suit un même processus social d'intégration et d'insertion, qui prend les mêmes chemins et même cycles de rejet, de haine avant d'arriver à une acceptation progressive puis à une intégration, une insertion. Bernard Ph., *L'immigration*, Le Monde Poche, Paris, 1993, 177p. ; Blanc-Chaléard M.-C., *Histoire de l'immigration*, La Découverte, Coll. Repères, Paris, 2001, 121p. ; Khellil M., *Sociologie de l'intégration*, PUF, Coll. Que sais-je, Paris, 1997, 127p. ; Lemoigne G., Lebon A., *L'immigration en France*, PUF, Coll. Que sais-je, Paris, (1986) 2002, 125p. ; Réa A., Tripiet M., *Sociologie de l'immigration*, La découverte, Coll. Repères, Paris, 2003, 122p.

substantielle des pouvoirs publics, le plus souvent. »<sup>53</sup> Nous verrons dans le chapitre suivant que le « vide associatif » ne concerne pas non plus les quartiers<sup>54</sup> que nous avons analysés. Il y existe de très nombreuses structures associatives. L'existence de cette force associative est entre autres ce qui permettra en 1983 la désormais célèbre « marche des Beurs », qui, débutée à dix de la cité de la Cayolle à Marseille le 15 octobre, passant par Lyon et « par un prompt renfort »<sup>55</sup>, arriva à Paris à environ 100 000 le 3 décembre. Mobilisation associative (plusieurs mouvements et structures associatives y participent), simplement citoyenne (individus aux origines sociales et ethniques diverses) et politique (de la gauche trotskiste ou de ministres en poste), elle rendra médiatique la situation des habitants des banlieues françaises sans devenir pour autant un lieu de contestation possible pour ces territoires. Le sentiment éprouvé par certains participants d'une « récupération » politique du mouvement par le parti socialiste contribuera à l'étiollement de la mobilisation<sup>56</sup>. De plus, ces structures associatives d'un genre nouveau (communautaire, ethnique ou religieuse) ne seront que très faiblement investies par les pouvoirs publics et très peu associées à la gestion des villes.

### **I.1.5. Une décentralisation qui renforce le poids de l'associatif**

Comme le rappellent Antoine Anderson et Hervé Vieillard-Baron, « [la] décentralisation énoncée par les textes de référence de 1983 et 1984, notamment par la loi du 7 janvier 1983, conduit progressivement à transférer aux régions une large partie des attributions de la commission nationale de développement des quartiers. »<sup>57</sup> On entre dans l'ère de la contractualisation avec les contrats de plan Etat-région d'une durée de cinq ans et les contrats

---

<sup>53</sup> Bachmann Ch., Le Guennec N., *Op. cit.*, 1996, p. 416-417. De nombreuses enquêtes ont été menées sur les rapports entre association et immigration. Le lecteur pourra en avoir un aperçu sur le site de l'ex-FASILD qui en propose une recension. <http://www.fasild.fr/ressources/files/etudesetdocumentation/Thematique/Vie-asso.doc>

<sup>54</sup> Il est important, ici, de préciser que les quartiers dont il s'agit – et notamment le quartier principal de l'investigation – appartiennent à des communes de taille moyenne ou petite (la plus grande étant Metz, ville de 120 000 habitants). Les réalités des petites communes ne sont sans doute pas à la mesure des quartiers et communes plus volumineux tels les quartiers parisiens, lyonnais ou marseillais. Pour autant je montrerai que l'essentiel des questions ayant trait aux « grandes » banlieues se retrouvent localement à différents degrés.

<sup>55</sup> Cet événement n'est en effet pas sans rappeler les célèbres vers du *Cid*, Acte IV, Scène 3. Corneille P., *Le Cid*, Nouveaux classiques Larousse, Paris, 1959, 151p., p. 105.

« Nous partîmes cinq cents, mais par un prompt renfort

Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port.

Tant à nous voir marcher avec un tel visage,

Les plus épouvantés reprenaient du courage ! » (Don Rodrigue)

<sup>56</sup> Voir sur l'analyse de la « marche des Beurs » : Bachmann Ch., Le Guennec N., *Ibid.*, p. 419-422. ; Bouamama S., *Dix ans de marche des Beurs*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994, 232p. ; Bouzid, *La marche : traversée de la France profonde*, Sindbad, 1984, 158p. ; Delorme Ch., *Par amour et par colère*, Le centurion, Paris, 1985, 159p. ; Jazouli A., *Les années banlieues*, Editions du Seuil, Paris, 1992, 200p.

<sup>57</sup> Anderson A., Vieillard-Baron H., *Op. cit.*, 2003, p. 37.

d'agglomération, favorisant les municipalités ayant manifesté l'intention de mener une politique en direction des populations immigrées.

La fin des années quatre-vingt et le début des années quatre-vingt-dix, qui voient le retour de la gauche au pouvoir après deux années de cohabitation<sup>58</sup>, créent de nouveaux acteurs de la politique de la ville tels que la Délégation interministérielle à la ville (DIV) en juillet 1988<sup>59</sup> ou encore le ministère de la ville, créé en 1990 par François Mitterrand à la suite des assises de Bron qui marqueront un véritable tournant politique dans la gestion urbaine en général et la gestion des quartiers dits sensibles en particulier. Ces nouvelles créations sont d'importance dans la mesure où la définition du territoire d'intervention change. Il passe, avec les contrats territoriaux<sup>60</sup> – et principalement les contrats de ville qui s'imposeront comme outils majeurs de la Politique de la ville avec le temps – et les programmes de solidarité<sup>61</sup>, officiellement du quartier à l'agglomération, même si en réalité le quartier reste le territoire d'intervention privilégié. L'association Droit au logement (DAL) naît également en 1990, en réaction à la loi Besson du 31 mai et au décret d'application du 7 septembre. Michel Dellebarre, nommé ministre d'Etat, ministre de la Ville et de l'Agglomération du territoire le 1<sup>er</sup> décembre 1990, confie à Jean-Marie Delarue<sup>62</sup> une mission de consultation afin de récolter les demandes des habitants, des élus et des intervenants sociaux dans les quartiers pour ainsi coller au plus près des attentes locales. Cette innovation marquera durablement la Politique de la ville et, en l'institutionnalisant, la fait exister politiquement, donnant ainsi à l'urbain non seulement une priorité politique mais également un sens explicatif social fort<sup>63</sup>. La loi d'orientation pour la

---

<sup>58</sup> Le 16 mars 1986 voit l'arrivée de Jacques Chirac à Matignon, suite à l'échec de la gauche aux élections législatives. Entre cette date et le 8 mai 1988, date de la réélection de François Mitterrand à la présidence de la République et nomination de Michel Rocard au poste de Premier ministre, la politique de la ville est en veille.

<sup>59</sup> « Par le décret du 18 juillet 1988, le président de la République nomme Yves Dauge, maire de Chinon, délégué interministériel à la ville et au développement social urbain. Quelques mois plus tard, le 28 octobre, paraît le décret n°88-1015 portant création de la délégation du même nom, du Conseil national des villes (CNV) et du Comité interministériel des villes. L'ancienne commission pour le développement social des quartiers, devenue « développement social urbain », voit son destin confondu avec celui du conseil national de la prévention de la délinquance et de Banlieues 89. Roland Castro est nommé délégué à la rénovation des banlieues. », Anderson A., Vieillard-Baron H., *Op. cit.*, 2003, p. 43.

<sup>60</sup> Conventions de DSQ, conventions de quartier, contrats de ville, conventions ville-habitat, P.A.C.T.

<sup>61</sup> Anderson A., Vieillard-Baron H., *Ibid.*, p. 44-46.

<sup>62</sup> Delarue J.-M., *Banlieues en difficulté : la relégation*, Editions Syros, Paris, 1991.

<sup>63</sup> Jacques de Maillard nous rappelle comment Dominique Damme et Bruno Jobert ont montré que la puissance publique a institué la politique de la ville comme « investissement symbolique et pratique au début des années 90 dans le domaine urbain » « parce que, contrairement au chômage dont il ne maîtrise pas les paramètres, le gouvernement apparaît en mesure d'agir sur l'objet social quartier, parce que cette thérapie a des effets dans un espace-temps limité ». Maillard J. de, *Réformer l'action publique. La politique de la ville et les banlieues*, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Série politique N°40, 2004, 242p., p. 12 ; Damme D., Jobert B., « La politique de la ville ou l'injonction contradictoire en politique », *Revue française de science politique*, N°45 (1), 1995, p. 10. Par ailleurs, Catherine Bidou-Zachariassen a montré le rôle de l'« effet de territoire » dans les rapports entretenus entre les populations et leur lieu de résidence. Bidou-Zachariassen C., « La prise en compte de l'"effet de territoire" dans l'analyse des quartiers urbains », *Revue française de*

ville (LOV), votée le 13 juillet 1991 (ex-loi « anti-ghetto »<sup>64</sup>) (re)définit le cadre d'intervention urbaine en prônant diversité de l'habitat, mixité sociale, lutte contre la ségrégation avec notamment une meilleure répartition des logements sociaux dans la ville ou l'agglomération. Cette idée n'est pourtant pas très neuve. « François Mitron, prévôt des marchands sous Henri IV [disait déjà à l'époque] : "Il ne faut pas que les petits soient logés d'un côté et les gros dodus de l'autre. C'est plus sûrement meslangé."<sup>65</sup> »<sup>66</sup> Cette proposition n'en sera pas pour autant appliquée puisque les décrets d'application signés tardivement et les amendements votés après l'échec de la gauche en 1993 videront la loi de son contenu. Ça n'est pas non plus pour autant que la fin des années quatre-vingt-dix et les années deux mille cesseront d'entendre encore et encore cette même idée<sup>67</sup>, alors que les analyses sociologiques tendent à « mettre en doute la croyance que le rapprochement spatial d'agents très éloignés dans l'espace social peut, par soi, avoir un effet de rapprochement social : en fait, rien n'est plus intolérable que la proximité physique (vécue comme promiscuité) de gens socialement éloignés. »<sup>68</sup> Pour autant l'idée est tenace puisqu'en 2007, elle continue de nourrir les mêmes espoirs. Mais revenons à cette première moitié des années quatre-vingt-dix.

### **I.1.6. Les effets du « quartier sensible » sur l'action associative**

Cette période voit aussi s'institutionnaliser le qualificatif « sensible » comme désignant les quartiers en difficulté. C'est au commissaire Bui-Trong<sup>69</sup>, responsable de la section « Villes et banlieues » aux Renseignements généraux du ministère de l'Intérieur, que l'on doit ce qualificatif. Elle est alors chargée d'élaborer une échelle évaluant le degré de violence des quartiers en difficulté. C'est en 1992 qu'elle annonce qu'une trentaine de quartiers sont

---

*sociologie*, XXXVIII, janvier-mars 1997, p. 97-117. Pour prolonger cette analyse des effets de territoire et l'envisager dans une perspective comparative internationale, voir la partie III de Authier J.-Y., Bacqué M.-H., Guérin-Pace F. (sous la dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, La découverte, Coll. recherches, Paris, 2007, 293p.

<sup>64</sup> Anderson A., Vieillard-Baron H., *Op. cit.*, 2003, p. 48.

<sup>65</sup> Houdeville L., avec la collaboration de Dhuys J.-F., *Pour une civilisation de l'habitat*, préface de Pierre Mendès France, Eds. Economie et humanisme, Paris, 1969.

<sup>66</sup> Bachmann Ch., Le Guennec N., *Op. cit.*, 1996, p. 66

<sup>67</sup> Cette idée, appuyée d'un rappel de l'exigence faite aux communes d'avoir 20% de HLM sur leur territoire, est récurrente dès qu'un événement social ou politique de premier plan surgit : ce qui a été appelé « les émeutes d'octobre/novembre 2005 » en furent une occasion ; le décès de l'Abbé Pierre en fut une autre ; les élections présidentielles de 2007 en sont encore une autre.

<sup>68</sup> Bourdieu P., « Effets de lieu », *La misère du monde*, Eds. du Seuil, Paris, 1993, p. 249-262.

<sup>69</sup> Bui-Trong L., « L'insécurité des quartiers sensibles : une échelle d'évaluation », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°14, p. 235-247. Son échelle proposait huit degrés allant du vandalisme à l'émeute, ce qui avait, comme le souligne Laurent Mucchielli, « pour effet évident d'enlever tout caractère politique à l'émeute pour en faire une simple délinquance en bande. ». Mucchielli L. « Violences urbaines, réactions collectives et représentations de classe chez les jeunes des quartiers relégués de la France des années 1990 », *Actuel Marx*, n°26, 1999, p. 85-108.

« hyper-sensibles », 70 sont au degré 4 et 210 sont au niveau 1 et 2<sup>70</sup>. A partir de 1993, la Politique de la ville ne sera plus gérée par le ministère de la ville mais par un grand ministère des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville qui sera alors confié à Simone Weil et le premier « plan de relance » prolongera les orientations précédentes. Suite à l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République le 7 mai 1995, on assiste à une démultiplication des responsabilités gouvernementales avec un ministre à l'Intégration et la Lutte contre l'exclusion (Eric Raoult), un ministre à l'action humanitaire d'urgence (Xavier Emmanuelli) et un ministre des quartiers en difficulté (Françoise de Vérinas). La création de ce dernier ministère semble donc opérer un recentrement des préoccupations politiques en matière de Politique de la ville et rend davantage publique la situation de certains quartiers. Octobre de cette même année voit revenir la mixité sociale comme priorité nationale ainsi que l'emploi et les activités économiques sous l'angle du développement du commerce de proximité, la présence des services publics – notamment en matière de sécurité – dans les quartiers et la valorisation du tissu associatif, envisagé comme « un "trait d'union" entre les habitants des banlieues »<sup>71</sup>. Françoise de Vérinas cèdera sa place le 7 novembre 1995 suite au redéploiement et à la réduction des membres opéré par Alain Juppé, alors nouveau Premier ministre. La nouvelle priorité est, comme le rappellent Anderson et Vieillard-Baron, la « politique d'intégration urbaine » [...], à côté des réformes de l'Etat, de la fiscalité et de la Sécurité sociale. »<sup>72</sup> Le Pacte de relance pour la ville, annoncé en 1996, s'enclenche la même année et voit la création de nouveaux périmètres géographiques d'intervention : 700 zones urbaines sensibles (ZUS), 350 zones de redynamisation urbaine (ZRU) et 44 zones franches urbaines (ZFU)<sup>73</sup>. De nouveaux acteurs sont également créés localement tels que les unités éducatives à encadrement renforcé (UEER), destinées à l'encadrement des très jeunes délinquants, qui seront finalement remplacées par les centres éducatifs renforcés (CRE) à la suite d'un rapport très critique de l'inspection générale des affaires sociales publié en janvier 1998. Juin 1997 et la dissolution de l'Assemblée nationale par Jacques Chirac remettent le Pacte de relance en cause : le ministère de la Ville est supprimé et la Politique de la ville se retrouve mêlée aux questions du travail et de l'emploi, de la santé, de la protection sociale, de

<sup>70</sup> Bachmann Ch., Le Guennec N., *Op. cit.*, 1996, p. 489-490.

<sup>71</sup> Anderson A., Vieillard-Baron H., *Op. cit.*, 2003, p. 53.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>73</sup> Ce dispositif, qui permet entre autres aux entreprises de bénéficier d'exonérations de cotisations sociales patronales lors de l'embauche de salariés résidents de la ZFU ou la ZRU (durant 5 ans sur la part des rémunérations inférieures ou égales à 150% du SMIC), cessera d'exister en 2002, à la suite d'un rapport critique de l'inspection générale des Affaires sociales pour renaître en 2004. Les autres possibilités d'exonération sont : l'exonération d'impôt sur les bénéfices, de la taxe professionnelle, de taxe foncière sur les propriétés bâties, des cotisations personnelles pour les artisans et les commerçants, des droits de mutation sur les fonds de commerce et de clientèle. *Ibid.*, p. 60.

l'action sociale, de l'immigration et de l'intégration au sein du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, confié à Martine Aubry. La priorité est donnée à la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes (économique, sociale, de protection sociale, du logement, etc.) et la logique d'une politique transversale et non quartier par quartier est instaurée. Les emplois de ville destinés aux territoires spécifiques créés par le gouvernement précédent se retrouvent inclus dans le dispositif global d'aide à l'accès à l'emploi des jeunes (les futurs emplois-jeunes). 1998 voit un nouveau tournant de la Politique de la ville sous la plume de Jean-Pierre Sueur<sup>74</sup>, chargé de dresser un bilan de la Politique de la ville et d'énoncer de nouvelles préconisations. Dans son rapport, pour le dire rapidement, Sueur suggère une action à deux pôles : d'une part, un élargissement du territoire d'intervention en remplaçant les contrats de ville par des contrats d'agglomération<sup>75</sup> – le niveau et la logique de l'agglomération devant faciliter la mixité sociale – et d'autre part, un rétrécissement par la création de conseils d'agglomération, élus par les habitants. De plus, la logique de discrimination positive des zonages créés (ZUS, ZRU, ZFU), est remise en cause au nom de l'égalité républicaine. Enfin, la LOV doit pouvoir s'appliquer selon sa logique initiale, avant les amendements votés en 1992. En 1999, les réseaux d'éducation prioritaire (REP) sont créés afin de remplacer à terme les ZEP. Comme le notent Anderson et Vieillard-Baron, « on passe d'une première étape de l'action publique marquée par des politiques étroitement territorialisées et visant des quartiers cibles à une seconde étape fondée sur des projets et la mise en œuvre de la "gouvernance", celle-ci étant définie comme l'aptitude, dans une organisation complexe, à prendre des décisions globales assumées par tous les acteurs et comme la capacité à mettre en œuvre un système de pilotage partenarial et efficace. »<sup>76</sup> L'enjeu de cette notion de gouvernance locale est une implication concrète de l'ensemble des acteurs locaux, et notamment des habitants. On verra comment cette nouvelle prérogative va s'ajouter à l'ensemble des missions<sup>77</sup> du secteur associatif, qui constituent déjà un vaste champ (exclusion, éducation, logement, santé, etc.). C'est la « loi Chevènement » du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, qui entérinera la création des communautés d'agglomération. Dans le même temps, la « loi Voynet » du 25 juin 1999, relative à l'aménagement et au

---

<sup>74</sup> Sueur J.-P., *Demain la ville*, La documentation française, Paris, mars 1998, 800p. Et dans une version plus concise : *Changer la ville, pour une nouvelle urbanité*, Editions Odile Jacob, Paris, 1999, 215p.

<sup>75</sup> Les contrats 2000-2006 sont des contrats de ville « nouvelle génération ». Cf. Anderson A., Vieillard-Baron H., *Op. cit.*, 2003, p. 59.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>77</sup> Si je choisis, ici, de parler de « mission » plutôt que de fonction du secteur associatif c'est parce que ce terme est celui qui résume le mieux la complexité et les sources originelles du secteur c'est-à-dire que l'on peut y entendre la mission religieuse comme la mission de service public, qui constituent finalement deux pans et deux visions du secteur associatif. La présentation de ces missions éclairera encore davantage cette conception.

développement durable du territoire, modifie la « loi Pasqua » du 4 février 1995 et consolide les notions de pays et d'agglomération. Les rencontres nationales sur le renouvellement urbain des 9 et 10 décembre 1999 dressent un bilan plus que mitigé des grands projets urbains puisque seules quatre villes ont réellement réussi à faire émerger une dynamique d'ensemble. Le 14 décembre, le Comité interministériel des villes crée les grands projets de ville (GPV), qui, suivant les propos du ministre de la ville de l'époque Claude Bartolone, seront censés opérer un « traitement de choc » sur les quartiers jugés en difficulté, liant systématiquement urbain et social c'est-à-dire rénovation et politique d'accès à l'emploi, de lutte contre l'échec scolaire, etc., et ce, en intégrant la participation des habitants sous la forme d'un comité consultatif. Enfin, l'article 25 du projet de loi sur la solidarité et le renouvellement urbains (dit SRU) déposé le 8 mars 2000 oblige chaque commune à avoir au moins 20% de logements sociaux. Cette disposition sera nuancée par le Conseil constitutionnel le 7 décembre de la même année, jugeant les sanctions prévues en cas de non respect trop systématiques et trop limitatives de la liberté d'administration des collectivités locales<sup>78</sup>. Cette obligation sera également pondérée en fonction de la démographie locale<sup>79</sup>. A la suite de ce qui sera appelé « la crise des banlieues » en octobre 2005, le gouvernement, constatant publiquement que cette obligation n'a pas été remplie par l'ensemble des communes – loin de là<sup>80</sup> –, réimposera cette obligation. La logique de ces nouveaux projets vise à densifier la ville en réhabilitant des friches industrielles ou des terrains insuffisamment construits et éviter ainsi un délitement de l'espace. Ce renouveau urbain qui est alors visé s'agrémente de démolitions, reconstructions, réhabilitations dans un souci de désenclavement de certains quartiers et d'ouverture sur la ville mais est accompagné également d'actions de proximité en direction des petits commerces, des services publics, des transports en commun, ici, dans un souci d'amélioration

---

<sup>78</sup> Les sanctions prévues sont : un engagement dans un plan de rattrapage pour tendre vers l'objectif de mixité sociale, 152,45€ d'amende par logement manquant, hors communes bénéficiant de la dotation de solidarité urbaine et disposant de plus de 15% de logements sociaux.

<sup>79</sup> L'article L. 302-5 du code d'urbanisme, relatif aux logements sociaux et à la solidarité entre les communes s'applique aux « communes dont la population est au moins égale à 1 500 habitants en Ile-de-France et 3 500 habitants dans les autres régions, et qui se situent dans une agglomération d'au moins 50 000 habitants comportant une commune de 15 000 habitants ou plus. », Anderson A., Vieillard-Baron, *Op. cit.*, 2003, p. 65.

<sup>80</sup> Au 31 décembre 2005, 742 communes ont été identifiées comme ne respectant pas la loi SRU. Parmi elles, on trouve quatre communes du département le plus riche de France et la commune la plus riche de France : Neuilly-sur-Seine, auxquelles s'ajoutent Marnes-la-Coquette, Sceaux et Vaucresson dans les Hauts-de-Seine. Elles devront payer des majorations de prélèvement de solidarité pour ne pas avoir respecté le quota de 20 % de logements sociaux imposé par la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain). [http://www.lemoniteur-expert.com/btp/etat\\_collectivites/non\\_respect\\_loi\\_sru\\_prefet.htm](http://www.lemoniteur-expert.com/btp/etat_collectivites/non_respect_loi_sru_prefet.htm) ; [http://www.conso.net/page/bases.2\\_actualites.1\\_une\\_inc\\_hebdo.1\\_infos\\_des\\_semaines\\_precedentes./Item-itm\\_ccc\\_admin\\_20050912154951\\_154951\\_LesreponsesduPremierminist.txt](http://www.conso.net/page/bases.2_actualites.1_une_inc_hebdo.1_infos_des_semaines_precedentes./Item-itm_ccc_admin_20050912154951_154951_LesreponsesduPremierminist.txt), pages consultées le 23 mars 2007.

du quotidien des habitants<sup>81</sup>. L'alternance politique de 2002 ne nuira pas à ce projet de renouvellement urbain mais l'entérinera avec le principe de rénovation urbaine (terme qui n'est pas sans évoquer les opérations d'aménagement radicales des années soixante). Cette loi SRU instaure d'autres changements importants : le code d'urbanisme institue le schéma de cohérence territoriale (SCOT), remplaçant l'ancien schéma directeur qui ne prenait en compte que le sol sans réelles considérations en terme d'aménagement (loisirs, habitat, déplacements et stationnements, équipements d'Etat, infrastructures diverses, etc.); le plan local d'urbanisme (PLU) remplace l'ancien plan d'occupation des sols (POS) et intègre les anciens plans d'aménagement des zones (PAZ) ; la création d'établissements publics fonciers locaux (EPCI) qui sont « des établissements industriels et commerciaux susceptibles d'acquérir des terrains pour le compte des communes »<sup>82</sup>. Par ailleurs, la question de la démocratie de proximité se fait de plus en plus insistante dans cette période et le 27 février 2002 est publiée (après adoption le 14 février) la loi relative à la démocratie de proximité, qui instaure les conseils de quartier dans toutes les villes de plus de 50 000 habitants. Le secteur associatif sera alors présenté comme l'un des piliers de la mise en œuvre concrète de ces conseils.

En termes de sécurité et de prévention de la délinquance, les Contrats locaux de sécurité (CLS), instaurés par la circulaire du 28 octobre 1997, sont renforcés et élargis aux professions de santé. De nombreuses autres initiatives sont initialisées, telles que le projet pilote du « bureau du temps », mis en œuvre dans seulement deux départements et deux villes, à la suite du rapport de Edmond Hervé remis le 19 juin 2001<sup>83</sup> ou encore l'initiative « talents des cités » qui, par ce concours (encouragé et le plus souvent porté par le secteur associatif), vise à promouvoir la création économique des jeunes des quartiers relevant de la politique de la ville. Les élections de 2002 portant à nouveau Jacques Chirac à la présidence de la République amènent Jean-Louis Borloo au ministère de la Ville. Il va globalement prolonger les orientations des années précédentes, en ré-instaurant néanmoins les ZFU. Celles-ci se voient reconnues efficaces à la suite du rapport du sénateur maire RPR de Saint-Quentin (Aisne), Pierre André, se distinguant par là même du rapport de l'inspection générale des affaires sociales, au point d'élargir leur champ d'action : la clause des 20% d'embauches locales se retrouve à s'appliquer au bassin d'emploi de la ZFU et plus simplement aux

---

<sup>81</sup> La critique de ce type de politique à partir d'actions de « démolition-reconstruction » est ancienne. Voir Engels F., *La question du logement*, Editions sociales, Paris, (1872) 1969, 123p. Nous verrons, avec les travailleurs associatifs interrogés, que les « problèmes sociaux » sont en effet davantage déplacés que résolus. En outre, ce type d'action, encore utilisé aujourd'hui, opère des déplacements de population qui participent au délitement de liens sociaux existants.

<sup>82</sup> Anderson A., Vieillard-Baron H., *Op. cit.*, 2003, p. 65.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 71.



résidents de la ZFU. L'intention est ici de permettre à toute entreprise, y compris associative, de trouver du personnel qualifié plus facilement. La concurrence pour l'emploi se trouve accentuée par cette mesure. A celle-ci s'ajouteront d'autres dispositifs tels, en août 2003, la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. Créée par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) est lancée officiellement le 17 novembre. Elle est un guichet unique, au budget de six milliards d'euros sur cinq ans, qui finance les projets de démolition, de reconstruction et de réhabilitation des quartiers dits sensibles. En date du 1<sup>er</sup> janvier 2004, 41 ZFU sont ouvertes. 2004 est une année importante en ce qu'elle constitue l'année opérant un deuxième volet de décentralisation attribuant de nouvelles missions et responsabilités aux régions et départements. Le plan de cohésion sociale (juin 2004) et la loi de cohésion sociale (volet égalité des chances, réforme de la DSU, la création des équipes de réussite éducative – ERE), votée le 18 janvier 2005, impulsent une réaffirmation de la politique de la ville menée depuis quelques années. Les assises de la ville qui se sont tenues le 8 avril 2005 réunissent 2 000 personnes issues de différents secteurs (architectes, politiques, associatifs, etc.). Juin 2005 voit la création de la HALDE (Haute Autorité à la Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) dont la mission principale est de prendre le relais du FASILD (Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations), aujourd'hui devenu ANCSEC (Agence nationale de la cohésion sociale et pour l'égalité des chances<sup>84</sup>). L'ANPE connaît également des orientations spécifiques avec la création de « l'accompagnement personnalisé des jeunes ». Dans la prolongation de cet esprit, 2006 voit l'arrivée de la « loi pour l'égalité des chances », qui propose divers dispositifs (stages dans la police et l'armée pour les jeunes en difficulté d'insertion ; instauration du *testing* comme outil légal de mesure des discriminations qu'elles soient à l'embauche, à l'accès au logement ou encore aux lieux culturels ; autorisation légale d'occuper un emploi pour les enfants dès 14 ans ; contrat première embauche (CPE), longuement sous les feux médiatiques et fruit de la colère populaire durant plusieurs mois, qui a finalement conduit à son retrait) afin d'établir une prise en charge globale des principaux problèmes identifiés comme tels par le gouvernement affairant notamment aux territoires dits sensibles. Enfin, lors du Comité Interministériel des Villes (CIV) du 9 mars 2006, la création de 15 nouvelles ZFU portant leur nombre à 100<sup>85</sup> est annoncée ainsi que le doublement des Equipes de Réussite Educative (passant de 250 à 520). L'année 2006 voit également la naissance des nouveaux contrats qui visent à remplacer les

---

<sup>84</sup> Agence créée par la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006 et activée en novembre de la même année.

<sup>85</sup> Breafing CIV – 8 mars 2006, 30p. <http://www.ressources-territoires.com/html/Actualites.htm>

contrats de ville : les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), trisannuels et reconductibles, dont l'application a débuté en janvier 2007. Avec ces nouveaux contrats, la « géographie d'intervention » s'élargit et vise à profiter aux territoires dits sensibles connaissant des « situations de décrochage d'intensité différente »<sup>86</sup>, mais également à ceux dont certains aspects mériteraient, selon l'appréciation des préfets de région et de département, une intervention plus ou moins ponctuelle, mobilisant des moyens spécifiques allant au-delà des moyens de droit commun<sup>87</sup>. Les acteurs mobilisés restent les mêmes, avec une place de choix qui est à nouveau faite à la participation associative et surtout à celle des habitants, puisque, en parallèle de ces nouvelles instances propres à la Politique de la Ville, a été créée la Direction de la Vie Associative, de l'Emploi et des Formations (DVAEF) avec un décret d'application en date du 30 décembre 2005. Cette DVAEF coordonne et anime les différents niveaux de gestion de la vie associative et assure également en concertation avec le secteur associatif le suivi et la gestion du Conseil de développement de la vie associative, créé le 3 juillet 2004<sup>88</sup>.

Au final, c'est depuis les années cinquante et jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix que se crée, se développe et s'institutionnalise la politique de la ville telle que nous la connaissons aujourd'hui. Le secteur associatif, convié ou s'imposant comme acteur légitime, n'a cessé dans le même temps d'accroître son influence dans les débats et les actions touchant la gestion sociale des quartiers dits sensibles. Au fil de cette histoire, les seuils sociaux (de pauvreté, de chômage, de gestion locative, etc.) et la tolérance qui leur est associée ont évolué. Comme le rappelle Aloïs Hahn, « les seuils sont redéfinis avec la naissance et la perte des dispositifs »<sup>89</sup>. Je dirais même, concernant les politiques publiques et plus spécifiquement la Politique de la ville, que c'est l'accumulation de dispositifs (naissant et mourant) qui tend à modifier les seuils<sup>90</sup>. Ces opérations se sont alors traduites le plus souvent par un processus de

---

<sup>86</sup> Vocabulaire utilisé dans la plaquette de présentation de ces nouveaux contrats sur le site du ministère de la ville. <http://www.ville.gouv.fr/infos/dossiers/cucs.html>, page consultée le 22 janvier 2007.

<sup>87</sup> Circulaire Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement du 24 mai 2006 à l'attention des préfets de région et de département.

<sup>88</sup> Pour une présentation plus complète de cette nouvelle Direction, voir la présentation faite par son responsable Gérard Sarracanie, en préambule du rapport du CerPhi d'octobre 2006. Malet J., *La France associative en mouvement*, quatrième édition, octobre 2006, 48p., p. 4.

<sup>89</sup> Hahn A., « The Sick and the Criminal, Strangers and the « Supernumerary » : The Sociology of Inclusion and Exclusion », conférence plénière, Séminaire « Connaissance de la sociologie allemande contemporaine », co-organisé par ERASE/2L2S (Université Paul-Verlaine, Metz) et le laboratoire Cultures et Sociétés en Europe (CNRS et Université Marc-Bloch, Strasbourg2), 20 janvier 2006.

<sup>90</sup> On peut citer le seuil de « tolérance zéro » à l'encontre des phénomènes de violence. Mais les phénomènes de pauvreté, de mal-logement, de chômage, d'échec scolaire, etc. sont devenus aujourd'hui d'autant plus intolérables que la société est une société de consommation et de performance.

re-dénomination proposant des projets innovants, portés par de nouveaux acteurs (associatifs, entrepreneuriaux, habitants, citoyens) et axés sur des territorialités préférentielles nouvelles (la ville, le quartier, l'agglomération). Et quelle qu'en fut l'issue, ces dispositifs dits innovants se sont tous orientés dans une même direction : une remise à niveau ou plus exactement *un réalignement* quantitatif et qualitatif des territoires. Ce réalignement, qui tente donc d'unifier les territoires, se traduit, notamment à travers le secteur associatif (« bras armé » du service public, comme se définissent certains associatifs rencontrés), par une mission ou une fonction de normalisation et de « contrôle des espaces d'ajustement »<sup>91</sup>. Il s'agit de normaliser ces territoires au point, idéalement, de les faire tomber positivement dans l'indifférence. En d'autres termes, tendre vers une moindre stigmatisation pour atteindre un regard, une image de « quartier normal avec des habitants normaux ». Ce travail de normalisation est construit et s'entend donc dans un double sens : d'une part, (ré)imposer les normes (normer) et d'autre part, rendre normal (rendre ordinaire) c'est-à-dire tendre vers un état d'unification-invisibilisation. Il s'agit d'envisager ce processus selon une double acception de *normativité* (imposition de la norme et son contrôle<sup>92</sup>) d'une part et de réhabilitation de ces territoires dans la *normalité* (ne plus les voir comme des quartiers « sensibles » mais comme des quartiers où la vie est normale) d'autre part. Je montrerai dans la quatrième partie que cette double acception du terme renvoie explicitement à deux rôles du secteur associatif : *l'entrepreneur de morale*<sup>93</sup> qui endosse une mission de prescripteur qui tend vers un rappel à la norme sociale fondé sur un équipement<sup>94</sup> performatif de contrôle social et *le pédagogue militant* qui tend vers une transformation de l'image et de la situation du territoire et de sa population<sup>95</sup>. Deux rôles qui constituent plus exactement deux facettes possibles du travailleur associatif en état de professionnel (bénévole et/ou salarié) ou en situation d'expertise.

Ce retour sur la Politique de la ville nous a permis de voir émerger un premier groupe d'experts constitué essentiellement de politiques locaux et nationaux dont les décisions

<sup>91</sup> Chauvière M., *Op. cit.*, 2004, p. 3.

<sup>92</sup> Notion qui fait écho ici à celle de discipline des corps de Michel Foucault. Foucault M., *Op. cit.*, 1975, Partie III. Discipline, p. 157-264.

<sup>93</sup> Becker H. S., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, (1963, The Free Press of Glencoe, A Division of Macmillan Publishing Co., Inc.) 1985, 247p.

<sup>94</sup> Trépos J.-Y., *La sociologie de l'expertise*, PUF, Coll. Que sais-je ?, Paris, 1996, 128p., p. 49-88. « L'équipement est ce dispositif, liant personnes, choses et actions selon une certaine loi, dans lequel les partenaires acceptent d'investir et à propos desquels ils s'accordent (même si dans certains cas, la mémoire des coûts d'investissement a disparu). [...] L'acception du terme est donc large et va, en toute rigueur, de l'équipement objectivé (bâtiment, machine, livre, film, algorithme, etc.) à l'équipement incorporé (savoir ou savoir-faire, disposition éthique, etc.) », p. 49-50.

<sup>95</sup> Cette notion de normalisation fait partiellement écho, ici, à la « fonction de surveillance-correction » dont Rémi Lenoir parle concernant la théorie foucauldienne du travail social. Voir Lenoir R., « La notion de contrôle social », *Sociétés et représentations*, n°5 «Le social en questions», déc. 1997, p. 295-310, p. 299 et Table ronde, « Pourquoi le travail social », *Esprit*, n°4-5, avril-mai 1972.

construisent le territoire urbain, qu'il soit envisagé sous l'angle de la ville, du quartier ou encore de l'agglomération. Au fil de l'élaboration de la Politique de la ville, d'autres acteurs, plus ou moins experts, se sont introduits dans cette construction : les structures associatives ainsi que les habitants eux-mêmes à travers des comités locaux ou des conseils de quartier.

Le secteur associatif a été en effet progressivement impliqué et s'est impliqué dans la construction de la définition du territoire urbain, notamment dit sensible. On peut constater à quel point il peut être compliqué de « démêler ce qui relève de telle action, nouvelle ou ancienne, de telle pratique, innovante ou non ? »<sup>96</sup> L'innovation, prise dans son sens désormais classique de processus, de « destruction créatrice »<sup>97</sup>, de « trajectoire incertaine »<sup>98</sup>, est le mouvement permanent faisant se confronter ou cohabiter, selon les cas, des règles ou repères routiniers et des créations nouvelles investis, incarnés par des acteurs multiples, émergents ou installés. Elle relève d'une véritable quête. En effet, elle est au cœur des préoccupations des politiques publiques, et en particulier de la politique de la ville, mais également des travailleurs associatifs car elle sous-tend nombre de dispositifs, mesures et autres diagnostics des politiques et des territoires en question, faisant tour à tour intervenir tel ou tel professionnel, tel ou tel type d'habitant ou d'usager, tel ou tel expert avec toujours cette même idée centrale qui est de trouver LA formule idéale autorisant une transformation positive et durable des préoccupations des territoires dits sensibles – définis quasiment par nature comme des territoires du risque, de l'incertitude et de la remise en cause de règles établies non conformes, non reconnues ou non légitimes.

Mais, avant d'aller plus loin dans cette réflexion, revenons quelques instants sur les caractéristiques du secteur associatif. L'hypothèse qui est posée place le secteur associatif en territoire dit sensible comme un acteur spécifique du fait de son implication territoriale. Je m'efforcerai de montrer que cette spécificité tient plus à l'expertise qu'il produit du territoire qu'elle ne résulte de son implication dans un territoire possédant des caractéristiques posées *a priori*. En d'autres termes, et sans aller jusqu'à l'affirmation que le secteur associatif « fait » le territoire dit sensible – car il ne s'agit pas de nier les difficultés qui font les territoires en question –, il s'agira de montrer comment l'interaction entre ces deux ensembles les construit mutuellement.

---

<sup>96</sup> Bachmann Ch., Le Guennec N., *Op. cit.*, 1996, p. 437.

<sup>97</sup> Schumpeter J.A., *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Payot (trad. fr.), Paris, (1942) 1972, 451p. Cité par Alter N., *L'innovation ordinaire*, PUF, Coll. Quadrige, Paris, (2000) 2003, 278p., p. 1.

<sup>98</sup> Alter N., *Ibid.* Voir également : Callon M., *Art. cit.*, 1986 ; Latour B., *La science en action*, La découverte, Paris, (1989) 2005, 663p.

## I.2. Le travail associatif de proximité. Quelques jalons historiques

Comme on vient de le voir, le secteur associatif en territoire dit sensible s'est (et a été) progressivement construit comme un acteur incontournable de la politique de la ville, des territoires urbains voire de la société civile et de la vie politique (au sens ancien du terme, c'est-à-dire en tant qu'acteur qui pense et agit pour la cité, la vie en communauté). Erigé comme pilier de l'ancrage territorial et de l'action locale, il s'est finalement construit et se construit comme professionnel de l'action publique territorialisée et, en situation, comme expert du territoire. Pour autant, le secteur associatif n'en reste pas moins hétérogène et présente des configurations différentes<sup>99</sup>, qui tiennent notamment à sa double origine empruntant à l'associationnisme laïc et au catholicisme. La fonction d'expertise ou le rôle expert des structures associatives, que je propose d'interroger ici, est d'une certaine façon inhérente au modèle associatif laïc qui s'est progressivement imposé puisque, comme le note Martine Barthélémy, « en dirigeant la participation individuelle et volontaire vers le bien commun, l'association glisse de la sphère privée vers la sphère publique et partage avec l'Etat la définition de l'intérêt général. »<sup>100</sup> Autrement dit, le secteur associatif en tant que tel est amené à dire le social et le politique par la mobilisation de ses connaissances pratiques et théoriques du territoire sur lequel il s'exerce. Revenons rapidement sur ces origines du secteur afin d'éclairer davantage cette proposition.

### I.2.1. Aux origines de l'association

En France, le secteur associatif d'aujourd'hui reste essentiellement construit à partir de la loi 1901 – et/ou loi 1908 en droit local existant en Alsace et Moselle<sup>101</sup>. Pour autant, le secteur associatif ne date pas du début du vingtième siècle<sup>102</sup>. Il prend ses racines dans la fin du

---

<sup>99</sup> Dans lequel, on retrouve des modes d'engagement divers. Pour une analyse des multiples façons de s'engager dans nos sociétés actuelles, voir Ion J. (sous la dir.), *L'engagement au pluriel*, Publications de l'université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 2001, 228p. Dans cet ouvrage, les auteurs nous emmènent à la rencontre d'un réseau de défense des droits des étrangers, d'un collectif informel de « sans place », de passionnés d'ornithologie, de jeunes militants « issus de l'immigration » d'un quartier urbain dit sensible, de femmes rassemblées autour de la défense d'une maternité de proximité et plus largement des rapports homme-femme ou encore d'intellectuels mobilisés.

<sup>100</sup> Barthélémy M., *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Presses de Sciences-Po, Paris, 2000, 286p., p. 56.

<sup>101</sup> Sur les différences entre les deux lois, voir annexe I qui présente chacune les piliers des lois.

<sup>102</sup> Laville J.-L., Sainsaulieu R., *Sociologie de l'association*, Desclée de Brouwer, Coll. Sociologie économique, Paris, 1997, 399p. Voir plus précisément p. 356-372. Pour une analyse précise de la constitution et de l'évolution de la forme juridique « association », voir Segala S., « Aux origines de la loi de 1901 sur les associations », p. 3-40 in *L'association. 7èmes journées René Savatier*, Poitiers 8 et 9 juin 2001, Tome 42, Paris, 2002, 216p.

XVIIIème siècle et le début du XIXème siècle. L'émergence du secteur associatif est le plus souvent liée au système démocratique, comme le rappellent Charles Debbasch et Jacques Bourdon<sup>103</sup>. Ainsi, en 1789, on fait état de très nombreux groupements de tous ordres, autorisés par la monarchie dans la mesure où celle-ci y voyait un mode d'encadrement des individus. Par réaction, la période de la révolution y sera défavorable, voyant dans la démultiplication de ces groupements des fractures dans l'unité nationale. « La Déclaration des Droits de 1789 se garde bien de proclamer la liberté d'association. La loi d'Allarde des 2-17 mars 1791 supprime les corporations et la loi Le Chapelier des 14-17 juin 1791 bannit tout type de groupement professionnel »<sup>104</sup>, « la Constitution du 5 fructidor an III (art.360 à 364) maintient l'interdit »<sup>105</sup>, sous le Consulat et le Premier Empire, les groupements en association sont tolérés mais très encadrés puisque soumis à l'autorisation du gouvernement qui ne délivre l'agrément qu'aux groupements favorables au pouvoir. La Restauration tolère les groupements associatifs mais, à partir de 1830, la monarchie de Juillet va durcir leur encadrement afin de limiter la multiplication de ces lieux de contestation du pouvoir. La surveillance accrue et les sanctions durcies ne viendront pourtant pas à bout de la contestation et les associations électorales entraîneront la chute de la monarchie. La IIème République proclame pour la première fois le principe de la liberté d'association. En effet, la Constitution du 4 novembre 1848 déclare : « les citoyens ont le droit de s'associer... L'exercice de ces droits n'a pour limite que les droits ou la liberté d'autrui et la sécurité publique » (art. 8). Le Second Empire va, après un retour au contrôle sévère entre 1851 et 1860, prolonger cette tolérance et autorisera les syndicats professionnels à partir de 1868. Mais comme le rappellent Debbasch et Bourdon, « il faudra attendre près de trente ans pour qu'un texte général reconnaisse la liberté d'association »<sup>106</sup>, même si, comme le précise Maurice Agulhon<sup>107</sup>, la période 1879-1880 est finalement plus importante que LA loi de 1901 dans la mesure où cette période voit naître la reconnaissance de fait du droit d'association pour les associations non religieuses. La loi des 21-22 mars 1884 proclame et organise la liberté syndicale mais il faudra attendre le 1<sup>er</sup> juillet 1901 pour que naisse la loi autorisant la liberté d'association<sup>108</sup>. Depuis, la seule période qui remet en cause cette liberté d'association fut le régime de Vichy qui réintroduisit des restrictions et interdictions. Historiquement et juridiquement, le secteur

---

<sup>103</sup> Debbasch C., Bourdon J., *Les associations*, P.U.F., Que-sais-je, Paris, (1985) 2002, 8<sup>ème</sup> éd., 127p., p. 18-22.

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 18

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>107</sup> Agulhon M., « L'histoire sociale et les associations », *La revue de l'économie sociale*, avril 1988, p. 35-44.

<sup>108</sup> Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 : « Les associations de personnes pourront se former librement et sans autorisation, ni déclaration préalables. ». Pour lire la version complète du texte de loi, voir annexe I.

associatif est intrinsèquement lié à la démocratie et à la liberté individuelle. Il n'est cependant pas uniquement attaché à cette seule valeur démocratique. A cet enracinement politique s'ajoute un enracinement économique spécifique<sup>109</sup>.

### **I.2.2. Du politique à l'économique : secteur associatif, économie sociale et solidaire et utilité sociale**

Le secteur associatif appartient à ce que certains appellent l'économie sociale et solidaire, à ce que d'autres appellent le tiers secteur ou encore secteur à but non lucratif<sup>110</sup>, qui, pour le résumer rapidement, réclame de faire de l'économie politique en y intégrant sa dimension sociale et humaine<sup>111</sup>. Tour à tour mouvement, champ, discipline, le secteur de l'économie sociale et solidaire est aujourd'hui, suivant sa définition officielle (décret du 15 décembre 1981 créant la Délégation à l'économie sociale), un secteur économique qui inclut les « coopératives, mutuelles et celles des associations dont les activités de production les assimilent à ces organisations »<sup>112</sup> ainsi que les fondations, qui constituent cependant une forme sociale minoritaire en France. Il se caractérise donc par un positionnement spécifique dans le champ économique, sur lequel il serait trop long de revenir ici<sup>113</sup>. Ce qui fait la spécificité de l'entreprise d'économie sociale, c'est « sa capacité à produire un lien social »<sup>114</sup> et à défendre une « utilité sociale »<sup>115</sup>. L'un des apports de cette thèse sera alors de décrire, de mesurer et d'analyser les dimensions de l'utilité sociale du secteur associatif en territoire dit sensible. De plus, s'il est utile de considérer l'appartenance du secteur à l'ensemble plus vaste de l'économie sociale et solidaire, c'est d'une part parce qu'il reste profondément marqué dans son mode de fonctionnement, dans ses routines et dans les philosophies qu'il porte par cette origine mais c'est, d'autre part, que cette appartenance se double, si ce n'est d'une

---

<sup>109</sup> Laville J.-L., Sainsaulieu R., *Op. cit.*, 1997.

<sup>110</sup> L'économie sociale (en tant que discipline, terme, champ, secteur...) est antérieure à l'économie solidaire ou au tiers secteur ou encore secteur à but non lucratif. De plus, les termes de tiers secteur ou secteur à but non lucratif sont davantage utilisés dans le milieu anglo-saxon alors que l'économie sociale et *a fortiori* l'économie solidaire sont davantage des termes francophones. Voir sur ce point Laville J.-L. (dir), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994, 217p. ; Laville J.-L., *Une troisième voie pour le travail*, Desclée de Brouwer, Coll. Sociologie économique, Paris, 1999, 217p. ; Archambault E., *Le secteur sans but lucratif : associations et fondations en France*, Economica, Paris, 1996, 261p. ; Barthélémy M., *Op. cit.*, 2000. Dans l'immédiat, le lecteur pourra trouver en annexe (annexe II) des précisions supplémentaires concernant ces différences terminologiques ainsi que sur l'historique de ce mouvement et secteur.

<sup>111</sup> Bidet E., *L'économie sociale*, Le Monde-Éditions, Coll. Poche Marabout, Bruxelles, 1997, 212p., p. 32.

<sup>112</sup> Vienney C., *L'économie solidaire*, Ed. La découverte, Paris, 1994, 126p.

<sup>113</sup> Pour davantage de précision sur les attributions et le mode de fonctionnement de ces structures, voir annexe II.

<sup>114</sup> Aizicovici F., « Les valeurs de l'économie sociale » in *Le Monde initiatives*, 8 mars 1995, p. 1-3

<sup>115</sup> Voir entre autres Engels X., Hély M., Peyrin A. et Trouvé H. (sous la dir.), *De l'intérêt général à l'utilité sociale. La reconfiguration de l'action publique entre Etat, associations et participation citoyenne*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 2006, 280p.

appartenance, tout au moins d'une proximité avec le secteur social et plus précisément du travail social<sup>116</sup>. Cette proximité se donne à voir à travers quatre éléments principaux : une formation, un public, un champ d'intervention et un territoire.

### **I.2.3. Secteur associatif et travail social, frères ennemis**

L'assistance publique, les appareils d'Etat de gestion de la pauvreté, le travail social, l'intervention sociale, le secteur associatif font depuis plus d'un siècle partie de la même famille. De nombreux auteurs, appartenant à différents courants sociologiques (sociologie critique<sup>117</sup>, sociologie pragmatique<sup>118</sup>) s'y sont intéressés et ont proposé des analyses de ces acteurs et champs sociaux, qu'il s'agisse de les observer de l'intérieur (une profession, un métier, un secteur<sup>119</sup>) ou dans leurs rapports avec l'extérieur, essentiellement l'Etat<sup>120</sup>. Les analyses en termes de contrôle social et de l'art de la discipline<sup>121</sup>, attaché à une profession historique ou à travers une nouvelle figure institutionnalisée faisant face à l'Etat ou la Famille<sup>122</sup>, côtoient des analyses de la modernité sur le mode réticulaire, participatif, innovant<sup>123</sup> et créateur de lien social<sup>124</sup>. Sans faire un état des lieux complet des points qui unissent et divisent ces espaces sociaux et professionnels, il s'agit pour autant de revenir sur quelques-uns des points les plus essentiels qui marquent notamment leur continuité. Jacques Donzelot nous rappelle à cet effet que « depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, une multitude d'associations philanthropiques et religieuses se sont donné pour objectif de venir en aide aux classes pauvres, de moraliser leurs comportements, de faciliter leur éducation en faisant converger leurs efforts vers une restauration de la vie familiale, forme première et formule la

---

<sup>116</sup> Cette double appartenance ne se joue pas sans tensions internes, notamment à partir d'une opposition classique entre professionnalisation et engagement bénévole, spontanément associé au désintéressement. Nous reviendrons sur ces débats classiques au cours de l'analyse.

<sup>117</sup> Sur ce point, voir entre autres Donzelot J., *La police des familles*, Minuit, Paris, 1977, 221p. ; Verdès-Leroux J., *Le travail social*, Minuit, Le sens commun, Paris, 1978, 273p. etc. Précisons que ces deux ouvrages sont ceux qui ont été les plus mobilisés dans la formation des travailleurs sociaux par la suite. Voir Dubet F., *Op. cit.*, 2002.

<sup>118</sup> Voir entre autres Boltanski L. et Thévenot L., *Op. cit.*, 1991, Boltanski L., *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Métailié, Paris, 1993, 287p. ; Boltanski L. et Chiapello E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Coll. essais, Paris, 1999, 843p.

<sup>119</sup> Voir entre autres : Autès M., *Les paradoxes du travail social*, Dunod, Paris, 1999, 313p. ; Chauvière M., *Op. cit.*, 2004 ; Donzelot J., *Ibid.* ; Ion J., Ravon B., *Les travailleurs sociaux*, La découverte, Coll. Repères, Paris, 2002 (6<sup>ème</sup> éd.), 120p. ; Thévenot A., *L'aide sociale en France*, PUF, Coll. Que sais-je ?, Paris, 1994 (6<sup>ème</sup> éd.), 125p. ; Vilbrod A., *Devenir éducateur. Une affaire de famille*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 1995, 302p.

<sup>120</sup> De nombreux auteurs traitent cette question. Voir notamment : Chauvière M., *Ibid.*

<sup>121</sup> Verdès-Leroux J., *Ibid.*

<sup>122</sup> Donzelot J., *Ibid.*

<sup>123</sup> Bailleau F., Lefaucheur N., Peyre V., *Lectures sociologiques du travail social*, Editions ouvrières, Paris, 1985, 217p.

<sup>124</sup> Boltanski L., Thévenot L., *Ibid.* ; Boltanski L., *Ibid.* ; Boltanski L., Chiapello E., *Ibid.*



plus économique de l'assistance mutuelle. »<sup>125</sup> Ce discours n'est pas sans rappeler les objectifs actuels du travail social et du travail associatif qui se posent et/ou sont posés comme alternatifs à l'échec ou la crise de la famille, de l'école ou encore de l'emploi et de la prévention en matière de santé. Comme nous le verrons dans la dernière partie, ce pan du travail associatif constitue le cœur de ce qui fait son utilité sociale et l'essentiel de ses missions quotidiennes. Sans doute le vocabulaire a-t-il changé passant de l'action de moralisation des couches populaires<sup>126</sup> ou d'éducation de la classe ouvrière<sup>127</sup> aux ateliers de socialisation des personnes en difficulté d'insertion mais l'idéologie portée par ces structures ne semble pas trancher nettement. C'est ainsi que nous serons amenés à parler de l'entreprise de normalisation qui est effectuée par les travailleurs associatifs, entendue dans le double sens évoqué dans les pages précédentes. Il s'agit tant d'orienter, de former, de contraindre au respect des normes sociales (« le conseil efficace plutôt que la charité humiliante, la norme préservatrice plutôt que la répression destructrice » suivant la stratégie philanthropique, nous dit Donzelot<sup>128</sup>) que d'opérer un travail de valorisation des personnes qui tend à restaurer une normalité des territoires dits sensibles ainsi désignés en marge de la société. Cette entreprise ne se limite donc pas à sa seule dimension de contrôle mais, par des processus de démocratisation, de participation civique et politique, elle vise également une émancipation et une autonomie des personnes (autonomie qui reste néanmoins balisée dans des cadres et des codes prescrits ; on n'est pas autonome n'importe comment). Les travailleurs sociaux définissent traditionnellement leur secteur « comme une activité de contrôle, puis comme une activité de service, puis comme une relation singulière »<sup>129</sup>. Le travail social a pleinement conscience de sa place sociale de gestionnaire de la misère. Et « c'est en ce sens que le travail social est considéré comme utile et que les travailleurs sociaux ne peuvent se défaire d'une mauvaise conscience, parfois d'une conscience malheureuse quand ils pensent que les conséquences de leur action vont à l'opposé des buts qu'ils poursuivent. »<sup>130</sup> Dubet nous rappelle ici assez justement toute la dimension critique et auto-critique dont témoigne le secteur ; entre expertise et auto-expertise. Concernant le mode d'action, là encore les traditions persistent car dès les années trente, on trouve trace d'une « coprésence de la forme

---

<sup>125</sup> Donzelot J., *Op. cit.*, 1977., p. 34-35.

<sup>126</sup> Donzelot J., *Ibid.*

<sup>127</sup> Verdès-Leroux J., *Op. cit.*, 1978, p. 18.

<sup>128</sup> Donzelot J., *Ibid.*, p. 57. P. 64, l'auteur cite Charles Dupin, auteur de *L'ouvrière* en 1828 (ouvrage représentatif de la philanthropie de l'époque) qui présente les avantages du « conseil » sur l'obligation ou l'ordre de cette façon : « Le conseil est l'acte qui marque le plus l'égalité, puisqu'il résulte à la fois du désir d'influer chez celui qui le donne et de la parfaite liberté chez celui qui le reçoit. »

<sup>129</sup> Dubet F., *Op. cit.*, 2002, p. 258.

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 247.

expertise et de la forme confession »<sup>131</sup> qui fait osciller l'acteur (aujourd'hui associatif ou social, hier religieux, médical ou psychanalyste) entre une attitude d'écoute et de compréhension et une posture de contrôle et d'orientation des pratiques (par le biais de brochures, de fascicules, de conférences ou conseils informels).

Historiquement, on l'a dit, travail social et travail associatif partagent nombre de valeurs, de principes, d'outils d'intervention. Et ce constat n'est en rien étonnant dans la mesure où, comme le rappelle Barthélémy, « les métiers du travail social ou de l'animation socioculturelle sont très largement issus du monde associatif et du bénévolat. »<sup>132</sup> Pour autant, si l'un a permis l'émergence de l'autre, ils ne sont pas en tout point identiques. Le secteur associatif constitue, d'une certaine façon, le versant privé non lucratif du travail social (versant public ou à mission de service public<sup>133</sup> suivant l'orientation générale de l'Etat). De plus, l'un (le travail social) dispose d'une assise institutionnelle et d'une reconnaissance plus sûrement établie à partir de certifications et de diplômes que l'autre (le travail associatif) tend à vouloir faire exister aujourd'hui. Pour autant, les deux secteurs restent proches sur au moins quatre dimensions essentielles : une formation (des savoirs, des méthodes, « une grammaire de l'action dans le domaine considéré »<sup>134</sup>), un public (des populations cibles), un champ d'action (des secteurs d'intervention communs, largement construits politiquement et juridiquement : l'éducatif, l'emploi, l'insertion, la lutte contre l'exclusion, la culture, le sanitaire, etc.) et un territoire (des quartiers dits sensibles).

### **I.2.3.1. Une formation du travail social**

On constate effectivement que les travailleurs associatifs (bénévoles comme salariés) diplômés le sont très souvent du travail social, à tous les niveaux de diplômes existant c'est-à-dire du BAFA au DSTS ou CAFDES<sup>135</sup>. Les diplômes détenus sont fonction du secteur d'activité de la structure associative. En cela, des distinctions existent selon les implications des acteurs associatifs dans le secteur sanitaire, linguistique, éducatif, etc. A l'occasion de l'étude menée, malgré un recueil non systématique qui eut été nécessaire, j'ai pu recenser, sur les trente entretiens principaux effectués sur le terrain principal (voir chapitre suivant), un gros tiers de personnels ayant reçu une formation du travail social, au sens large (éducateur,

---

<sup>131</sup> Donzelot J., *Op. cit.*, 1977, p. 190.

<sup>132</sup> Barthélémy M., *Op. cit.*, 2000, p. 168-169.

<sup>133</sup> Sur la distinction entre service et service public, voir Gadrey J., Zarifian Ph., *L'émergence d'un modèle du service : enjeux et réalités*, Eds. Liaisons, Coll., Entreprise & Carrières, Paris, 2002, 162p., p. 19-56.

<sup>134</sup> Chauvière M., *Op. cit.*, 2004, p. 41.

<sup>135</sup> Sur le détail de ces intitulés de diplômes, se reporter à la table des sigles.

animateur, assistante sociale, infirmière, enseignant FLE (Français Langues Etrangères), etc.). Au-delà de ses différences internes qui ne sont plus à démontrer<sup>136</sup>, le secteur social connaît depuis 1986 (date de création des instituts régionaux du travail social – IRTS – en France) si ce n'est une unification des référentiels de compétence et de formation, une homogénéisation des savoirs transmis<sup>137</sup>. On peut ainsi dessiner une certaine idéologie portée par le secteur du travail social actuel, que l'on retrouve à différents degrés au sein du secteur associatif. On pourra ainsi constater une proximité dans les modes d'action, les façons de définir et caractériser un problème comme tel, les références pratiques et théoriques qui renvoient à un idéal de service<sup>138</sup> commun. De plus, les professionnels du travail social exercent de façon privilégiée dans le secteur associatif. A ce titre, l'étude d'Eric Robinet sur les animateurs socioculturels est intéressante en ce qu'elle montre non seulement la proximité mais véritablement l'émergence concomitante de ces deux mondes puisque « 72,4% [des animateurs interrogés par questionnaire] a déclaré avoir exercé leur activité dans le secteur privé non lucratif des associations. »<sup>139</sup> Pour autant, il ne s'agit pas d'envisager le secteur associatif en doublon du secteur social. Nous verrons que le secteur associatif dispose de ses modes d'action propres et d'une capacité d'innovation et d'adaptation que n'a pas toujours le secteur social<sup>140</sup>. Par ailleurs, certaines activités transversales, comme le soutien scolaire, font cohabiter des professionnels ou ex-professionnels (bénévoles ou salariés) de tous types. Enfin, les deux secteurs vivent depuis plusieurs années des transformations semblables par l'introduction de (nouveaux) professionnels dits « issus du milieu »<sup>141</sup> qui modifient tendanciellement leurs pratiques. Le secteur social pèse alors d'un poids non négligeable sur le secteur associatif mais il n'est ni son mentor ni son donneur d'ordre. Il est, selon les cas, un partenaire, un collègue ou un concurrent<sup>142</sup>.

A cela, s'ajoute la philosophie portée par les formations reçues qui conduit travailleurs sociaux et travailleurs associatifs à envisager leur métier de la même façon, en ce qu'elle guide les « mises en pratique ("bonnes pratiques") », le sens général de la pratique (éthique) et les recettes de survie du corps professionnel. Soit autant d'éléments qui constituent [...] des

<sup>136</sup> Verdès-Leroux J., *Op. cit.*, 1978. ; Ion J., Ravon B., *Op. cit.*, 2002.

<sup>137</sup> Comme le rappellent Jacques Ion et Bertrand Ravon, on constate notamment « le développement de formations transversales aux différents métiers (notamment dans les IRTS et les IUT) ». *Ibid.*, p. 85.

<sup>138</sup> Dubar C., *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Armand Colin, Paris, (1991) 2000, 255p.

<sup>139</sup> Robinet E., *La dynamique des animateurs. Etude sociologique de la compétence professionnelle des animateurs socioculturels*, Thèse pour le doctorat de sociologie, Metz, 2003, 416p., p. 210.

<sup>140</sup> Laville J.-L., Sainsaulieu R., *Op. cit.*, 1997.

<sup>141</sup> Dubet F., *Op. cit.*, 2002, p. 269. ; Masclet O., *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, La Dispute, Coll. Pratiques politiques, Paris, 2003, 316p.

<sup>142</sup> Chauvière M., *Op. cit.*, 2004, notamment p. 37-38.

"identités de métiers" et [...] le "soi professionnel". »<sup>143</sup> Jeanine Verdès-Leroux rappelait en 1978 que l'intervention, la mission du travail social consiste « en une *action globale à visée éducative*, c'est-à-dire recherchant une transformation des individus, de leur manière de voir, de se comporter, de réagir, afin qu'ils s'insèrent mieux dans la société. Cette visée adaptative est constamment rationalisée en termes d'épanouissement du sujet qui est censé coïncider avec son utilité sociale. »<sup>144</sup> Le travail social et le travail associatif en territoire dit sensible, qui peut se retrouver dans cette définition, sont pleinement des entreprises de services<sup>145</sup> dans la mesure où ils tendent vers une transformation, si possible méliorative, de la personne concernée. En effet, rappelons avec Jean Gadrey, qu'« une activité de service est une opération, visant une transformation d'état d'une réalité C, possédée ou utilisée par un consommateur B, réalisée par un prestataire A à la demande de B, et souvent en relation avec lui, mais n'aboutissant pas à la production d'un bien susceptible de circuler économiquement indépendamment du support C. »<sup>146</sup> Pour le dire en termes plus sociologiques qu'économiques, il s'agit de professionnels du « service personnalisé »<sup>147</sup> qui se trouvent dans « une relation à trois pôles : praticien-réparateur, objet, propriétaire »<sup>148</sup>. La proximité de formation entre le travailleur social et le travailleur associatif fait que la nature de la relation de service entre le travailleur social et l'utilisateur (ou bénéficiaire) relève du même ordre que celle qui s'établit entre le travailleur associatif et les usagers. Comme le rappelle Goffman, « théoriquement, la relation procède d'une double volonté »<sup>149</sup> dans le sens où l'utilisateur demande les services du professionnel de son plein gré et le professionnel, de son côté, accepte de répondre à la demande formulée par l'utilisateur. Or, selon le service demandé, il semble que la libre adhésion nécessite d'être envisagée dans son contexte de production car cette libre adhésion, qui fonde le secteur associatif et la nature de l'échange au sein de celui-ci, s'opère dans un contexte sociétal qui établit la normalité sociale à l'aune de la bonne formation, de la bonne socialisation, de l'intégration et insertion sociale et professionnelle, etc. Pour autant, bien que les usagers ne soient pas toujours en position de décider une demande d'aide, de soutien, de formation, etc., il ne s'agit pas, comme le notait de façon excessive Verdès-Leroux, d'envisager les secteurs associatifs et sociaux comme des acteurs privilégiant la réalisation de leur propre intérêt (maintenir l'existence de leur secteur) en

---

<sup>143</sup> Chauvière M., *Op. cit.*, 2004, notamment p. 41.

<sup>144</sup> Verdès-Leroux J., *Op. cit.*, 1978, p. 104.

<sup>145</sup> Gadrey J, Zarifian Ph., *Op. cit.*, 2002.

<sup>146</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>147</sup> Goffman E., *Asiles*, Les éditions de Minuit, Coll. le sens commun, Paris, 1968, 447p., p. 378.

<sup>148</sup> Goffman E., *Op. cit.*, 1968, p. 380.

<sup>149</sup> *Ibid.*, p. 381.

n'essayant pas de « porter remède à des maux sociaux » mais en se contentant de « détecter ces maux et de proposer des mesures d'encadrement »<sup>150</sup>. Cette vision des secteurs en question n'apporte qu'une analyse limitée des enjeux qui les portent. Certes cette dimension est à considérer mais elle vaut pour tant d'autres professions (que serait le médecin sans malades, l'enseignant sans élèves, l'avocat sans délinquants et criminels ?) qu'elle semble réductrice en occultant le second pan de tout acte de professionnels ou de militants à savoir un intérêt conjoint pour soi et pour les autres.

Parallèlement à leur formation proche et à cette philosophie de l'entreprise de service et de la relation de service qui les porte, ce qui lie travailleurs sociaux et associatifs est constitué par la nature complexe de leur recrutement. A savoir que ce qui « fait », comme on le dit couramment, le bon (c'est-à-dire apte et légitime) travailleur social ou associatif c'est certes sa capacité technique (ses qualifications et son expérience professionnelle, pourrait-on résumer) mais c'est également sa capacité à « être » ce travailleur dans ce secteur. Autrement dit, la dimension subjective de la personnalité de l'individu, évaluée à l'aune de ses qualités personnelles qui font qu'il/elle a la « fibre » ou pas, qu'il/elle est « fait(e) » pour ce métier c'est-à-dire qu'il/elle « est » tout simplement<sup>151</sup>, presque naturellement dans l'attitude adéquate (d'écoute, de compréhension, d'échange, d'aide, etc.). A ce titre, je poserai dans la première partie l'hypothèse selon laquelle ce qui fait la spécificité du secteur associatif, c'est son caractère hybride établi à partir du binôme salariat/bénévolat qui engendre une transformation du collectif de travail suivant un *effet de vases communicants des attentes d'un statut sur l'autre*. Le recrutement dans le secteur associatif emprunte à différentes logiques et stratégies qu'il s'agira alors de mettre en évidence (professionnalité, compétences, engagement, proximité pour les principales).

### **I.2.3.2. Un public cible commun aux travailleurs sociaux et associatifs**

Le second élément qui lie travail social et travail associatif est le public. En effet, tous deux interviennent auprès de populations dites cibles c'est-à-dire désignées et catégorisées comme telles par les pouvoirs publics, les experts des politiques publiques et les travailleurs sociaux et associatifs eux-mêmes<sup>152</sup>. Le regard porté sur ces publics cibles depuis un siècle tend à

---

<sup>150</sup> Verdès-Leroux J., *Op. cit.*, 1978, p. 106.

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 153-176.

<sup>152</sup> Sur ce mode de désignation de la « cible » sociale à éduquer, aider, soutenir, orienter, accompagner, etc., voir Verdès-Leroux J., *Ibid.*, chapitre 4 « la cible du service social et son image dans le discours officiel », p. 217-259 dans lequel elle revient sur les différents termes (l'inadapté, le marginal, le « nécessaire », le démuné, le vulnérable, l'instable, l'agité, l'exclu, le fragile quelles que soient la nature et la figure de cette fragilité : le

établir que, à travers le temps, les individus visés restent les mêmes. Par exemple, les femmes constituent un public très largement investi car « à travers elle, c'est aussi l'enfant qu'on secoure » (1828)<sup>153</sup> et « c'est sur les femmes que vont converger une série d'entreprises éducatives (enseignement ménager, puériculture...), car elles apparaissent, à court terme, plus accessibles, plus malléables que les hommes » (1978)<sup>154</sup>, autrement dit « c'est en touchant les femmes, qu'on touche toute la famille et que l'on peut espérer une transformation durable des comportements » (2003)<sup>155</sup>. Bien sûr les femmes ne constituent pas la seule population cible. La panoplie classique va des femmes aux jeunes en passant par les enfants, les familles, les immigrés, les handicapés, les chômeurs (de longue durée), les délinquants ou prédélinquants, les toxicomanes, les illettrés, les exclus ou encore les précaires. A cette liste non exhaustive s'ajoute le fait que ces catégories ne sont pas étanches ; elles peuvent se combiner au point d'établir une catégorisation à un degré très fin qui vise à désigner l'ensemble des difficultés des personnes considérées dans l'objectif de trouver la mesure ou l'action la plus adaptée au problème désigné (une analyse et une solution dite personnalisée) mais elles contribuent dans le même temps, suivant le processus classique de labellisation bien décrit par Becker<sup>156</sup>, à stigmatiser les individus, à les enfermer dans des espaces sociaux dévalorisés et à affirmer un traitement individuel de la question sociale individuelle<sup>157</sup>. C'est ainsi que se créent les catégories « jeunes filles maghrébines des banlieues sensibles », « familles monoparentales précaires » ou la figure emblématique, archétype moderne de la géographie urbaine dite sensible : le « jeune-de-banlieue »<sup>158</sup>. En effet, bien que la panoplie des populations cibles soit étendue et combinatoire et qu'elle soit socialement et administrativement construite, la

---

délinquant, l'immigré, la prostituée, le fugueur, la famille en difficulté, l'enfant en danger, le drogué, le vagabond, le névrosé, la mère célibataire, etc.) qui ont participé à la construction progressive des populations cibles que nous connaissons aujourd'hui (et qui restent sensiblement les mêmes qu'à l'époque où l'auteur commet son ouvrage).

<sup>153</sup> Donzelot J., *Op. cit.*, 1977, p. 65.

<sup>154</sup> Verdès-Leroux J., *Op. cit.*, 1978, p. 21.

<sup>155</sup> Extrait d'entretien informel avec une salariée du CFQ, 05 décembre 2002.

<sup>156</sup> Becker H. S., *Op. cit.*, 1985.

<sup>157</sup> Sur l'analyse des processus de stigmatisation, voir Goffman E., *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Ed. Minuit, Coll. le sens commun, Paris, 1975, 175p. Sur l'analyse du processus suivant lequel un dispositif de discrimination positive se transforme en dispositif stigmatisant, voir l'article de Coralie Perez, qui le décrit de façon tout à fait intéressante en prenant pour appui le cas des dispositifs de la Politique Publique de l'Emploi. Perez C., « Les politiques catégorielles aux Etats-Unis », pp509-523 in Méhaut P., Mossé P., *les politiques catégorielles : fondements, portée, limites*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques économiques, 1998, 2 tomes, 566p.

<sup>158</sup> Cette expression est devenue aujourd'hui un phénotype discriminant et stigmatisant. Dans le même temps et suivant la célèbre théorie de Goffman du retournement du stigmate, des « jeunes-de-banlieue » tendent à user de cette appartenance comme source, si ce n'est de mobilisation ou d'action collective, du moins, de réaction et de mise en mouvement. Sans doute l'usage le plus clair et récent de ce mode d'utilisation se trouve dans l'un des textes du rappeur Disiz la peste intitulé « Jeune de banlieue ». Pour lire le texte de ce rap, voir annexe III. Goffman E., *Ibid.*

catégorie (et l'image médiatique) qui construit le plus les quartiers dits sensibles et incarne le plus la situation sociale de ces territoires aujourd'hui, c'est le « jeune-de-banlieue » (à casquette, survet', basket' et d'origine maghrébine). Ainsi, à l'image de l'*underclass* américaine – catégorie construite dans les années 60 aux Etats-Unis<sup>159</sup> – le « jeune-de-banlieue » est devenu la figure de l'exclu, du marginal antisocial. Cette figure emblématique, réductrice mais exemplaire des représentations à l'encontre de ces territoires<sup>160</sup>, constitue un repère important et efficace autour duquel les « vrais » jeunes des quartiers dits sensibles se construisent et grandissent, qu'il s'agisse d'une construction identitaire par imitation/revendication (dans la rhétorique et/ou par les actes), par distance/rejet (par un investissement fort dans le système scolaire et la « bonne » présentation) ou par contestation/mobilisation (par un militantisme dans des organisations politiques, syndicales et/ou associatives). Cette figure forte construit aussi très largement le travail associatif lui-même, dans la mesure où ce dernier s'oriente et est orienté prioritairement vers ces jeunes à travers un certain nombre de dispositifs, d'orientations, (voir dernière partie) s'inscrivant dans le processus global bipolaire de normalisation du territoire (population comprise) indiqué précédemment. La diversité des mesures mises en œuvre par les travailleurs associatifs leur offre un champ d'action diversifié, qui ne s'éloigne pas de celui du travail social.

### **I.2.3.3. Un champ d'action diversifié mais commun aux travailleurs sociaux**

Par champ d'action, j'entends précisément un ensemble de thématiques, identifiées comme problèmes, qui peuvent être investies et traitées par le secteur associatif. De sorte que le secteur associatif se pose (et est posé) comme un acteur de l'intervention sociale oeuvrant en direction d'une multitude d'objets sociaux oscillant entre une *lutte contre* et une *lutte pour* : lutte contre l'échec scolaire, contre la délinquance, contre l'exclusion sociale, contre le chômage, etc. ; et lutte pour l'insertion, l'intégration, l'égalité des droits, l'accès aux soins, au logement, à la culture, à l'emploi, etc. Et, comme on aura l'occasion de le voir plus loin, qu'il s'agisse d'une position *gestionnaire*, *émancipatrice* ou *occupationnelle*, les objets sont communs, seules les applications concrètes peuvent varier et orienter sensiblement les résultats selon les intentions qui portent les actions et la rhétorique de justification qui les défend, les explique, les fait exister publiquement. Qu'il s'agisse de *lutter pour* ou de *lutter*

---

<sup>159</sup> Wacquant L., *Op. cit.*, 2006, p. 29.

<sup>160</sup> Sur une analyse comparative du traitement médiatique d'un événement social tel que celui des « émeutes d'octobre-novembre 2005 », voir Garcin-Marrou I., « Des "jeunes" et des "banlieues" dans la presse de l'automne 2005 : entre compréhension et relégation », *Espaces et sociétés*, n°128-129, 2007/1-2, p. 23-37.

contre, et quelle que soit la justification (*gestionnaire, émancipatrice ou occupationnelle*), tous s'accordent sur la même philosophie qui réclame de « faire avec » ou « lutter avec » et non « faire à la place de » ou « lutter à la place de ». Autrement dit, les modes d'actions et le mode d'interaction construits et définis comme les plus aptes à atteindre les buts recherchés sont là encore très proches. On retrouve ici philosophie, éthique et boîte à outils du secteur. Cela tient, comme on l'a vu, à l'histoire des deux secteurs qui se sont construits à partir d'un socle divers mais commun, d'une part et à leur proximité en termes de formation, comme dit précédemment, d'autre part.

#### **I.2.3.4. Un territoire : le quartier dit sensible**

Comme le rappelle à juste titre Philippe Estèbe, « [le] processus de territorialisation de l'assistance a fait l'objet de nombreux travaux depuis les années quatre-vingt. On peut les classer en trois catégories : les travaux de sociologie urbaine<sup>161</sup>, les travaux de sociologie générale<sup>162</sup>, les travaux de sciences politiques<sup>163</sup>. »<sup>164</sup> Récemment des sociologues<sup>165</sup> l'envisagent sous l'angle de l'expertise. Cette approche complète de façon tout à fait intéressante les analyses produites dans la mesure où elle nous semble faire se confronter ces différents espaces (urbains, associatifs voire plus largement sociaux).

Par ailleurs, le territoire d'intervention est une notion très précise dans le champ du secteur social. Même si rien n'interdit la présence de travailleurs sociaux en milieu rural (les « animateurs de pays » en témoignent<sup>166</sup>), ceux-ci sont essentiellement représentés en milieu

---

<sup>161</sup> On peut rappeler à ce titre les travaux de Henri Lefebvre, Daniel Béhar, Pierre Sansot, Colette Pétonnet, Pierre Bourdieu ou encore Azouz Begag et Adil Jazouli. Lefebvre H., *La production de l'espace*, éditions Anthropos, Coll. « ethnosociologie », Paris, (1974) 2000 (4<sup>ème</sup> éd.), 485p. ; Béhar D., Estèbe Ph., « Recherche urbaine et politique de la ville. Entre énonciation et dénonciation », *Les annales de la recherche urbaine*, n°64, 1994, p. 34-39. ; Sansot P., *Les formes sensibles de la vie sociale*, PUF, Paris, 1986, 213p. ; Pétonnet C., *On est tous dans le brouillard. Ethnologie des banlieues*, Galilée, Paris, 1979, 394p. ; Bourdieu P., *La misère du monde*, éditions du Seuil, Paris, 1993, 1460p. ; Begag A., Delorme C., *Quartiers sensibles*, éditions du Seuil, Paris, 1994, 209p. ; Jazouli A., *Une saison en banlieue*, Plon, Paris, 1995, 367p.

<sup>162</sup> Avec, pour les principaux : Castel R., *Op. cit.*, 1995. ; Rosanvallon P., *La nouvelle question sociale*, Seuil, Paris, 1995, 222p. ; Donzelot J., *Face à l'exclusion, le modèle français*, éditions Esprit, Paris, 1992, 227p. ; Donzelot J., Estèbe Ph., *L'état animateur, essai de politique de la ville*, éditions Esprit, Paris, 1994, 238p.

<sup>163</sup> Voir entre autres : Duran P., Thoenig J.-C., « L'Etat et la gestion publique territoriale », *Revue française de sciences politiques*, 1996, n°4, p. 580-623. ; Lascoumes P., Le Bourhis J.-P., « Le bien commun comme construit territorial. Identités et procédures », *Politix*, 1998, n°42, p. 37-66. ; Le Gallès P., « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de sciences politiques*, 1995, n°1, p. 57-95.

<sup>164</sup> Estèbe Ph., *L'usage des quartiers*, L'harmattan, Coll. Logiques politiques, Paris, 2004, 263p., p. 22.

<sup>165</sup> Lochar Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *L'expert associatif, le savant et le politique*, Eds. Syllepse, 2003, 161p.

<sup>166</sup> Sur les travailleurs sociaux en milieu rural, voir Valarie P., « Les nouveaux territoires du social : de la militance à la gestion. L'exemple des Pays » in « Faire avec », *Les Cahiers de la recherche sur le travail social*, n°10, 1986. ; Dourlens C., Vidal-Naquet P., *Autonomie locale et décentralisation*, Anthropos, Paris, 1986, 238p. Voir également le chapitre 4 « Compétences et pouvoirs » de Ion J., *Le travail social à l'épreuve du territoire*,



urbain<sup>167</sup>, notamment depuis l'arrivée en force de la Politique de la ville, associée aux dispositifs et politiques d'insertion et de création de lien social<sup>168</sup>. Dans le cadre de cette étude, le territoire d'enquête est circonscrit à une urbanité spécifique puisqu'il s'agit de quartiers dits sensibles, des « quartiers zzzz... » comme le dit Karim Amellal<sup>169</sup> faisant écho à la diversité de dispositifs (ZFU, ZRU, ZEP, etc.) qui font l'identité territoriale de ces quartiers sur lesquels il s'agira de revenir plus loin. A cette première acception du territoire du social (dans sa dimension strictement géographique) s'ajoute l'acception plus sociale et politique qui répond à la segmentation des métiers et professions du social (métiers de l'animation, de l'assistance, de l'éducation, de l'insertion, du socioculturel, etc.) et qui introduit une multitude de découpages. A cette première segmentation des métiers s'ajoute aujourd'hui l'arrivée des « nouveaux métiers » du social qui tentent de se faire une place. C'est notamment le cas des médiateurs et autres « grands frères »<sup>170</sup> (« adoucisseurs de cités »<sup>171</sup> ou d'établissements scolaires<sup>172</sup>) qui ont vocation à se glisser entre les professions historiques du social (assistante sociale, éducateur spécialisé et animateur socioculturel<sup>173</sup>). Le terrain du social est donc tout autant un espace géographique (un pays, une agglomération, un quartier, une rue, etc.) qu'un espace de population (les exclus, les pauvres, les handicapés, les jeunes, les femmes, les primo-arrivants, les chômeurs de longue durée, les immigrés, etc.) ou un espace de qualifications attachées au métier d'appartenance. Le périmètre d'action du travailleur social est donc largement contraint par les différents niveaux politiques et administratifs qui le déterminent, le financent, lui assignent ses missions. Le secteur associatif se distingue et

---

Dunod, Paris, 2000, 166p. Plus largement, sur la pauvreté en milieu rural, voir Maclouf P. (sous la dir.), *La pauvreté dans le monde rural*, L'Harmattan, Paris, 1986, 329p. ; Pagès A., *La pauvreté en milieu rural*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2005, 184p.

<sup>167</sup> Sur plus de 700 quartiers, identifiés dans près de 200 villes qui dépendent d'un « contrat de ville », « près de 6 000 personnes occupent en l'an 2000 des postes estampillés politique de la ville » Ion J., Ravon B., *Op. cit.*, 2002, p. 48. Voir également Brévan C., Picard P., *Une nouvelle ambition pour les villes. De nouvelles frontières pour les métiers*, Rapport DIV, Paris, septembre 2000, 188p.

<sup>168</sup> Pour ne citer que quelques-unes des publications revenant sur l'évolution du travail social en lien avec l'arrivée des politiques publiques et leur philosophie (contrat, partenariat, etc.). Autès M., *Op. cit.*, 1999 ; Ion J., *Ibid.*, 2000 ; Ion J., Ravon B., *Ibid.*

<sup>169</sup> Amellal K., « Cap sur les territoires en souffrance » in [http://www.marianne2007.info/Cap-sur-les-territoires-en-souffrance\\_a253.html](http://www.marianne2007.info/Cap-sur-les-territoires-en-souffrance_a253.html), page consultée le 30 janvier 2007.

<sup>170</sup> Soulet M.-H., *Les transformations des métiers du social*, Eds. Universitaire de Fribourg, Fribourg, 1997, 314p.

<sup>171</sup> Ion J., Ravon B., *Ibid.*, p. 55-62. Pour une analyse des difficultés des animateurs « issus des quartiers » à agir avec les jeunes dont ils sont censés s'occuper, voir Masclet O., *Op. cit.*, 2003, 316p.

<sup>172</sup> Sur les médiateurs scolaires, voir entre autres Dubet F., *Op. cit.*, 2002, p. 269-302. L'auteur montre notamment comment le territoire de ces nouveaux métiers est plus labile, plus diffus que pour les professions instituées. Ainsi si la classe définit le territoire de l'enseignant, la cour et les salles d'études celui du conseiller principal d'éducation (CPE), celui du médiateur correspond à l'ensemble des espaces fréquentés par les élèves qui seraient susceptibles d'entrer en tension : la classe, la cour, les couloirs mais également les abords de l'établissement scolaire, le quartier, etc.

<sup>173</sup> Ion J., Ravon B., *Ibid.*

s'apparente tout à la fois au secteur social en la matière. En effet, comme on a pu le rappeler, le secteur associatif n'est pas unifié. Il comporte une grande diversité de types associatifs, que je propose de regrouper en trois catégories somme toute assez classiques : un mode gestionnaire, occupationnel ou émancipateur. Selon le mode dans lequel s'inscrit la structure considérée, on constate alors une plus ou moins grande proximité avec le secteur social. Plus le secteur associatif est proche des missions du secteur social et plus il lui empreinte ses modalités organisationnelles. Le système de financement (sur la base de subventions attribuées sur projet et sur contrat annuel ou pluriannuel ou par convention selon les cas) participe de cette contrainte territoriale. « Le cadre des subventions aurait tendance à nous scléroser sur le secteur. Nous, on a du mal à monter... si par exemple, aujourd'hui, je veux monter un séjour avec 30 jeunes issus de quartiers différents, je pourrais pas. J'aurais un financement pour mes 10 jeunes de Borny mais j'en aurais pas pour les autres. » nous disait l'un des responsables associatifs rencontrés, faisant état par là même de l'une des priorités de l'action et de l'expertise associative : redéfinir les contours du territoire dit sensible, notamment en déplaçant la problématique géographique qui s'est imposée depuis plusieurs dizaines d'années pour expliquer les difficultés de certains quartiers urbains vers la problématique sociale.

La proximité entre travail social et travail associatif, entre travailleur social et travailleur associatif dont on vient de relater les quatre principaux traits ne doit cependant pas nous faire perdre de vue que bien qu'étant de la même famille, ils ne sont pas interchangeables. En effet, comme le souligne très justement Matthieu Hély, bien qu'ils partagent la même « condition », « "travailleurs sociaux" et "travailleurs associatifs" ne partagent pas la même position. »<sup>174</sup> Autrement dit, bien que disposant d'un héritage commun de la charité religieuse et philanthropique des communautés du XIX<sup>ème</sup> siècle faisant exister une tension « entre le pôle de la vocation, qui transfigure leur activité quotidienne en mission de charité ou solidarité (terme laïcisé de la charité) et celui de la profession salariée »<sup>175</sup>, Hély note que « alors que l'identité professionnelle [des "travailleurs sociaux"] était inextricablement liée à la figure tutélaire de l'Etat-Providence, le travailleur associatif, s'il doit souvent ses

---

<sup>174</sup> Hély M., *Le travailleur associatif. Un salarié de droit privé au service de l'action publique*, Thèse pour le doctorat de sociologie, EHESS, 2005, 470p, p. 462-463.

<sup>175</sup> Schnapper D., « Les expériences vécues dans quelques métiers de l'Etat-Providence », p. 199-216, p. 203 in Menger P.M. (sous la dir.), *Les professions et leurs sociologies. Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Editions de la maison des sciences de l'homme, Paris, 2003, 272p. L'auteure va jusqu'à préciser que « l'existence de ces deux pôles, celui de la vocation et celui de la profession, qui se révèlent souvent être en tension, sinon en contradiction, est l'une des sources du "malaise" ou de la "crise", uniformément observés par les sociologues dans les professions de l'Etat d'intervention. », p. 212.

conditions d'existence au soutien des institutions publiques, ne se reconnaît pourtant pas dans le rôle traditionnel du fonctionnaire administratif soumis au devoir de réserve et à la rigidité des règles bureaucratiques. »<sup>176</sup> Ainsi, l'auteur précise-t-il encore, « l'explosion de l'emploi associatif ne doit pas être confondue avec le développement des "travailleurs sociaux". Au contraire, elle correspond bien à l'élaboration d'une nouvelle catégorie sociale. [...Le travailleur associatif] est donc à la source d'une nouvelle forme de salariat de droit privé exercé au service de l'action publique et échappe au clivage traditionnel entre agents du service public et salariés du secteur concurrentiel de l'économie. »<sup>177</sup> Cela dit, nous pourrions constater que les travailleurs associatifs, témoignant d'une exaspération qui naît du sentiment de ne pas être reconnu à sa « juste valeur »<sup>178</sup>, se mettent parfois à revendiquer une place ou plus exactement leur place au sein du secteur public :

« Nous, on devrait être du service public. [...] Nous, c'est pour ça qu'on parle de non bénéficiaire puisque nous, tous les services qu'on rend c'est que du service public. De toute façon, on dépend de l'argent public. On fait que ça et y a pas d'argent qui rentre donc je pense que la plupart de nos actions, elles devraient être reconnues par le service public. ». (Entretien responsable de l'ATTM, 24 mai 2002.)

Dans le même temps, le statut ou la position de fonctionnaire ne sont à aucun moment revendiqués ou valorisés. L'un des responsables rencontrés, un peu usé après plusieurs années d'investissement quotidien dans sa structure, témoignait en ces termes :

« Je voudrais en faire moins mais j'ai toujours été disponible et si du jour au lendemain, je me rendais moins disponible et si je commençais à raisonner comme un salarié [entendu comme un salarié d'un autre secteur économique voire d'un fonctionnaire] et à organiser ma vie avec une vie privée, je rentre à telle heure, etc., je crois que les gens ne comprendraient pas donc comme j'aime pas faire les choses à moitié !... ». (Entretien responsable ATTM, 24 mai 2002)

La figure du salarié classique symbolise plutôt la figure antinomique de l'action associative, qui, elle, est présentée comme flexible, personnalisée et innovante donc adaptée aux exigences pragmatiques du contexte. On retrouve ici la tension précédemment évoquée entre « vocation » et « profession »<sup>179</sup>. Le refus de l'*être fonctionnaire* s'oppose ainsi au caractère

---

<sup>176</sup> Hély M., *Op. cit.*, 2005, p. 463.

<sup>177</sup> *Ibid.*, p. 463.

<sup>178</sup> Baudelot Ch., Gollac M., *Travailler pour être heureux. Le bonheur et le travail en France*, Fayard, Paris, 2003, 351p. Voir notamment les chapitres 12 « le salaire console-t-il du malheur au travail ? » et 13 « Le sentiment d'injustice ». Sur ces questions de bonheur/malheur, estime/injustice au travail, le lecteur pourra lire le dernier ouvrage de François Dubet, *Injustices. L'expérience des inégalités au travail*, Seuil, Coll. essais, Paris, 2006, 490p.

<sup>179</sup> Schnapper D., *Art. cit. in* Menger P.-M., 2003. Notions qui font évidemment clairement référence à la théorie weberienne. Weber M., *Le savant et le politique*, Plon, Coll 10/18, Paris, (1919) 1959, 185p.

routinier, encadré et contraint du travail au profit de « l'œuvre » sociale, la création valorisante et valorisable, suivant l'opposition désormais classique de Hannah Arendt<sup>180</sup>. D'une certaine façon, cette tension rend également compte du souci à être simultanément dans et hors l'institution afin d'être reconnu tant par les usagers que par les autres acteurs collègues, partenaires, financeurs, etc.<sup>181</sup>

La situation générale historiquement construite du secteur associatif nous conduit tout naturellement maintenant à devoir envisager rapidement la situation actuelle de celui-ci (quelles sont ses caractéristiques et modalités organisationnelles ?) avant de revenir plus spécifiquement sur l'ancrage territorial qui a été choisi dans le cadre de cette étude pour interroger les rôles sociaux de ce secteur.

#### **I.2.4. La situation actuelle du secteur associatif. Un secteur en voie de professionnalisation<sup>182</sup>**

Comme le rappelle Jean-Michel Belorgey, « on n'a jamais jusqu'aux dernières décennies, assisté à l'investissement d'aussi considérables attentes dans le phénomène associatif. Le discours associatif progresse au même rythme que la démographie associative. Discours des associations sur elles-mêmes. Mais aussi discours des pouvoirs, qui donnent acte aux associations d'une vocation dont il faut mesurer l'ambition : enrichissement ou restauration des solidarités, et, plus généralement du lien social et de la sociabilité ; contribution au changement social, au renouvellement de la citoyenneté, et à la consolidation de la démocratie. »<sup>183</sup> Autant de missions et rôles qui participent de la constitution du secteur associatif comme relais (rendu et devenu) indispensable, oscillant entre une position faible (simple exécutant, relais local) et une position forte (lieu de contestation et de proposition alternative) doté d'un vivier professionnel (salariés et bénévoles) voire expert. Dans tous les cas, nul ne peut échapper aujourd'hui à la présence médiatique du secteur associatif : campagnes de publicité, hommes et femmes politiques mais également personnalités publiques (artistes, sportifs notamment) ou encore de « simples citoyens », comme il est de

---

<sup>180</sup> Arendt H., *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, Paris, (1961) 1983, 404p.

<sup>181</sup> Sur cette quasi nécessité à jongler entre le « hors » et le « dans » l'institution, voir Bourdieu P., Balazs G., « Porte-à-faux et double contrainte », p. 383-395 in Bourdieu P. (sous la dir.), *La misère du monde*, Op. cit., 1993.

<sup>182</sup> Amadio S., Engels X., Jory H., « L'association fait-elle partie de l'économie sociale et solidaire ? ». Rapport commandité par la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale, piloté par le Préfecture de la région Lorraine (Secrétariat général pour les affaires régionales), Convention DIISES-Lorraine n°24, in *Cahiers de recherche de la MIRE*, n°16, avril 2003.

<sup>183</sup> Belorgey J.-M., *Cent ans de vie associative*, Presses de Science Po, coll. La bibliothèque du citoyen, Paris, 2000, 139p., p. 12.

coutume de les appeler, promeuvent telle ou telle structure, font appel à la générosité des Français pour acheter tel produit de telle marque (eau minérale, fleurs, yaourts, etc.), qui s'est engagée à reverser un pourcentage pour telle cause. De même, tous et toutes semblent s'accorder sur l'importance de s'engager dans ces structures, beaucoup plus que n'est incité l'engagement dans un parti politique ou dans une structure syndicale. Il semble donc que la place du secteur associatif actuel prenne une ampleur d'autant plus grande qu'il s'affirme et est affirmé comme lieu démocratique par excellence à l'image d'une société civile activement engagée. Enfin, il s'affirme de plus en plus comme un secteur économique, créateur d'emploi et de valeur. Observons en chiffres nationalement et localement ce que cette place (nouvelle ?) du secteur signifie pratiquement. Quelles sont les mesures du secteur associatif aujourd'hui ?

Comme le rappelle Edith Archambault<sup>184</sup>, 2005 a vu la création de « près de 70 000 associations [...] alors qu'en 1995 il y en eut 63 400 » et « sur la même période la proportion de la population adulte qui adhère à une ou plusieurs associations est passée de 41% à 46% ». A ces premiers chiffres, il importe de signaler, avec Viviane Tchernonog<sup>185</sup>, combien les associations ont pris une place conséquente dans l'économie française et ne s'en tiennent plus à une position caritative ou de défense d'une cause (sociale, politique, culturelle, etc.). Ainsi, dans la droite ligne de ses premiers travaux, l'auteure, répondant à l'appel du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, construit un outil de mesure lui permettant de recenser, en 2000, environ 880 000 associations en activité, réparties comme suit :

---

<sup>184</sup> Archambault E., « Les Institutions sans but lucratif en France. Principales évolutions sur la période 1995-2005 et défis actuels », Communiqué au colloque ADDES, 7 mars 2006, 14p.

<sup>185</sup> Tchernonog V., « Trajectoires associatives – Données de repérage sur les cycles de vie et les disparitions d'associations », Rapport pour la Délégation interministérielle à l'Innovation sociale et à l'Economie sociale avec le concours financier de la Fondation de France, Paris, 1999. ; Le Guen M., Tchernonog V., « Quelles liaisons entre les ressources, le travail bénévole et l'emploi salarié dans les associations ? », in Dervaux B., Calcoen F., Greiner D. *et al.* (sous la dir.), *Intégration européenne et économie sociale*, L'Harmattan, Coll. « Logiques économiques », Paris, 2002, p. 259-271.

**Tableau 1 : Nombre et répartition des associations selon l'existence d'emploi salarié**

	%	Effectifs
<b>Associations sans salarié</b>	84%	735 000
<b>Associations employeurs</b>	16%	145 000
<b>Ensemble</b>	100%	880 000

Source : Tchernerog V., *Logiques associatives et financement du secteur associatif. Eléments de cadrage*, Appel d'offres de la MIRE, *Produire des solidarités : la part des associations*, Paris, déc. 2000, 100p.

Parmi les grands secteurs identifiés (action caritative et humanitaire ; action sociale ; sanitaire ; de quartiers, de défense de causes diverses ; de l'éducation, de la formation et de l'insertion ; sportif ; culturel, des loisirs et de la défense des intérêts économiques), « le secteur associatif français apparaît au total largement dominé par le nombre des associations de type sportif, culturel ou de loisirs, qui représentent à elles seules plus de 60% du nombre total d'associations. »<sup>186</sup> Tous secteurs confondus, la mission première qui est mise en avant par les structures associatives (employeurs ou sans salarié) est la « création du lien social » suivi par le « développement d'actions de solidarité », souvent loin devant le « développement de comportements citoyens, de l'engagement » ou de la « responsabilisation des personnes »<sup>187</sup>. Ces trois types de mission se retrouvent localement au cœur des priorités associatives mais elles ne sont pas les seules comme nous le verrons plus amplement dans la dernière partie de cette étude.

Si l'on regarde de plus près le tableau précédent, on constate que la très grosse majorité des structures associatives fonctionne avec du travail bénévole. Seules 16% ont recours à l'emploi salarié (tous statuts confondus). L'auteure précise que ce sont principalement les petites structures qui ont recours à l'emploi salarié : « 54% d'entre elles ont 1 à 2 salariés, 25% entre 3 et 9 salariés, 18% entre 10 et 49 salariés, et seules 4% des associations employeurs ont 50 salariés ou plus »<sup>188</sup>. Au total, les structures associatives occupent activement 1 650 000 personnes (tous statuts confondus), ce qui revient à environ 907 000 emplois équivalent temps plein<sup>189</sup> (compte tenu de la forte proportion de travail à temps partiel dans le secteur associatif en général, de l'ordre de 55%<sup>190</sup>). Parmi ces emplois, la part d'emplois précaires est élevée (de l'ordre de 36%) et très dépendante du secteur d'activité : « la précarité est la plus élevée

<sup>186</sup> Tchernerog V., *Op. cit.*, 2000, p. 17-21.

<sup>187</sup> *Ibid.*, p. 25-28.

<sup>188</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>189</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>190</sup> *Ibid.*, p. 66.

dans les associations d'insertion en raison de la nature même de l'activité de ces dernières [59%] ; le taux de précarité reste supérieur ou égal à 50% pour les associations culturelles ou de loisirs, ou encore dans l'action caritative et humanitaire. Les associations d'action sociale [22%], de défense des intérêts économiques [19%], et surtout les associations sanitaires [3%] recourent relativement peu aux emplois précaires. »<sup>191</sup> Sur ces aspects, le secteur enquêté, caractérisé par une majorité de structures utilisatrices d'emploi précaire et de structures relevant de l'action sociale, ne déroge pas aux tendances nationales puisque le recours à l'emploi précaire, compris les emplois aidés (CES, CEC et emplois-jeunes), avoisine les 45%<sup>192</sup>.

Les bénévoles, quant à eux, représenteraient un ensemble d'environ 14,5 millions de personnes. Comme le précise Tchernonog, « ce chiffre est supérieur au nombre de bénévoles en France puisque la mesure du nombre de bénévoles directement par les associations ne permet pas d'éliminer les doubles-emplois. »<sup>193</sup> En effet le nombre de bénévoles est estimé, en 2002, à 12 millions<sup>194</sup>. Ce chiffre, sur lequel l'ensemble des chercheurs s'accordent, est constitué à partir des déclarations de personnes interrogées à cet effet dans le cadre du dispositif d'enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages. Au niveau local, les travailleurs associatifs rencontrés nous ont fait part de la présence de moins d'une centaine de bénévoles, toutes structures confondues.

Concernant maintenant le rapport au territoire des structures associatives, l'auteure note que « l'aire d'intervention privilégiée pour un peu plus de la moitié des associations est la commune, ou le regroupement de communes [...] Près de 10% des associations ciblent leur intervention aux limites du quartier. Plus du tiers des associations ont une aire d'intervention qui dépasse l'échelon communal ou pluricommunal. »<sup>195</sup> Nous concernant, bien que les actions soient prioritairement tournées vers le quartier (60%), elles ne se limitent pas toujours à ses frontières, touchant l'ensemble de la commune (40%), voire l'agglomération ou le département (40%). L'écart non négligeable que l'on constate entre les proportions nationales

---

<sup>191</sup> Tchernonog V., *Op. cit.*, 2000, p. 67.

<sup>192</sup> La partie suivante détaillera davantage cet aspect. Pour expliquer rapidement le calcul : 364 postes salariés ont été identifiés au sein des dix structures majeures interrogées (monographies) et parmi ceux-ci, 165 relèvent de la catégorie « emploi précaire » et sont soit des CDD (saisonnier, partiel, complet), des emplois de vacataire, ainsi que des emplois aidés comme les CES, CEC ou Emplois-Jeunes. Source : Amadio S., Engels X., Jory H., *Op. cit.*, 2003.

<sup>193</sup> Tchernonog V., *Ibid.*, p. 70.

<sup>194</sup> Febvre M., Muller L., « La vie associative en 2002. 12 millions de bénévoles », *INSEE Première*, n°946, fév. 2004, 4p., Poupaux S., Tchernonog V., Truchot G., « Les associations sportives et d'éducation populaire dans le secteur associatif français en 2000 », *Stat-Info*, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, n°05-04, oct. 2005, 8p.

<sup>195</sup> Tchernonog V., *Ibid.*, p. 31.

(10%) et celles de notre échantillon (60%) concernant l'orientation privilégiée des actions vers le quartier (comme unité territoriale minimale) tend à conforter l'hypothèse générale selon laquelle *le secteur associatif* (sa configuration, ses objets, ses modalités organisationnelles) *tend à être en conformité avec le territoire sur lequel il s'implante*. Autrement dit, le secteur associatif qui se crée sur les territoires dits sensibles connaît des caractéristiques singulières en ce qu'il tend à coller aux caractéristiques officielles du territoire, orientant ainsi davantage les objets associatifs vers le secteur de l'action sociale, de l'éducation, la formation et l'insertion (linguistique, professionnelle, sociale), construisant une équipe associative « à l'image » du quartier – dans le sens où elle est construite pour lui (et par lui pour certains postes de médiateurs « grands frères » notamment) et donc plus encline à le comprendre et contribuant ainsi à la co-construction du territoire tel qu'il est *a priori* décrit et envisagé. On est face ici à l'un des cercles vicieux qui contribue à instituer la figure du quartier dit sensible : si le territoire est dit sensible, le secteur associatif qui se met (ou est mis) en place se définit et se construit de façon spécifique, visant la « réparation »<sup>196</sup> ou la « restauration »<sup>197</sup> du territoire en question dans l'objectif final de réduire le discrédit porté par le territoire ; or la seule présence massive de structures visant à l'aide et/ou à l'assistance sociale, lui porte préjudice et contribue à alimenter le discrédit dudit territoire. Nous y reviendrons notamment pour montrer que ce lien de cause à effet qui semble logique (territoire dit sensible propice à l'implantation d'un secteur à orientation sensible) ne relève pas d'une telle logique mais du fait que *le secteur associatif répond bien davantage à sa propre construction du territoire qu'à une problématique inhérente, essentielle au territoire dit sensible*. C'est à partir de son action d'identification, de diagnostic, d'analyse qu'il envisage ensuite de développer des dispositifs d'action, plus précisément de dispositifs de l'agir social<sup>198</sup>. En d'autres termes, pour une même « situation », le besoin identifié et les actions qui le soutiennent peuvent différer du fait de la diversité même du secteur associatif (professionnels bénévoles et/ou salariés divers, expertises diverses).

Autre caractéristique, le travail en réseau constitue une part importante des modalités de fonctionnement des structures associatives : près de « six associations sur dix » y ont recours. Et bien que le constat au niveau national semble témoigner d'une baisse de la participation à un réseau au profit d'un fonctionnement isolé, le constat au niveau local est plutôt à une

---

<sup>196</sup> Goffman, *Asiles*, *Op. cit.*, 1968, p. 375-403.

<sup>197</sup> Belorgey J.-M., *Op. cit.*, 2000.

<sup>198</sup> Pour une analyse proche concernant le rôle d'autres acteurs (politiques au niveau local comme national, hauts fonctionnaires, intellectuels et médias) co-constructeurs de territoires ou de publics cibles, voir Tissot S., *L'Etat et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Seuil, Coll. Liber, Paris, 2007, 300p.



intensification des réseaux, qui s'explique par deux phénomènes conjoints : la baisse des soutiens financiers de la part des pouvoirs publics aux structures de petites tailles qui « se serrent les coudes »<sup>199</sup> en s'associant (mise à disposition de personnel, de local, de matériel voire de public !) et un resserrement de la « (re)prise en main »<sup>200</sup> des pouvoirs publics avec une concentration autour de quelques centrales interconnectées. Autrement dit, on assiste d'une certaine façon à l'affrontement de deux réseaux qui s'opposent à la fois sur les manières de faire et sur les objets à viser ou encore les publics à « gérer » en priorité. Mais là encore, il ne s'agit pas d'entrer précipitamment dans ces détails. Ces questions importantes pour le secteur et liées entre elles de « partenariat » et de concurrence associative seront traitées dans la troisième partie.

Au final, Tchernonog propose une typologie<sup>201</sup> distinguant trois types majeurs (proches de ceux envisagés ici) de structures associatives qu'elle nomme « associations gestionnaires d'équipements ou de services » (dont le nombre augmente ces dernières années), « associations militantes » (qui ont également fortement augmenté) et « associations de membres » (qui restent les plus nombreuses et qui s'adressent principalement, comme leur nom l'indique, aux membres de la structure). Ces types associatifs, comme nous le montrerons, constituent tant des groupements professionnels (bénévoles et salariés) que des cadres d'expertise<sup>202</sup>.

En effet, au fil de ces quelques pages, nous avons vu comment le secteur associatif, en se professionnalisant et en s'impliquant (ou étant impliqué) progressivement dans des dispositifs de politiques publiques – qu'elles soient urbaines ou pas, d'ailleurs – s'est finalement équipé,

---

<sup>199</sup> L'une des responsables rencontrées nous disait précisément à ce sujet : « toutes les petites structures, on se rassemble entre nous pour euh... s'épauler entre petites structures ». Entretien responsable *La Clé*, 16 mai 2002.

<sup>200</sup> Barthélémy M., *Op. cit.*, 2000, p. 117.

<sup>201</sup> Tchernonog V., *Op. cit.*, 2000, p. 73-84.

<sup>202</sup> « Cadre » étant entendu ici au sens de Goffman qui l'envisage comme un élément qui nous permet de « comprendre les événements » vécus en situation par les individus (p18). S'il est utile d'envisager ce « cadre » de l'expertise (mais également de l'ordinaire du professionnel du social qu'est le secteur associatif en territoire dit sensible), c'est qu'il nous permet d'appréhender les controverses et autres luttes qui animent le secteur associatif dans toute sa complexité. Pour ne donner qu'un exemple pour éclairer immédiatement le lecteur sur les enjeux de ce propos, on peut rappeler les différentes qualifications auxquelles ont eu droit les événements d'octobre-novembre 2005 autrement appelés « émeutes de 2005 » : interprétations somme toute classiques en ces circonstances, allant de l'insurrection populaire au nouveau mouvement social en passant par le divertissement de jeunes voyous, le « ras-le-bol » désorganisé ou encore la réaction affective à la mort de Bouna et Zyed. Ces lectures résultent de cadres différents : politique/associatif/citoyen, global/local, « de l'intérieur »/« de l'extérieur », etc. J'y reviendrai plus amplement et je montrerai notamment qu'il ne s'agit pas de voir le secteur associatif comme unifié. A l'instar du champ politique, il est traversé par des tendances, des courants, que j'appelle ici « gestionnaire », « occupationnel » et « émancipateur ». Goffman E., *Les cadres de l'expérience*, Les éditions de Minuit, Coll. le sens commun, Paris, (1974) 1991, 573p.

au sens où l'entend la sociologie de l'expertise<sup>203</sup>. Acquérant ainsi une expérience c'est-à-dire un ensemble de savoirs, savoir-faire, savoir-comprendre et savoir-analyser, il s'est forgé une identité de professionnel incontournable voire, en situation, d'expert. Plus précisément, d'expert du territoire. Telle est la thèse défendue ici. Mais pourquoi s'attacher à traduire l'acteur associatif en expert alors que le secteur associatif dispose depuis sa création d'un ensemble de savoirs, de connaissances dont il essaye de faire valoir la légitimité<sup>204</sup> ? Quels sont alors les apports à user de cette sociologie pour finalement parler d'un objet à la croisée d'une sociologie urbaine, d'une sociologie des quartiers dits sensibles et d'une sociologie des associations ? L'intérêt majeur tient au fait que, comme le rappelle Yves Lochard, « la nouveauté [dans les pratiques par la mobilisation de savoirs associatifs] réside moins dans la diversification des sources de savoirs sociaux et dans l'apparition de savoirs associatifs que dans le début de la reconnaissance dont ils sont l'objet en tant que tels. »<sup>205</sup> Autrement dit, c'est par la mobilisation de savoirs existants et de savoirs complémentaires et surtout par la reconnaissance de la légitimité de ces savoirs que l'acteur associatif peut être expert et faire valoir une réelle expertise associative.

De plus, s'il est pertinent et intéressant de caractériser les travailleurs associatifs (bénévoles et salariés) comme experts c'est que, comme l'ont montré Christian Bessy et Francis Chateauraynaud, il existe un « modèle de compétence de l'expertise »<sup>206</sup>. Dans ce modèle, les auteurs précisent que « l'expert est capable de surmonter, en les associant, quatre formes d'épreuves : 1/ l'épreuve de qualification ; 2/ l'exploration du réseau tracé par l'objet ; 3/ l'expérience sensorielle ; 4/ l'examen instrumenté des matériaux. »<sup>207</sup> Ils montrent alors combien ces quatre types d'épreuve que les experts sont en mesure de faire jouer en situation ne constituent pas des savoirs figés mais résultent d'une mise en contextualisation essentielle, opérée par l'expert. « Du point de vue de l'expert c'est donc une série de rapprochements et de recoupements qui permettent la prise de décision. »<sup>208</sup> Ce qui distingue alors expert et professionnel c'est finalement bien cette capacité à authentifier une situation, un état, un objet (sensible ou non, ghetto ou non, etc.) par la mise en jeu de savoirs aux origines éclectiques (cognitive et sensorielle). Concernant l'objet qui nous occupe, lorsque les acteurs disent

---

<sup>203</sup> Trépos J.-Y., *Op. cit.*, 1996.

<sup>204</sup> Voir les différentes contributions, notamment de Ion J., « Modes d'engagements et savoirs associatifs : petit coup d'œil dans le rétroviseur », p. 21-26, Chauvière M., « Savoirs associatifs dans la familialisation du social : les mouvements familiaux », p. 27-37 et Lochard Y., « Les associations et l'observation sociale : l'invitation au temple », p. 39-47 in Lochard Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *Op. cit.*, 2003.

<sup>205</sup> Lochard Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *Ibid.*, p. 18.

<sup>206</sup> Bessy Ch., Chateauraynaud F., *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception*, Métailié, Paris, 1995, 364p., p. 240-244.

<sup>207</sup> *Ibid.*, p. 240.

<sup>208</sup> *Ibid.*, p. 244.

« sentir » une situation qui se dégrade et/ou qui tend vers un état émeutier, ils le disent en référence à la mesure qu'ils ont pu prendre à partir d'un calcul comparatif entre situations similaires (à partir d'indicateurs construits en situation) mais également d'un point de vue strictement corporel : « on sentait que ça chauffait », « on voyait que les jeunes étaient plus énervés », « l'ambiance était électrique »<sup>209</sup>. Le corps est dans ce cas un réel instrument de mesure<sup>210</sup>. Les tensions, les rapports plus conflictuels entre usagers et travailleurs associatifs se mesurent en mots mais également en gestes et en sensations. Cette compétence singulière qui consiste à savoir mêler les savoirs à disposition en vue d'une prise de décision, ne se limite pas à la seule mise en œuvre d'une compétence professionnelle ni même à une expérience ordinaire du territoire. La compétence professionnelle et l'expérience personnelle (bénévole ou salariée encore une fois) ne constituent donc qu'une dimension de la capacité experte du travailleur associatif. Avec Bessy et Chateauraynaud, on peut dire que la prise est autre. En effet, ce qui fait le travail de l'expert c'est bien sa capacité à mettre en lien, à créer une prise à partir des plis et repères qui construisent la situation, l'objet ou le cas. Et c'est cette mise en lien qui échappe tant au profane qu'au professionnel ordinaire qui n'a pas l'expérience de la spécificité du travail associatif<sup>211</sup>. C'est, comme nous le verrons, la capacité de l'associatif à se constituer en « *entre* » (quel que soit cet *entre* : *entre* professionnels, *entre* usagers, *entre* institutionnels, *entre* professionnels et institutionnels, *entre* professionnels et usagers, etc.) qui est ainsi posée. Non que le professionnel ne se situe pas dans l'*entre* mais il s'y situe avec un regard et une gestion routinière qui ne lui permet pas la même interprétation de la situation qu'à l'expert, nécessairement en posture critique – tout du moins dans le sens classique de la critique. Les analyses qui suivront mettront d'autant mieux en valeur cette caractéristique.

A travers cette étude, je proposerai d'interroger la situation et la position experte du secteur associatif (ses rôles, ses missions, ses outils, etc.). Et c'est en mêlant différentes sociologies (sociologie urbaine, sociologie des associations, sociologie des quartiers sensibles et sociologie de l'expertise) que je l'envisagerai : peut-on parler d'expert associatif ? dans quelle situation ? dans ce cas, sur quelles caractéristiques repose cette définition ? Cet expert peut-il être envisagé comme un expert du territoire ? un expert territorial ? Quelle expertise est

---

<sup>209</sup> Extraits d'entretiens informels avec différents travailleurs associatifs.

<sup>210</sup> A l'image de ce que Jean-Marc Leveratto a pu montrer concernant l'évaluation des objets culturels qui sollicite « le corps comme instrument de mesure ». Leveratto J.-M., *La mesure de l'art. Sociologie de la qualité artistique*, La dispute, Paris, 2000, p. 400.

<sup>211</sup> Bessy Ch., Chateauraynaud F., *Op. cit.*, 1995, p. 246. « Le profane, en dépit de son intuition des plis, utilisera plus volontiers des repères communs là où l'expert s'appuiera sur des prises capables de faire la relation entre repères et plis. »

produite ? Je montrerai qu'il s'agit d'une entreprise normalisatrice, au double sens auquel on l'a entendue, et qu'à ce titre, le secteur associatif en territoire dit sensible mêle l'action ordinaire du professionnel du social et l'action extra-ordinaire de l'expert « de terrain ». Et son rapport au territoire est d'autant plus complexe que ce dernier est largement pré-construit par d'autres acteurs (politiques, administratifs, institutionnels, médiatiques pour les principaux) avec lesquels le secteur est amené à agir (en partenaire, en exécutant, en concurrent, en adversaire, etc.). Revenons plus précisément sur la figure du territoire dit sensible.

### **I.3. Un espace singulier : la figure du quartier dit sensible**

Les quartiers – entrée somme toute assez classique en sociologie urbaine<sup>212</sup> – auxquels je vais m'intéresser au cours de ce travail ne sont pas envisagés en tant que configuration physique mais en tant que configuration sociale, qui lie leur réalité physique à une identité sociale qu'ils portent et véhiculent volontairement et/ou involontairement. Le quartier m'intéresse donc au titre de figure d'un espace urbain, d'un espace particularisé, délimité, fractionné, identifiable politiquement (« sensible »), administrativement (émaillé de dispositifs de la politique de la ville voire plus largement des politiques publiques), linguistiquement (le verlan), etc. C'est donc bien plus sa place sociale et son statut social qui m'intéressent que ce qu'il est pour lui-même car c'est à ce titre qu'il est désigné et investigué, qu'il est lieu d'attention et de prise en charge sociale et associative, un « terrain ». Sans sa désignation publique, médiatique, politique, il ne pourrait être ce terrain d'exercice professionnel et de mobilisation personnelle. Ce territoire, s'il est « quartier sensible » c'est parce qu'il est positionné dans ce rapport de force. Un bref retour sur l'histoire de la catégorie « quartier sensible » s'impose donc pour mieux saisir ces premiers enjeux avant d'envisager plus longuement les regards savants et ordinaires qui sont posés sur ces espaces sociaux multi-étiquetés.

---

<sup>212</sup> Authier J.-Y., Bacqué M.-H., Guérin-Pace F. (sous la dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, La découverte, Coll. recherches, Paris, 2007, 293p.

### I.3.1. Le quartier dit sensible. Retour sur l'histoire d'une catégorisation

Réfléchir à la terminologie utilisée pour définir le territoire considéré ici (« le quartier dit sensible »<sup>213</sup>) constitue une précaution nécessaire bien que désormais banale dans la mesure où elle constitue l'une des précautions d'usage de base visant à mettre en avant l'aspect construit (et donc conflictuel) de la terminologie. Chacun y va de sa mise à distance<sup>214</sup> d'autant plus qu'il ne s'agit pas seulement d'une affaire de sémantique mais qu'il existe un certain nombre de pressions politiques, médiatiques voire intellectuelles<sup>215</sup> qui orientent la perception de la banlieue ou du quartier dit sensible vers un consensus minimaliste, réduisant ces territoires à une définition en termes de manque (manque d'éducation, de culture, d'emploi, de sécurité, d'intégration, d'insertion, de citoyenneté, de lien social, d'hygiène, etc.). Ces territoires sont tour à tour « populaires », « chauds », « difficiles », « sensibles » ou encore « conventionnés ». Or, on sait que la manière dont on définit un objet, un être, un acteur contribue à le faire exister et a des effets sur le rapport que l'on entretient avec cet être. De plus, cette opération de désignation, située objectivement et subjectivement selon le sens que l'on donne à sa position occupée dans l'espace social<sup>216</sup>, n'est jamais dénuée d'enjeux politiques<sup>217</sup>. Interroger et s'interroger sur « le quartier dit sensible » suppose alors d'inscrire l'analyse dans une histoire sociale, économique, politique locale et nationale mais également terminologique, d'autant que les termes mobilisés sont largement repris et construisent l'identité des quartiers en question et par ricochet l'identité sociale et individuelle des habitants de ces lieux.

---

<sup>213</sup> Comme on l'a rappelé dans les pages précédentes, le Pacte de relance pour la ville, en 1996, voit la création de 700 zones urbaines sensibles (ZUS), 350 zones de redynamisation urbaine (ZRU) et 44 zones franches urbaines (ZFU). Depuis 2004, on compte 751 ZUS (<http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/chercherZUS.htm>), 416 ZRU (<http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/creationdesZUS.pdf>) et 85 ZFU (<http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/correspondanceZFUZUSUU.pdf>)

<sup>214</sup> Voir entre autres Collectif, *En marge de la ville, au cœur de la société : ces quartiers dont on parle*, Ed. de l'Aube, Paris, 1997, 349p. ; Dane C., *Travailler avec les quartiers en difficulté*, Dunod, Coll. Métiers et pratiques, Paris, 2005, 202p. ou Kokoreff M., *La force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*, Payot, Paris, 2003, 349p.

<sup>215</sup> Tissot S., *Op. cit.*, 2007. L'auteure montre comment hauts fonctionnaires, politiques locaux et nationaux, intellectuels (appartenant à des laboratoires comme le CADIS ou à des revues telles *Esprit*) ont participé de la co-construction de cette dénomination « quartier sensible » comme catégorie pertinente de l'action publique au point que le « quartier sensible » est devenu le prisme privilégié pour lire le social et le sociétal actuel. Voir également Champagne P., « La construction médiatique des malaises sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°90, 1991, p. 64-76.

<sup>216</sup> Goffman E., *Op. cit.*, 1991.

<sup>217</sup> Bourdieu P., « Espace social et genèse des "classes" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52-53, 1984, p. 3-15. « Dans la lutte symbolique pour la production du sens commun ou, plus précisément, pour le monopole de la *nomination* légitime comme imposition officielle – c'est-à-dire explicite et publique – de la vision légitime du monde social, les agents engagent le capital symbolique qu'ils ont acquis dans les luttes antérieures et notamment tout le pouvoir qu'ils possèdent sur les taxinomies instituées, inscrites dans les consciences ou dans l'objectivité, comme les titres. », p. 7.

Parler de « quartier sensible » a donc une signification particulière. A la manière de Norbert Elias<sup>218</sup> évoquant le terme « société », on peut transposer la première phrase de son ouvrage *La société des individus* à l'objet qui nous occupe ici et rappeler que « chacun sait ce que signifie le mot ["quartier sensible" ou "banlieue"] ». On se transmet ce mot de l'un à l'autre, comme une pièce de monnaie dont on n'aurait plus besoin de vérifier la valeur. Lorsqu'un tel dit ["quartier sensible" ou "banlieue"] et que tel autre l'entend le dire, les deux se comprennent sans difficulté. Mais nous comprenons-nous vraiment ? » Ces termes fonctionnent alors comme des étalons sociaux autorisant une mesure du social et notamment du social urbain ainsi désigné. L'usage commun de ces termes – qu'il s'agisse d'échanges au café du commerce de tout un chacun ou encore d'un discours médiatique – renvoie ainsi à un imaginaire voire une fantasmagorie singulière, évoquant des problématiques telles que l'exclusion, le risque, la délinquance, la déviance, etc.<sup>219</sup>

L'usage du « dit » (quartier dit sensible) que je fais dans ce texte tend alors à rendre compte d'une prise de distance nécessaire face à ces termes qui ne disent finalement pas grand chose des quartiers qu'ils sont censés caractériser. Ceci pour deux raisons principales. D'une part il s'agit, comme le rappelle très justement Sylvie Tissot<sup>220</sup>, d'une construction scientifique et politique qui date des années quatre-vingt-dix<sup>221</sup> et qu'il ne faut donc pas envisager comme une nouvelle réalité sociale mais simplement comme une nouvelle dénomination d'un espace qui existait déjà, même s'il ne disposait pas forcément de caractéristiques strictement identiques<sup>222</sup>. D'autre part, cette catégorie, cette construction cognitive fait l'objet de tensions, de luttes tant au niveau de sa composition (critères identifiant tel espace comme « quartier sensible ») que dans l'attribution de cette expression aux espaces sur le territoire national (entre revendication et rejet ou, pour le dire autrement, entre demande de subventions supplémentaires et stigmatisation). Définir aujourd'hui un quartier comme sensible revient à observer différents critères définis et désignés comme révélateurs du caractère sensible. Il est

---

<sup>218</sup> Elias N., *La société des individus*, Fayard, Coll. Pocket Agora, Paris, Paris, 1991 (1987 pour la première édition allemande, *Die Gesellschaft des Individuen*, Suhrkamp Verlag) 301p., p.37.

<sup>219</sup> Beaud S., Pialoux M., *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Fayard, Paris, 2003, 426p.

<sup>220</sup> Tissot S., « Identifier ou décrire les « quartiers sensibles » ? Le recours aux indicateurs statistiques dans la Politique de la ville », *Genèses*, n°54, mars 2004, p. 90-111. Pour d'autres compléments, le lecteur pourra également se reporter à l'ouvrage récemment paru de l'auteure dans lequel elle envisage et articule discours politique, scientifique et médiatique depuis ces trente dernières années qui ont fait advenir le « problème des banlieues » tel qu'on le connaît officiellement aujourd'hui. Elle montre alors quelles furent et quelles sont encore aujourd'hui les conséquences de ce glissement d'un « problème social » en « problème urbain », à savoir le traitement spécifique, ciblé qui est proposé pour régler ce « problème ». Tissot S., *Op. cit.*, 2007.

<sup>221</sup> Castellan M., Goldberger M.-F., Marpsat M., « Les quartiers prioritaires de la politique de la ville », *INSEE-Première*, n°234, 1992, 4p.

<sup>222</sup> Beaud S., Pialoux M., *Ibid.*

essentiel d'avoir ici conscience que ces indicateurs statistiques, ces critères n'ont pas tous la même ancienneté. En effet, Tissot<sup>223</sup> montre très bien comment, entre autres, le taux d'immigration et/ou d'étrangers a été construit progressivement au fil d'études et de postulats de chercheurs<sup>224</sup> comme un critère de sensibilité des territoires urbains et comment « à travers ces indicateurs standardisés, des problématiques désormais communes s'imposent »<sup>225</sup>. Ainsi ces taux et indirectement l'immigration, l'étrangéité elles-mêmes sont constituées comme des handicaps sociaux au même titre que les taux de chômage, d'échec scolaire ou encore de logements insalubres. C'est ainsi toute la fonction sociale de l'immigré, de l'étranger<sup>226</sup> qui est remise en cause dans la mesure où il passe de complément salarial, de relais productif à frein de l'insertion et de la réussite sociale. De sorte que les quartiers dits sensibles<sup>227</sup> deviennent des espaces sociaux qui cristallisent des « handicaps » aussi multiples que des taux élevés de chômage, d'échec scolaire, de pauvreté, de précarité, de logements sociaux type HLM, de jeunesse, de mono-parentalité, d'abstention aux élections voire d'immigration.

Si nous regardons de près ces indicateurs, il semble que le quartier principal de mon analyse (et les autres également, dans d'autres proportions ; voir chapitre suivant) relève de ce procédé d'étiquetage<sup>228</sup> et peut être identifié et dénommé comme tel. Si j'en appelle ici à la théorie interactionniste c'est notamment parce que la question du jugement social et des représentations attachées au sens social de ses taux concoure très largement au processus de constitution et désignation sociale de ces quartiers comme sensibles, autrement dit, déviants. Considérer le quartier dit sensible comme déviant n'est en soi pas très novateur<sup>229</sup> puisque inscription territoriale (géographique) et conduites déviantes (délinquance, incivilité, violence, marginalité, exclusion) ont été de très (trop) nombreuses fois liées au point de ne faire plus qu'une seule et même entité englobante et personnifiée (les « quartiers sensibles ») après avoir été faubourg<sup>230</sup>, banlieue<sup>231</sup> ou zone<sup>232</sup> périphérique. Néanmoins, il s'agit d'insister particulièrement sur l'importance de la désignation publique « quartier sensible ».

<sup>223</sup> Tissot S., *Art. cit.*, 2004, p. 104 et suivantes.

<sup>224</sup> Castellan M., Goldberger M.-F., Marpsat M., *Art. cit.*, 1992 ; Lopez A., « Les "quartiers sensibles" de l'agglomération lyonnaise face à la montée du chômage », *Notes et documents de l'INSEE Rhône-Alpes*, n°102, 1992, p. 1-5.

<sup>225</sup> Tissot S., *Art. cit.*, *Ibid.*, p. 103.

<sup>226</sup> Simmel G., « Digressions sur l'étranger » in Grafmeyer Y., Joseph I., *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, Paris, 1984, p. 53-59.

<sup>227</sup> Appelés également « quartiers », « quartiers en convention » ou « quartier sensible » voire « quartier difficile » selon les époques et les interlocuteurs.

<sup>228</sup> Becker, *Op. cit.*, 1985.

<sup>229</sup> Chevalier L., *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Librairie académique Perrin, Paris, 1958, 565p.

<sup>230</sup> Faure A., « Un faubourg, des banlieues, ou la déclinaison du rejet », *Genèses*, n°51, juin 2003, p. 48-69.

<sup>231</sup> *Ibid.* L'auteur note p. 57 : « c'est donc le mot "banlieue" qui a remplacé "faubourg" dans le vocabulaire de la déqualification attachée aux lieux habités par les plus pauvres. » ; plus loin, p. 62, il ajoute que, dès la fin du

En effet, cette dénomination génère, comme on l'a vu dans les développements précédents, un traitement social et politique particulier des territoires en question qui se traduit par une inclusion dans un certain nombre de dispositifs des politiques publiques et notamment de la Politique de la ville. Ainsi figure-t-elle une place spécifique, spectaculaire<sup>233</sup> des quartiers dits sensibles dans le paysage social de nos sociétés<sup>234</sup>. C'est dans ce sens que ces territoires constituent un territoire d'intervention privilégié des travailleurs associatifs et travailleurs sociaux. Les acteurs associatifs eux-mêmes réduisent d'autant plus la dénomination qu'ils parlent le plus souvent des « quartiers », comme si cette appellation ne désignait que<sup>235</sup> les « quartiers dits sensibles » ou les « banlieues chaudes ». Ils participent donc également de cette désignation et du processus de stigmatisation qui en découle le plus souvent car, qu'il s'agisse d'un usage par habitude, facilité de langage ou jargon de spécialiste, l'utilisation de ce vocable commun sans attitude réflexive sur le terme mobilisé, contribue à en étendre sa généralisation et sa légitimité. Qu'en est-il alors de la construction experte du territoire par l'associatif ? Quelle(s) réalité(s) des quartiers dits sensibles ? Comment construit-on un

---

XIX<sup>e</sup> siècle, « les choses vont se compliquer encore par l'entrée en scène de la banlieue elle-même, ou plus précisément des banlieusards », qui ont une image plus que dépréciée : « La banlieue rend bête. "Banlieusard" voulait donc évoquer un rustre installé à la porte de la ville, en rien touché par sa grâce. », p. 63. Le début du vingtième siècle voit le terme de banlieusard teinté d'une nouvelle couleur, sans réellement quitter son acception péjorative pour autant, par son association au transport en commun qui le déplace de son lieu de vie vers son lieu de travail : « le banlieusard est celui qui habite la banlieue, bien sûr, mais qui n'y travaille pas, qui prend tous les matins le train ou le tramway, le plus souvent pour Paris, et rentre le soir chez lui par le même moyen. », p. 63. Mais jusqu'aux années 1920, la banlieue et les banlieusards semblaient « plus à plaindre qu'à craindre » (p. 65). La « banlieue rouge » change la donne et la situation s'accroît avec l'arrivée, dans les années soixante, des grands ensembles, qui associeront banlieue à « lieu où l'on dort », « ennui », « déprime » (p. 65-66) avant que les années quatre-vingt lui attribuent le visage de l'exclusion, du racisme et du chômage (p. 67). Voir également, entre autres, Bacqué M.-H., Fol S., *Le devenir des banlieues rouges*, L'Harmattan, Paris, 1997, 215p. ; Jazouli A., *Op. cit.*, 1992. ; Jazouli A., *Op. cit.*, 1995. ; Lepoutre D., *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Editions Odile Jacob, Paris, 1997, 362p. ; Rey H., *La peur des banlieues*, Presses de Sciences Po, Paris, 1996, 157p. ou encore plus récemment Baudin G., Genestier Ph. (sous la dir.), *Banlieues à problèmes.*, La documentation française, Paris, 2002, 252p. ; Hatzfeld M., *Petit traité de la banlieue*, Dunod, Paris, 2004, 272p.

<sup>232</sup> Terme qui s'est imposé avec la terminologie usitée dans les années cinquante et soixante avec les dispositifs de gestion politique, sociale et économique de ces espaces sociaux (Zone industrielle, Zone urbaine, Zone d'activité, etc.). La politique en terme de zonage ou « zoning » s'impose. Baudin G., Genestier Ph., *Ibid.*, p. 83-86. L'expression « c'est la zone » signifie, par extrapolation, qu'il s'agit d'un quartier perdu et dangereux. Voir par exemple Wacquant L., « The Zone », p. 279-316 in Bourdieu P., *Op. cit.*, *La misère du monde*, 1993.

<sup>233</sup> Leveratto J.-M., *Op. cit.*, 2000.

<sup>234</sup> Voir notamment sur cette question l'ouvrage de Dulong R., Paperman P., *La réputation des cités HLM. Enquête sur le langage de l'insécurité*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 1992, 230p.

<sup>235</sup> D'autres types de « quartiers » existent (quartier-village, quartier ouvrier type banlieue rouge, quartier bourgeois, ghetto d'immigrants, etc.) : Brunet J.-P., *Saint-Denis, la ville rouge. 1890-1939*, Hachette, Paris, 1980, 464p. ; Grafmeyer Y., *Habiter Lyon. Milieux et quartiers du centre-ville*, Editions du CNRS/presses universitaires de Lyon/PPSH, Paris/Lyon, 1991, 220p. ; Pinçon M., Pinçon-Charlot M., *Dans les beaux quartiers*, Le Seuil, Paris, 1989, 255p. ; Wirth L., *Le ghetto*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, (1928, Chicago) 1980, 307p. ; Young M., Willmott P., *Le village dans la ville*, CCI, Paris, (1957) 1983, 255p. Les géographes travaillent également ce découpage en zonage (« quartiers des affaires », « quartiers industriels », « quartiers résidentiels » ou « quartiers ethniques », Humain-Lamoure A.-L., « Le quartier comme objet en géographie », p. 41-51 in Authier J.-Y., Bacqué M.-H., Guérin-Pace F. (sous la dir.), *Op. cit.*, 2007.) depuis longtemps. Voir, entre autres, Alexandre A., « Une ville américaine : Trenton », *Annales de géographie*, 1930, p. 607-624.



quartier dit sensible ? La présence de taux importants de chômage, de jeunesse ou encore d'immigration suffit-elle à constituer un quartier comme sensible ? Tissot, on l'a dit, revenant sur cette question de l'identification et la description des quartiers dits sensibles, montre comment ces éléments (taux divers) ont progressivement construit l'image de ces quartiers.

### **I.3.2. Une définition et une désignation publique performative**

L'autre conséquence majeure de ces processus catégoriels tient au caractère performatif important qu'ils peuvent avoir. L'impact social fort qu'ils ont joué le rôle d'une « prophétie autocréatrice ». Cette notion, développée par Robert Merton<sup>236</sup>, explique que « le rejet rend effectivement certains de ceux qui en souffrent conformes à l'image négative qui leur est appliquée ». Autrement dit, dans les problématiques actuelles des quartiers dits sensibles, notamment concernant les populations jeunes de ces quartiers dont l'image médiatique dominante est celle de jeunes délinquants en échec scolaire, en refus d'intégration, etc., on voit bien comment cette image négative martelée à grands renforts de reportages, émissions, articles, etc.<sup>237</sup> vient brouiller les pistes, les logiques identitaires de ces jeunes au point que certains en viennent à vouloir coller à l'image négative qui leur est accolée. « Se sentant exclus, ils sont conduits à adopter des comportements qui les excluent encore davantage, décourageant du même coup les rares bonnes volontés qui se manifestent à leur égard »<sup>238</sup>. Cette situation a été décrite et analysée par Laurent Mucchielli<sup>239</sup> qui montre combien les médias participent activement à la situation difficile de ces quartiers, non seulement en entretenant une image dominante empreinte de violence et d'insécurité, mais surtout en mettant en place un cercle vicieux de médiatisation au cœur duquel il s'agit d'être le plus fort. L'exemple, pris par Mucchielli, des fêtes de fin d'année à Strasbourg qui s'accompagnent d'incendies de voitures résulte d'un appel médiatique, où « on a vu en effet des journalistes prendre des rendez-vous avec des groupes de jeunes pour assister à l'"événement". La chose a reçu une telle publicité qu'une véritable compétition s'est organisée progressivement entre les différents quartiers, les jeunes d'ici voulant faire mieux (« avoir » TF1 ou Canal Plus) que ceux de là. »<sup>240</sup> La co-construction du phénomène et du quartier lui-même comme sensible est

---

<sup>236</sup> « La prédiction créatrice débute par une définition fautive de la situation, provoquant un comportement nouveau qui rend vraie la conception, fautive à l'origine. » Merton R. K., *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Plon, Paris, (Ed. originale en anglais, 1957) 1965, 515p.

<sup>237</sup> Champagne P., *Art. cit.*, « La construction médiatique des "malaises sociaux" », 1991

<sup>238</sup> *Ibid.*, p74.

<sup>239</sup> Mucchielli L., *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, La découverte, Coll. Sur le vif, Paris, 2001, 141p.

<sup>240</sup> Mucchielli L., *Op. cit.*, 2001, p. 19.

manifeste. D'autant que les médias ne constituent pas les seuls discours « entendus » sur ces territoires. Une partie du secteur social et du secteur associatif lui-même contribuent à l'entretien de cette analyse, reprenant le discours dominant. Cette question sera développée dans la dernière partie consacrée au mode ordinaire et expert de l'action associative.

### **I.3.3. Le quartier dit sensible est-il un ghetto ?**

Pour autant, pour la *quasi* totalité des interviewés notamment, ces quartiers dits sensibles ne peuvent être assimilés à un ghetto, au sens plein du terme, même si celui-ci, très souvent mobilisé par « la presse à sensation et la propagande ou la rumeur politique »<sup>241</sup> ou les chercheurs eux-mêmes, « semble réveiller à lui seul de vieux fantasmes sur le monde interlope des quartiers louches, des zones franches et des bars (bars, barres ?) crépusculaires... Le ghetto fascine autant qu'il dérange ; la peur qu'il suscite s'exerce sur le sensible et, comme telle, elle constitue un argument publicitaire de premier choix. »<sup>242</sup> En effet, le ghetto, comme le rappelle entre autres Cyprien Avenel<sup>243</sup>, connaît une histoire qui « devrait inciter à un usage pour le moins circonspect du mot »<sup>244</sup> dans la mesure où il « vient du vénitien *gietto* désignant le quartier juif de Venise qui fut transformé en espace d'assignation à résidence par décret en 1516. Le ghetto est donc un territoire imposé par la loi à une catégorie de population. ». Néanmoins, comme le rappelle également Hervé Vieillard-Baron, « le ghetto vénitien est souvent considéré comme la métaphore parfaite du quartier ségrégué alors qu'une étude historique précise montre qu'il est parfaitement original et plus ouvert qu'on ne le croit habituellement. »<sup>245</sup> Autrement dit, non seulement la métaphore est abusive mais elle est caricaturale.

Plus proche de nous, on peut évoquer le ghetto de Varsovie, institutionnalisé par les nazis en 1941 qui a vu la concentration tragique du peuple juif. Cette histoire lourde a cependant connu une extension visant à définir le ghetto comme un lieu ethniquement homogène d'exclusion sociale et économique, associé « à l'humiliation, à la violence et à la déshumanisation »<sup>246</sup>. Ainsi, les sociologues français sont-ils entrés dans un débat ambivalent, s'interrogeant sur un rapprochement éventuel entre le ghetto noir étasunien et nos banlieues

---

<sup>241</sup> Bourdieu P., « Effets de lieu », *Op. cit.*, p. 249.

<sup>242</sup> Vieillard-Baron H., *Les banlieues françaises ou le ghetto impossible ?*, Eds. de l'Aube, Paris, 1994, 158p., p. 26-28.

<sup>243</sup> Avenel C., *Sociologie des « quartiers sensibles »*, Armand Colin, Coll. 128 Sociologie, Paris, 2004, 127p., p. 32-34.

<sup>244</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>245</sup> Vieillard-Baron H., *Ibid.*, p. 51.

<sup>246</sup> *Ibid.*, p. 40.

françaises. Or, que l'on considère la question ethnique (homogénéité) comme la question sociale (exclusion, pauvreté, ségrégation, échec scolaire, violences, etc.), le rapprochement ne tient pas. En effet, note Avenel, « le processus traditionnel d'assimilation de « l'homme marginal » aux Etats-Unis ne correspond pas au mécanisme d'intégration des immigrants en France. »<sup>247</sup> De plus, « la comparaison des indicateurs d'exclusion entre la cité des 4 000 logements de la Courneuve et les quartiers noirs du South Side de Chicago révèle deux configurations situées à une échelle d'intensité totalement distincte »<sup>248</sup> et « en définitive, il n'y a pas seulement une différence de degré mais une différence de nature » entre la situation française et étasunienne. Et même si, comme le rappellent Jacques Donzelot *et al*<sup>249</sup>, il existe aux Etats-Unis (*via* une remise en mouvement des personnes, option *people*) comme en France (*via* un traitement des lieux, option *place*) un ensemble de politiques et de dispositifs, qu'un certain nombre de questions peuvent être rapprochées, que la question des conflits ethniques prend de plus en plus de place dans l'espace public français, les traditions culturelles et les logiques restent néanmoins divergentes. Enfin, rappelons que, paradoxalement, l'image du ghetto caractérise davantage les « beaux quartiers »<sup>250</sup> qui témoignent d'une plus grande ségrégation, sans pour autant les stigmatiser. Mais le ghetto bourgeois se rapproche ici du « ghetto volontaire » décrit par Louis Wirth<sup>251</sup>, qui montre qu'il s'est constitué principalement en raison de la culture même des Juifs, qui les incitait à s'exclure du cœur de la ville pour pratiquer leur religion et développer leur culture dans « des conditions optimales » et, pour certains, en toute quiétude (être en sécurité).

Mais ce contexte diffère du nôtre car nous concernant il ne s'agit pas d'un rassemblement en une « aire culturelle » séparée d'une communauté à la culture spécifique, mais bien d'un ensemble cosmopolite (plus de 30 nationalités sont représentées sur Borny), arrivé dans des temps différents dans le quartier et l'une des difficultés du quartier tient davantage au fait de « faire quartier » comme on peut « faire société » en raison de cette diversité importante, dont on verra qu'elle constitue l'une des dimensions du travail associatif. « Au bout du compte, la

---

<sup>247</sup> Avenel C., *Op. cit.*, 2004, p. 32-33. Vieillard-Baron H., *Op. cit.*, 1994.

<sup>248</sup> Wacquant L., « Banlieues françaises et ghetto américain. De l'amalgame à la comparaison », *French politics and society*, vol. 10 (4), 1992, p. 81-103.

<sup>249</sup> Donzelot J., Mével C., Wyvekens A., *Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Seuil, La couleur des idées, Paris, 2003, 362p.

<sup>250</sup> Pinçon, Pinçon-Charlot, *Op. cit.*, 1989.

<sup>251</sup> Wirth L., *Op. cit.*, (1928) 1980. L'auteur montre bien comment le ghetto est à l'origine un lieu de regroupement volontaire (inconscient mais volontaire) pour vivre et faire vivre la culture juive dans toute sa dimension (religieuse, culinaire, etc.) et en toute sérénité. Par la suite, l'institutionnalisation du ghetto et la contrainte étatique feront du ghetto juif une tout autre réalité. Ce qui distingue également le ghetto de Wirth de nos quartiers c'est la présence importante décrite par l'auteur d'institutions propres au ghetto (tribunal, salle des fêtes, abattoir, maison pour les pauvres et les malades, etc.) qui n'existent pas dans les quartiers dits sensibles.

distance qui sépare les quartiers français des ghettos américains est immense. Entre eux, les différences sont de tous ordres : d'échelle, d'origine, de peuplement, de structure, d'intensité, d'intérêt institutionnel... »<sup>252</sup> Et pour conclure avec Avenel, « au mieux, la notion de ghetto attire l'attention sur les mécanismes de réduction de la mixité urbaine et de "divergence" des "quartiers sensibles". Au pire, le terme stigmatise les conduites des habitants en rejetant sur les individus la responsabilité des problèmes. Il fait peser implicitement le discrédit sur les populations immigrées en les tenant dans le soupçon de non-intégration. ». Je reviendrai sur cette logique du discrédit, du soupçon et de la stigmatisation dans la dernière partie consacrée aux missions du secteur associatif. A cette occasion, l'idée d'un processus de ghettoïsation sera posée.

Si l'on ne peut parler de ghetto, peut-on alors parler de ghettoïsation de ces quartiers ? Auquel cas, il s'agira de voir si les quartiers dits sensibles ont été progressivement institués<sup>253</sup> en instrument de fermeture et de pouvoir ethnique au moyen duquel une population urbaine jugée dangereuse serait recluse et contrôlée. Là encore, il y a débat. Alors que Vieillard-Baron tend à légitimer une forme de ghettoïsation compte tenu de l'émergence progressive de caractères approchants entre la situation française et étasunienne, Loïc Wacquant défend l'idée selon laquelle « cette thèse repose sur un contresens sociologique complet sur ce qui constitue un ghetto, contresens produit et perpétué par (1) l'ignorance des réalités historiques de la ville américaine (dont l'étude empirique est avantageusement remplacée par le ressassement de clichés qui, parce qu'ils sont partagés par le journalisme à sensation, la rumeur politique et les secteurs les plus mondains de la recherche, paraissent à la longue fondés sur les faits) et (2) une confusion conceptuelle tenace entre ghettoïsation et différenciation spatiale, ségrégation résidentielle, paupérisation économique, concentration des étrangers ou des immigrés, enclavement physique, dégradation du bâti, violence criminelle, etc. (pris *in seriatim* ou bien par grappes). »<sup>254</sup> Autrement dit, nous ne pouvons pas affirmer actuellement ni l'existence de ghettos en France, ni l'existence d'un processus de

---

<sup>252</sup> Vieillard-Baron H., *Op. cit.*, 1994, p. 61.

<sup>253</sup> Voir Wacquant L. qui définit le ghetto comme « une « forme institutionnelle », c'est-à-dire une concaténation particulière, ancrée dans l'espace, de mécanismes de fermeture, et de contrôle ethnoracial. [bref], « une constellation sociospatiale bornée, racialement et/ou culturellement uniforme, fondée sur la relégation forcée d'une population stigmatisée – telle que les Juifs dans l'Europe de la Renaissance et les Afro-américains dans les Etats-Unis de l'ère fordiste – dans un territoire réservé, territoire au sein duquel une population développe un ensemble d'institutions propres qui opèrent à la fois comme un substitut fonctionnel et comme un tampon protecteur de la société environnante ». Wacquant L., « What Makes A Ghetto ? Notes Toward a Comparative Analysis of Modes of Urban Exclusion », communication à la conférence « Pauvreté, immigrations et marginalités urbaines dans les sociétés avancées », Maison Suger, Paris, 10-11 mai 1991 ; Wacquant L., *Parias urbains. Ghetto – banlieues – Etat*, La découverte, Paris, (2005) 2006, 331p., p. 54. ; « "Une ville noire dans la blanche" : Le ghetto étasunien revisité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, N°160, 2005, p. 22-31

<sup>254</sup> Wacquant L., *Ibid.*, 2006, p. 9.

ghettoïsation, d'américanisation des problèmes sociaux en France, notamment parce que l'ethnicisation des problèmes sociaux n'est pas posée dans les mêmes termes (ethnie *versus* classe). Et l'argument selon lequel le placement de certaines populations dans les quartiers dits sensibles serait assimilable à une assignation à résidence (compte tenu du pouvoir d'achat des familles, des loyers, de la taille des appartements, etc.) et ainsi, par translation, assimilable à un ghetto ne tient pas non plus au seul motif que le ghetto ne se réduit pas à cette localisation. Ce processus peut être ressenti comme une assignation à résidence mais il ne fait pas pour autant de cet espace un ghetto. Le ghetto, on l'a dit, ségrégue territorialement mais plus largement encore puisqu'il institue une séparation en matière d'emploi, de scolarité, de services publics, etc. La seule appartenance territoriale ne suffit pas à désigner un territoire comme ghetto<sup>255</sup>. Néanmoins, le rapprochement n'est pas non plus inenvisageable à plus ou moins long terme si, comme le note Wacquant, « dans leur myopie technocratique et leur fixation fascinée sur la performance financière à court terme, les élites dirigeantes hexagonales, de gauche comme de droite, devaient persister dans la politique néo-libérale d'abaissement du secteur public et de "mercantilisation" rampante des rapports sociaux qui a été la leur depuis le milieu des années 70 [...] l'utopie négative, lointaine et effrayante, pourrait devenir réalité. »<sup>256</sup> Cette analyse, qui pose les pouvoirs publics et les institutions sociales au cœur du problème (et de sa gestion), nous le verrons, est très largement partagée par le secteur associatif.

Ce débat, dont on s'est fait l'écho ici, peut sembler à certains égards strictement terminologique ou idéologique. Il ne se limite pas à cela et c'est son intérêt car, nous le verrons, le rapport à cette image a des conséquences importantes sur les territoires en question. En effet, selon que les individus (acteurs associatifs, politiques, sociaux et tout un chacun) reconnaissent, acceptent, revendiquent ou décrient cette image, ils n'entretiennent pas le même rapport à son égard (évitement, occupation, destruction, etc.). L'existence de cette image dominante (quartiers dits sensibles assimilés à des ghettos) devient alors l'axe pivot en fonction duquel les actions associatives sont construites et mises en œuvre puisque cette image a des effets sur le territoire lui-même (repli, révolte, indifférence, souffrance, etc.).

---

<sup>255</sup> Wacquant L., *Op. cit.*, 2006, p. 57 et suivantes.

<sup>256</sup> Wacquant L., « De l'Amérique comme utopie à l'envers », *La misère du monde*, Eds. du seuil, Paris, 1993, p. 263-278, p. 278.

### I.3.4. Une figure essentiellement urbaine

Comme on l'a entrevu précédemment, le quartier dit sensible est le plus souvent associé à l'urbain, à l'urbanité alors qu'il existe des zones sensibles rurales<sup>257</sup>. De ce fait, comme le rappelle très justement Isaac Joseph<sup>258</sup>, « il n'y a pas de société urbaine qui ne génère une forme ou une autre de pluralité des langues et des cultures » c'est-à-dire une mosaïque ethnique<sup>259</sup> et culturelle. Autrement dit, la diversité culturelle, qu'elle témoigne de processus d'hybridation, de mélange ou de ségrégation, de distinction, rend compte de « la ressource politique de l'urbanité »<sup>260</sup>. Pour autant, le quartier dit sensible ne relève pas de toute l'urbanité et parler de lui sous le vocable « des banlieues » ou « de la banlieue » constitue un raccourci langagier faux et stigmatisant<sup>261</sup>. N'a-t-on<sup>262</sup> pas parlé encore une fois de « la crise des banlieues » pour la période d'octobre 2005 ? Pour autant que l'on se rappelle, ce ne sont pas toutes « les banlieues » qui étaient « en crise ». Ni toutes les banlieues françaises, ni toutes les banlieues populaires de France<sup>263</sup>. Il s'agissait d'un certain nombre de quartiers populaires, à l'architecture spécifique (ni en pavillon ni en maison individuelle traditionnellement attachée à l'industrie mais en « grand ensemble », en « hachélème »<sup>264</sup>). La dégradation des conditions de vie de ces quartiers au cours des quarante dernières années a redonné son sens plein à la banlieue : une mise au ban, une mise à l'écart, un rejet de ce qui nuit ou pourrait nuire au centre. Nous sommes clairement dans une lecture classique de la ville, au sens de l'École de Chicago, avec une opposition entre centre et périphérie<sup>265</sup>. Je montrerai plus en détails dans le chapitre suivant combien cette opposition se retrouve à différents

---

<sup>257</sup> Karim Amellal, maître de conférences à Sciences Po indique dans un article récent dans *Marianne* que « certaines zones rurales n'ont pas grand-chose à envier aux « Zones urbaines sensibles » dont s'occupe la politique de la ville. Dans des campagnes sinistrées, abandonnées par les pouvoirs publics, désertées par les services publics, ignorées par les médias, certains territoires ruraux accumulent, eux aussi, les « problèmes », sociaux, économiques, éducatifs et culturels. », Amellal K., *Art. cit.*

<sup>258</sup> Joseph I., « Du bon usage de l'école de Chicago » in *Ville, exclusion et citoyenneté. Entretiens de la ville II*, sous la direction de Joël Roman, Eds. Esprit, Coll. société, Paris, 1993, p. 69-96, p. 72.

<sup>259</sup> Isaac Joseph nous rappelle que la métaphore de la mosaïque vient de la situation de Chicago du début du XX<sup>e</sup> siècle où « des populations transplantées et juxtaposées [...] se [haïssaient] depuis des siècles (les Polonais et les Juifs, par exemple). », *Ibid.*, p. 78.

<sup>260</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>261</sup> Avenel C., *Op. cit.*, 2004, p. 14.

<sup>262</sup> « On » étant ici tant les médias, les politiques, les intellectuels que tout un chacun à l'occasion d'une discussion de comptoir. Ce vocabulaire fait désormais partie du paysage de fond du quotidien.

<sup>263</sup> « Durant trois semaines, ce sont près de 280 communes qui ont signalé des incidents de gravité très diverse (de l'incendie de quelques poubelles jusqu'à celui de bâtiments entiers, de quelques jets de pierres sur les véhicules de police ou de pompiers jusqu'à des jets de cocktails Molotov artisanaux et des courses-poursuites entre des dizaines de groupes de jeunes et des centaines de policiers durant toute la nuit) », p. 9. Mucchielli L., (avec la participation de Aït-Omar A.), « Les émeutes de novembre 2005 : les raisons de la colère », p. 5-30 in Le Goaziou V., Mucchielli L. (sous la dir.), *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, La découverte, Coll. sur le vif, Paris, 2006, 155p.

<sup>264</sup> Cornu M., *Op. cit.*, 1972.

<sup>265</sup> Grafmeyer Y., Joseph I., *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, Paris, 1984, 377p.

niveaux de stratification sociale. Pour n'en citer que quelques-uns pour exemple : une composition différente de la population (en termes d'âge, de population active ou non, d'appartenances dites ethniques, de taille de famille etc.), une présence de commerces et d'administrations plus ou moins importante, un espace culturel et artistique plus ou moins étendu et diversifié, etc.

### I.3.5. Des analyses contrastées

Ces précisions terminologiques remises dans leur contexte de production, il s'agit d'entrevoir maintenant ce qui est dit et écrit de ces territoires. Il existe à ce sujet une littérature très abondante, qu'elle soit journalistique, politique ou scientifique. On ne compte plus le nombre d'articles, pamphlets, témoignages, dossiers spéciaux, ouvrages, communications en colloques, thèses, etc. qui portent sur le sujet. Que des événements extra-ordinaires<sup>266</sup> se produisent ou non, la « banlieue » ou « les quartiers » font l'actualité, l'action politique et la recherche actuelles.

L'expertise savante des chercheurs en sciences sociales est non seulement abondante mais, à l'image des autres expertises citées, ne traduit pas un consensus sur lequel nous pourrions nous appuyer. En effet, différents concepts sont mobilisés pour analyser « ces quartiers dont on parle »<sup>267</sup> : les territoires de l'« exclusion » – envisagée tantôt comme une situation sociale opposant des *in* et des *out*<sup>268</sup>, tantôt comme un processus<sup>269</sup> – ou de la « désaffiliation »<sup>270</sup>, pour ne citer que les principaux. Ainsi, ces territoires sont-ils identifiés comme « sensibles »<sup>271</sup>, comme des quartiers d'exil<sup>272</sup>, des lieux de relégation, de sécession<sup>273</sup>.

---

<sup>266</sup> On peut penser, ici, à ce qui a été appelé « les émeutes de 2005 » évoquant les semaines du troisième trimestre, qui, suite à un fait divers à l'issue dramatique mêlant police et jeunes, ont fait l'objet de plusieurs dizaines d'articles tous types de supports de presse écrite (quotidiens, hebdomadaires, mensuels, etc.) voire orale (toutes les radios, les chaînes de télévision à l'occasion de pages informations comme de dossiers ou d'émissions « spéciales ») confondus. Taper « banlieues » dans Google renvoie à plus de 3 000 000 de sites, évoquant en priorité (1<sup>ère</sup> page) la « crise », les « émeutes », le binôme « insécurité »/« sécurité ». Taper « quartiers sensibles » renvoie cette fois à plus de 2 500 000 sites mais qui proposent prioritairement (1<sup>ère</sup> page) des sites d'observatoires, de revues, de partis politiques. Sans se lancer, en note de bas de page, dans une analyse comparative de ces deux termes, il semble cependant que ces notions supportent un clivage droite/gauche.

<sup>267</sup> *Ces quartiers dont on parle. Op. cit.*, 1997.

<sup>268</sup> Pétonnet C., *Espaces habités. Ethnologie des banlieues*, Galilée, Paris, 1982, 193p. ; Touraine A., « Inégalités de la société industrielle, exclusion et marché » in Affichard J., Foucauld J.-B. de (dir.), *Justice sociale et inégalités*, Esprit, Paris, 1992, 270p. ; Villechaise A., « La banlieue sans qualités. Absence d'identité collective dans les grands ensembles », *Revue française de sociologie*, 38-2, 1997, p. 351-374. ; Wiewiorka M., *La France raciste*, Le Seuil, Paris, 1992, 256p.

<sup>269</sup> Paugam S. (dir.), *L'exclusion. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 1996, 582p.

<sup>270</sup> Castel R., *Op. cit.*, 1995.

<sup>271</sup> Avenel C., *Op. cit.*, 2004.

<sup>272</sup> Dubet F., Lapeyronnie D., *Les quartiers d'exil*, Seuil, Paris, 1992, 245p.

Quelques voix s'élèvent néanmoins pour contrecarrer ces analyses misérabilistes, sans non plus tomber dans un populisme démagogique niant les problèmes sociaux et économiques existant sur ces territoires. Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer<sup>274</sup> notent, par exemple, que « l'image de ces quartiers n'est pas celle de la relégation : tout au plus celle de quartiers périphériques parmi les plus pauvres dans des villes pauvres. »<sup>275</sup> Il ne s'agit donc pas de tomber dans l'image non appropriée du ghetto zone de non droit (anémique) excluant ses habitants et rejetant ceux de l'extérieur mais davantage de considérer au plus près des données objectives et de leur traduction subjective les éléments constitutifs de ces territoires. Leur analyse se pose alors en des termes assez classiques de sociologie urbaine<sup>276</sup> ou de sociologie de l'urbain<sup>277</sup> renvoyant à des questions de centralité (centre/périphérie), de ségrégation, de territorialité entendue comme processus d'appropriation, l'urbanité ou encore la question de la gestion de l'espace (public/privé), qu'il s'agisse de les traiter dans leur rapport politique, économique, social ou encore culturel et ethnique. Cette posture analytique traverse en partie l'étude proposée ici dans la mesure où ces interrogations structurent l'organisation sociale des quartiers investigués, notamment le quartier principal.

### **I.3.6. Les quartiers dits sensibles, une violence légitime ?**

Comme le rappelle justement Bourdieu, « on ne peut pas rompre avec les fausses évidences, et avec les erreurs inscrites dans la pensée substantialiste des *lieux*, qu'à condition de procéder à une analyse rigoureuse des rapports entre les structures de l'espace social et les structures de l'espace physique »<sup>278</sup>. Aussi m'appliquerai-je le plus possible à tenir ce principe en évitant de détacher une réalité de son contexte plus global de production. Il s'agira de considérer la signification du quartier dit sensible comme *place* et *position* dans l'espace social c'est-à-dire dans la relation sociale. Si cette posture de départ est essentielle c'est qu'« il n'y a pas d'espace, dans une société hiérarchisée, qui ne soit pas hiérarchisé et qui n'exprime les hiérarchies et les distances sociales, sous une forme (plus ou moins déformée) et surtout masquée par l'*effet de naturalisation* qu'entraîne l'inscription durable des réalités sociales

---

<sup>273</sup> Delarue J.-M., *Op. cit.*, 1991 ; Donzelot J., « La nouvelle question urbaine », *Esprit*, Paris, nov. 1999, p. 87-114.

<sup>274</sup> Bacqué M.-H., Sintomer Y., « Affiliations et désaffiliations en banlieue » in *Revue française de sociologie*, 42-2, 2001, p. 217-249.

<sup>275</sup> *Ibid.*, p. 228.

<sup>276</sup> Grafmeyer Y., *Sociologie urbaine*, Armand Colin, Coll. 128 Sociologie, Paris, (1995) 2005, 128p.

<sup>277</sup> Clavel M., *Sociologie de l'urbain*, Ed. Economica, Anthropos, (2002) 2004, Paris, 123p.

<sup>278</sup> Bourdieu P., *Art. cit.*, « Effets de lieu », 1993, p. 250.



dans le monde naturel. »<sup>279</sup> Re-positionner les quartiers dits sensibles dans l'ensemble plus vaste et plus ancien des quartiers populaires ségrégués, dominés et exclus dans leurs rapports avec les autres quartiers relève donc d'une priorité analytique (et politique) pour saisir les enjeux à leur juste mesure. Et si, comme notre titre l'indique, les territoires dits sensibles sont des lieux de violence, notamment symbolique, c'est parce que « l'espace social se trouve inscrit à la fois dans les structures spatiales et dans les structures mentales »<sup>280</sup>. C'est donc par l'incorporation et la réification des distances sociales et des inégalités sociales dans le territoire spatial au sens physique qu'il faut lire les rapports sociaux entre les territoires (et notamment les cas d'émeutes qui font venir des « banlieusards » pauvres dans les centres-villes). L'absence ou la moindre présence, selon les cas, de services publics, institutionnels, d'équipements scolaires, culturels ou sanitaires voire d'espaces commerciaux, qui caractérise nombre de territoires dits sensibles<sup>281</sup> (urbains comme ruraux avec les situations de désertification que connaissent certaines communes de petite taille), participe de cette séparation, de cette coupure symbolique et sociale. De plus, comme nous le verrons à l'occasion de l'analyse, « le défaut de capital intensifie l'expérience de la finitude : il enchaîne au lieu »<sup>282</sup>. Pour le dire autrement avec d'autres auteurs<sup>283</sup>, plus la probabilité de quitter et de se détacher du territoire est faible et plus la haine de celui-ci et la difficulté à y vivre se fait sentir. Etre en capacité d'envisager un départ constitue un premier pas de taille dans le rapport entretenu par les individus à leur territoire et aux autres habitants qui l'occupent. Et c'est l'une des tâches essentielles du secteur associatif (comme professionnel et comme expert) que de rendre possible et/ou meilleur le vivre ensemble sur un territoire commun, qui a résulté, dans le cas qui nous occupe, d'une construction politique et sociale du territoire dans la mesure où nous avons vu que ces territoires sont le résultat des différents dispositifs politiques qui ont décidé de prendre en charge la problématique du logement depuis les années cinquante.

C'est toute la dimension centre/périphérie qui est posée en termes d'inégalité(s) ou plus exactement entre égalité de droit et égalité de fait. La tension entre « égalité de droit » et « égalité de fait » n'est pas chose nouvelle. Robert Castel, dans *L'insécurité sociale*<sup>284</sup> nous

---

<sup>279</sup> Bourdieu P., *Art. cit.*, « Effets de lieu », 1993, p. 251.

<sup>280</sup> *Ibid.*, p. 255.

<sup>281</sup> Bihl A., Pfefferkorn R., « Des « beaux quartiers » aux « banlieues pourries » », p. 303-309 in *Déchiffrer les inégalités*, Syros, Paris, 1995, 576p.

<sup>282</sup> Bourdieu P., *Ibid.*, p. 258.

<sup>283</sup> Voir Masclat O., *Op. cit.*, 2003. ; Mucchielli L., *Op. cit.*, 2001.

<sup>284</sup> Castel R. *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Seuil, La république des idées, Paris, 2003, 95p., p. 27.

rappelle à ce propos un extrait de discours tenu par Harmand, député de la Montagne, à l'occasion de la séance de la Convention du 25 avril 1793 :

« Les hommes qui voudront être vrais avoueront avec moi qu'après avoir obtenu l'égalité politique de droit, le désir le plus actuel et le plus actif, c'est celui de l'égalité de fait. Je dis plus, je dis que sans le désir ou l'espoir de cette égalité de fait l'égalité de droit ne serait qu'une illusion cruelle qui, au lieu des jouissances qu'elle a promises, ne ferait éprouver que le supplice de Tantale à la portion la plus utile et la plus nombreuse des citoyens. »<sup>285</sup>

Aujourd'hui, ces tensions se voient toujours, notamment sur les territoires suburbains tels que les quartiers dits sensibles. Ces inégalités de fait se traduisent concrètement par des inégalités d'accès à l'emploi, au logement, aux filières scolaires les plus prestigieuses, etc. Pourquoi lier ces questionnements aux territoires des quartiers dits sensibles ? La constitution de la population localement située donne des clés de compréhension. En effet, les comportements discriminatoires les plus importants vont à l'encontre des populations pauvres d'origine étrangère ou immigrées<sup>286</sup>, qui, comme on l'a vu dans les développements précédents, ont constitué les territoires de relégation des populations les plus pauvres, principalement les travailleurs immigrés, à l'occasion des politiques d'assainissement et d'aménagement du territoire des centres villes. Nous verrons que ce type de lutte constitue une part importante de la mission du secteur associatif, bien qu'il ne soit pas toujours le mieux placé pour avoir une action efficace. Je montrerai en effet qu'il est pris entre plusieurs logiques, parfois paradoxales mais non exclusives les unes des autres, qui font du secteur associatif actuel un monde au feuilletage complexe fait de don de soi, de professionnalité et d'expertise. Par ailleurs, cette situation déclenche trois types d'attitudes de la part des habitants : un repli sur la sphère privée (souffrance, honte, ressentiment, protection) qui constitue l'attitude dominante, un investissement négatif de la sphère publique (violence, dégradation, délinquance) ou un investissement positif de la sphère publique (militantisme politique ou associatif)<sup>287</sup>.

Pour clore provisoirement la problématisation de mon objet de recherche, il semble nécessaire d'en indiquer les principaux enjeux sociaux et sociologiques. Si socialement parlant s'interroger en ces termes (*i.e.* la place et le rôle de normalisation duale d'un professionnel-

---

<sup>285</sup> Discours à l'Assemblée constituante du 15 avril 1793, cité par Marcel Gauchet, *La Révolution des droits de l'homme*, Gallimard, Paris, 1989, p. 214.

<sup>286</sup> Le témoignage de Younes Amrani est à ce titre exemplaire. Amrani Y., Beaud S., *Pays de malheur ! Un jeune de cité écrit à un sociologue*, Lé Découverte, Paris, (2004) 2005, 255p.

<sup>287</sup> Sur ces différents modes de réaction à l'identité des quartiers dits sensibles, voir notamment Masclat, *Op. cit.*, 2003.

expert aux caractéristiques associatives en territoire dit sensible) est important et intéressant à mon sens c'est que cela interroge plus largement l'organisation de notre société. Comme je le montrerai, la place et le traitement social attribués à ces territoires (entendus comme espace géographique, social, historique, économique et politique) nous place face à des mécanismes sociaux et des interprétations sociales majeurs. Notre société est-elle une société hiérarchisée dont l'espace géographique peut dire l'espace social ? Est-elle une société réticulaire qui développe une action de médiation entre les individus, les groupes, les territoires pour contrer risque, instabilité et insécurité ? Comment un « nouveau » secteur économique s'impose-t-il dans l'espace social ? Quels sont les enjeux de la médiatisation des faits sociaux<sup>288</sup> ? Sociologiquement parlant, cela nous permet de revenir et de croiser des éléments de différents champs sociologiques : une sociologie des associations avec une sociologie urbaine, une sociologie politique et de l'action publique, une sociologie de l'expertise ou encore de sociologie générale en ré-interrogeant les logiques de l'exclusion, de l'intégration, de la socialisation, etc. car le positionnement ordinaire actuel du secteur associatif est bien un espace qui permet une nouvelle gouvernance, l'instauration de nouveaux rapports sociaux voire le développement d'une solidarité évaporée. L'idée selon laquelle le secteur associatif favoriserait l'émergence d'une nouvelle société, contractuelle et plus démocratique, se développe. Pour autant, sans remettre en cause cette philosophie du rôle social du secteur qui anime également nombre de travailleurs associatifs, je montrerai néanmoins que d'autres logiques, notamment économiques voire commerciales, tendent à organiser le secteur. C'est en ce sens que le terme de « secteur » est plus approprié que celui de « monde », de « mouvement », d'« espace » ou de « champ » pour déterminer aujourd'hui ce qu'est l'associatif car il dit à la fois sa diversité idéologique, sociale, politique et économique. Ainsi, sans prétendre désenchanter le monde merveilleux de l'associatif, je montrerai que ce secteur est traversé par les mêmes tensions, les mêmes logiques que d'autres secteurs en voie de professionnalisation, de reconnaissance politique et de légitimation sociale. Il est également doté de sa part d'ombre et certaines « affaires »<sup>289</sup> nous en ont montré son côté le plus

---

<sup>288</sup> « Effets de médiatisation » envisagés ici à travers un regard croisé entre un espace médiatiquement positif (le secteur associatif qui se développe et tente d'agir, de dépathologiser un territoire malade ou handicapé socialement pour le dire très vite à partir d'une métaphore classique du travail du social) et un espace médiatiquement négatif (les quartiers dits sensibles, délabrés, émeutiers, en échec, etc. pour le dire là encore très vite).

<sup>289</sup> La plus célèbre étant sans doute l'affaire de l'ARC (association de recherche contre le cancer) et de son président Jacques Crozumarie. Après avoir fondé l'ARC dans les années 1960, il avait été condamné en 2000 pour abus de confiance et recel d'abus de biens sociaux à quatre ans de prison ferme, 380.000 euros d'amende et 30,5 millions d'euros de dommages et intérêts à verser à l'ARC. Selon un rapport de la Cour des comptes de 1996, seuls 26% des dons pour la recherche reçus par l'ARC parvenaient effectivement aux scientifiques.

sombre. Comme j'ai pu le dire à d'autres occasions de façon un peu légère<sup>290</sup>, le secteur associatif se distingue du « monde de Bisounours »<sup>291</sup>. Et, comme je le montrerai, ces tensions internes au secteur naissent notamment du fait que l'acteur associatif n'est « ni bénévole ni salarié ni professionnel ni institutionnel ni social ni politique, ni économique, etc. mais [...] tout à la fois bénévole, salarié, professionnel, institutionnel, social, culturel, politique, économique. Il cumule les types de compétences. »<sup>292</sup> Et il convient d'envisager ces multi-appartenances dans son contexte à savoir le territoire dit sensible sur lequel il intervient (là encore sans exclusivité). L'analyse que je propose ici est donc à l'image de la complexité de cet acteur : elle articule à différents degrés les champs sociologiques précités.

L'étude réalisée s'appuie sur un corpus qui mêle différentes enquêtes conduites en des lieux et moments différents qu'il s'agit de présenter maintenant. Le prochain chapitre sera donc consacré à la présentation de la démarche de l'enquête, au contexte de production des données, au cadre de l'observation et aux méthodes d'analyse qui ont été mobilisées pour analyser le corpus en question.

---

<sup>290</sup> Sinigaglia-Amadio S., « La figure de l'expert associatif ou le cas d'une expertise locale », Colloque "L'expertise comme objet local". ERASE, Université Paul-Verlaine, Metz, 7, 8 et 9 décembre 2005.

<sup>291</sup> Pour le lecteur à qui cette référence majeure de la télévision des années quatre-vingt aurait échappé ! voici un petit rappel : les Bisounours était un dessin animé (d'abord des cartes de vœux aux Etats-Unis et avec le succès du dessin animé, des peluches) qui présentait un monde imaginaire, idéal, dans les nuages, rose, fait de guimauve, de douceur, de tendresse et de bons sentiments où l'ensemble des habitants s'aime et où les cas rares de tristesse ou de disputes se soldent inévitablement par une réconciliation harmonieuse et comprise des deux parties. Pour approfondir, le lecteur pourra se reporter à différents sites Internet qui retracent l'histoire de ce phénomène des années quatre-vingt. <http://cbezombes.free.fr/site/index2.htm>

<sup>292</sup> Sinigaglia-Amadio S., « Le travail associatif dans les quartiers dits sensibles, une action territorialisée. », in *Territoire et action sociale*, L'Harmattan, Coll. le Griot-Lise, Paris, (à paraître juillet 2007)

## CHAPITRE II

### Pour une ethnographie d'un quartier dit sensible

---

#### II.1. La démarche d'enquête.

Cette thèse repose sur un travail d'investigation de différents terrains hétérogènes, pris dans des problématiques et des méthodologies différentes entre 2001 et 2005 ; ce qui expliquera notamment l'absence de comparaison systématique des différents terrains au cours de l'analyse produite. Les terrains connexes apporteront des éclairages ponctuels sur des questions précises mais ne seront en aucun cas systématiquement convoqués à titre comparatif ni ne seront convoqués dans des proportions identiques. La mobilisation de ces différents terrains, répondant à des problématiques différentes, fait sens dans la mesure où une unité majeure existe entre eux : ils rendent tous compte de discours et pratiques de travailleurs associatifs sur des territoires dits sensibles (à des degrés divers) du département mosellan. Cette présence de multiples terrains tient pour partie aux conditions de réalisation de ma thèse. En effet, n'ayant pu bénéficier d'une allocation de recherche, le financement nécessaire est venu de ma participation à plusieurs rapports individuels et collectifs. L'analyse de ces terrains permet ainsi de construire une ethnographie<sup>293</sup> du secteur associatif en territoire dit sensible.

---

<sup>293</sup> « On peut distinguer en effet, parmi les enquêtes empiriques mises en œuvre par les sciences sociales, celles qui sont universalisantes ou formelles, et celles qui, ancrées résolument dans le particulier, peuvent être considérées comme des enquêtes ethnographiques, c'est-à-dire de terrain. [...] Cependant l'enquête ethnographique n'est pas seulement empirique, elle n'est pas seulement ouverte, elle est, comme l'histoire, ancrée dans un terrain délimité dans le temps et distribué dans l'espace. » Dodier N., Baszanger I., « Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique », *Revue française de sociologie*, XXXVIII-1, janvier-mars 1997, p. 37-66.

### **II.1.1. Behren-lès-Forbach : première rencontre avec le secteur associatif en territoire dit sensible. La découverte d'un secteur complexe**

Ma première rencontre avec un secteur associatif en territoire dit sensible a eu lieu en 2001<sup>294</sup>. Elle a consisté en la réalisation d'un diagnostic préalable à la mise en place de Contrats Locaux de Sécurité (CLS) dans dix communes mosellanes, précisément de Moselle Est (Behren-lès-Forbach, Carling, Cocheren, Folschviller, Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut, L'Hôpital, Macheren, Saint-Avold et Valmont). Rétrospectivement, elle fut l'étude qui a fait émerger mon intérêt pour les travailleurs associatifs, J'ai, à cette occasion, été interpellée par la position tenue (implication, engagement voire dévouement) par certains de ces acteurs sociaux, pris entre différentes instances officielles, un public, un territoire et des injonctions publiques locales et nationales.

La première commune enquêtée fut Behren-lès-Forbach. Si je passe sous silence ce qui a été fait dans les autres communes c'est que Behren connaît un découpage très proche de celui de Borny (terrain principal) qui l'a rend d'autant plus intéressante ici. En effet, comme Borny qui connaît son espace « chic » et « choc », Behren a son « village » (environ 10% de la population totale de la commune) et sa « cité » (90%). Bien que résidant à l'entrée de Borny depuis quatre ans déjà à l'époque, et partant du principe qu'un quartier dit sensible ne vaut pas un autre quartier dit sensible, je me suis attelée à la réalisation d'une analyse de presse afin de savoir concrètement où je mettais les pieds. Il me faut avouer ici que cette première approche extérieure, par le biais de la presse locale (essentiellement le *Républicain Lorrain*), ne m'encourageait pas à m'y rendre, encore moins à m'y installer. L'engagement à faire l'enquête en équipe m'a cependant conduite sur le terrain. Pour cette enquête, nous avons réalisé une trentaine d'entretiens auprès d'acteurs différents tels que des représentants des forces de l'ordre (policiers nationaux et/ou municipaux, gendarmes, pompiers), des représentants des forces sociales, si l'on peut dire (travailleurs sociaux et associatifs parmi lesquels éducateurs, assistantes sociales et animateurs) et des représentants politiques (militants politiques, syndicaux, agents de municipalités, maires). L'équipe a par ailleurs rassemblé un corpus de plus de 400 questionnaires administrés en face à face aux habitants

---

<sup>294</sup> Enquête menée au sein d'une équipe – sous la direction scientifique de Trépos J.-Y. – qui a fait l'objet de trois rapports et de quelques restitutions orales dans les communes concernées. Amadio S., Sinigaglia J., Sipp J.-F., Stupka Ch., Trépos J.-Y., « Diagnostic préalable à la mise en place d'un Contrat Local de Sécurité dans la commune de Behren », « Diagnostic préalable à la mise en place d'un Contrat Local de Sécurité dans les communes de Cocheren, Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut », « Diagnostic préalable à la mise en place d'un Contrat Local de Sécurité dans les communes de Carling, Folschviller, L'Hôpital, Macheren, Saint-Avold et Valmont », Rapports de recherche suite à la recherche-action qui a été menée sous la direction de J.-Y. Trépos, 2002.

des communes considérées sur les marchés, dans des cafés, en porte à porte. Un traitement statistique a ensuite été conduit à partir du logiciel Sphinx. L'analyse de presse effectuée au préalable pour « savoir où je mettais les pieds » s'est avérée particulièrement utile pour comparer et faire se confronter les discours. Tous les acteurs ne se reconnaissaient pas dans le portrait médiatique ainsi dressé de leur commune. Les décalages, les paradoxes, les oppositions parfois brutales entre les discours, les termes utilisés voire les ressentis alertent ainsi quant à l'importance de remettre systématiquement un discours ou une action dans son contexte (social, géographique, historique et sociologique) de production, non pas pour le nier « au prétexte de » mais pour le situer et ainsi mieux le comprendre. Cette approche est celle qui m'a conduite à m'intéresser tout particulièrement à ce rapport entre les discours des différents acteurs sur un même territoire. Par ailleurs, cet intérêt pour le portrait médiatique des territoires dits sensibles constitue un cheval de bataille particulièrement travaillé par les travailleurs associatifs, qui s'insurgent contre ces images qu'ils jugent au mieux réductrices et caricaturales, au pire mensongères, intentionnelles et dangereuses. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans la dernière partie.

Ce premier contact avec un secteur associatif en territoire dit sensible fut d'autant plus instructif et attractif qu'il m'a immédiatement confrontée à un caractère du secteur dont je ne soupçonnais pas l'existence : une logique concurrentielle inter-associative. En effet, ce territoire mosellan est marqué par le sceau des Houillères et par conséquent l'associatif, jusqu'à une dizaine d'années, se résumait aux ASBH (Association d'action sociale et sportive du Bassin Houiller). Face à cette situation monopolistique, on assistait à la création d'un associatif émergent qui tentait de se faire une place sur le territoire. L'image d'Epinal d'un secteur de bénévoles dévoués à leur cause, sacrifiant temps et compétences aux autres se trouvait en quelques entretiens complétée d'une vision d'un monde du travail complexe, en situation de quête de professionnalisation et de légitimation, au prix parfois d'une concurrence acerbée.

Ce premier emploi de sociologue a donc fait émerger un intérêt personnel et sociologique, des pratiques méthodologiques et des questionnements théoriques. L'inscription en thèse, conditionnée par la réponse à un appel d'offres déclencheur de financement, s'est alors *quasi* naturellement tournée, bien qu'ayant au préalable commis quelques recherches en sociologie de la famille<sup>295</sup>, de l'éducation et de l'emploi<sup>296</sup>, vers le secteur associatif. C'est ainsi, par la

---

<sup>295</sup> Amadio S., *Les relations de fratrie*, mémoire de Licence de sociologie, sous la direction de Estelle Bonnet, Université de Metz, 1999.

réponse fructueuse à un appel d'offres de la MIRE (dans le cadre du programme « Economie sociale et solidaire en région »), que l'orientation de la thèse et que l'investigation du terrain principal ont pu être enclenchées. L'objectif de cet appel d'offres était principalement de rendre compte et de comprendre ce qui relève de l'économie sociale et solidaire (pratiques et discours) et de construire des outils de mesure de l'utilité sociale, notion au cœur du secteur associatif, et ce d'autant plus depuis la création et mise en place (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006) de la LOLF (loi organique relative aux lois de finance) qui suppose que chaque structure associative présente annuellement ses comptes (par destination et nature de la dépense) en motivant des indicateurs de résultats pour chacun des niveaux constituant le dossier<sup>297</sup>. A l'occasion de cette étude, nous<sup>298</sup> avons choisi avec Xavier Engels et Hervé Jory (co-chercheurs sociologues de cette étude) d'inscrire la problématique dans un terrain spécifique : le territoire urbain dit sensible, plus précisément, le quartier de Metz-Borny : quartier étiqueté Politique de la ville, qui a connu les dispositifs successifs et qui témoigne néanmoins d'une vivacité associative plutôt atypique de tels quartiers, si l'on en lit les nombreuses analyses produites sur ce sujet<sup>299</sup>. Cette enquête terminée, la réappropriation du terrain à travers le prisme de ma propre problématique pouvait commencer.

Se sont ajoutées à cette enquête principale, cœur de l'analyse produite ici, au fil des années de thèse, d'autres enquêtes et interventions collectives et individuelles qui m'ont permis d'entrer en contact avec d'autres territoires dits sensibles et d'autres travailleurs associatifs. Ainsi viennent-ils compléter ma connaissance du sujet.

---

<sup>296</sup> Amadio S., *Des taux d'échec qui interrogent*, mémoire de maîtrise de sociologie, sous la direction de Hervé Jory, Université de Metz, 2000 ; Amadio S., *Vers la découverte d'un nouveau paradigme en sociologie ? Le rôle de l'alternance dans le remodelage des temps sociaux de formation et d'emploi*, mémoire de DEA de sociologie, sous la direction de Hervé Jory, Université de Metz, 2001.

<sup>297</sup> Sur ces changements que provoque l'instauration de la LOLF, voir Archambault E., « Les Institutions sans but lucratif en France. Principales évolutions sur la période 1995-2005 et défis actuels. », Communication au colloque ADDES, 7 mars 2006, 14p.

<sup>298</sup> Amadio S., Engels X., Jory H., « L'association fait-elle partie de l'économie sociale et solidaire ? ». Rapport commandité par la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale, piloté par le Préfeture de la région Lorraine (Secrétariat général pour les affaires régionales), Convention DIISES-Lorraine n°24, in *Cahiers de recherche de la MIRE*, n°16, avril 2003.

<sup>299</sup> Sur le caractère anomique des quartiers dits sensibles, dépourvus d'instance et d'espace de sociabilité, de lien social, les productions scientifiques ou non (journalistiques, essais, politiques) sont extrêmement nombreuses. En donner une liste exhaustive serait fastidieux et inintéressant ici, d'autant que ces analyses sont depuis quelques années le plus souvent critiquées. Quelques exemples de productions critiques de ce caractère anomique des territoires dits sensibles : Dubet F., *Op. cit.*, 2002. ; Masclat O., *Op. cit.*, 2003.



### **II.1.2. Sarreguemines : une enquête-bilan pour le Club de Prévention du CMSEA. La découverte des frères ennemis**

La première de ces études, qui a suivi le travail d'enquête principal et qui constitue le deuxième terrain complémentaire, a constitué en la réalisation d'une analyse-bilan du Club de prévention spécialisée du CMSEA de la commune de Sarreguemines, qui me fut commandée par le responsable de l'équipe en question. Cette étude, réalisée entre février et novembre 2004, avait pour objectif de dresser un bilan de l'action de l'équipe de professionnels en vue d'une nouvelle orientation pour les années suivantes. C'est à partir d'échanges collectifs, de tables-rondes successives que l'investigation a eu lieu. A cette occasion, les huit membres de l'équipe (éducateurs spécialisés, éducateurs sportifs, stagiaires, animateurs, directeur) ont pu présenter et expliquer leur rôle sur les quartiers dits sensibles de la commune, tant leur rôle en tant qu'équipe de prévention spécialisée qu'individuellement en fonction de leur statut propre. Des débats ont également eu lieu concernant les outils à leur disposition pour mettre en place les actions et projets qu'ils estimaient nécessaires mais également concernant leur travail en partenariat avec les différentes structures et institutions au niveau local, régional ou national voire trans-national (des directives européennes encadrent ce champ d'activité). Cette rencontre avec un autre acteur en territoire dit sensible (les travailleurs sociaux) a finalement contribué à asseoir la dimension concurrentielle constatée dès la première étude, puis lors de l'enquête sur Borny – même s'il ne s'agit pas de réduire le secteur à cette seule problématique car il existe également de la coopération, de l'entraide, nous le verrons – dans la mesure où à plusieurs reprises les travailleurs sociaux rencontrés ont critiqué le travail réalisé par les travailleurs associatifs, moins aptes à leurs yeux à encadrer, gérer, organiser des groupes adolescents. La rencontre avec des territoires dits sensibles en cette autre commune mosellane à travers l'action de travailleurs sociaux, dont on a dit qu'ils étaient apparentés aux travailleurs associatifs, contribue non seulement à affiner notre propre connaissance de l'objet dont il est question mais plus généralement elle tend à confirmer l'utilité d'une dimension comparative dans une recherche sociologique.

### **II.1.3. Metz Nord-La Patrotte : tentative avortée de création d'un Club de Prévention. Histoire de luttes territoriales et enjeux de pouvoir locaux**

Dans une approche différente, entre juin et novembre 2004, j'ai eu l'opportunité de suivre, par l'intermédiaire du directeur potentiel, la tentative (la structure n'a finalement pas abouti) de mise en place d'un Club de prévention spécialisée sur le secteur de Metz Nord-La Patrotte,

quartier dit sensible situé à proximité de la commune de Woippy (dont une partie du territoire est également étiquetée sensible). La commune appartient à l'agglomération messine et elle partage une ZFU intercommunale avec Metz depuis 2004. Elle est reliée directement à Borny par l'une des lignes de bus des TCRM<sup>300</sup>. Woippy constitue par ailleurs l'un des lieux de relogement des populations déplacées dans le cadre du GPV de Borny. Tous les habitants ayant vu leur immeuble démoli dans le cadre de ce dispositif n'ont en effet pas pu être relogés dans leur quartier d'origine. Le suivi de cette essai de mise en place d'un nouvel acteur social sur un territoire dit sensible s'est essentiellement fait à partir de contacts hebdomadaires avec le directeur qui m'informait au fur et à mesure de l'avancée des échanges avec les institutionnels locaux (CAF, CCAS, Mairie, Conseil général) et le reste de son équipe. Dans ce nouveau cas, la logique concurrentielle évoquée précédemment est l'élément perturbateur qui est venu entraver le succès de cette entreprise. En effet, le club de prévention s'est bien ouvert mais avec le soutien logistique d'une autre structure associative que celle portée par le directeur potentiel et avec l'encadrement d'une autre équipe et d'un directeur différent : il s'agit de l'APSYS, déjà fortement représentée sur le territoire de Borny au point que certains des membres rencontrés aiment à dire qu'elle « tient Borny » dans le sens où elle pilote des équipes qui oeuvrent dans l'éducatif, le sanitaire, la formation, l'insertion linguistique, sociale, professionnelle, le sport, le culturel, le loisir, etc. Cette lutte territoriale entre structures, bien que n'étant pas la seule modalité organisationnelle du secteur, contribue largement à orienter le quotidien et l'existence même du secteur. La troisième partie sera l'occasion de traiter ces questions.

#### **II.1.4. L'agglomération messine face à la lutte contre les discriminations. Associatif en territoire dit sensible vs non sensible ?**

Enfin, la dernière étude « coup de sonde » menée s'est déroulée en 2005 à l'occasion de la réalisation au sein d'une équipe pluridisciplinaire mêlant sociologues, psychologues et psychosociologues d'un rapport pour le FASILD concernant la lutte contre les discriminations dans différents domaines (éducation, emploi, culture, logement, loisirs, santé) sur le territoire du contrat ville de l'agglomération messine (Metz dont Borny, Montigny-lès-Metz et Woippy)<sup>301</sup>. J'ai à ce titre principalement analysé ce qui était mis en place à destination des

---

<sup>300</sup> Les TCRM sont les « Transports en Commun de la Région Messine », la RATP locale.

<sup>301</sup> Galloro P., Serré A. et Tisserant P., (sous la dir.) *Diagnostic territorial stratégique dans les domaines de l'intégration et de la lutte contre les discriminations sur le territoire du contrat de ville de l'agglomération messine*, Rapport final de diagnostic, FASILD, octobre 2005, p. 156-178.

femmes et filles d'une part et dans le champ de la culture et des loisirs d'autre part<sup>302</sup>. Ce fut l'occasion non seulement d'entrer en contact avec de nouveaux travailleurs associatifs non uniquement en territoire dit sensible, notamment en centre ville mais également de renouer avec d'anciennes connaissances puisque Borny fait partie du territoire considéré. La confrontation entre territoires étiquetés sensibles et non sensibles a mis en avant une surreprésentation des structures à vocation sociale dans les territoires qui nous occupent ici. De plus, elle nous a permis de souligner que les objets défendus par les structures font partie intégrante de leur identité dans le sens où celles s'occupant de migrations anciennes (italiennes, espagnoles et portugaises pour l'essentiel) ont décliné notre invitation à les rencontrer dans ce cadre (lutte contre les discriminations) au motif qu'elles ne se sentaient pas concernées par la question, leurs préoccupations étant aujourd'hui strictement sociales (soutien scolaire, assistance familiale) ou culturelles (développer une italianité ou une lusophonie locale). Retrouver d'anciens interlocuteurs à travers cette problématique spécifique que constitue la lutte contre les discriminations fut d'autant plus intéressant que cette mission était, dès 2002, identifiée comme l'une des priorités en territoire dit sensible. Et les discours de 2005 ont donc, d'une certaine façon, permis d'accréditer la lecture que j'avais faite de leurs propos. Par ailleurs, j'ai constaté une certaine évolution dans les discours tenus entre 2002 et 2005 dans le sens où une nouvelle problématique *quasi* inexistante en 2002 commençait à percer : des rapports de genre qui se compliquaient, en raison notamment, selon les interviewés, de l'implantation d'une nouvelle structure associative, à vocation culturelle, qui tendrait à ségréguer sexuellement les espaces du territoire. Cette évolution des discours locaux a suivi l'évolution nationale qui a vu s'imposer ces dernières années une problématisation des banlieues sous l'angle du repli communautaire et de l'islamisation des banlieues. Ce nouvel objet de cristallisation des débats sera envisagé dans la dernière partie. Enfin, cette étude a donné lieu à l'organisation de forum-débats et d'ateliers visant la restitution publique des travaux et un partage des connaissances, selon la formule consacrée. Cet aspect dialogique mit nos professionnels (bénévoles et salariés) en situation d'expertise.

Pour clore ici cette présentation rapide des terrains connexes, il me semble qu'ils apportent un éclairage complémentaire à l'analyse. Ils m'ont permis d'avoir une vision globale du travail des acteurs sociaux et associatifs sur les territoires dits sensibles en ayant, si l'on peut dire,

---

<sup>302</sup> Sinigaglia-Amadio S., « La distinction de genre est-elle pertinente dans la lutte contre les discriminations dites « ethniques » ? » (chap. 9) in Galloro P., Serré A. et Tisserant P., (sous la dir.), *Ibid.*, p. 156-178. ; Sinigaglia-Amadio S. (co-rédaction avec Bendriss Y. et Serre A.), « Intégration, discriminations et accès à la culture et aux loisirs. » (chap. 8), *Ibid.*, p. 146-155.

une vision de « l'avant » (Metz Nord-La Patrotte), du « pendant » (Borny, Berhen) et de « l'après » (Sarreguemines) dispositifs associatifs sur des secteurs identifiés. Si la vision romantique du secteur associatif que peut avoir le novice a été légèrement affectée au cours de ces rencontres par la mise au jour de logiques traditionnellement attribuées au secteur privé lucratif (concurrence, efficacité, utilité), elle n'en perd par pour autant son heuristique car elle reste, en dépit de l'affirmation croissante du secteur comme lieu d'emploi, la vision dominante du secteur (un secteur au grand cœur). A ce titre un paradoxe restera à élucider dans le cadre de ce travail : comment ce secteur si valorisé dans les discours politiques et médiatiques peut-il éprouver tant de difficultés à obtenir ses moyens d'existence au point de vivre une véritable course aux financements ? Il s'agit maintenant de présenter le terrain principal : le secteur associatif du quartier de Metz-Borny. Après avoir rappelé le contexte de l'enquête, je reviendrai sur une présentation du secteur associatif local avant de clôturer ce chapitre sur la présentation du quartier d'implantation du secteur et enfin le type d'analyse qui a permis d'aboutir aux résultats qui seront envisagés dans le corps de la thèse.

## **II.2. Le cadre de l'observation**

### **II.2.1 Le contexte de l'enquête**

L'enquête principale qui a été réalisée s'est déroulée entre avril 2002 et mars 2003 auprès de dix structures associatives sur le territoire de Metz-Borny<sup>303</sup>.

#### **II.2.1.1. Des préliminaires d'ordre quantitatif**

La première étape qui a construit la méthodologie d'enquête fut d'ordre quantitatif. Rappelons que la demande initiale (le rapport MIRE) visait l'économie sociale et solidaire. Mais, après des investigations locales approfondies (par divers moyens : contacts directs avec des informateurs privilégiés sur le terrain, consultations d'annuaires papier et informatisés), le constat fut que seul le versant associatif était réellement représenté sur le quartier concerné. Les autres versants relevant de l'économie sociale et solidaire tels que le secteur mutualiste et

---

<sup>303</sup> Soit environ une année après les « événements » locaux, qui n'ont pas fait grand bruit mais qui se retrouvent malgré tout cités parmi les plus célèbres (*i.e.* « la cité des Fontenelles à Nanterre (septembre 1995), celle du quartier Saint-Jean à Châteauroux (mai 1996), celle de Dammarie-lès-Lys en Seine-et-Marne (décembre 1997), celle du Mirail à Toulouse (décembre 1998), celle de Vauvert dans le Gard (mai 1999), celle des quartiers de la Grande Borne à Grigny et des Tarterêts à Corbeil-Essonnes (septembre 2000), celle du quartier de Borny à Metz (juillet 2001), celle de Vitry-sur-Seine (décembre 2001), celle des Mureaux dans les Yvelines (janvier 2002) ou encore celle du quartier de HautePierre à Strasbourg (octobre 2002). », p. 6-7) en introduction de l'ouvrage dirigé par Véronique Le Goaziou et Laurent Mucchielli à la suite de ce qui a été appelé les « émeutes d'octobre-novembre 2005 ». Le Goaziou V., Mucchielli L. (sous la dir.), *Op. cit.*, 2006.

coopératif en étaient absents. Le recentrage sur le secteur associatif s'est donc fait de lui-même, si l'on peut dire. Ce premier réajustement élaboré, nous nous sommes mis en quête des structures associatives sur le quartier de Borny. Toujours dans un souci d'exhaustivité, nous souhaitions procéder à une première étape méthodologique de type quantitatif. Aussi fallait-il recenser l'ensemble des structures associatives sur le quartier mais est-il nécessaire de rappeler ici qu'il n'existe aucune liste recensant les associations en activité. La seule instance officielle recensant l'existence de ce type de structures est le Tribunal. Pour autant, le fichier détenu par le Tribunal contient un recensement exhaustif des créations associatives (classé par date de naissance<sup>304</sup>), consultable des seuls personnels (peu coopératifs) qui ne nous laissaient que peu d'alternative pour obtenir la fameuse liste. C'est donc vers nos informateurs privilégiés que nous nous sommes tournés afin d'obtenir une première liste. L'une des associations (qui fait partie de notre échantillon) nous a communiqué la liste des autres structures avec lesquelles elle entretenait des contacts plus ou moins réguliers (méthode boule de neige). Ainsi, nous avons pu recenser une quarantaine de structures. Néanmoins ayant entendu parler d'un nombre plus important, nous avons alors choisi de croiser nos sources d'informations. Nous avons donc complété ce premier état des lieux à partir d'annuaires papier et *via* Internet. Après recoupement, nous avons atteint un corpus d'une soixantaine de structures associatives. Nous avons donc confectionné un questionnaire (Voir annexe IV) visant à mieux cerner le tissu associatif local. Une batterie de questions nous permettait de connaître l'objet social, le projet associatif, la structuration interne des structures en termes d'emploi, de recours au bénévolat, les sources de financement, les modalités de recrutement, la composition du Conseil d'Administration (CA), etc. Sur cet envoi postal concernant précisément 64 structures, 14 questionnaires nous ont été retournés dont 11 seulement avec les renseignements demandés, les 3 autres étant revenus pour cause d'absence à l'adresse indiquée. La liste recensée ne représentait donc pas les structures associatives existantes mais les structures associatives existantes ou ayant existé sur le quartier. Du fait du caractère non obligatoire de signalement de cessation d'activité pour les associations, les annuaires ne sont pas mis à jour annuellement. Comme nous le verrons par la suite, cette perte importante symbolise bien la mortalité importante des structures associatives sur le quartier.

---

<sup>304</sup> Il n'est pas obligatoire de déclarer la cessation d'activité d'une association. La liste du Tribunal contient donc toutes les créations associatives (*i.e.* associations vivantes comme disparues).

### II.2.1.2. Un cœur d'enquête de type qualitatif

Suite à cette première étape méthodologique, nous avons sélectionné dans le panel de structures (ayant ou non répondu à notre appel par questionnaire) dix structures qui évoluaient dans les champs de l'emploi, l'éducation et/ou la culture. Le présent travail ne porte donc pas sur l'ensemble des structures actives sur le territoire considéré mais une partie seulement. Pourquoi avoir opté précisément pour les trois champs cités précédemment ? La sélection s'est faite en fonction des objets et projets défendus, qui semblaient être *a priori* à visée sociale et/ou économique et qui avaient à terme une fonction en termes de développement local des secteurs et de la structure. Par ailleurs, les structures de ce type (à dimension sociale, au sens large) étaient les plus nombreuses sur le territoire.

Une fois les contacts pris, non sans difficulté<sup>305</sup>, la seconde phase plus qualitative a débuté. Les « pointes » ou « booms » successifs qui jalonnent la vie des structures associatives (organisation de la rentrée, organisation des vacances, réponse aux appels à projets pour les financements, etc.) n'ont pas non plus permis autant de rencontres que nous l'aurions parfois souhaité. L'un des responsables nous disait, non sans humour, à ce sujet que :

« en fait, nous **on a un rythme régulier élevé tout le temps mais en plus il y a des pointes !!** (rires !) parce que... il y a des régularités du fait qu'on a un **accueil quotidien** donc tous les jours, on accueille **les enfants** pour l'aide aux devoirs, **les jeunes, les femmes, l'action sociale** donc ça ce sont des activités qui sont stables et qui occupent toute la tranche horaire de la journée. Et puis, il y a des pointes : quand on organise **un séjour**, quand on fait **un enregistrement en studio**, quand il y a **un concert** ou **une conférence**, il y a une pointe **tous les week-ends !** Mais ça dépend des actions qu'on monte. C'est vrai qu'on a la bougeotte. On est tout le temps en train de monter des trucs à droite, à gauche, on participe à la dynamique collective sur le quartier. Là, par exemple, **la fête de quartier**, on est en train de bosser dessus depuis un certain temps. Là, par exemple, on est en train de mettre en place **une formation sur la maltraitance** avec tous les partenaires du terrain. Tous ça c'est des coups de bourre et c'est des pointes à chaque fois. C'est des pointes qui s'étalent dans le temps parce qu'après, **mettre en place une formation, ça sous-entend une réunion par semaine** pour discuter, etc. Entre temps t'as du boulot parce qu'il faut que t'aïlles contacter les salles, untel... t'es tout le temps en train de courir. La fête de quartier, c'est pareil : mise en place des actions. Ça c'est vraiment une grosse pointe. **Le festival**, c'en est une autre ; **le carnaval**, pareil : cette année, on l'a fait en avril et puis on en a fait un autre en février, **Noël** c'en est une, **la Toussaint** c'en est une. **Donc tous les mois t'as des pointes. Entre la préparation avant et le bilan après, t'es en pointe tout le temps quoi !!!** » (Entretien responsable *ATTM*, 24 mai 2002)

---

<sup>305</sup> Pour différentes raisons, dont les principales tiennent à un manque de main-d'œuvre, un sous-effectif.

Néanmoins, bénévoles, salariés, responsables de structures ont été rencontrés afin de réaliser des monographies. Au total *trente entretiens semi-directifs*<sup>306</sup> ont été réalisés au sein des locaux des structures<sup>307</sup>. Deux temps principaux ont rythmé la réalisation de ces derniers. Une première étape<sup>308</sup> où nous avons rencontré les responsables (directeurs(-trices) ou président(e)s des structures afin d'affiner notre connaissance (dans le cas de structures nous ayant retourné le questionnaire rempli) ou de connaître (pour les autres) les structures sélectionnées. Il s'agissait alors d'entrer dans le détail des thèmes touchant à l'organisation générale de l'association (modes de recrutement, type de personnel, modalités de financement, répartition des tâches, etc.). Dans un second temps<sup>309</sup>, nous avons rencontré les personnels salariés et bénévoles des associations. Si le choix des interviewés s'est opéré à partir de ces distinctions de statut c'est d'une part pour faire se confronter différents discours sur une même structure et ainsi obtenir une vision globale de la structure en question, et d'autre part, pour tester l'hypothèse du poids de la professionnalisation et de la division du travail sur l'organisation du travail et le rapport aux objectifs et aux publics de la structure. Le choix de procéder par entretien semi-directif résulte du souci de laisser une place importante à l'émergence d'un récit et d'un discours propre aux interviewés. Cette justification, somme toute classique, est néanmoins forte dans la mesure où interroger « des professionnels de terrain » met le sociologue face à un discours et un ensemble de représentations fortement empreints du jargon du secteur. L'idée était de faire émerger des représentations, des visions du monde (notamment sur le secteur associatif et sa place dans la société actuelle, sur le territoire, sur ses rapports avec les autres acteurs sociaux) à travers la restitution des conditions sociales et des modalités organisationnelles de travail<sup>310</sup>.

### **II.2.1.3. Des compléments informels**

D'autres types de matériau ont également servi à enrichir l'analyse : quelques entretiens informels complémentaires avec différents acteurs de terrain (rencontrés ou pas en entretien formel par ailleurs), des séances d'observations informelles et la participation à des évènements locaux ponctuels ou annuels tels que les fêtes de quartier (investissant l'ensemble

---

<sup>306</sup> Afin de préserver l'anonymat des personnes, les prénoms utilisés sont des pseudonymes. Le nom des structures, lui, a été conservé.

<sup>307</sup> Beaud S., « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour "l'entretien ethnographique". », *Politix*, n°35, 1996, p. 226-257.

<sup>308</sup> Voir le guide d'entretien complet en annexe. Annexe V-1.

<sup>309</sup> Voir le guide d'entretien complet en annexe. Annexe V-2.

<sup>310</sup> Blanchet A., Gotman A., *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Nathan, Coll. Sociologie 128, Paris, 1992, 125p. ; Kaufmann J.-C., *L'entretien compréhensif*, Nathan, Coll. Sociologie 128, Paris, 1996, 127p.

du quartier), la « fête de la diversité » (hébergée par le centre social Petit Bois, géré par l'APSYS), la réunion de restitution publique du comité du GPV en présence du ministre de la culture Renaud Donnedieu De Vabre (également au centre social Petit Bois), des conférences publiques et soirées-débats organisés notamment en direction de la population locale tantôt par l'IRTS, tantôt par la médiathèque de Borny (parfois en partenariat avec le lycée technique Poncelet, implanté sur le quartier) dans les locaux de la médiathèque, tantôt par des partis politiques enclins à développer un débat politique local (notamment la journée débat de la LCR animée autour de Bernard Friot et de la question du salaire) dans les locaux du centre social Champagne, géré également par l'APSYS ou encore une soirée-bilan d'une action menée par sept associations en partenariat (logée au Lycée Technique Poncelet, en présence du député Denis Jacquat<sup>311</sup>). S'ajoutent à ces observations informelles certaines analyses ponctuelles de documents aux statuts variés : une analyse non exhaustive de la presse locale, une analyse de documents de travail des structures associatives rencontrées ou encore des analyses secondaires de données statistiques et rapports de l'INSEE ou de l'ORSAS sur Metz voire Metz-Borny. Ces différentes sources complémentaires serviront, là encore, à titre ponctuel au cours de l'analyse pour appuyer ou éclairer quelques aspects et ne feront pas l'objet d'une analyse à part entière, la place et le temps nous manquant. Leur analyse propre pourra faire l'objet d'autres publications par ailleurs.

Avant de présenter plus finement les monographies réalisées, il importe de préciser pourquoi Metz-Borny est le quartier qui a retenu mon attention pour le rapport MIRE, dans un premier temps et pour cette thèse de sociologie, en second lieu.

#### **II.2.1.4. Pourquoi Metz-Borny ?**

Trois types de raisons ont motivé ce choix : des raisons scientifiques, pratiques et affectives. Des raisons scientifiques puisque rares sont les recherches qui ont été conduites sur ce quartier et plus largement sur la ville de Metz. Les enquêtes sur « les quartiers » ont le plus souvent porté sur les très grandes villes françaises telles que Paris, Marseille, Lyon ou Toulouse qui présentent des cités beaucoup plus volumineuses que celle-ci<sup>312</sup>. Autrement dit, c'est un intérêt visant à comprendre et à mettre en perspective le rapport local/national du point de vue du traitement des « quartiers » et de leur gestion concrète. La seconde raison

---

<sup>311</sup> Denis Jacquat est député de Moselle, conseiller municipal, chargé de la politique de la ville et du GPV depuis 2001 pour la ville de Metz, vice-président de la CA2M (Communauté d'agglomération Metz Métropole) chargé du logement et de l'habitat d'intérêt communautaire depuis 2002.

<sup>312</sup> *Ces quartiers dont on parle. Op. cit.*, 1997.



scientifique tient à ce que l'enquête s'inscrivait dans un programme réunissant 40 équipes sur l'ensemble du territoire national, dont une seconde équipe lorraine (IRTS de Nancy<sup>313</sup>) qui s'intéressait à l'univers rural à travers l'investigation des pays meurthe-et-mosellans. C'est donc également dans un souci d'échange scientifique et de partage des connaissances que ce choix a été opéré. Une raison pratique, directement liée aux conditions concrètes de réalisation de ma thèse : choisir un terrain à proximité de mon propre domicile afin de pouvoir m'y rendre régulièrement à moindre frais (suivant l'idée d'une immersion dans le terrain). Enfin, des raisons affectives liées à la raison précédente (proximité spatiale) : je résidais les premières années de ma thèse (et depuis le début de mes études supérieures) à l'entrée du quartier. Avant de m'y installer, sa réputation de quartier malfamé, comme le diraient Renaud Dulong et Patricia Paperman<sup>314</sup>, est venue jusqu'à moi et n'a évidemment pas engendré la plus grande sérénité tant de mes proches que de moi-même. Ce n'est qu'après quelques semaines de fréquentation du quartier que mon rapport à ce dernier s'est apaisé pour y voir un quartier aux réalités objectives difficiles (en termes de logement, d'emploi, etc.) mais qui est – à la différence de l'image (de violence, de dégradation, de repli et d'anomie) que veut bien en donner la presse locale – un quartier qui n'est pas si différent que cela des autres quartiers de la ville. Il est un quartier sympathique, ouvert et animé. J'ai donc choisi intentionnellement de travailler sur ce quartier. L'intention d'alors n'était pas de révéler son « vrai visage » mais plutôt d'en montrer sa diversité en analysant son côté obscur comme son côté lumineux. Il fallait néanmoins canaliser cette posture militante énervée initiale pour tendre vers une véritable analyse sociologique visant, si ce n'est une objectivité dont on connaît les limites subjectives, une objectivation du réel. Pour cela il fallait entrer en contact avec le territoire en question, par l'entrée de l'associatif. L'entrée par les habitants pourra en constituer une analyse ultérieure<sup>315</sup>.

#### **II.2.1.5. Récit de présentation du secteur associatif rencontré**

Présentons à présent les structures associatives rencontrées dans le cadre de cette enquête. Nous avons donc contacté dix structures au total, qui composent pour certaines d'entre elles un maillon d'une chaîne associative plus globale. Cette présentation n'a pas pour but de

---

<sup>313</sup> Hirlet Ph., Kaiser J. et. Streicher F, *Economie solidaire en région lorraine : développement local, création de services et gestion de l'emploi en milieu rural*, rapport pour la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale-MIRE, IRTS de Lorraine, Nancy, 2002, 132p.

<sup>314</sup> Dulong R., Paperman P., *Op. cit.*, 1992.

<sup>315</sup> Voir le guide d'entretien complet qui avait été envisagé (qui restera à affiner) en annexe. Annexe V-3.

présenter de façon exhaustive toutes les dimensions de chacune des structures rencontrées mais plutôt de donner une vision globale de l'activité sur le quartier<sup>316</sup>.

Borny, contrairement à l'image traditionnelle des quartiers dits sensibles, connaît une activité associative dense. A entendre ce qui se dit du quartier, plus de quatre-vingt associations existent sur celui-ci. Cela dit lorsque l'on s'approche et que l'on observe le secteur associatif d'un peu plus près, on constate une vie associative importante mais qui rassemble plutôt une grosse vingtaine de structures. Ce qui tend à indiquer une importante création associative mais également une mortalité importante des petites structures. Les structures rencontrées sont différentes en termes de taille (de 5/6 personnes à plusieurs centaines), de mode organisationnel (plus ou moins formel et hiérarchisé et une répartition variable des effectifs bénévoles et salariés), de motif de création (pour le territoire lui-même, par souci interne de développement de la structure, en réponse à une demande institutionnelle, etc.) voire d'objet associatif. Ce que toutes connaissent (même si c'est à des degrés divers comme on le verra dans les parties suivantes) c'est une incertitude budgétaire (essentiellement liée au mode de financement) et un travail en partenariat au cœur de leurs pratiques (sous différentes formes : inter-associatif, avec le secteur social, le secteur privé, les pouvoirs publics et institutions sociales).

Même si, comme on vient de le préciser, les objets associatifs sont divers, d'une manière globale, les activités s'orientent toutes vers le social, entendu au sens large. Il s'agit de proposer des cadres d'aide, de soutien visant à la résolution de problèmes sociaux d'ordre éducatif (aide aux devoirs, formations, réorientations, requalification, etc.), productif (aide à la recherche d'un emploi, mise en emploi *via* des ateliers ou des chantiers d'insertion, etc.) ou sanitaire (problème d'alcoolisme, soutien psychologique voire psychiatrique, etc.).

L'*ADIE* (créée en 2000 sur Borny mais existante au niveau national depuis 1998) propose un soutien à la création économique à destination de chômeurs ou de publics touchés par les politiques publiques. A la différence des autres structures rencontrées, l'*ADIE* n'est pas implantée au cœur du quartier « choc » de Borny mais elle est excentrée, au cœur de la zone Technopôle au milieu d'entreprises, d'agences de communication et d'établissements scolaires.

Toutes les autres sont en effet implantées à quelques mètres les unes des autres sur trois rues principales qui convergent vers la place du marché, lieu central de la vie du quartier, où sont installés les quelques commerces (banques, laverie automatique, petite épicerie, bureau de

---

<sup>316</sup> Pour avoir une vision plus complète de chacune des structures associatives rencontrées, voir l'Annexe VI.

tabac, kebabs et snack, deux pharmacies, une agence de développement de photos, un fleuriste), médecins (généralistes, dentistes, gynécologues pour l'essentiel), la médiathèque, la mairie annexe et dans des rues alentour, le commissariat de police, le collège classé ZEP, deux écoles maternelles et primaires. A 300 m se situe également le campus universitaire Bridoux qui rassemble des étudiants inscrits en biologie et en STAPS ainsi qu'une résidence universitaire.

L'*AIEM* (créée en 1961 sur Metz et instaurant une antenne sur Borny en 2000), quant à elle, prend en charge différents types de problèmes qui vont de l'hébergement d'urgence aux problèmes d'emploi, en passant par la formation mais également des problèmes de violence, d'alcoolisme, d'exclusion. Cette diversité en termes d'activités est liée à la diversité du public de l'association (femmes battues, Sans Domicile Fixe, demandeurs d'asile, ex-détenus, chômeurs, RMIstes, jeunes sans formation, etc.). Cette association tente d'élaborer une prise en charge globale des individus usagers de leur structure. Implantée de longue date sur Metz, un local la rend visible à Borny depuis 2000 mais son action sur le quartier est antérieure à cette occupation physique puisqu'elle y œuvre depuis les années 1980.

L'*AJB* (créée en 1992), est typiquement ce que l'on appelle une association de quartier. Elle s'est montée suite à un événement marquant touchant profondément le quartier (la mort d'un jeune militant associatif de 20 ans issu du quartier, poignardé « par erreur », son meurtrier s'étant trompé de personne qui avait déclenché la fureur d'une poignée de jeunes à l'encontre des « pompiers qui mettent beaucoup de temps pour venir euh... et en plus derrière... les autorités de police qui... qui ont pas trop... je veux dire qui ont un petit peu... comment dire ? qui ont fait quelques erreurs dans la gestion des conflits. Euh... après, ça a fait que dans le quartier c'est parti un petit peu en travers quoi donc... la jeunesse qui s'est révoltée... avec des voitures brûlées... des vitrines de cassées. Et puis ça avait terminé carrément par une voiture de police retournée juste à l'angle là [il désigne le fond de l'entrée, face au local où nous nous trouvons] », Entretien responsable *AJB*, 07 mai 2002). Aujourd'hui, les activités proposées sont diverses : elles touchent les enfants, les adolescents mais également les adultes dans le cadre de la permanence d'écoute qui offre des conseils, des informations, des orientations, etc. Pour les enfants et les adolescents, différents ateliers sont organisés : soutien scolaire, activités extra-scolaires, sorties, etc.

L'*ATTM* (créée en 1976 sur Metz et arrivée en 1981 à Borny), a une identité singulière parmi cet ensemble car à l'origine elle est une amicale turque qui s'est transformée au fil des années, du renouvellement de ses membres et des politiques. Elle garde une assise communautaire forte tout en s'étant ouverte à l'ensemble de la population du quartier. Créée à l'origine pour

aider la population turque à s'installer, à s'organiser sur le territoire français, ses activités se sont diversifiées. Elles visent à englober l'ensemble de la population, donc toutes les générations hommes comme femmes. Différents ateliers, diverses actions sont mis en place : des activités quotidiennes telles que le soutien scolaire ; des activités hebdomadaires telles que les soirées « femmes » le mardi soir ; des activités mensuelles ou annuelles récurrentes telles que la fête de quartier, le carnaval des enfants, etc. ; et puis des activités ponctuelles telles qu'une soirée couscous ou l'organisation d'un concert ou d'une conférence-débat. Ces dernières activités sont très souvent organisées en partenariat avec d'autres structures associatives locales. L'*ATTM* et l'*AJB* sont sans doute celles des structures rencontrées qui entretiennent les rapports les plus affectifs avec le quartier.

Si *La Clé* (créée en 1997) a une identité spécifique c'est pour une tout autre raison que précédemment : elle est spécialisée dans le champ « psy ». N'ayant ni l'envie ni l'agrément pour faire du soin, elle s'attache à conseiller, écouter, aider les personnes en souffrance psychologique ou en difficulté comportementale (notamment les enfants). Le rôle de l'association se limite donc à la détection de problèmes psychologiques dans des contextes spécifiques : écoles ou autres associations.

Le *CFQ* (créé en 1985) connaît également un ensemble d'activités ciblées. La spécificité de cette association est qu'elle appartient à un ensemble associatif global (l'*APISIS*) qui répartit les activités dans chacun des lieux qu'il possède. Ici, le *CFQ* a la charge de la formation. Ce créneau de la formation se divise en deux parties : d'une part, des cours d'alphabétisation destinés à un public ne maîtrisant pas le français ; d'autre part, des cours appelés FLE (Français Langues Etrangères) qui sont destinés aux personnes souhaitant améliorer leur français. Ces cours sont alors proposés dans une logique finale d'insertion par l'économique, de mise en emploi. *Permanence Emploi* (créée en 1976) appartient au même groupement associatif et a la charge du versant « emploi ». Ici, il s'agit alors d'aider les individus sans emploi à en trouver un dans le « secteur TCRM<sup>317</sup> », comme le précisait le responsable rencontré<sup>318</sup>. Le *CFQ* et *Permanence Emploi* sont des structures qui développent notamment de forts partenariats avec l'ANPE ou la Mission Locale compte tenu de leurs objets respectifs. L'*APISIS* a développé encore de nombreuses autres structures, dont le club de prévention (créé en 1977) dont nous avons rencontré trois éducateurs (Mounia, Dimitri et Philippe) ainsi que la gestion des centres sociaux (*Champagne* depuis 1971 puis *Petit Bois*, rénové en 1995),

---

<sup>317</sup> C'est-à-dire le secteur couvert par la régie de transport en commun locale, TCRM signifiant Transports en commun de la région messine.

<sup>318</sup> Entretien du 27 novembre 2002.

l'Ecole des Sports à la fin des années 90 (1989/1990) et d'autres structures pour les colonies de vacances dans les Landes (au milieu des années 1990) et dans les Vosges (au début des années 2000), la gestion de la régie de propreté sur Metz-Borny et Metz-Nord (créée en 2001) et de la maison de la santé (depuis 2002) ainsi que du club de prévention spécialisée sur le territoire de la commune de Woippy, secteur La Patrotte depuis janvier 2005.

*ISM* (créée en 1980) connaît elle aussi un groupe d'activités ciblées. La formation et spécialement le travail de diffusion d'information constitue la base de leur action. L'association propose des services d'interprétariat, de traduction, de formation dans le cadre d'un centre de documentation mais également d'orientation, de conseil lorsque des problèmes ponctuels ne relevant pas de leurs attributions se présentent. Cette structure est restée implantée au cœur du quartier de Borny jusqu'en 2003. Après avoir subi trois cambriolages rapprochés (sur la même année), ils ont pris la décision de déménager pour se retrouver sur le territoire de Woippy, commune de l'agglomération messine que l'on a déjà évoqué auparavant.

*La Passerelle* (créée en 1998) a un projet global qui est de faire émerger des créations d'entreprises sur le quartier. Et ce, dans une logique de développement local durable, puisque le public principalement visé est constitué par les jeunes enfants et adolescents du quartier. Un ensemble d'activités est alors mis en place pour attirer les jeunes et les sensibiliser à la nécessité de travailler sur l'image du quartier en réalisant des projets, des évènements positifs. La médiathèque, lieu fréquenté à plus de 50% par des personnes extérieures au quartier, sert d'espace-relais pour valoriser ces projets.

Quant à *Rencontre* (créée en 1977), dernière association de notre panel, elle a une diversité d'activités : un point écoute pour les femmes, les parents et les enfants. Elle est dans un projet de constitution d'une Ecole des parents. D'autres ateliers existent : écrivain public mais également et surtout (c'est la spécificité et la carte de visite de cette association sur le quartier) les ateliers de lecture pour les CP. La différence entre l'objet associatif et les activités associatives, ici, se constate aisément : l'objet associatif vise l'émancipation, l'autonomie des familles, des individus alors que les activités, elles, sont nettement plus ancrées dans la réalité de la gestion des problèmes quotidiens. Un travail en partenariat est également caractéristique des pratiques de cette association. L'*ATTM* et *La Clé* travaillent très régulièrement avec *Rencontre*. Nous verrons que le partenariat de ces trois structures se caractérise par une mutualisation concrète des moyens (soit des locaux soit des personnels soit des deux à la fois) puisque des membres de *La Clé* ont des permanences hebdomadaires dans les locaux des autres structures.

La présentation succincte des structures principales rencontrées sur le quartier de Metz-Borny nous a permis d'établir un premier contact avec les acteurs qui nous accompagneront au long de ce travail et de soulever quelques-uns des enjeux qui font le secteur associatif actuel (logiques de professionnalisation, logiques concurrentielles, partenariat, une problématique sociale dominante en territoire dit sensible, un système de financement contraignant, etc.). Nous retrouverons nos acteurs pour une présentation plus détaillée en termes d'organisation du travail, de statuts, d'équipe, etc. dans la deuxième partie puis dans ce que j'appelle leur rapport au territoire et les outils dont ils disposent pour agir sur le territoire dans la troisième partie avant de voir ce qu'ils font et comment ils le font dans la dernière partie. Pour l'heure, il s'agit de présenter le territoire d'intervention de ces acteurs dans ses multiples dimensions afin de mieux saisir le décor de l'action associative.

### **II.2.2. Le quartier dont on parle : sa dimension territoriale**

Si j'ai choisi de mobiliser la notion de territoire pour qualifier l'espace social dans lequel se situe l'action analysée c'est pour trois raisons. La première tient au fait que ce terme est un terme indigène, mobilisé tant par ceux qu'on appelle les professionnels de terrain (travailleurs associatifs, travailleurs sociaux) que par les administratifs, politiques et institutionnels en général (politiques territoriales et/ou territorialisées)<sup>319</sup> qui agissent dans le cadre d'un territoire de compétences et d'un territoire d'intervention. La seconde raison tient au fait qu'au cours de l'histoire, et notamment de l'histoire de la politique de la ville, l'espace d'intervention identifié aujourd'hui comme sensible a été tour à tour la ville, le quartier, l'agglomération renvoyant à l'imaginaire et aux mythes du faubourg, de la banlieue, de la zone, de l'interstice, etc. Cette multiplicité des termes rend parfois la comparaison difficile, même si ces espaces ont des limites et des représentations proches. De plus, le caractère englobant de ces termes ne permet pas de rendre compte du découpage souvent plus fin qui existe en termes de territoire dit sensible. En effet, pour nombre de « quartiers », une partie seulement est concernée par l'appellation sensible (« Borny choc » vs « Borny chic ») et non son ensemble. Enfin, la troisième raison qui a motivé mon choix tient au fait que la notion de

---

<sup>319</sup> Suivant Alain Desrosières, le territoire est « un espace d'équivalence associé à une action institutionnelle et susceptible d'être découpé. » Il s'oppose ainsi à la « localité » qui constitue le « support d'une vie sociale, économique et politique aux composantes et interactions multiples, dont les habitants peuvent souhaiter des descriptions synthétiques informant des actions variées . », p. 46. Desrosières A., « Le territoire et la localité. Deux langages statistiques », *Politix*, Vol. 7, n°25, 1994, p. 46-58 (initialement paru dans le *Courrier des statistiques*, n°65, mars 1993, p. 49-59).

territoire renvoie à plusieurs dimensions (géographique, historique, sociale, culturelle, politique, économique, administrative, etc.) qui font directement écho aux différentes dimensions de l'action associative elle-même qui touche tout à la fois le quartier comme espace de vie, comme lieu démocratique, comme résidence populaire, comme population (le plus souvent découpée en groupes cibles : les jeunes, les femmes, les chômeurs de longue durée, les RMIstes, les familles monoparentales, etc.), etc. Ainsi, la notion de territoire me permet-elle de renvoyer à la totalité de cet espace social (son histoire, ses frontières géographiques, sociales, économiques, politiques ainsi qu'à la population qui le constitue aujourd'hui) et de ses rapports avec *les autres*. Plus qu'espace, zone, milieu ou lieu, le territoire permet d'englober cette totalité physique et cognitive<sup>320</sup>. De plus, les notions d'appropriation du territoire (appropriation économique, idéologique, politique, sociale, culturelle, etc.<sup>321</sup>), d'occupation du territoire ou encore de lutte pour un territoire contribuent à démontrer non seulement l'intérêt mais les enjeux inhérents à la notion.

Rappelons également que cette idée ancienne du rôle éminemment politique du territoire vaut toujours. Max Weber lui-même concédait au territoire un rôle central de la réflexion politique : « l'Etat moderne est un groupement de domination de caractère institutionnel qui a cherché (avec succès) à monopoliser, dans les limites d'un territoire, la violence physique légitime comme moyen de domination et qui, dans ce but, a réuni dans les mains des dirigeants les moyens matériels de gestion. »<sup>322</sup> Le territoire est ainsi envisagé comme un lieu contraint, un lieu de l'imposition politique supposant de façon inhérente une gestion rationnelle de celui-ci.

Cette question du territoire renvoie également, on le verra, au rapport local/national. Et si, pour Jacques Ion<sup>323</sup>, rares sont aujourd'hui les engagements et les militants qui oeuvrent dans cette double orientation, on verra que l'action du secteur associatif sur les quartiers dits sensibles vise à poser cette articulation comme centrale. Poser en ces termes, il s'agira de

---

<sup>320</sup> Sur un excellent exemple de ce mode de traitement du territoire aux territorialités entremêlées, on pourra se reporter au travail de Jean-Yves Authier qui interroge les logiques et acteurs à l'œuvre à l'occasion d'une réhabilitation d'un « quartier ancien ». Authier J.-Y., *La vie des lieux. Un quartier du Vieux-Lyon au fil du temps*, Presses universitaires de Lyon, Coll. Transversales, Lyon, 1993, 268p.

<sup>321</sup> Voir entre autres sur ce point les travaux du géographe Guy Di Méo qui définit le territoire comme suit : « Le territoire est une appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale, donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire. ». Di Méo, G., « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ? », p. 37-48 in Lévy, J. et Lussault, M. (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux*. Géographes à Cerisy., Belin, « Mappemonde », Paris, 2000, 351p. Voir également les travaux du géographe Marcel Roncayolo, qui propose une définition proche de Di Méo : un territoire est « un système de relations, dont les caractères et les limites, construction politique ou administrative, aire de marché, zone d'action restent à préciser ». Roncayolo M., *La ville et ses territoires*, Gallimard, 1990 (1978), 273p., p. 19.

<sup>322</sup> Weber M., *Le savant et le politique*, Plon, Paris, 1959, 184p., p108.

<sup>323</sup> Ion J., *La fin des militants ?*, Les éditions de l'atelier, Coll. Enjeux de société, Paris, 1997, 124p.

montrer combien le territoire et plus exactement la construction du territoire repose sur cette articulation. Cette articulation est notamment très nette dans les actions et missions des acteurs associatifs puisque ces dernières visent à la fois un développement local (économique, social, politique, culturel, éducatif, sanitaire, etc.) et une inscription nationale du territoire, passant par exemple par un travail de normalisation (qui tend à normer le territoire et à le « rendre normal » aux yeux des *autres*, extérieurs au quartier dit sensible). J’y reviendrai. Pour le moment, il s’agit de s’approcher plus concrètement du territoire qui nous intéresse directement : le quartier de Borny.

Parler de territoire revient donc à évoquer plus qu’une simple délimitation spatiale, posant des limites géographiques, un cadastre, des frontières. Le territoire est certes géographique et spatial mais il est également social, politico-administratif, historique et économique. Il est un « espace fonctionnel, symbolique, relationnel et politique »<sup>324</sup>. En ce sens, il renvoie à des réalités complexes, le plus souvent chevauchantes. Différents modes de territorialisation fondent l’espace social. Les logiques de décentralisation (I, en 1982 et II, en 2004), qui ont progressivement mis en avant les collectivités locales, ont notamment participé à la constitution progressive de ce millefeuille ou de cette mosaïque territoriale<sup>325</sup> au point d’être en quête d’une « cohésion sociale territoriale » et non d’une solidarité nationale, qui prévalait jusque là<sup>326</sup>. C’est suivant cette acception élargie que le terme territoire sera mobilisé ici, incluant également la (ou les) population(s) comme des territoires, au sens de l’action sociale (un public cible). Suivant cette conception, on peut d’ores et déjà sentir les enjeux de taille, notamment identitaires, en termes d’appropriation, de revendication et d’exploration, qui alimentent le quotidien des travailleurs associatifs. Réalité plurielle, par l’usage qui peut en être fait (social, économique, politique, etc. ; individuel ou collectif ; de passage ou permanent ; etc.) mais également par ce qu’il peut représenter et par l’appropriation – encore une fois individuelle et collective et tout autant par ceux et celles qui l’occupent comme par *les autres* – qui est faite de lui, le quartier, le territoire n’est pas seulement ce lieu où l’on réside mais, comme le note le géographe Guy Di Méo, il est « l’espace immédiat autour de l’aire résidentielle, plus l’ensemble des coquilles du vécu »<sup>327</sup> ou encore, comme il le précise ailleurs, « l’ensemble des structures multiples constituées d’éléments et de rapports, tant

---

<sup>324</sup> Morin R., Rochefort M., « Quartier et lien social : des pratiques individuelles à l’action collective », *Lien social et politiques*, RIAC, n°39, 1998, p. 103-114.

<sup>325</sup> Beauchard J., *La mosaïque territoriale*, Eds. de l’Aube, Paris, 2003, 182p.

<sup>326</sup> Avenel C., Synthèse de l’atelier « Politiques urbaines, politiques de la ville », Colloque « Territoires, action sociale et emploi », CNAM, CEE, Paris, 22 et 23 juin 2006.

<sup>327</sup> Di Méo G., *L’homme, la société, l’espace*, Anthropos, Paris, 1991, 320p., p. 127-129.



sociaux que spatiaux, propres à chaque individu et qui le rattache au monde »<sup>328</sup>. Le quartier dit sensible, comme tout autre territoire, est un territoire feuilleté qui se donne à voir sous différents angles selon qui l'on est et d'où l'on est pour le regarder. Bien qu'identique sur ce point à tout territoire, le feuilletage du quartier dit sensible semble avoir un parfum, une composition, une taille et un investissement de chacun(e) singuliers qui le distinguent d'un territoire non sensible. Observons le goût et la composition de ce feuilletage territorial.

### II.2.2.1. Des contours géographiques

Ce « quartier dont on parle » est implanté dans la zone Est de la commune de Metz. Il se divise géographiquement en deux secteurs : une grande zone de plateau regroupant les secteurs d'Actipôle, des Hauts de Blémont et du village de Borny d'une part et autour de la vallée de la Cheneau, à l'ouest, un secteur légèrement en pente vers le site de Belletanche d'autre part. Le quartier s'étend sur 441 ha (soit 10,6% de la superficie totale de Metz) avec au dernier recensement de 1999, une population estimée à 15 003 habitants (soit 12,1%<sup>329</sup> de la population totale de Metz) et une densité de population s'élevant à 3 882 hab/m<sup>2</sup>. Entre 1990 et 1999, la population du quartier a diminué de 4,9%. Enfin, le parc de logements représente environ 6 000 logements (dont 4 000 logements sociaux), soit 10,3% du nombre de logements de la ville<sup>330</sup>. Il est donc un quartier d'une commune de taille moyenne (environ 120 000 habitants<sup>331</sup>) et ne connaît pas la même dimension que les célèbres Minguettes de Vénissieux et Vaulx en Velin<sup>332</sup>, la Courneuve<sup>333</sup>, les Quartiers Nord<sup>334</sup> ou encore le Mirail<sup>335</sup>.

---

<sup>328</sup> Di Méo G., « De l'espace subjectif à l'espace objectif ! l'itinéraire du labyrinthe », *L'espace géographique*, n°4, 1991, p. 359-373, p. 359.

<sup>329</sup> L'un des interviewés remettait en cause ce chiffre au titre de la présence de clandestins non répertoriés (par définition) par l'INSEE. Il indiquait, augmentant la proportion officielle et sans plus de preuves que son expérience et son ancienneté : « 15% officiellement mais presque 20% [de la population messine] en comptant les clandestins que l'on peut chiffrer entre 3 000 et 5 000. », Entretien éducateur Club de prévention APSIS, Dimitri, 16 mai 2002. Il est important de l'entendre en gardant les précautions d'usage en de telles circonstances.

<sup>330</sup> Source : exposition à la mairie annexe de Borny appelée *La révision du plan local d'urbanisme*. Cette exposition, qui s'est tenue du 14 janvier au 14 février 2005, présentait l'état d'avancement du projet pour le quartier ainsi que quelques données de présentation générale du quartier (historique, composition actuelle, difficultés, etc.).

<sup>331</sup> Précisément 123 704 au recensement de 1999 (chiffres qui nous serviront à la démonstration) et 124 300 en 2004.

<sup>332</sup> Situés dans la grande banlieue lyonnaise qui compte près de 450 000 habitants.

<sup>333</sup> Situé en Seine-Saint-Denis qui compte presque 1 400 000 habitants, dont plus de 35 000 pour la seule Courneuve.

<sup>334</sup> Situés à Marseille qui compte plus de 800 000 habitants.

<sup>335</sup> Situé à Toulouse qui compte plus de 400 000 habitants.

Ce territoire ne constitue pas une enclave, au sens classique du terme<sup>336</sup>, dans la mesure où, situé en proche banlieue, on ne peut pas dire qu'il soit coupé du centre de la ville. Les moyens de transport y sont largement représentés et les deux lignes de bus (11 et 1-21-31) qui desservent le quartier et qui le relient directement à une autre commune (Woippy, située à proximité de Metz Nord-La Patrotte) ainsi qu'à d'autres quartiers non étiquetés « sensibles » (Moulin-lès-Metz et la Grange-aux-Bois) sont celles qui comportent la plage horaire la plus étendue, offrant des « services tardifs »<sup>337</sup>. De plus, les voies rapides et bretelles d'autoroute qui jouxtent le quartier ne sont pas non plus des constructions séparatives, même symboliquement. Ainsi ne peut-on considérer le quartier comme objectivement ou symboliquement enclavé. Reste qu'à l'intérieur même du quartier des découpages se font sentir et certains espaces ont pu être qualifiés d'enclave (« le fond de Borny »<sup>338</sup>). Ainsi, loin de constituer une entité monolithique, le quartier de Metz-Borny ressemble davantage à un montage de « micro-lieux »<sup>339</sup>, qui tend à distinguer non seulement un « Borny choc » d'un « Borny chic »<sup>340</sup> mais plus finement encore, suivant un processus que l'on nommera processus de *nanoterritorialisation*, un découpage ségréatif entre îlots, « barres », rues voire entre cages d'escaliers. De sorte que parler du quartier sur un mode unilatéral reviendrait non seulement à trahir la composition et l'organisation de celui-ci mais également à caricaturer l'analyse. Aussi, l'argumentation développée ici s'évertuera-t-elle le plus possible à préciser les espaces dont il sera question.

Pour préciser encore davantage le positionnement du quartier dans un espace plus large, la carte suivante (voir page suivante) montre combien le quartier est totalement intégré spatialement au reste de la ville et de l'agglomération messine.

---

<sup>336</sup> Enclave vient du latin *inclavatus* qui signifie enfermé. En géographie humaine, elle constitue un morceau de terre totalement entouré par un territoire étranger.

<sup>337</sup> En départ et en arrivée dans le quartier à 22h, 23h et 00h.

<sup>338</sup> Expression mobilisée par plusieurs interviewés.

<sup>339</sup> Wacquant L., *Op. cit.*, 2006, p. 179.

<sup>340</sup> Distinction opérée par le bénévole 02 de *La Passerelle*. Entretien, 17 février 2003.

## Carte de Borny



Aux abords, on trouve ainsi trois quartiers principaux de Metz qui ne constituent pas des territoires dits sensibles, au sens administratif du terme : la Grange-aux-Bois (sur la carte : en bas à droite), Vallières (en haut au centre) et Saint-Julien-lès-Metz (en haut à gauche), qui constituent des quartiers plutôt résidentiels, cossus de l'agglomération, aux caractéristiques

différentes de Metz-Borny. Cette proximité spatiale contribue là encore à ne pas définir le quartier comme une enclave urbaine de la ville. Par ailleurs, on le verra, Metz-Borny est cerné d'espaces économiques et technologiques importants puisque traverser le boulevard de la défense nous mène à la zone d'activité Actipôle constituée de divers espaces commerciaux de tous ordres (hypermarché, magasins spécialisés dans l'alimentation, l'automobile, le jardinage, le bricolage, etc.) et d'entreprises (de maçonnerie, de vente en gros comme au détail, d'électroménager, usine Citroën installée depuis 1968, etc.) ainsi qu'au Technopôle 2000, constitué d'un ensemble important d'espaces de bureaux, d'entreprises liées aux (télé)communications (téléphonie, audiovisuel avec notamment l'implantation d'une antenne de la télévision locale RTL9, etc.) et d'institutions scolaires (le Lycée de la communication mais également un site universitaire destiné aux sciences de l'ingénierie, aux sciences dites dures, un grand nombre d'IUT et de grandes écoles telles que Georgia Tech, etc.). Autrement dit, il existe une proximité à l'économie et à l'institution scolaire qui ne tend pas à ségréguer l'espace.

Pour autant, bien que cet espace ne constitue pas un espace coupé du reste de la ville, le rapport centre-périphérie contribue à instaurer un lien particulier entre le quartier et le reste de la ville dans la mesure où « rien n'oblige les habitants des autres quartiers à venir à Borny »<sup>341</sup>. Le seul espace identifié comme transversal à l'ensemble de la ville est la médiathèque. Située au cœur du quartier, elle véhicule un message transitionnel puisqu'elle est fréquentée à moitié par des « extérieurs » au quartier. Elle constitue ainsi un lieu privilégié, très souvent mobilisé par les structures associatives pour « travailler l'image du quartier »<sup>342</sup> par l'exposition d'actions positives menées auprès de la population, notamment jeune, du quartier. Hormis cet espace et les quelques « extérieurs » qui fréquentent le marché bi-hebdomadaire (les mardis et vendredis), aucun autre lieu ne tend à « faire venir des gens sur le quartier »<sup>343</sup>. Ainsi, toute démarche administrative, toute requête institutionnelle se gère au centre ville. Les seuls espaces administratifs sur le quartier sont représentés par la mairie de quartier, située depuis sa rénovation au début des années 2000 aux abords de la

---

<sup>341</sup> Comme on l'entend souvent dire par les acteurs de terrain.

<sup>342</sup> Comme le dit, entre autres, le président de *La Passerelle* : « nous, on veut changer l'image. On veut travailler sur l'image de Borny. ». Entretien, 15 avril 2002.

<sup>343</sup> « Alors moi aussi, on m'a dit, par rapport à ce que je fais que j'étais pas objectif ; alors je leur ai dit que j'étais tout aussi objectif que la presse locale : elle, qui ne montre que des histoires négatives et moi, qui ne raconte que des histoires positives. Nous, on est là pour valoriser ça et c'est tout, on ne fait que relater des faits à travers ces expos, par exemple. Il faut quand même bien penser qu'un jour il va falloir faire quelque chose pour ce quartier [...] Pour ceux qui veulent faire quelque chose, il faut venir dans le quartier, il faut discuter. », Entretien président *La Passerelle*, 15 avril 2002.

médiathèque, le commissariat, situé au cœur du quartier « choc » et un bureau de Poste, situé au centre de l'une des grosses artères du quartier.

### II.2.2.2. Une histoire

Historiquement<sup>344</sup>, le quartier semble marqué par le sceau de l'infamie. Il s'est en effet trouvé être à plusieurs reprises le lieu rebut (lieu des lépreux moyenâgeux), le lieu tampon (protecteur malgré lui de la ville de Metz) ou le lieu de l'exclusion voire de la destruction (tel en 1444, détruit en partie par les ravages de la guerre, en 1712, saccagé par un détachement flamand ou à l'occasion de la fameuse bataille franco-prussienne du 14 août 1870 qui ravagea une fois de plus le territoire). Écoutons le président de *La Passerelle* nous narrer cette histoire.

« Je vais vous dire quelque chose : **l'histoire s'est répétée** : par exemple, au Moyen Âge, Borny, enfin, les hauts de Blémont s'appelaient La Borderie et la borderie, c'était l'endroit où les messins mettaient les lépreux. Et donc, je vous assure que **toute l'histoire, soit elle est salie, soit elle est désignée comme un lieu d'exclusion**. Tout est comme ça. C'est étonnant de découvrir toute cette histoire pour ce territoire ! Aussi dur que ça ! Y a un autre exemple aussi qui m'a frappé : Borny a un blason ; bon, c'est prestigieux quand même ; et en définitive, le blason de Borny est constitué dans la partie basse des deux abbayes auxquelles les gens payaient leurs impôts et en haut, y a 3 fleurs de lys et disons, que, entre autres, les 3 fleurs de lys c'était attribué forcément par un roi de France et, en définitive, là encore c'est choquant, dans les textes, on lit que la châtelaine de Borny a eu droit à mettre ces 3 fleurs de lys sur son blason parce qu'elle avait fait un accueil TRES chaleureux au roi ! Même ça, ils ont réussi à le salir ! C'est ambigu. Même ça qui était valorisant... Y a eu aussi la guerre de 70, Metz n'a rien eu et Borny est rasé complètement quoi ! C'est Borny qui a pris tout. » (Entretien président *La Passerelle*, 15 avril 2002)

Construit par une Grande histoire hasardeuse et disgracieuse, l'histoire de la politique de la ville et des grands ensembles (qui, on l'a rappelé, entachent toutes les communes sur lesquels ils s'implantent) à partir des années soixante va écrire une nouvelle page non moins discriminée du territoire à la mauvaise réputation. Le quartier de Metz-Borny se caractérise en effet par un territoire étendu, divisé en deux sous-secteurs : l'un nommé par certains travailleurs associatifs « Borny choc » et l'autre « Borny chic ». Cette distinction repose sur l'opposition sociale et architecturale de ces sous-secteurs : l'un est composé de logements collectifs construits à partir de 1959 (plus de 5 000 logements construits entre 1959 et 1976,

---

<sup>344</sup> Pour lire une histoire plus détaillée du quartier, voir le site de l'association *Famille Lorraine*, <http://www.famillelorraine-metz-borny.com/>

20 000 habitants), l'autre de logements individuels anciens constituant l'ancien village<sup>345</sup>, rattaché à Metz (comme l'ont été Magny et Vallières) depuis le 9 décembre 1961<sup>346</sup>.

Si ces deux histoires marquent le territoire dont on parle, l'histoire de l'immigration constitue un autre pan essentiel de sa construction. En effet, la Lorraine est une terre d'immigration particulièrement foisonnante depuis toujours, par sa situation au carrefour de plusieurs pays, au passage de nombreux couloirs guerriers historiques de toutes les époques et par sa forte industrialisation. Piero D. Galloro note ainsi que « l'immigration massive en Lorraine est un phénomène plus que séculaire. Dès la fin des années 1870, les premiers flux de main-d'œuvre sont attirés par les industries qui se développent sur le bassin ferrifère et charbonnier entre Meuse et Sarre. »<sup>347</sup> Plusieurs périodes ont fait le visage actuel de la région Lorraine et plus précisément du département mosellan. L'auteur rappelle en effet qu'« en Moselle, les premiers étrangers sont des frontaliers belges, luxembourgeois et français [entre 1871, date du traité de Francfort qui sépare l'Alsace-Moselle de la France, et 1914] »<sup>348</sup>. Par la suite, et « jusqu'à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la Lorraine puise dans les réservoirs de main-d'œuvre répartis sur toute l'Europe »<sup>349</sup>, notamment de façon très intense depuis 1880 en Italie, puis en Europe de l'Est (en Pologne) et au Portugal. Après 1960, ce sont les populations « extra-européennes » qui font leur entrée dans le paysage lorrain (notamment avec les réfugiés asiatiques et africains mais également avec les populations des anciennes colonies françaises). Dans les années 1980-1990, la Turquie et les anciens pays du bloc soviétique après la chute du Mur de Berlin sont de nouvelles terres d'émigration<sup>350</sup>. Ces différentes arrivées migratoires répondent toutes à l'appel économique. Les situations de regroupement familial ne constituent qu'un faible critère d'arrivée dans la région. Le quartier qui nous occupe ici connaît une diversité d'origines nationales importante puisque plus de trente nationalités y sont représentées. Cette diversité d'origines (ou de nationalités), qui est parfois présentée comme un critère explicatif parmi d'autres (les taux de chômage, d'échec scolaire, de familles monoparentales) de la situation difficile du quartier, ne constitue cependant pas une priorité du secteur associatif, du moins pas sous cet angle de tensions

---

<sup>345</sup> C'est au Xe siècle que l'on trouve pour la première fois les traces du village, nommé Burnen, et qui deviendra Borny avec ses annexes Bellecroix, Belletanche et les Bordes.

<sup>346</sup> Journal Officiel du 8 décembre 1961.

<sup>347</sup> Galloro P.D., « Cadre spatial et démographique » (chap.2) in Galloro P.D., Serré A., Tisserant P (sous la dir.), *Op. cit.*, octobre 2005, p. 40-58.

<sup>348</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>349</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>350</sup> *Ibid.*, p. 43.

intercommunautaires mais plutôt sous l'angle de la lutte contre les discriminations<sup>351</sup>. Nous le verrons, c'est bien davantage sous l'angle de l'altérité et de l'étrangéité<sup>352</sup> que cette question est traitée par le secteur associatif.

### II.2.2.3. Un espace social

#### II.2.2.3.1. Une territorialité socialement marquée

Le territoire dont on parle constitue un espace populaire dans le sens où les couches populaires y sont principalement représentées et se le sont approprié. Comme on a pu le rappeler, un territoire géographique reflète un territoire social c'est-à-dire sa population. Observons quelques-unes de ses caractéristiques sociodémographiques.

Le quartier de Borny<sup>353</sup>, dont on a dit qu'il représente 12,1% de la population messine totale, possède en effet les caractéristiques habituellement mobilisées tant par les chercheurs, les politiques, les journalistes ou encore tout un chacun pour l'identifier comme tel :

- une population relativement jeune : les moins de 20 ans représentent 39,1% (contre une moyenne nationale de 24,6%) alors que les plus de 60 ans représentent 9,4% (contre une moyenne nationale de 21,3% et de 17% pour Metz hors Borny). (Tableau 2).

**Tableau 2 : Répartition de la population par tranches d'âge sur Borny, Metz et l'ensemble de la France**

	<b>France</b>	<b>Metz (hors Borny)</b>	<b>Borny</b>
<b>0-19 ans</b>	24,6%	22,1%	<b>39,1%</b>
<b>20-39 ans</b>	28,1%	36,8%	<b>30%</b>
<b>40-59 ans</b>	26%	24,1%	<b>21,5%</b>
<b>60-74 ans</b>	13,6%	10,7%	<b>7,3%</b>
<b>75 ans et plus</b>	7,7%	6,3%	<b>2,1%</b>
<b>Total (pourcentage)</b>	100%	100%	<b>100%</b>
<b>Total (nombre)</b>	58 520 688	123 704	<b>15 003</b>

Source : INSEE 1999

<sup>351</sup> Voir à ce titre les différents chapitres du rapport précédemment cité qui aborde successivement les actions et dispositifs mis en place à destination de cette lutte contre les discriminations à l'embauche, à l'accès aux soins, à la culture, à l'éducation, à un logement, etc. Galloro P.D., Serré A., Tisserant P (sous la dir.), *Op. cit.*, 2005.

<sup>352</sup> Sur le rapport à l'autre, étranger, voir l'excellent texte de Simmel G., « Digressions sur l'étranger » in Grafmeyer Y., Joseph I., *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, Paris, 1984, p. 53-59.

<sup>353</sup> Pour avoir une étude plus fine sur la population de Borny, on pourra se reporter aux travaux réalisés en 2000 par l'O.R.S.A.S.(Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales) de Lorraine.

- une plus forte représentation des familles les plus nombreuses : 48,6% des ménages sont constitués de quatre personnes ou plus (contre une moyenne nationale de 21,7% et 15,3% des ménages messins hors ce quartier) (Tableau 3) ;

**Tableau 3 : Nombre de ménages par secteur et répartition (en%) des ménages en fonction de leur taille sur Borny, comparativement à Metz**

Secteurs	Nombre de ménages	Nombre de personnes par ménage					Ensemble
		1	2	3	4	5 et +	
<b>Borny</b>	4 747	23,6%	21,7%	16,1%	14,9%	23,7%	100,0%
<b>Metz (ensemble de la ville)</b>	53 048	40,4%	27,8%	14,4%	10,6%	6,9%	100,0%
<b>Metz (hors Borny)</b>	48 301	42,1%	28,4%	14,2%	10,2%	5,1%	100,0%
<b>Part de Borny dans l'ensemble de la ville de Metz</b>	8,9%	5,2%	7,0%	10,0%	12,6%	68,4%	

Source : INSEE 1999

- un fort taux de chômage : de l'ordre de 29,8% (contre une moyenne nationale de 12,9% et de 12,6% sur Metz hors ce quartier). Ce taux élevé (plus du double de ce qui est constaté au niveau national ou de la ville de Metz) doit cependant être pondéré du fait de l'intégration précoce des jeunes dans la population active<sup>354</sup>. Le taux d'activité des 20-59 ans se trouve de ce fait plus élevé sur ce quartier que sur l'ensemble de la ville de Metz (avec des pourcentages respectifs de 83% et 72,9%) (Tableaux 4 et 5) ;
- un taux d'activité féminin plus faible : de l'ordre de 59,2% pour les 20-39 ans, contre 67,2% sur Metz (Tableau 5) ;

**Tableau 4 : Population active, nombre de chômeurs et taux de chômage à Borny et Metz**

Secteurs	Population active	Nombre de chômeurs	Taux de chômage
<b>Borny</b>	5 838	1 740	29,8%
<b>Metz (ensemble de la ville)</b>	57 269	8 217	14,3%
<b>Metz (hors Borny)</b>	51 431	6 477	12,6%
<b>Part de Borny dans l'ensemble de la ville de Metz</b>	10,4%	21,2%	

Source : INSEE 1999

<sup>354</sup> Les jeunes de ce quartier qui poursuivent des études au-delà de la classe de troisième sont moins nombreux que les jeunes des autres quartiers de Metz. Selon l'étude de l'ORSAS, « le taux de sortie de l'école avant la classe de troisième était de 41,1% parmi les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE [en 1997] sur la Zone Franche Urbaine du quartier contre 28,1% pour l'ensemble de la ville de Metz. ». Voir ORSAS, « Première partie : approche quantitative à partir des données statistiques disponibles », Vandoeuvre-lès-Nancy, décembre 2000, p. 11.



**Tableau 5 : Taux d'activité par groupe d'âge à Borny et Metz**

Secteurs	Hommes 20-39 ans	Hommes 40-59 ans	Femmes 20-39 ans	Femmes 40-69 ans
<b>Borny</b>	83,0%	88,1%	59,2%	60,1%
<b>Metz (ensemble de la ville)</b>	73,9%	89,9%	66,4%	74,9%
<b>Metz (hors Borny)</b>	72,9%	90,1%	67,2%	76,8%

Source : INSEE 1999

- un fort taux de bas revenus : de l'ordre de 41,6% sur la ZFU (Zone Franche Urbaine) contre 28,1% sur Metz<sup>355</sup>. Le quartier concentre également un quart des allocataires messins du RMI<sup>356</sup> (Tableau 6) ;

**Tableau 6 : Indicateurs de la spécificité de la ZFU de Metz-Borny**

	ZFU Borny	Metz- Ville de Metz
<b>Les allocataires CAF fin 1995</b>	3 340	29 473
Population bénéficiaire	10 702	65 205
Taux de familles monoparentales (en %)	24,1	12,3
Taux de familles de 3 enfants et plus (en%)	29,1	10,4
Chef de ménage chômeur/population allocataire (en %)	15,8	9,1
Taux de bas revenus (en%)	41,6	28,1
<b>Le chômage fin 1997 (ANPE)</b>		
Demandes d'emploi en fin de mois	1 959	10 986
Taux de moins de 25 ans (en%)	27,5	22,3
Taux de sortie avant la 3 <sup>ème</sup> (en%)	41,1	23,7
Taux de sortie niveau BAC ou plus (en%)	13,3	29,1

Source : INSEE, CAF, ANPE – Economie Lorraine 1999

- et enfin une caractéristique controversée puisque à l'origine d'amalgames fallacieux : une proportion d'individus issus de l'immigration sur le quartier de l'ordre de 24,2% alors que Metz, hors ce quartier, compte 6,1% d'individus issus de l'immigration.

Sans revenir sur cette controverse dont j'ai rappelé les enjeux dans le chapitre précédent, à l'appui notamment des travaux de Sylvie Tissot, il s'agit tout de même d'apporter un complément en lien direct avec le territoire social dont il est question ici. A savoir que la prise

<sup>355</sup> Selon l'INSEE, CAF, ANPE-Economie Lorraine 1999 in Dinaucourt M., « Borny en toute franchise », *Economie Lorraine*, n°188, juillet et août 1999, p. 6-10.

<sup>356</sup> Il est cependant important de préciser que ces données, fournies par le rapport de l'ORSAS, sont à relativiser et à pondérer : d'une part, en raison des sources d'information mobilisées à savoir les fichiers CAF, ANPE, non exhaustifs ; et d'autre part, en raison de la non représentativité de l'échantillon au regard de l'ensemble de la population. Certaines catégories étant surreprésentées comme les populations à faible revenu ou avec deux enfants à charge. D'autres étant sous-représentées comme les couples sans enfant à charge ou avec un seul enfant à charge. Ce biais étant lié à la réglementation de la distribution des allocations.

en compte de cette catégorie semble évacuer la donnée prioritaire que l'on a d'ores et déjà soulignée qui tient au caractère homogène de la répartition socio-économique des habitants du quartier. Comme le note Loïc Wacquant à propos du quartier des Quatre mille de la Courneuve (banlieue nord parisienne) « certes, les résidents d'origine étrangère sont disproportionnellement représentés aux Quatre mille par rapport à leur poids régional ou national (autour de 30% contre 11% et 7% respectivement). Mais cette surreprésentation provient principalement de leur structure de classe tronquée et pas d'une segmentation ethnoraciale du marché du logement. »<sup>357</sup> Pour le dire autrement, c'est davantage la condition ouvrière<sup>358</sup> ou défavorisée qui lie les habitants du quartier entre eux et qui fait qu'ils se ressemblent que leur origine (réelle ou supposée) ethnique. Enfin, « les enquêtes sur l'emploi, la famille et la scolarité menées périodiquement par l'INSEE et l'INED indiquent que le profil de la population récemment immigrée se rapproche continûment de celui de la population autochtone en termes de distribution socioprofessionnelle, de taille des familles et autres caractéristiques démographiques telles que la fertilité, la morbidité et la mortalité. »<sup>359</sup> Qui plus est, comme l'ont d'ores et déjà bien montré de nombreuses études, la distinction entre groupes ethniques ne semble pas pertinente, même concernant les jeunes, qui sont le plus souvent accusés de tous les maux (et de tous les mots) de la cité et de son état de délabrement plus ou moins avancé. Contrairement à ce qui se voit dans d'autres pays avec les « skinheads » anglais ou les « Spanish Cobras » à Chicago dont parle François Dubet<sup>360</sup> qui s'affrontent entre communautés et qui font exister cette opposition ethnique. Dans le cas qui nous occupe, le critère de l'ethnicité ne semble donc pas un critère pertinent pour évoquer le caractère ségrégatif du territoire. Maintenant, il n'est pas à évacuer totalement dans la mesure où, nous le verrons, les difficultés vécues par les habitants des quartiers dits sensibles en général et les jeunes, en particulier, tiennent en partie à leur apparence et à leur appartenance (réelle ou supposée) ethnique qui engendre des processus de discrimination à l'embauche, aux stages, à l'accès au logement voire à l'entrée en discothèque. On peut penser aux procédures de *testing* mises en place par des structures associatives telles que SOS Racisme ou d'autres pour tenter d'enrayer ce phénomène social de discrimination. Mais il ne s'agit pas d'aller plus loin sur ce point dans l'immédiat.

---

<sup>357</sup> Wacquant L., *Op. cit.*, 2006, p. 197.

<sup>358</sup> Beaud S., Pialoux M., *Retour sur la condition ouvrière*, Fayard, Paris, 1999, 479p. ; *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Fayard, Paris, 2003, 426p.

<sup>359</sup> Wacquant L., *Ibid.*, p. 199-200. Voir sur ces études : Tribalat M., *Faire France. une grande enquête sur les immigrés et leurs enfants*, La découverte, Paris, 1995, 232p.

<sup>360</sup> Dubet F., *La galère : jeunes en survie*, Fayard, Paris, 1987, 503p. Voir également Dubet F., Lapeyronnie D., *Op. cit.*, 1992. ou encore Bourdieu P., « L'ordre des choses : entretien avec deux jeunes gens du Nord de la France », *La misère du monde*, Points/Seuil, Paris, 1993, p. 125-156.

Pour en finir avec la présentation du territoire, on peut noter que la population de Borny se caractérise également par une plus faible mobilité résidentielle (avec un taux de migration par rapport à 1990 de 22,4%, contre 36,2% pour Metz). Paradoxalement, Borny connaît un taux de logements vacants plus important que la ville de Metz (9,2% contre 7,7% pour Metz hors Borny). La faible attractivité du quartier semble marquée. La stigmatisation dont il est l'objet semble se traduire par un certain isolement social et économique au sein de la ville de Metz, malgré le constat de non enclave géographiquement parlant dont on faisait état préalablement. Ce d'autant que l'on constate également un plus faible taux d'équipement des ménages en voiture (37, 9% des ménages sont sans véhicule personnel, contre 27,1% sur Metz hors Borny). Cet indicateur traduit simultanément un isolement économique (cette mobilité réduite ayant des répercussions en termes d'emploi) et un isolement social (cette mobilité réduite ayant également des conséquences sociales, culturelles, etc. en termes d'accès aux structures culturelles, par exemple, lorsque le site est hors ligne de transports en commun). Ce constat met également en exergue le lien d'interdépendance fort existant entre le quartier et le reste de la ville.

Ces différents taux tendent à désigner le quartier de Borny comme territoire singulier, répertorié comme sensible et donc multi-étiqueté. Il a en effet connu l'ensemble des étiquetages créés depuis le début de leur existence. Il comprend deux établissements classés en ZEP, il est classé ZFU, ZUS et fait l'objet actuellement d'un GPV après avoir connu les HVS, DSQ et DSU. Ce marquage lui confère donc une *identité territoriale spécifique, identifiable par tous* (à différents degrés) à l'échelon local mais également à l'échelon global dans la mesure où ces dispositifs et ces dénominations sont nationalement construits et appliqués.

#### *II.2.2.3.2. Une territorialité sexuée différentielle plus ou moins étendue*

Si le territoire dont on parle est marqué socialement, il l'est également sexuellement. En effet, filles et garçons, hommes et femmes n'investissent pas le territoire de la même façon. Les acteurs rencontrés<sup>361</sup> témoignent de ce découpage : les filles sont soit dans les immeubles, soit hors le quartier, en ville, au centre ville alors que les garçons sont rendus visibles principalement dans le quartier. Ils ont une très faible exterritorialité et « tiennent les murs »,

---

<sup>361</sup> Notamment les éducateurs de prévention spécialisée, tant de l'APSSIS (entretien, 16 mai 2002 dans le cadre du terrain principal) que du CMSEA sur Woippy (entretien, 21 juin 2005 dans le cadre de la réalisation du rapport pour le FASILD sur la lutte contre les discriminations sur le territoire du contrat de ville de l'agglomération messine).

suyvant l'expression désormais classique. Les filles sont donc assez absentes de l'espace public du quartier alors que les garçons, eux, sont très visibles<sup>362</sup>. La figure archétypale « jeunes-de-banlieue » dont on a parlé est en partie construite par ce rapport au territoire entretenu par les garçons. Les travailleurs associatifs sont alors, vis-à-vis des garçons, dans une double approche : les faire rentrer dans l'appartement pour avoir une vie familiale et un investissement dans la famille et dans le travail scolaire d'une part, et les faire sortir du quartier vers d'autres espaces socioéconomiques (en centre ville, par exemple) pour construire ou poursuivre la construction de leur socialisation et leur sociabilité<sup>363</sup>. En direction des filles, ils montent des projets, nous le verrons, qui tendent à faire exister publiquement les filles dans l'espace du quartier.

#### *II.2.2.3.3. Une territorialité ségréguée*

Il ne s'agit pas, ici, de comparer trop abusivement les quartiers dits sensibles français et les ghettos étasuniens pour les raisons que nous avons rappelées dans le chapitre précédent. Mais il s'agit de mettre en lumière une territorialité qui construit pour partie les rapports sociaux existants dans ces territoires. On a dit qu'il existait une homogénéité sociale, principalement caractérisée par des bas revenus, de la précarité voire du chômage. On a rappelé également que Borny compte plus de trente nationalités différentes soit une hétérogénéité ethnique. Si nous parlons ici de ségrégation c'est qu'étymologiquement *segregare* signifie « mettre de côté ». On constate, comme pour nombre de territoires d'immigration, une répartition raisonnée des groupes ethniques dans l'espace qui distingue des îlots : la « barre » des Algériens côtoie la rue des Turcs, l'immeuble des « Français de souche », le coin des Cambodgiens, etc. Cette répartition tient à l'histoire de l'attribution des logements au fil des flux migratoires. Elle attribue ainsi des espaces à chacun des groupes. Nous verrons au cours des analyses comment ce petit monde tient.

#### **II.2.2.4. Un espace économique**

Sur le plan économique, le territoire est construit sur le modèle classique de sa catégorie (*i.e.* quartier dit sensible) à savoir qu'il combine différentes formes économiques (privée,

---

<sup>362</sup> Sur l'investissement différentiel de l'espace public selon l'appartenance de genre, notamment en termes de revendication sociale et politique, voir Deville J., « Jeunes filles "invisibles" dans les quartiers populaires », *Espaces et sociétés*, n°128-129, 2007/1-2, p. 39-53.

<sup>363</sup> Cette répartition sexuée du territoire des quartiers dits sensibles a notamment été étudiée par Adil Jazouli, concernant plus précisément les filles d'origine maghrébine. Jazouli A., *Op. cit.*, 1992.

publique, sociale et solidaire, du don, domestique, parallèle et souterraine) : formes ordinaires et formes spécifiques. L'ordinaire économique du quartier dit sensible est alors constitué, on l'a vu, de bas revenus, d'une précarité, d'un chômage, associés le plus souvent à de faibles qualifications (on a rappelé que 41,1% des habitants sortent du système scolaire avant la classe de troisième). Les habitants appartiennent donc à la frange la plus dominée socialement, économiquement et financièrement. De plus, commerces de proximité (principalement alimentaires), entreprises, administrations et services publics sont faiblement représentés au cœur du territoire. Le spécifique, à l'échelon national, est devenu au fil du temps un ordinaire des quartiers dits sensibles : la classification en Zone Franche Urbaine. En effet une partie de Borny (les Hauts de Blémont) est ZFU depuis 1997 (Voir carte en annexe VI). Depuis 2004, elle n'est plus la seule ZFU de l'agglomération puisque Saint-Eloi et Pré-Génie (deux territoires de la commune de Woippy) l'ont rejointe, créant ainsi une ZFU intercommunale avec Metz. Cette appartenance crée donc un espace économique singulier et un rapport au territoire lui aussi spécifique. Ce dispositif incite en effet voire oblige (pour obtenir les diverses exonérations salariales prévues) à l'embauche d'au moins un tiers de personnels parmi les résidents du territoire (ZFU ou ZRU). Par ailleurs, nous avons signalé que Borny est cerné par une dynamique économique importante, qu'il s'agisse de l'Actipôle, commercial et industriel ou du Technopôle, développant hautes technologies et (télé)communications.

Pour clore la présentation du territoire principal d'enquête, on peut dire qu'il constitue – en dehors d'un foisonnement associatif important qui le distingue – un quartier typique de sa catégorie (*i.e.* quartier dit sensible). Il connaît un étiquetage social et politique de longue date (depuis HVS), gère une géographie prioritaire (entre ZFU, ZRU, GPV et ZEP), une population cible étiquetée elle aussi et stigmatisée individuellement et collectivement à travers la publicisation de ce qui est couramment appelé aujourd'hui le cumul des handicaps de ces territoires.

Il s'agit maintenant, pour clore ce chapitre, de présenter le traitement qu'a subi le matériau recueilli du terrain principal<sup>364</sup>.

---

<sup>364</sup> Le traitement du matériau des terrains connexes ayant déjà été indiqué dans les développements précédents.

### II.2.3. Traitement et analyse de « la parole des gens »

D'une manière générale, le lecteur aura pu s'en rendre compte : cette étude repose sur une démarche inductive. Il ne s'agit pas en effet de faire entrer des terrains dans des cases mais comme le dit Howard Becker, de « laisser le cas définir le concept »<sup>365</sup> c'est-à-dire de laisser le terrain faire émerger les catégories sociales et sociologiques qui le font exister. Le choix d'une démarche inductive ne fut pas totalement volontaire mais en partie contraint car l'objet construit et analysé dans le cadre de ce travail de thèse a pu l'être par la rencontre d'une envie de travailler sur le secteur associatif (née des rapports CLS) et d'une opportunité (appel d'offres MIRE). Les impératifs liés au contrat de recherche m'ont alors conduite à envisager un protocole d'enquête adapté, apte à contrecarrer les lacunes initiales. Après avoir pris connaissance des références essentielles sur la question, il s'agissait d'« entrer dans la place »<sup>366</sup>. La difficulté principale tenait en la possibilité de faire tenir l'investigation d'un même terrain pour deux problématiques (celle du rapport ESS – la notion d'utilité sociale dans le champ de l'économie sociale et solidaire – et celle de la thèse). Le traitement différencié qu'ont subi les entretiens réalisés a alors aidé à la construction de l'analyse. En effet, « le statut de la parole des gens »<sup>367</sup> a été modifié entre l'analyse pour le rapport de recherche ESS et celle pour ma thèse. Cette remarque nécessite au préalable un petit retour en arrière. La relative incertitude qui guidait l'entrée en thèse, notamment concernant l'objet à traiter, m'a conduite à construire les guides d'entretien (Voir annexe V) dans un double objectif : d'une part, répondre aux attentes de la problématique du rapport (donc obtenir des informations sur les conditions de réalisation du travail associatif dans les zones urbaines, établir des critères de mesure de l'utilité sociale des structures associatives) et d'autre part, obtenir des données sur la dimension de l'expertise associative et de la place sociale du secteur qui constituaient mes intérêts propres.

Pour en revenir plus directement au « statut de la parole des gens », dans le cadre du rapport ESS, il se limitait à des *éléments de preuve*. Quelques passages étaient ainsi cités en surface sans que l'analyse n'aille réellement plus loin. Dans le cadre de la thèse, l'analyse plus poussée qui a été réalisée a permis aux discours tenus de retrouver une épaisseur et une mise

---

<sup>365</sup> Becker H. S., *Les ficelles du métier*, La découverte, Coll. Repères, Paris, 2002 (The University of Chicago Press, Chicago, 1998), 352p.

<sup>366</sup> Goffman E., « Le travail de terrain », transcription d'une intervention orale aux rencontres de la Pacific Sociological Association, 1974. (traduction Pascale Joseph). Extrait de *Journal of Contemporary Ethnography*, vol. 18, n°2, juillet 1989, p. 123-132.

<sup>367</sup> Demazière D., Dubar C., *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion*, Nathan, Coll. Essais et recherches, Paris, 1997, 350p.

en perspective, une mise en contexte plus importante. Au cours de cette seconde analyse, l'objectif était de construire une théorisation sur les questions nées de l'investigation réalisée. Ainsi, la relecture des entretiens dans cette perspective les a fait exister sous un autre jour. Comment s'est-elle déroulée très pratiquement ?

### II.2.3.1. Une démarche systématique

Afin de construire mon étude, j'ai successivement procédé à plusieurs types d'analyses. Une première *analyse entretien par entretien* a permis de faire ressortir les impressions générales, les idées essentielles, les représentations et idées de l'interviewé (qui est exactement cette structure associative ? depuis quand ? comment ? pourquoi ? avec qui ? avec quelles contraintes ? quelles limites ? quels enjeux ? quels alliés ? quels ennemis ? etc.) en fonction de sa propre position dans la structure associative (bénévole, salarié, homme, femme, etc.), dans le quartier (résidant ou non, etc.), etc. L'objectif était essentiellement, en restant au plus près des propos énoncés (en gardant notamment le vocabulaire des interviewés), d'obtenir une *situation* globale du discours tenu. Ensuite, j'ai procédé à une *analyse thématique classique* de type taxinomique avec un découpage des entretiens à partir de *catégories*. Ces catégories empruntaient à deux espaces : les acteurs eux-mêmes d'une part et les travaux de sociologie des associations d'autre part. Dans un premier temps, j'ai mobilisé les « incontournables » catégories qui font l'associatif (« bénévolat », « salariat », « engagement », « militantisme », « financeurs », « types d'action », etc.) afin de voir ce que « mon » terrain en disait et ainsi envisager l'éventualité de comparaisons avec d'autres travaux monographiques. Ces premières catégories envisagées, somme toute assez grossières et généralistes, c'est au fil de la lecture (seconde lecture) que la répartition des éléments correspondants à ces dernières a commencé et c'est à cette occasion que les catégories se sont affinées, se sont précisées et que d'autres ont pu émerger à partir des discours et du vocabulaire employés par les interviewés. Ainsi sont apparus les divers missions et rôles telles le rôle de « gare de triage », mais également les différentes modalités de recrutement (type social, local, etc.), les types de concurrences associatives et les facteurs explicatifs de cette concurrence, etc. Cette analyse s'est donc révélée très riche en raison de la double origine des catégories : des catégories classiques, autorisant une comparaison avec des travaux antérieurs et des catégories « indigènes » apportant un caractère plus singulier à l'analyse. De plus, il me semble avoir réussi à éviter les principaux écueils de l'analyse thématique de type taxinomique<sup>368</sup> qui réduit

---

<sup>368</sup> Demazière D., Dubar Cl., *Op. cit.*, 1997.

l'enquête qualitative à partir d'entretiens à une enquête quantitative, coupant sans scrupules et sans égard la parole des interviewés. Sur ce point, mon analyse ne me semble pas casser la logique du propos ni trahir son contexte, au point que parfois certains extraits d'entretiens atteignaient les huit ou neuf pages. Dans ce cas, l'« extrait » représentait davantage un temps de la discussion pendant lequel différents termes, acteurs ou situations sociales semblaient indissociables pour comprendre le propos dans son intégralité. L'argumentation filait sur plusieurs pages. Ces longueurs s'expliquent également par le caractère très peu directif des entretiens qui laissait bien souvent digresser les interviewés à leur guise ; l'intention étant de s'approcher au plus près du quotidien, de la façon d'agir et de penser des travailleurs associatifs. Ce travail d'analyse a abouti à un volume de plus de 600 pages de morceaux d'entretiens découpés et ainsi répartis. Enfin, j'ai réalisé une *analyse de type logique et linguistique* en m'attachant à l'argumentation et à la construction des phrases et des arguments en essayant de relever des schèmes types, des axiomes. Ce travail s'est révélé être un outil intéressant pour faire ressortir la logique et l'organisation du secteur des quartiers dits sensibles (logique d'entrée et de sortie d'un individu en emploi, en bénévolat, en quartier dit sensible, nature des rapports sociaux, etc.). C'est ainsi, par exemple, que l'on peut constater que la justification de l'engagement dans le travail associatif (pour les bénévoles comme pour les salariés), empruntait systématiquement au champ des sentiments, de la passion et non à la rationalité (dont on aurait pu penser qu'elle fonderait le motif au moins des salariés). Pour tous, c'est l'axiome « si... alors » qui servait de construction du propos : « si on n'aime pas, on ne fait pas », « si on ne croit pas, on ne le fait pas ».

Ce travail de catégorisation a ensuite subi un travail de re-catégorisation global associé à un travail de « typologisation » (typologies des structures et des actions). Quand on parle de travail de catégorisation, on parle de travail de traduction des « catégories ordinaires », « indigènes » en « catégories conceptuelles »<sup>369</sup>. Comme le notent Didier Demazière et Claude Dubar, « le codage est à la fois un classement (telle occurrence est attachée à telle catégorie), une agrégation (une catégorie regroupe différentes – le maximum – d'occurrences) et une traduction, puisque les catégories doivent bien être mises en mots, explicitées. »<sup>370</sup> Ainsi, ces « formulations provisoires et révisables »<sup>371</sup> mobilisent deux types de langage : « certaines catégories empruntent au langage des acteurs [...], et d'autres sont mises en mot par le chercheur [...]. »<sup>372</sup> Suite à ce premier travail de traduction, il s'agit alors de mettre en

---

<sup>369</sup> Les termes entre guillemets sont empruntés à Demazière D. et Dubar Cl., *Op. cit.*, 1997, p. 60.

<sup>370</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>371</sup> Demazière D., Dubar Cl., *Ibid.*, p. 61.

<sup>372</sup> Glaser B. G. et Strauss A. L., cité par Demazière et Dubar Cl., *Ibid.*, p. 61.



relation les différentes catégories pour créer un système théorique plus conceptualisé. Le langage des acteurs reste présent mais plus périphérique. A ce stade, les catégories se recentrent autour de quelques-unes. Enfin, l'ultime étape de traduction/nomination amène à une conceptualisation affinée et recentrée autour d'une « catégorie centrale qui condense les principales dimensions de l'analyse. »<sup>373</sup> L'expertise, la professionnalité, le territoire font notamment partie de ces catégories. Les différentes formes de catégories rappelées par les auteurs (« catégories naturelles » ordinaires, « catégories théoriques » savantes et « catégories officielles » administratives) sont présentes et s'entremêlent dans mon travail. D'autant que les travailleurs associatifs ont le plus souvent suivi des formations du travail social qui sont fortement empreintes de catégories officielles (voir les nombreux sigles et dispositifs qui émaillent la présentation dans le chapitre précédent) et de catégories théoriques notamment de sociologie, psychologie ou sciences de l'éducation. La posture que j'ai adoptée a été de les considérer comme équivalentes mais issues de mondes divers constituant l'identité du secteur associatif : un monde de professionnels (au jargon spécifique) lié aux pouvoirs publics (qui nécessite une maîtrise des catégories officielles – ne serait-ce que pour constituer les appels d'offres ou les dossiers de financement), un monde militant (principalement de gauche aux références spécifiques), un monde social (aux caractéristiques propres). L'usage de ces catégories différentes est volontairement indifférencié dans la rédaction. Il s'agissait qu'aucune ne prenne le pas sur l'autre : ni « illustration » (où la catégorie du chercheur domine le discours) ni « restitution » (où l'entretien est donné tel quel comme s'il parlait de lui-même), comme le notent les auteurs.

### **II.2.3.2. Une démarche comparative**

En plus d'être systématique, la démarche d'analyse que j'ai adoptée se veut comparative mais il ne s'agit pas d'une comparaison sociétale entre pays mais d'une analyse comparative au niveau microlocal puisque j'ai comparé les entretiens (interviewés) entre eux et les quartiers, les villes (à un degré plus transversal) entre eux. Ma démarche me semble se rapprocher de la méthode de la « comparaison contrôlée »<sup>374</sup> mise en forme par des auteurs tels que Fred Eggan<sup>375</sup> ou Clifford Geertz<sup>376</sup>. Cette méthode de la comparaison contrôlée revient à utiliser

---

<sup>373</sup> Demazière D. et Dubar Cl., *Op. cit.*, 1997, p. 62.

<sup>374</sup> Comme l'explique Cécile Vigour dans l'ouvrage récemment publié *La comparaison dans les sciences sociales, Pratiques et méthodes*, La découverte, Coll. Guides Repères, Paris, 2005, 335p.

<sup>375</sup> Eggan F., « Social Anthropology and the Method of Controlled Comparison » in Moore F.W. (dir.), *Readings in Cross-Cultural Methodology*, HRAF Press, New Haven, (*The American Anthropologist*), 1966, cite par Vigour C., *Ibid.*

« la méthode comparative sur une plus petite échelle et avec un contrôle, aussi grand que possible, du cadre de la comparaison. »<sup>377</sup> Sont donc privilégiées des comparaisons entre régions à la culture relativement homogène pour pouvoir établir des « covariations et [des] corrélations [...] en évitant un trop grand degré d'abstraction. »<sup>378</sup> Autrement dit, on privilégie le contrôle des observations et on se réserve concernant des généralisations éventuelles. Comme le notent John Brown et Roger Petersen, « l'intérêt des comparaisons à petite échelle réside dans le fait qu'en se focalisant sur les processus et les mécanismes dans une étude de cas détaillée, beaucoup de la complexité de la vie politique peut être abordée tout en maintenant une capacité à généraliser »<sup>379</sup>. Tel était l'objectif ici : comparer le rôle du secteur associatif en territoire dit sensible à partir de différentes communes pour tenter de voir quelles étaient (le cas échéant) les spécificités du secteur associatif dans des quartiers dits sensibles comparativement au rôle d'un secteur associatif en quartier non sensible et également essayer de voir si Borny constituait un quartier typique ou non dans sa catégorie. Cela renvoie à la distinction effectuée par John Stuart Mill concernant les comparaisons entre ce qu'il appelle des « systèmes très similaires » et des « systèmes très différents »<sup>380</sup>. L'hypothèse de départ, ici, était que le rôle du secteur associatif était fonction du quartier sur lequel il s'opère. Aussi, j'ai choisi de comparer des territoires aux caractéristiques proches et d'autres aux caractéristiques si ce n'est radicalement opposées, tout au moins non similaires. Bien sûr l'approche spécifique de chacun des territoires rappelée préalablement ne permettait pas une comparaison terme à terme aussi scrupuleuse qu'en cas d'un traitement identique. Pour autant, cette intention comparative nous a tout de même permis de constater que l'identité du quartier (sensible ou non) est un critère important pour définir les rôles du secteur associatif mais que ce seul critère ne constitue pas un motif suffisant pour expliquer la répartition différenciée des structures à dimension sociale (plus représentées en territoire dit sensible). Il importe également de considérer l'histoire du territoire et celle du secteur associatif mais surtout l'identification du territoire comme sensible par le secteur associatif (en plus des autres acteurs qui le désignent comme tel) car elle est ce processus majeur qui engendre une construction spécifique du secteur associatif.

---

<sup>376</sup> Geertz C. : cf. Walter R.G., « Signs of the Times : Clifford Geertz and the Historians », *Social Research*, n°47, 1980, p. 537-556

<sup>377</sup> Eggan F., *Art. cit.*, 1966.

<sup>378</sup> *Ibid.*

<sup>379</sup> Brown J., Petersen R., (dirs), *Critical Comparisons in Politics and Culture*, Cambridge University Press, Cambridge, 1999, p. 11.

<sup>380</sup> Stuart Mill J., *Système de logique*, Librairie Germer Baillière et Cie, Paris, 1880 ; traduction de la 6<sup>ème</sup> éd. Anglaise [1865, 1888], *A System of Logic*, Harper & Row Publishers, New York, cité par Vigour C., *Op. cit.*, 2005, p. 159-160.

## CONCLUSION PREMIÈRE PARTIE

---

Si plusieurs logiques ont co-construit le secteur associatif et si elles persistent à des degrés divers dans le monde associatif, l'action des travailleurs associatifs s'exerce aujourd'hui de plus en plus dans un cadre professionnalisé. L'émergence et l'institutionnalisation de la politique de la ville ont en effet associé la participation associative à l'action publique locale. Les travailleurs associatifs doivent alors « faire avec » les travailleurs sociaux, les institutions et pouvoirs publics, les financeurs, les usagers, les dispositifs et les moyens locaux. La reconnaissance et la légitimité du travail associatif s'imposent de plus en plus dans la sphère publique et notamment dans le champ politique. La philosophie originelle côtoie les logiques de l'efficacité économique et de l'utilité sociale. L'action des travailleurs associatifs, plus particulièrement celle dans les quartiers dits sensibles, est aujourd'hui inscrite dans le contexte de gestion de la politique de la ville.

L'observation ethnographique d'un tel microcosme permet une analyse fine des liens sociaux créés à l'occasion de l'interaction de ces acteurs sociaux. Il est justement temps de faire connaissance avec les acteurs principaux : les travailleurs associatifs.



## **DEUXIÈME PARTIE**

### **LES ACTEURS ASSOCIATIFS PROFESSIONNELS ET EXPERTS**

---



## INTRODUCTION DEUXIÈME PARTIE

---

Spontanément, l'image publique du secteur associatif est associée à des questions de don de soi, de générosité et d'altruisme, emblématiques de la figure du bénévole. La réalité associative est éminemment plus diverse que cela. La logique du don<sup>1</sup> ne supporte que partiellement le secteur associatif. Sa professionnalisation et sa salarisation<sup>2</sup> engendrent aujourd'hui une cohabitation de multiples statuts au sein des structures associatives construites autour du binôme central bénévolat/salariat, elles présentent une grande diversité de situations.

Usagers, bénévoles et salariés constituent un triptyque fondamental du secteur associatif. Ces rôles peuvent cependant connaître des interprétations variées : un usager peut être bénéficiaire, adhérent, membre (régulier ou permanent) ou encore sympathisant ; un bénévole peut être « de bonne volonté », « professionnel » ou « d'insertion »<sup>3</sup> ; enfin, un salarié peut être permanent en CDI ou CDD ou *via* des dispositifs de la politique publique de l'emploi,

---

<sup>1</sup> L'idée d'un don pur, dénué de tout intérêt, est remise en cause depuis les travaux fondateurs de Marcel Mauss qui envisage le don comme un échange. Le don se trouve entre intérêt et obligation. « Le don non rendu rend encore inférieur celui qui l'a accepté, surtout quand il est reçu sans esprit de retour. », p. 258. Mauss M., « Essai sur le don » in *Sociologie et anthropologie*, PUF, Paris, (1950) 1966, p. 143-279. Depuis, de nombreux auteurs ont contribué à la connaissance de ce phénomène social. On se reportera, entre autres, aux travaux suivants : Godelier M., *L'énigme du don*, Flammarion, Coll. Champs, Paris, 1996, 315p. ; Terestchenko M., « Egoïsme ou altruisme ? Laquelle de ces deux hypothèses rend-elle le mieux compte des conduites humaines ? », *De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi*, revue du M.A.U.S.S., n°23, 1<sup>er</sup> semestre 2004, p. 312-333. Sur les multiples logiques propres au phénomène du don, voir Godbout J. T., *Le langage du don*, Editions Fides, Coll. Les grandes conférences, Québec, 1996, 41p. ; Godbout J. T. (en collaboration avec Caillé A.), *L'esprit du don*, La découverte & Syros, Paris, (1992) 2000, 356p.

<sup>2</sup> Sur cette question liant professionnalisation et salarisation du secteur à sa transformation structurelle et de son rôle social (d'un lieu de solidarisme pur à un lieu économique, de participation politique et de sociabilité élargie), voir entre autres : Archambault E., *Le secteur sans but lucratif. Associations et fondations en France*, Economica, Paris, 1996, 261p. ; Archambault E., « Les Institutions sans but lucratif en France. principales évolutions sur la période 1995-2005 et défis actuels », Communication au colloque ADDES, 7 mars 2006, 14p. ; Barthélémy M., *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Presses de Sciences-Po, Paris, 2000, 286p. ; Guitton C., Legay A., « La professionnalisation de l'emploi associatif. L'exemple des associations intermédiaires. » in *Bref-Cereq*, n°180, Marseille, nov. 2001, p. 1-4. ; Hély M., *Le travailleur associatif. Un salarié de droit privé au service de l'action publique*, Thèse de doctorat de sociologie, EHESS, 2005, 470p. ; Marchal E., *La professionnalisation des associations*, Thèse de doctorat de sociologie, Université René Descartes Paris V, 1987, 350p. ; Poupaux S., Tchernonog V., Truchot G., « Les associations sportives et d'éducation populaire dans le secteur associatif français en 2000 », *Stat-info*, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, n°05-04, oct. 2005, 8p. ; ou encore Siméant J., Dauvin P., « La "professionnalisation" humanitaire comme réalité et comme enjeu », in *Actions associatives, solidarités et territoires*, Centre de recherche et d'études sociologiques appliquées de la Loire, Presses Universitaires, Saint-Etienne, p. 199-208.

<sup>3</sup> Suivant ma propre classification des formes de bénévolat.

stagiaire, vacataire ou encore intervenant ponctuel, intermittent. Le mélange des statuts contribue parfois, comme l'analysent Lionel Prouteau et François-Charles Wolff<sup>4</sup>, à l'émergence d'hybrides tels les « bénévoles salariés » ou « bénévoles indemnisés ». Le bénévole n'est donc plus le seul acteur du secteur associatif ; et, sa professionnalisation fait que, quand bien même il serait un emblème représentatif du secteur, « le bénévolat n'exclut pas la conflictualité sociale »<sup>5</sup>. La vocation de bénévole, autrefois posée comme emblématique du secteur, oscille aujourd'hui, suivant le modèle de l'homme politique de Max Weber, entre l'idée de vivre « pour » et vivre « de »<sup>6</sup>. Et cette tension interne à toute vocation publique, fait écho à l'hétérogénéité du secteur, tous domaines considérés. Cette hétérogénéité existe en effet non seulement entre structures mais également au sein d'une même structure, selon l'axe, les modalités organisationnelles, l'objet associatif, les rapports institutionnels, les origines des fondateurs comme des personnels, etc. Bref, on constate tout à la fois une déstabilisation de la figure classique du bénévole et une recomposition de sa compétence et au développement du salariat dans le secteur associatif. Ce qui conduit certains auteurs<sup>7</sup> à parler d'« entreprise associative » concernant des structures mobilisant les deux « dispositifs » : l'un (le bénévolat) relevant de l'association et l'autre (le salariat) relevant de l'entreprise<sup>8</sup>. La quasi totalité (hors *ISM-Est* et *Permanence Emploi*, fonctionnant exclusivement avec du salariat) du corpus constitué ici relève de cette appartenance bipolaire.

### ***La forme contemporaine de l'investissement associatif. Vocation, militance et plaisir***

A la vocation semble avoir succédé une notion plus tournée vers l'individu bénévole lui-même : la notion de plaisir. Il faut que ça (le travail associatif) plaise. L'idée du sacrifice de son temps ou de soi ne semble plus être centrale ; ou plus exactement, elle est accompagnée

---

<sup>4</sup> Prouteau L., Wolff F.-C., « Donner de son temps : les bénévoles dans la vie associative », *Economie et statistique*, n°372, 2004, p. 3-39, p5.

<sup>5</sup> Ion J., « Groupements associatifs et espace public », in *Association et citoyenneté, Ecarts d'identité* – n°83, juin 2001, [http://www.revues-plurielles.org/zoom/zoom.asp?no\\_zoom=6&nom\\_theme=Association%20et%20citoyennet%C3%A9&numero\\_detail=n%C2%B083](http://www.revues-plurielles.org/zoom/zoom.asp?no_zoom=6&nom_theme=Association%20et%20citoyennet%C3%A9&numero_detail=n%C2%B083). Voir également Caillé A., *Produire les solidarités. La part des associations*, MIRE, Paris, 1997.

<sup>6</sup> Weber M., *Le savant et le politique*, Plon, Paris, 1959, 184p., p. 111 et suivantes.

<sup>7</sup> Marchal E., « L'entreprise associative entre calcul économique et désintéressement », *Revue française de sociologie*, XXXIII-3, 1992, p. 365-390 ; Hély M., Tchernonog V., « Les formes de l'action associative. Essai de typologie à partir d'une enquête statistique », pp25-47 in Prouteau L. (sous la dir.), *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2003, 211p. ; Alix N., Castro S., *L'entreprise associative*, Economica, Paris, 1990, 228p.

<sup>8</sup> Marchal E., *Ibid* ; Hély M., Tchernonog V., *Ibid*.



d'un plaisir personnel, et ce quelle que soit la formule de bénévolat (de bonne volonté, professionnel ou d'insertion). Altruisme et égoïsme s'associent.

« Je cherchais beaucoup en bénévolat, cette formule m'a plu et j'ai adhéré. Je ne suis pas parti moi avec l'idée de faire ça. Je suis parti avec l'idée de faire un bénévolat **qui me convienne**, que ce soit dans ce domaine ou un autre. » (Entretien bénévole *La Passerelle*, 17 février 2003)

« si c'est bien vécu, si vous ne faites pas du bénévolat histoire de vous... de vous... si c'est pas **être utile pour être utile et en l'occurrence être utile en s'emmerdant, c'est pas la peine !** Mais si vous y trouvez votre compte euh... je trouve cette période particulièrement intéressante. D'autant qu'encore une fois je n'ai pas de contrainte et **le jour où j'en ai marre de l'ADIE, je ferai autre chose.** » (Entretien bénévole *ADIE*, 22 mai 2002)

« Elle : ben j'sais pas mais moi, en tout cas, j'ai pas de contact par rapport à ça ! donc déjà c'est pas ce qui me motive de me sentir utile. Je fais pas les choses parce que **je me dis... enfin pour me donner bonne conscience** ou parce que j'ai envie de me sentir utile quoi. C'est parce que euh... oui, j'suis là mais c'est parce que je trouve que c'est important mais bon ! c'est pas ce qui me motive quoi tu vois ? Donc euh... oui effectivement je pense que c'est utile ce que je fais mais bon c'est pas... [Q. : qu'est-ce qui te motive alors ?] ben essayer de... ben j'sais pas [un intérêt social] voilà **et puis ensuite par plaisir** quoi !

Lui : **faire avancer les petits quoi et puis faire plaisir, se faire plaisir**

Elle : ouais. Voilà. Si ça ne me faisait pas plaisir, en tout **si c'était juste pour l'utilité, je le ferais pas. Mais c'est qu'en plus ça me fait plaisir** et...

Lui : et puis ça va servir à quelque chose. Bon... ouais... y a les parents... y a des parents, ils ont du mal hein ! Ils arrivent pas... » (Entretien vacataires *ATTM*, 20 janvier 2003)

L'idée d'entrer en bénévolat, en association comme on entre en religion semble remise en cause au profit d'une rhétorique propre à l'« engagement distancié »<sup>9</sup>.

« ben je ne sais pas moi euh... ben non ! enfin... ouais... c'est... c'est vrai que c'est sympa... de faire partie d'un... d'un milieu associatif etc. et puis ben euh... enfin, moi personnellement j'entrevois ouais effectivement des... **l'intérêt de la vie associative sur le quartier** etc. donc euh... **dans ce sens-là, je me sens militante** euh... bon après, **en dehors de l'ATT je me sens militante déjà sur d'autres trucs** mais enfin... je trouve que oui, c'est intéressant comme démarche, justement de... ouais dans... dans la démarche militante en général, je trouve que c'est intéressant de faire de l'associatif...euh...enfin de cibler sur la vie associative dans les quartiers. » (Entretien vacataire *ATTM*, 20 janvier 2003)

S'agissant des salariés associatifs, on retrouve la même rhétorique justifiant leur engagement.

« Je suis salariée. **Je suis salariée mais je ne suis pas salariée juste pour gagner de l'argent. Non, c'est sûr que non.** Il faut quand même avoir... **il faut s'investir.** Et il faut penser aux... besoins du public que nous avons en face de nous. Euh... c'est surtout pour cela que nous avons vraiment déparagé les publics. **Je me suis battue** à avoir des cours spécifiques pour le public Français Langues Etrangères et les très analphabètes parce que dans beaucoup de... euh... d'endroits, tout le monde a été mélangé. Alors moi, je trouve que avoir un analphabète et

<sup>9</sup> Ion J., *La fin des militants ?*, Les éditions de l'Atelier, Paris, 1997, 123p. ; Ion J., Franguiadakis S., Viot P., *Militer aujourd'hui*, Editions Autrement, Coll. CEVIPOF, Paris, 2005, 138p.

quelqu'un qui a Bac+5 dans le pays d'origine, c'est vraiment pas ça ! [...] Alors donc je dis que **notre rôle, notre vocation, c'était l'insertion sociale** donc tous les sujets que nous avons abordés **avec les analphabètes**, c'était des sujets pour les avancer dans... dans la vie... dans leur compréhension du système... dans la compréhension de... euh... et on... demander de l'information auprès des assurés. Par contre, euh... **je ne dis pas que je suis militante pour le public FLE parce que le public FLE n'a pas besoin de militants**. [petit silence] Juste par rapport aux papiers peut-être... [...] **Eh ! Je suis passionnée déjà !** je suis passionnée par l'apprentissage linguistique, par les cultures différentes. » (Entretien salariée02 CFQ, 10 décembre 2002)

« Moi, je me sens militante. Non, non, **moi je me sens militante de cette association** [rires]. Là, en ce moment, si je n'étais pas une militante, je pense que je serais restée dans mon administration ou... **je crois que même là haut, on peut être militant**. Non, moi je pense que je suis... enfin, oui, oui : je me sens militante de cette association. [I : Comment est-ce que ça se manifeste ?] Ben, si je reste déjà dedans,... **enfin, si je suis simplement salariée, je viendrais ici puis j'écouterais les gens et puis voilà. Mais là, je m'implique aussi par ailleurs**. [I : Avec les problèmes de gestion et tout ça...] Ouais, pis même, **il faut parler des conditions de travail** ; on travaille également au niveau de la communauté de quartier par exemple. Bon, ben, **on fait des choses en plus à coté...** [...] moi je travaille quand même **dans une commission**. On travaille aussi avec les associations et il y a des choses en commun avec eux. [I : Et comment on peut concilier les deux : à la fois le travail salarié et la militance ?] Ben, quand je reçois les gens ici, je... j'estime que je suis dans un milieu où je travaille. Quand je suis dans des actions avec les autres, je pense que c'est une militante là. Quand on... et puis aussi **le fait d'être venue sur ce quartier**, etc. quoi. [I : C'est un choix ?] Oui, c'est un choix. D'ailleurs, **on me l'a reproché d'être militante**, déjà dans mon travail, donc euh... à la limite... donc, moi je trouve que c'est bien. **Moi, c'est un compliment que l'on me fait**. [...] **Même le fait de faire vivre une association...** Je me sens bien militante. » (Entretien salariée mise à disposition *La Clé*, 09 décembre 2002)

« [I : « vous sentez-vous militante ? »] Oui. J'adhère pleinement au projet global de l'association, aux valeurs qui y sont véhiculées. **Même si je ne suis pas bénévole, oui**. Je suis déléguée syndicale également ici. On a une autre action que l'on développe, que l'on travaille en binôme avec les équipes Saint-vincent qui interviennent dans le cadre d'une coopérative alimentaire. **Un militant, c'est quelqu'un de passionné qui défend des valeurs chères**. Et puis, c'est un ensemble, par ailleurs, je suis bénévole dans d'autres structures : je suis administrateur d'une crèche et déléguée de parents d'élèves. » (Entretien salariée01 CFQ, 05 décembre 2002)

On voit que se dégagent du discours des acteurs différentes formes ou différentes manières d'être bénévole ou salarié associatif dans des structures implantées sur un territoire dit sensible. On note également la dialectique professionnalisation/déprofessionnalisation qui fait passer de la forme traditionnelle de l'investissement (la vocation) à l'affirmation du « mandat »<sup>10</sup> ; le bien du public local, en même temps qu'il conduit à relativiser la rhétorique professionnelle du service comme sacrifice, don de soi. Il s'agit, comme le note Matthieu Hély<sup>11</sup>, de « rompre avec l'image d'Epinal d'un monde associatif incarnant un oasis de vertus

<sup>10</sup> Hughes E. C., *Le regard sociologique*, Editions de l'école des hautes études en sciences sociales, Paris, 1996, 344p.

<sup>11</sup> Hély M., *Op. cit.*, 2005, p. 120.

dans un désert de cynisme et de rapports instrumentaux. ». Sans abandonner cependant l'idée de service rendu à la population, ceci confirme l'idée que l'implantation d'une structure associative sur un territoire dit sensible lui confère une identité singulière d'acteur politique et d'intervenant social. A l'idée, développée par Manuel Castells, d'une intervention créatrice de formes sociales (notamment territoriales) par l'interaction établie entre l'espace et la société<sup>12</sup>, s'adjoit celle d'une nécessaire personnalisation de l'action associative mise en œuvre, en fonction des ressources incorporées par les travailleurs en présence.

### ***Les acteurs associatifs : de l'art à l'expertise***

Cette première caractérisation de l'acteur associatif nous rapproche de la description que Raymonde Moulin fait de l'artiste<sup>13</sup>.

« De toutes les catégories, celle de l'artiste est sans doute la plus difficile à définir qui soit, dans la mesure où les critères qui peuvent servir à cet effet sont le legs d'une histoire multiséculaire au cours de laquelle les modes d'organisation de la profession et les modes de reconnaissance de l'identité de l'artiste se sont succédé sans s'annuler complètement, de sorte que le décalage, l'incompatibilité et la contradiction n'ont cessé de s'accroître entre les diverses définitions possibles. »

Elle cite les *Données sociales* de l'INSEE qui remarquent que :

« la catégorie des artistes est particulièrement difficile à définir, et plus encore sans doute que pour d'autres, cette définition est enjeu de controverses et implique des conceptions diverses de l'art et de sa professionnalisation. Il est donc particulièrement vain de tenter de vouloir chiffrer le nombre des artistes professionnels, si l'on observe de plus que pour nombre d'entre eux, l'exercice de leur art ne leur fournit pas l'essentiel de leurs revenus, mais a une importance sociale ou psychologique beaucoup plus importante que l'indicateur « part des revenus » ne pourrait le suggérer. »<sup>14</sup>

Le parallèle entre la catégorie « artiste » et « associatif » semble s'opérer assez naturellement. On retrouve en effet, au sein du secteur associatif, du fait de la professionnalisation croissante, les mêmes tensions que celles qui ont cours dans le champ artistique. Ainsi, bénévoles (amateurs, artisans) et professionnels cohabitent-ils au point de reconfigurer les normes de travail et d'emploi du secteur, de traduire le rapport social entre la demande sociale, les décisions politiques et les actions associatives de façon inédite (« nouveaux »

---

<sup>12</sup> Castells M., *The City and the Grassroots*, Berkeley, California, 1983, 450p. Cité par Ferrand-Bechmann D., *Le métier de bénévole*, Economica, Coll. Anthropos, Paris, 2000, 160p., p. 31.

<sup>13</sup> Moulin R., « De l'artisan au professionnel : l'artiste », *Sociologie du travail*, n°4-1983, p. 388-403.

<sup>14</sup> *Donnée sociales*, INSEE, 1981, p. 196. Cité par Moulin R., *Ibid.*, p. 388.

métiers, nouvelles missions, nouveaux acteurs en présence, modalités de travail reposant de plus en plus sur une division du travail instituée, formelle, institutionnalisation de règles et normes d'emploi, de travail, etc.).

Moulin explique, concernant les artistes, qu'il existe un « décalage entre l'identité personnelle de l'artiste, son identité sociale et son identité professionnelle – surtout lorsque celle-ci est définie exclusivement par le revenu – et il pose le problème de la professionnalisation artistique. »<sup>15</sup> Ce problème de positionnement semble se retrouver en ce qui concerne le statut des salariés du secteur associatif puisque le revenu est loin d'être le critère prioritairement mis en avant. De la même façon, la valorisation du travail effectué n'est pas liée à l'emploi, c'est-à-dire à la reconnaissance sociale de la technicité déployée par l'individu<sup>16</sup>, mais prend la forme d'un « bonus humain », une valorisation de la personne. De la même façon qu'être artiste éveille un imaginaire symbolique valorisant (lié aux siècles humaniste et romantique), un attrait, – une « représentation charismatique », nous dit Moulin – faire connaître son investissement « sans compter » son temps dans le champ associatif est valorisé. Cela vaut d'autant plus pour les salariés que la reconnaissance du salarié associatif ne peut pas toujours passer par les critères classiques tels que la formation puisque – même si on retrouve beaucoup d'individus ayant des formations du travail social<sup>17</sup> – les exigences en termes de formation ne constituent que partiellement les éléments moteurs du recrutement. Il s'agit davantage d'une reconnaissance par les pairs qui reconnaissent justement la « fibre sociale » ou non d'un individu. Précisons cependant que le seul jugement des pairs ne peut suffire puisque – de la même manière que dans le champ artistique – la reconnaissance du public est fondamentale. Le responsable de l'une des associations rencontrées (*ATTM*) expliquait à ce propos qu'il ne pouvait pas compter ses heures s'il voulait être reconnu comme crédible et sérieux aux yeux des jeunes dont il voulait s'occuper. Autrement dit, même si le président et ses collègues de travail le reconnaissent apte à exercer sa fonction d'animateur/éducateur, si le public auquel ses services sont destinés ne lui reconnaissent pas de légitimité, son rôle et son poste pourront être remis en cause. Des « experts et des apparentés » – comme le note Raymonde Moulin – co-construisent également la définition et

---

<sup>15</sup> Moulin R., *Art. cit.*, 1983, p. 388.

<sup>16</sup> Plus précisément l'emploi est défini comme « l'ensemble des modalités d'accès et de retrait du marché du travail ainsi que la traduction de l'activité laborieuse en termes de statuts sociaux » ; le travail, lui, consiste en « l'activité de production de biens et de services, et l'ensemble des conditions d'exercice de cette activité ». Découflé A.-C., Maruani M., « Pour une sociologie de l'emploi », *Revue française des affaires sociales*, n°3, 1987, p. 7-29. ; Maruani M., Reynaud E., *Sociologie de l'emploi*, La découverte, Coll. Repères, Paris, (1993) 2000, 121p.

<sup>17</sup> Comme on l'a vu, ce socle professionnel semble être le lisier commun de base qui fonde les jugements des membres du secteur associatif pour reconnaître ou non la compétence d'un éventuel futur membre.

la reconnaissance identitaire et sociale de l'individu. En ce qui concerne le salarié associatif, il s'agira de l'ensemble des membres des collectivités locales, financeurs et autres partenaires. Ainsi, même s'il existe un effort de professionnalisation parmi le personnel salarié des structures associatives, les revendications sont constamment tiraillées entre la recherche d'une reconnaissance juridique, sociale fondée sur la professionnalisation (et une formation diplômante directement rattachée au champ associatif, entre autres) et l'assise « vocationnelle » du travail associatif, qui se traduit par le refus de l'institutionnalisation, de la « fonctionnarisation » du champ. Là, on est encore une fois très proche de ce que décrit Moulin à propos du champ artistique : il y a une coexistence simultanée de deux logiques antagonistes, de « deux systèmes de valeurs réputées incompatibles, celui de l'économie et celui de l'art, celui du prix et celui du "sans-prix". »<sup>18</sup> On retrouve cette dichotomie antagoniste de façon simultanée puisque le salaire et le don<sup>19</sup> coexistent en la personne du salarié associatif dès lors qu'il ne peut pas « compter ses heures ». Ce dépassement de temps est même signe de l'investissement, de l'implication de soi dans son travail. L'engagement des individus constitue parfois un critère informel de recrutement (c'est la reconnaissance de la fameuse « fibre sociale »). De la même façon que l'« on vit pour l'art et non de l'art »<sup>20</sup>, on vit « pour l'association et non de l'association » ou plutôt « pour l'associatif et non de l'associatif » puisque, comme l'affirment les travailleurs associatifs rencontrés, cet engagement (lorsqu'il existe – puisque plusieurs degrés d'engagement peuvent coexister au sein d'une même structure<sup>21</sup>) n'est pas toujours lié à la structure<sup>22</sup> mais touche d'une manière plus générale le milieu associatif avec ses valeurs de solidarité, d'entraide, sa façon d'aborder

---

<sup>18</sup> Moulin R., *Art. cit.*, 1983, p. 393.

<sup>19</sup> Axel Honneth analyse le processus de reconnaissance sociale de l'individu. Il montre notamment comment la reconnaissance sociale (qui accorde légitimité, confirmation et affirmation de la valeur de l'individu connu et reconnu) passe par des petits « gestes expressifs » et donc comment le corps parle et contribue à la reconnaissance de l'action de l'autre. On pensera ici à la place fondamentale, pour les travailleurs associatifs, des sourires comme récompense et témoignage de la satisfaction des usagers. Honneth A., « Visibilité et invisibilité : sur l'épistémologie de la « reconnaissance » », *De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi*, revue du M.A.U.S.S., n°23, 1<sup>er</sup> semestre 2004, p. 136-150.

<sup>20</sup> Freidson E., « Pourquoi l'art ne peut pas être une profession », p. 117-136 in Menger P.-M., Passeron J.-C. (textes réunis par), *L'art de la recherche. Essais en l'honneur de Raymonde Moulin*, La documentation française, Paris, 1994, 400p.

<sup>21</sup> L'engagement n'est pas que social et militant. Il peut être un engagement personnel, individuel. L'investissement associatif est alors vu comme un moyen de « s'occuper intelligemment », notamment pour des individus retraités ou sans profession.

<sup>22</sup> La défense de la structure constitue cependant une dimension qu'il ne s'agit pas d'omettre, *a fortiori* lorsqu'il s'agit d'une structure employeur. Par ailleurs la valorisation de l'associatif comme forme sociale essentielle, qui vient à la fois des travailleurs associatifs eux-mêmes mais également de la vulgate médiatique, engendre une défense souvent active de structures qui tendent à périliter au motif qu'il s'agit d'un lieu de vie et d'échange qui meurt. On peut penser entre autres, aux nombreuses émissions et/ou jeux télévisés dont l'objet est de participer au financement d'associations (telles les émissions spéciales « people » de *Qui veut gagner des millions ?* sur TF1) ou encore aux programmes courts (spots) qui donnent la parole aux créateurs d'associations sur France2.

les problèmes sociaux, « le social ». L'identité du travailleur associatif, notamment en territoire dit sensible, s'articule alors entre vocation et plaisir et entre amateurisme, artisanat et professionnalité.

Cette articulation renvoie précisément au rôle de professionnel de terrain et d'expert local aujourd'hui attribué au secteur associatif ; rôle parfois revendiqué par le secteur lui-même. En effet, doté d'une expérience certaine, définie à partir d'un ensemble de savoirs, il s'est forgé une identité de professionnel incontournable voire, en situation, d'expert. Il dispose notamment d'une capacité spécifique de mise en lien, de médiation qui échappe, comme on l'a rappelé avec Christian Bessy et Francis Chateauraynaud, tant au profane qu'au professionnel ordinaire qui n'a pas l'expérience de la spécificité du travail associatif<sup>23</sup>. Il a la capacité de se constituer en « *entre* » (quel qu'il soit) et notamment entre un commanditaire (le plus souvent les pouvoirs publics ou une institution locale), des professionnels (du travail social mais plus largement des professionnels oeuvrant sur le territoire considéré) et des usagers (bénéficiaires du service rendu).

Par ailleurs, nous verrons que l'expertise produite (l'entreprise de normalisation) par les travailleurs associatifs (individuellement comme collectivement) varie (dans sa forme, sa légitimité et ses orientations) selon leur identité sociale. L'analyse successive des formes de bénévolat (chapitre III) et de salariat (chapitre IV) nous amènera à considérer les critères et les rôles qui organisent l'équipe associative (chapitre V). Je montrerai alors que le collectif de travail du « monde »<sup>24</sup> associatif est rendu singulier par la coprésence de ces statuts qui génère un transfert de compétences de l'un sur l'autre.

---

<sup>23</sup> Bessy Ch., Chateauraynaud F., *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception*, Métailié, Paris, 1995, 364p., p. 246.

<sup>24</sup> « Monde » est ici envisagé à partir de la conceptualisation de Becker, qui pointe la diversité des membres d'un monde ; ce « réseau de tous ceux dont les activités coordonnées grâce à une connaissance commune des moyens conventionnels de travail, concourent à la production des œuvres qui font précisément la notoriété du monde » (p. 22). Ce concept appliqué au monde de l'art chez Becker, fait mention de nombreux « personnels de renfort » nécessaires à la bonne réalisation de l'action ou de l'œuvre au point de s'interroger sur la définition même de l'artiste. Dans le cadre qui nous intéresse, nous verrons que ces « personnels de renfort » ne sont ni moins nombreux ni moins nécessaires et dans ce contexte il sera parfois bien difficile de distinguer « l'artiste » associatif du personnel de renfort. Becker H. S., *Les mondes de l'art*, Flammarion, Coll. Champs, Paris, (*Arts World*, The University of California Press, 1982) 2006, 379p.

## CHAPITRE III

### Formes et rôles du bénévolat

---

Les bénévoles constituent une source essentielle du travail associatif. Le bénévolat est, par définition, « la forme typique de la participation à l'activité associative [...], librement consentie et effectuée sans contrepartie »<sup>25</sup> et, bien que le secteur associatif ne constitue pas le seul lieu possible d'exercice du bénévolat<sup>26</sup>, il en est bien « le lieu privilégié »<sup>27</sup>. Pour nombre de structures associatives, les actions ne pourraient véritablement être menées sans eux. Estimés en 2002 à environ 12 millions, près de la moitié s'inscrit dans un engagement continu (bénévolat régulier)<sup>28</sup>. Le travail bénévole, entendu comme « travail non rémunéré, du temps passé à rendre service à divers groupes ou organisations en dehors de la famille et des amis »<sup>29</sup>, occupe donc une place importante dans nos sociétés actuelles. Pour autant, comme le rappelle Edith Archambault<sup>30</sup>, « le travail bénévole [...] ne fait l'objet d'aucune enquête officielle régulière, sauf au Canada, parce qu'il ne contribue pas au PIB. [...] Le sens de son évolution est [tout aussi] incertain : entre ceux qui prophétisent la fin du travail rémunéré et dépendant et l'avènement du travail bénévole et autonome (Rifkin, Gorz<sup>31</sup>) et ceux qui brandissent le spectre du « bowling alone » et dénoncent le déclin de la participation dans les sociétés capitalistes (Putnam<sup>32</sup>), il est impossible de trancher par des données empiriques. »<sup>33</sup> Quelques travaux commencent à émerger depuis les années 90, notamment depuis le

---

<sup>25</sup> Hély M., Tchernonog V., in Prouteau L. *Op. cit.*, 2003. Voir également Caillé A., « Don, solidarité et association », *Revue des études coopératives mutualistes et associatives*, n°265, Vol. 76, 1998.

<sup>26</sup> Halba B., *Bénévolat et volontariat en France et dans le monde*, La Documentation française, Paris, 2003, 143p., p. 20-28. Simonet M., « Le bénévole et le *volunteer* : ce que traduire veut dire... », in *Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif*, Revue du M.A.U.S.S., n°11, 1<sup>er</sup> semestre 1998, p. 57- 64.

<sup>27</sup> L'association « est le lieu privilégié, mais non exclusif de l'épanouissement de l'initiative volontaire ». Halba B., Le Net M., *Bénévolat et volontariat dans la vie économique, sociale et politique*, La Documentation française, Coll. Société, Paris, 1997, 204p., p. 197.

<sup>28</sup> Prouteau L., « La mesure et la valorisation du bénévolat », Communication au colloque ADDES, 7 mars 2006, 10p. Voir également Febvre M., Muller L., « La vie associative en 2002. 12 millions de bénévoles », *Insee Première*, n°946, fév. 2004, 4p., Prouteau L. Wolff F.-C., « Le travail bénévole : un essai de quantification et de valorisation », *Economie et statistique*, n°373, 2004, p. 33-56.

<sup>29</sup> Archambault E., *Le bénévolat en France et en Europe*, Rapport, Matisse/Université Paris1, Paris, 2003, 26p., p. 7.

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> Rifkin J., *La fin du travail*, La découverte, Paris, (1995) 1996 pour la traduction française, 436p., Gorz A., *Métamorphoses du travail, quête du sens : critique de la raison économique*, Eds. Galilée, Paris, 1988, 302p.

<sup>32</sup> Putnam R.-D., *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, Simon and Schuster, New York, 2000, 544p.

<sup>33</sup> Archambault E., *Ibid.*, p2.

programme Johns Hopkins sur l'initiative de Lester M. Salomon et Helmut K. Anheier<sup>34</sup>, professeurs à l'université de Baltimore, aux Etats-Unis. En France des auteurs tels que Archambault<sup>35</sup>, Viviane Tchernonog<sup>36</sup>, Lionel Prouteau<sup>37</sup> ou Philippe Kaminski<sup>38</sup> s'y intéressent de plus en plus. L'ambition de ce chapitre n'est pas de répondre à ces interrogations et préoccupations économistes mais bien d'envisager les formes de bénévolat du point de vue des recherches observées. Comme le rappelle à juste titre Maud Simonet-Cusset<sup>39</sup>, « l'expérience du bénévolat se présente d'abord comme une expérience d'un monde du travail. La pratique c'est d'abord celle du "travailleur bénévole", dont le rôle est inscrit dans et construit par une "matrice sociale" du travail. C'est un monde du "faire", du faire "avec" - les "collègues", bénévoles ou salariés -, et du "faire pour" - le public -, un monde à l'intérieur duquel la carrière du bénévole se construit objectivement et subjectivement, en interaction avec la carrière professionnelle. Mais l'expérience du bénévolat se présente aussi comme expérience d'un monde de l'engagement, inscrite d'emblée par les acteurs dans un rapport de continuité ou d'alternative avec d'autres formes d'engagements, politiques ou religieux. ». Différents types de situations de travail et de formes d'investissement coexistent au sein des structures associatives observées et le caractère multidimensionnel de ce groupe – habituellement présenté comme entité pleine (le bénévolat ou les bénévoles) – contribuent à façonner la figure de l'expert associatif et les expertises produites.

Tout d'abord, on constate que la présence des bénévoles est inégale au sein des structures enquêtées allant d'une absence totale (*ISM-Est* et *Permanence Emploi*), à une forte représentativité, jusqu'à plusieurs dizaines (*ATTM*, *La Passerelle* et surtout *Rencontre*), en passant par une représentativité faible de l'ordre de 1 à 5 individus, principalement membres du conseil d'administration (*ADIE*, *AIEM*, *AJB*, *CFQ* et *La Clé*). Ceci s'explique en partie parce que les secteurs social et éducatif n'occupent que la deuxième et troisième place,

<sup>34</sup> Pour exemple : Anheier H. K., Salomon L. M., *The Emerging Nonprofit-Sector – A Comparative Analysis*, Manchester University Press, Manchester, 1996, 140p.

<sup>35</sup> Archambault E., *Op. cit.* 1996, 2003 et 2006.

<sup>36</sup> Tchernonog V., « Trajectoires associatives – Données de repérage sur les cycles de vie et les disparitions d'associations », Rapport pour la Délégation interministérielle à l'Innovation sociale et à l'Economie sociale avec le concours financier de la Fondation de France, Paris, 1999. ; Tchernonog V., *Logiques associatives et financement du secteur associatif. Eléments de cadrage*, Appel d'offres de la MIRE, *Produire des solidarités : la part des associations*, Paris, déc. 2000, 100p. ; Le Guen M., Tchernonog V., « Quelles liaisons entre les ressources, le travail bénévole et l'emploi salarié dans les associations ? », in *Intégration européenne et économie sociale*, L'Harmattan, Coll. « Logiques économiques », Paris, 2002, p. 259-271.

<sup>37</sup> Prouteau L., *Op. cit.*, 2004, *Op. cit.* 2006.

<sup>38</sup> Kaminski Ph., « Les associations en France et leur contribution au PIB. Le Compte Satellite des Institutions Sans But Lucratif », Fondation ADDES, Paris, fév. 2006, 14p.

<sup>39</sup> Simonet-Cusset M., *Les mondes sociaux du « travail citoyen »*. *Sociologie comparative de la pratique bénévole en France et aux Etats-Unis*, thèse pour le doctorat de sociologie, Université de Nantes, 2000, 332p., p. 2.



derrière le secteur sportif, culturel et de loisirs, en termes d'occupation de bénévoles en France<sup>40</sup>.

Sans entrer dans le détail précis des caractéristiques personnelles des bénévoles rencontrés dans le cadre de l'enquête – et compte tenu de l'impossibilité de comparer d'un point de vue systématique le bénévolat local avec le bénévolat national – rappelons néanmoins que la participation au secteur associatif est fonction de différents critères sociodémographiques. Ainsi, le sexe (plus d'hommes que de femmes), l'âge (principalement la tranche 35-55 ans), le niveau de diplôme (plutôt Bac + 2 que sans diplôme), le lieu de résidence (rural plutôt qu'urbain, l'Ouest plutôt que l'Est de la France), le secteur d'emploi (secteur public plutôt que privé), les modalités d'emploi (CDI et maîtrise de ses horaires plutôt que formes particulières d'emploi et horaires longs et imposés), la situation matrimoniale (célibataires et veufs plutôt que mariés), la présence d'enfants (plus la famille est nombreuse et moins l'adhésion est facilitée) ainsi que la socialisation associative (parents eux-mêmes bénévoles et/ou conjoint bénévole) sont des critères qui infléchissent non seulement la probabilité d'adhésion mais également la propension à la participation active plutôt que passive (notamment, par simple paiement de sa cotisation)<sup>41</sup>. La présentation et l'analyse des formes de bénévolat observées montreront non seulement que ce qui les distingue les unes des autres ne tient pas seulement à des critères de motivation personnelle (la bonne volonté, la professionnalité, l'esprit du secteur ou le souci de répondre à une mission sociale) mais également à la place de chacun dans une organisation du travail qui lui attribue, selon les cas, un rôle de remplacement (lorsqu'il est autonome) ou d'appui (en soutien) de l'action des salariés.

### III.1. Les formes de bénévolat

Afin de présenter les formes de bénévolat, regardons ce qu'un responsable associatif d'une structure (*ATTM*) dit de l'organisation du travail associatif. Ce long extrait est particulièrement éclairant dans la mesure où l'on voit émerger des liens entre la forme du bénévolat, son statut et son rôle dans la division du travail (le type d'action confié) :

« [I : au niveau du rythme de vos actions, c'est un rythme régulier... ] en fait, nous **on a un rythme régulier élevé tout le temps mais en plus il y a des pointes !!** (rires !) parce que... il y

<sup>40</sup> Archambault E., *Op. cit.*, 2003, p. 9.

<sup>41</sup> Prouteau L., Wolff F.-C., « La participation associative au regard des temps sociaux », *Economie et statistique*, n°352-353, 2002, p. 57-80 ; Archambault E., *Ibid.* ; Héran F., « Un monde sélectif : les associations », *Economie et statistique*, n°208, 1988, p. 17-31.

a des régularités du fait qu'on a un **accueil quotidien** donc tous les jours, on accueille **les enfants** pour l'aide aux devoirs, **les jeunes, les femmes, l'action sociale** donc ça ce sont des activités qui sont stables et qui occupent toute la tranche horaire de la journée. Et puis, il y a des pointes : quand on organise **un séjour**, quand on fait **un enregistrement en studio**, quand il y a **un concert** ou **une conférence**, il y a une pointe **tous les week-ends !** Mais ça dépend des actions qu'on monte. C'est vrai qu'on a la bougeotte. On est tout le temps en train de monter des trucs à droite, à gauche, on participe à la dynamique collective sur le quartier. Là, par exemple, **la fête de quartier**, on est en train de bosser dessus depuis un certain temps. Là, par exemple, on est en train de mettre en place **une formation sur la maltraitance** avec tous les partenaires du terrain. Tous ça c'est des coups de bourre et c'est des pointes à chaque fois. C'est des pointes qui s'étalent dans le temps parce qu'après, **mettre en place une formation, ça sous-entend une réunion par semaine** pour discuter, etc. Entre temps t'as du boulot parce qu'il faut que t'aïlles contacter les salles, untel... t'es tout le temps en train de courir. La fête de quartier, c'est pareil : mise en place des actions. Ça c'est vraiment une grosse pointe. **Le festival**, c'en est une autre ; **le carnaval**, pareil : cette année, on l'a fait en avril et puis on en a fait un autre en février, **Noël** c'en est une, **la Toussaint** c'en est une. Donc tous les mois t'as des pointes. Entre la préparation avant et le bilan après, t'es en pointe tout le temps quoi !!! **Mais en même temps, on a un réseau de personnes...** je veux dire, **l'action ne repose pas uniquement sur les salariés non plus**. Par exemple, pour la fête de quartier, **c'est toute l'association** qui est en train. **Tout le monde participe** : ça va du **petit enfant** qui va **donner un coup de main** à ramasser les papiers **aux papas** qui sont là pour s'occuper des stands, **les mamans** qui participent. Tout le monde participe. Quand on a fait le projet carnaval, **les mamans** sont venues à fond sur la couture... Les pointes, elles sont partagées par tous et du coup, c'est pas gênant.

[I : quand tu dis les mamans, c'est celles qui sont généralement usagers de l'association le reste de l'année.]

ouais, les mamans des enfants qui viennent...

[I : justement, il y a une répartition particulière des tâches entre les bénévoles et les salariés ?]  
ouais, il y a une répartition particulière. **Nous, on a des responsabilités et eux, pas**. Enfin... **eux, ils sont là pour... ça dépend** parce que on a eu des bénévoles... on en a eu un qui s'est **impliqué de manière autonome** dans la tâche qu'il avait à mettre en place puisqu'il avait eu envie de mettre en place un atelier de construction de modèles réduits et il avait les compétences, etc. donc lui, il a fait son truc tout seul et il a mené son projet du début à la fin en étant autonome **mais la plupart du temps, les bénévoles, ils interviennent en soutien**. Ils vont accompagner en tant qu'accompagnant sur les groupes etc. mais ils vont pas forcément participer à... bon si, dans les CSH,... tous les jeunes qui sont en formation préparation BAFA<sup>42</sup>, ils viennent ici et participent bénévolement à l'encadrement des enfants, par exemple et on va leur comptabiliser leurs heures de présence et au lieu de les rémunérer, on leur paye le BAFA. Ils font un certain temps et quand ils arrivent au bout de leur enveloppe, **on leur paye le BAFA et donc, ces jeunes-là, ils sont impliqués au même titre qu'un animateur**. Ils participent à l'**élaboration du programme**. Mais les mamans, par exemple, elles mobilisent un savoir-faire, une compétence, elles interviennent en tant que spécialistes, techniciennes mais sur des tâches définies, sur une **tâche bien précise** : par exemple, dans les ateliers de couture, moi, je ne sais pas faire, elles ont une compétence donc elles mobilisent leurs compétences. **Elles font des ateliers cuisine avec les gamins. Mais elles n'ont pas tout le reste en charge**.

[I : et il y a beaucoup de bénévoles ?]

**je ne sais pas parce qu'on ne comptabilise pas les bénévoles**. Avant, on en avait beaucoup plus surtout au niveau de l'université. Moi, quand j'étais étudiant, j'ai rameuté tout mon **réseau étudiant** que j'avais à l'époque. Marc, il est arrivé deux ans après ; il y en avait encore de mon réseau et **puis lui, il a mobilisé son réseau** comme il venait de l'université aussi et puis ça a été. Et puis, là, comme on s'est coupés de notre réseau depuis maintenant pas mal de temps, c'est vrai qu'on tire la langue. Cette année, on doit avoir deux bénévoles à ce titre-là c'est-à-dire deux bénévoles issus de l'université pour l'accompagnement scolaire ; avant il y en avait vingt-cinq, quand je suis arrivé ici il y avait vingt bénévoles en accompagnement scolaire, mais à l'arrivée

---

<sup>42</sup> Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centre de vacances et de loisirs.

c'était pareil...là on est un peu en carence de ce côté là mais par contre **on a beaucoup plus de bénévoles du quartier** qu'on avait pas du tout au début...c'est normal maintenant on est enracinés ici donc **la structure s'est développée de ce côté là**. Mais, par exemple, moi, les deux premières années où j'ai travaillé, jamais une maman est venue donner un coup de main, elles voulaient pas, et même moi je pensais pas... aujourd'hui systématiquement les mamans elles font partie du truc, elles participent en période de vacances et même des fois dans les sorties du mercredi, dès qu'elles peuvent, elles participent... c'est vrai... **on a tendance à pas les compter comme des bénévoles alors qu'elles en sont... même les papas**, j'ai fait une cabane de jardin avec des gamins, ils viennent donner un coup de main... c'est vrai qu'ils sont pas spécialement comptés comme bénévoles mais c'est des bénévoles. **Tout le monde met un peu la main à la pâte...** mais les gens qui **viennent expressément faire du bénévolat**, c'est quand même assez rare – sans compter les jeunes qui sont inscrits en démarche de formation, etc. mais **ça c'est pas non plus du vrai bénévolat puisqu'ils sont dans un processus** et puis en même temps, ils font partie de la prise en charge, de l'action "jeunesse". C'est un outil qu'ils peuvent saisir. » (Entretien avec le responsable de l'ATTM, 24 mai 2002)

Cet extrait soulève en effet trois enjeux essentiels : le premier met en évidence un lien entre le type d'action mené, qui oscille entre actions quotidiennes et projets ponctuels (routine *vs* « pointe »), et la forme de bénévolat mobilisée pour la réalisation de ces actions (bénévolat professionnel *vs* bénévolat « de masse ») ; le deuxième rend compte du lien entre les formes de bénévolat et la source de leur recrutement (local *vs* réseau spécialisé) ; le troisième, enfin, identifie différentes formes de bénévolat, qui se traduisent à travers des expressions telles que « on a tendance à pas les compter comme des bénévoles alors qu'elles en sont »<sup>43</sup>, « ça n'est pas non plus du vrai bénévolat » ou encore « les gens qui viennent expressément faire du bénévolat ». Ces expressions, qui catégorisent des formes de bénévolat, sont dans le même temps associées à des rôles spécifiques : « donner un coup de main », être « impliqué au même titre qu'un animateur » ou « impliqué de manière autonome », « en soutien ».

Plusieurs questions se posent face à une telle présentation : en quoi existe-t-il un « vrai » bénévolat ? Quelles sont alors ses caractéristiques ? Et face à quelle figure ? Quel serait alors ce « faux » bénévole ? Le professionnel qui travaille gratuitement ?

A entendre ce responsable, le rapport compétences/professionnalité semble être ce qui fonde la distinction entre bénévoles et salariés. Semble s'ajouter à cela l'idée d'un caractère délibéré *et* détaché du bénévole puisque d'une part « les mamans » ne sont pas spontanément comptabilisées comme telles du fait du caractère *quasi* normal, naturel de leur « coup de main » – ce sont leurs enfants qui participent à l'action – et d'autre part, les jeunes en formation BAFA n'étant pas totalement détachés, désintéressés se retrouvent positionnés dans une sorte de statut frontière entre le bénévole et le salarié. Il y a fort à parier que les mamans

---

<sup>43</sup> Attitude qui ne constitue pas un caractère exceptionnel. Voir Bevant D., Nogues H., Prouteau L., *La mesure du bénévolat organisé*, Rapport final réalisé par Le Len-Cebs pour la délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale, fév. 2001, 79p.

comme les jeunes ne se définiraient pas non plus comme bénévoles, comme l'expliquent Prouteau et Wolff. Selon eux, de nombreuses personnes peuvent se consacrer bénévolement « à des tâches d'assistance ou d'accompagnement, d'entraînement, de formation ou d'animation, d'administration ou de direction »<sup>44</sup> sans pour autant se définir comme bénévoles. Les auteurs attribuent cette attitude (qui entraîne une difficulté à recenser précisément le bénévolat) à trois éléments : premièrement, la charge symbolique attachée au terme lui-même (positif comme symbole de disponibilité, de souci d'autrui, etc. mais négatif comme symbole de paternalisme, de moralisme voire d'amateurisme des dames patronnesses d'antan) ; deuxièmement, l'usage plus volontiers d'autres termes (militants, volontaires, mécènes) par les structures d'appartenance ; et troisièmement, le caractère très épisodique qui l'apparente au « coup de main » et qui ne se sent pas suffisamment légitime à utiliser ce terme qui semble dire plus.

D'un point de vue professionnel, par contre, le bénévolat semble plus facile à identifier : « Nous, on a des responsabilités et eux, pas », indiquait le responsable salarié interviewé. Pour autant, là encore, il semble que des distinctions plus fines s'imposent puisque l'appartenance ou non au CA (conseil d'administration) tend à infléchir cette affirmation. Les membres bénévoles du CA sont en l'occurrence des bénévoles dotés de responsabilités<sup>45</sup>. On voit que l'expérience des personnes nous oblige à distinguer plusieurs formes de bénévolat : un bénévolat « de bonne volonté » (le vrai ?), un bénévolat « professionnel » et un bénévolat « d'insertion », auquel s'ajoute le bénévolat de CA « à part ». Observons-les d'un peu plus près.

### **III.1.1 Un bénévolat « de bonne volonté »**

Comme le note Martine Barthélémy, « la « bonne volonté » est la condition de l'action collective. »<sup>46</sup> Elle constitue en effet le pré-requis à toute mobilisation et engagement. De pré-requis fondamental, elle peut en réalité constituer la seule « compétence » des individus mobilisés, sans que cela ne soit perçu négativement (comme une insuffisance) pour autant.

---

<sup>44</sup> Prouteau L., Wolff F.-C., *Art. cit., Economie et statistique*, n°372, 2004, p. 8.

<sup>45</sup> Le bénévolat de CA est en effet totalement éludé par les interviewés, comme si ces bénévoles n'étaient pas véritablement considérés comme tels. Ce constat du rejet des bénévoles de CA hors du bénévolat (considéré selon l'acception courante d'attitude altruiste pure) est également chose courante, dans la mesure où les bénévoles du CA « vont avec » la structure associative. On pourrait dire qu'ils « font partie des meubles » puisque sans eux, pas de structure associative. Ils en sont la condition *sine qua non*. Ils sont alors enfermés dans un rôle de gestion plus que de don de soi désintéressé. La passion, le militantisme, la fibre, etc. sont (injustement ?) exclus de leur univers. Ferrand-Bechmann D. *Op. cit.*, 2000, p. 21.

<sup>46</sup> Barthélémy M., *Op. cit.*, 2000, p. 199.

Cette terminologie – qui semble tautologique puisque le terme *bénévole*, issu du latin *benevolus*<sup>47</sup>, « qui veut bien », signifie vouloir bien donc accepter d’agir, être disposé à agir, faire preuve de bonne volonté<sup>48</sup>, être « animé de dispositions favorables », être « bienveillant » (en italien, *benevolo*) – semble véritablement caractériser une forme de bénévolat. Si l’on veut caractériser ce bénévolat de « bonne volonté », à la lumière des entretiens et observations réalisés, il semble que l’on puisse l’assimiler à une fonction de soutien, de « bras » ou de « chaperons » supplémentaires. Plus précisément, il constitue véritablement le « personnel de renfort »<sup>49</sup> nécessaire à l’action (sociale, éducative ou culturelle) mise en œuvre.

Ce bénévolat se divise en deux sous-groupes selon la temporalité et la taille de l’action menée c’est-à-dire qu’il se divise entre un « groupe restreint » attaché à la structure (comme les parents des enfants pris en charge notamment) et un « groupe élargi » attaché au territoire (le quartier) qui pourra être alors qualifié de bénévolat « de masse », bénévolat « logistique » ou bénévolat « conjoncturel » qui viendra en (double) renfort de la structure sur des actions qui se développent sur l’ensemble du territoire, comme la fête de quartier par exemple.

Cette précision établie, il reste que certains éléments distinguent les deux groupes considérés ici. Le « groupe restreint » constitue un bénévolat organisationnel, formel, attaché à la structure sur le long terme (une année voire davantage). Il est, le plus souvent, dépourvu de compétences ou d’expérience formalisée (entendue comme relevant du travail associatif ou social en général) à l’entrée dans la structure – bien que disposant d’autres compétences propres. Ainsi suit-il bien souvent une formation sur le tas dans le cadre de la structure par les salariés. Cependant cette formation prend la forme d’une initiation aux « trucs », pratiques et représentations de la structure, bien plus que d’une formation au sens diplômant du terme. Cette formation est de la sorte difficilement transposable à d’autres structures dans l’éventualité d’un recrutement professionnel. Le recrutement comme *bénévole* ne relève donc pas d’un processus sélectif en termes classiques s’appuyant sur des critères qualifiants du type du diplôme ou de l’expérience professionnelle. Par contre, l’individu peut être doté de ce que l’on peut appeler une *compétence territoriale* qui pourra être prise en considération pour son recrutement. Qu’entend-on par *compétence territoriale* ? Il s’agit d’un processus de naturalisation des compétences du seul fait de l’inscription géographique de l’individu. Ce

---

<sup>47</sup> Sur ces précisions terminologiques et la comparaison entre le bénévolat et le volontariat, voir Halba B., *Op. cit.* 2003.

<sup>48</sup> Ce qui le rapproche du volontaire, qui est un terme qui renvoie à un autre statut récemment contractualisé en France par le statut et le contrat de volontariat. Sur ce positionnement du volontaire à la frontière du bénévolat et du salariat, voir Hély M., *Op. cit.*, principalement le chapitre 2, 2005.

<sup>49</sup> Becker H., *Op. cit.*, (1982) 2006.

processus opère sur le même mode que la construction de l'« instinct maternel »<sup>50</sup> des femmes qui institue la compétence à élever et éduquer les enfants du seul fait de l'appartenance de genre ou encore de la construction de certains métiers dits féminins pour lesquels les qualités dites féminines (de précision, de délicatesse, de patience, etc.) sont érigées en compétences naturelles<sup>51</sup>. Ici, le seul fait de résider sur un territoire dit sensible est constitué en compétence en soi, tout aussi légitime pour occuper un poste qu'un diplôme du travail social ou une expérience de longue date. Ce processus s'est incarné officiellement à la vue de tous en la personne du « grand frère », des « médiatrices interculturelles » ou des « personnels d'ambiance » dont la compétence était, dans ces cas, sociale et ethnique<sup>52</sup>.

Le « groupe élargi » (ou bénévolat « de masse », « logistique », parfois appelé bénévolat « informel »<sup>53</sup>) ou bénévolat « conjoncturel »<sup>54</sup>) est mobilisé par l'association à l'occasion d'évènements marquant le quartier. Il s'agit d'une participation plus ponctuelle même si l'attachement à la structure et au quartier se mesure sur le long terme. Le « coup de main » apporté émane *quasi* exclusivement du territoire considéré. Les seuls « extérieurs » – les non résidents si l'on peut les nommer ainsi – qui fréquentent les évènements et/ou qui donnent un « coup de main » sont soit des militants (politiques, syndicaux) soit des professionnels intervenant dans le quartier (enseignants, infirmières, etc.), donc des individus ayant une attache au quartier comme lieu de militantisme (diffusion de tracts sur la place du marché, porte-à-porte, discussions informelles et diffusion de programmes électoraux) ou comme lieu d'exercice d'une activité professionnelle (école, hôpital à proximité)<sup>55</sup>. Ce bénévolat est véritablement pensé sur le mode du « coup de main », de « mettre la main à la pâte » sans réflexion attachée à la structure. La logique de cet engagement ponctuel tient à une proximité

---

<sup>50</sup> Sur l'histoire de la construction sociale récente de ce sentiment, voir Badinter E., *L'amour en plus*, Livre de poche, Paris, (1980) 2001, 472p.

<sup>51</sup> Sur cette logique de naturalisation des compétences dans le cadre de métiers dits féminins (secrétaires, couturières, ouvrières, etc.) voir entre autres Maruani M. (sous la dire.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, La découverte, Paris, 2005, 480p.

<sup>52</sup> Sur ces différents « nouveaux métiers », voir entre autres Delcroix C. (sous la dir.), *Médiatrices dans les quartiers fragilisés : le lien*, La documentation française, Paris, 1996, 136p. ; Dubet F., *Le déclin de l'institution*, Seuil, Coll. l'épreuve des faits, Paris, 2002, 421p., notamment p. 269-302. ; Ion J., Ravon B., *Les travailleurs sociaux*, La découverte, Coll. Repères, Paris, 2002 (6<sup>ème</sup> éd.), 120p., notamment p. 55-62. ; Soulet M.-H., *Les transformations des métiers du social*, Eds. Universitaire de Fribourg, Fribourg, 1997, 314p.

<sup>53</sup> Amadio S., Engels X., Jory H., *L'association fait-elle partie de l'économie sociale et solidaire ? Rapport commandité par la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale, piloté par le Préfète de la région Lorraine (Secrétariat général pour les affaires régionales), Convention DISES-Lorraine n°24, in Cahiers de recherche de la MIRE, n°16, avril 2003, p. 55. Voir également Prouteau L., « Les différentes façons d'être bénévole », *Economie et statistiques*, n°313, 1998, p. 57-73.*

<sup>54</sup> Amadio S., Engels X., Jory H., *Ibid.*, p. 66.

<sup>55</sup> Ce constat est le résultat de l'observation de rencontres organisées sur le quartier. Une personne ressource, interviewée par ailleurs, m'accompagnait et m'indiquait le « titre » d'éventuels « extérieurs » présents.

amicale, familiale, interpersonnelle à la structure ou au quartier. Cela renvoie à la logique de l'entraide familiale.

Quel que soit le groupe (restreint ou élargi), on constate que le recrutement de cette part importante du bénévolat est faiblement « critérisé ». La raison principale tient à ce que ce bénévolat est entièrement encadré par des salariés des structures.

« une grosse partie de bénévolat qui peut... qui soutenait toutes les actions qui étaient gérées par des relais professionnels quoi. » (Entretien président *AJB*, 07 mai 2002)

Il vient principalement en soutien, pour des actions à faible technicité : encadrement, surveillance, « coup de main » :

« je suis arrivée en tant que bénévole parce que j'avais su qu'ils avaient besoin d'un coup de main donc euh... déjà c'était pas... on parlait pas de sélectionner quoi euh... » (Entretien vacataire *ATTM* 20 janvier 2003)

Néanmoins, « *un minimum* » est exigé. Prenons l'exemple de la vacataire précédemment citée : elle est étudiante en licence de lettres modernes à l'université et est venue à l'*ATTM* après avoir su par des amis que la structure était à la recherche de personnes pour l'aide aux devoirs en direction d'enfants allant du cours préparatoire à la troisième. Son profil n'est donc pas celui du tout venant. Et même si, comme le dit l'un de ses collègues (vacataire, étudiant en licence de communication), semblant prendre la défense de la structure et rappelant la vision familiale de cette dernière

« c'est pas de cette manière [par entretien sélectif, qu'on embauche] On discute »,

il reste néanmoins qu'une base minimale est demandée. L'étudiante vacataire disait plus loin dans l'entretien :

« On ne peut pas prendre des personnes illetrées quoi mais... c'est sûr ! enfin... mais bon... ben ça... ils le savent tout de suite mais je sais... je sais pas c'est quoi le critère... la barrière quoi. ».

On constate donc que l'absence de visibilité des critères de recrutement ne signifie pas pour autant une totale inexistence de contrôle des compétences des bénévoles par l'équipe dirigeante. La discussion qui s'opère lors de la première rencontre entre le personnel et le

bénévole potentiel sert à transmettre « les petits trucs [...] plus qu'une vraie formation... formelle » (étudiante vacataire). Cela préfigure de l'apprentissage sur le tas qui sera instauré afin de dévoiler les « trucs du métier » et la « routine »<sup>56</sup> de l'équipe et du travail à mettre en œuvre.

« y a pas de formation. Ils nous jugent un peu... ils nous présentent surtout les gamins, les embrouilles enfin... ils nous disent qu'il faut demander à voir les cahiers de texte de tout le monde comme ça, ça permet de voir... » (Entretien étudiante vacataire *ATTM*, 20 janvier 2003)

L'attente en termes de savoirs et de compétences porte davantage sur la capacité du bénévole à faire face aux exigences de la situation que sur des compétences d'ordre professionnel dans le domaine de l'éducation ou du soutien éducatif. Reste cependant qu'un minimum est exigé. Ce minimum varie en fonction des structures et en fonction des objets de celles-ci : plus la structure a pour objet un domaine technique, pointu, plus ses exigences augmentent. Ce qui nous conduit à parler dans certains cas d'un « bénévolat professionnel ».

### III.1.2. Un bénévolat « professionnel »

Comme l'indique Dan Ferrand-Bechmann, « parce qu'il y a plus de bénévoles et plus de demandes dans des secteurs "délicats", on demande plus de rigueur dans la sélection et plus de professionnalisme dans le bénévolat. [...] les bénévoles ne sont plus des amateurs mais aussi des gens de métier. »<sup>57</sup> La technicité de certains services associatifs réclame des professionnels compétents. Le responsable de l'*AIEM* nous donnait à ce titre quelques exemples intéressants :

« le président est avocat, le vice-président est notaire : ils ont une vie professionnelle à côté. Ils sont moins disponibles que les retraités mais plus ancrés dans la réalité. On a environ cinquante bénévoles. » (Entretien responsable *AIEM*, 03 mai 2002.)

Les structures relevant du domaine caritatif ne sont pas épargnées :

« Ce qu'il y a maintenant, comme le Secours [populaire] est aujourd'hui, je dirais que c'est une entreprise [...]. C'est devenu une entreprise. C'est plus ce que c'était. On est arrivé maintenant, on est obligé, on ne le fait pas encore mais on devrait le faire, c'est d'**avoir des bénévoles mais qui ont des tâches bien précises et des connaissances bien précises**. Ça nous aiderait dans notre fonctionnement parce que des bénévoles, on en a plein, mais on a des gens qui sont

<sup>56</sup> Hughes E., « Le travail et le soi » (chapitre 3) et « Des erreurs dans le travail » (chapitre 4), in *Le regard sociologique*, EHESS, Paris, 1996, 339p.

<sup>57</sup> Ferrand-Bechmann D., *Op. cit.*, 2000, p. 2.



malades nerveusement... on a des gens qui n'ont pas de compétences, si vous voulez, c'est pour ça que ce ne sont pas de bonnes personnes, mais **ce qu'il nous faudrait, c'est des compétences.** » (Entretien avec une ancienne responsable du Secours populaire<sup>58</sup>)

Ces quelques cas ne sont pas exceptionnels, bien au contraire et les extraits suivants n'en sont qu'un aperçu rapide.

« [parlant du personnel mis à disposition d'autres structures puis enchaînant sur les bénévoles] ben c'est un avantage pour nous parce que déjà ils sont pas payés par la structure et puis euh... [...] ils sont diplômés, ils ont de l'expérience euh... ils sont formés à l'écoute parce que...**même au niveau des bénévoles, euh... on peut pas prendre n'importe quel bénévole. Il faut quand même qu'il ait une formation à l'écoute à la base** donc comme bénévole, on a Mme X de l'UNAFAM, l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux qui intervient les lundis après-midi et on a aussi une infirmière psy à la retraite qui est là encore... qui a encore envie d'avoir une activité euh... et qui bon... et qui est disponible. » (Entretien responsable *La Clé*, 16 mai 2002)

« **La notion de bénévolat ça suppose d'être motivé, d'avoir envie. On ne peut pas prendre tous les bénévoles.** On a des problèmes ! des... des assoc. comme l'*ADIE*, ça a été fait très officiellement... et que faire d'un bénévole qui dont on n'a pas envie ? Parce que vous arrivez comme bénévole, vous avez suivi une formation professionnelle, des choses comme ça mais... c'est... [...] y a une sorte d'embauche. **Que faire devant quelqu'un qui arrive avec sa bonne tête et qui veut apprendre mais qui... qui n'est pas efficace ou qui nuit à l'ensemble ou qui n'apporte rien... enfin bon... c'est un sacré problème ! [...] c'est moi qui définit ce que je veux faire ou pas.** Aussi bien en qualité... qu'en quantité... qu'en temps... [...] **Je fais ce que je veux quand je veux. Mais alors attendez, c'est... alors euh... ça veut pas dire que... un bénévole ne peut pas être un touriste ! Il faut qu'il soit un professionnel !** » (Entretien bénévole *ADIE*, 22 mai 2002)

Et cette situation se retrouve également dans les structures associatives à vocation sportive, qui recherchent aujourd'hui davantage la performance sportive (avec des résultats enregistrés par les instances fédérales compétentes) que la seule participation collective à une activité de défoulement et d'«être ensemble ». Le directeur technique d'un centre de parachutisme sportif dit ainsi :

« Ce qui ne marche plus, c'est une qualité médiocre sous prétexte qu'on se retrouve entre copains et qu'on s'amuse ; c'est ça qui est mort. Dans tous les cas, maintenant, les gens veulent la qualité... La qualité dans l'instruction en particulier. Il n'est plus question [...] de nommer un instructeur qui ne soit pas bon sous prétexte qu'il est généreux et qu'il s'occupe des autres, c'est fini. »<sup>59</sup>

---

<sup>58</sup> Extrait d'entretien cité par Le Crom J.-P. et Retière J.-N., « Nourrir les pauvres : assister et/ou entreprendre ? », p. 67-84, p. 81-82 in Prouteau L. (sous la dir.), *Op. cit.*, 2003.

<sup>59</sup> Extrait d'entretien cité par Loirand G., « Les paradoxes de la « professionnalisation » des associations sportives », p. 85-103, p. 99 in Prouteau L. (sous la dir.), *Ibid.*

Compte tenu de son image altruiste, généreuse et désintéressée, on aurait pu penser que le champ social du secteur associatif échappe à cette règle mais ce n'est pas le cas. Il est même un cas exemplaire des modalités organisationnelles (et notamment son rapport au bénévolat) du secteur associatif actuel.

Le bénévolat « professionnel » est un bénévolat organisationnel, formel. Il est lié à la structure, attaché à elle sur le long terme (une année voire davantage) et on note une très forte présence de compétences et/ou d'expérience formalisée à l'entrée dans la structure. Il peut être amené à suivre une formation dans le cadre de la structure par les salariés, qui, de la même façon que pour le bénévolat de « bonne volonté », peut prendre la forme d'une initiation aux « trucs », pratiques et représentations de la structure. Cette formation constitue ainsi une transmission de l'esprit et de la culture de la structure ayant le souci d'intégrer les nouveaux arrivants. Par ailleurs, il dispose d'un ensemble de compétences et de qualifications, construites dans un cadre professionnel antérieur ou simultané qui lui offre des possibilités plus grandes au sein de la structure associative : davantage de responsabilités, d'autonomie. Et puis, ces qualifications sont transposables à d'autres structures donc elles permettent une liberté de circulation. Son recrutement, à la différence de la forme précédente qui reposait sur la « bonne volonté », repose sur une base aux critères plus définis : ses qualifications, sa compétence territoriale et son expérience professionnelle. Il n'est cependant pas dénué de « bonne volonté » ou de militantisme. Simplement son intégration à la structure relève d'une logique de recrutement entrepreneurial classique fondée sur une gestion rationnelle de la main-d'œuvre associative, même bénévole. Cette forme de bénévolat, même si elle ne se retrouve pas dans toutes les structures associatives, tend largement à se généraliser, notamment dès que des actions très spécifiques sont mises en place. Les cas les plus exemplaires de cette situation, dans le corpus constitué, sont l'ADIE et *La Clé* mais des structures telles que *Rencontre*, *La Passerelle* voire l'ATTM n'en sont pas totalement dépourvues. L'exemple cité par Jean-Pierre Le Crom et Jean-Noël Retière fait également ce lien entre spécialisation des actions et/ou de la structure et professionnalisation des bénévoles :

« C'est de plus en plus des bénévoles professionnels, parce que le **bénévole au bon cœur c'est très gentil mais ce n'est plus suffisant car il ne faut pas être naïf, c'est tactique, faut comprendre, faut discuter, faut pas faire n'importe quoi...** Bon, il y a tout un contexte si vous voulez du suivi social où le bénévole est obligé d'apprendre et de gérer parce qu'il est responsable. Nous, on n'a pas d'argent mais la Banque alimentaire et nos produits c'est de

l'argent, alors on peut vous demander : "mais monsieur **justifiez** de toutes ces commandes". »  
(Entretien avec le président d'une conférence de Saint-Vincent-de-Paul<sup>60</sup>)

Ce souci de professionnalité constitue une revendication portée par les bénévoles eux-mêmes qui se positionnent comme des professionnels voire comme des experts. Suivant cette logique il s'agit alors, pour ces bénévoles, de témoigner d'une conscience professionnelle et d'un investissement dans la structure :

« Je fais ce que je veux quand je veux. Mais alors attendez c'est... alors euh... ça ne veut pas dire que... **un bénévole ne peut pas être un touriste ! Il faut qu'il soit un professionnel !** Si je prends un engagement d'une réunion avec l'ANPE [...] y a des moments où je me demande si je suis au travail ou... en retraite ou si je travaille encore, etc. bon ! mais en dehors de ça, y a un engagement ! C'est clair ! Mais... c'est à... avec cet engagement, j'ai... j'ai pas de hiérarchie, j'ai pas de pression euh... si pour une raison ou une autre, je ne peux pas aller à Sarrebourg euh... ben j'y vais pas ! mais ça c'est vis-à-vis de moi-même hein ! **il faut que je sois honnête !** Si je ne vais pas à Sarrebourg c'est parce que vraiment je ne peux pas ! Euh... bon à ce moment-là, qu'est-ce qui se passe ? ben soit Colette y va et on a la réunion ou on va pas à Sarrebourg ! c'est aussi simple que ça ! Y a pas une conséquence à ça ! A la limite y a une morale et du psychologique : **il faut pas tricher. Il faut pas manipuler les autres.** Et il faut pas faire ça en touriste mais sinon c'est très [ouvert]. » (Entretien bénévole ADIE 22 mai 2002)

Cet extrait est particulièrement exemplaire de la situation et du secteur lui-même dans la mesure où l'impératif de conscience professionnelle et le sens de devoir moral qui lient les bénévoles à leur structure associative et aux usagers fait clairement écho aux deux sources (laïques et religieuses) du secteur. Le contrat informel (moral) qui unit les protagonistes rend également compte de la position hybride dans laquelle se trouvent aujourd'hui les travailleurs associatifs, à la frontière du bénévolat et du salariat, du privé et du public, du don et de la professionnalisation<sup>61</sup>. Mais cette éthique de la conviction ne suffit pas. Le souci de bien faire ou plutôt de « ne pas faire n'importe quoi », une éthique de la responsabilité, constitue également une motivation importante. Pour le dire autrement, ce n'est pas parce que les personnels opèrent au sein d'une structure associative, auprès de populations souvent en difficulté que cela engendre une tolérance à la moindre qualité du service rendu ou de l'aide apportée. Les choses doivent se faire sérieusement. « On peut pas prendre n'importe quel bénévole » nous disait la responsable de *La Clé* qui développe une antenne d'écoute psychologique.

---

<sup>60</sup> Cité par Le Crom J.-P. et Retière J.-N., *Art. cit.*, 2003, p. 82.

<sup>61</sup> Hély M., *Op. cit.*, 2005.

L'objectif d'un service de qualité est tel que certaines structures préfèrent opter, par souci de sérieux, de disponibilité, de compétences certifiées, pour des personnels uniquement salariés.

« alors on n'a pas... on n'a pas de bénévoles chez nous. On est tous... on est tous salariés. Euh... on ne travaille pas forcément à temps plein mais euh... on ne travaille pas avec des bénévoles. [I : pour quelle raison ?] alors pour quelle raison ? euh... c'est très difficile à... avec le boulot qu'on a à suivre [...] avec des salariés parce que euh... **qui dit bénévole dit des personnes qui sont là pour un temps limité dans l'année** et euh... qui ne seront **pas forcément [disponibles]** donc euh... un mode d'organisation qui... donc c'est en... en gros euh...[ ...] en revanche on accueille régulièrement des stagiaires [ donc...] mais on a un noyau salarié. » (Entretien responsable *ISM-Est*, 07 mai 2002)

On sent, ici, un soupçon qui pèse sur les bénévoles. La question qui est alors posée est : peut-on réellement compter sur des bénévoles que rien ne contraint à être là et à agir bien (sérieusement et efficacement) ?

Pour d'autres, ce souci de professionnalité les conduit à développer un dispositif de formation (premier extrait d'entretien ci-dessous) ou à effectuer le recrutement dans un secteur limité, tel l'université pour le soutien scolaire (second extrait d'entretien ci-dessous)

**Cas 1** : « soit les bénévoles font des cours **en binôme** avec quelqu'un soit ce sont des bénévoles qui ont un parcours social assez important et qui sont passés par plusieurs... et **qui ont passé plusieurs années avec nous... en travaillant avec nous**. Depuis longtemps, on leur confie une fois par semaine le groupe pour qu'on puisse avancer avec le groupe. Ça nous permet d'avoir plus d'heures. Ça nous permet de donner plus de facilité aux personnes que nous avons. Alors euh... les bénévoles... les bénévoles, chez nous, ce sont des personnes qui ont souvent euh... **elles ont le niveau Bac+**. Et y a une éducatrice spécialisée à la retraite, y a une juriste à la retraite, il y a... une sœur qui a travaillé euh... en euh... Amérique du Sud avec les Indiens. Elle faisait de l'alpha en espagnol. Euh... on a quoi encore... » (Entretien salariée encadrant les bénévoles du *CFQ*, 10 décembre 2002)

**Cas 2** : « Moi, quand j'étais étudiant, j'ai rameuté tout mon réseau étudiant que j'avais à l'époque. Martin, il est arrivé deux ans après ; il y en avait encore de mon réseau et puis lui, il a mobilisé son réseau comme il venait de l'université aussi et puis ça a été. Et puis, là, comme on s'est coupés de notre réseau depuis maintenant pas mal de temps, c'est vrai qu'on tire la langue. Cette année, on doit avoir deux bénévoles à ce titre-là c'est-à-dire deux bénévoles issus de l'université pour l'accompagnement scolaire... » (Entretien responsable *ATTM*, 24 mai 2002)

Pour autant, pour prolonger ce dernier cas, la difficulté à trouver des bénévoles peut amener à réorienter les choix, notamment vers le local en piochant dans des personnels dotés de *compétences territoriales* :

« avant il y en avait vingt-cinq, quand je suis arrivé ici il y avait vingt bénévoles en accompagnement scolaire, mais à l'arrivée c'était pareil... là on est un peu en carence de ce côté là mais par contre **on a beaucoup plus de bénévoles du quartier qu'on avait pas du tout au**

**début**... c'est normal maintenant on est enracinés ici donc la structure s'est développée de ce côté là. »

Je précisais plus haut que cette forme de bénévolat n'était pas dénuée de bonne volonté ou de militantisme mais il est également important de préciser à ce stade de la réflexion qu'elle s'accompagne, comme les autres formes, d'une *notion de plaisir* qui participe de l'engagement, quand bien même ce dernier serait revendiqué sur le mode professionnel.

« [I. : et en termes d'évolution, vous... vous comptez rester...] perso ? **alors en évolution de carrière c'est raté hein !** Euh... j'ai pour habitude de dire qu'il faut savoir tourner les pages avant qu'on les tourne pour vous. [...] Dans l'autre association où je suis... y a des tas de gens qui y sont mais qui sont là depuis quinze ans ! Ils sont très bien mais... [...] La notion de bénévolat ça suppose d'être motivé, d'avoir envie. **On ne peut pas prendre tous les bénévoles.** On a des problèmes ! des... des assoc. comme l'ADIE, ça a été fait très officiellement... et **que faire d'un bénévole qui... dont on n'a pas envie ?** Parce que vous arrivez comme bénévole, vous avez suivi une formation professionnelle, des choses comme ça mais... c'est... on ne... **y a une sorte d'embauche. Que faire devant quelqu'un qui arrive avec sa bonne tête** et qui veut apprendre mais qui... qui n'est **pas efficace** ou qui nuit à l'ensemble ou qui n'apporte rien... enfin bon... c'est un sacré problème ! Euh... donc... **je ne veux pas faire partie de ces gens qui sont... euh... qui pourraient peser sans rien apporter** pour... ma réponse à moi, c'est que de toute façon, j'en partirai... j'allais dire **quand ça ne me plaira plus mais c'est pas le terme ! mais quand je n'y trouverai pas la même plénitude** ou la même **satisfaction, le même plaisir** quoi ! Quand je ne trouverai... **quand je n'y trouverai plus mon compte.** [silence] Ce que j'ai déjà fait bon... je l'ai fait avant d'arriver à l'ADIE. J'ai fait trois mandats municipaux, j'en n'ai pas fait un quatrième parce que c'était pas la peine. **Le punch** n'y est plus ! **La motivation** n'y est plus ! **Y a plus de plaisir**, y a plus rien... **je ne vais pas m'accrocher à un poste de bénévole entre guillemets !** » (Entretien bénévole ADIE, 22 mai 2002)

La comparaison avec l'engagement politique développée par ce bénévole interviewé est très intéressante. Elle le conduit à mobiliser un vocabulaire particulier puisqu'il évoque le « poste de bénévole ». Or, « être en poste » ou « occuper un poste » fait davantage écho au monde du travail hors associatif (administration ou entreprise) qu'à une structure associative. Ce type de terme qui passe d'un secteur à un autre est très intéressant car il nous dit deux choses du secteur associatif actuel. La première est qu'il ne s'oppose plus totalement aux autres secteurs (privé lucratif et public<sup>62</sup>) comme ce fut le cas à l'origine mais tend à combler une brèche intermédiaire entre ces derniers. Dans ce sens, on constate que la conception du secteur associatif relève davantage de la définition (économiste) admise actuellement (comme tiers

---

<sup>62</sup> Voir l'article de Lester M. Salomon et Helmut K. Anheier, dans lequel les auteurs rappellent notamment les liens financiers qui lient ces secteurs, le don privé ne constituant qu'environ 10% des financements des structures du secteur. Salomon L. M., Anheier H. K., « Le secteur de la société civile : une nouvelle force sociale », in *Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif*, Revue du M.A.U.S.S., Coll. recherches, n°11, 1<sup>er</sup> semestre 1998, p. 99-110.

secteur<sup>63</sup>) que de celle, originelle<sup>64</sup>, faisant de l'association une forme de sociabilité ancrée dans la société civile, autorisant une participation citoyenne et politique (au sens classique du terme). La seconde chose dont témoigne cet extrait tient à l'imbrication croissante des secteurs et de la porosité des frontières et des modalités organisationnelles des secteurs (on va de l'un à autre avec ni plus ni moins d'intérêt ou de réflexion qu'entre deux entreprises, deux postes, etc.). Ainsi, voit-on à travers la mobilisation de ce vocabulaire combien la place du secteur associatif a pu se transformer au cours du vingtième siècle et au fil de ses rapprochements avec le politique et l'entreprise.

Aussi, même si l'idée de « carrière »<sup>65</sup> dans le bénévolat peut sembler être *a priori* antinomique car trop éloignée de la philosophie de ce secteur, à y regarder de plus près, parler de « carrière de bénévole » et de « carrière dans le bénévolat »<sup>66</sup> n'est somme toute pas si incongru que cela. D'une part, parce que le bénévolat peut constituer un tremplin vers d'autres statuts sociaux et donc être un maillon d'une chaîne d'insertion sociale et professionnelle et, d'autre part, l'idée d'une carrière dans le bénévolat est rendue possible par tout un ensemble de gratifications et rétributions<sup>67</sup> qu'il confère à l'individu, au point que ce dernier s'installe<sup>68</sup> dans le bénévolat et constitue un « patrimoine bénévole » de référence (avec des figures anonymes, les plus nombreuses, et célèbres tels Coluche pour les Restos du Cœur, l'Abbé Pierre pour Emmaüs, etc.). Ces gratifications et rétributions peuvent prendre différentes formes : des postes électifs ou administratifs offrant des gratifications matérielles

---

<sup>63</sup> Voir entre autres : Archambault E., *Op. cit.*, 1996 ; « Le secteur non lucratif en Europe, 4 modèles », *Pour*, n°169, mars 2001. ; *Op. cit.*, 2006 ; Laville J.-L. (dir), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994, 217p. ; Laville J.-L., Sainsaulieu R., *Sociologie de l'association*, Desclée de Brouwer, Coll. Sociologie économique, Paris, 1997, 399p. ; Laville J.-L., *Une troisième voie pour le travail*, Desclée de Brouwer, Coll. Sociologie économique, Paris, 1999, 217p. Voir également les nombreuses productions de la FONDA, <http://www.fonda.asso.fr/>

<sup>64</sup> Balme R., « La participation aux associations et le pouvoir municipal : capacités et limites de la mobilisation par les associations culturelles dans les communes de banlieue », *Revue française de sociologie*, 28 (4), 1987, p. 601-639 ; Mehl D., « Culture et action associative », *Sociologie du travail*, n°1, 1982, p. 24-42 ; Meister A., *Vers une sociologie des associations*, Eds. ouvrières, Paris, 1972, 220p. ; Meister A., *La participation dans les associations*, Eds. ouvrières, Paris, 1974, 276p. ; Palard J., « Rapports sociaux, stratégie politique et vie associative », *Sociologie du travail*, n°3, 1981, p. 308-324.

<sup>65</sup> Entendu dans le sens classique d'une progression professionnelle.

<sup>66</sup> Entendu, ici, dans le sens construit par Everett C. Hughes. Hughes E. C., *Le regard sociologique*, Editions de l'école des hautes études en sciences sociales, Paris, 1996, 344p. ; notamment les chapitres 10 (*Carrières, cycles et tournants de l'existence*) et 11 (*Carrières*). Voir également Becker H. S., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 1985 (Ed. originale : The Free Press of Glencoe, A Division of Macmillan Publishing Co., 1963), 247p.

<sup>67</sup> Gaxie D., « Economie des partis et rétribution du militantisme », *Revue française de science politique*, 1977, p. 123-154.

<sup>68</sup> Sur l'analyse et la narration d'autres contextes d'installation (et des processus qui l'accompagnent : mobilité ascendante ou descendante, apprentissage de la culture, des routines, des exigences, des difficultés, etc.) voir entre autres les travaux d'Isabelle Bertaux-Wiame concernant la boulangerie artisanale ou de Robert Linhart concernant l'arrivée d'un militant intellectuel dans le monde ouvrier de l'usine. Bertaux-Wiame I., « L'installation dans la boulangerie artisanale », *Sociologie du travail*, n°1/82, p. 8-23. ; Linhart R., *L'établi*, Les éditions de minuit, Paris, 1978, 178p.

et symboliques, telles la participation aux postes de direction qui sont des positions « réservées » en principe à des militants fidèles ; ensuite un accroissement en termes de capital culturel (par l'apport d'une culture politique, historique, sociale à travers des formations) et social (par les relations et contacts établis dans et hors la structure avec la presse, d'autres professionnels, d'autres militants, etc.) ; et enfin un ensemble de gratifications de l'ordre du plaisir, de la camaraderie, la solidarité, la cohésion, l'identification à un groupe, les débats, l'amitié qui constituent le ciment d'une « grande famille ». A cela s'ajoute (bien que cela puisse paraître paradoxal de prime abord) la gratification de l'ordre de la reconnaissance<sup>69</sup> générée par la posture même du bénévole (perçu comme désintéressé) ainsi que la compétence reconnue à agir, qui attribue une fonction d'expert au bénévole.

On constate également, ici, combien « éthique de la conviction » (rationalité en valeurs) et « éthique de la responsabilité » (rationalité en finalité), pour reprendre la terminologie weberienne<sup>70</sup>, sont étroitement imbriquées. Il s'agit tout autant de viser sa propre satisfaction que l'aboutissement de la cause, de l'action menée, attitude typique de l'« engagement distancié ». Il ne s'agit nullement d'un effacement de soi au profit ni de la cause ni de la structure mais bien d'agir en professionnel impliqué, attaché et concerné. Ce bénévolat professionnel tend à cumuler les qualités attendues du secteur : volontaire et compétent. Si ce bénévolat tend à faire exister une figure alternative au seul bénévolat historique « de bonne volonté », il occupe aujourd'hui une place centrale dans l'organisation des structures associatives à la différence du bénévolat de CA qui, « à part », fait figure d'un impensé associatif.

### **III.1.3. Un bénévolat de CA « à part »**

La position des bénévoles des conseils d'administration (CA) est souvent présentée comme « à part » et rarement associée aux bénévoles comme s'ils n'en étaient pas des « vrais »<sup>71</sup>. Leur position et leur rôle dans la structure associative, « condition *sine qua non* de l'identité associative en tant qu'organisation sans but lucratif »<sup>72</sup>, est envisagée comme « davantage qu'une ressource offerte à titre gracieux et permettant de faire l'économie du recours au

---

<sup>69</sup> *De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi*, 2004. *Op. cit.*

<sup>70</sup> Weber M., *Op. cit.*, 1959.

<sup>71</sup> Entretien responsable ATTM, 24 mai 2002.

<sup>72</sup> Prouteau L. Wolff F.-C., « Le travail bénévole : un essai de quantification et de valorisation », *Economie et statistique*, n°373, 2004, p. 33-56, p. 38.

salariat »<sup>73</sup>. Ce qui leur confère également, tout du moins symboliquement, une place singulière, c'est qu'ils sont, le plus souvent, les fondateurs de la structure. Ils ne sont pas du tout envisagés ni comme « bras supplémentaires » ni comme « professionnels » mais bien comme « l'esprit » ou « l'âme »<sup>74</sup> de la structure, les détenteurs de la philosophie originelle qui a permis l'existence de la structure en question. La reconnaissance et la légitimité qui leurs sont accordées y sont à ce titre tout à fait exemplaires. Dans les cas où ils ne sont plus ceux qui étaient à l'initiative des structures, ils sont alors perçus comme administrateurs, gestionnaires d'une organisation, ayant donc une implication différente des travailleurs bénévoles, aux côtés (plus ou moins réguliers) des travailleurs salariés. Dans les cas où ils restent les fondateurs, ils occupent véritablement une place à part qui s'est manifestée, au cours des entretiens réalisés, par leur absence. Aucun des interviewés n'a en effet décrit ni même cité les bénévoles de CA dans le temps de l'entretien consacré au bénévolat. Cette absence dit là encore des choses sur l'évolution qu'a connu le secteur associatif dans son ensemble suite aux processus de professionnalisation et de salarisation dont on a évoqué les grandes lignes. Et s'ils restent des acteurs des structures associatives c'est principalement parce qu'ils en sont la condition *sine qua non* et qu'ils ont en charge une bonne part de la gestion organisationnelle des structures. Dans nombre de structures, ils constituent le dernier argument pour ne pas faire basculer la structure dans le secteur privé lucratif ou le secteur public. Précisons à titre informatif que la rémunération des administrateurs d'une structure associative n'est plus totalement interdite depuis la fin des années quatre-vingt-dix puisqu'il existe une relative tolérance qui autorise une « rémunération brute mensuelle [des administrateurs tant qu'elle est] inférieure aux trois quarts du montant du SMIC »<sup>75</sup>. Mais, comme le rappelle Hély<sup>76</sup>, « cette rémunération n'est pour autant pas assimilable à un salaire [dans la mesure où] la Cour de Cassation considère que la relation entre le dirigeant de droit et l'association est exclusive de tout lien de subordination puisqu'il n'existe pas de contrat de travail. » Le statut frontière des administrateurs bénévoles, pouvant toucher des compensations financières pour la gestion bénévole dont ils font preuve, contribue ainsi à les positionner spécifiquement au sein des structures associatives. Le bénévolat de CA est un impensé associatif parce que sa présence au sein des structures relève d'une obligation statutaire juridiquement instituée. En ce sens, il occupe une place spécifique qui le distingue

---

<sup>73</sup> Prouteau L. Wolff F.-C., *Art. cit.*, 2004, p38. Voir également Mertens S., Lefebvre M., « La difficile mesure du travail bénévole dans les institutions sans but lucratif », in *Le compte satellite sans but lucratif 2000-2001*, Institut des comptes nationaux – Banque nationale de Belgique, 2004.

<sup>74</sup> Hély M., Tchernonog V., in Prouteau L. (sous la dir.), *Op. cit.*, 2003, p. 26.

<sup>75</sup> Debbasch C., Bourdon J., *Les associations*, P.U.F., Que-sais-je, Paris, (1985) 2002, 8<sup>ème</sup> éd., 127p., p. 56.

<sup>76</sup> Hély M., *Op. cit.*, 2005, p. 119.



des autres formes de bénévolat puisque son statut lui attribue un rôle d'organisation et de surveillance de bonnes pratiques davantage qu'une mise en œuvre d'actions en direction des usagers. Rouage invisible, il semble faire partie des meubles. Ce qui le place à l'opposé du bénévolat « d'insertion » dont on va voir qu'il est la forme qui rend le plus visible le rôle social dominant du secteur associatif de soutien aux usagers.

#### **III.1.4. Un bénévolat « d'insertion »**

Ce que je nomme bénévolat « d'insertion » renvoie pour l'essentiel aux « jeunes qui passent le BAFA » dont parlait le responsable de l'ATTM en ouverture de ce chapitre : il s'agit d'un bénévolat qui est attaché à la structure et formé par elle. Pour autant l'intention de la structure n'est pas nécessairement de le garder – en tout cas pas sous cette forme – mais plutôt de lui offrir une possibilité d'insertion sociale voire professionnelle par son soutien financier et la transmission de son expérience pour le passage de ce premier diplôme du travail social. Pour autant, ce bénévolat d'insertion ne se définit pas par cette seule intention de la structure mais constitue plutôt la rencontre de deux objectifs (du bénévole et de la structure) de sorte que passer le BAFA ne constitue pas la seule motivation à se constituer bénévole auprès de structures associatives dans ce cadre-là. L'instrumentalisation est bilatérale dans le sens où les deux « contractants » sont avisés et en accord avec la nature de la relation qui les lie. Ce sont effectivement principalement des jeunes en parcours d'insertion qui ont *besoin* de ces structures pour valider un certain nombre de compétences, d'expériences, de points pour une formation en cours ou à venir. C'est notamment le cas de futurs professeurs des écoles qui, par le bénévolat associatif dans le cadre d'actions essentiellement de soutien scolaire, obtiennent des points pour leur « dossier IUFM ». On retrouve également cette quête chez des individus qui visent une formation du travail social et qui, par leur investissement bénévole, témoignent d'une première expérience et d'un intérêt pour le métier visé. Dans un autre domaine (le secteur de l'aide alimentaire), Le Crom et Retière notent qu'« il n'est pas rare de croiser au Secours populaire ou aux Restos du cœur, parmi les bénévoles, une étudiante BTS en Economie sociale et familiale intéressée par les usages alimentaires des populations défavorisées, des étudiants de l'Ecole de commerce désireux de se coller à la réalité de la misère ou une jeune lycéenne tentée par un métier dans l'humanitaire... » et de conclure que « pour ces nouveaux profils qui ne sont d'ailleurs pas sans brouiller l'identité de ces institutions, l'engagement figure un rite initiatique, une expérience monnayable, un blason de

CV, un lieu d'apprentissage. »<sup>77</sup> Si ce bénévolat brouille l'identité des structures associatives, comme les auteurs le précisent, c'est parce qu'il remet en cause le désintéressement (mythe fondateur) dans la mesure où il indique une utilité sociale en direction des travailleurs associatifs eux-mêmes et non en direction des usagers puisqu'il constitue un élément d'insertion, le plus souvent professionnelle, pour le bénévole lui-même. Il s'agit donc bel et bien d'un échange mutuel de compétences entre le bénévole, l'utilisateur et la structure et non d'un don de soi à une cause.

Je notais précédemment que ce type de bénévolat était le plus souvent un échange équitable entre le bénévole et la structure mais cet usage personnel de la structure comme moyen d'insertion professionnelle peut parfois poser problème, notamment quand cet usage n'est justement pas mutuellement consenti. L'un des responsables rencontrés me racontait, de manière informelle, le cas d'une personne venue chercher une formation pour elle-même sans offrir de contrepartie en échange. Le sentiment de s'être fait avoir, « manipuler » est net dans le récit de cette anecdote. Le responsable insistait en effet sur le fait que la formation était destinée aux bénévoles futurs encadrants des enfants du quartier afin qu'ils aient une compétence minimale dans ce qu'ils vont transmettre et non à des fins de formation personnelle aux rudiments informatiques. La déception ressentie par le responsable naît de l'usage détourné (à ses yeux) de la situation d'autant que des structures associatives offrent ce type de services aux adultes.

Pour clore cette présentation des formes de bénévolat, on peut d'ores et déjà constater l'hétérogénéité de cette première modalité du travailleur associatif. On a pu voir que ces quatre formes partagent certains éléments tels les principes ou valeurs constitutives de leur position et de leur appartenance sectorielle. Pour autant, elles s'opposent en termes d'objectif et de motif de l'engagement et surtout en termes de place dans la structure d'appartenance. Leur position, leurs rapports avec les salariés (seconde modalité du travailleur associatif) et leurs rôles peuvent être très différents, allant du bénévole autonome, responsable (s'approchant en cela du salarié) au bénévole soutien. La réflexion qui suit se propose de revenir sur ces deux rôles principaux qui peuvent se décliner de diverses manières selon les structures.

---

<sup>77</sup> Le Crom J.-P. et Retière J.-N., *Art. cit.*, 2003, p. 79.

## III.2. Deux rôles principaux : entre « autonomie » et « soutien »

Considérer le cas des bénévoles autonomes revient à analyser un statut minoritaire au sein du secteur associatif. S'il occupe cependant une place importante dans l'organisation des structures et dans les discours des interviewés, c'est sans doute que sa rareté lui donne un caractère précieux, et que, par ailleurs, il tend à répondre aux exigences de professionnalité accrues.

### III.2.1. Les bénévoles autonomes

Les bénévoles autonomes, responsables de leurs actions et à l'origine de la conception et des choix des modalités de mise en œuvre de celles-ci constituent en effet une fraction mineure du bénévolat total. Sur l'ensemble du corpus, seuls deux responsables évoquent la présence de bénévoles autonomes. La première, responsable de l'*ADIE* signalait que sur les neuf bénévoles de l'équipe, six appartiennent au CA et gèrent les dossiers collégalement en collaboration avec les salariés à l'origine du montage du dossier, deux autres font du suivi avec son soutien et un dernier est « polyvalent », selon son propre terme, et gère les partenariats, les suivis, les permanences, etc. Ce qui justifie la place privilégiée qu'occupe ce bénévole, c'est qu'il est pré-retraité du secteur bancaire. Il appartient donc clairement à la forme du bénévolat professionnel compétent qui dispose des mêmes attributs de légitimité et de compétence que les salariés. L'autre responsable, celui de l'*ATTM*, évoquant les « bénévoles autonomes », signale lui aussi le caractère exceptionnel de ces derniers. Il dit en avoir « eu un » sur l'ensemble de ses personnels :

« **on en a eu un** qui s'est impliqué de manière autonome dans la tâche qu'il avait à mettre en place puisqu'il avait eu envie de mettre en place un atelier de construction de modèles réduits et **il avait les compétences**, etc. donc lui, **il a fait son truc** tout seul et il a mené son projet du début à la fin en étant autonome mais **la plupart du temps, les bénévoles, ils interviennent en soutien**. Ils **vont accompagner** en tant qu'accompagnant sur les groupes etc. mais ils vont pas forcément participer à [...] l'élaboration du programme. » (entretien responsable *ATTM*, 24 mai 2002)

Le caractère exceptionnel de l'autonomie des bénévoles est patent et témoigne de la hiérarchie et de la division du travail (chapitre V) qui existent au sein des structures associatives. Ils sont bien davantage « soutien » ou « démultiplicateur des forces salariées », pour reprendre l'expression d'interviewés. On verra par la suite que cette répartition et cette diversité des rôles tend à orienter la construction des missions des structures.

### III.2.2. Les bénévoles « soutiens » ou « démultiplicateurs des forces salariées »

Le faible nombre de salariés comparativement aux bénévoles, dans certaines structures, tend à qualifier les bénévoles de « démultiplicateurs des possibilités » ou des forces salariées. En cela, il s'agit pour eux de remplacer, de compléter, de prolonger l'action des salariés.

« y a de l'accueil. Y a de... l'activité commerciale de terrain euh... euh... dans le sens vente, recherche de prescripteurs, contact avec les prescripteurs. [...] il faut savoir qu'à Metz, [...] c'est une antenne qui est relativement récente donc il n'y a pas énormément de... de bénévoles. Bon... puisqu'à l'échelon national, il doit y avoir cent permanents et disons quatre cents ou cinq cents bénévoles. Donc là on est plutôt... un ou... euh... un bénévole et demi ou quelque chose comme ça... ou deux bénévoles et demi ! [...] y a un rôle de coordination. Donc y a tout ce qui comporte la vie de crédit sauf son...sauf son instruction. Par contre et c'est un rôle essentiel des bénévoles aussi : c'est la décision de suivre ou non le projet déposé... comme je fais partie du comité de crédit [pour le financement du projet déposé]. Hein ! parce que là, ce ne sont pas les salariés... ce ne sont pas des... permanents qui... mais disons que c'est plus... en fait euh... avec Colette mais c'est peut-être un peu spécifique sur... sur Metz parce que... on n'est pas dans une grande structure. C'est plutôt euh... **une démultiplication de ses possibilités** euh... d'aller faire une réunion à l'ANPE euh... » (entretien bénévole ADIE, 22 mai 2002)

A l'image de « bras armé du service public » qu'évoquait le responsable de l'AIEM pour qualifier le rôle des structures associatives, on peut dire que les bénévoles sont aux salariés ce que les structures associatives sont au service public, leurs bras armés, leur prolongement. Ils sont les « soutiens », démultiplicateurs de forces et, en cela, ils ont un rôle défini comme un complément « indispensable ».

« [I. : quelle différence vous faites entre le travail du bénévole et le travail du salarié ?] **ben ici, ils se complètent.** Mais si c'est en terme général... [silence] ben... les... on va dire les ONG entre guillemets euh... font partie du paysage de... de la vie du monde. Je ne sais pas, non ? Euh... si vous n'avez pas des gens qui font... du bénévolat dans le sens euh... [silence] **le bénévolat est un complément euh... reconnu euh... de... de l'action politique, non ? Ils sont indispensables !** [...] mais je sais pas mais... mais... mais les bénévoles euh... complètent les salariés et aussi l'ADIE est un bon exemple... euh... **si y a pas de salariés, les bénévoles ne peuvent pas obtenir de crédit. C'est pas leur job ! Et l'ADIE ne peut pas emmener ça si elle n'a pas de bénévoles !** Et je crois que le but euh... là aussi, ça doit être dans le plan triennal euh... il y a un développement qui est beaucoup plus appuyé sur les bénévoles que sur les salariés parce que les salariés, ils ont... probablement moins... besoin d'être montrés quantitativement en nombre parce que... l'informatique a transformé, parce que je ne sais pas quoi... par contre **les bénévoles, pour courir après euh... euh... j'allais dire courir après les clients... pour être partout euh... de manière à... à accroître la notoriété et rendre service aux gens et avoir... aboutir au rôle qui est défini qui est d'aider les gens à se... à s'en sortir euh... des bénévoles, y en a jamais assez !** [...] sous l'angle de l'ADIE, c'est très net ! parce que **l'un ne va pas sans l'autre.** » (Entretien bénévole ADIE, 22 mai 2002)

Cet extrait indique deux éléments constitutifs du rôle du bénévole, attaché au salarié (puisque « l'un ne va pas sans l'autre ») : d'une part, un rôle de porte-voix, qui va faire passer l'information et contribuer ainsi à faire connaître la structure, son objet, ses modalités d'action et permettre également d'asseoir une certaine légitimité de la structure par cette opération de diffusion massive de son action ; d'autre part, le bénévole permet d'agir plus largement par le renfort qu'il constitue pour les travailleurs salariés. Par sa gratuité, il soulage le coût en matière de personnel de la structure et il autorise ainsi la prise en charge et le suivi d'un nombre d'utilisateurs plus important. Alors cette position de remplaçant gratuit, si l'on peut dire, n'est pas sans générer quelques tensions, notamment en matière de droit du travail. Ainsi entend-on parfois des critiques en direction du bénévolat, qui « boufferait » l'emploi de salariés potentiels.

« Moi, quand j'étais en activité, j'ai jamais été défavorable d'une manière déclarée mais **j'ai jamais favorisé ce genre de trucs parce que je parlais du principe qu'il bouffaient le pain des gens qui étaient en activité.** Et il y a quelque chose de contradictoire. Alors j'en connais plusieurs et tous me disent "oui mais nous, on fait ce que les autres veulent pas faire". Ça c'est l'argument. Et c'est toujours les frontières qui sont difficiles à définir. [...] Actuellement au niveau de *La Passerelle*, je peux parler des salariés et de non-salariés parce que l'emploi-jeune est trop minoritaire. Par contre, où je travaille... enfin je passe mon temps... parce que je fais pas que *La Passerelle*... à radio-Jéricho, la radio de l'évêché... et là, il y a beaucoup plus de salariés. Et en fait **le problème c'est que les gens ont trop de travail donc les bénévoles sont les bienvenus.** Mais on a **trop tendance, trop rapidement, à vouloir que le bénévole remplace le salarié.** Et ça, c'est pas bon : un bénévole doit rester un bénévole. **Un bénévole qui tend à travailler selon un rythme équivalent à celui d'un salarié c'est le gars, il a pas digéré sa retraite,** il a pas digéré son temps libre. Quand vous êtes à la retraite, vous avez autre chose à faire qu'à travailler à plein temps. C'est pas sain. » (Entretien bénévole 02 *La Passerelle*, 17 février 2003)

S'il est question de tensions, c'est que nous sommes face à l'un des paradoxes du secteur : discours et philosophie originelle marquée par le désintéressement, le don de soi d'un côté et le constat de l'existence de « rétributions » pour le travailleur associatif par ailleurs, quelle qu'en soit la forme : une occupation pour certains (un *loisir utile*), un emploi pour d'autres et cet investissement personnel des structures associatives par ces acteurs est ce qui fait dire à l'interviewé que « c'est pas sain ». L'existence de ces rétributions et les différents rapports possibles entre les bénévoles et le secteur tend à accréditer l'idée de pratiques plus ou moins légitimes dans ce(s) monde(s) associatif(s). Ici, ce bénévole expose l'une des déviations<sup>78</sup> (le détournement personnel du service), moralement condamnable selon lui<sup>79</sup>. Si l'on considère

<sup>78</sup> Tchernonog V., Hély M. in Prouteau L. *Op. cit.*, 2003.

<sup>79</sup> Ce qui renvoie à la tension analysée par Laurent Thévenot entre le régime de proximité et la grandeur *civique*, toujours envisagée comme plus légitime en matière d'engagement, *a fortiori* associatif. Thévenot L., *L'action au*

maintenant l'évolution du secteur associatif, indépendamment de toute réaction morale, il s'agit de se demander si la coprésence de ces deux statuts est une situation de mise en concurrence ou non des bénévoles et des salariés.

Il ne semble pas que l'on puisse parler de mise en concurrence : le plus souvent, ces deux statuts ne sont pas investis des mêmes rôles internes. La division du travail tend à pacifier les rapports qui pourraient être conflictuels entre ces deux groupes. On peut toutefois remarquer que le choix de recrutement se tourne prioritairement vers des bénévoles plutôt que vers des salariés. Il s'agit d'un effet d'aubaine pour les structures associatives, les bénévoles constituant un vivier de main-d'œuvre compétente, disponible et gratuite :

« Les moyens humains, pour l'instant, c'est moi ! Donc c'est quand même assez limité donc on a peu de moyens, donc **l'objectif de l'année c'est d'augmenter le nombre de bénévoles**. En France on a trois fois plus de bénévoles que de salariés, même si c'est pas à temps plein. »  
(Entretien bénévole ADIE, 22 mai 2002)

A aucun moment, cet interviewé n'évoque la possibilité, pour la structure, de recruter davantage de salariés pour effectuer le travail supplémentaire. Un système de financement qui institutionnalise la situation de précarité des structures associatives<sup>80</sup> explique en partie ce recours prioritaire au bénévolat plutôt qu'au salariat. La précarité des structures est totalement intégrée par l'ensemble des personnels, bénévoles comme salariés, à tous les niveaux de l'organisation. L'intériorisation de la contrainte financière du secteur évacue, chez les personnels, l'idée d'un possible recrutement supplémentaire de salariés. Tous s'accordent en effet pour affirmer que leurs structures ne pourraient pas supporter ce coût supplémentaire. Ainsi, cela leur interdit de penser l'action des bénévoles comme une concurrence déloyale. Elle n'est que nécessité et bienfait pour le secteur puisque, sans eux, il ne serait finalement plus en capacité de développer les services proposés. La relation ainsi établie entre statuts a de lourdes conséquences sur les conditions de travail des personnels. En effet, on peut faire l'hypothèse d'un processus de transfert de compétences de l'un vers l'autre et *vice versa*, les exigences posées sur l'un rejaillissant sur l'autre.

Au final, on constate qu'une part croissante des bénévoles du secteur associatif relève du bénévolat professionnel. Les bénévoles « de bonne volonté » se retrouvent quant à eux essentiellement dans quelques rares structures qui leur confient des actions très spécifiques, ne réclamant pas un haut degré de technicité (le « coup de main »). Certaines structures

---

*pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, La découverte, Coll. Politique et sociétés, Paris, 2006, 310p., Chapitre 8 « Faire entendre une voix : engagement dans les mouvements sociaux », p. 213-225.

<sup>80</sup> Barthélémy M., *Op. cit.*, 2000.

préfèrent d'ailleurs ne travailler qu'avec des salariés afin de minimiser les risques d'absence, de moindre disponibilité, de manque de professionnalité, etc. Le bénévolat professionnel, moins massif, est également plus souvent impliqué dans l'équipe au titre de soutien ou de remplaçant et plus rarement dans une autonomie créatrice. Ces caractéristiques doivent être rapportées au contexte dans la mesure où la présence, sur ces territoires dits sensibles, de structures à dominante sociale explique en partie cette prégnance professionnelle.

Si salarié semble rimer avec professionnalité, le chapitre suivant mettra en évidence que le salariat associatif n'est pas moins multiple que le bénévolat.





## CHAPITRE IV

### Formes et rôles du salariat

---

Le salariat associatif est lui aussi composite. Son feuilletage, au goût somme toute assez classique, alterne statut typique (CDI) et formes particulières d'emploi et tend à créer un lien entre qualifications et rôles.

#### IV.1. Les formes de salariat

On l'a dit, le secteur associatif a connu un développement croissant du salariat par voie de professionnalisation ces trente dernières années. Selon Tchernonog, « le nombre d'associations employeurs s'élèverait à 145 000, sur un total de 880 000 associations en activité. Parmi elles, 77 000 n'ont qu'un ou deux salariés, contre 6 000 structures importantes ayant plus de 50 salariés »<sup>81</sup>. Entre 1990 et 1999 (les deux périodes d'enquête), « le nombre d'associations employeurs est passé de 120 000 à 145 000 et l'emploi moyen de 11,08 dans l'enquête de 1990 à 11,74<sup>82</sup> en 1999, soit une augmentation de 6% de l'emploi moyen par association employeur. »<sup>83</sup> Ce qui renvoie, en nombre, à un total de 1 650 000 personnes occupées. Le volume d'emploi des structures associatives de mon corpus dépasse cette donnée nationale puisque plus de 300 salariés sont mobilisés par les dix structures rencontrées, soit une moyenne de plus de 30 salariés par structure. Cette moyenne ne rend cependant compte ni de la diversité de statut de ces emplois (CDI, CDD, CES, CEC, emplois-jeunes, mis à disposition, vacataires) ni de l'écart entre celle qui emploie le moins (un unique salarié) et celle qui emploie le plus (plus de 200 salariés).

---

<sup>81</sup> Tchernonog V., *Op. cit.*, 2000, p. 63.

<sup>82</sup> Précisons, à titre informatif, que le dernier rapport du CerPhi, s'appuyant sur les données ACOSS (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) pour fonder son étude, arrive à une moyenne de 10,9 salariés au 31 décembre 2005. Malet J., *La France associative en mouvement*, quatrième édition, octobre 2006, 48p., p.27.

<sup>83</sup> Tchernonog V., *Ibid.*, p. 63.

On constate ainsi que différents facteurs font osciller ce rapport à l'emploi<sup>84</sup> : le secteur d'activité<sup>85</sup>, la taille de la structure<sup>86</sup> et le financement à la fois par son volume et par sa composition (fonds publics et/ou privés). Ce qui fait apparaître des structures « gestionnaires d'équipements et de services [qui] ont réalisé 80% du budget total du secteur associatif, employé 96% des effectifs salariés et perçu 85% des financements publics hors Sécurité sociale, mais 90% des financements de l'Etat et des départements. »<sup>87</sup> A l'opposé se trouvent des structures associatives que l'on ne retrouve pas en tant que telles dans le corpus constitué ici – bien que représentant la part dominante du paysage associatif actuel puisqu'on en recense environ 500 000 sur les 880 000<sup>88</sup> – qui sont ce que Tchernonog nomme les « associations de membres » et qui dépendent essentiellement des cotisations de particuliers, de dons et de financements communaux et qui n'ont que faiblement recours au salariat, toutes formes confondues.

Ces premiers éléments rappelés, il n'en reste pas moins que l'on ne peut parler « du » salariat associatif, au même titre que l'on ne pouvait réduire le groupe précédent « au » bénévolat.

Il convient en effet de parler de formes de salariat plutôt que du salariat associatif d'une manière globale. Les divers statuts qui le composent sont, comme on va le voir, plus ou moins stables, le plus souvent issus des dispositifs de la politique publique de l'emploi (PPE). Le secteur associatif est, comme les chiffres l'attestent régulièrement, un lieu propice à l'application de ces dispositifs puisqu'il en est le premier pourvoyeur<sup>89</sup>. Ce qui pose la question du caractère précaire du secteur associatif suivant les catégories mobilisées en sociologie de l'emploi<sup>90</sup>.

La première forme de salariat que nous allons examiner, le salariat typique, constitue un mode mineur du secteur associatif. Ce sont principalement les « grosses » structures qui y ont

---

<sup>84</sup> Tchernonog V., *Op. cit.*, 2000, p. 63.

<sup>85</sup> Ceux qui mobilisent le plus l'emploi sont la santé (33 en moyenne), l'action sociale (27), l'éducation, la formation et l'insertion (17) puis suivent, par ordre décroissant, la défense d'intérêts économiques et les associations de loisirs (avec une moyenne de 11) et enfin la culture, le sport, les associations d'opinion, d'expression et de défense des droits qui ne comptent que 5 à 6 emplois en moyenne par association employeur.

<sup>86</sup> Les petites structures sont particulièrement utilisatrices de l'emploi salarié. En effet, « 54% [des associations] ont de 1 à 2 salariés, 25% entre 3 et 9 salariés, 18% entre 10 et 49 salariés, et seules 4% des associations ont 50 salariés ou plus. » (Tchernonog V., *Ibid.*, p. 64) Les monographies réalisées pour cette étude semblent plus que dans cette tendance lourde et constituer un cas à part puisqu'elles ont toutes, sans exception, recours au salariat, toutes formes confondues. De plus, la composition ne semble pas *a priori* représentative de la proportion nationale puisque la répartition au sein des différentes catégories est plutôt homogène : 33% (donc 3/10) ont 1 à 2 salariés, 20% de 3 à 9, 20% de 10 à 49 et 3 et 33% 50 salariés ou plus.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>88</sup> *Ibid.*

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 63-72.

<sup>90</sup> Maruani M., Reynaud E., *Sociologie de l'emploi, Op. cit.*, 2001.

recours. Il concerne essentiellement des individus détenteurs de hautes qualifications qui occupent des postes à responsabilité.

#### **IV.1.1. Un salariat « typique », un mode mineur du secteur associatif**

Il convient de souligner que « si l'emploi typique (CDI, temps plein) a été, et reste dans une certaine mesure, la norme du salariat depuis l'après-guerre [...], le secteur associatif s'en est toujours distingué puisque c'est le bénévolat, le travail hors emploi, qui est la norme de l'activité associative »<sup>91</sup>. Cela dit, le secteur associatif en territoire dit sensible, dominé par les structures à vocation sociale, semble déroger à cette règle puisque l'on compte un rapport de 1 (bénévole) à 4 (salariés). Ce constat va par ailleurs dans le sens des chiffres nationaux puisque les secteurs de l'action sociale, de l'éducation, formation, insertion et de l'action caritative et humanitaire font partie des secteurs les moins utilisateurs de bénévoles avec respectivement 10,2%, 6,2% et 4% du volume global de bénévoles<sup>92</sup>.

Du fait de cette faible utilisation des bénévoles dont on a rappelé les causes dans le chapitre précédent, le salariat est le pilier de l'action associative en territoire dit sensible. Dans le cadre de l'enquête principale, on comptabilise 124 postes en CDI à temps complet sur les 382 postes salariés et 120 postes en emploi aidé (CES, CEC ou Emploi Jeune). On observe, autrement dit, une proportion équivalente de salariés permanents et d'emplois précaires alors qu'au niveau national, sur la population salariée totale (soit 22 202 000 salariés), l'INSEE recense 19 172 000 CDI et 3 030 000 CDD et autres contrats aidés, intérimaires, apprentis et stagiaires soit des pourcentages très nettement opposés puisque cela représente 86,35% de CDI et 13,64% de CDD<sup>93</sup>. On constate donc une sous-représentation de l'emploi typique dans le secteur associatif que nous avons observé comparativement aux autres secteurs d'emploi. Cette sous-représentation est encore plus prononcée si on ajoute aux emplois aidés du secteur

---

<sup>91</sup> Amadio S., Engels X., Jory H., *Op. cit.*, 2003, p. 57.

<sup>92</sup> Néanmoins, le comptage des bénévoles est toujours sujet à caution. Selon Tchernonog, on comptabilise 1 650 000 salariés et entre 12 millions et 14,5 millions de bénévoles si l'on compte les « cumulards » ou « doubles-emplois » tous secteurs confondus. Tchernonog V., *Op. cit.*, 2000, p. 70. Sont appelés « cumulard » ou « double-emploi » les bénévoles qui sont actifs dans plusieurs structures associatives. Cet écart entre 12 millions de bénévoles d'un côté et 14,5 de l'autre tient au mode de recueil des données : dans le premier cas il s'agit de déclarations d'individus bénévoles alors que dans le second cas, les données ont été déclarées par les structures associatives. De plus, il convient de rappeler la comptabilisation difficile et parfois hasardeuse des bénévoles par les structures associatives, qui ne considèrent pas tous les bénévoles de la même façon. On a déjà signalé que le bénévolat de CA et « de masse » étaient les plus souvent les grands oubliés, face à un bénévolat formel, professionnel et régulier voire permanent.

<sup>93</sup> INSEE, *Enquêtes Emploi*, 2005.  
[http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle\\_fiche.asp?ref\\_id=NATCCF0329&tab\\_id=310](http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_fiche.asp?ref_id=NATCCF0329&tab_id=310)

associatif analysé les salariés en CDD et les vacataires. En effet, on dépasse alors le nombre de CDI à temps complet (124) en arrivant à un total de 149 emplois atypiques.

Il semble donc que l'on puisse conclure au caractère précaire de l'emploi associatif et du secteur lui-même. Nous verrons également que la pérennisation de ces emplois est l'un des soucis majeurs du secteur, en raison de son mode de financement. Pour l'heure, il s'agit d'entrer plus en détails dans l'analyse de la composition du salariat associatif car la constitution de celui-ci contribue à façonner les acteurs et leur mode d'action. Prolongeons donc l'analyse du salariat typique.

#### **IV.1.1.1. Un salariat typique existant plutôt dans les grosses structures**

La première des caractéristiques de ce salariat est qu'il est essentiellement représenté dans les grosses structures, caractéristique qui influe sur sa capacité à être reconnu comme professionnel et expert.

Le salariat typique se retrouve en effet essentiellement dans les grosses structures telles que l'ADIE, l'AIEM, ISM-Est et l'APSS (qui chapeaute entre autres le CFQ et *Permanence Emploi*). Ce sont des structures qui disposent d'une part d'une assise nationale ou régionale et d'autre part d'un appui politique important. Sur les 124 CDI à temps complet, 118 se trouvent à l'AIEM. Ces structures que Tchernonog classerait dans l'ensemble « gestionnaire »<sup>94</sup> appartiennent toutes à l'action sociale et/ou à l'éducation, formation, insertion. Ceci explique en partie notre constat puisque ces structures associatives répondent à des missions de service public et tendent donc à constituer des prolongements d'administrations et/ou d'organismes sociaux, éducatifs, sanitaires et culturels – sans qu'il s'agisse pour autant, systématiquement, de « faux-nez administratifs »<sup>95</sup>. Leur assise nationale est par ailleurs véritablement un élément de poids qui oriente les modalités organisationnelles de ces structures. Si l'on prend le cas de l'ADIE, elle est sans conteste LA référence en matière de micro-crédit visant un retour à l'emploi par la création économique et sa « publicité », au sens que Habermas<sup>96</sup> attribue à ce terme, lui confère une légitimité particulière qui lui autorise de plus grandes marges de manœuvre que d'autres structures de taille plus réduite et à l'assise plus locale voire micro-locale (à l'échelle du quartier, par exemple). Des ouvrages lui sont consacrés, sa

---

<sup>94</sup> Tchernonog V., *Op. cit.*, 2000.

<sup>95</sup> Fialaire J., « Les associations, partenaires ou faux-nez de l'administration ? », p. 105-123 in Prouteau L. (sous la dir.), *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2003, 211p.

<sup>96</sup> Habermas J., *L'espace public Archéologie de a publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, Coll. Critique de la politique, Paris, 1978 (traduit de l'allemand par Marc B. de Launay, *Strukturwandel des Öffentlichkeit*, Hermann Luchterhand Verlag, 1962), 324p.

présidente est interviewée en radio, à la télévision et dans la presse écrite, elle commet également des ouvrages sur le micro-crédit, l'économie solidaire, etc., participe à des colloques, forums<sup>97</sup>. On peut ainsi dire que l'ADIE est au micro-crédit ce que ATD Quart-Monde est à la lutte contre la misère ou AC ! à la lutte contre le chômage et la précarité. L'AIEM, ISM-Est et l'APSYS, bien que ne disposant pas de la même notoriété, connaissent néanmoins une reconnaissance publique et une légitimité importantes, notamment du fait qu'elles existent depuis plusieurs dizaines d'années (respectivement 1961, 1980 et 1971). Cette reconnaissance est indispensable et constitue l'une des préoccupations majeures des structures associatives. Elle conditionne fortement les capacités de financement et donc la pérennité de l'emploi associatif et plus largement de la structure elle-même. L'engagement du travailleur associatif pour obtenir cette reconnaissance est un leitmotiv des entretiens. Une interviewée nous disait ainsi qu'« il faut aussi que les professionnels, ils aient le déclic, l'habitude de... de penser "Clé" tout de suite »<sup>98</sup> ; autrement dit, que la promotion permanente des services rendus par la structure devienne un réflexe pour les autres professionnels et institutionnels du territoire. La *capacité à se rendre indispensable*, à se constituer en tant qu'expert reconnu est véritablement primordiale en termes d'existence ou d'extension de la structure. Cette construction de la légitimité constitue donc un enjeu fondamental de l'existence même des structures en ce qu'elle leur assure une stabilité qui augmente sa capacité à recruter des salariés en CDI, la pérennisation de ces derniers étant plus assurée. Elle est à ce titre une réelle compétence dont les structures doivent savoir se doter. C'est ce qui explique l'importance du niveau de formation des personnels recrutés, qui joue un rôle fondamental dans la construction de la légitimité associative.

#### **IV.1.1.2. Le poids de la qualification**

Comme dans d'autres secteurs d'emploi, le critère le plus important pour intégrer un emploi stable en CDI est constitué par le niveau de formation. Par exemple, le CFQ recrute ses responsables d'axe à un niveau bac+5.

---

<sup>97</sup> Entre autres passages télévisuels ou radiophoniques : sur *RFO* en avril 2005, dans un reportage concernant le micro-crédit (2005, qui fut déclarée par l'ONU l'année du microcrédit) ; sur France Culture le 11 août 2006, autour du thème « la mondialisation économique : chance ou fléau pour les pays pauvres ? » ; Parmi les productions de la présidente : Nowak M., *La banquière de l'espoir. Celle qui prête aux exclus*, Albin Michel, Paris, 1994, 291p. ; avec Hirsch A., *La place des invisibles*, Editions Jean-Claude Lattès, Paris, 2004, 280p. ; *On ne prête (PAS) qu'aux riches. La révolution du micro-crédit*, Editions Jean-Claude Lattès, Paris, 2005, 270p. Entre autres articles scientifiques : Guérin I., « Dette et lien social : les expériences de finance solidaire », p. 59-70 in Micourd A., Peroni M. (coord.), *Ce qui nous relie*, Eds. de l'Aube, Paris, 2000, 373p.

<sup>98</sup> Entretien avec la responsable de *La Clé*, 16 mai 2002.

« Alors de formation, je suis psychologue clinicienne donc j'ai un DESS de psychologie clinique que j'ai fait à Paris V en 86. [...] Donc il y a eu une réflexion comme ça suite à une enquête au niveau des travailleurs sociaux. Et donc, au *Centre de Formation de Quartier*, fraîchement créé, cette mission a été confiée au *Centre de Formation*. Voilà. Donc, c'est à ce moment-là que j'ai été embauchée. [...] j'étais formatrice au départ et quelques années plus tard, j'ai eu un poste de responsable de secteur. [...] Y a des bénévoles mais moi, je suis salariée et j'ai toujours été salariée, ici. » (Entretien Salariée 01 *CFQ*, 05 décembre 2002)

Ainsi chaque niveau d'encadrement connaît son niveau de recrutement. Mais si cette responsable a été recrutée sur ses qualifications, nous verrons que ce mode de recrutement ne constitue pas le seul possible. Néanmoins il reste le critère principal menant à un CDI. On le constate par le parcours, la « carrière » de certains personnels dans les dispositifs de la PPE. Le cas de ce salarié à faibles qualifications (du moins en lien avec le poste actuellement occupé) est à ce sujet particulièrement éclairant : son parcours illustre la « logique insertive » de la structure associative. Son intégration prolongée dans la structure et le collectif de travail passe ainsi par des étapes qui le mènent, idéalement, vers un poste en CDI.

« Moi actuellement, je suis en Contrat Emploi Consolidé [depuis un an et demi]. Je ne suis pas encore embauché. J'espère bientôt. [...] au départ, j'avais un niveau CAP mécano. Ensuite, j'ai fait les Travaux Publics. Après j'ai fait la Sécurité : j'étais surveillant de magasin. Et puis j'ai eu un accident donc je me suis dit « faut que je change » et comme le social, depuis tout jeune, m'attirait... alors je me suis dit, autant essayer... continuer. Et j'ai profité d'un papier. Alors, après tous ces métiers, j'ai fait le CAP d'agent administratif et puis voilà. J'ai rencontré l'association. Et voilà. [...] Je suis "agent administratif. Tuteur 16-25 ans" » (Entretien salarié *Permanence Emploi*, 27 novembre 2002)

L'*ATTM* qui a également recours à la *quasi*-totalité des formes d'emploi (CDI, CDD, CES, CEC, vacataire) distribue ses personnels là encore en rapport avec les formations, diplômes et qualifications de chacun. Le vocabulaire mobilisé par certains responsables (tel celui de l'*AIEM*) pour qualifier cette répartition des personnels en fonction des statuts d'emploi est particulièrement édifiante et tend à réaffirmer le caractère typique du CDI.

« 110/120 en CDI, en "contrats normaux" : c'est essentiellement des travailleurs sociaux. Et entre 80 et 100 contrats aidés. » (Entretien responsable *AIEM*, 03 mai 2002)

La distinction entre « contrat normal » (CDI) et contrat aidé opérée par cet interviewé tend finalement à séparer ceux qui sont intégrés professionnellement qui sont les travailleurs sociaux (donc des personnels qualifiés) des personnels à faible qualification (les usagers inscrits dans le dispositif de retour à l'emploi) pour qui sont mis en place des contrats

spécifiques. L'importance du lien entre qualification et CDI contribue à aligner le secteur associatif sur les autres secteurs d'emploi dans la mesure où l'absence de qualification reste un frein à une insertion professionnelle « normale ». Néanmoins, comme nous allons l'envisager, l'occupation d'un emploi en CDI n'assure en aucune façon la pérennité du poste de l'individu.

#### IV.1.1.3. Des CDI précaires

Plus qu'ailleurs, il semble que le secteur associatif, par sa composition, ses origines et son autonomie relative, soit un lieu où le CDI ne puisse être synonyme d'emploi à vie – si tant est que l'on puisse le qualifier de la sorte dans d'autres secteurs hors fonction publique. Le caractère « fixe » de ces emplois est à relativiser puisque leur pérennisation dépend largement du renouvellement des financements.

« Et troisième axe de travail : c'est... eh bien... la mise en place de projets... pour demander des financements parce que... **une association, ça vit avec des subventions hein !**... donc on a... **même si on est en Contrat à Durée Indéterminée, nous avons des postes qui sont toujours remis en question tous les ans, quasiment d'une année sur l'autre... la précarité des personnes, on la vit...** (un petit silence : une gêne ?)... aussi. Je le dis : pour certains d'entre nous, ils vivent... c'est plus social que d'autres quoi. Bon, ça c'est mon boulot aussi... hein... de **mettre en place des projets, d'essayer de réfléchir à des actions qui peuvent être porteuses en fonction des besoins repérés**, etc. Euh... dans cette phase de travail-là, je suis parfois en délégation... euh... de ma directrice hein... pour assister à des réunions un petit peu... dans le cadre du Grand Projet de Ville. Donc je suis allée à différentes commissions de réflexion. Et voilà quoi... en lien avec les institutions qui financent. » (Entretien Salariée 01 *CFQ*, 05 décembre 2002)

« Moi j'ai un contrat à durée indéterminée mais sur mon contrat y a bien précisé que euh... le contrat de est... est lié aussi à une source de financement c'est-à-dire que si **l'année prochaine y a plus de source de financement, l'association se sépare de moi sans... sans problème hein ! Moi, j'ai aucun recours**. Mais ça c'est partout hein ! » (Entretien salariée *Rencontre*, 20 décembre 2002)

Ces extraits d'entretiens résument tout à fait la situation dans laquelle se trouvent les structures associatives car ils décrivent le dispositif de financement en faisant état des différentes dimensions qui le constituent : son caractère annuel<sup>99</sup>, son caractère partenarial polymorphe (différents acteurs financeurs) et le fait qu'il repose sur la construction de « projets » spécifiques à chacun des « besoins repérés ». Du fait de cette absence de maîtrise de leur propre gestion de la main-d'œuvre, les structures associatives se retrouvent à agir dans

---

<sup>99</sup> Bien que depuis plusieurs années, les demandes se font plus fortes pour le rendre trisannuel et qu'il existe une incitation politique à le rendre effectif, l'incitation étant non contraignante, elle reste lettre morte, ou presque. Ainsi très peu de structures bénéficient de ce mode de financement.

un climat d'incertitude. Par ailleurs, ces extraits tendent à préciser que les CDI appartiennent à une certaine catégorie de personnels : plutôt des « postes à responsabilité ».

#### **IV.1.1.4. Des CDI principalement pour les « postes à responsabilité »**

Sur le secteur associatif considéré, les personnels en CDI le sont le plus souvent sur des postes à responsabilité, qu'il s'agisse de responsabilité d'encadrement général au niveau de la direction (comme c'est le cas dans de très nombreuses structures : l'*ADIE*, l'*AJB*, l'*AIEM*, le *CFQ*, *Rencontre*), ou au niveau d'axes spécifiques (comme à l'*AIEM*, l'*ATTM*, *Rencontre*, le *CFQ* ou encore *ISM-Est*). Il s'agit, dans tous les cas de postes pivots, au cœur de l'organisation du travail et du collectif de travail. Ils sont ceux qui font l'histoire de la structure dans le sens où ils définissent les orientations, autorisent une permanence et contribuent à asseoir la légitimité (compétence voire expertise) de la structure. L'incertitude et la mobilité touchent plus souvent des postes subalternes, assimilables aux postes d'exécution présents dans d'autres secteurs d'activité<sup>100</sup>. On retrouve en effet cette même opposition entre poste d'exécution et poste de conception, même si le sentiment de cette division du travail et de cette distinction n'est pas toujours en conformité avec ce constat.

Le salariat typique constitue donc un mode mineur d'emploi du secteur associatif pour deux raisons principales : d'une part, l'incertitude du volume financier des structures contribue à limiter son usage et à favoriser des contrats de courte durée et d'autre part, étant largement attaché aux postes les plus qualifiés, souvent postes à responsabilité, il concerne, comme dans tout collectif de travail, une minorité de personnels. La présence massive de formes particulières d'emploi, comme nous allons l'analyser, contribue alors à créer un collectif spécifique qui n'est pas sans conséquence sur l'organisation du travail, sur les actions menées et sur les expertises réalisées.

#### **IV.1.2. Les structures associatives, « des auxiliaires des politiques de l'emploi »<sup>101</sup>**

Comme le notent Le Crom et Retière<sup>102</sup>, toutes les études s'accordent pour dire que le salariat associatif « présente la forte caractéristique d'être composé presque exclusivement d'emplois

---

<sup>100</sup> Maruani M., « Statut social et modes d'emplois », *Revue française de sociologie*, XXX, 1989, p. 31-39.

<sup>101</sup> Bévant D., « Les associations sont-elles des entreprises ? », p. 49-65 in Prouteau L. (sous la dir.), *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2003, 211p.

<sup>102</sup> Le Crom J.-P. et Retière J.-N., *Art. cit.*, 2003.



aits aidés »<sup>103</sup>. Ces « formes particulières d'emploi »<sup>104</sup> sont en effet, aux dépens de l'emploi typique, la norme d'emploi du secteur<sup>105</sup>. Comme je l'ai indiqué, mon corpus principal compte 124 CDI à temps complet sur les 382 postes répertoriés, les autres représentant des postes à temps partiel, des CDD, CES, CEC, Emplois-jeunes, vacataires, etc. Didier Bévant explique ce phénomène du fait que « les associations sont [...] sollicitées pour absorber du travail non directement employable par le secteur marchand (CES, emplois-jeunes). »<sup>106</sup> Sans rentrer dans la discussion sur la notion d'employabilité, dont on sait qu'elle est controversée, on peut néanmoins retenir de cette analyse le fait que le secteur associatif constitue, en matière d'emplois, un « lieu recueil » qui tente l'amalgame des improbables<sup>107</sup> (bénévolat/salariat, de multiples formes de salariat) sans que cela ne semble *a priori* déclencher de réaction collective d'hostilité. Les carrières fondées sur des emplois précaires ne sont pas rares tant pour les travailleurs associatifs que pour les usagers à qui l'on propose ces types d'emploi. Ici, il semble que l'on pense que « nécessité fait loi ». La flexibilité est pensée comme inhérente au secteur, presque normale car complètement intégrée par les salariés eux-mêmes<sup>108</sup>.

#### IV.1.2.1. Les formes particulières d'emploi. Un effet d'aubaine

On tient ici un paradoxe fondamental du secteur associatif : l'une de ses missions désormais classiques vise l'insertion sociale et économique des usagers ; or, le secteur associatif est celui qui mobilise le plus de contrats aidés, symboles de flexibilité et d'instabilité salariale et

---

<sup>103</sup> Le Crom J.-P. et Retière J.-N., *Art. cit.*, 2003, p. 79.

<sup>104</sup> « les formes particulières d'emploi, dans leur acception contemporaine, se situent pour l'essentiel à l'intérieur du salariat. Elles englobent tous les types d'emploi qui, d'une manière ou d'une autre, dérogent à la norme du travail sur contrat à durée indéterminée pour une durée hebdomadaire de trente-cinq heures. Deux sortes de formes particulières d'emploi peuvent être distinguées (même si elles se recouvrent parfois) : - celles qui dérogent à la norme du point de vue de la *durée* et de la *stabilité* du contrat de travail : ce sont les contrats à durée déterminée (CDD), l'intérim, les divers stages, etc. ; - celles qui se distinguent du point de vue de la norme du *temps* de travail : il s'agit là du travail à temps partiel. » (p. 54) et les auteurs ajoutent plus loin : « Ce qui réunit ces diverses formes d'emploi, ce n'est pas seulement le fait qu'elles soient d'une manière ou d'une autre « hors normes ». C'est aussi leur *instabilité* qui les assimile à la *précarité* et qui les rapproche du *chômage*. » (p. 57). Maruani M ; Reynaud E., *Op. cit.*, 2001.

<sup>105</sup> Tchernonog V., *Op. cit.*, 2000, p. 65-69.

<sup>106</sup> Bévant D., *Art. cit.*, 2003, p. 56.

<sup>107</sup> Par amalgame des probables, j'entends le rapprochement d'opposés impensables et totalement inenvisageables dans d'autres domaines du salariat.

<sup>108</sup> Les salariés semblent peu enclins à défendre leurs droits en tant que salarié, comme si cette forme de lutte – existante dans d'autres secteurs productifs – n'était pas légitime. Le « mythe » fondateur du don et du désintéressement sur lequel repose le secteur associatif semble peser au point de rendre totalement incongru (pour ses salariés eux-mêmes) d'envisager une lutte pour lui-même alors qu'il est supposé en être dépourvu (d'intérêt pour lui-même). Par contre, le secteur associatif est très souvent engagé auprès d'autres (usagers ou secteur social, culturel, sanitaire) autour de causes sociales transversales. Il serait intéressant d'étudier le secteur sous cet angle.

sociale. « En 1993, les associations emploient, par exemple, un peu plus du tiers de l'ensemble des personnels en Contrat emploi-solidarité »<sup>109</sup> de sorte que l'« on ne saurait [...] exclure que le développement dans les associations de ces statuts atypiques serve la précarité plutôt que l'intégration, contribue à stigmatiser les personnes qui passent par l'emploi associatif avant de se porter sur le marché du travail dans le secteur marchand et participe indirectement à l'abaissement du coût du travail et au développement de la "flexibilité". »<sup>110</sup> Ainsi, « on construit des formes d'enfermement à l'intérieur des systèmes d'accompagnement »<sup>111</sup>. L'« effet d'aubaine »<sup>112</sup> est net comme en attestent les extraits d'entretiens suivants.

« **dans le milieu associatif c'est... c'est beaucoup de... de travail à temps partiel, des emplois précaires.** [...] Bon, je sais que par exemple un certain nombre de ces acteurs là vont partir l'année prochaine, soit parce que leur projet professionnel débouche maintenant sur... sur un métier, soit parce que leur statut – je pense par exemple aux emplois-jeunes hein ! qui ont pu être recrutés et qui ne vont plus... - donc ces gens-là vont partir. Mais on peut penser quand même que euh... le partenariat restera, même si les personnes vont changer. Je pense... enfin en tout cas, moi, j'espère ! J'espère. » (Entretien salariée *Rencontre*, 20 décembre 2002)

« on a mis... on a mis à peu près quatre ans à travailler autour du bénévolat. Et puis après on s'est dirigé vers une professionnalisation du métier parce que y avait des exigences des financeurs... hein ! très vite. Donc ben moi je... j'étais président-fondateur à l'époque et en janvier 96 donc je suis passé salarié en fait. **Dans le cadre de l'ILE** – Insertion Locale Emploi et puis je suis venu avec un statut ILE et puis après faut voir la situation de l'emploi aussi ! Alors là c'est comme ça aujourd'hui. Après j'ai eu le poste de direction. Et après bon ben... on a eu des postes... **on a utilisé un peu tout en fait** [il rit]... **toutes les opportunités** se retrouvent ici : y a **des CES, des CEC, des appelés du contingent** en l'occurrence et puis une grosse partie de bénévolat quoi. » (Entretien Président *AJB*, 07 mai 2002)

« après on a eu un poste euh... c'est-à-dire par l'Etat comme dans plusieurs endroits pour euh... un poste de euh... "médiation de femmes et jeunes filles" tout ça... et puis aussi on a profité un petit peu de ce... de ce titre. » (salariée02 *ATTM*, 02 décembre 2002)

« en termes de personnel, ben on est euh... **huit permanents et euh... des intermittents. Et les intermittents ça varie chaque année euh... donc euh... ils sont une soixantaine.** Alors les intermittents, c'est quelque chose de très, très, très irrégulier. Très, très particulier. Ils font un travail en plus [...] ils interviennent à la demande, ça veut dire qu'ils peuvent travailler 20h dans le mois pour leur compte » (Entretien responsable *ISM-Est*, 07 mai 2002)

<sup>109</sup> Barthélémy M., *Op. cit.*, 2000, p. 133.

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 134.

<sup>111</sup> Worms J.-P., « Recherche, associations et pouvoirs publics », *Produire des solidarités. La part des associations*, MIRE, Rencontres et recherches, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, avec la collaboration de la fondation de France, Paris, 1997, 403p., p. 389. Cité par Barthélémy M., *Ibid.*, p. 134.

<sup>112</sup> Rappelons que l'effet d'aubaine correspond à l'usage rationnel que font les entreprises de ces « dispositifs pour empêcher des aides publiques à l'occasion des décisions qu'elles auraient prises ou qu'elles prendront de toute façon : ainsi une décision de création d'emploi déjà prise pourra-t-elle être avancée ou reculée dans le temps, ou déplacée géographiquement pour bénéficier d'une prime ; une embauche de toute façon nécessaire pourra être réservée à un travailleur « porteur d'exonérations sociales », etc. » Freyssinet J., *Le chômage*, La découverte, Coll. Repères, Paris, 1998, 122p., p. 105.

« **moi, j'ai un CDI mais parce que j'étais embauché au début en ILE** [...] C'est les types de contrats qui existaient avant les emplois-jeunes et qui étaient surtout financés par le Conseil régional avec une aide dégressive, etc. [...] On peut pas compter sur une reconnaissance institutionnelle, pas sur... **t'es rendu précaire par le système de financement puisque tout est remis en question systématiquement d'année en année.** Même les postes des gens : t'as aucun poste fixe, etc. donc forcément ça... » (Entretien responsable salarié *ATTM*, 24 mai 2002)

Un certain nombre d'études en sociologie de l'emploi ont en effet montré depuis plusieurs années combien la multiplication des « petits boulots » nuit très largement<sup>113</sup> à l'insertion professionnelle. La multiplication des « jobs » ne favorise pas tant l'insertion qu'une pérennisation de l'emploi précaire, justifiée par l'idée que la multiplication des « expériences » professionnelles peut être un vecteur d'insertion professionnelle.

« [I. : et vous arrivez quand même à projeter dans l'avenir ou pas au niveau de l'association ?] ben non parce que même moi, pour **mon poste euh... il sera jamais pérennisé euh... on va... à moins qu'il y ait vraiment des grands changements qui... mais... parce que on pourra plus le financer...** » (Entretien Emploi-Jeune *La Clé*, 09 décembre 2002)

« en 1993, j'ai été embauchée en CES au Comité de Gestion des Centres Sociaux [*APISIS*]. Le CGCS m'a financé le BAFA, j'aurais pas pu me le payer toute seule... J'ai fait une spécialisation "ado en difficulté" [...] **Ensuite j'ai été embauchée en CEC** à l'*APISIS*, au club de prévention...[...] A la fin de mon CEC, j'ai eu quelques temps de vache maigre, la galère comme on peut dire, donc du chômage... et c'est avec l'ANPE que j'ai trouvé une annonce : « association cherche adulte-relais »... ça en disait pas plus... Ça fait un peu plus d'un an maintenant que je suis ici... » (Entretien salariée01 *ATTM*, 02 décembre 2002)

Ces quelques extraits témoignent, par leur ton et le vocabulaire employé, des conséquences négatives qu'engendre cette situation subie plus que stratégique (de réduction des coûts) chez les salariés comme chez les responsables recruteurs.

---

<sup>113</sup> Sur ce point voir Capdevielle J., Meynaud H.-Y., Mouriaux R., *Petits boulots et grand marché européen. Le travail démobilisé*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1990, 238p. Les auteurs notent, p. 74, que « les effets les plus marquants [des dispositifs (TUC, SIVP, contrats emploi-solidarité...)] sont le remplacement d'emplois à plein temps – payés *quasi* correctement et exercés dans de bonnes conditions de sécurité/repos – par des petites boulots, mal payés, sans formation ni protection sociale, avec l'adhésion des intéressés eux-mêmes. [...] On sait désormais que ces petits boulots ne sont pas le plus long ou le plus sûr chemin vers un emploi stable, mais au contraire : souvent le début d'une régression sociale. ». Voir également Aucouturier A.-L., « Contribution à la mesure de l'efficacité de la politique de l'emploi », *Travail et emploi*, n°55, 1993, p. 20-29. ; Aucouturier A.-L., Gelot D., « Les dispositifs pour l'emploi et les jeunes sortant de scolarité : utilisation massive, des trajectoires diversifiées », *Economie et statistique*, n°277-278, 1994, p. 75-93. ; Pialoux M., « Jeunesse sans avenir et travail intérimaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°26-27, mars-avril 1979, p. 19-47. Analyses de cas ou de statistiques nationales, les auteurs montrent que la politique de l'emploi s'apparente à un dispositif d'orientation et de sélection, plus que de qualification, requalification ou d'emploi.

#### IV.1.2.2. Un ensemble d'emplois précaires hétérogène

Comme on le constate à l'occasion des extraits précédents, le groupe de salariés précaires est un ensemble hétérogène où se retrouvent salariés relevant des dispositifs de la politique publique de l'emploi (CES, CEC, Emploi-Jeune, ILE, etc.), vacataires (*ATTM*), stagiaires (*ATTM* ou *Rencontre*) voire intervenants ponctuels appelés parfois intermittents (*ISM-Est*). Et puis, parallèlement à ces emplois relevant de la PPE se trouvent des temps partiels subis. Comme le notait une salariée de *Rencontre* :

« dans le milieu associatif c'est... c'est beaucoup de... de travail à temps partiel, des emplois précaires. » (Entretien salariée *Rencontre*, réalisé le 20 décembre 2002)

Et ces temps partiels subis touchent également les CDI :

« oh ! non ! non ! c'est-à-dire euh... aucune garantie de... de toute façon, on regarde jamais... moi, je regarde jamais un poste fixe euh... je regarde jamais un travail ! ça... ce truc-là, seulement euh... tous les ans, on donne le projet, on ne sait pas s'ils vont accepter ou ne vont pas accepter et... tous les ans, par exemple, j'ai demandé mi-temps. **J'ai jamais demandé plein temps pourtant je... j'ai besoin de... pourquoi pas plein temps ! vous voyez ? euh... je... pourtant je suis plein temps ! mais je demande jamais plus** que euh... **je dis même on fait mi-temps comme ça, mi-temps s'ils nous donnent un petit peu déjà, mi-temps c'est déjà pas mal**, vous voyez ? on n'est jamais été.. sur le truc. » (Entretien salariée 02 *ATTM*, 02 décembre 2002)

Outre qu'il rende compte du caractère subi du temps partiel octroyé, cet extrait d'entretien pointe une distinction fondamentale qui structure le travail associatif : la distinction entre le temps de travail officiel et le temps de travail réel (officiellement un mi-temps et réellement un plein temps). Elle est bien illustrée par l'exemple du responsable de cette même structure qui signalait être sur un poste et des fonctions de directeur mais avec un contrat de travail et un salaire d'animateur.

« Sur le contrat de travail, je suis animateur mais en réalité j'ai la fonction, la charge de la coordination et de la gestion. Normalement, c'est un travail de directeur mais je suis animateur sur la fiche de salaire et je compte pas le travail » (Entretien responsable *ATTM*, 24 mai 2002)

Nous aurons l'occasion par la suite de revenir sur cet aspect du travail associatif, sur la manière dont les acteurs justifient leur acceptation de cette situation. Pour le moment, il importe de relever que l'hétérogénéité du salariat associatif constitue un frein à l'instauration d'un collectif de travail et qu'elle nuit en partie au suivi des projets mis en œuvre. Elle rend

notamment plus compliquée la création pérenne de partenariats entre structures. En effet, ces partenariats existant principalement sur un mode interpersonnel, la mobilité salariale tend à remettre régulièrement en cause les liens ainsi tissés. Les « carrières dans l'emploi précaire » redoublent donc l'incertitude et l'instabilité du secteur et favorise, par là même, la normalisation de la précarité.

#### **IV.1.2.3. Une précarité si présente que l'on peut parler de « carrière dans l'emploi précaire »**

Comme le suggèrent nos entretiens, la précarité est tellement instituée dans le secteur associatif qu'elle peut véritablement être analysée en termes de carrière, au sens descriptif que lui confère Everett Hughes, de la succession des positions occupées par un individu dans un collectif de travail<sup>114</sup>. Dans le secteur associatif, cette carrière ne conduit pas toujours au CDI tant convoité. Certains, cependant, connaissent une progression typique (paradoxalement) qui les fait passer du CES au CEC pour en arriver à occuper un emploi « normal » en CDI.

« 110/120 en CDI, en "contrats normaux" : c'est essentiellement des travailleurs sociaux. Et entre 80 et 100 contrats aidés, eux-mêmes en salariés. Il y a une dizaine d'années, on a engagé un clodo alcoolo jeune avec des problèmes de vie, etc. on lui a fait des contrats de travail et de formation. Aujourd'hui on a fait une formation de bon niveau et il gère l'entraide-logement. **D'abord TUC, puis plusieurs mesures.** On a utilisé ces mesures pour donner un coup de pouce à des gens qui ont des problèmes. Avec les "chantiers d'insertion", **on encadre des gens en CES.** C'est dans le BTP, des femmes non qualifiées, des handicapés ou des RMIstes qui sont en déficit d'emploi. Pour ces personnes, on a les chantiers d'insertion qui bénéficient d'une formation. L'objectif c'est d'intégrer un emploi normal. **Souvent les parcours c'est CES puis CEC puis un emploi normal dans l'association.** » (Entretien responsable *AIEM*, 03 mai 2002)

Le caractère exemplaire du cas (un « clodo alcoolo jeune » au parcours d'insertion idéal) laisse à penser qu'il constitue une véritable exception. Pour d'autres, il s'agira de contrats emploi-jeune ou ILE, selon les époques et les dispositifs à disposition mais la logique reste la même. Le cas de la salariée (salariée01) de l'*ATTM* est à ce titre un cas exemplaire de cette situation puisqu'elle a commencé par un CES puis un CEC, qui a été suivi par une période de chômage avant d'être recrutée sur un contrat adulte-relais. Dans l'objectif de ce recrutement adulte-relais, la structure associative a pris en charge sa formation BAFA puis sa spécialisation concernant le public adolescent afin de préciser son profil. Ce souci intégrateur des structures répond directement à l'une de leurs missions et ces passages de statuts ne sont pas des exceptions, qu'il s'agisse de passage d'usager à bénévole, d'usager à salarié ou encore

---

<sup>114</sup> Hughes E., *Op. cit.*, 1996 ; Voir également Becker H. S., *Op. cit.*, 1985.

de bénévole à salarié. L'existence de différents statuts organisant le collectif de travail associatif participe de la construction d'une action et d'une expertise spécifique, empreinte des expériences individuelles et collectives des dispositifs de formation et d'emploi organisant les marchés de l'emploi.

La diversité de statuts salariaux que l'on vient d'observer se trouve être renforcée par la diversité des rôles des salariés au sein des structures associatives.

## **IV.2. Une diversité des rôles**

Les salariés occupent, comme les bénévoles, différents rôles au sein des structures associatives. Même si certains touchent unilatéralement toutes les structures (tels que l'organisation et le suivi d'actions et de projets, la gestion d'un certain nombre de tâches, etc.), d'autres peuvent différer d'une structure à l'autre, en partie parce que chacune a élaboré un objet associatif propre, des modalités d'action spécifiques (qui lui permettent de justifier son existence et son financement) qui sont en lien avec les missions qui leur incombent. Il ne va pas s'agir, ici, de lister les rôles de façon exhaustive. Néanmoins, parmi cette diversité, il est possible d'en étudier quelques-uns qui sont intéressants en ce qu'ils sont directement en lien avec les missions des structures et du secteur associatif dans sa globalité. Nous verrons qu'au rôle récurrent de formation et d'encadrement des bénévoles s'ajoutent des rôles plus marginaux de communication, de militant et de pacification des relations entre structures associatives.

### **IV.2.1. Un rôle récurrent : former et encadrer les bénévoles**

Parmi les rôles spécifiques du salariat associatif, l'encadrement et la formation des bénévoles constituent des points récurrents qui sont cependant davantage investis par la part du salariat la plus stable et la plus qualifiée, décrite plus haut.

« Avec le bénévolat, on est dans l'incertitude. Il s'implique toujours. Mais pas forcément dans la durée. **La formation des bénévoles, c'est un investissement.** Il faut pouvoir se reposer sur un noyau central. Mais là, on a besoin d'un professionnel. [...] Le salarié doit être le noyau central des bénévoles. **Il faudra qu'il les manage.** L'objectif c'est faire une équipe. [...] Donc, il aura un rôle important : Il [le salarié qui sera recruté] sera **un supérieur aux bénévoles**, mais aidés par des bénévoles compétents. Je procèderai à des évaluations annuelles pour voir l'évolution du salarié. Le professionnel doit en faire **plus** que les bénévoles» (Entretien responsable *La Passerelle*, 15 avril 2002)

« Sinon il y a les bénévoles... les bénévoles c'est surtout des étudiants, en ce moment il y a deux stagiaires de l'IRTS et quatre autres de la fac, il n'y a pas de jeunes du quartier, je ne sais pas pourquoi, c'est dommage... eux ils viennent pour l'aide aux devoirs. Il y a donc six bénévoles sur la semaine, ils viennent pas tous tous les jours, ça dépend de leurs disponibilités, certains une fois par semaine, d'autres plus... ça permet d'avoir un suivi plus important, une aide scolaire plus importante au niveau des enfants. **Quand les bénévoles arrivent on leur explique leur rôle**, quand ils ont des problèmes avec des enfants, on leur explique. » (Entretien salariée 01 ATTM, 02 décembre 2002)

Cette formation prend des formes différentes, oscillant selon les cas entre formation sur le tas et dispositif plus formel.

### **Cas 1 : une formation « sur le tas »**

« Lui : non mais en fait quand y a des nouveaux qui arrivent c'est... **on les accueille. On leur présente un peu notre assoc.** et puis on discute.

Elle : non, y pas de formation. Ils **nous jugent un peu... ils nous présentent surtout les gamins, les embrouilles** enfin... **ils nous disent qu'il faut** demander à voir les cahiers de texte de tout le monde comme ça, ça permet de voir... c'est plutôt du style euh...

[I : les trucs à savoir...]

Elle : voilà. **Les petits trucs quoi... plus qu'une vraie formation... formelle** parce que bon !  
[silence]

[I : et par rapport aux salariés, eux, ils ont une formation ? un encadrement... ou c'est pareil ?]

Lui : oui ben... y a Martin et Paul, **ils sont éduqué** t'sais... donc ils ont eu...

Elle : mais pour les vacataires, non. **C'est pour les permanents, pour les salariés mais les vacataires n'en ont pas besoin.**» (Entretien vacataires ATTM, 20 janvier 2003)

Dans ce cas, la « formation » se limite à une présentation des locaux, de la structure (son histoire, son fonctionnement, etc.), des autres membres du personnel (bénévoles et salariés), des usagers (ici, avec un premier contact avec les enfants, qui s'apparente à une mise en situation) ainsi qu'à la transmission de quelques « trucs » ou « ficelles du métier ». La présentation des « embrouilles » est à ce titre exemplaire de cette transmission, qui inclut immédiatement le « nouveau » dans le groupe déjà constitué. La mise dans la confiance des principaux problèmes potentiels est un signe d'inclusion fort, même si c'est informel ; je dirais même d'autant plus que c'est informel car on est sur le mode de la confiance, qui emprunte alors à un autre « monde », domestique<sup>115</sup>, et qui est caractéristique de la structure qui défend une conception familiale et des rapports intimes entre les membres (quel que soit son statut, bénévole, salarié, usager, membre, etc.). On se trouve, ici, dans un premier cas d'interaction entre des logiques appartenant à des mondes différents.

---

<sup>115</sup> Boltanski L., Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Coll. Essais, Paris, 1991, 483p.

La transmission des « bonnes pratiques » constitue un autre point fondamental de cette formation informelle. On la sent lorsque l'interviewée dit « ils nous disent qu'il faut demander à voir les cahiers de texte ». Ce conseil de base donne plus à entendre qu'il n'y paraît. Il s'agit de préciser le déroulement correct d'une séance de travail avec les enfants mais également de faire état de l'une des routines de travail de la structure concernant cette activité ; et cette transmission des routines renvoie au souci d'intégration à l'« équipe » (notion sur laquelle nous reviendrons) et à l'instauration d'une définition consensuelle de la situation d'« aide aux devoirs ». Par cette situation de formation informelle, le secteur associatif s'apparente à tout un pan important des lieux d'emploi en général puisque rares sont les lieux qui proposent des formations formelles à l'entrée d'un établissement. Par contre, une formation antérieure (entérinée par un diplôme ou une formation qualifiante) est courante dans la mesure où ils ne veulent ou peuvent pas acquitter le coût d'une formation organisée pour l'ensemble de leurs personnels. Autrement dit, le mode informel n'est pas propre au secteur associatif. Et si l'*ATTM* ne semble pas avoir besoin de faire une sélection officielle (si l'on suit les dires des interviewés), c'est en partie du fait du phénomène d'auto-élimination qui établit une sélection de fait. Ainsi une personne illettrée, analphabète ou à faible niveau scolaire, d'elle-même ne se proposera pas pour aider des enfants en difficulté scolaire.

Enfin, on constate que les exigences diffèrent selon le statut des personnels. Un clivage est net entre d'une part, les personnels d'encadrement et les postes à responsabilités (d'une certaine façon, la vitrine de la structure) pour qui les exigences sont fortes en termes de compétences, attestées par des diplômes et d'autre part, celles et ceux que l'on pourrait appeler les « petites mains » (vacataires, bénévoles occasionnels). Les exigences de recrutement pour ce qui les concerne sont nettement moins fortes. Ce traitement différentiel tient notamment à la division du travail qui existe au sein des structures associatives.

### **Cas 2 : un dispositif plus formel**

« [I : quel est votre rôle au sein de l'association ? au niveau des activités... c'est vous qui les faites et vous encadrez également les bénévoles, je crois... ?] Ben oui. **Bénévoles et l'équipe de formateurs ici.** C'est un... **c'est un dispositif** de... d'enseignement de base à temps partiel. Alors donc il faut qu'on travaille quand même vraiment en collaboration. Tous ensemble. Et donc... euh... **soit les bénévoles font des cours en binôme avec quelqu'un soit ce sont des bénévoles** qui ont un parcours social assez important et qui sont passés par plusieurs... et **qui ont passé plusieurs années avec nous... en travaillant avec nous.** Depuis longtemps, **on leur confie** une fois par semaine le groupe pour qu'on puisse avancer avec le groupe. Ça nous permet d'avoir plus d'heures. Ça nous permet de donner plus de facilité aux personnes que nous avons. Alors euh... les bénévoles... les bénévoles, chez nous, ce sont des personnes qui ont souvent euh... elles ont le niveau Bac+. Et y a une éducatrice spécialisée à la retraite, y a une juriste à la



retraite, il y a... une sœur qui a travaillé euh... en euh... Amérique du Sud avec les Indiens. Elle faisait de l'alpha en espagnol. Euh... on a quoi encore... [long silence] [...] [I: est-ce que l'ensemble des membres participe aux réunions et aux prises de décision ?] **En termes de... de bénévoles, non. Non. Les bénévoles non !** Euh... si on a... on a des réunions de bénévoles au début de l'année. On... on voit quel est le profil de la bénévole. **On voit ce qu'elle peut faire, quel public, elle peut prendre** plutôt FLE ou plutôt analphabète. Donc comme ça. **On joue aussi avec les sensibilités des gens et les possibilités et les savoir-faire des gens.** Hein ! La juriste, elle va prendre les FLE parce que... **je ne lui donnerai jamais** et de toute façon, elle m'a dit "je ne sais pas le faire !" ah ! là... c'est normal. Par contre là... la sœur qui a travaillé avec les Indiens, c'est elle qui s'est chargée par exemple des... des mathématiques, du calcul au quotidien parce que ils avaient des méthodes spéciales avec euh... avec les gens et bon... ben après c'était bien parce que je lui disais "puisque c'est comme ça, est-ce que tu peux animer cet atelier-là ?" et donc voilà. Donc on cherche les richesses des autres pour pouvoir travailler avec eux. C'est tout à fait normal ! **C'est de la gestion du personnel !** Et là aussi entre nous... on est quatre hein ! formatrices... ici et euh... je dirais... deux polyvalentes : Aline et moi et les deux autres, on va donner plus pour tel public ou autre public parce que... **on va pas confier les publics où... où il y aurait des problèmes.** » (Entretien salariée02 CFQ, 10 décembre 2002)

Dans ce second cas, on peut constater que le dispositif de formation est beaucoup plus formel et est orienté directement et spécifiquement vers les tâches à réaliser. Le groupe salarié est très clairement celui qui encadre les bénévoles. Les expressions « on leur confie », « on voit ce qu'elle peut faire » ou « je ne lui donnerai jamais », entre autres, marquent nettement les rapports hiérarchiques qui existent et qui structurent l'organisation et le collectif de travail. La présence d'une réunion en début d'année qui vise à gérer (« c'est de la gestion du personnel ! » dit-elle) le groupe et la répartition des tâches marque d'autant plus ce caractère formel. Mais cet extrait met également en évidence que cette formation et cet encadrement ne se limitent pas à cette seule réunion de rentrée puisque tout au long de l'année, les salariés contrôlent le travail réalisé par les bénévoles et sont susceptibles d'opérer des changements en cas de nécessité. La présentation de ce second cas marque une nette différence avec le premier, qui donnait à voir une structure reposant sur une logique de type domestique alors qu'ici ce sont davantage les valeurs du monde industriel qui sont présentes. Néanmoins, dans les deux cas, la formation des bénévoles par les salariés est patente.

Parallèlement à ce rôle classique et récurrent, des rôles plus marginaux composent et organisent le collectif de travail associatif et qui témoignent des stratégies associatives mises en œuvre.

#### **IV.2.2. Des rôles de communication, de militant et de pacification, plus marginaux mais néanmoins attachés aux missions associatives**

On peut identifier trois rôles principaux qui incombent aux salariés : un travail de « communication », un rôle de « militant » et une action de « pacification des relations entre structures ».

Le premier rôle que je situe dans cet ensemble plus marginal mais directement attaché aux missions du secteur associatif et que j'appelle « rôle de communication » en suivant Erik Neveu<sup>116</sup>. Ce dernier recense quatre acceptions actuelles du terme : comme « secteur économique » (les médias), comme « réseaux de communication » (rassemblant toutes les liaisons qui assurent la circulation des personnes et des marchandises dans l'espace), comme « capacité d'écoute » (qui rend possible un échange d'expériences et de significations) et comme « un schème de perception » c'est-à-dire « une grille de lecture » comme :

« Communication renvoie alors à une palette d'activités par laquelle des personnages publics et des institutions s'emploient à contrôler avec plus ou moins de bonheur leur image, à peser sur la façon dont leurs discours sont reçus. »

Cette perspective revient à envisager la part de stratégie de communication, qui anime parfois les choix de recrutement de structures associatives. Cela consiste, pour les structures associatives, à rendre visible au public leur mode de fonctionnement. Ce travail vise entre autres à contrer des attaques ou des rumeurs. Il tend également à faire exister publiquement des choix organisationnels. Ce rôle est d'autant plus important qu'il participe de la construction identitaire de la structure et à plus ou moins long terme des rapports que partenaires et usagers peuvent entretenir avec elle. L'*ATTM* représente à cet égard un cas exemplaire. Structure associative à l'origine communautaire (une amicale visant à accueillir et soutenir les travailleurs turcs arrivant en Moselle), elle a progressivement connu une extension interne (diversité des publics avec le regroupement familial, qui a conduit à élargir les activités, qui ont parfois nécessité une professionnalisation) et externe (diversité des partenariats, extension géographique). Cependant, son histoire initiale la précède souvent et la dessert en partie, au motif de son orientation communautaire (les actions pour des Turcs organisées par des bénévoles et salariés turcs), même si l'évolution qu'elle a connue au fil des années contredit cette image, qui, sans être fausse, est historiquement datée. Afin de

---

<sup>116</sup> Neveu E., *Une société de communication ?*, Editions Montchrestien, Coll. Clefs/Politique, Paris, 1997, 160p., p. 11-12.

neutraliser cette image réductrice de son organisation et du sens de son implication actuelle sur le territoire, l'association est attentive à montrer son ouverture. Ce travail passe notamment par un recrutement de personnels d'origines et de cultures diverses (française, algérienne, etc.). Elle entend ainsi à la fois envoyer un signal en direction des financeurs et de la population du quartier et montre qu'elle répond à l'une de ses missions fondamentales, la mission d'intégration et de dialogue entre les groupes sociaux. Ce travail de « communication » ne se réduit donc pas simplement à la réhabilitation d'une façade identitaire. S'il témoigne d'un changement organisationnel et d'une prise en compte des attentes des partenaires, il n'en continue pas moins à valoriser l'orientation militante de l'association.

L'identité personnelle de certains salariés contribue à la mise en avant d'un « rôle militant » de la structure associative. En effet, leur recrutement marque une intention militante dans le sens où il vise la transformation d'une situation perçue comme injuste. L'association ne cherche pas qu'à montrer qu'elle embauche des personnes externes à la communauté turque, à démontrer qu'elle n'est pas une structure communautariste. Mais il s'agit également d'une démarche active en direction de populations qu'ils estiment devoir soutenir dans leur recherche d'emploi. Le cas de l'ATTM est là encore tout à fait intéressant. Dans un souci de provoquer une avancée dans les relations hommes/femmes, l'association a recruté des femmes pour des postes à responsabilités ou dans le CA. Ce qui n'était pas une mince affaire, selon la salariée en charge du groupe des femmes que nous avons rencontrée.

« ça fait 27 ans que je suis dans l'associatif. [...] **avant c'était une amicale euh...c'est-à-dire seulement c'est les hommes qui... viennent** [...] Et puis moi euh... au début je... j'évite de me trouver dedans parce que euh...euh ... j'ai dit "pourquoi pas les femmes ?" vous voyez ? **si c'est un endroit bien pour les hommes pourquoi pas pour les femmes aussi ?** [...] les familles pensaient qu'on peut rentrer quand même mais pas... pas avec tout... pas tous les jours quoi. Pas comme les hommes quoi ! Et moi je passais tous les jours. Je commençais de passer. Et moi je pense que **après ça c'est d'autres personnes aussi qui ont eu un peu de courage à amener sa femme**. Et au début... [...] on était...**on suivait le mari quoi et maintenant on vient parce que on trouve quelque chose de intéressant qui est fait aussi pour les femmes aussi** [...] quand j'ai rentré dans l'association comme... comme tout le monde, comme les hommes, je faisais un peu de tout c'est-à-dire je participais un peu à toutes les activités, je faisais les activités comme eux quoi. C'était... **après j'ai rentré dans l'administration et dans les bureaux euh... je prenais les... décisions comme eux**. Vous voyez ? Après j'ai fait de... amener d'autres femmes avec moi [...] c'est pas toujours facile parce que euh...les femmes... [...] je disais tout le temps les femmes euh... elles doivent venir toutes seules, pourquoi avec le mari ? pourquoi c'est le mari qui rentre euh... un peu dans notre culture, vous savez c'était... euh... certaines choses c'est très bien mais certaines choses on n'est pas d'accord quoi hein ! et on veut que ça change et un petit peu dans le culte de l'Islam. Euh... et **c'est pour ça on nous dit "les femmes, on a...on a beaucoup de choses à faire quoi !"** et c'est-à-dire beaucoup de

choses à faire, pour moi, c'est à faire ensemble. Vous voyez ? ça **c'est faire une commission**, se réunir euh... des... des choses comme ça et c'est comme euh... le travail avec les femmes, surtout... parce que c'était plusieurs activités. [...] **je travaille d'un côté avec les femmes et puis aussi avec les hommes** et c'est-à-dire que on... on faisait des certaines choses avec les femmes, on...parce que c'est une association qui était pas indépendante de... femmes, vous voyez ? surtout que on a dans les... **dans les bureaux, on est ensemble les femmes et les hommes** et tout ça et donc quand quelqu'un on fait quelque chose, il faut qu'on donne euh... compte à rendre un de l'autre quoi. Vous voyez ? C'est pour ça, **il faut que... les hommes, ils soient d'accord**. [...] **on essaye de... expliquer pourquoi on fait tout ça**. Vous voyez ? c'est pour ça, on avait du travail pas que avec les femmes. Avec les hommes, avec les femmes. [...] **par exemple au début, jamais les hommes ils ont voulu que on fait des réunions tout seules**. Vous voyez ? On fait une activité tout seules. On organise tout seules. Euh... **ils nous rapprochaient un peu féministes**. Ils nous rapprochaient un petit peu d'autres groupes... extrémistes. Vous voyez ? un peu les trucs comme ça. Mais pour moi c'était très... euh... très clair, ça n'a rien à voir avec l'autre mais... **moi je disais, les femmes, il faut que... on s'organise d'abord nous-mêmes, après avec l'extérieur**. Parce que on n'est pas même état avec les hommes. Vous voyez avec les femmes et le tralala bon. Par exemple, hier il y avait une réunion euh... les hommes ils parlent très facilement mais les femmes, elles sont pas habituées de parler devant le mari. **On n'a pas l'habitude de parler devant les hommes. C'est pour ça que si d'abord on fait pas d'abord un travail entre nous, on peut faire un travail à l'extérieur** quoi. Et bon... **y en a beaucoup de problèmes, ça concerne que les femmes**. Ça concerne pas les hommes. » (Entretien salariée 02 ATTM, 02 décembre 2002)

Ce récit valorise le combat de femmes et d'hommes (les maris « qui ont eu un peu de courage ») pour transformer l'association. Par leur travail de communication, l'image de la structure n'est plus ce qu'elle était à l'origine. Ce récit place la « communication » évoquée précédemment au cœur du processus. Par ailleurs le ton et la nature du récit mettent en avant le fondement militant de la transformation (« on s'organise d'abord nous-mêmes, après avec l'extérieur »), même si la création d'ateliers à destination des femmes visant à faciliter leur insertion sociale, professionnelle et plus généralement ce que l'on appelle couramment leur émancipation, est l'une des missions confiées à la structure. Dans ce cas, les femmes sont la « cible » mais d'autres opèrent le même travail en direction d'anciens détenus ou d'anciens toxicomanes, dans ce double objectif de permettre l'insertion de ces publics en difficulté et de mettre en avant leur capacité à être autre chose que le stigmate identitaire qui les qualifie.

Témoigner de « bonnes pratiques » ne se limite cependant pas à une mise en lumière d'un mode de fonctionnement démocratique et répondant aux missions imparties au secteur associatif, mais il s'agit également de travailler, comme on le dit couramment, « en bonne intelligence ». Et c'est là qu'intervient le rôle de « pacification » des salariés.

En effet, il s'agit d'élaborer un travail de « pacification des relations entre les structures associatives ». Comme je le montrerai plus loin, « les structures ne sont pas toutes amies-

amies », pour reprendre l'expression d'un interviewé<sup>117</sup> et des logiques concurrentielles tendent à s'immiscer dans les relations inter-associatives. Afin de contrer cette situation, qui parasite le travail associatif, certaines structures tendent à établir des liens plus serrés les unes avec les autres avec des « échanges » ou « locations » de personnels et la tenue de permanences régulières les uns chez les autres. Il s'agit de tisser, suivant la métaphore classique, un lien et de construire des habitudes de travail en commun. *La Clé, Rencontre* et *l'ATTM* offrent un exemple typique de cette mise en pratique d'une intention partenariale. Elles mutualisent un certain nombre de leurs moyens (humains et non humains) sur des actions et des ateliers précis, pendant lesquels elles travaillent conjointement.

L'articulation de ces trois rôles contribue à façonner non seulement l'image des structures mais également à organiser le quotidien de leurs pratiques. Elle soulève donc différents enjeux relatifs à la position sociale de l'acteur associatif (et des expertises qu'il peut être amené à produire) sur lesquels nous allons maintenant nous attarder.

### **IV.3. Les enjeux du salariat associatif**

Le secteur associatif, on l'a dit, est partagé entre deux statuts principaux pour organiser son fonctionnement au quotidien. Le bénévolat est essentiel en ce qu'il est un complément le plus souvent compétent qui permet de prolonger et de développer les champs de compétence des salariés. Par ses compétences et la relative stabilité des structures qu'il permet, le salariat associatif (dans sa diversité statutaire) répond à deux exigences portées en direction du secteur : être polyvalent et garant de la valeur locale de l'action. Ce sont ces deux caractéristiques que nous allons envisager afin d'approfondir encore davantage notre compréhension du secteur lui-même et des attentes de partenaires (financeurs ou non) et d'usagers auxquelles l'expert associatif est censé répondre par les actions qu'il crée.

#### **IV.3.1. Une polyvalence persistante**

Même si une division du travail existe et traduit des compétences différentes, notamment dans les grosses structures, la polyvalence est extrêmement présente et constitue une valeur en soi et une compétence professionnelle propre au secteur associatif<sup>118</sup>. Ce paradoxe, qui fait de la polyvalence une compétence spécifique, repose sur deux éléments propres au secteur : le

---

<sup>117</sup> Entretien responsable *ATTM*, 24 mai 2002.

<sup>118</sup> Sur ce caractère polyvalent, cf. Hély M., *Op. cit.*, 2005.

premier tient à sa genèse bénévole (donc non professionnelle) qui a vu la mobilisation initiale et l'engagement d'un petit noyau de personnes non formées, qui ont donc dû apprendre à fonctionner par tâtonnement, en faisant « un peu de tout ». Ce petit nombre et cette absence de qualification originelle constitue une grande part de l'explication. La polyvalence est de fait particulièrement présente au sein des petites structures.

Le second élément qui explique cette situation est le mode de financement « par projet » qui ne rend pas possible le recours permanent à des professionnels spécifiques et ne permet pas non plus un recrutement aussi important que nécessaire. Bien que le secteur associatif ait connu une professionnalisation et une salarisation croissantes, associées à une implication dans les politiques publiques et une attribution experte, il n'a donc pas perdu son caractère « touche à tout ». Les acteurs associatifs tendent d'une certaine façon à compenser le manque de personnel par une polyvalence. A l'instar de la précarité et de la difficulté de pérennisation des emplois associatifs, la polyvalence reste la norme du travail associatif.

« moi, je suis déjà **accueillante** et puis **trésorière** de l'association. Et **un petit peu... chef**, quoi en fait (rire). Je ne sais pas... en lien avec... je suis **en lien avec le groupe...** plutôt **relations publiques** » (Entretien salariée mise à disposition *La Clé*, 09 décembre 2002)

« Moi, je suis en alternance... j'ai pas de statut... **Sur le contrat de travail, je suis animateur mais en réalité j'ai la fonction, la charge de la coordination et de la gestion. Normalement, c'est un travail de directeur mais je suis animateur sur la fiche de salaire et je compte pas le travail ; et je suis responsable du dispositif "action jeunesse" donc – tout ce qui touche à l'enfance et à la pré-adolescence et je suis responsable du dispositif "action culturelle" aussi, à titre bénévole** parce que... en fait je mène 80% du dispositif d'action culturelle et je m'occupe de tout ce qui de l'aspect logistique et organisationnel : toutes les manifestations culturelles organisées par l'assoc. **Et aussi par rapport au financement** : tout ce qui est montage de projets, rapport avec les institutions et un peu au-delà, quand on a des points ponctuels, comme là **on va bientôt déménager dans d'autres locaux. C'est aussi moi qui en ai la charge. La gestion du personnel** et des trucs comme ça. C'est un travail de directeur en gros quoi mais j'ai été embauché ici comme animateur. Mais c'est pas... bon parce qu'on n'avait pas changé la feuille de salaire...je ne vais pas changer de salaire donc on ne va pas changer de contrat de travail mais au départ, j'ai été embauché comme ça et **j'ai pas été restreint à cette activité** quoi. Rapidement, **je me suis aperçu qu'il y avait d'autres trucs à faire et donc je l'ai fait et puis donc par défaut**, voilà. [...] **t'es rendu précaire par le système de financement puisque tout est remis en question systématiquement d'année en année.** Même les postes des gens : t'as aucun poste fixe, etc. donc forcément ça... » (Entretien responsable *ATTM*, 24 mai 2002)

Ces deux extraits d'entretiens sont particulièrement symptomatiques de la polyvalence du secteur associatif. Le second extrait, notamment, met clairement en évidence le caractère subi de celle-ci avec les termes « par défaut » ou « t'es rendu précaire ». Une autre question centrale qui émerge de ces extraits est la question des temporalités. On voit nettement la succession dans le temps, à l'échelle des mois, des années mais également de la journée de

travail, des activités qui incombent aux travailleurs associatifs. Ils se retrouvent à faire différentes tâches selon des temporalités différentes. Un dernier élément est la question des statuts (bénévole et salarié) qui se mêlent au point de coexister en une même personne, selon des temporalités différentes. La polyvalence des activités aux enjeux politiques et économiques se trouve ainsi redoublée par celle des statuts. Cette situation ne se retrouve cependant pas uniquement au sein des petites structures, même si elle est exacerbée dans ces petites unités. Les grosses structures soulignent qu'« on leur demande » également d'être polyvalentes et de pouvoir répondre à un ensemble divers d'actions. Une responsable d'axe du *CFQ*, l'un des maillons de la tentaculaire *APSSIS*, qui régit nombre des activités associatives du territoire de Borny (culture, éducation, formation, insertion linguistique, professionnelle et sociale, prévention spécialisée, régie de quartier, santé, sport) le confirme :

« Ma collègue Bénédicte, elle a formulé des projets mais pour le moment on n'a pas de réponse ! On ne sait pas ce qui va se passer ! [...] Et ça veut dire que c'est un risque pour l'association de devoir fournir un salaire à tout le monde mais c'est aussi **nous... on nous a demandé une plus grande polyvalence d'intervention. C'est-à-dire d'être en capacité d'intervenir sur tous les types d'action qu'on va pouvoir avoir.** C'est faire de l'apprentissage du Français Langue Etrangère, de l'alphabétisation, de l'illettrisme, c'est faire du suivi individuel, c'est faire de l'accompagnement de groupe, du travail d'orientation, du travail de projet... c'est... le travail de valorisation de soi, ... le travail de formation de l'animateur, euh... ça peut être de l'encadrement d'une régie de propreté. Donc **avoir une polyvalence d'intervention dans le collectif d'ensemble.** Ça aussi, ils nous demandaient à la fois – comme c'est en CDI donc je veux dire, on peut... – réfléchir plus amplement [...] mais d'un autre côté, en échange, **on nous demande d'être d'une grande souplesse dans notre capacité d'intervention** et de ne pas être borné à un type d'intervention. C'est aussi quelque chose qu'on nous demande. (silence) mais c'est...on est toujours après les subventions... mais ça à voir avec les subventions... c'est pas un problème de formation mais c'est le problème de toutes les associations... qui entretiennent des actions. » (Entretien salarié 01 *CFQ*, 05 décembre 2002)

Instabilité financière et des partenariats, précarité de l'emploi et des postes, polyvalence sont donc trois caractéristiques récurrentes du secteur associatif. Cette situation est d'autant plus paradoxale aujourd'hui que le secteur associatif est devenu un acteur majeur des territoires. Il fait partie des dispositifs de politiques publiques, principalement de la Politique de la ville, et les politiques lui confient une tâche d'importance, le développement de la « cohésion sociale », tous domaines confondus, et de la démocratie locale. Il est d'autant plus important de pointer ce paradoxe que le salariat est une nécessité vitale pour toute structure qui recherche une stabilité et la reconnaissance de son expertise.

### IV.3.2. Un salariat garant de l'action et de l'expertise associative

Le salariat associatif est aujourd'hui présenté comme un *garant* tant pour les financeurs, les partenaires locaux que les usagers. Mais garant de quoi ? Ce statut tend, selon les cas, à construire, asseoir la crédibilité technique du secteur ou à rendre visible sa professionnalité, par opposition à un amateurisme associatif, même si on a vu dans la section précédente que cette vision du secteur dissimule le fait qu'un bénévolat de plus en plus professionnel tend à s'instituer. Mais le bénévolat professionnel manque de légitimité aux yeux des financeurs qui attendent une plus grande stabilité et qui associent cette stabilité à un noyau de salariés. Ce salariat garantit donc la permanence de la structure en même temps qu'il représente une preuve du travail accompli pour l'obtenir.

L'idée selon laquelle le salariat associatif contribuerait à rendre légitime car efficace et utile l'action associative (et par là même la place du secteur) tend à être défendue par les acteurs eux-mêmes.

« L'association doit tendre vers plus de "professionnalité", professionnalité qui sera assurée par le salariat. Il faut cependant distinguer la professionnalité des bénévoles – tenant à leur expérience et à leur ancien parcours professionnel – et celle de l'association qui doit s'appuyer sur la stabilité offerte par la présence de salariés. La reconnaissance de l'association tient au statut des personnes générant l'activité. **Pour être reconnue, l'association doit se fonder sur l'activité salariée.** » (Entretien bénévole 02 *La Passerelle*, 17 février 2003)

Cette reconnaissance associée au statut de salarié, qui permet de construire l'action associative dans le temps est d'autant plus essentielle que cette question du temps est complètement associée à un équipement de base de toute l'action associative : *la confiance*. C'est par le temps, et notamment le temps long, que s'obtient la confiance<sup>119</sup>. Et celle-ci constitue pour les acteurs associatifs le ciment de la relation de service spécifique qu'ils mettent en œuvre. Cette confiance est d'autant plus importante que la relation de service entre l'utilisateur et le secteur associatif vient le plus souvent (en tout cas pour les situations attachées à la problématique sociale de lutte contre le chômage, l'exclusion, l'illettrisme, etc.) après un

---

<sup>119</sup> Philippe Chaniel parle, lui, de « pari de la confiance ». « Si l'esprit du don y préside, c'est dans la mesure où ce que ces formes de regroupement volontaire supposent, c'est le pari de la confiance, confiance entre inconnus, confiance que rien – aucun contrat, aucune loi – ne vient garantir, mais sans laquelle cette "solidarité réciproque" (P. Leroux) ne saurait advenir. » Chaniel Ph., « La délicate essence de la démocratie : solidarité, don et association », in *Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif, Revue du M.A.U.S.S.*, n°11, 1<sup>er</sup> semestre 1998, p. 28-43., p. 41. Les travaux de Pierre Leroux cités par l'auteur sont : Leroux P., « Aux politiques. De la philosophie et du christianisme », in *Aux philosophes, aux artistes, aux politiques*, Payot, Paris, 1994, 320p. et Leroux P., *A la source perdue du socialisme français. Anthologie établie et présentée par Bruno Viard*, Desclée de Brouwer, Paris, 1997, 589p.



parcours jalonné de difficultés, parfois d'échecs qui ont nui en partie aux rapports entre l'utilisateur et les « réparateurs », comme les appelle Erving Goffman. Et si l'on suit justement Goffman dans son analyse de la relation de service, on constate qu'il pose clairement la confiance comme condition *sine qua non* :

« Les relations de service telles que nous les décrivons, obéissent à une logique qui leur est propre. [...] Nous pouvons dès lors nous attendre à ce que l'ensemble des droits et devoirs réciproques crée dans ces relations un foyer d'inquiétude et de suspicion, même lorsque chacune des parties engagées se conduit correctement. Le client se demande : "Ce réparateur est-il vraiment compétent ? agit-il dans mon intérêt ? ne prend-il pas trop cher ? est-il discret ? ne me méprise-t-il pas, en son for intérieur, à cause de l'état de l'objet que je lui ai confié ?" (Chacune de ces éventualités peut se présenter séparément, si bien qu'au total les possibilités pour que la relation achoppe sont très nombreuses.) De son côté, le praticien pense : "Ce client a-t-il vraiment confiance en moi ? essaie-t-il de me cacher qu'il s'est adressé à des concurrents avant de venir ici ? va-t-il me payer ?" »<sup>120</sup>

Bien que la question des honoraires soit hors de propos nous concernant – Goffman décrivant ici principalement la relation de service entre patients et médecins psychiatriques – l'analyse proposée est tout à fait transposable dans la mesure où les interrogations en termes de compétence du réparateur (quel que soit son statut dans ce cas), de mépris (donc de respect) de soi et de l'autre, de discrétion (par rapport aux voisins, au quartier), etc. sont au cœur de la pratique associative.

« De toute façon, si on veut avoir la reconnaissance des jeunes, on peut pas commencer à compter les heures. On a un truc qu'on aime, on le fait... comme nous, on n'a pas de mandat, pas de mission, **le truc qui nous fait exister, c'est la fréquentation du public, c'est la fidélité des gens**, c'est... on arrive à avoir des résultats, etc. donc **on peut compter que sur nous.** » (Entretien responsable *ATM*, 24 mai 2002)

Si la confiance de la population est le ciment de la relation de service associative, la confiance des financeurs est la condition *sine qua non* de sa pérennisation. Cette confiance est d'autant plus importante du fait de la différence de temporalité (à court, moyen et long terme) qui peut exister entre le secteur associatif et les financeurs. La mesure de l'efficacité d'une action ne peut pas toujours en effet se prendre à l'échelle du temps de l'action mais parfois la dépasse. Le salariat, par l'assurance de la permanence dans la prise en charge des usagers qu'il apporte et la garantie de bonne marche des actions qu'il représente est donc un élément essentiel de la reconnaissance institutionnelle du secteur. D'une certaine façon, le salariat associatif, en collaboration avec le bénévolat, constitue un *dispositif d'institutionnalisation de l'action*

---

<sup>120</sup> Goffman E., *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Les éditions de Minuit, Coll. Le sens commun, (édition originale : *Asylums*, Doubleday & Company, Inc.), Paris, 1968, 447p.

*associative*, dans le sens où il tend à marquer durablement et à instituer l'expertise associative dans le temps et dans les esprits au point de construire le secteur associatif en tant que « point de passage obligé » de la politique de la ville, pour parler comme Michel Callon<sup>121</sup>.

Si la stabilité de ce secteur est mise à mal par la précarité du collectif de travail reposant sur un mode d'emploi atypique, on observe malgré tout que ce collectif de travail hybride parvient à articuler (plus ou moins heureusement et plus ou moins facilement) les impératifs et compétences des uns et des autres pour construire projets et expertises.

---

<sup>121</sup> Callon M., « Sociologie des sciences et économie du changement technique : l'irrésistible montée des réseaux technico-économiques », in *Ces réseaux que la raison ignore*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 1992, p. 53-78.

## CHAPITRE V

### Plus que des acteurs : une équipe de professionnels

---

Les différents acteurs que nous venons de présenter forment, malgré leurs nombreuses différences, une équipe, au sens de Goffman<sup>122</sup>. Cela implique loyauté, partage, complémentarité mais également trahison, délation, etc. Que l'on envisage l'équipe d'une structure au sens strict ou le secteur associatif dans sa globalité comme équipe associative, ces multiples rapports contribuent à faire reconnaître la professionnalité et l'expertise associatives. Et l'entreprise de normalisation des territoires dits sensibles par le secteur s'en trouve par là même (dis)créditée. « Faire équipe » témoigne d'une compétence à agir sur le territoire. Pour autant, être une équipe ne signifie pas être un collectif non hiérarchisé. Hiérarchie et division du travail reposent alors sur un ensemble de critères qui vont des plus classiques (les compétences, les statuts, le genre, le secteur d'activité) aux plus contextualisés ou originaux (le territoire, le temps, le *feeling*). Cette diversification des critères de légitimité à agir à tel ou tel niveau du collectif de travail tend à introduire une distinction majeure chez ces travailleurs associatifs entre *hiérarchie réelle* et *hiérarchie vécue* c'est-à-dire entre celle qui se manifeste au regard extérieur (du sociologue notamment) et celle qui est ressentie par les travailleurs eux-mêmes. L'écart entre la description du quotidien et son ressenti est, comme on va le voir, en partie instauré par la co-présence de bénévoles et de salariés.

#### V.1. Une équipe hiérarchisée

L'hypothèse principale qui se dégage de l'observation est la suivante : la taille de la structure constitue l'élément majeur qui conditionne le caractère plus ou moins hiérarchisé de la structure associative et qui se traduit en une division du travail spécifique, plus ou moins rationalisée, plus ou moins bureaucratisée, au sens weberien. Autrement dit, plus la structure atteint une taille importante, plus elle est amenée à s'organiser suivant des modalités propres à d'autres secteurs d'activité tels que le secteur lucratif privé (l'entreprise) ou le secteur public (l'administration). Le rapprochement de ces trois formes sociales (entreprises associative, privée lucrative et publique) tient notamment à ce que Paul J. Di Maggio et Walter W. Powell

---

<sup>122</sup> Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*, Ed. Minit, Coll. Le sens commun, Paris, 1973, 251p. Suivant l'auteur, «le terme "équipe de représentation" ou, plus brièvement "équipe", désignera tout ensemble de personnes coopérant à la mise en scène d'une routine particulière. », p. 81.

appellent l'« isomorphisme institutionnel »<sup>123</sup>. Ce concept désigne « un processus contraignant les collectivités à adopter les mêmes formes organisationnelles que les institutions qu'elles côtoient »<sup>124</sup>. Les structures associatives se parent ainsi des pratiques et modes organisationnels des deux autres formes. De multiples combinaisons sont possibles. Et Bernard Enjolras<sup>125</sup> distingue trois modes possibles : un isomorphisme *normatif* qui résulte de la professionnalisation des structures associatives, un isomorphisme *mimétique* qui relève d'une imitation des modèles incarnés par les institutions en interaction avec la structure associative et un isomorphisme *coercitif*, qui correspond à la régulation tutélaire de l'Etat. Ces trois combinaisons morphologiques ont influencé le secteur local. Il s'agira, après avoir considéré les configurations hiérarchiques possibles et les critères sur lesquels elles reposent, d'analyser le point de passage, la taille critique susceptible de faire basculer l'association d'un mode organisationnel *quasi* informel à un mode bureaucratique standardisé, hiérarchisé.

Comme on l'a précisé au préalable, différents critères justifient cette division du travail au sein du secteur associatif, critères non exclusifs les uns des autres et même, pour certains d'entre eux, interdépendants : le statut, le diplôme ou plus généralement les qualifications, le genre, la répartition territoriale, géographique de l'intervention associative, le temps et enfin un critère plus controversé sur lequel on reviendra que certains interviewés ont nommé « le feeling ». Pour autant, comme nous le verrons dans un second temps, cette hiérarchie n'est pas toujours ressentie comme telle au motif d'autres principes qui fondent l'organisation du secteur.

### **V.1.1. Du récit de pratiques ordinaires...**

La description faite par les acteurs de leurs pratiques quotidiennes et du collectif de travail auquel ils appartiennent fait émerger un ensemble divers de critères pour justifier du mode organisationnel développé au sein de leur structure. On peut rassembler ces critères en deux ensembles : l'un, plutôt « classique » qui se retrouve dans d'autres secteurs d'emploi et l'autre, « original » qui relève plus spécifiquement du secteur associatif.

---

<sup>123</sup> Di Maggio P. J., Powell W. W., « The Major Factors that Organizations must take into account are the other Organization » in « The Iron cage revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Field », *American Sociological Review*, Vol.48, n°2, April 1983, p150. Cité par Hély M., *Op. cit.*, 2005, p. 150.

<sup>124</sup> Hély M., *Ibid.*, p. 150.

<sup>125</sup> Enjolras B., « Associations et isomorphisme institutionnel », *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, Vol.75, n°261, 1996, p. 68-76.

### V.1.1.1. Des critères de division du travail et une hiérarchie classiques

Les critères que je qualifie de classiques sont ces critères qui se retrouvent traditionnellement dans tout collectif (de travail ou pas) qui tend à répartir les tâches de ses membres.

#### V.1.1.1.1. Une hiérarchie et une division du travail dépendantes du statut (bénévole/salarié)

Le statut (bénévole ou salarié) constitue le critère essentiel de cette division du travail. Selon la structure observée, la présentation de cette hiérarchisation est plus ou moins pensée, plus ou moins formelle et formalisée (avec un dispositif plus ou moins élaboré et pensé comme tel). A *Rencontre*, la hiérarchie des statuts (trois principaux : coordinatrice, animatrice, bénévole) construit des espaces de compétences et des espaces physiques d'intervention dans le sens où elle organise les rapports entre les personnels – et également les usagers – en dispatchant des rôles propres à chacun. Cette délimitation est rendue visible par les séparations physiques qui existent et la répartition des personnes, selon leur statut, dans des pièces différentes. Ainsi, les bureaux et la cuisine servent-ils d'espaces de suivi individuel pour les bénévoles alors que la grande salle est l'espace des animatrices salariées qui font de l'éveil culturel collectif.

« Y avait à partir de 92, y a quand même eu trois statuts très particuliers donc la personne qui coordonne, qui est à mi-temps et c'est toujours le cas [il s'agit d'elle-même], euh... la... les... les animateurs qui sont responsables de leur atelier, qui orchestrent les différents ateliers... enfin qui orchestrent le fonctionnement de chaque atelier et puis des bénévoles qui font le tutorat individuel. Alors depuis ça fonctionne exactement de la même manière sauf que ben... le... le... le secteur s'est étoffé puisqu'on est passé de trois ateliers quand je suis arrivée à six aujourd'hui. » (Entretien salariée *Rencontre*, 20 décembre 2002)

Ici, la taille de la structure, ou plus exactement, son augmentation engendre un impératif organisationnel, gestionnaire, qui se traduit par une rationalisation bureaucratique établissant une hiérarchisation accrue entre les personnels. Les contours des secteurs se dessinent plus nettement. Les responsabilités s'organisent plus spécifiquement et la polyvalence importante dans ce secteur se voit légèrement réduite. Néanmoins elle n'est pas absente de ces structures. L'*ADIE*, par exemple, qui est une grosse structure au niveau national mais une petite antenne locale, vit au quotidien cette nécessaire polyvalence.

« Nous, comme on est une petite antenne, qui existe depuis deux ans, on n'a pas les mêmes contraintes qu'une antenne où il y a dix ou vingt personnes qui serait implantée depuis très longtemps. » (Entretien salariée *ADIE*, 06 mai 2002)

Pour autant, la hiérarchie sur base statutaire n'est pas absente. Bien au contraire, elle est très marquée :

« en termes de hiérarchie, **il y a** le siège [à Paris], **ensuite** moi, ma supérieure hiérarchique c'est ma responsable régionale, **après c'est** moi qui suis responsable de l'antenne **et le bénévole**, il est...enfin c'est difficile, c'est pas un salarié donc au niveau hiérarchique, c'est pas du tout les rapports qu'on a envie de mettre en place avec des bénévoles. ».

On constate donc une hiérarchie claire avec un encadrement des bénévoles par les salariés. Les bénévoles sont bien en bas de l'échelle hiérarchique. Précisons cependant que le conseil d'administration de cette structure – instance qui tranche en dernier dans les décisions de suivre le projet ou non – est composé de bénévoles (dont le bénévole sous la responsabilité de la salariée fait partie). Mais cette configuration administrative n'invalide pas l'existence d'une division du travail forte basée sur le statut professionnel.

Le paradoxe que constitue l'existence d'une forte hiérarchie dans une structure de petite taille s'éclaire par le fait qu'elle est une antenne d'une structure associative à l'assise nationale, importante et institutionnalisée. Elle ne peut donc pas être assimilée à une petite structure. Le bénévole interviewé le rappelle en précisant que :

« c'est clair que **dans d'autres structures de l'ADIE** qui ont plus d'ancienneté [...] y a pas mal de bénévoles... y a une... y a **un coordinateur**, y a **des réunions entre bénévoles**, y a des... hein... y a des... ben...[...] **c'est plus formel entre guillemets ! C'est normal ! Sinon c'est ingérable**. Y a... y a un problème de circuit de communication euh... de... de suivi des infos, de rendu compte euh... en principe pardon, ben y a aussi une activité qui est beaucoup plus importante aussi. » (Entretien bénévole ADIE, 22 mai 2002)

L'ATTM, elle, se défend d'instaurer quelque hiérarchie que ce soit, arguant d'un mode organisationnel égalitaire, de type familial. Or, le mode familial n'est pas égalitaire puisque la famille connaît une répartition stricte des rôles qui peut être résumée ainsi : les parents décident, les enfants obéissent<sup>126</sup>. Ce qu'il faut davantage entendre par cette mise en avant du modèle familial pour caractériser l'organisation de la structure c'est l'existence d'une forme particulière de proximité affective mise en avant par le tutoiement, l'utilisation des prénoms,

---

<sup>126</sup> Voir notamment Roussel L., *La famille incertaine*, Editions Odile Jacob, Paris, 1989, 283p. Et plus précisément le chapitre VII « La fin du "règne" de l'enfant » dans lequel l'auteur revient sur l'évolution des rapports familiaux (essentiellement la place de l'enfant) depuis le modèle traditionnel de la famille aux modèles actuels. Pour l'éclaircissement du « monde domestique » comme principe d'organisation de l'action, cf. Boltanski L., Thévenot L., *Op. cit.*, 1991.

etc. Mais, lorsque les vacataires, après avoir défendu l'idée selon laquelle « on n'a pas une répartition comme ça... [...] ça vient tout seul »<sup>127</sup>, décrivent leurs pratiques, on constate que les salariés (Martin et Malika) organisent et répartissent les tâches et que les vacataires ont une autre fonction. Ils occupent principalement le rôle de personnels de renfort c'est-à-dire des « personnes qui coopèrent à la production des œuvres »<sup>128</sup> :

« Lui : ça vient tout seul [...] On sait que de quatre à cinq y a les... y a l'aide aux devoirs et après on essaye de... **y a Martin qui envoie les petits avec Malika** et...

Elle : « ouais c'est juste pour les activités quoi en fait. C'est Martin qui s'occupe surtout des... des grands... enfin des grands ! des... plus grands du Primaire. Et puis Malika des petits. Et puis après **nous on file un coup de main** euh... ça dépend quoi. » (Entretien vacataires *ATTM*, 20 janvier 2003)

En lien direct avec le statut, un second critère fonde les rapports hiérarchiques entre travailleurs associatifs. Il s'agit des diplômes et des qualifications. Ils comptent dans l'attribution des rôles de chacun. Les salariés, bien qu'ayant un rôle important de formation et d'encadrement des bénévoles, tendent à entretenir un rapport davantage égalitaire si le bénévole est de type « professionnel », *a fortiori* si ce dernier est un ancien du secteur social.

#### *V.1.1.1.2. La place des diplômes dans la hiérarchie et la division du travail*

Les diplômes et les qualifications sont en effet des éléments clés qui distinguent et hiérarchisent les personnels, notamment dans certains secteurs. Cela se voit au niveau des postes à responsabilité qui sont détenus par des personnels ayant systématiquement au moins un diplôme du travail social (animateur, éducateur spécialisé, formateur, etc.) ou, pour les secteurs plus spécifiques (comme la formation linguistique ou le soutien psychologique par exemple), des maîtrises de FLE (Française Langue Etrangère), de linguistique, de psychologie, etc. Aucun des responsables rencontrés n'a un diplôme inférieur au baccalauréat. Tous et toutes ont au moins un niveau Bac+2 (diplôme universitaire ou d'une école). C'est d'ailleurs l'obtention de ce type de diplôme qui conduit au recrutement sur les postes à

<sup>127</sup> Entretien avec un vacataire *ATTM*, 20 janvier 2003.

<sup>128</sup> Howard S. Becker, forgeant cette expression pour les mondes de l'art, définit les personnels de renfort comme suit : « Il y a quelque indécidabilité à parler de "personnel", ou pis encore de "personnel de renfort", à propos des personnes qui coopèrent à la production des œuvres d'art. Pourtant ce terme traduit bien la place qui leur est attribuée dans un monde de l'art. Aux yeux des participants à ce monde, celui qui fait "vraiment" les choses, qui prend les décisions d'où l'œuvre tire sa cohérence et son intérêt artistiques, c'est l'artiste, qui peut être l'une des nombreuses personnes associées à la réalisation de l'œuvre, toutes les autres étant là pour lui prêter leurs concours. [...] L'offre potentielle de ressources humaines constituée pour tel ou tel projet artistique réunit tous ceux qui sont aptes à exécuter les diverses tâches spécialisées requises, et qui peuvent se rendre disponibles. Leur nombre, leur spécialité professionnelle et les conditions de leur recrutement varient d'une discipline à l'autre et d'un endroit à l'autre. ». Becker H. S., *Op. cit.*, (1982) 2006, p. 96-98.

responsabilité comme dans le cas de Paul, qui est devenu directeur de l'ATTM après avoir obtenu son diplôme d'éducateur à l'IRTS. C'est ainsi qu'il est devenu « homme-à-tout-faire », comme il le dit lui-même. Cette auto-définition tout à la fois critique et qui le positionne comme pivot de la structure fait clairement référence à la « nécessaire » polyvalence. Concernant les autres niveaux hiérarchiques (hors direction), on constate que le recrutement, comme on l'a vu, ne se fait pas exclusivement sur cette base puisque l'on retrouve à des postes équivalents des profils très différents, plus ou moins diplômés, plus ou moins expérimentés, avec le plus souvent ces deux courbes qui se croisent c'est-à-dire que celui qui est diplômé est souvent moins expérimenté et inversement. Le poids des diplômes et des qualifications est alors plus relatif. Cette relativité tient principalement au secteur d'activité et à l'objet associatif, comme le montrent les compétences exigées dans les secteurs de l'éducation/formation/insertion et du secteur de la santé physique et mentale qui constituent les deux secteurs les plus exigeants en termes de qualifications.

#### *V.1.1.1.3. Une division du travail sexuée*

Après le statut, les diplômes et les qualifications, le genre constitue également un critère de répartition des tâches. Il est utilisé de façon plus sporadique et plus contextualisée que les précédents. On notera une parité aux fonctions de direction puisque sur les dix structures, cinq sont gérées par des femmes (*ADIE, CFQ, ISM-Est, La Clé, Rencontre*) et les cinq autres par des hommes (*AIEM, AJB, ATTM, La Passerelle, Permanence Emploi*). Par contre, aux niveaux de moindre responsabilité, on constate certaines différences, notamment une surreprésentation féminine chez les salariés interrogés (80%) alors qu'elles sont minoritaires chez les bénévoles (30%). Bien sûr, l'enquête n'est pas exhaustive et bien que les résultats partiels des questionnaires aillent dans ce sens<sup>129</sup> et qu'ils renvoient aux données nationales<sup>130</sup>, il convient de rester prudent. Cette répartition ne doit cependant pas cacher certaines spécificités des structures avec, par exemple, une *quasi* exclusivité masculine à *La Passerelle* sur les actions de formation informatique et une *quasi* exclusivité féminine au *CFQ* sur les actions de formation linguistique. La responsable chargée du recrutement et de la

---

<sup>129</sup> Sur le corpus, seules six structures ont rempli plus ou moins complètement le questionnaire préliminaire. Sur ces six, l'une n'a pas spécifié le sexe des bénévoles et des salariés. Sur les cinq qui restent, sur les 260 salariés, 187 sont des femmes (soit 71,92%). Concernant les bénévoles, le calcul est rendu impossible puisque seules deux structures ont renseigné les informations nécessaires. Il est donc difficile d'établir quelque calcul que ce soit. Il s'agira pour les prochaines investigations de ne plus compter sur l'auto-administration de questionnaire qui contraint à des résultats partiels.

<sup>130</sup> Prouteau L., Wolff F.-C., *Art. cit.*, 2002 ; Archambault E., *Op. cit.*, 2003 ; Héran F., *Art. cit.*, 1988.



formation des bénévoles au *CFQ* tend à expliquer cette situation par une forme de naturalisation des compétences car les femmes auraient « ça dans le sang ».

« Alors euh... les bénévoles... les bénévoles, chez nous, ce sont des personnes qui ont souvent euh... elles ont le niveau Bac+. Et y a une éducatrice spécialisée à la retraite, y a une juriste à la retraite, il y a... une sœur qui a travaillé euh... en euh... Amérique du Sud avec les Indiens. Elle faisait de l'alpha en espagnol. Euh... on a quoi encore... [long silence] [I : c'est un choix de n'avoir que des femmes...] Non, c'est pas un choix. J'avais un seul bénévole avant. C'était quelqu'un qui a fait... qui était en train de préparer le doctorat de psychologie. Il était d'origine hongroise, je crois. [...] Et bon. D'ailleurs il va être bientôt le médiateur sur le quartier. [I : comment vous expliquez que ce soit surtout des femmes ?] Pourquoi ? **les femmes ont toujours milité beaucoup plus que les hommes.** Et les hommes peut-être... bon ce sont toutes... toutes des bénévoles qui sont... soit... des femmes... soit à la retraite, soit celles qui ont déjà des missions différentes comme la... la... la sœur en civil qui œuvre pour toute la population dans le cadre de l'œcuménisme... toutes les religions, toutes les cultures, le brassage... et donc euh... elle a une mission spéciale. **Les autres, je pense que elles doivent avoir ça dans le sang.** Elles l'ont toujours fait. Elles ont travaillé dans... aussi dans de... **dans des emplois sociaux.** [...] Voilà. Non, mais **il faut avoir une sensibilité et une âme.** Je pense qu'**il ne faut pas être trop cartésien** pour faire ce travail-là parce que c'est... être trop cartésien, ça ne vous permet pas d'ouverture énorme qu'il faut avoir vers les autres et vers les autres cultures. Et... il ne faut pas être trop cartésien. Tout en restant quand même dans le cadre et établir le cadre. »

Cette naturalisation des compétences est ce qui fonde l'essentiel de l'usage de ce critère en termes de répartition du travail. On constate alors qu'il motive une attribution différenciée traditionnelle des tâches attribuant aux travailleuses associatives celles ayant trait à l'éducation des enfants, à la gestion familiale, etc., autrement dit, des rôles traditionnellement attribués aux femmes. Ainsi, un éducateur (Dimitri) et une éducatrice (Mounia) du club de prévention spécialisée de l'*APSSIS* échangent-ils autour de cette question :

« c'est vrai qu'au niveau des femmes euh... c'est vrai que dans l'équipe, ben on intervient beaucoup plus que mes collègues dans les familles. Bon, on a peut-être la facilité aussi, le lien avec d'autres femmes... ça doit faciliter d'être femme. » (Mounia)

« parce que souvent, on voit... quand même ça, Mounia, il faut le dire, surtout dans les familles maghrébines, c'est souvent la maman qui porte cette... cette identité familiale et c'est elle qui régule quand même relativement. C'est elle qui a une véritable action sur les enfants quoi... et donc c'est bien que ce soit les femmes qui y aillent. » (Dimitri)

(Entretien Educateurs Club de Prévention Spécialisée de l'*APSSIS*, Mounia et Dimitri, 16 mai 2002)

La justification de cette répartition repose donc sur l'opposition traditionnelle entre hommes et femmes auxquels on attribue des espaces, des champs d'action et des modes d'action

spécifiques<sup>131</sup>. Ce critère de hiérarchisation par le genre est donc à affiner et à mettre en lien avec les actions, les secteurs ou les axes de la structure associative considérée.

#### *V.1.1.1.4. Une division du travail variable selon les actions, secteurs et axes de la structure associative*

Cet autre critère (les actions, secteurs et axes de la structure) renvoie à un mode classique de répartition du travail en général : une répartition en fonction des compétences. Plus général que le modèle des qualifications, ce modèle des compétences<sup>132</sup> s'étend aux capacités, aptitudes sociale, personnelle ou encore territoriale et réticulaire des individus. Et il participe d'un découpage plus spécifique, supplémentaire, au sein des structures, notamment dans les structures telles l'ATTM, l'APSYS, l'AIEM ou l'AJB entre autres, qui développement des actions différentes (soutien scolaire, actions femmes, aide au retour à l'emploi, activités culturelles et artistiques, sport, logement d'urgence, etc.).

« Pour les projets, les financements c'est plus Paul qui s'en occupe, **moi je ne sais pas faire...** mais je vais apprendre, ça sert toujours de savoir faire des projets. [...] **Le partage des tâches, il se fait en fonction des secteurs** si on peut dire, selon les relations avec les familles et **avec les institutions, ça c'est les collègues** que je vous ai présentés tout à l'heure. Sinon il y a les bénévoles. » (Entretien salariée01 ATTM, 02 décembre 2002)

Ce mode classique de division du travail a donc le plus souvent sa place dans les structures dont la taille est importante et dont l'objet associatif est multidimensionnel. Chacun trouve alors sa place dans des espaces de compétence propres.

A ces critères « classiques » s'ajoutent un ensemble composite de dimensions spécifiques au secteur associatif : une division spatiale, temporelle et au *feeling*, qu'il s'agit d'analyser maintenant.

---

<sup>131</sup> Bourdieu P., *La domination masculine*, Editions du Seuil, Paris, 1998, 177p. Voir également Laufer J., Marry C., Maruani M. (sous la dir.), *le travail du genre. les sciences sociales à l'épreuve des différences de sexe*, La découverte, Coll. Recherches, Paris, 2003, 362p. et Maruani M. (sous la dir.), *Op. cit.*, 2005.

<sup>132</sup> Sur l'analyse du passage du modèle de la qualification au modèle de la compétence, voir Dadoy M., « De la qualification aux compétences », in *La sociologie du travail et la codification du social*, T1, PIRRTEM/CNRS, Université Toulouse Le Mirail, Toulouse, 1990, p. 231-241 ; Schwartz Y., « De la qualification à la compétence », in *La sociologie du travail et la codification du social*, T1, PIRRTEM/CNRS, Université Toulouse Le Mirail, Toulouse, 1990, p. 177-199 ; Zarifian Ph., « L'émergence du modèle de la compétence », in Stankiewicz F. (dir.), *Les stratégies d'entreprise face aux ressources humaines : l'après-taylorisme*, Economica, Paris, 1988, p. 77-82.

### V.1.1.2. Des critères inédits en matière de division du travail et de hiérarchie

Ces critères inédits ou spécifiques au secteur associatif le sont-ils véritablement ou se rapportent-ils davantage à une rhétorique qui tend à parler autrement de choses existantes dans d'autres secteurs d'emploi ? La division spatiale du travail (premier critère identifié) se retrouve dans d'autres secteurs mais connaît une spécificité par son degré de découpage territorial qui descend extrêmement bas. La division temporelle, quant à elle, est véritablement propre au secteur dans la mesure où elle découle de la co-présence statutaire bénévolat/salariat. Enfin, l'analyse du « feeling » tend à démystifier ce mode de division du travail car la description qu'en font les acteurs montre que s'il y a « feeling » dans le temps de l'action, il est le résultat d'une construction préalable.

#### V.1.1.2.1. Une division du travail géographiquement située

La répartition en fonction du territoire géographique répond là encore à une hiérarchisation et une division du travail qui n'est pas propre au secteur associatif. Le commerce, l'industrie et bien d'autres secteurs se voient découpés territorialement ; la fonction publique en constitue encore un autre exemple intéressant. La particularité de ce découpage pour le secteur associatif, est qu'il repose sur ce que j'appelle une *nanoterritorialisation* c'est-à-dire de très petits découpages qui vont, sur un quartier, du secteur (secteur nord, secteur sud, secteur haut, secteur bas, etc.) à la cage d'escalier en passant par une rue, plusieurs rues, un immeuble, un îlot, un espace public (tel square, tel abri de bus, telle place, tel espace sportif collectif, etc.) voire un établissement (scolaire, administratif, commercial entre autres), etc.

« Elle : y a deux équipes en fait de l'APSYS.

Lui : une par secteur...

Elle : Euh... ouais ! Y a deux secteurs sur Borny. Donc moi, je fais partie de l'équipe Michelet donc qui commence à partir de Bergson... enfin le Cora et jusqu'à la place du marché. Et puis y a tout le secteur Champagne donc... entre guillemets "du fond de Borny" jusque la place du marché aussi. Donc euh... y a deux équipes donc euh... y a l'équipe de trois sur Michelet. On n'est pas nombreux. Et puis... je ne sais plus... sur Champagne...

Lui : ils sont trois.

Elle : trois à Champagne. Et euh... ben toi [à Philippe], je sais pas... eh ! eh ! Lui, il compte plus parce que... bientôt... bientôt y a une équipe de nuit qui va se mettre en place. Hein ! Et donc Philippe sera le chef d'équipe. [silence]. » (Entretien Educateurs Club de Prévention Spécialisée de l'APSYS, Mounia et Philippe, 16 mai 2002)

On constate avec cet extrait l'extrême diversité des territoires considérés : des secteurs, qui relèvent d'un découpage administratif institutionnel propre au travail social, des rues telles

« Bergson », « Michelet » ou « Champagne » qui sont des repères officiels relevant d'autres institutions, des lieux et places tels « le Cora » ou la place du marché qui renvoient à des territoires vécus de tout un chacun et sur un autre registre encore, « le fond de Borny » qui est une catégorie mobilisée par les seuls « locaux » si l'on peut dire, ceux qui sont « d'ici ».

Ce découpage spatial se double d'un découpage temporel avec les équipes de jour et de nuit. Ce système de découpage est cependant nettement plus marqué chez les travailleurs sociaux, notamment les éducateurs spécialisés que les travailleurs associatifs en général.

#### *V.1.1.2.2. Une division du travail temporelle*

Le temps, entendu comme temps disponible, est un autre facteur qui instaure une forme de hiérarchie, faisant, par exemple, du bénévole, un réel supplétif au salarié. Dans le cas de l'ADIE, par exemple, un bénévole nous disait remplacer la salariée et assumer des tâches seul, bien que les choses ne soient pas toujours pensées ainsi au départ. Par contre, on constate dans son discours, qu'il existe des limites à ce rôle de substitut, puisqu'il n'intervient pas dans l'instruction des dossiers, quelle que soit la situation. Le rôle de renfort ou de « [démultiplicateur] des possibilités des salariés », comme il le disait lui-même, a donc ses limites. Et ce facteur temps ne constitue qu'un élément ponctuel d'organisation du travail. Il est mis en œuvre dans une situation d'urgence. Si les choses se bousculent, l'essentiel est la réactivité d'un personnel quel qu'il soit (ou presque).

« J'en ai reçus [des clients à la permanence d'accueil] mais Colette faisait aussi... [...] **On se répartit le temps en fonction de ses contraintes à elle** et éventuellement des miennes. Bon si elle a beaucoup monté de... de... de... de dossiers à monter, j'irai seul à Forbach jeudi ou... à moins qu'elle ait pris un rendez-vous qui concerne l'instruction [activité exclusivement réservée aux salariés] » (Entretien bénévole ADIE, 22 mai 2002)

Cette extension du temps, rendu possible par la présence des bénévoles, l'est également car dans le secteur associatif, comme nous le verrons plus loin, du fait de la présence de ce binôme bénévolat/salariat aucun ne compte son temps, pas même les salariés.

#### *V.1.1.2.3. Une division du travail au « feeling »*

Le « feeling » constitue-t-il un réel critère de division du travail ? Posée ainsi, la question peut surprendre mais ce critère fonde certains discours et devient une justification de la répartition

des tâches et des attributions de postes dont il est important de tenir compte pour saisir ce qui fait l'associatif. Ce caractère informel du « feeling » est à ce titre essentiel.

« y a deux grands secteurs : c'est l'insertion professionnelle et l'insertion sociale et linguistique. Et euh... donc il y a... il y a des noms, des... **des personnes qui ont beaucoup plus de feeling avec l'insertion professionnelle** donc... alors donc elles créent pour certaines des entretiens individuels avec les gens, des avis, des choses de suivi individuel. » (Entretien salariée02 CFQ, 10 décembre 2002)

Confier des tâches d'insertion professionnelle au « feeling » peut sembler bien léger de la part d'une responsable, qui plus est en charge du recrutement, de la formation des bénévoles et de la division des rôles de chacun. Evoquant les critères de recrutement qu'elle mobilisait pour sélectionner ses personnels, elle citait compétences, diplômes, expériences mais également « fibre sociale », autrement dit, un critère qui relève davantage de l'ordre du sentiment, de la compassion, de la compréhension de l'autre et envers l'autre que de la rationalité et la technicité. Pour autant, cette « fibre sociale » ou ce « feeling » vis-à-vis de tel ou tel objet (insertion sociale, professionnelle, éducation, culture, soutien psychologique, etc.) ne puise pas sa seule source dans une nature. Elle exprime un *ethos*, un *habitus*, dont on sait depuis Bourdieu le caractère acquis. Ce « feeling » se situe donc dans la conformité des critères classiques du travail social (compétences, qualifications, statuts, genre) même si les critères propres au secteur associatif (territoire, temps) lui confèrent toute son importance. Le terme s'intègre dans la rhétorique propre au secteur, construit sur la vocation personnelle et le militantisme laïc, synonymes de compétence dans un monde qui valorise l'innovation, l'engagement et la prise d'initiative.

De nombreux facteurs contribuent donc à construire les rapports hiérarchiques et à organiser le travail associatif. Néanmoins, cette hiérarchie factuelle ne fait pas forcément sens pour tous les bénévoles ou salariés. Le ressenti de la hiérarchie n'est pas toujours en conformité avec la mise en œuvre pratique des actions de chacun.

### **V.1.2. ... au récit d'un ressenti décalé : « Y a pas de lien hiérarchique bien sûr mais c'est elle qui décide »**

A l'occasion des entretiens réalisés, on constate un décalage entre ce que l'on peut appeler une hiérarchie vécue ou ressentie et une hiérarchie réelle. La hiérarchie ressentie n'en est pas moins réelle. Si ce décalage est intéressant c'est qu'il constitue un indicateur pour qualifier les

rapports qui organisent le travail associatif. Ils sont des rapports qui se présentent comme égalitaires, horizontaux, partenariaux. Ainsi, ce bénévole de l'ADIE dit :

« Y a pas de lien hiérarchique bien sûr mais c'est elle [la salariée] qui décide »

Et plus loin, semblant vouloir contrebalancer ce constat d'une hiérarchie entre salariés qui décident et bénévoles qui exécutent, il ajoute :

« ce qui n'empêche pas le poids d'une manière générale [...] des bénévoles puisque euh... on... en tant qu'influence et participant à des chantiers de... de l'organisation... vous voyez ? parce que c'est eux... ce sont eux les plus nombreux. Et que l'ADIE ne fonctionne pas sans eux euh... elle peut pas fonctionner sans eux... ne serait-ce que financièrement. »

On constate un certain refus de penser les rapports bénévoles/salariés comme de simples rapports hiérarchiques entre des dirigeants salariés et des exécutants bénévoles. Il conduit l'interviewé à valoriser le nombre important de bénévoles et à les replacer au cœur de la structure puisque « ça ne fonctionne pas sans eux », même si le nombre ne constitue pas en soi une réelle force de décision.

Ce discours est également tenu par des salariés qui ne se pensent pas non plus dans une relation hiérarchique avec leur employeur ou avec les bénévoles de CA.

« **Le président et la directrice vont choisir les orientations** etc. hein ! et puis... c'est leur décision, hein ! euh... et puis ben après, pour tout **ce qui est de l'ordre des décisions fonctionnelles** quoi, je veux dire ben à ce moment-là **c'est le responsable de secteur**, c'est l'équipe. Non, mais c'est un niveau de structure... je veux dire... **y a pas de... y a une hiérarchie, bien sûr, c'est normal mais euh... enfin, moi, je ne le vis pas comme ça...** c'est vraiment... de toute façon, je veux dire, **on est tous dans la même galère** hein ! En quelque sorte hein ! **On a intérêt à ce que ça fonctionne.** C'est par des actions qu'on va mettre en place et la qualité des actions qu'on va mettre en place qui permettra que mon boulot soit pérennisé donc on est tous dans la même galère ! donc **on a intérêt à ce que tout aille au mieux et à prendre les décisions qui sont bonnes pour le CFQ** donc... euh... voilà. » (Entretien salariée01 CFQ, 05 décembre 2002)

« C'est quand même relativement euh... **relativement organisé** en... en termes de... y a... y a un suivi qui est fait si tu veux... aussi bien euh... de l'éduc. par rapport au public euh... du chef de service par rapport à l'équipe euh... de la direction par rapport au chef de service. Donc euh... **c'est une interaction** en fait c'est-à-dire qu'il y a plus un fonctionnement consensuel ou... y a un fonctionnement monostatique. **Mais c'est pas non plus un fonctionnement familial. Là, là, c'est un rêve si tu veux...** mais bon... y a des fois des réunions euh... où il y avait des tensions entre les gens... y en a... qui exagèrent... c'est... c'est vivant ! quoi c'est... C'est pas... **bon après, on n'est pas des exécutants.** » (Entretien Educateur Club de Prévention Spécialisée de l'APSYS (Dimitri), 16 mai 2002)

Ces quelques exemples font alors ressortir différentes logiques qui établissent cette distinction entre hiérarchie vécue et hiérarchie subie. J'en distingue trois, non exclusives les unes des autres, que j'appelle « rhétorique de la liberté », « rhétorique de l'égalité » et « rhétorique de la complémentarité ».

### V.1.2.1. Rhétorique de la liberté

Par *rhétorique de la liberté*, il faut entendre un discours qui tend à valoriser le libre choix de l'acteur, qui organise, choisit ce sur quoi il s'investit et comment il s'y investit. Pour illustrer cette analyse, suivons le discours tenu par l'une des salariées rencontrées. Au cours de l'entretien, elle dit :

« On le fait quand **on a envie de le faire**... personne nous dit de travailler, **il n'y a pas de chef ici...** » (Entretien salariée 01 *ATTM*, 02 décembre 2002)

Elle affirme donc très clairement une absence de hiérarchie (« pas de chef ici ») et une absence de direction et de contrôle de ce qui est fait sur le mode « on le fait quand on a envie de le faire ». Elle rend compte d'une situation de liberté d'action et de liberté de choix d'action. Chacun semble pouvoir faire ce qu'il souhaite quand il le souhaite sans qu'il soit encadré ou contrôlé. Mais plus loin dans l'entretien, revenant sur le déroulement concret du travail réalisé, des actions menées au cours des semaines, son discours semble contredire sa première position tendant plutôt à affirmer l'existence d'une organisation précise et d'une répartition des tâches en fonction des différents critères évoqués plus haut.

« Et **une fois par semaine, on parle ensemble de ce qu'on fait**, on fait ça le lundi... surtout ce qu'on va faire... si il y a un souci bien précis on le règle tout de suite... dans l'ensemble ça va, les enfants sont bien. [...] **On fait des réunions d'équipe et des réunions d'équipe d'animation**. Dans les réunions d'équipe, il y a cinq salariés... il y a la responsable des femmes, celles des enfants, le secrétariat et l'accueil... là on parle des problèmes globaux de l'*ATTM*, les financements surtout... Dans les réunions d'équipe d'animation, on se réunit par secteur et cette fois il y a les salariés et les stagiaires. En ce moment il y en a deux, pour cinq mois... ils viennent de l'IRTS, de deuxième et première année. On discute surtout de ce qu'on va faire la semaine et de ce qu'on a fait la semaine passée. [...] Non, pour les projets, les financements c'est plus Paul qui s'en occupe, moi je ne sais pas faire... mais je vais apprendre, ça sert toujours de savoir faire des projets... sinon **en ce qui concerne le projet intérieur de l'association, je crois que c'est le rôle du CA... Le CA il est voté une fois par an... les salariés et les adhérents ont le droit de voter... c'est nos chefs quoi !** ».

Ici, même si certains termes pourraient laisser penser à une organisation souple où l'« on parle ensemble de ce qu'on fait », on constate une répartition fine et un découpage rationalisé

autour principalement des statuts – critère classique de division des rôles du secteur – qui attribuent ou non un droit de vote, qui autorisent ou non une participation à telle ou telle réunion. Chacun a son secteur de compétence (les financements, l’animation, l’organisation générale, le secrétariat, l’accueil, les projets). Cette description contraste avec le premier extrait qui faisait état d’un ressenti spontané bien différent.

Il ne s’agit pas pour autant de dire que cette interviewée se fourvoie dans une idéalisation de son travail et des rapports qu’elle entretient avec les autres membres de la structure. Ce décalage traduit, en fait, les contradictions ou paradoxes du secteur dans sa globalité. Ce sont, là encore, sa genèse bipolaire (catholique et laïque) puis son évolution (professionnalisation, salarisation) qui sont en cause, associées à l’esprit participatif et démocratique inhérent à l’investissement associatif. En clair, le secteur associatif, aujourd’hui devenu un secteur d’emploi comme les autres, s’est structuré et organisé de façon classique (hiérarchique) alors que la philosophie dominante qui l’anime et qui tend à le caractériser reste de l’ordre du don de soi, de la bonne volonté et de la liberté d’agir et de s’investir sur des causes qui parlent<sup>133</sup>. Même si des réunions de travail organisent et encadrent bel et bien le quotidien des travailleurs associatifs, l’absence de reconnaissance formelle d’une hiérarchie et d’une pression hiérarchique crée un ressenti différent de celui d’une administration chez les membres du personnel. Ils ne se sentent pas évoluer dans un secteur comme un autre, ce qui fait par là même exister un collectif de travail où chacun se sent libre d’agir comme il l’entend.

### V.1.2.2. Rhétorique de l’égalité

Les extraits précédents rendent également compte d’une *rhétorique de l’égalité* dans le sens où ils réfutent l’idée d’avoir « un chef ». Dans ce cas, à l’idée selon laquelle chacun fait ce qui lui plaît, ils ajoutent l’idée d’une égalité de traitement et d’une égalité de choix. Les échanges entretenus avec des vacataires de l’*ATTM* fournissent, à cet égard, un bon exemple de cette position.

« [I : au niveau de la répartition des tâches entre les salariés et vous, ça se passe comment ? chacun fait un peu ce qu’il aime ou y a une répartition euh... organisée...]

Lui : **ça me fait bizarre la question parce que nous, j’sais pas, on n’a aucune... on n’est pas organisé comme ça... nous... on n’a pas une répartition comme ça...**

Elle : ça dépend des ateliers en fait...

Lui : ouais... parce que bon... j’sais pas...**ça vient tout seul.** On...

---

<sup>133</sup> Collovald A., Gaiti B., « Des causes qui parlent », *Politix*, n°16, 1991, p. 7-22.



Elle : oui les gamins...

Lui : **on sait que** de 4 à 5 y a les... y a l'aide aux devoirs et après on essaye de... **y a Martin** [salariné, permanent, éducateur spécialisé, futur directeur] **qui envoie les petits avec Malika** [une autre salariée, permanente, en formation] et...

Elle : ouais c'est juste pour les activités quoi en fait. **C'est Martin qui s'occupe surtout des... des grands... enfin des grands ! des... plus grands du Primaire. Et puis Malika des petits. Et puis après, nous on file un coup de main euh... ça dépend quoi.** [...]

Elle : Et puis autrement ben pour euh... l'aide aux devoirs ben... c'est vraiment... les enfants arrivent euh... et puis on fait le tour, on voit combien y a de devoirs quoi. Vraiment... mais on peut pas se répartir parce que des fois y a des gamins qui ont fini avant les autres donc euh... ça serait... ça aurait pas de sens à la limite de... non vraiment. Et puis y a des gamins qui sont plus à l'aise avec certains donc ils viennent nous demander... mais en général ça n'arrive pas souvent mais des fois ils ont une préférence donc euh... **ça se fait naturellement.**

[I : et au niveau de l'organisation... globale de... de l'association. Vous, vous avez des tâches administratives ou d'organisation... ou vous êtes simplement sur la... les activités ou l'aide aux devoirs ?]

Lui : **ben les vacataires, non. Nous c'est les activités, l'aide aux devoirs et voilà.**

[I : mais sinon on vous demande votre avis sur euh... les projets... vous participez à des réunions ?]

Elle : non.

Lui : **moi oui mais bon pas en tant que vacataire. En tant que... qu'adhérent membre** de l'association mais en tant que vacataire, non. Mais euh... si en tant que vacataire ou bénévole je veux venir, ouais ! c'est ouvert. [...]

Elle : mais ici, enfin tout le monde se connaît. Enfin... justement la plupart des gens qui sont là, ils étaient là déjà au début quoi enfin... du coup, **comme tout le monde se connaît, les tâches, elles... se font plus naturellement...** » (Entretien vacataires *ATTM*, 20 janvier 2003)

L'idée que chacun dispose de suffisamment de connaissances, de compétences et d'expérience pour savoir ce qu'il a à faire conduit à un rejet du « donneur d'ordres » qui organise l'équipe. Là encore l'informel est érigé en valeur en soi du secteur. Pourtant cet extrait montre là encore combien le caractère « naturel » des choses (actions) qui se font repose soit sur des routines<sup>134</sup> (« comme tout le monde se connaît ») soit sur des orientations données en temps réel (c'est-à-dire au moment de l'action) par les salariés, responsables, permanents et formés. Et même si là encore, on sent un refus d'assimiler l'organisation de la structure associative à un mode entrepreneurial rationalisé, la logique distinctive selon les statuts reste opératoire, notamment en ce qui concerne les prises de décision qui reviennent aux seuls membres.

### V.1.2.3. Rhétorique de la complémentarité

La troisième logique qui tend à justifier une absence de hiérarchie (sur le plan du ressenti) tient en ce que je nomme une *rhétorique de la complémentarité* et qui pose ainsi différemment les rapports entre les uns et les autres. Il s'agit non pas de penser le collectif de

---

<sup>134</sup> Hughes E., *Op. cit.*, 1996.

travail comme un ensemble hiérarchisé mais comme un groupe de partenaires aux compétences différentes qui se complètent. Ainsi une salariée, responsable du recrutement et de la formation des bénévoles et salariés, répondant à la question « avez-vous des moyens de contrôler ce qui est fait, si ça se passe bien ? », réfute en bloc l'idée d'un contrôle de sa part au profit d'un échange et d'un partenariat.

« J'aime pas travailler comme ça. Je... **je souhaite que... elles me considèrent pas du tout comme euh... une autorité comme ça hiérarchique.** J'ai pas du tout envie de travailler comme ça. Moi je... **elles ont besoin de moi** hein ! parce que effectivement je suis en capacité de résoudre des problèmes qu'elles ne peuvent pas résoudre. Et **comme moi j'ai besoin d'elles !** hein ! donc il vaut mieux que ça se passe le mieux possible. **Il vaut mieux qu'on ait un partenariat, un échange permanent** euh... une fois... par exemple, comme c'est moi qui ait pratiquement constitué tout le fond documentaire à côté euh... c'est sûr que si elles passent par moi euh... elles... elles... très rapidement elles me disent "voilà je cherche un document là-dessus" ; je sais où il est. Si on l'a, je sais où il est. Euh... si par exemple euh... elles ont un souci avec un gamin ou un parent etc. c'est sûr que mon statut permettra... et ma distance aussi parce que moi je ne suis pas non plus au contact des enfants les soirs, même si je suis dans les ateliers tous les soirs mais... pas comme elles. Euh... **mon statut, etc. ma distance, elle va permettre de développer avec des parents d'autres contacts.** C'est peut-être mon âge aussi ! hein ! je pense euh... Quand je m'adresse à une maman euh... moi, je suis aussi maman quoi donc euh... on peut **échanger** sur un certain nombre de sujets dont ces jeunes filles-là... elles vont avoir du mal à... à avoir le même type d'**échange** que moi quoi. Donc euh... euh... voilà. Et... bon... et puis c'est vrai que moi aussi il faut que je... je... je tienne euh... **faut que je tienne mon rôle** quoi hein ! qui est pas... qui est pas toujours facile non plus parce que... c'est... c'est moi un petit peu la vitrine quoi du... du secteur. Donc euh... je suis assez souvent en représentation comme ça... dans des réunions, des choses comme ça. Et là... il faut... il faut que je connaisse mon sujet hein ! » (Entretien Salariée *Rencontre*, 20 décembre 2002)

Cet extrait, largement empreint du vocabulaire de l'échange, de la complémentarité et du partenariat, nous donne, à la fin, une clé de compréhension supplémentaire qui permet d'envisager ce qui motive cette justification : il s'agit de constituer et de valoriser une équipe experte, aux compétences complémentaires aux yeux des autres, entendus ici comme les autres acteurs associatifs, les usagers eux-mêmes mais également les autres acteurs opérant sur le territoire, et notamment les financeurs. L'idée de tensions internes sur une base hiérarchique est bottée en touche au profit d'une présentation solidaire du collectif de travail, compétent et expert « qui connaît son sujet ».

Pour conclure sur ce point, on pourrait dire que si tout ce petit monde « tient » ensemble sans réellement avoir le sentiment (plutôt que la conscience) d'être un groupe organisé, hiérarchisé, dirigé c'est sans doute par la seule magie de ce que Becker<sup>135</sup> nomme les « conventions », qui constituent des bases fiables, reproductibles, reconductibles, qui

---

<sup>135</sup> Becker H. S., *Op. cit.*, (1982) 2006, p. 53-58 ainsi que le chapitre 2.

orientent, organisent, bref constituent un langage commun aux membres de l'équipe devant coopérer afin de réaliser les objectifs fixés par eux-mêmes, par l'équipe et par l'ensemble du monde auquel ils appartiennent (donc également aux exigences des « partenaires »)<sup>136</sup>. Enfin, il semble nécessaire de nuancer l'hypothèse initiale qui liait la taille de la structure et son mode organisationnel (informel ou hiérarchisé) dans la mesure où il ne semble pas exister de taille critique qui fasse basculer d'un mode organisationnel (informel) à un autre (hiérarchisé). Les exigences en termes de professionnalité tendent en effet à astreindre les collectifs de travail à un mode unique de travail.

## **V.2. Bénévolat/salariat. Une co-présence aux enjeux forts**

On peut, en effet, être travailleur associatif salarié ou bénévole. Cette distinction globale s'accommode mal cependant avec une analyse fine qui rend compte de la multiplicité de profils et de situations qui peuvent être vécues. Sans dire que chaque bénévole ou chaque salarié a son mode personnel, qui empêcherait toute analyse sociologique, on a pu repérer deux à trois interprétations des rôles possibles. Les rapports multiples à la salarisation et à la professionnalisation entraînent le fait que le secteur est caractérisé par une importante mobilité, ce que Everett Hughes appelle une « mobilité collective d'une partie de ses membres »<sup>137</sup>. Ainsi constate-t-on des passages du bénévolat vers le salariat. C'est ce mouvement d'acteurs que nous allons analyser maintenant. Le premier point montrera que bien que ce rapport à la mobilité des acteurs soit vécu et organisé différemment selon les structures, il véhicule une même dimension : répondre à une mission du secteur.

### **V.2.1. Du bénévolat au salariat, un passage différent selon les structures**

Le passage du bénévolat au salariat est envisagé différemment selon les structures. Sans envisager chaque cas, trois modes dominants se dessinent : le premier considère ce passage comme allant de soi (une évidence). Il tend alors à répondre à deux missions principales à savoir la valorisation des personnes et la consolidation de l'expertise de la structure ; le suivant le lie à la problématisation globale de l'objet associatif (un mode d'action) et vise dans ce cas l'insertion sociale et professionnelle des individus ; enfin le dernier, un peu à part, se refuse à l'envisager (une incompatibilité structurelle) mais considère satisfaisant, à travers ce

---

<sup>136</sup> Bien sûr, ces conventions sont inséparables des dispositifs qui contraignent et orientent l'action et ses modalités de mises en œuvre (règlements administratifs, contrats, appels d'offres, projets, etc.)

<sup>137</sup> Hughes E., « Le travail et le soi », p. 75-85, in *Op. cit.*, 1996, p. 77.

refus, à l'exigence de spécialisation et de professionnalité du secteur sur un certain nombre de questions sociales.

### V.2.1.1. Une évidence, une continuité organisationnelle

Le passage du bénévolat au salariat s'opère principalement dans des petites structures qui, par ce moyen, marquent une forme de reconnaissance de l'implication, de l'engagement personnel consenti par les bénévoles. Il traduit également l'évolution générale du secteur.

« **Alors** après, **il a fallu** un peu s'organiser et puis **après il a fallu** prendre... **il faut** des professionnels **alors** donc on a eu des gens comme Marie qui est salariée à mi-temps. » (Entretien bénévole *Rencontre*, 17 mars 2003)

Cet extrait, par son recours récurrent à l'impératif « fallu » et aux conjonctions « alors » et « donc » témoigne d'une évidence, d'une certaine logique *quasi* naturelle de ce passage, comme s'il n'était pas envisageable de faire autrement. Pour l'interviewé, bénévole de longue date dans la structure, qui a vécu la transformation de cette dernière, la professionnalisation s'imposait afin de consolider l'expertise de la structure c'est-à-dire sa capacité et sa légitimité à intervenir sur le territoire.

Dans certains cas, ce processus de reconnaissance part du don de soi de l'usager, se transforme une première fois par une inclusion dans le groupe bénévole avant d'aboutir, comme la cerise sur le gâteau, par une embauche comme salarié. Ce processus participe de l'entreprise de valorisation des personnes, qui constitue une mission importante du secteur.

« J'étais membre depuis tout petit... et puis après je suis devenu bénévole [...] Bon c'est la première année que je suis vacataire. [...] D'ailleurs il faut que je réfléchisse, là, pour dire que je suis vacataire parce que j'ai toujours été là : d'abord membre, puis bénévole, et puis maintenant vacataire. Moi, vacataire, **c'est plus Paul qui m'a proposé d'avoir un peu une petite contrepartie parce que j'étais toujours là** et puis... voilà. » (Entretien vacataire *ATTM*, réalisé le 20 janvier 2003)

Parfois cette progression idéale est souhaitée par les financeurs et constitue la réalisation d'une application d'une exigence organisationnelle externe.

« On a mis à peu près quatre ans à travailler autour du bénévolat. Et puis on s'est dirigé vers une professionnalisation du métier parce que **y avait des exigences des financeurs**. Hein ! très vite. » (Entretien président *AJB*, 07 mai 2002)

Le processus de professionnalisation et de salarisation participe de la constitution de l'expertise du secteur et répond ainsi à la « nouvelle » place du secteur associatif. Et dans ce sens, comme on l'a vu, ce (nouveau) lieu d'emploi s'équipe par une main-d'œuvre qualifiée, dont les connaissances de la structure, des actions et du fonctionnement associatif en général facilitent leur intégration au collectif de travail. Et c'est là le second mode de justification de ce passage du bénévolat au salariat.

### V.2.1.2. Un mode d'action

Lorsque ce passage du bénévolat au salariat est envisagé sous l'angle de l'objet associatif, il est alors (plus ou moins) pensé comme une période d'essai, un tremplin vers le salariat. L'association constitue alors un lieu d'emploi comme un autre. Cette logique instrumentale du secteur associatif est construite par les structures associatives elles-mêmes, voire, plus exceptionnellement, par les usagers et/ou bénévoles qui utilisent la structure comme lieu de formation (tel le cas rapporté par le président de *La Passerelle* de la personne « venue pour être bénévole », qui avait « profité » du dispositif de formation et s'en était allée sans jamais être bénévole). Il est alors une source de revenu qui vient concrétiser une implication existante.

« Après on a eu un poste euh... c'est-à-dire par l'Etat comme dans plusieurs endroits pour euh... un poste de euh... "médiation de femmes et jeunes filles" [...] ce côté économique plus. Euh... par exemple moi, **si je faisais pas ce travail-là, si j'étais pas rémunérée économiquement à mi-temps** mais quand même depuis quatre ans à l'ATTM, **je... serais obligée de travailler ailleurs**. Qu'avec un autre travail ailleurs, on peut pas être très... par exemple matin, je travaille quatre heures mais je... on est là vingt-quatre heures sur vingt-quatre, vous voyez ? ça me dérange pas mais au moins, il y a une... comme tout le monde on a économiquement euh... par exemple, moi, maintenant je viens dix-huit kilomètres, vous voyez ? J'habite même pas sur ce quartier parce que... ça marche pas. C'est-à-dire moi, on a, on dépense pas dans notre poche si vous voulez un petit peu. » (Entretien salariée 02 ATTMM, 02 décembre 2002)

« Oui évidemment, quand on embauche un salarié, on préfère que ce soit quelqu'un qui connaisse l'association, donc **oui, les bénévoles sont prioritaires, ils sont déjà dans la maison...** » (Entretien responsable *Rencontre*, 19 décembre 2002)

Dans ces cas, l'expérience de la structure, du mode de fonctionnement de l'association, de l'associatif prime. Le stade de bénévole fonctionne comme une période d'essai ou un stage. Le passage de bénévole à salarié rend visible le travail de valorisation des personnes que font les acteurs associatifs (par la reconnaissance de compétences chez les bénévoles) mais surtout, il met en avant la logique insertive qui tend à permettre un accès ou un retour à l'emploi pour

des individus qui en sont plus ou moins éloignés. Le processus de salarisation est bénéfique aux structures associatives pour deux raisons principales : tout en essayant de résoudre des problèmes qu'elles ont identifiés auprès des populations usagères (manque de confiance en soi, difficulté à (re)trouver un emploi), elles contribuent ainsi à asseoir leur légitimité et leur capacité à agir sur le territoire puisque, comme on l'a vu, le salariat associatif fonctionne comme un garant de l'action par les compétences et la relative stabilité qu'il rend visible. Ce passage d'un statut à l'autre n'est cependant pas toujours possible, notamment pour des structures qui connaissent un découpage fin des champs de compétence des uns et des autres et *a fortiori* dans des structures qui ne fonctionnent qu'avec un seul statut.

### V.2.1.3. Une incompatibilité structurelle

On trouve en effet deux types de situation d'incompatibilité qui interdisent ou limitent ce passage du bénévolat au salariat. La première situation tient à une différence très nette de profils entre les bénévoles et les salariés de la structure, qui ne disposent ni des mêmes compétences, ni de la même place (ou de places voisines) au sein de la structure. C'est notamment le cas de l'*AIEM*, dont le responsable rencontré signalait avoir « peu de passage de bénévole à salarié »<sup>138</sup>. Les bénévoles de cette structure disposent d'une forte expérience et sont encore en activité alors que les salariés, hors direction, sont soit des travailleurs sociaux soit des personnes que la structure a aidé à retrouver un emploi (principalement en CES ou CEC). Autrement dit, les rôles des uns et des autres sont très précis au sein de la structure et le passage de bénévole à salarié ne peut s'envisager du fait de la trop grande hétérogénéité entre leurs profils.

« 110/120 en CDI, en "Contrats normaux" : c'est essentiellement **des travailleurs sociaux**. Et entre 80 et 100 **contrats aidés**, eux-mêmes en salariés. [...] Souvent les parcours c'est CES puis CEC puis un emploi normal dans l'association. »

« **L'association est volontairement fermée. On ne recrute pas à tout va des militants bénévoles.** Le président est avocat, le vice-président est notaire : ils ont une vie professionnelle à côté. Ils sont moins disponibles que les retraités mais plus enclins dans la réalité. On a environ 50 bénévoles. »

La seconde situation d'incompatibilité est d'autant plus radicale qu'elle se donne à voir dans des structures qui ne reposent que sur l'un des deux statuts, tels les cas de *La Clé* ou *ISM-Est*. Ces deux structures, comme j'ai pu le signaler à plusieurs reprises, ne fonctionnent quasiment

---

<sup>138</sup> Entretien responsable *AIEM*, 03 mai 2002.

qu'avec des salariés en raison de leur objet très spécifique (respectivement le soutien psychologique et l'interprétariat et traduction). Les rares bénévoles sont soit des retraités des métiers du champ de la santé psychique ou de l'interprétariat soit des professionnels en activité (mis à disposition ou prenant sur leur temps libre). Ainsi aucun des deux profils (retraité ou salarié mis à disposition) ne cherche à être embauché.

Ces quelques cas sont donc, de fait, hors de la question traitée ici. Pour les autres, ce passage est très irrégulier, notamment en raison de l'objet associatif. Ainsi plus l'objet principal de la structure touche à l'insertion par l'économique ou à la formation et plus ce type de passage est important puisque, ainsi, il répond simultanément à plusieurs des missions qui incombent au secteur. Ce passage du bénévolat au salariat, comme on peut l'imaginer, opère des modifications dans l'organisation des structures mais il ne laisse pas non plus indemne les rapports entretenus avec l'extérieur (les autres structures, les institutions, etc.).

#### **V.2.1.4. Un passage qui génère des transformations internes et externes.**

Le passage du bénévolat au salariat opère en effet un certain nombre de transformations organisationnelles au sein des structures qui se manifestent à deux niveaux : au niveau interne puisque le changement de statut introduit une modification des tâches effectuées par les individus concernés, le plus souvent manifestée par un accès à de nouvelles responsabilités et au niveau externe puisque la salarisation contribue à rendre visible les compétences détenues par l'individu, censée notamment lui faciliter les rapports avec les institutions. Sur ce dernier point, on verra qu'il s'agit de relativiser l'impact de ce changement.

Au niveau interne, on peut donc identifier deux transformations : d'une part, une modification des tâches effectuées et d'autre part, en lien avec la précédente, une accession à de nouvelles responsabilités.

L'existence d'une division du travail, en partie fondée sur les statuts, comme on l'a vu, engendre, lors du passage du bénévolat au salariat, une modification des tâches effectuées par l'individu. Signalons cependant qu'elle n'est pas systématique puisque, dans certains cas, il existe une forte homologie entre les activités salariées et bénévoles et le passage n'est pas vécu de façon nette. C'est par exemple le cas du vacataire de l'*ATTM*, membre depuis tout petit (ses parents l'étaient eux-mêmes) puis bénévole à partir de l'adolescence (pour donner un « coup de main ») : le responsable lui a proposé de devenir vacataire et ainsi d'obtenir une petite rémunération en contrepartie de son investissement. Le caractère progressif du

changement fait qu'il ne ressent pas de réelle différence et se dire qu'il est vacataire lui demande un effort.

« **il faut que je réfléchisse, là, pour dire que je suis vacataire parce que j'ai toujours été là** : d'abord membre, puis bénévole, et puis maintenant vacataire. Moi, vacataire, c'est plus Paul qui m'a proposé d'avoir un peu une petite contrepartie parce que j'étais toujours là et puis... voilà » (Entretien vacataire *ATTM*, 20 janvier 2003)

Pourtant son rôle a bel et bien changé. Il ne se contente plus uniquement de participer (en tant que bénéficiaire) aux activités, il contribue à les construire, à les mettre en œuvre. Il participe ainsi de l'identité professionnelle de la structure.

Le sentiment de constance ressenti par cet interviewé (faible modification des tâches qui lui sont imparties et des rapports qu'il entretient avec les autres membres de la structure) trouve son pendant dans d'autres structures qui peut alors manifester une profonde restructuration par l'attribution de nouvelles tâches.

Parmi ces nouvelles tâches, l'accession à de nouvelles responsabilités est la plus significative.

« Après on a eu un poste euh... c'est-à-dire par l'Etat comme dans plusieurs endroits pour euh... un poste de euh... "médiation de femmes et jeunes filles" [...] pour l'intérieur ça change rien parce que... même un peu ça change rien, même si **on est un peu plus responsable**, vous voyez ? » (Entretien salariée 02 *ATTM*, 02 décembre 2002)

Les bénévoles exécutants deviennent des salariés décideurs. On a vu que l'un des rôles récurrents du salariat tient à la formation et l'encadrement des bénévoles. Ce premier rôle se complète d'une action en direction de l'extérieur, suivant les logiques de communication et de pacification des relations entre organismes dont on a vu qu'elles étaient lourdes de conséquences sur le mode de fonctionnement du secteur.

Suivant ces logiques, le passage du bénévolat au salariat engendre ainsi des transformations externes, qui visent donc à *asseoir une reconnaissance* de l'acteur associatif, de la structure et de l'action elle-même. La visibilité des compétences générée par la salarisation tend, dans une certaine mesure, à faciliter les relations partenariales du fait de cette *légitimité accrue*.

« Après on a eu un poste euh... c'est-à-dire par l'Etat comme dans plusieurs endroits pour euh... un poste de euh... "médiation de femmes et jeunes filles" tout ça... et puis aussi on a profité un petit peu de ce... de ce titre. Et puis, moi je pensais que ce titre était très, très important parce que euh... quand on a un titre euh... c'est-à-dire travailler avec l'extérieur c'est plus pratique.



Vous voyez, par exemple, **quand je vais à l'extérieur, je dis "je suis médiatrice ATTM", vous voyez ? Euh... avant, même si je faisais même travail euh... moi, je viens par l'ATTM mais à quel titre, vous voyez ? c'est un peu ça. C'est pour l'extérieur surtout.** » (Entretien salariée 02 ATTM, 02 décembre 2002)

Néanmoins, le statut de salarié ne facilite les rapports avec les partenaires que dans une certaine mesure. Il ne constitue pas un sésame qui ouvrirait toutes les portes et attirerait davantage de financements. Il ne réduit pas non plus la quantité de travail et d'attente de résultats, au désespoir de cette salariée qui poursuit son histoire avec de nombreux bémols.

« C'est pour l'extérieur surtout [...] Et puis aussi ça facilite sur plein de choses mais... là, d'ailleurs moi, j'ai dit... on a beaucoup de choses à faire avec l'extérieur aussi et... **ils nous ont bien donné ce titre-là mais ils facilitent pas beaucoup de choses non plus.** Par exemple, moi, quand je pars au CAF hein ! parce que bon on... on s'occupe euh... [...] de CAF, vous voyez pour amener quelqu'un à la CAF, aux ASSEDIC, à l'ANPE, certains endroits comme ça, **eh bien on fait comme tout le monde, on attend 4 ou 5 heures avec eux.** Vous voyez ? et c'est-à-dire moi, si je travaille mi-temps euh... ce que je peux faire euh... un jour, un après-midi pour une personne. Vous voyez ? ça c'est... c'est un peu... c'est un peu... moi, je dis normalement... je perds beaucoup de temps. Vous voyez ? c'est... si c'est quelque fois quelqu'un comme l'autre me dit "on va là-bas", qu'au moins ils ont facilité certaines choses quoi... vous voyez ? c'est-à-dire, on ne va pas attendre comme tout le monde 4h parce que on n'a... on a salarié c'est-à-dire les horaires il va pas là-bas et après qu'est-ce qu'on fait ? on est obligé quand on revient de... on fait d'autres choses. **Au lieu de 4 heures, on fait 8 heures** quoi. C'est un peu ça. »

Le paradoxe de cette phrase « ça facilite sur plein de choses mais » « ils facilitent pas beaucoup de choses non plus » tend finalement à nous rendre attentif au décalage qui peut exister entre les intentions d'un dispositif et sa mise en application pratique qui subit les contraintes et les contextes locaux. Ce nouveau statut, qui devait faciliter l'action des associatifs voire les rapports entre professionnels, au titre d'une forme de légitimation officielle (un label) de l'action de ces travailleurs associatifs, se trouve reléguée au rang d'un simple titre de plus sans que les acteurs n'aient pu noter de réel changement dans le quotidien de leurs pratiques. Ce type de constat paradoxal entre la hauteur des attentes et des moyens alloués au secteur pour agir n'est ni inédit ni rare. Il constitue un invariant du secteur associatif, entretenu par le système de financement par projet. Mais le système de financement ne fait pas tout. Nous allons voir maintenant que la reconnaissance difficile de ces « nouveaux » statuts ou « nouveaux « métiers » tient également en partie au fait qu'ils empruntent aux deux mondes bénévoles et salariés, ce qui les rend instables car difficilement identifiables (par leur rôle dans la division du travail, leur place sociale). Les enjeux de la co-présence statutaire au sein du secteur sont nombreux dans le sens où les exigences de l'un rejaillissent sur l'autre. A cet égard, la question du temps est centrale pour comprendre la formation d'hybrides statutaires (l'utilisateur-bénévole, le salarié-bénévole) dans la mesure où

cela agit sur la pratique quotidienne des travailleurs associatifs : « ne pas compter son temps » et ne pas réellement se penser comme salarié (bien qu'étant salarié) sont deux conséquences caractéristiques du secteur.

## **V.2.2. Quand les statuts se mêlent : une question de temporalité**

Comme on a pu le préciser par ailleurs, la question de la temporalité est au cœur de la pratique du secteur associatif. Les frontières entre les différents statuts opérant dans le secteur sont extrêmement labiles et poreuses. Les uns et les autres passent d'un statut à un autre sans réellement s'en apercevoir du fait de l'unicité du lieu et de l'action réalisée. On l'a observé dans le cas des salariés qui ne comptaient pas leurs heures et qui pouvaient se penser salarié et bénévole sans réellement pouvoir distinguer les temps de bénévolat et de salariat. D'une manière générale, penser le salariat associatif en des termes classiques (contrats de travail, nombre d'heures de travail, heures supplémentaires, etc.) n'a pas grand sens, notamment lorsqu'il s'agit de structures de petite taille à la structuration légère. Les notions d'engagement et de militantisme sont les principes majeurs de justification de cette situation. Mais, l'acceptation de telles conditions de travail par les salariés (dépassement régulier voire quotidien d'horaires, faibles salaires, reconnaissance faible ou inexistante, précarité récurrente, etc.), tient d'abord, à mon sens, à la co-présence bénévolat/salariat qui engendre un transfert de compétences voire un *transfert des statuts*. Ainsi, différents hybrides statutaires interagissent. C'est par l'analyse successive des conséquences de la co-présence bénévolat/salariat que nous mettrons en évidence les formes d'hybridation et leurs enjeux.

### **V.2.2.1. Le bénévole doit être compétent, expérimenté, impliqué... bref qualifié comme le salarié**

Comme le rappelle Martine Barthélémy, « le modèle de professionnalité est revendiqué par les bénévoles eux-mêmes, imprégnés du discours sur la compétence. »<sup>139</sup> Ainsi, comme on a déjà pu le signaler, des exigences nouvelles vont porter sur les bénévoles. Ces derniers ne peuvent plus être seulement « de bonne volonté », comme la figure historique du bénévole, mais ils doivent être compétents, expérimentés, impliqués, consciencieux, préoccupés, etc., etc. L'extrait suivant est particulièrement exemplaire de ces exigences, qui appartiennent traditionnellement au monde salarié. La salariée de *Rencontre*, responsable du recrutement et

---

<sup>139</sup> Barthélémy M., *Op. cit.*, 2000, p. 170.

de la formation des bénévoles et salariés, nous livre ainsi ses attentes en direction des bénévoles : écoute, observation, innovation, ponctualité, disponibilité (plusieurs fois par semaine pour ne pas « paumer » les enfants) rigueur (voire zèle !), responsabilité, autonomie et loyauté sont les qualités exigées, en plus de quelques compétences pour travailler avec des enfants.

« par exemple... les bénévoles. A partir du moment où je pense que vous vous investissez bénévolement... **on n'est pas allé les chercher** ces personnes-là, elles ont pris contact avec nous. Moi, je les ai reçues. Euh... généralement **je passe à peu près 1h et demie** avec eux ici dans le bureau. Je leur **explique précisément** ce qu'on fait. **Je les amène** sur un lieu de lecture. Ils découvrent l'activité euh... concrètement euh... **je leur donne des textes** dessus. J'ai... **je leur délivre des... des... pas mal de documents** hein ! pour que... ben en 1h et demi, moi je ne peux pas les former non plus à l'apprentissage de la lecture. Je peux les sensibiliser. Je leur donne un certain nombre de documents que je pense assez bien faits, assez synthétiques, qui vont droit au but quoi hein ! Euh... ils assistent avec moi... enfin... oui, **ils assistent avec moi à une séance**. **Je leur montre comment moi je procède et comment je pense que ça serait bien de procéder**. Ensuite, moi, je souhaite aussi, je leur dis, **que chacun apporte sa... en fonction de sa personnalité, apporte quelque chose à lui quoi hein !** Je crois que ça c'est riche hein ! donc ça il faut surtout pas... je ne voudrais pas par exemple cloner des bénévoles et leur dire "voilà c'est comme ça qu'il faut faire. Faut pas déroger !" Non ! y a... il faut qu'il y ait... parce que les gamins peuvent connaître jusqu'à euh... ils peuvent connaître jusqu'à 4 bénévoles par euh... par semaine hein ! c'est-à-dire que euh... par exemple euh... ben je sais pas prenons l'atelier-là du 7 rue du Dauphiné euh... le groupe n°1 va connaître Monique, Josiane, Charles et de nouveau Josiane donc ils vont en connaître euh... vous avez euh... trois... trois différents. Ça c'est en fonction des... des... comment on dit ?... des disponibilités des bénévoles. **Y a des gens qui viennent une fois, deux fois etc. donc c'est vrai qu'un gamin qui verrait trois, quatre personnes par semaine et qui à chaque fois verrait une manière de faire différente, il serait un peu paumé**. Non, là, il y a au moins une trame commune et après chacun apporte des petits plus quoi qui fait que ben... il est différent des autres. Voilà. Alors c'est vrai que **ces gens-là à partir du moment où ils s'investissent, ils savent que l'engagement c'est l'année scolaire ; ils savent que... à partir du moment où... quand ils sont absents euh... si moi je ne sais pas pour les remplacer**, la séance va être un peu désorganisée quoi hein ! Et donc effectivement on n'aura pas atteint l'un des objectifs. Alors la plupart, je dirais **dans 80% des cas quand même, qui sont... qui sont très rigoureux**. **Y en a qui vont même jusqu'à déplacer des...des départs en week-end etc.** hein ! pour euh... pour... je trouve ça très louable de leur part. **Et puis y en a un certain nombre euh... bon ! qui euh... qui ont décidé... bon ils sont dans leur jardin, ils jardinent l'après-midi euh... 15h30 arrive, ils seraient censés quitter leurs bottes et mettre leurs chaussures de ville pour venir et qui se disent "oh ! et puis ! je suis bien dans le jardin !" et ils vous appellent en disant "finalement je ne peux pas venir. J'ai un empêchement."** **Bon ! c'est pas très réglo quoi hein ! C'est pas très réglo**. Donc effectivement euh... là, à part dire aux gens, leur montrer qu'on a été désorganisés, mettre en place tout un tas de systèmes... on a des... des... **j'ai mis en place des systèmes de... pour responsabiliser les... les... chaque atelier**. Faire en sorte par exemple que... euh... les absences des uns et des autres ne soient pas seulement réglées que... que par moi-même... euh... euh... donc lorsqu'on a un bénévole qui s'absente, il informe la totalité de l'équipe, de l'atelier de la semaine de son absence. Et si quelqu'un de l'atelier, un autre bénévole peut le remplacer ce jour-là, il s'inscrit sur le... sur le document. C'est-à-dire pour qu'eux, ils s'auto... euh... gèrent euh... nous, on est vraiment... c'est... **c'est de l'autogestion** dans le... dans l'atelier et que effectivement on... je pars du principe que euh... **la personne sachant que c'est Mme untel qui la remplacera la semaine prochaine, on peut penser que le jour où cette**

**autre dame-là s'absentera, là qu'il y ait un petit euh... un petit regain comme ça... ça c'est possible.** » (Entretien Salariée *Rencontre*, 20 décembre 2002)

Comme le dit cette responsable, il s'agit d'être « réglo » et venir « en touriste » comme le disait un bénévole de l'ADIE, n'est pas envisageable. Sérieux et professionnalité sont de rigueur. Comme on l'a dit dans les chapitres précédents, il ne s'agit pas de « faire n'importe quoi ».

Les seuls rares cas où les bénévoles peuvent « tenter » des choses sans trop savoir et sans trop de conséquences, c'est dans les situations où les structures font appel au « bénévolat de masse », comme on l'a appelé, qui constitue un premier hybride statutaire en ce qu'il transforme pendant un temps restreint *des usagers en bénévoles*.

A ce moment, les usagers (les papas et les mamans, par exemple, cités par le responsable de l'ATTM) participent ponctuellement et massivement à une action telle que la fête de quartier ou le festival. Cette forme de participation est intéressante en ce qu'elle répond à différentes missions du secteur : une mission de participation et de sensibilisation à l'action collective (le cas des papas et mamans) ou encore une mission de valorisation de la personne (dans le cas évoqué par la salariée de l'ATTM qui s'occupe des actions femmes et qui veille à faire animer les réunions par des participantes elles-mêmes, chacune leur tour).

« Mais maintenant elles viennent euh... une par exemple euh... quand elle est rentrée l'association, vous voyez ? elle était toujours timide, elle disait jamais rien, vous voyez ? elle était même pas ouverte, tout ça et maintenant parce que on a... moi je pense que ça va mieux [...] elle ne... parce que elle ne participe pas comme moi quand je fais une... une réunion avec les femmes euh... [...] c'est... je trouve une autre personne euh... toi **tu vas faire euh... tu vas demander** les questions. Pourquoi je fais ça ? ces personnes-là, elle prend euh... un petit travail, vous voyez ? **un petit travail comme ça et si un jour je suis pas là** [...] moi, je prépare un petit peu le texte mais je donne à une autre personne. [...] **un petit peu euh... donner un petit rôle** quoi. Par exemple aussi une fois par euh... mois, quand je fais des soirées de information euh... c'est où **chacun une personne qui prend la responsabilité**, une personne que elle prépare le débat. Même je suis derrière, vous voyez ? ou euh... pour intervenant qui passe et elle, c'est elle qui fait un peu tout quoi. donc ça... **Notre travail c'est ça. Ça donne un peu de confiance elles-mêmes.** » (Entretien salariée02 *ATTM*, 02 décembre 2002)

On se situe véritablement ici – en plus de l'action en elle-même qui vise à mettre ces femmes en avant – du côté du « coup de main », à la manière de ce qui se produit entre voisins, amis ou membres de la famille où, pour un évènement exceptionnel (comme un déménagement), on se joint les uns aux autres pour agir. Cependant, comme on l'a déjà montré, ce type de « coup de main » n'est que très rarement envisagé comme du bénévolat, l'étiquette ne

paraissant pas légitime aux personnes mobilisées<sup>140</sup>. D'autant que comme on vient de le rappeler la « bonne volonté » ne suffit plus toujours, ce qui rend d'autant moins légitime le fait de se sentir bénévole au seul motif de faire quelques gâteaux pour la fête du quartier ou d'installer un chapiteau pour un spectacle. Le bénévolat a ainsi subi les injonctions de professionnalisation du secteur. Le salariat, comme on va le voir, doit apporter les gages du salariat ordinaire, notamment en termes de compétences, mais doit dans le même temps s'évertuer à sauvegarder l'esprit du secteur. Ainsi, retrouve-t-on des exigences à l'encontre du salariat associatif qui empruntent au bénévolat.

#### **V.2.2.2. Le salarié doit être disponible, flexible, malléable... bref libre, engagé, militant, volontaire, avec l'envie, etc. comme le bénévole.**

En effet, du côté des salariés, la présence des bénévoles se traduit par des exigences en termes de flexibilité, de disponibilité mais également d'engagement voire de militantisme, de volontarisme, d'envie, de motivation, etc. Le président de *La Passerelle* disait des bénévoles qu'ils « sont plus corvéables que les salariés »<sup>141</sup>. Mais les extraits d'entretiens de salariés témoignent également de leur présence importante sur leur lieu de travail comme bénévole/salarié, salarié/bénévole, salarié, etc. Leur statut n'est finalement pas très stable. Une autre conséquence de la coprésence statutaire est le développement d'une certaine polyvalence, de situations où la répartition des tâches et le cumul des tâches ne reposent pas toujours sur une distinction statutaire.

*Quand les salariés sont bénévoles* : on peut identifier deux modes possibles. Le premier nous donne à voir des situations où les salariés dépassent leur temps de travail :

« quand on revient de... on fait d'autres choses. **Au lieu de 4 heures, on fait 8 heures** quoi. C'est un peu ça. » (Entretien salariée02 ATTMM, 02 décembre 2002)

Dans d'autres secteurs d'emploi, on appelle ces dépassements d'horaires des heures supplémentaires ou heures complémentaires, rémunérées selon des tarifs spécifiques alors qu'ici, il s'agit de travail gratuit. Travail gratuit qui n'est d'ailleurs pas envisagé comme tel car, on l'a vu, le rapport au secteur est différent de celui qui se joue en entreprise. On ne constate aucune revendication d'heures supplémentaires. Certains disent parfois faire plus

---

<sup>140</sup> Prouteau L., Wolff F.-C., *Art. Cit., Economie et statistique*, n°372, 2004, p. 8.

<sup>141</sup> Entretien président *La Passerelle*, 15 avril 2002.

d'heures que prévu et dépasser leur temps de travail mais aucun ne signale qu'il n'est pas rémunéré pour ce dépassement. Ils disent davantage passer en mode bénévole. Cette situation est vécue comme « normale », « classique » car attachée à la faiblesse des moyens disponibles, qu'il s'agisse de moyens humains ou non humains (financiers, matériels).

Le second mode de passage de salarié à bénévole, après ce mode dépassement d'horaires, consiste en un changement d'activité. Ainsi, si un salarié est en charge du soutien scolaire et qu'il s'investit dans une sortie ou un atelier de cuisine, il se situe alors dans un temps de bénévolat. Mais la distinction entre les deux statuts en une seule et même personne, comme ils le disent, est le plus souvent très difficile à distinguer. Et cette difficulté tient à deux éléments principaux : d'une part, cette logique ne fait pas partie du monde associatif (regarder sa montre, faire ses heures, etc.) puisque, quel que soit le statut, les attentes dépassent l'investissement prévu ; d'autre part, il s'agit, dans certains cas, d'une question de temporalité : des salariés vont venir spontanément dans la structure quel que soit le moment, qu'il s'agisse d'un temps de travail ou pas, car la structure constitue un lieu d'emploi doublé d'un lieu de sociabilité. Toutes les structures ne sont pas concernées par cette double caractérisation du lieu (il s'agit principalement de structures telles que l'*ATTM* ou l'*AJB*) mais ces pratiques de changement de statut au gré des actions sont courantes dans toutes les structures rencontrées. Dans ce cas, les temporalités et les espaces se cumulent. C'est un peu l'idée du « tant qu'à être là, autant faire quelque chose » ou, dans une version plus négative, « on se laisse bouffer », comme le disent, entre autres, les salariés de l'*ATTM* (salariée02, le responsable, le vacataire) ou ceux de *La Clé* (la salariée mise à disposition comme l'employé-jeune)

« mais c'est très, très difficile, je vous dis, de travailler dans une association. Surtout pour une femme. Euh... quand j'étais bénévole, ça me posait aucun problème. Et euh... **quand vous êtes bénévole/salarié en même temps**, vous voyez euh... **vous pouvez passer au-dessus de votre temps, ça me arrive si je compte pas** parce que euh... [silence] moi je peux vous dire euh... parce que c'est un truc un peu... qui désavantage quoi parce que moi, quand je faisais ce travail-là, tout le monde il était content. **Jamais j'ai entendu quelqu'un qui me dit "arrête-toi" mais maintenant si**. Il y a un petit truc avec juste parce que là vous êtes salarié, vous voyez ? je peux pas dire... dépasser plus juste parce que je suis salariée. **Mais l'autre côté, on est obligé** parce que, comme je vous dis, un année, moi j'ai travaillé dans un endroit parce que j'avais besoin d'un travail comme je vous dis. J'ai travaillé dans... dans un snack euh... et je venais samedi/dimanche même pas samedi, je pouvais pas parce que... samedi/dimanche euh... mon mari, il était toujours là mais euh... y aurait des maris qui auraient dit "non" c'est-à-dire l'auraient pas compris euh... mais lui il accepte dans... euh... je dis j'ai vraiment coupé de... avec l'association quoi. Vous voyez ? parce que... je pouvais pas... les réunions, c'était pas possible euh... j'ai pas participé de la structure parce que je travaille mais à l'extérieur mais... et puis on a eu... on peut pas venir. Euh... c'est... c'était ça et... c'était même un petit peu... par exemple, extérieur, on peut travailler 8 heures... euh... l'avantage économiquement aussi parce

que c'est pas... économiquement c'est pas grand chose même pour d'autres personnes qui travaillent. C'est la même. **Mais... il faut aimer.** Il faut... il faut aimer les choses... enfin, moi, je dis qu'il faut ça. **Il faut pas... faut pas confondre avec le travail. C'est comme ça.»** (Entretien salariée 02 ATTM, 02 décembre 2002)

Ce passage est particulièrement éclairant pour comprendre ce qui se joue dans le secteur associatif. Le passage du bénévolat au salariat (et inversement) existe et engendre des confusions des rôles et des statuts. Il est alors nécessaire de clarifier les choses sans pour autant que cela soit simple. La justification du dépassement du temps de travail se fait *quasi* naturellement. « Il faut aimer » pour y travailler : cette idée revient constamment pour justifier l'acceptation des conditions de travail dans ce secteur. L'expression de cette interviewée expliquant qu'il « ne faut pas confondre [l'investissement associatif] avec le travail » est à cet égard extrêmement intéressante. Elle rend bien compte de la logique qui sous-tend l'engagement dans le secteur associatif. Elle rend difficile de considérer le secteur associatif comme un secteur d'emploi comme un autre puisqu'il est fondé sur des principes de solidarité, d'engagement voire de militantisme et que les logiques de carrière, de reconnaissance, etc. ne sont pas compatibles *a priori* avec ce secteur. Certains pourtant l'envisagent ainsi. De plus un certain nombre de critères permettent de penser qu'il s'agit d'un secteur comme un autre : les exigences de professionnalisation, notamment, en attestent. Mais quelque chose singularise néanmoins le secteur associatif : le fait que les salariés disent ne pas compter leur temps.

#### V.2.2.2.1. « On ne compte pas son temps »

On constate un rapport au temps de travail singulier (« on ne compte pas son temps », « on ne compte pas ses heures ») qui engendre assez largement des dépassements d'horaires mais également de rôles et attributions de poste. Une distance non négligeable s'établit alors entre le temps de travail supposé et le temps de travail réel. Ces situations sont là encore principalement vécues comme normales puisque inhérentes au secteur associatif. Elles ne sont globalement pas remises en cause par les acteurs, pas même lorsqu'un individu au contrat de travail et au salaire d'animateur occupe au quotidien les fonctions d'un directeur.

« sur le contrat de travail, je suis animateur mais en réalité j'ai la fonction, la charge de la coordination et de la gestion. **Normalement** c'est un travail de directeur **mais** je suis animateur sur la fiche de salaire **et je compte pas le travail.** Et je suis responsable du dispositif "action jeunesse" donc tout ce qui touche à l'enfance et à la pré-adolescence et je suis responsable du dispositif "action culturelle" aussi, **à titre bénévole** parce que... en fait je mène 80% du dispositif d'action culturelle et je m'occupe de tout ce qui est de l'aspect logistique et

organisationnel : toutes les manifestations culturelles organisées par l'assoc. Et aussi par rapport au financement : tout ce qui est montage de projets, rapport avec les institutions et un peu au-delà, quand on a des points ponctuels, comme là on va bientôt déménager dans d'autres locaux. C'est aussi moi qui en ai la charge. La gestion du personnel et des trucs comme ça. **C'est un travail de directeur en gros quoi mais j'ai été embauché ici comme animateur. Mais c'est pas... bon parce qu'on n'avait pas changé la feuille de salaire... je ne vais pas changer de salaire donc on ne va pas changer de contrat de travail** mais au départ, j'ai été embauché comme ça et j'ai pas été restreint à cette activité quoi. [...] **Et de toute façon, ici, tous les salariés, il n'y a personne qui compte ses heures et il n'y a personne qui sait vraiment.**» (Entretien responsable *ATTM*, 24 mai 2002)

La situation est acceptée et justifiée en raison du « côté familial », « sympathique », de « la bonne ambiance » qui règne dans ces structures. Si l'on regarde la forme du discours tenu par les interviewés, on retrouve le schéma argumentatif suivant : « on aime » **DONC** « on fait ce boulot/on ne compte pas ses heures » ou alors « si ça ne X » **ALORS** « je ne X pas » ici.

« **Moi, je suis payé 30h par semaine ; j'en fais 40 !** Les 10h c'est pas... bon **parce que j'aime ça**. Moi, les 10h, je les vois pas... Alors que d'autres... les AS, par exemple, l'heure c'est l'heure. [silence] Je parle en mon nom, hein ! Que les choses soient claires. » (Entretien Salarié *Permanence Emploi*, 27 novembre 2002)

« Je suis là tous les jours ou presque... mon contrat c'est 35h par semaine... **je ne compte pas combien d'heures je fais, mais c'est sûrement plus que ça**... Ben c'est bien simple : avec les enfants c'est tous les jours de 16h à 18h pour l'aide aux devoirs puis pour les ateliers, les CP et les CE1, on a ateliers journal, recyclage et nos origines. Ensuite il y a les mercredis éducatifs de 14h à 17h, on fait différentes activités, on va à la piscine, on fait du dessin... Ça tourne aussi autour de l'inter-culturalité, à travers des jeux, les sept familles avec des nationalités, des films, de la musique et de la cuisine... c'est pour que chacun connaisse un peu la culture de l'autre... Il faut aussi préparer les activités parce que ça se prépare... rencontrer les familles... on dépasse très souvent les 35h, c'est sûr. » (Entretien salariée01 *ATTM*, 02 décembre 2002)

« Je crois que **si on n'adhérait pas** à ce projet global, **on ne pourrait pas** travailler ici. » (Entretien Salariée 01 *CFQ*, 05 décembre 2002)

« **ON AIME SON TRAVAIL** » constitue un leitmotiv souvent complété par l'affirmation suivante : « sinon, je ne le ferais pas » ou « sinon on peut pas faire ce travail ». Par ces expressions, il faut entendre que le travail associatif est prenant, conséquent, peu ou mal rémunéré et où les salariés sont peu reconnus, peu soutenus (financièrement ou autre<sup>142</sup>) **MAIS** on le fait quand même. On sent un réel plaisir à être et à agir dans ce cadre

---

<sup>142</sup> Par « autre », on entend la reconnaissance d'autres professionnels du territoire, tels les travailleurs sociaux, par exemple, dont on a vu dans les développements précédents qu'ils pouvaient se retrouver concurrents. Mais cela concerne également d'autres professionnels (de l'éducation, de la santé, de la culture, etc.) qui ne les reconnaissent pas toujours comme des acteurs légitimes à agir sur des questions proches des leurs.



associatif<sup>143</sup>. Et c'est généralement à ce moment que les salariés nous disent être engagés voire militants ou « avoir la fibre » qui fait que l'on y croit et que l'on tient. Cette foi en l'intérêt du travail associatif fait encore une fois écho aux origines catholique et militante du secteur. C'est l'idée du métier vocation développée chez Weber<sup>144</sup>.

« Donc c'est vrai que initialement, j'ai eu cette opportunité ici mais je pense **si ça ne correspondait pas à quelque chose qui était...** pour dire rapidement... **important, je pense que je ne serais pas restée.** » (Entretien Salariée 01 CFQ, 05 décembre 2002)

On voit que ce dépassement du temps de travail prévu correspond à l'intériorisation d'une « demande » car il est très difficilement envisageable, pour ces salariés, de ne pas répondre à une demande d'usagers<sup>145</sup>. Il s'agit, comme le dit, entre autres, le responsable de l'ATTM, d'une question de conscience professionnelle et de crédibilité vis-à-vis des publics.

« j'ai été embauché à mi-temps mais j'ai travaillé quasiment tout de suite à temps plein parce qu'il y avait une grosse demande de la part des ados. » (Entretien responsable ATTM, 24 mai 2002)

Les entretiens examinés convergent pour souligner la différence spécifique entre le travail associatif et le travail. Pour autant, l'ensemble du secteur associatif n'est pas unanime. Même si cette position est largement dominante, compte tenu des conditions de travail précaires du secteur, certaines voix s'élèvent pour assimiler le salariat associatif à un salariat comme un autre.

« Je pense que c'est quand même pas par hasard si je suis là... euh... j'adhère pleinement au projet global de l'association et... même si je ne suis pas toujours d'accord sur la manière de la mener, ce qui est normal... mais j'adhère pleinement au projet global. **Je crois que si on n'adhérait pas à ce projet global, on en pourrait pas travailler ici.** En plus, j'adhère pleinement au projet global, aux valeurs qui sont véhiculées par l'association... c'est des choses qui sont importantes pour moi. [...] Ça aussi, je pense que c'est une valeur militante. **Mais je suis quand même salariée.** Voilà, donc j'adhère au projet... euh... je suis prête à me battre dans le cadre de mon... dans le cadre professionnel sur des valeurs qui sont véhiculées par cette association [...] [I. : vous semblez opposer militant et salarié...] Non mais ce que je veux dire

---

<sup>143</sup> Ce que Girard-Hainz appelle « le plaisir du lien » c'est-à-dire ce « plaisir qui naît de la rencontre avec autrui, que ce soit le plaisir de partager une passion commune (jouer de la musique ensemble, faire une partie de tarot ou jouer au tennis, par exemple) ou que ce soit par le plaisir de donner ou de recevoir (le plaisir procuré aux Anciens par le colis de Noël ou le bien-être ressenti par la personne accueillie à la « Buanderie »). [...] L'objectif est essentiellement le plaisir de la rencontre, de l'échange, dans une ambiance agréable partagée ensemble. ». Girard-Hainz B., *Rêves de ville. Récits d'une vie associative de quartier*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 2005, 289p., p. 204.

<sup>144</sup> Weber M., *Op. cit.*, 1959.

<sup>145</sup> Cette notion de « demande » et plus généralement les conditions de construction et de production du « besoin » des usagers seront examinées plus loin.

c'est qu'**on est militant quand on croit avec passion à un projet** qui est porté par l'association **mais je suis salariée** c'est-à-dire que je suis salariée **sur un nombre d'heures** et **je ne fais pas du bénévolat en dehors de ce temps d'heures** et... donc vous savez, **en plus j'ai une casquette de déléguée syndicale dans l'entreprise donc je suis aussi attentive au cadre dans lequel ça se passe...** parce que souvent on associe le militantisme avec le bénévolat et ça... non, non. » (Entretien salariée 01 *CFQ*, 05 décembre 2002)

Ce que cette salariée revendique ici c'est clairement la reconnaissance d'une compatibilité entre salariat et militantisme. Revendiquer ce statut de salarié militant c'est tout à la fois réclamer le droit d'être traité comme tout salarié (donc en respectant le droit du travail et notamment en rémunérant les heures supplémentaires) et d'être reconnu comme ayant « la fibre » c'est-à-dire comme une personne qui s'investit dans son travail. Car faire uniquement son travail est une attitude critiquée par les travailleurs associatifs qui justifient le plus souvent la création de leur structure comme une compensation du manque d'humanité dans le traitement des personnes caractéristiques des autres secteurs économiques (privé lucratif comme public). Cependant, pour cette salariée, associer le militantisme au seul bénévolat est injuste car cette assimilation menace la considération à laquelle le salarié a droit en tant que travailleur ou tout simplement en tant qu'individu capable d'émotions et de passion. Une dernière raison explique de ce point de vue la tension entre salariat et bénévolat observable dans le secteur associatif. Il s'agit du rapport spécifique entretenu avec le salariat lui-même, qui n'est pas toujours pensé par les travailleurs associatifs rencontrés comme une valeur fiable et compatible avec le secteur associatif.

#### *V.2.2.2.2. Une appartenance ambiguë au salariat*

L'absence ou la très faible représentation syndicale ou de collectifs de salariés, de collègue élu, etc. (même si certains salariés peuvent être syndiqués par ailleurs) va dans le sens de ce que l'on a montré plus haut à savoir qu'il y a une faible revendication en tant que salarié. Les personnels salariés ne se pensent pas comme tels. On se pense avant tout comme un travailleur associatif (sans statut spécifiquement attaché). A entendre les interviewés, penser comme un salarié est même plutôt mal considéré. Avoir ce sentiment reviendrait à envisager leur rôle (aider les personnes en difficulté sociale, éducative, professionnelle, linguistique, psychologique, etc.) comme une simple activité salariale, comme un simple emploi. Cette banalisation de leur rôle est refusée au point que la plupart pense le salariat voire le fonctionariat comme un statut ankylosant, un frein à la réactivité et à l'innovation du secteur associatif.

« c'est un travail qui est relativement usant et que j'ai aussi envie d'avoir une vie de couple. Il y a autre chose que de vivre uniquement à travers le boulot. **Moi, j'ai toujours été ici à 100% et je crois pas que ce soit possible de s'investir moins mais je commence à raisonner comme un salarié** : je voudrais en faire moins mais j'ai toujours été disponible et **si du jour au lendemain, je me rendais moins disponible et si je commençais à raisonner comme un salarié et à organiser ma vie avec une vie privée, je rentre à telle heure, etc., je crois que les gens ne comprendraient pas donc comme j'aime pas faire les choses à moitié.** » (Entretien responsable *ATTM*, 24 mai 2002)

Cet extrait est particulièrement intéressant dans le sens où « raisonner comme un salarié » pour un salarié est envisagé comme quelque chose de négatif. Ainsi le fait de compter ses heures, de réagir au fait que le salaire ne suive pas le travail accompli, etc. ne semblent pas compatibles avec le travail associatif, même salarié. C'est paradoxal puisque dans le même temps la professionnalisation et la salarisation sont considérées comme des processus positifs pour le secteur qui a gagné en légitimité. Il semble donc que la coprésence des deux statuts (bénévole et salarié), par le phénomène de brouillage des frontières qu'elle engendre (avec un débordement des exigences de l'un sur l'autre, chacun se trouvant avec des exigences qui ne sont pas les siennes à porter) tende à redéfinir les contours de la norme salariale et de la norme d'emploi.

Les salariés associatifs justifient qu'ils acceptent les particularités du secteur (ne pas compter son temps, ne pas s'inclure dans le salariat classique) de trois manières: la première emprunte au monde civique<sup>146</sup> et tient au *militantisme*. Paul, par exemple, dont je viens de citer les propos, est à ce titre un cas exemplaire puisqu'il dit s'engager à 100%, n'avoir pas pensé à sa vie personnelle jusqu'ici (ce qui l'invite à avoir le projet de quitter la structure), il a déménagé du centre ville pour venir s'installer sur le quartier de Borny pour être plus proche et plus impliqué dans les problématiques du territoire, etc. La deuxième justification, prise dans le monde de l'inspiration<sup>147</sup>, repose sur l'idée d'un « métier passion » ou « activité passion », qui conduit certains salariés à se définir comme *addict* au travail associatif, se sentant investis de responsabilités à la hauteur de celles engagées par un parent en direction de son enfant et se disant « croire » en leur action et son utilité. Dans l'extrait suivant, après avoir commencé par indiquer les difficultés qu'elle rencontre (poste précaire, remis en question annuellement, à mi-temps alors qu'elle aurait besoin d'un poste à temps complet), cette salariée de l'*ATTM* qualifie finalement son travail de « drogue » dont on ne peut plus se passer et le compare à un enfant dont on a la charge, dont il faut s'occuper et auquel on croit.

---

<sup>146</sup> Boltanski L. Thévenot L., *Op. cit.*, 1991, p. 231-241.

<sup>147</sup> *Ibid.*, p. 200-206.

« Moi, je regarde jamais un poste fixe euh... je regarde jamais un travail ! ça... ce truc-là, seulement euh... tous les ans, on donne le projet, on ne sait pas s'ils vont accepter ou ne vont pas accepter et... tous les ans, par exemple, j'ai demandé mi-temps. **J'ai jamais demandé plein temps pourtant je... j'ai besoin de... pourquoi pas plein temps ! vous voyez ? euh... je... pourtant je suis plein temps !** mais je demande jamais plus que euh... je dis même on fait mi-temps comme ça, mi-temps s'ils nous donnent un petit peu déjà, mi-temps c'est déjà pas mal, vous voyez ? on n'est jamais été... sur le truc. [...] mais **un côté c'était comme une drogue !** On en rentre une fois dans l'association et une fois que tu connais, tu peux pas quitter ! C'est... et puis peut-être avec le temps, tu peux plus la quitter euh... parce que moi je dis maintenant, **comme un enfant qui grandit** et... avec les beaucoup de difficultés, plus de maintenant, avec les... beaucoup, beaucoup difficultés. On peut peut-être, je vous dis, ni... ni le quitter [...] On n'avait jamais de... de vie privée. [...] c'est un peu... euh... jamais notre vie... j'ai jamais été au cinéma avec mon mari mais j'y vais avec les femmes, je vais avec les autres ! Vous voyez c'était de dire euh... [silence] [...] C'est un peu comme euh... **toute votre vie euh... est pour quelque chose** euh... vous comprenez ? ça peut être un jardin, ça peut être une maison, ça peut être une... truc, c'est un peu... et nous, on a de... avantage, désavantage avec le mari aussi. On est venus ensemble. Euh... de temps en temps, on rentre à la maison, on discute encore de association [elle rit] : t'as vu il a eu ça, ça s'est pas passé ça... non, on n'est pas d'accord sur ça, on n'est pas d'accord sur ça... C'est-à-dire euh... **même euh... dans ma vie privée euh... discussion de association.** » (Entretien salariée 02 ATTM, 02 décembre 2002)

Enfin, la dernière justification appartient au monde domestique<sup>148</sup> dans le sens où elle renvoie à une forme de tradition que l'on sent dans les discours, suivant l'idée « c'est ainsi que cela fonctionne », « on n'a pas le choix » et donc « on doit faire avec ». Il est tellement habituel, routinier pour les travailleurs associatifs de « faire avant d'avoir », de ne pas être véritablement reconnus qu'ils ont tendance à reproduire naturellement un mode d'action, à se situer dans la continuité historique en se pliant aux règles communément admises dans le secteur, à ne plus se poser tellement de questions pour simplement continuer à agir.

Militantisme, métier passion et tradition constituent trois modes de justification des acteurs associatifs pour expliquer non seulement leur implication dans le secteur mais ce qui les y fait rester. Les situations vécues par les salariés, qui feraient vraisemblablement l'objet d'une mobilisation et d'actions collectives dans d'autres lieux d'emploi, ne sont ici que l'ordinaire du secteur. Accepter et revendiquer cet ordinaire atypique (hors secteur associatif) n'est pas sans conséquence dans la mesure où le secteur entreprend de normaliser les territoires dits sensibles.

Contrairement aux idées reçues, le secteur associatif, lorsqu'on l'observe de l'intérieur, se révèle être tout à la fois un secteur d'emploi comme un autre (reposant sur des collectifs de travail hiérarchisés à partir d'une division du travail somme toute assez ordinaire) et singulier

<sup>148</sup> Boltanski L. Thévenot L., *Op. cit.*, 1991, p. 206-222.

(du fait de la co-présence bénévolat/salariat qui brouille les frontières). Cette ambivalence ne renvoie pas qu'à des enjeux internes au collectif de travail. Elle caractérise plus globalement le travail effectué par les travailleurs associatifs sur les territoires dits sensibles.



## CONCLUSION DEUXIÈME PARTIE

---

Le secteur associatif est composite : tant le groupe bénévole que le groupe salarié ne constituent pas des entités homogènes. Cependant, en dépit de cet éclatement des manières d'être du travailleur associatif, le travail en équipe est rendu possible par un processus d'« isomorphisme institutionnel »<sup>149</sup>. Un certain caractère informel des modalités organisationnelles du secteur permet de faire le lien entre ces statuts. Car, malgré la coexistence depuis plusieurs années dans la même structure d'acteurs associatifs en CDI et d'acteurs bénévoles et salariés, il semble qu'un certain esprit (hybride de catholicisme et de militantisme originel) du secteur plane et contribue à faire de ce secteur un espace social spécifique, vécu de façon relativement moins contraignante que les autres secteurs d'emploi. Bien sûr ce n'est pas le monde enchanté des Bisounours et des contraintes pèsent sur le secteur. Faire équipe, être une équipe comporte des difficultés car, comme dans tout collectif de travail, il s'agit de savoir s'accorder et composer les uns avec les autres. Et bien que le ressenti ne soit pas celui d'un secteur comme un autre, certaines pratiques d'encadrement, de division du travail hiérarchisée et de gestion du personnel se rapprochent de celles d'un collectif de travail ordinaire. La singularité du secteur c'est la présence du binôme salariat/bénévolat qui engendre un transfert de compétences et d'exigences de l'un à l'autre qui tend finalement à rapprocher les travailleurs associatifs les uns des autres. La partie suivante nous donnera à ce titre l'occasion d'approfondir encore ces questions. Nous considérerons cette fois le cadre dans lequel s'inscrit le travail associatif ainsi que les outils à disposition des travailleurs associatifs pour construire et orienter leur organisation et leurs actions.

---

<sup>149</sup> Di Maggio P. J., Powell W. W., *Art. cit.*, 1983 ; Enjolras B., *Art. cit.*, 1996.





## **TROISIÈME PARTIE**

### **CADRE ET OUTILS DU SECTEUR ASSOCIATIF**

---



## INTRODUCTION TROISIÈME PARTIE

---

L'observation des outils du travail associatif s'impose si nous voulons mieux comprendre son action sur le terrain et son efficacité sur les usagers. Comment le secteur associatif se constitue-t-il en professionnel et en expert ? dans quel cadre sa pratique s'organise-t-elle ? comment construit-il sa place et son rôle sur le territoire ? qu'est-ce qui le rend légitime à agir ? avec quels partenaires ? dans quelle mesure peut-on dire du travailleur associatif et du secteur associatif qu'il est expert ? Détient-il des caractéristiques, des savoirs spécifiques ? La détention de ce type de savoirs est-elle nécessaire à le constituer en expert ? Quels sont ces savoirs ? Comme le rappelle Michel Chauvière<sup>1</sup>, à la suite de Jean-Yves Trépos<sup>2</sup>, devenir expert « c'est d'abord affaire de construction de connaissances ajustées pour être utiles. Ce qui implique donc un rapport au monde et un rapport au savoir, bref une culture. Mais c'est aussi affaire de bonnes correspondances structurales, un moment donné, entre les caractéristiques de cette culture et les possibilités formelles d'aboutir à un savoir pratique. »<sup>3</sup> C'est donc après avoir décrit le *rapport au territoire*<sup>4</sup> dont on montrera qu'il constitue un savoir spécifique du secteur que seront envisagés les registres de savoirs sur lesquels le recrutement et par voie de conséquence l'action associative prend appui, se construit. Cette action associative possède, par ailleurs, un ancrage politique au sens où, comme le rappellent Yves Lochard et Maud Simonet-Cusset, « l'expert associatif [...] n'est jamais très éloigné du savant et/ou du politique »<sup>5</sup>. Il mobilise des catégories, des savoirs créés dans ces espaces et il se positionne par rapport à ces savoirs et ces analyses politiques et savants. J'ajouterais, pour ma part et au regard du territoire concerné, l'espace médiatique, qui a un poids non négligeable en termes de parole publique et d'expertise sur ces territoires<sup>6</sup> ainsi que sur le rôle

---

<sup>1</sup> Chauvière M., « Savoirs associatifs dans la familialisation du social : les mouvements sociaux », p. 27-37 in Lochard Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *L'expert associatif, le savant et le politique*, Eds. Syllepse, 2003, 161p.

<sup>2</sup> Trépos J.-Y., *La sociologie de l'expertise*, PUF, Coll. Que sais-je ?, Paris, 1996, 128p.

<sup>3</sup> Chauvière M., *Ibid.*, p. 30.

<sup>4</sup> Je chercherai alors à répondre aux questions suivantes : quel est l'investissement territorial consenti par les structures associatives ? Quels sont les critères d'attachement au territoire de ces structures ? Quels sont alors les motifs d'implantation sur le territoire ? Ce motif est-il pour le territoire lui-même ? est-il le résultat d'une demande extérieure ? d'une demande interne ? d'une circonstance ? du hasard ?

<sup>5</sup> Lochard Y., Simonet-Cusset M., « L'expertise associative comme question sociologique », p. 7-14, p. 13 in Lochard Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *Ibid.*

<sup>6</sup> Sur la place du langage et de la médiatisation, voir notamment Neveu E., *Une société de communication ?*, Editions Montchrestien, Coll. Clefs/Politique, Paris, 1997, 160p. Et précisément sur l'effet des médias sur les

du secteur associatif sur ces territoires. Par ailleurs nous envisagerons également les outils dont dispose le secteur associatif pour mettre en œuvre ses actions et parler au et du territoire sur lequel il agit. Bien que le secteur parle parfois « au nom de », il est un expert qui ne dit pas toujours son nom. En effet, à la question « vous sentez-vous expert du territoire ? », aucun travailleur associatif rencontré n'a répondu par l'affirmative. Chacun d'entre eux s'est évertué à nuancer cette qualification, visiblement trop forte à assumer en tant que telle, en faisant simplement (et ce terme est véritablement celui qui qualifie le plus les discours recueillis) état d'un certain nombre de connaissances et de savoirs qui leur permettait d'avoir « une bonne connaissance » du quartier, de la population, de ses problèmes, etc., « mais de là à se dire expert ! ». Ce n'est qu'au fil de la conversation que les interviewés semblaient se dire que finalement, après avoir décrit en détails ce qu'ils faisaient, comment et avec qui ils le faisaient, que ce terme d'expert n'était peut-être pas si éloigné de leur position et qu'ils n'usurpaient pas un titre en se l'attribuant. Il ne faut pas voir ici une fausse modestie de la part des interviewés mais plutôt une définition d'expert assez classique qui lie statut officiel, reconnaissance publique, caractère exceptionnel d'un volume et d'une qualité de connaissances au terme d'expert et qui engendre une auto-exclusion de la part des interviewés qui ne se sentent pas toujours légitimes à être reconnus comme tel. C'est à l'ensemble de ces questions que nous essayerons de répondre dans cette partie car, avant d'analyser la pratique associative, il s'agit de mieux saisir le décor dans lequel elle s'inscrit et les enjeux qui s'y rapportent.

---

quartiers dits sensibles, voir entre autres Champagne P., « La construction médiatique des malaises sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°90, 1991, p. 64-76. ; Mucchielli L., *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, La découverte, Coll. Sur le vif, Paris, 2001, 141p.

## CHAPITRE VI

### Créer une structure associative en territoire dit sensible, un investissement territorial variable

---

Lorsqu'une structure associative décide de s'implanter sur un territoire (sensible ou non), cela répond à des logiques diverses. Ce choix d'implantation répond alors à une stratégie, à une demande et/ou à une envie propre à la structure. Ainsi, retrouve-t-on sur un même quartier des structures aux motifs de création multiples oscillant entre un désir personnel interne à la structure et une volonté altruiste à destination du territoire pour lui-même. S'il est important de se préoccuper de ce qui a motivé l'*investissement territorial* d'une structure sur un territoire donné, c'est que les motifs, à la différence des motivations ou des intentions par exemple, « sont pensés comme une verbalisation permettant, en situation, de produire des justifications du comportement. »<sup>7</sup> Le terme « motif » connaît également une autre acception. Dans le cadre des arts (musique, architecture) et de l'artisanat (couture), il désigne une manière d'être et de faire remarquable par sa spécificité et exemplaire d'une tradition. Cette double acception rend bien compte de ce qui se joue dans l'investissement territorial des structures, du pourquoi et du comment d'une création associative sur un territoire donné. Cette création résulte d'une raison d'agir (qui peut être généraliste) associée à une mise en forme spécifique (attachée à ceux qui la mettent en pratique).

Mais il s'agit au préalable de préciser ce que j'entends par *investissement territorial*. Ce concept<sup>8</sup> s'inspire de la notion d'« investissement de forme » développée par Laurent Thévenot<sup>9</sup>, et propose de la transposer au cadre associatif en territoire dit sensible. Initialement métaphore économique, signalant ici un double processus de construction sociale, de *mise en forme*<sup>10</sup> de l'ordre de « faire un investissement » et d'« attendre un retour sur investissement » (dans la logique du don/contre-don chère à Marcel Mauss<sup>11</sup>), elle dépasse, comme l'indique justement Thévenot, la seule image et rend compte de manière fort

---

<sup>7</sup> Fillieule O. (sous la dir.), *Le désengagement militant*, Belin, Coll. Sociologiquement, Paris, 2005, 319p., note 13 p. 281.

<sup>8</sup> Les racines de ce concept sont, en dépit de l'articulation à d'autres conceptions théoriques, profondément inductives en ce qu'il est né de l'analyse de contenu des entretiens et des observations connexes.

<sup>9</sup> Thévenot L., « Les investissements de forme », *Conventions économiques*, Cahiers du Centre d'Etudes de l'Emploi, PUF, Paris, 1985, p. 21-71.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>11</sup> Mauss M., « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *Sociologie et anthropologie*, PUF, Coll. Bibliothèque de Sociologie contemporaine, Paris, p. 143-279.

opérateur de ce que, avec d'autres auteurs encore, on peut appeler l'*attachement*<sup>12</sup> et la *fixation*<sup>13</sup> des moyens et outils. Ces derniers sont constitués voire institués, témoignant d'une standardisation et d'une transposition réussie accédant ainsi à un degré suffisant de légitimité<sup>14</sup>. Le sens de ce concept d'investissement territorial<sup>15</sup> est donc à envisager comme un dispositif sur lequel la structure compte pour résoudre les questions posées par le territoire d'intervention. Plus précisément, par investissement territorial, j'entends la mise en œuvre et l'activation d'outils. Il s'agit donc de concevoir ce concept comme *un ensemble complexe d'éléments agencés et articulés par une structure associative en fonction des objectifs qu'elle s'est fixés*. Envisager l'investissement territorial d'une structure associative revient alors à analyser les outils qu'elle apporte et fait fonctionner sur un territoire afin d'obtenir une stabilité ou plutôt une stabilisation (le processus étant toujours lent et progressif) des modalités organisationnelles et d'intervention sur ledit territoire. Ces outils donnent à voir l'investissement consenti et ils prennent trois formes principales : le local proprement dit, qui est l'outil qui marque le plus fortement l'inscription territoriale de la structure (localisation du siège social, des locaux principaux, des antennes, des permanences, etc.), le personnel (en nombre et en qualité des bénévoles et salariés) et les compétences (savoirs, expériences). Ils constituent l'équipement de base du secteur associatif. Ensuite c'est l'agencement, plus ou moins heureux, plus ou moins pertinent, plus ou moins suivi par les partenaires et les financeurs, de ces outils qui est rendu visible pour les usagers en particulier et les extérieurs (tout un chacun) à la structure en général. Les ateliers de lecture pour les CP (cours préparatoire) de *Rencontre* sont un exemple d'agencement réussi. L'investissement territorial s'est traduit par la création de deux locaux à proximité des écoles (partenaires essentiel dans leur cas), par la professionnalisation progressive d'un personnel bénévole au départ, par

---

<sup>12</sup> Notion entendue au sens défini par Callon M., *Art. cit.*, 1999 ; Callon M., « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégage : la double stratégie de l'attachement et du détachement », *Sociologie du travail*, n°41, 1999, p. 65-78 ; Dans le sens d'une construction dialectique des êtres et des faits, on pourra se reporter aux travaux de Bruno Latour, entre autres : Latour B., *Petite réflexion sur le culte moderne des dieux Faitiches* », Synthélabo groupe, Paris, 1996, 103p., Latour B., « Factures/fractures : de la notion de réseau à celle d'attachement », p. 189-207 in Micoud A., Peroni M. (coordonné par), *Ce qui nous relie*, Editions de l'Aube, Paris, 2000, 373p.

<sup>13</sup> Entendu ici pleinement au sens de Michel Callon dans son article fondateur de la sociologie de la traduction. Callon M., « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc » in *L'année sociologique*, n°36, 1986, p. 169-208.

<sup>14</sup> « Degré suffisant de légitimité » qui se traduit concrètement par un soutien budgétaire et/ou par une incorporation de la structure (ou de certains de ses membres) à des dispositifs de la Politique de la ville, par exemple.

<sup>15</sup> Brigitte Girard-Hainz parle, quant à elle, d'*ancrage territorial* pour définir la « volonté [d'une association] de s'inscrire dans un espace résidentiel urbain, quelle que soit la manière dont elle délimite cet espace et quelle que soit la taille de cet espace. ». Si je n'adopte pas ce terme c'est parce que j'englobe plus que la seule dimension spatiale et symbolique du choix territorial effectué par une structure associative ; l'ensemble des outils et équipements qui permettent l'action associative professionnelle et experte y sont inclus. Girard-Hainz B., *Rêves de ville. Récits d'une vie associative de quartier*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 2005, 289p., p. 18.

l'embauche de six animatrices et le recrutement de soixante bénévoles annuellement bénéficiant tous d'une formation actualisée très régulièrement (*quasi* annuellement). Ce dispositif de prise en charge s'est avéré payant dans la mesure où la structure s'est vu progressivement attribuer une sorte de « label », une « stampelisation »<sup>16</sup> pourrait-on dire, les positionnant comme « expert des CP ». Devenir un « réflexe »<sup>17</sup>, comme le disait une interviewée, constitue l'un des objectifs de toute structure associative en ce que cela témoigne d'une forme de légitimité et de reconnaissance du travail accompli. Cependant la reconnaissance sociale n'est pas le seul motif de création d'une structure associative. Envisageons les différents motifs de création possibles d'une structure associative sur les quartiers dits sensibles. Le caractère « sensible » d'un quartier constitue-t-il un enjeu de motivation en soi ? Le dernier rapport du CerPhi montre que parmi les vingt villes françaises où sont créées le plus d'associations sociales, la *quasi* totalité sont des « communes connaissant des difficultés »<sup>18</sup>. Nous verrons que le territoire constitue un motif en soi de mobilisation et de création car le rapport entretenu par les travailleurs associatifs (et la structure voire le secteur d'un territoire) est au cœur de la pratique, notamment parce qu'il tend à qualifier le positionnement des acteurs eux-mêmes.

## **VI.1. Un investissement territorial spécifique.**

Comprendre comment agit une structure associative (en territoire dit sensible ou non) suppose de savoir ce qui l'a amenée « à l'origine » à s'implanter à cet endroit précis. Tel sera l'objet de cette première section : analyser les quatre motifs principaux de création associative qui ont émergé de l'étude réalisée. Ces motifs rendent compte de l'identité de la structure et des acteurs qui la font exister. Nous montrerons que le rapport au territoire est notamment différent selon qu'il s'agit d'une création endogène (sur l'initiative d'acteurs issus du quartier) ou exogène (sur l'initiative d'acteurs extérieurs au quartier).

### **VI.1.1. Répondre à un besoin**

Le premier motif, le plus souvent cité par les interviewés pour justifier la création d'une structure associative, est la *réponse à un besoin*. Ce premier constat n'est en rien spectaculaire

---

<sup>16</sup> Le « stampel » est un mot lorrain qui désigne un tampon d'imprimerie. Il atteste selon les cas de l'origine, de l'authenticité, de la qualité, du sérieux, etc. du produit, de la personne, de l'institution, de l'organisme, etc.

<sup>17</sup> Entretien avec une salariée de *La Clé*, 16 mai 2002.

<sup>18</sup> Malet J., *La France associative en mouvement*, quatrième édition, octobre 2006, 48p., p. 15.

dans la mesure où il renvoie assez spontanément à la mission première du secteur associatif. Et, comme le rappelle Jacques Fialaire, il s'agit là d'une fonction d'innovation propre au secteur : « les associations repèrent par anticipation des besoins sociaux émergents, auxquels elles apportent une première réponse, avant que les pouvoirs publics n'interviennent par une prise en charge directe se substituant à l'action associative ou en reconnaissant le concours apporté par celles-ci (notamment par l'octroi d'un agrément) »<sup>19</sup>. Le rôle d'aide et de soutien social, éducatif, culturel du secteur associatif n'est plus à démontrer<sup>20</sup>. Pour autant nous verrons combien cette mission s'avère complexe. A cela s'ajoute le fait que cette « réponse » résulte bien plus d'une construction de la part des acteurs (politiques, administratifs et associatifs) que d'une identification naturelle, évidente de besoins. Comme le note très justement Jean Afchain<sup>21</sup>, cette « théorie des besoins, en ne mettant pas en avant la dialectique commande/demande, fait comme si les réponses mises en place découlaient naturellement de nécessités définies »<sup>22</sup> et « l'analogie entre besoins physiques de nourriture, d'eau, d'air, de contacts humains, de langage, et les besoins sociaux déterminés par des normes sociales données dans une société datée n'est qu'une analogie faite au risque de l'amalgame. Le besoin d'air pour respirer, et le besoin de télévision ou d'une maison des jeunes ne relèvent pas des mêmes mécanismes. Le besoin de clubs de prévention n'est pas un besoin naturel, c'est une réponse sociale. »<sup>23</sup> Autrement dit, répondre à un besoin suppose que celui-ci soit préalablement défini comme tel. Construire et définir le besoin revient alors à produire une analyse de la situation identifiée comme problématique à partir de catégories d'analyses socialement construites (chômage, primo-arrivant, sans qualification, etc.) et à l'envisager au regard des dispositifs et instruments disponibles au moment de l'analyse pour remédier au problème ainsi « identifié », pour reprendre la rhétorique professionnelle des travailleurs associatifs. Ainsi, les habitants puis les familles puis les territoires<sup>24</sup> ont-ils été désignés

---

<sup>19</sup> Fialaire J., « Les associations, partenaires ou faux-nez de l'administration ? », p. 105-123, p. 121 in Prouteau L. (sous la dir.), *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2003, 211p.

<sup>20</sup> A ce sujet, on pourra se référer aux nombreux travaux décrivant les associations. Cf. Bibliographie en fin de thèse (Amadio S., Engels X., Jory H. ; Archambault E. ; Barthélémy M. ; Hély M. ; Laville J.-L., Sainsaulieu R. ; Meister A. ; Prouteau L. ; Tchernonog V. entre autres)

<sup>21</sup> Afchain J., *Les associations d'action sociale. Outils d'analyse et d'intervention*, Dunod, Paris, 2001 (2<sup>ème</sup> édition), 267p.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>24</sup> Avenel C., *Sociologie des « quartiers sensibles »*, Armand Colin, Coll. 128 Sociologie, Paris, 2004, 127p.



comme « à problème », « difficiles » ou encore « à particularités »<sup>25</sup> à partir de catégories construites socialement, politiquement et/ou scientifiquement<sup>26</sup>.

L'acteur associatif, ce faisant, se met en position d'expert. Il s'agit d'un premier mode expert où le travailleur associatif prend en charge l'intégralité du processus : il approche le terrain, l'étudie, le qualifie pour arriver à une première phase d'identification des difficultés de celui-ci pour ensuite (seconde phase) proposer un ensemble d'outils et de dispositifs pour agir sur lesdites difficultés. Il sera, le plus souvent, celui qui mettra en œuvre pratiquement le dispositif envisagé (troisième phase). Des structures comme *La Passerelle* ou *La Clé* se sont construites sur ce mode. *La Passerelle* est l'aboutissement d'une enquête réalisée par son président en personne, assisté de quelques amis. Le dispositif d'enquête était sur le mode du sondage effectué auprès d'habitant(e)s du quartier et visait à mieux connaître les conditions de vie dans le quartier, l'accès aux services publics, les attentes des habitant(e)s pour l'avenir, etc. Le président a exposé les résultats de son étude aux pouvoirs publics locaux (financeurs potentiels) et a proposé un « plan de développement » pour le quartier :

« On a fait une étude sur le quartier et les symptômes qu'on a découverts m'ont fait penser vraiment aux problèmes qu'ont les pays en voie de développement. Si bien qu'on a fait un plan de développement pour Borny. Et quand on m'a dit "Mr [X], vous n'êtes plus en Afrique. On est en France ici !" Alors j'ai dit « mais, attendez, regardez les symptômes qu'on a relevés. Vous êtes peut-être pas d'accord avec l'analyse mais voyez les remèdes... on a fait les symptômes et les remèdes : c'est un plan de développement. [...] On était la première association à sortir d'une étude et d'un plan de développement. » (Entretien Président *La Passerelle*, 15 avril 2002)

*La Clé* est également le résultat d'une étude élaborée par les acteurs eux-mêmes. Néanmoins, l'initiative initiale n'est pas partie de la structure elle-même mais des pouvoirs publics locaux dans le cadre du dispositif de la Politique de la ville de l'époque : le DSQ (Développement Social des Quartiers). Dans ce cadre, la demande du comité de pilotage était la suivante : identifier les problèmes, les besoins en matière d'éducation et de soin. Une équipe a donc été constituée à cet effet articulant corps médical et corps éducatif : médecins, infirmières en psychiatrie, enseignants et travailleurs sociaux. Les résultats de l'étude (qui représenta un investissement de quatre années pour le groupe impliqué), bien que concluants, n'ont finalement pas été suivis financièrement. Le groupe laissé face à ses conclusions prit alors la

---

<sup>25</sup> Conseil National des Villes, *Note et avis du CNV sur « les démolitions et le renouvellement de l'offre de logements sociaux*, à Monsieur Jean-Louis Borloo, Ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine, 13 mars 2003, 24p., p. 15.

<sup>26</sup> Tissot S., « Identifier ou décrire les « quartiers sensibles » ? Le recours aux indicateurs statistiques dans la Politique de la ville », *Genèses*, n°54, mars 2004, p. 90-111. ; Tissot S., *L'Etat et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Seuil, Coll. Liber, Paris, 2007, 300p.

décision de créer une structure associative prenant en charge le « besoin identifié » comme l'explique la responsable (qui n'appartenait pas encore à la structure à l'époque de la réalisation de l'étude) :

« les personnes étaient dans la commission d'éducation je crois... "santé-éducation" et puis euh... ils ont élaboré un questionnaire qu'ils ont fait remplir par... par l'ensemble des professionnels etc. Y a eu un bon retour des questionnaires [...] et **ils relevaient... et beaucoup euh... de besoins en... en soutien psychologique** euh... de problèmes parce qu'ils adressaient des fois les gens donc dans des structures qui existaient hein ! les CAT etc. mais ils y allaient pas parce que c'était déjà beaucoup trop loin, la démarche est déjà difficile. Et... **les professionnels eux-mêmes**, certains qui ont proposé en animation ou ailleurs à... à ça parce que ils **savaient pas comment répondre**. C'était pas de leurs compétences euh... ils voyaient bien que ça n'allait pas et donc euh... c'était **quelque chose qui n'était pas rempli**. Donc après ils ont demandé au groupe euh [...] avec des psychiatres aussi... de voir pour créer un local d'accueil et d'écoute... de voir un peu ce qui se passait. Et... les personnes ont... ont réfléchi au projet. Ils ont... ce que je vous dis... donc ils ont fondé une... il fallait un local d'accueil et d'écoute parce que y avait rien comme lieu de l'accueil et de l'écoute. [...] Et... **c'est surtout de la prévention**, de l'accompagnement psycho-social plus qu'une thérapie approfondie euh... ici, c'était **pour relever aussi les grosses difficultés** et puis justement on s'aperçoit que c'est plus [...] c'est un mal-être. Et en travaillant autour de la réduction des problèmes avec euh... ça atténue. Bon ben les gens après ils arrivent mieux à gérer la situation quoi. Et... donc le projet plaisait à tout le monde. Et c'était urgent, il fallait s'en occuper mais y a une personne qui a voulu le financer. Alors que... l'équipe pensait que ce serait financé comme à la [...] la mairie, le CCAS euh [...] et l'équipe avait quand même travaillé quatre ans dessus... sur le projet. Et... le but c'était bien normalement d'aboutir à quelque chose. Donc euh... la seule solution pour eux c'était de créer une association pour créer le projet. Et comme y avait du personnel de Jury qui avait beaucoup à cœur... le CHS de Jury, parce que eux, ils voient très bien l'utilité de la chose. On... ils ont créé l'association et le CHS de Jury et l'Education Nationale nous fournit euh... le personnel, nous met à disposition du personnel. C'est comme ça que... » (Entretien responsable *La Clé*, 16 mai 2002)

Ce premier mode expert (répondant à un besoin) constitue le motif le plus fréquent dans les discours des acteurs associatifs rencontrés.

Ce premier mode se complète d'un second mode dans lequel l'expert voit son travail amputé de la première phase de diagnostic. Dans ce second cas, l'acteur associatif n'intervient que pour identifier les outils les plus appropriés pour la prise en charge et l'application des dispositifs en question.

### **VI.1.2. Répondre à une demande institutionnelle**

Dans ce second cas (mode 2), l'acteur associatif est un expert qui s'apparente davantage au « professionnel repéré » défini par Jean-Yves Trépos<sup>27</sup>. C'est en tant que spécialiste de la question qu'il répond à une demande institutionnelle qui s'appuie, dans la plupart des cas, sur

---

<sup>27</sup> Trépos J.-Y., *Op. cit.*, 1996.

des études ou des résultats établis au niveau national ; résultats traduits en orientations nationales en direction de publics cibles ou de questions sociales prioritaires. Les structures associatives sont donc invitées à coller aux priorités nationales. Elles puisent alors dans leur stock de dispositifs ou envisagent d'en créer de nouveaux, innovants, pour répondre à cette demande qui leur est formulée. C'est par exemple le cas de l'*AIEM*. Cette structure d'hébergement d'urgence et d'aide à l'insertion sociale et professionnelle constitue l'exemple type dans la mesure où l'implication de la structure dans l'hébergement d'urgence résulte de la convergence entre un contexte politico-social (un gonflement de la population « en difficultés » du territoire de Borny suite à la réhabilitation du quartier du Pontiffroy qui se fait entendre au début des années quatre-vingt-dix) et un réseau (liens entre l'*AIEM*, la mairie, la Préfecture et l'OPAC). Ainsi la structure s'est-elle vue confier la double charge de réhabilitation de logements sur le quartier et de création de lien social. La demande institutionnelle des pouvoirs publics a donc une part importante dans la prise de décision qui a conduit la structure à développer des actions spécifiques en direction du quartier.

« Répondre à un besoin » ou « répondre à une demande institutionnelle » résultent ainsi d'une expertise endogène comme exogène selon les acteurs et les circonstances impliqués. Mais quelle que soit l'origine de l'expertise produite (de la structure elle-même ou des pouvoirs publics au niveau national comme local) cette logique de création répond clairement à un choix politique de s'installer sur tel territoire, ici un quartier dit sensible. En d'autres termes, on ne s'installe pas par hasard sur ces territoires.

### **VI.1.3. Créer une antenne locale**

Le troisième motif correspond à un troisième mode expert. « Créer une antenne » résulte du même processus en trois phases décrit précédemment à la différence près que le diagnostic a été élaboré dans un (ou plusieurs) autre(s) quartier(s) relevant de la même problématique sociale. Ainsi la structure a d'ores et déjà éprouvé l'efficacité de ses outils et elle entend, par cette nouvelle implantation, étendre son savoir-faire. Ce choix d'implantation répond alors à une logique de type organisationnel interne à la structure. Il s'agit d'étendre sa propre capacité d'action. Dans ce cas, le territoire en tant que tel n'est pas réellement visé pour lui-même et la connaissance de ses spécificités, de son histoire, peuvent n'être que somme toute relatives et approximatives. Des structures telles que l'*ADIE* ou *ISM-Est* sont des cas typiques de ce mode expert (mode 3). Elles se sont en effet implantées sur Borny sans intention particulière

en direction du quartier, sauf à constater qu'il n'existait pas de structure dans ce quartier et qu'il pourrait être utile et intéressant d'en développer une. L'objet associatif de ces structures peu certes être analysé comme objet porteur dans ce type de quartier puisque l'*ADIE* est une structure qui propose des services d'aide à l'insertion par l'économique<sup>28</sup> (par « soutien à la création de son propre emploi » comme ils le précisent) et que *ISM-Est* s'intéresse aux questions ayant trait à l'immigration (de l'interprétariat à la création d'un fond documentaire spécifique en passant par des conférences sur ces thématiques) mais ces objets, en lien avec les questions sociales du quartier (taux de chômage dépassant les moyennes nationales et lieu stigmatisé par son caractère multiculturel), n'expliquent pas en soi l'arrivée des structures sur le quartier. On constate d'ailleurs que l'attachement de ces structures au quartier n'est pas déterminant. L'*ADIE* ne s'attache pas particulièrement à développer un vivier d'emploi sur le quartier, sa localisation même atteste de cette distance puisque l'*ADIE* se situe à l'extérieur de la zone dite sensible mais est plus proche du Technopôle 2000, zone d'activité (bureaux, entreprises, établissements scolaires). Pour *ISM-Est*, la présence physique sur le quartier n'est pas non plus une intention en soi puisque, comme le dit la responsable :

« on n'a pas *a priori* euh... vocation à être une association de quartier ». (Entretien responsable *ISM-Est*, 07 mai 2002)

De plus, suite à une série de cambriolages, dégradations et vols, la structure a pris la décision de quitter le quartier pour une autre commune de l'agglomération messine (Woippy). Les partenariats et actions menés continuent d'exister mais la présence locale n'est pas estimée comme faisant partie de l'action en soi, contrairement à d'autres structures, telles que *La Clé*, *La Passerelle*, l'*ATTM* ou encore l'*AJB*.

« [à l'*ADIE*] on a quand même des directives au niveau national qu'on doit appliquer après au local. ». (Entretien responsable *ADIE*, 06 mai 2002)

Autrement dit, la structure locale ne peut pas toujours tenir compte des spécificités du territoire. Il s'agit davantage d'appliquer des dispositifs d'action éprouvés à tout territoire quel qu'il soit. Sans jamais se désintéresser du territoire sur lequel elles s'implantent, ces structures associatives préfèrent jouer la carte de la standardisation des modalités d'action et des modes de prise en charge qui ont fait leurs preuves ailleurs. Clairement exogène, « créer

---

<sup>28</sup> Sur l'origine des structures (associatives et entrepreneuriales) de l'insertion par l'économique, de leurs modalités d'action et de fonctionnement, voir entre autres le chapitre 3 « L'insertion, au carrefour du social » de Autès M., *Les paradoxes du travail social*, Dunod, Paris, 1999, 313p.

une antenne locale » est un motif de création associative qui n'autorise pas la même rapidité dans l'accession à la légitimité sur le territoire, notamment en direction des usagers car être du quartier contribue, comme nous le verrons, à asseoir cette légitimité à agir.

#### **VI.1.4. Réagir à un évènement local**

Le dernier motif que l'on peut identifier est très différent des précédents. Les trois premiers renvoient, au-delà de leurs spécificités, à une organisation et une gestion rationnelle du territoire, quelle qu'en soit la source (endogène ou exogène). Ce dernier motif, lui, comporte une dimension affective qui l'attache d'autant plus au territoire. Dans ce cas, la création de la structure correspond à la réaction (plus ou moins immédiate) de membres de la population locale à un évènement ponctuel survenu sur le territoire. Cette création répond donc directement à un attachement au quartier pour lui-même. Les associatifs sont d'ailleurs le plus souvent du quartier et en ont une très bonne connaissance. Ainsi, à la première spécificité (une moindre rationalisation au profit d'une émotion) s'ajoute celle des caractéristiques des acteurs engagés. Il s'agit ici davantage d'usagers engagés, d'usagers militants, qui constituent ce que l'on peut appeler un expert profane<sup>29</sup> (mode 4). C'est par exemple le cas de l'*AJB* qui fut créée à la suite d'un fait divers tragique mettant en cause des jeunes du quartier. Cette structure a en effet été créée par des jeunes du quartier eux-mêmes (création endogène d'usagers, experts profanes), qui ont su s'entourer d'alliés compétents (les travailleurs sociaux de terrain de l'époque) pour agir en direction des jeunes du quartier (gérer la paix sociale et occuper les jeunes affectés par le drame). Localo-locales, les structures associatives qui se créent sur ce motif connaissent une légitimité *quasi* immédiate en direction des usagers. Par contre accéder à la reconnaissance institutionnelle suppose un parcours plus long, compte tenu des caractéristiques mêmes des fondateurs (des jeunes sans compétence spécifique initiale pour agir en direction de populations en difficultés). La structure devra faire ses preuves.

Quel que soit le motif justifiant la création d'une structure associative, son rapport au territoire est central car il participe de sa légitimité à agir sur le quartier en question. Mais ce rapport au territoire est directement en lien avec le positionnement et l'identité de ceux qui la créent. En cela, les caractéristiques de ces derniers sont capitales dans les orientations en termes de fonctionnement ou de construction de projets. On peut alors distinguer cinq

---

<sup>29</sup> Trépos J.-Y., *Op. cit.*, 1996, p. 28-38.

caractéristiques ou plus exactement cinq appartenances des fondateurs qui peuvent influencer sur la « prise »<sup>30</sup> du territoire par l'expert associatif.

## **VI.2. Les origines des « fondateurs », des appartenances qui comptent**

Selon leurs origines militantes (politique, syndicale, associative), locales (être du quartier, de la ville), scolaires (une formation du travail social, par exemple), professionnelles (métier ayant un lien direct ou indirect avec le travail associatif), statutaires ou générationnelles (être à la retraite par exemple), les acteurs associatifs ne créent pas le même type de structure. Leur rapport variable au quartier, qui les y attache différemment, a des effets sur les objectifs de la structure (ils sont plus ou moins territorialement inscrits) et sur son parcours. Le devenir de la structure est en effet largement dépendant de ses membres fondateurs<sup>31</sup>, qui orientent différemment le projet, les actions et les multiples choix d'organisation (rapport à la salarisation, au bénévolat, au partenariat, au type de recrutement, etc.). En envisageant le poids respectif de chacune des appartenances citées ci-dessus, nous verrons comment elles sont en mesure d'orienter la pratique et l'histoire d'une structure associative. Ce qui sera dit ici ne vaut pas uniquement pour les fondateurs car, s'ils sont ceux qui ont créé la structure, ils travaillent au sein d'une équipe qu'ils ont eux-mêmes construite suivant leurs propres critères.

### **VI.2.1. Le poids des origines militantes**

Le premier critère qui a un pouvoir d'orientation sur les manières d'entrer et d'être en associatif, comme l'on entre en politique ou en religion, renvoie à la question du multi-engagement<sup>32</sup> des fondateurs. L'appartenance à d'autres organisations revendicatrices<sup>33</sup>,

---

<sup>30</sup> Cette notion est empruntée à Christian Bessy et Francis Chateauraynaud. Bessy Ch., Chateauraynaud F., *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception*, Métailié, Paris, 1995, 364p, p. 240-244. ; Cf. également Trépos J.-Y., « Dans les plis du produit : entre prise, emprise et méprise », *Le Portique*, Numéro 10 - 2002 - Les paradis artificiels , [En ligne], mis en ligne le 6 juin 2005. URL : <http://leportique.revues.org/document156.html>.

<sup>31</sup> Voir sur ce point les quelques rapports et analyses des services départementaux de l'Etat. <http://www.gers.pref.gouv.fr/develop.htm>

<sup>32</sup> Ion J., *La fin des militants ?*, Les éditions de l'Atelier, Paris, 1997, 123p. ; Ion J., Franguiadakis S., Viot P., *Militier aujourd'hui*, Editions Autrement, Coll. CEVIPOF/AUTREMENT, Paris, 2005, 138p.

<sup>33</sup> Sur la diversité des appartenances des travailleurs sociaux qui tendent à s'entrecroiser et se confondre pour expliquer un engagement, voir Collovald A., « Pour une sociologie des carrières morales des dévouements militants » in Collovald A. (sous la dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements – Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-Monde*, Presses universitaires de Rennes, Coll. *Res Publica*, Rennes, 2002, p. 177-229. ; Gaspar J.-F., « Travail social et militantisme : les vases communicants », communication au colloque international « Comment penser les continuités et discontinuités du militantisme ? Trajectoires, pratiques et organisations militantes », organisé à Lille par l'IFRESI, le CERAPS et le CLERSE, juin 2006, 13p.

typique des « nouvelles »<sup>34</sup> façons de s'engager, a d'importants effets dans la mesure où elle induit des transferts de compétences et de routines, à l'image de ce que l'on a décrit dans la partie précédente. Ces appartenances, qu'elles précèdent, qu'elles soient concomitantes de l'engagement associatif ou qu'elles suivent cet engagement orientent donc la manière d'être, d'agir et de penser le rôle de la structure<sup>35</sup>. Son rôle social change. Il est, à ce sujet, important de noter combien l'absence d'appartenance à d'autres organisations est extrêmement rare. L'ensemble des fondateurs rencontrés connaît d'autres engagements militants. Pour certains, ils sont politiques (du simple militant à l'élu local), pour d'autres associatifs (avec ou sans statut spécifique<sup>36</sup>, dans le même type de structure ou dans un genre différent<sup>37</sup>), pour d'autres encore syndicaux (de l'encarté au délégué), mais le plus souvent ils sont pluriels (politique et syndical et associatif). Ces appartenances jouent à l'interne comme à l'externe de façons différentes. A l'interne, elles témoignent d'un gage de sérieux, de volonté, de militantisme dans la mesure où elles alimentent une *face* valorisante. Elles peuvent donc constituer un outil précieux pour établir la légitimité à agir de la structure. A l'externe, il convient de distinguer le rapport au public (aux usagers) et le rapport aux institutionnels dans la mesure où cette multipositionnalité<sup>38</sup>, qui ouvre le plus souvent des portes et facilite des accès aux espaces centraux, peut constituer un frein, notamment lorsqu'il s'agit d'appartenances politiques attachées à l'opposition de la majorité en place. Nous verrons notamment que les modalités de financement sont tributaires de nombreux paramètres, dont l'orientation politique nationale et locale constitue des éléments non négligeables. La légitimité à agir peut donc en être affectée. Concernant le public, cette situation a une incidence très inégale qui s'échelonne d'une reconnaissance et une légitimité accrues (le versant positif) à un rejet et une absence de fréquentation de la structure au prétexte d'une éventuelle instrumentalisation ou récupération, pour reprendre le terme mythique de la méfiance critique à l'égard de l'action et du soutien politique (le versant négatif).

---

<sup>34</sup> Voir entre autres Fillieule O., Blanchard P., Agrikoliansky E., Bandler M., Passy F., Sommier I., « L'altermondialisme en réseaux. Trajectoires militantes, multipositionnalité et formes de l'engagement : les participants du contre-sommet du G8 d'Evian. », *Politix*, Vol. 17, n°68, 2004, p. 13-48.

<sup>35</sup> « La cumulation des positions passées et des positions actuelles qui abolissant en quelque sorte la durée confondrait dans un même ensemble ce qui est de l'ordre de la successions et de la simultanéité serait peut-être moins illégitime qu'il ne peut le paraître au premier abord : en effet, chaque étape de la biographie conserve, sous forme d'information accumulée, les traces des étapes qui l'ont précédée. Plus précisément, la carrière antérieure est comme la matrice qui moulerait le présent en lui donnant sa forme particulière, de sorte que la signification de chacune des positions occupées et la modalité de leur occupation sont fonction de l'ordre génétique de leur apparition biographique. » Boltanski L., « L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de sociologie*, janv-mars 1973, XIV-1, p.3-26, note 3 p.5.

<sup>36</sup> Président, secrétaire, trésorier, directeur, bénévole, membre, adhérent, etc.

<sup>37</sup> Structure caritative, protestataire, gestionnaire, etc.

<sup>38</sup> Boltanski L., *Art. cit.*, 1973. Sur un cas précis développé dans le cadre de la sociologie des mobilisations voir Fillieule O., Blanchard P., Agrikoliansky E., Bandler M., Passy F., Sommier I., *Ibid.*

Les appartenances militantes des acteurs associatifs, et *a fortiori* des fondateurs, placent la structure dans un rôle spécifique sur le territoire. Elles ont d'autant plus de poids qu'elles disposent d'une réelle capacité de (dis)crédit de la structure.

### **VI.2.2. Le poids des origines locales**

Par origines locales, j'entends le fait d'*être* du quartier, de la ville, de telle communauté urbaine, sociale, ethnique voire de telle rue ou de tel immeuble. Cette inscription territoriale des fondateurs, au même titre qu'elle peut être une compétence justifiant un recrutement de bénévoles ou de salariés compte dans la reconnaissance et la légitimité à dire, à faire et à agir sur, pour et avec le territoire. Être du quartier constitue une compétence spécifique : la *compétence territoriale*, dans la mesure où, comme on l'a vu dans la partie précédente, elle constitue une forme de connaissance indigène experte (on connaît son territoire, ses règles du jeu, sa population, son histoire, etc.). Cette appartenance a d'autant plus d'importance quand on constate que cette inscription territoriale constitue l'un des enjeux sociaux de lutte des populations de ces quartiers stigmatisés dits sensibles, en ce qu'ils sont très souvent des quartiers multiethniques (Metz-Borny compte plus d'une trentaine d'origines différentes) et qu'une partie de la population, bien que française (depuis deux, trois, voire quatre générations), continue d'être identifiée par ses origines (Français d'origine maghrébine, africaine, asiatique, etc.). C'est le cas entre autres des « grands frères » dont il a déjà été fait mention. Quand le fondateur dispose de cette inscription territoriale (c'est-à-dire qu'il est du quartier, par exemple), le gain de crédit est loin d'être négligeable. La structure passe alors aux yeux des extérieurs (usagers, habitants comme financeurs) comme un lieu de défense et de promotion du territoire.

C'est le cas de l'*AJB*, dont on a rappelé la genèse (créée suite au meurtre d'un jeune du quartier de Borny). Elle est légitime du fait de sa composition : elle a été créée par des jeunes du quartier (soutenus par des professionnels locaux) et pour les jeunes du quartier. L'inscription territoriale constitue une réelle compétence dans la mesure où il aurait été totalement inenvisageable que des extérieurs au quartier s'investissent dans cette création. Dans ce cas, la légitimité passe par le fait d'avoir vécu, d'avoir été là, d'avoir partagé le passé, le présent et le futur de l'évènement.



### VI.2.3. Le poids des origines scolaires et professionnelles

Les origines scolaires, on l'a vu dans la partie précédente, constituent un autre élément important qui structure l'organisation du secteur associatif et qui fonde la plus ou moins grande légitimité de la structure, et d'autant plus depuis la professionnalisation du secteur social et associatif à partir des années quatre-vingt. Et même si les logiques de recrutement à l'œuvre dans le secteur ne font pas toujours converger « le titre et le poste »<sup>39</sup>, elles s'attachent le plus souvent à tendre vers cette correspondance, notamment lorsqu'il s'agit de diplômes du travail social. Être diplômé du travail social et/ou sortir de l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) constituent non seulement des arguments de poids pour attester d'une compétence, d'une expérience mais crée également une communauté de sens autour de la pratique, les différents professionnels ayant la même vision du monde de ce à quoi doit ressembler une prise en charge, un soutien, une aide sociale et disposant d'une boîte à outils commune pour appliquer leurs principes théoriques d'intervention. Dans ce sens, l'origine scolaire du fondateur constitue un critère important dans la compréhension des orientations de la structure, tant en termes de choix de recrutement que d'objet associatif ou de modalités d'intervention. Être diplômé ou non, être diplômé de l'université, d'une école d'ingénieur, d'une école de travail social, etc. ne construisent là encore pas la même vision du monde des individus concernant un quartier dit sensible, les modes de prise en charge, etc. Cette origine scolaire ne joue cependant pas seule, elle se trouve renforcée par l'appartenance professionnelle, qui découle le plus souvent du parcours scolaire de l'individu.

L'appartenance professionnelle constitue en effet un élément clé de la légitimité et la reconnaissance à travailler sur les quartiers dits sensibles. Les enjeux, ici, sont du même ordre que ceux évoqués précédemment à savoir que la logique de professionnalité et le processus de professionnalisation du secteur associatif ont engendré une sélection des personnels recrutés (en tant que salariés comme bénévoles), ne se limitant plus – notamment pour les bénévoles – à la seule « bonne volonté » des individus. Dans un souci également de tendre vers un champ professionnel reconnu, il s'agit pour le secteur associatif de concentrer les indices de la professionnalité avec un recrutement homogène et globalement empreint de compétences du travail social. Pour les fondateurs, cette origine est d'autant plus importante qu'elle va

---

<sup>39</sup> Cet article célèbre rappelle le rôle des qualifications et diplômes dans la logique d'attribution des postes de travail et dans la reproduction de la structure sociale. Boltanski L., Bourdieu P., « Le titre et le poste : rapports entre le système de production et le système de reproduction », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2, mars 1975, p. 95-107.

conditionner fortement les choix et orientations associatifs, et notamment quand cette origine est celle du travail social en ce que cela contribue au travail en partenariat du secteur associatif et du secteur du travail social.

#### **VI.2.4. Le poids des origines statutaires et générationnelles**

Par poids des origines statutaires et générationnelles, il s'agit d'envisager l'importance que peut revêtir le statut social des fondateurs. On a vu dans les paragraphes précédents que l'inscription territoriale pouvait être traduite comme compétence au même titre qu'un diplôme ou qu'une expérience professionnelle. Suivant la même logique, le seul fait d'être, par exemple, jeune, d'être salarié, chômeur, retraité ou encore étudiant pourra constituer une compétence spécifique. Cela renvoie à un phénomène de naturalisation des compétences qui vaut prioritairement pour les fondateurs des structures dans le sens où ils sont, le plus souvent, la « vitrine » de la structure puisqu'ils sont ceux – au moins au début de la mise en route de la structure – qui rencontrent les autres acteurs (associatifs, administratifs, financiers et autres) pour établir les partenariats (de tous types). Cette logique de conformité et de proximité par le statut social (position et place sociale) est là encore un outil mobilisé par le secteur associatif. Son objectif vise à favoriser un « entre soi », comme si elle était finalement propice à des changements vertueux dans les comportements des usagers. Ce choix relève donc d'une réelle stratégie fondée sur l'idée d'une reconnaissance de soi en l'autre ; autre qui a réussi et qui, par sa proximité, montre que « c'est possible » pour quelqu'un comme soi.

Ainsi peut-on retrouver, par exemple, dans le cadre d'ateliers de lecture des personnes à la retraite disposant d'un temps et d'une patience supposés attachés à leur statut et leur âge ou encore des étudiants ayant une proximité avec les études qui les place dans une position de professionnel ou de spécialiste (dans le domaine de l'école et des devoirs). La place des retraités n'est notamment plus à expliquer dans le vivier de bénévoles mais elle est aujourd'hui à mesurer eu égard au processus de professionnalisation qui conduit le secteur associatif à se constituer en secteur d'emploi. Comme le signale une salariée, aujourd'hui, les personnels associatifs deviennent des experts mais

« y a encore dans pas mal de têtes l'ancienne image de l'association avec des vieux bénévoles hein ! bon... c'est pas... c'est pas... ça... ça c'est... ça nous porte un petit peu préjudice quoi hein ! ». (Entretien salariée *Rencontre*, 20 décembre 2002)

Les « vieux bénévoles » existent encore dans les structures associatives, même sur les quartiers dits sensibles, mais ils tendent de plus en plus soit à passer le relais à des professionnels, et notamment des professionnels du travail social qui développent des protocoles d'intervention et de prise en charge, soit à être eux-mêmes davantage professionnalisés (ayant fait l'objet d'un recrutement plus spécifique). Sur ce point, l'analyse tend à montrer que l'objet de la structure est déterminant dans le type de recrutement dans le sens où plus l'objet réclame une technicité et plus il est l'affaire de professionnels qu'ils soient bénévoles ou salariés. Là encore, la « bonne volonté » ne suffit pas toujours. La structure la plus exemplaire à ce titre est sans doute l'ADIE, qui ne recrute en bénévoles comme en salariés que des personnels formés au crédit et à la création d'entreprise.

Distinguer les différents critères envisagés n'est pas toujours aisé, un fondateur pouvant, de la même façon que les bénévoles et salariés de la structure, avoir des appartenances multiples (une formation sociale, une carrière professionnelle ou un métier en lien avec l'objet associatif, une inscription territoriale, etc.). Ainsi, dire précisément ce qui justifie ou explique tel mode de fonctionnement plutôt que tel autre n'est pas toujours possible. Le choix de présenter ces appartenances de manière successive répondait davantage à un souci de clarté de démonstration qu'à une réalité observée.

Un critère semble néanmoins des plus déterminants dans les choix d'orientation et d'action, de recrutement, de gestion et de partenaires : l'appartenance appelée ici « militante » car, pour le dire avec le vocabulaire de la sociologie des mouvements sociaux, ces acteurs disposent d'un capital militant<sup>40</sup>, d'un répertoire d'action<sup>41</sup> codifié, éprouvé et de ressources engagées opératoires qui, transposés au secteur associatif, donnent non seulement une couleur singulière et reconnaissable à la structure parmi les autres mais contribuent également à la qualifier comme expert et ainsi à asseoir sa légitimité. Par ailleurs, développer une proximité est au cœur du rapport entretenu entre le secteur associatif et son territoire d'implantation.

## **VI.2.5. La proximité comme instrument de mesure**

Envisager la proximité comme instrument de mesure<sup>42</sup> de l'expertise associative peut sembler à première vue très opportuniste et contextualisé au regard de la prégnance actuelle du terme

---

<sup>40</sup> Matonti F., Poupeau F., « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°155, 2004, p. 8-16.

<sup>41</sup> Tilly C., *La France conteste. De 1600 à nos jours*, Fayard, Coll. Espace du politique, Paris, 1986, 622p.

<sup>42</sup> Leveratto J.-M., *La mesure de l'art. Sociologie de la qualité artistique*, La dispute, Paris, 2000, 413p.

avec la valorisation et la quête du tout « proximité » (avec, par exemple, des services, la police<sup>43</sup>, les commerces de proximité ou encore les diverses antennes administratives délocalisées ou re-localisées). Néanmoins, il ne s'agit pas, ici, d'envisager cette proximité sous ce seul angle, c'est-à-dire sous celui de la stratégie<sup>44</sup> de proximité (stratégie double d'occupation du territoire et de mise à disposition d'espaces et de personnes dans tous les quartiers), mais de déconstruire cette notion, d'analyser ce que signifie « être sur le terrain » (variante de la notion propre aux professionnels « de terrain ») et la décliner au fil des enjeux qu'elle fait exister. Ainsi pourra-t-on distinguer trois rapports à cette proximité (au terrain) en analysant ce que signifie être « du » terrain, « avec » le terrain et « pour » le terrain.

Il importe avant tout de préciser que la logique de proximité n'est pas propre au secteur associatif. On la retrouve par exemple dans la sphère politique, notamment au niveau local, comme l'a montré Rémi Lefebvre<sup>45</sup> concernant le processus d'accession à un mandat de maire dans la ville de Roubaix. Il décrit comment cette logique de proximité s'impose comme un impératif, une condition *sine qua non* de reconnaissance des électeurs dans la personne du candidat. La proximité physique quotidienne – ou du moins régulière – constitue alors un *indicateur témoin de l'intérêt* que les acteurs (politiques ou associatifs) portent au territoire et à ses habitants. Le seul savoir théorique ne suffit pas à « faire ses preuves ». Il s'agit de vivre le quotidien, l'ordinaire de la population pour réellement la comprendre. Etre présent à l'occasion d'un événement extra-ordinaire (fête du quartier, événement culturel ou encore des « émeutes ») ne suffit pas, là encore, à asseoir sa légitimité. Il s'agit, pour les travailleurs associatifs, comme pour le maire de Roubaix, de « donner de sa personne », au risque de sembler être déconnecté de la « réalité » quotidienne des habitants. L'acteur associatif doit réussir à « incarner et réassurer l'identité locale »<sup>46</sup>. Certes, acteurs associatifs et politiques ne peuvent être totalement confondus et analysés simultanément (du fait de l'existence de fonctions sociales différentes, de leur statut différent (élu, salarié/bénévole), des intentions souvent différentes) mais ce même rapport à l'habitant, à l'usager les rapproche.

---

<sup>43</sup> Sur les enjeux de la police de proximité, voir Monjardet D., « Réinventer la police urbaine. Le travail policier à la question dans les quartiers », *Annales de la recherche urbaine*, n°83-84, sept. 1999, p.14-22.

<sup>44</sup> Il ne s'agit pas pour autant de rejeter le caractère stratégique que peut connaître la proximité. Développer des outils de proximité participe de l'élaboration de l'expertise associative. « Au niveau du secteur "jeunesse" euh... là on a... là **on a un foyer jeune**. Euh... notre foyer de jeunes ben... c'est un foyer de jeunes qui est ouvert tous les soirs jusque 22h. On essaye de proposer aux jeunes ce genre d'accueil parce que y en a quand même besoin dans ce quartier-là... euh... et **c'est surtout un outil après pour repérer les besoins et les manques** de la part des jeunes et développer des projets comme des activités. On essaye essentiellement de faire des camps de vacances pour que... **c'est vraiment un outil en amont**. » (Entretien responsable *AJB*, 07 mai 2002)

<sup>45</sup> Lefebvre R., « Etre maire à Roubaix. La prise de rôle d'un héritier », *Politix, L'institution des rôles politiques*, n°38, 1997, p. 63-87, p. 64.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 68.

### VI.2.5.1. Etre « du terrain »

« Etre du terrain », à entendre les travailleurs associatifs interviewés, c'est non seulement connaître l'histoire du territoire (disposer de connaissances suffisantes sur son évolution historique, sociale) mais c'est surtout avoir ses propres racines, sa propre histoire personnelle, individuelle et familiale dans le territoire d'intervention associative. Cela renvoie à la notion de compétence territoriale : le seul fait d'être du quartier devient une compétence qui peut motiver l'embauche, à l'image des dispositifs que l'on a vu fleurir au fil des projets de la politique de la ville avec les grands frères, les médiatrices des quartiers, etc. Cette bonne connaissance du quartier dont dispose ces individus, érigée en qualité d'expertise, tient dans ce cas-là au vécu propre de l'individu dans le sens où il a éprouvé<sup>47</sup>, avec son corps, par sa présence<sup>48</sup>, le territoire, sa logique, son fonctionnement, ses habitudes, son langage (au sens social et linguistique), etc. Et, d'une certaine façon, cette mobilisation du corps local ou du corps territorialisé (individuel comme collectif) comme compétence, rend compte du « *processus d'esthétisation de la vie quotidienne* »<sup>49</sup> dont parle Jean-Marc Leveratto, évoquant la place grandissante qui est donnée à la présence des corps des personnes en tant que témoin et en tant que mesure – de l'art, dans le cas pris par Leveratto, du social et du territoire, nous concernant – ; ce contexte redonne « à la personne du simple acteur une importance culturelle » et confère systématiquement à la présence sur le terrain une fonction d'authentification de « l'engagement personnel de l'acteur. »<sup>50</sup> Autrement dit, cette reconnaissance du corps comme instrument de mesure constitue un outil essentiel de l'expertise du travailleur associatif. Le corps, dans cette perspective, participe à l'élaboration de son jugement. En tant que « senseur », il rend l'individu plus apte à analyser, comprendre, estimer l'état et la qualité du territoire (plus ou moins sensible). Outil d'« authentification » des problèmes, il « sert également à éprouver la normalité d'une situation, d'un point de vue éthique »<sup>51</sup>. La mesure ainsi obtenue va permettre aux acteurs associatifs d'orienter et de construire les actions et projets adaptés au contexte, à la situation, à la population, bref au territoire concerné. Bien sûr, il ne s'agit pas de concevoir le corps comme le seul vecteur de jugement puisque nous avons vu à l'occasion des chapitres précédents qu'un ensemble divers

---

<sup>47</sup> Dans le sens où l'expertise est « une situation d'épreuve ». Boltanski L., *L'amour et justice comme compétences*, Métailié, Paris, 1990, 381p. ; Trépos J.-Y., *Op. cit.*, 1996, p. 51-57.

<sup>48</sup> Leveratto J.-M., *Op. cit.*, 2000.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 358.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 358.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 402.

de savoirs et de compétences fonde la professionnalité<sup>52</sup> des travailleurs associatifs. Néanmoins, il en constitue un élément central dans la mesure où il est investi d'une capacité d'expertise en tant que tel.

#### **VI.2.5.2. Etre « avec le terrain »**

Le second rapport à cette proximité tient au fait d'être « avec le terrain ». Dans ce cas-là, la compétence et l'outil d'intervention mobilisables sont liés au caractère participatif des acteurs avec les territoires c'est-à-dire que, pour être reconnu comme légitime à dire et faire des choses avec et pour un territoire, les acteurs associatifs (du moins un certain nombre d'attentes sont formulées de la sorte) doivent, d'une certaine façon, attester de pratiques communes régulières voire quotidiennes avec le territoire, en dehors des activités de travail. Autrement dit, l'espace du territoire ne doit pas être envisagé comme un seul lieu de travail, marquant une distance, un rapport instrumental au territoire, mais comme un lieu de vie où les uns et les autres se côtoient mettant en avant l'appartenance à un même monde. Ce point là fait très nettement écho aux exigences en termes d'investissement et d'engagement (voire de militantisme) qui peuvent être attendues des acteurs associatifs. Il s'agit de s'engager avec le territoire et de ne pas s'en servir simplement comme d'un lieu d'emploi comme un autre. L'un des acteurs interrogés avait à ce propos une image très parlante pour qualifier cette exigence de se fondre dans le quartier et de ne pas l'envisager comme un autre exotique. Il disait :

« Le quartier, **c'est pas un zoo**. Y a beaucoup de stagiaires qui viennent un jour ou deux et qui repartent. Mais c'est plus possible ça. Moi, si les gens n'ont pas prévu de rester un peu, je ne leur fais plus visiter le quartier. ». (Entretien éducateur du Club de prévention spécialisée de Sarreguemines, Michel, 1<sup>er</sup> juin 2004)

L'attitude d'observateur extérieur ne peut être envisagée car elle ne permet pas d'accéder à l'élément clé du travail associatif c'est-à-dire la confiance, dont on a déjà soulevé les enjeux. Et se positionner comme expert extérieur, surplombant, ne donne pas ces clés-là et contribue bien davantage à ségréguer les espaces alors que l'action associative vise au rapprochement, à l'intermédiaire, à l'« entre-quelque chose », quel que soit ce quelque chose (individus, groupes, administrations, entreprises, institutions, etc.).

---

<sup>52</sup> La « professionnalité », suivant Afchain « n'est pas uniquement un ensemble de compétences, pas seulement la reconnaissance d'un rôle social rémunéré, c'est aussi un débat sur les orientations de l'action. » Afchain J., *Op. cit.*, 2001, p. 177.

### VI.2.5.3. Etre « pour le terrain »

Enfin le dernier rapport à la proximité tient à une posture définie comme étant une posture revendicative, militante « pour le terrain », qui est susceptible de faire bouger les choses dans le sens où la position de porte-parole, de relais actif, investi (en lien avec le développement précédent) est, pour le coup, particulièrement efficace dans l'installation de la confiance entre les individus (acteurs associatifs et usagers). Il est alors question d'une forme de mesure de l'engagement « pour » qui là encore authentifie et autorise des relations et des intermédiations entre chacun et tous. Ainsi, comme on l'a déjà précisé par ailleurs, les travailleurs associatifs, soucieux de répondre aux attentes supposées des usagers, disent ne pas compter leur temps et témoigner ainsi d'une loyauté et d'un attachement spécifique voire une implication personnelle au territoire.

Ces trois modalités de la proximité, envisagées comme instrument de mesure de la qualité associative et de la légitimité à intervenir, construisent donc la qualité experte des acteurs associatifs. C'est par le corps et la mobilisation de ce corps associatif dans l'espace que s'opère la construction sociale du territoire par les associatifs. Ce que Yves Lochard nomme « une proximité, une intimité épistémique »<sup>53</sup>, à partir notamment de propos tenus par Joseph Wrésinski, secrétaire général d'ATD Quart Monde. Wrésinski, qui participait au début des années quatre-vingt à un programme de recherche sur la paupérisation dans le cadre du 8<sup>ème</sup> Plan, justifiait sa participation et sa légitimité à rédiger le rapport commandité par Michel Rocard de la manière suivante :

« ce n'est pas à titre d'expert que j'ai accepté cette mission. [...] Si j'ai entrepris d'écrire ce rapport, c'est parce que j'ai un atout important : celui d'avoir côtoyé, au sein du mouvement international ATD Quart Monde, ces familles de travailleurs défavorisés, vingt-six années durant, et d'avoir pu ainsi recueillir leur pensée et leur avis, au jour le jour. »<sup>54</sup>

L'idée du côtoiement est véritablement au centre de son propos, c'est-à-dire que ce n'est pas la seule connaissance savante qui fonde la légitimité à dire (ici, à écrire) mais c'est bien le rapport des corps qui se frôlent, se fréquentent, se rencontrent, se racontent, échangent qui lui attribue cette compétence-là. En ce sens, et comme le notent Luc Boltanski et Laurent

---

<sup>53</sup> Lochard Y., « Les associations et l'observation sociale : l'invitation au temple », p. 39-47, p. 41 in Lochard Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *Op. cit.*, 2003.

<sup>54</sup> Wrésinski J., *Enrayer la reproduction de la grande pauvreté*, Préparation du 9<sup>è</sup> Plan, La Documentation française, Paris, 1983, p. 98.

Thévenot, la « capacité cognitive » se fonde sur le fait que « le voisinage peut soutenir une forme de similitude »<sup>55</sup>. Il s'agit donc pour les structures associatives de tendre vers un travail de proximité, quelle que soit cette proximité (statutaire, générationnelle, territoriale, etc.) car elle est pensée comme un levier incontournable pour atteindre les objectifs fixés par la structure. Par ce biais, les usagers peuvent se reconnaître ou du moins se sentir proches et compris par le personnel associatif qu'ils ont face à eux.

Le secteur associatif répond donc tant à des demandes de type endogène qu'exogène. Il est en effet selon les cas, les situations, les temporalités, soit seul maître de ses orientations, soit soumis à un ensemble directionnel composé de directives, d'orientations nationales et/ou locales, de demandes sociales, de lois en tout genre. Autrement dit l'hétérogénéité du secteur associatif répond à celle des demandes sociales qui sont formulées à son égard ; ce qui engendre une diversité des parcours et des attentes des travailleurs associatifs (bénévoles comme salariés). Sa légitimité se trouve affectée par l'ensemble de ces acteurs et processus. Le rapport au territoire, central dans cette entreprise de légitimation du secteur, a des conséquences importantes sur l'histoire et le quotidien des structures. Leur capacité variable d'expertise peut alors les amener à opérer des choix de développement structurel (VI.3.) et de mode d'action (VI.4) différents.

### **VI.3. Des modes de développement structurel variables**

Si les structures associatives ne naissent pas toutes pour les mêmes motifs, elles ne grandissent pas non plus sur le même modèle. Deux tendances principales expliquent la croissance des structures associatives : un développement interne, qui peut prendre différents visages, et un développement externe, qui lui aussi peut être construit selon des critères différents.

#### **VI.3.1 Un développement interne**

Prendre le temps de s'intéresser à l'extension du secteur associatif est une réelle nécessité depuis que le secteur s'est (trouvé être) imposé comme un acteur de poids dans les politiques de gestion urbaine et sociale du territoire. Les structures associatives peuvent donc s'étendre

---

<sup>55</sup> Boltanski L., Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Coll. Essais, Paris, 1991, 483p., p. 48.



suivant deux processus principaux. Le premier type d'extension que l'on peut identifier s'apparente à un développement interne de la structure. Il s'agit d'une extension qui touche les modalités organisationnelles de la structure à l'intérieur du territoire d'implantation considéré. En quoi un tel développement est-il pertinent ? Comme on le verra, le financement associatif et ses modalités contractuelles annualisées organisent largement le fonctionnement du secteur. L'ancrage territorial constitue l'un des critères qui compte dans la délivrance de financement. Autrement dit, agir pour et sur tel territoire a un sens. Les « financements Politique de la ville », comme les acteurs associatifs les appellent, renvoient à un découpage territorial fin qui favorisent tantôt l'échelon de la ville, tantôt celui de l'agglomération, tantôt celui du quartier. Ainsi les structures, en se développant à l'interne, répondent-elles aux exigences de financeurs potentiels. Cela dit, ce développement peut prendre différentes figures et se traduire diversement.

#### **VI.3.1.1. La diversification des activités**

La première modalité d'extension interne renvoie à l'idée d'une *diversification des activités*. Ici, il s'agit pour la structure de jouer la carte de la polyvalence. On a vu que cette notion était au cœur de la gestion du personnel (bénévole comme salarié) qui se devait de répondre à cet impératif de polyvalence (Voir première partie). Ce même impératif se pose en termes d'activités. Ainsi, les structures doivent-elles faire preuve de spécialisation mais également d'une diversification. Elles doivent donc osciller entre savoir se rendre indispensable et savoir réagir sur les problématiques du moment. On retrouve l'idée d'une action de proximité qui colle le plus possible au quartier d'intervention. Pour davantage éclairer ce point, prenons l'exemple d'une structure emblématique de cette situation : l'association *Rencontre*. Cette structure, née en 1977, implantée sur le quartier de Borny ainsi que dans la commune de Woippy, avait comme tête d'affiche les ateliers de lecture pour les enfants de CP et la reconnaissance des professionnels (éducatifs et sociaux) du quartier. La répartition des compétences de chacun (spécialisations) se couple d'une diversification. Ainsi cette structure, bien que spécialisée et étiquetée comme telle dans le soutien à la lecture pour les enfants de CP, gérait<sup>56</sup> d'autres services tels qu'un écrivain public, des ateliers d'éducation Parents-Enfants en partenariat avec *La Clé* et *L'Ecole des Parents* et un secteur Petite Enfance. Une salariée disait à ce propos :

---

<sup>56</sup> Je parle ici au passé dans la mesure où cette structure ayant subi des restrictions budgétaires a finalement mis la clé sous la porte en juin 2005 après avoir licencié ses 14 salariés au cours de la dernière année.

« on s'inscrit sur un... un dispositif très particulier. Hein ! Les autres, c'est vrai qu'ils fonctionnent plus sur des territoires. Hein ! l'*ATTM*, elle va dire "bon ben moi, je propose tout un tas d'activités pour les personnes résidant dans cette zone géographique-là" donc effectivement il faut qu'elle balaye tout... tout le public : les plus jeunes en passant par les ados et les adultes. L'*AJB* va avoir son territoire géographique hein ! donc elle va à peu près proposer le même type d'activité aux jeunes. C'est pour ça que... il y a... et nous on est au milieu complètement euh... dispersés sur tout... sur tout le... le quartier et **on propose un dispositif très particulier ciblé sur un niveau** euh... voilà quoi. Et euh... et très souvent c'est vrai que quand on voit les financeurs, ils nous disent "attendez, pourquoi vous proposez une... du... un dispositif... un dispositif sur les CP alors qu'en fait vous savez que Rencontre est là ?" Donc en fait, **pour les financeurs, comme pour les écoles d'ailleurs, les CP y a... si y a une référence, c'est l'association Rencontre**. [...] pour eux, hein ! c'est très clair hein ! ils nous le disent bien, comme pour les enseignants "au moins c'est clair. On sait que quand on a des CP en difficulté, ben y a... y a une... une porte à laquelle on peut frapper". » (Entretien salariée *Rencontre*, 20 décembre 2002)

Il est visiblement essentiel pour une structure associative de savoir se rendre indispensable sur un territoire (qu'il soit géographique ou non). Il s'agit de *se constituer en référence*, de devenir le « réflexe », comme d'autres ont pu le dire. Pour autant, cela n'est pas gage de pérennité (et de fidélité des financeurs) puisque celle-ci, suite aux redéploiements budgétaires en 2002 et 2004, a vu fondre ses subventions et diminuer le nombre de ses financeurs au point de devoir cesser toute activité en juin 2005. Ce qui conduit notamment les structures associatives à étendre leur champ de compétences, ce sont justement les financeurs pour lesquels les priorités, notamment définies nationalement au niveau politique (l'emploi, l'insertion, la sécurité, etc.), peuvent varier dans le temps, obligeant les structures à répondre à l'appel à projets en de nouveaux termes, les fameux « mots clés » déclencheurs de subventions évoqués par les interviewés. Cette extension de la structure par les activités fait d'une certaine façon partie du jeu de polyvalence, de flexibilité et d'adaptabilité renvoyé en permanence au secteur associatif, qui doit être – car pensé comme tel, notamment par les financeurs – innovant.

### **VI.3.1.2. La multiplication des locaux**

Le développement interne des structures peut également passer par un vecteur autre que les activités : la multiplication des locaux sur le quartier d'intervention, visant à étendre très pratiquement la visibilité de la structure sur celui-ci. Ce nouvel investissement territorial peut se manifester de trois manières principales.

Soit, premièrement, à l'intérieur même d'un bâtiment et dans ce cas cela passe par une démultiplication des forces : par exemple, en créant deux ateliers de soutien scolaire

simultanément au lieu d'un seul – ce qui suppose de doubler l'effectif encadrant (bénévole et/ou salarié). Dans ce premier cas, l'étendue ne se mesure pas en m<sup>2</sup> supplémentaires mais en réaménagement d'un espace déjà possédé. C'était notamment le cas de l'association *Rencontre* qui organisait six ateliers de soutien de lecture aux CP simultanément, au sein de deux espaces à proximité des écoles primaires du quartier de Borny. Cette simultanéité des ateliers répondait à deux enjeux de la structure, attachés à l'objet même « atelier de lecture » : d'une part, faire s'enchaîner la journée d'école et l'atelier de soutien et d'autre part, rassembler les enfants pour un goûter commun dans la pièce commune. Autrement dit, allier les objectifs de l'atelier de lecture et ceux plus généraux de la structure : permettre une remise à niveau de la lecture et permettre aux enfants d'être dans des pratiques de sociabilité de leur âge, en compagnie et sous le contrôle d'adultes (rappelons que l'une des autres activités de *Rencontre* était les lieux de dialogues, d'échange entre parents et enfants). Cette mutation de l'espace en un même lieu sert à renforcer les objectifs associatifs.

Soit, deuxièmement, en obtenant de nouveaux locaux. Dans ce cas précis cela s'accompagne le plus souvent d'une extension d'activité, dans le sens toute création d'activité implique un espace de mise en œuvre. Ce second cas d'extension augmente la portée de la visibilité de l'association, renforce son importance aux yeux de tous. Pour autant, elle ne constitue qu'une modalité rare d'extension puisque l'obtention de ces nouveaux m<sup>2</sup> sociaux, comme ils ont pu être appelés il y a quelques années<sup>57</sup>, est des plus difficiles, la concurrence étant importante. Cette modalité d'extension interne est, entre autres, celle qu'a connue l'*APSSIS* qui s'est progressivement étendue spatialement parlant en même temps qu'elle s'étendait en termes d'activités.

Soit, enfin, par l'intermédiaire d'une structure partenaire qui offre, au sein de son propre local, une tribune à celle qui veut étendre, rendre visible ou faciliter son activité. C'est notamment le cas de *La Clé*, qui s'étend par ce biais en tenant une permanence hebdomadaire au local de l'*ATTM* et de *Rencontre* ; à raison de deux à trois heures par semaine, *La Clé* occupe le local respectif de ces structures. L'idée de cette occupation provisoire mais régulière du lieu est venue du fait de l'objet associatif même de la structure. Rappelons que *La Clé* s'occupe de soutien psychologique et d'accompagnement aux difficultés comportementales. La difficulté à faire le premier pas dans ce type de structure (psychologie et psychiatrie étant souvent confondues, avec l'image du « fou » qui parasite ce soutien) est la raison majeure qui l'a conduit à opter pour ce type de développement interne. La raison qui a conduit *La Passerelle* à occuper plusieurs fois par semaine les locaux de la médiathèque de

---

<sup>57</sup> Expression mobilisée par le président de l'*AJB*, (Entretien, 07 mai 2002).

Borny est tout autre. Bien qu'intrinsèquement liée à l'objet de la structure associative, elle ne résulte pas du fait que les individus auraient une difficulté à « entrer ». En effet, l'objet principal de cette structure est double : développer des actions d'insertion sociale innovantes, passant notamment par des supports technologiques modernes (Internet, travail sur vidéo, sur photo, etc.) mais surtout rendre visible ces actions positives du quartier. Autrement dit, cette lutte pour une image positive du quartier et contre la réduction symbolique du quartier à ses « problèmes » ne pouvait passer – suivant la réflexion du Président-fondateur – que par la visibilité de ces actions par le plus grand nombre, notamment venant de l'extérieur du quartier. Ainsi la médiathèque, seul lieu réellement « mixte socialement »<sup>58</sup> du quartier (fréquentée à 50% par la population locale et à 50% par des « extérieurs » – *les autres* – c'est-à-dire des messins hors Borny voire des habitants des communes alentours), s'est imposée comme le lieu culturel le mieux adapté à *La Passerelle*.

### **VI.3.1.3. L'élargissement des publics visés**

La troisième modalité d'extension et de développement interne d'une structure associative est constituée par un élargissement des publics visés. Autrement dit, l'étendue du territoire *via* les publics. Il s'agit alors, très concrètement, d'accroître la prise en charge de la population. Cela peut s'accompagner par la création d'une nouvelle activité mais pas nécessairement. Par exemple, aux centres aérés pour les petits s'ajoutent des journées « découverte » pour les ados ou pré-ados. Sans création de nouvelle activité, l'extension par les publics peut s'étendre en termes de lieu de résidence ou d'appartenance de cette population en ne se limitant plus, par exemple à tel secteur ou à telle école mais en élargissant à l'ensemble des écoles primaires du quartier ou à l'ensemble du quartier, toutes rues et immeubles confondus. Dans tous les cas résulte un gonflement de l'effectif total pris en charge ; gonflement qui engendre le plus souvent d'autres extensions, en termes de local, d'activités, etc. L'analyse des rôles et missions du secteur associatif permettra d'aborder le public en tant qu'« enjeu que se disputent les professionnels à travers l'organisation des activités culturelles »<sup>59</sup>.

---

<sup>58</sup> Les guillemets signalent le caractère insatisfaisant de la notion que je me vois contrainte d'employer faute de mieux.

<sup>59</sup> Barthélémy M., *Op. cit.*, 2000, p. 169.

#### **VI.3.1.4. L'étendue du territoire temporel**

Une autre manière de développer une structure associative à l'interne renvoie à la dimension temporelle. En quoi le temps pourrait-il constituer un moyen d'étendre une structure ? Il s'agit principalement d'une logique d'optimisation du lieu d'accueil. En ce sens, la variable « temps » vient compléter la gestion du lieu par une occupation *quasi* permanente des locaux de la structure. Cela se traduit de deux manières principales. La première consiste en un allongement des plages horaires, avec un accueil plus long dans la journée, dans la semaine et/ou sur l'année : par exemple, en ajoutant aux mercredis récréatifs des accueils type « centres aérés » ouverts toute la journée durant les périodes de vacances scolaires ou encore en étendant l'accueil de 9h-16h à 8h-18h visant à davantage couvrir la temporalité parentale salariée. La seconde façon est alors de faire s'enchaîner les activités sur un même lieu : par exemple, s'ouvrant dès le matin pour l'écrivain public, puis pour les ateliers enfants pour finir avec le foyer jeunes jusque 22h. Dans ce dernier cas de figure, l'*AJB* offre un cas exemplaire, proposant un accueil à tout va en matinée, des ateliers de socialisation en après-midi, un soutien scolaire à partir de 16h et des activités de soirée pour les adolescents. L'*ATTM* propose un mode de fonctionnement du même type. Cette possibilité n'est cependant ouverte qu'aux structures aux publics et aux actions diversifiés. *Rencontre*, par exemple, pourrait difficilement adopter ce mode de fonctionnement, s'adressant pour l'essentiel (hors écrivain public) à des enfants de CP ou des familles (dans le cadre des rencontres de parents).

#### **VI.3.1.5. La salarisation**

Le dernier mode de développement possible prend la forme d'une extension par un processus de salarisation. Celui-ci apporte des compétences attestées, reconnues, notamment par une grille de qualifications, des diplômes et une expérience, qui pourront rendre visible les compétences de la structure par l'intermédiaire de ses membres (donc une assurance supplémentaire pour les partenaires, financeurs, etc.) et renforcer sa légitimité et sa stabilité. Pour autant, les structures ayant un personnel salarié ne sont pas dispensées de « prouver » leurs compétences. En effet, lorsqu'elles déposent un dossier de demande de financement, les équipes associatives sont évaluées à l'aune de ces dernières et des objectifs du projet. L'une des salariées rencontrées avait à ce propos une image très intéressante : elle comparait les travailleurs associatifs, qui, comme elle, mettaient en place des ateliers de soutien scolaire et d'aide à la lecture aux enseignants. Ces derniers, dans un rôle proche du sien, estimait-elle,

sont dispensés de ce travail récurrent de preuve de leur professionnalité, leur diplôme l'attestant durablement.

« y a encore dans pas mal de têtes l'ancienne image de l'association avec des vieux bénévoles hein ! bon... [...] ça nous porte un petit peu préjudice quoi hein ! Euh... c'est vrai qu'on n'est pas reconnu, par exemple, comme un enseignant qui aurait eu un concours euh... Oui, ben oui, je sais bien mais à partir du moment où il décroche un concours, il devient un professionnel. Il n'a... on ne va pas lui... lui euh... *a priori*, on ne va pas douter de ses compétences. Vous comprenez ? Tandis que nous, il faut toujours qu'on... qu'on démontre. Il faut toujours qu'on montre que... et puis faire bouger les mentalités sur le monde associatif même auprès de... de... de jeunes quoi hein ! euh... qui ont connu peut-être le monde associatif parce que leurs parents ont milité à un moment ou à un autre... c'est encore une notion de représentation. Mais parce que je pense que... il y a beaucoup d'associations qui fonctionnent encore comme ça. C'est des tout petits noyaux. C'est quelques personnes qui font des petites choses dans leur commune etc. Et où effectivement on n'a pas besoin d'expertise. Il suffit d'avoir beaucoup de bonne volonté, faire... donner beaucoup de son temps et puis ça marche. Par contre dans d'autres secteurs, comme celui de l'accompagnement à la scolarité qui a... qui a été obligé hein ! ben de franchir un petit peu le cap de la professionnalisation, on l'a franchi puisque... on s'est formé, on travaille euh... etc. [...] mais on n'est pas encore vraiment reconnu. Je pense que... de ce point de vue là euh... mais il n'existe pas... bon effectivement de diplôme, d'examen, de concours pour rentrer dans ce milieu-là. » (Entretien salariée *Rencontre*, 20 décembre 2002)

Un problème de taille inhérent au secteur associatif est alors posé : celui d'être un suppléant, un complément, « un plus », un relais, etc. Le secteur associatif propose en effet un ensemble d'activités – sociales, économiques, éducatives, culturelles pour l'essentiel – qui existent déjà dans les autres secteurs économiques public et privé lucratif. La différence entre ces deux derniers secteurs d'activité et le secteur associatif tient justement à leur composition. Les secteurs public et privé lucratif sont accessibles par l'intermédiaire de diplômes (« épreuve une fois pour toute »<sup>60</sup>), d'expériences, de qualifications convergents aux secteurs eux-mêmes alors que le secteur associatif, pour un même champ d'action voire pour une même activité, pourra avoir un personnel bénévole comme salarié aux formations variées. Prenons l'exemple de *Rencontre*, les bénévoles pour l'activité « soutien scolaire et aide à la lecture des enfants en CP » pouvaient être assistante sociale à la retraite, sœur, étudiant, enseignant à la retraite, etc. Ces personnels aux formations diverses ont pour point commun principal d'être des adultes lettrés, ayant du temps disponible et une motivation<sup>61</sup>. Cette hétérogénéité des bénévoles tient pour partie au recrutement mis en place par la salariée responsable. Celui-ci passe en effet par

---

<sup>60</sup> Cette expression mobilisée par Jean-Yves Trépos tend à mettre en évidence le caractère permanent de l'attestation de compétences que confère un diplôme ou tout autre équipement de ce type. Trépos J.-Y., *Sociologie de la compétence professionnelle*, Presses universitaires de Nancy, Coll. Espace social, Nancy, 1992, 223p., p. 27-38.

<sup>61</sup> Motivation qui peut diverger d'un bénévole à l'autre, allant de l'altruisme pur à une dynamique d'autoformation en passant par une simple occupation de son temps, qui aurait pu se satisfaire autrement.

de multiples vecteurs et, pour prolonger la comparaison précédente avec les enseignants, se distingue ainsi nettement du recrutement de l'Éducation nationale.

« contrairement aux autres [structures associatives du quartier comme l'*ATTM* ou l'*AJB*], moi, j'ai diversifié les... les... les... comment est-ce que je vais dire ?... les ports de communication ! vous voyez pour faire vraiment très pompeux hein ! Eux c'est vrai, ils cherchent surtout sur le campus. Euh... non moi, je cherche un peu sur **le campus** parce que j'aime bien avoir plein de profils différents mais je cherche aussi ailleurs. Donc je fais appel au **Républicain Lorrain** donc là on a encore eu euh... on a eu un petit article euh... en octobre. J'ai encore eu un article là euh... dimanche. Je fais appel au **magazine Vivre à Metz** hein ! qui est distribué gratuitement dans les boîtes aux lettres. Ça aussi, ça marche bien. C'est un mensuel ; les gens prennent le temps de lire, relire, regarder, (de se demander si on va téléphoner... et comme y a très peu d'annonces comme les nôtres qui passent dans ce... ce support-là donc euh... forcément ça attire du monde euh... ça attire du monde. Et puis après je pense aussi, maintenant qu'il commence à y avoir depuis... en tout cas depuis que moi je suis là euh... si vous comptez dans la cinquantaine de bénévoles par an qui sont restés depuis... depuis dix ans, ça fait 500 personnes ! Ces personnes-là, sachant qu'elles sont **investies dans d'autres structures, qu'elles parlent de nous**... ben petit à petit ben moi, j'ai des gens qui m'appellent... qui viennent simplement parce que d'autres personnes leur ont parlé de nous. Ensuite on va faire un petit peu d'**affichage dans des lieux de passage** type **mairie** euh... **bibliothèque** euh... **centres socioculturels** où je fais un petit peu d'affichage quoi. Mais en... c'est vrai que en diversifiant euh... le... le... le... les supports et les lieux, et en diversifiant les publics... eh... effectivement on trouve beaucoup de monde. » (Entretien salariée *Rencontre*, 20 décembre 2002)

Le recrutement est à la fois classique (compétences lettrées), réticulaire (par le bouche-à-oreille notamment) et local<sup>62</sup> (presse locale, lieux culturels locaux, mairies proches). La salarisation constitue alors un réel vecteur d'extension dans la mesure où elle participe du processus de reconnaissance sociale et de légitimation de la structure et qu'elle lui permet d'asseoir sa position d'expert du territoire, à côté d'autres experts d'ores et déjà reconnus comme tels.

Si les structures peuvent étendre leur action et accroître leur légitimité par des vecteurs internes à la structure, elles le peuvent également en s'ouvrant à l'extérieur, notamment en direction d'autres territoires.

### **VI.3.2. Un développement externe**

Le développement externe est d'autant plus valorisé qu'il confronte directement les structures à l'entreprise de normalisation des territoires dits sensibles qu'elles essaient au quotidien de mettre en place. Cette ouverture vers l'extérieur (vers *les autres*) fait partie intégrante de ce travail dans le sens où la visibilité et la reconnaissance ainsi obtenues ont des effets positifs

---

<sup>62</sup> Je reviendrai sur cette catégorisation dans le prochain chapitre.

sur le territoire lui-même et sur la structure qui se trouvent ainsi (re)valorisés. On peut distinguer deux façons pour une structure associative de se développer à l'externe : en créant une antenne ou en développant des échanges inter-quartiers.

### **VI.3.2.1. Créer une antenne**

Avec cette première forme de développement externe, la structure vise à s'étendre territorialement, pris dans le sens géographique du terme, en créant une (ou plusieurs) antennes dans d'autres quartiers de la ville voire dans d'autres communes. Elle consent ainsi à un nouvel *investissement territorial*. Ces antennes répondent à une logique d'externalisation dupliquant ses modalités et ses méthodes de travail sur un nouveau territoire. Ce mode de développement n'est pas rare, bien au contraire. C'est notamment le cas de l'*APSYS* (oeuvrant sur différents quartiers et communes de l'agglomération messine), de l'*ADIE* (structure nationale aux multiples antennes régionales), de l'*AIEM* ou l'*ATTM* (agissant au niveau départemental), ou encore de *Rencontre* et *La Clé* (présentes sur Borny et Woippy). Bien que courant, ce type de développement suppose que la structure ait une assise solide c'est-à-dire suffisamment de personnels, de financements et de partenaires. La réalisation de ce réseau de partenaires passent souvent par une première étape, précédant celle d'une nouvelle création de structure, qui est de mettre en œuvre des actions inter-territoriales plutôt qu'intra-territoriales.

### **VI.3.2.2. Développer des échanges inter-quartiers**

A entendre les travailleurs associatifs et sociaux, ce second mode d'extension du territoire de la structure – par le développement d'échanges et/ou d'activités inter-quartiers – semble s'imposer de plus en plus, même si, comme ils le disent, un peu critiques, « c'est très à la mode »<sup>63</sup>. Bien que « très à la mode », il n'est pas pour autant banni du répertoire d'action<sup>64</sup> des acteurs associatifs. Il fait en effet l'objet d'un investissement grandissant de la part des acteurs associatifs pour une raison principale qui est que ce travail inter-quartiers, inter-communes – autrement dit, inter-territoires – permet un travail sur l'image du quartier et de sa population. Comme nous le verrons dans la partie suivante, ce travail sur l'image constitue l'une des missions les plus importantes du secteur associatif. L'échange inter-quartiers est un

---

<sup>63</sup> Expression mobilisée notamment par les éducateurs rencontrés à l'occasion des tables-rondes organisées en 2004 au Club de prévention spécialisée de Sarreguemines ainsi que par les éducateurs de l'*APSYS* (entretien, 16 mai 2002).

<sup>64</sup> Ensemble de modes d'organisation et d'action à disposition des individus mobilisés en fonction des lieux, des époques, de leur expérience, etc. Tilly C., *Op. cit.*, 1986.



vecteur intéressant dans la mesure où il permet la rencontre de différents groupes sociaux. Ainsi, chacun peut tenter de s'approcher de l'autre et ainsi mieux le connaître et l'apprivoiser, à la manière du Petit Prince apprenant à comprendre sa rose ou à apprivoiser son renard. Il s'agit d'aller au-delà des apparences – dans notre cas, au-delà des représentations médiatiques notamment : « j'aurais dû la juger sur les actes et non sur les mots. Elle m'embaumait et m'éclairait. Je n'aurais jamais dû m'enfuir ! J'aurais dû deviner sa tendresse derrière ses pauvres ruses. Les fleurs sont si contradictoires ! »<sup>65</sup> dit le Petit Prince, parlant de sa rose. L'intention des acteurs associatifs relève de la même philosophie en direction des quartiers dits sensibles : voir, analyser et résoudre les problèmes désignés (leurs caprices et leurs épines) mais également valoriser la « tendresse » de ces territoires c'est-à-dire les actions positives ou plus exactement *normales*<sup>66</sup> c'est-à-dire ordinaires de ces quartiers. Quant à cet apprivoisement, il s'agit simplement, comme le dit le renard, de « créer des liens »<sup>67</sup>. Ainsi, si cette modalité d'extension est importante pour les raisons que je viens de citer, elle n'en demeure pas moins complexe à mettre en œuvre, principalement en raison des modalités de financement qui organisent le fonctionnement du secteur associatif. En effet, les financements étant attribués par territoire (chaque structure dispose d'un budget pour mettre en œuvre des actions sur son territoire d'intervention), une structure implantée sur Borny par exemple ne peut pas financer l'intégralité d'une action inter-quartiers. Elle doit trouver un partenaire sur l'autre territoire qui financera ce qui le concerne. Le responsable de l'ATTM nous signalait avoir envisagé une action commune entre Borny et Woippy compte tenu des tensions et de la surenchère qui existe parfois entre ces deux territoires en termes de notoriété locale. L'action a pu se réaliser mais elle ne l'a été qu'une fois un partenariat établi entre l'ATTM et une structure implantée sur Woippy de sorte que chacun allouait une partie de son budget à l'action pour ses jeunes respectifs inclus dans le projet. Cet exemple illustre la complexité que peut instituer la logique de découpage territorial mais rend également compte du rapport qu'entretient le secteur associatif avec l'impératif partenarial. Il constitue un réel moteur innovant de l'action associative.

La présentation de ces différentes formes de développement et d'extension territoriale (interne et externe) des structures associatives nous a amené à considérer successivement ces modalités. Elles ne constituent cependant pas des processus étanches, s'excluant les uns les

---

<sup>65</sup> Saint-Exupéry A. (de), *Le Petit Prince*, Gallimard, Coll. Folio, 1946, 97p., p. 33.

<sup>66</sup> Ce terme est ici à entendre suivant la définition préalablement donnée.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 68.

autres. Elles peuvent s'agréger au point d'engendrer des situations de *quasi* monopole offrant une marge d'action très importante aux structures concernées.

Pour conclure sur ce point, il semble bien que toutes ces formes d'extension territoriale (interne comme externe) répondent à ce que Laurent Thévenot appelle une « normalisation de cet équipement et des liens qui en résultent » dans la mesure où elle traduit une *répétition* des manières de faire, des normes de qualité, des règles et méthodes dans d'autres espaces. L'objectif est alors de créer une routine<sup>68</sup> des manières de prise en charge, quel que soit l'objet de cette prise en charge (emploi, éducation, culture, logement, santé, etc.) suivant l'idée que « la croyance dans le charisme de l'expert est plus une attitude de profane que de professionnel [et que] l'attitude professionnelle repose sur la statistique, [qu'] elle est affaire de probabilités. »<sup>69</sup> Autrement dit, la démultiplication d'une structure sur d'autres activités, publics, lieux, etc. constitue un gage de compétence et une assurance pour les usagers comme pour les partenaires et les financeurs de celle-ci dans la mesure où ce processus permet une exportation de ses manières de faire – visiblement opératoires et reconnues puisqu'elle a les moyens de s'agrandir – à d'autres cas.

La structure associative la plus exemplaire de ce point de vue sur le quartier de Borny est sans doute l'*APSYS*. Elle est cette structure (association de prévention spécialisée) qui appartient à un groupe associatif (suivant l'image du groupe de presse ou groupe industriel) créé initialement en 1971 pour s'occuper de la gestion d'un centre social sur le quartier de Metz-Borny (Centre social Champagne) qui s'est étendu de toutes les manières qui soient (activités, publics, lieux, salarisation, etc.). Par la suite, elle a accentué son poids en prenant en charge la gestion d'un autre centre social (Centre social Petit Bois, rénové en 1994 et innové l'année suivante), en créant le *Centre de Formation de Quartier* et la *Permanence Emploi*<sup>70</sup> au cours de la première moitié des années quatre-vingt (création entre 1983 et 1985), en créant l'*Ecole des Sports* (en 1989-1990), en gérant des centres aérés et des colonies de vacances dans les Landes (avec acquisition de locaux permanents) et dans les Vosges (avec initialement une mise à disposition de locaux par une structure associative nancéienne puis une acquisition en 2003), en obtenant la gestion de la régie de propreté sur Metz-Borny et Metz-Nord (créée en 2001) et de la maison de la santé (depuis 2002) ainsi que du club de prévention spécialisée sur

---

<sup>68</sup> Le terme est utilisé au sens d'un élément structurant d'une bonne pratique professionnelle témoignant de compétences, d'une expérience et de leur transposabilité sur X cas. Voir Hughes E., *Le regard sociologique*, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1996, 344p., p. 75-85 et p. 87-97.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>70</sup> Ces deux structures ont été rencontrées également dans le cadre de l'enquête de terrain établie ici.

Woippy, secteur La Patrotte (autre quartier étiqueté dit sensible de l'agglomération messine) depuis janvier 2005 (aux dépends de l'équipe du DIPS). A cela s'ajoute également des partenariats multiples avec d'autres communes, d'autres structures sur des quartiers de Metz-Nord, Metz-Queuleu, Metz-centre, etc. L'image utilisée par un salarié de *Permanence Emploi* témoigne de la logique d'extension et de prise en charge globale du territoire souhaitée par cette structure :

« **on tient vraiment le quartier** de Borny [...] On s'installe dans tous les quartiers sensibles »  
(Entretien salarié *Permanence Emploi*, 27 novembre 2002)

Ce cas témoigne de la multitude de canaux permettant aux structures une extension et une reconnaissance élargie du travail réalisé sur ces territoires dits sensibles. Il s'agit clairement d'un processus de reconnaissance de l'action du secteur associatif par les pouvoirs (politiques) locaux. Cependant, on l'a vu également, il ne s'agit pas seulement d'être reconnu légitime aux yeux des financeurs et des pouvoirs publics, les rapports entretenus avec les usagers comptent pour beaucoup dans la vie des structures associatives dans la mesure où elles doivent « toucher le plus de monde possible » et régler beaucoup de difficultés identifiées sur les territoires dits sensibles. Pour gagner leur légitimité en direction des usagers, on a vu pour le moment, deux éléments clés : la proximité et la capacité à se mobiliser efficacement pour les usagers. Ces éléments diversement conjugués selon les structures, les moments, les « problèmes » font émerger trois types d'action principaux qui permettent la mise en mouvement des usagers.

#### **VI.4. La mise en mouvement des usagers**

L'expression de mise en mouvement des usagers renvoie à la théorie développée par Jean-Yves Trépos concernant les politiques d'activation<sup>71</sup>, autrement appelées politiques publiques ou action publique, mises en œuvre par les acteurs politiques et associatifs en direction de populations dites captives. L'auteur distingue alors trois types de politiques ou plus exactement trois « visions du monde » qui animent ces modes de prise en charge : « les visions du monde additive (accumulant des initiatives au coup par coup avec l'ambition de traiter directement la difficulté), compensatoire (centrée sur l'invention de grands équipements destinés à résoudre les problèmes par une action sur leur contexte) et

---

<sup>71</sup> Cf. Stupka Ch., Trépos J.-Y., « Améliorer la qualité de la prise en charge des usagers de drogues en prison ? Le difficile équipement d'une innovation », *Psychotropes*, Vol. 8 n°2, 2002, p. 119-138, p. 131.

autonomiste (reposant sur l'affirmation de la nécessaire autonomie des acteurs et supposant que l'on cultive l'excellence des liens qu'ils tissent) »<sup>72</sup>. Ces trois visions du monde posent alors un rapport spécifique à la population et pensent le lien entre les acteurs (associatifs et population) et l'action de chacun dans des termes différents. L'ambition actuelle des politiques mises en œuvre vise et réclame à cor et à cri une vision autonomiste, sur un mode de l'*empowerment*<sup>73</sup>, mettant dans ce cas les acteurs en action par eux-mêmes, faisant preuve d'une participation active voire, mieux, d'une création, une innovation en faisant émerger intentionnellement une impulsion nouvelle. Cette conception, présentée comme un idéal puisque faisant état non seulement d'une sensibilisation des usagers aux questions qui les touchent mais également d'une réflexion et d'une réaction efficace, ne se retrouve cependant que très rarement effective. En effet, il s'agit bien plus souvent, dans le meilleur des cas, d'une vision compensatoire qui construit des équipements, des dispositifs (la Politique de la ville en constitue certainement le plus bel exemple) dont les créateurs des dispositifs et les acteurs qui les mettent en œuvre espèrent qu'ils seront investis par les usagers et populations visés et qu'ainsi ils fonctionneront. Les comités d'usagers pensés dans le cadre des grands projets de villes (GPV) ou des contrats d'agglomération en sont des exemples : ils sont pensés et investis d'une vision autonomiste (que les gens se saisissent d'un espace, d'une parole et construisent ensemble leur propre action) mais se retrouvent bien plus souvent, comme c'est le cas pour la commune principale de l'enquête, à être des coquilles vides puisque ce dispositif, imposé, n'est construit (lorsqu'ils fonctionnent réellement et non uniquement sur le papier) qu'à partir d'usagers spécifiques, le plus souvent déjà sensibilisés ou acteurs d'autres structures. Autrement dit, on est bien davantage sur un mode compensatoire qu'autonomiste. Les critiques les plus virulentes à l'encontre de ces dispositifs vont jusqu'à les comparer à de purs alibis démocratiques, des faux-semblants qui ne permettent au final qu'à donner bonne conscience à ceux qui prennent les décisions dans d'autres lieux avec d'autres acteurs. Les défenseurs, quant à eux, déplorent le manque de participation et l'absence de considération qui génèrent ces prises de décision extérieures. Quelle que soit l'interprétation que l'on préfère, le constat final établit une absence de réelle vision autonomiste. C'est donc dans une

---

<sup>72</sup> Stupka Ch., Trépos J.-Y., *Art. cit.*, 2002.

<sup>73</sup> L'*Empowerment* est une notion très en vogue chez les anglophones. « Il s'agit de financements publics de projets autogérés en marge du marché du travail ou de la société usuelle. [...] Voir un essai de définition (Bynner J., « Critical discussion : empowerment or exclusion ? », in Helve H. and Wallace C, *Youth, Citizenship ans Empowerment*, Aldershot, Ashgate Publishing Ltd, 2001, Xp. ) et d'illustration dans le secteur des SDF aux Pays-Bas (De Graaf W., Hoogenboezem G., Maier R., *Possibilities ans limits of empowerment*, University of Utrecht, document de travail, 2001) qui insistent sur les limites de l'*empowerment*. Cité par Stupka Ch., Trépos J.-Y., *Ibid*. On peut également, avec Maurice Blanc, entendre ce terme comme « émancipation », « émanciper un mineur c'est l'habilitier, donc lui donner le pouvoir d'agir en adulte », précise-t-il (note 1 p. 82.) dans Blanc M., « La "politique de la ville" : une "exception française" ? », *Espaces et sociétés*, n°128-129, 2007/1-2, p. 71-86.

vision davantage compensatoire que sont créés les dispositifs et équipements qui organisent l'intervention associative. Je distingue alors trois types d'action, attachés à trois types de structure associative que je nomme action/structure à visée *gestionnaire*, *occupationnelle* et *émancipatrice* qui répondent à des philosophies complémentaires.

Les typologies en matière de pratiques associatives (et de types associatifs) sont légion<sup>74</sup> sans qu'aucune n'épuise pour autant de manière tout à fait satisfaisante la réalité associative. La prétention ici n'est pas de fonder LA typologie qui serait à même de supplanter toutes les précédentes mais simplement de restituer la complexité de ce qui existe sur le territoire investigué. Ce que je propose est d'envisager non seulement les actions sans distinction de statut de celui qui la porte (bénévole ou salarié, militant ou non) mais également les types d'action au regard des philosophies ou des motivations (les visées) qui les fondent, c'est-à-dire ce qui est visé à travers les actions. Car, comme je le montrerai, ce n'est pas tant l'activité ou la pratique qui est faite qui distingue les actions les unes des autres que la visée qui leur est attribuée (occupationnelle, gestionnaire ou émancipatrice). Autrement dit, *une même activité peut être occupationnelle, gestionnaire ou émancipatrice selon l'objectif visé, le type de structure qui la porte et selon l'acteur associatif lui-même qui la construit en interaction avec les usagers, bénéficiaires en bout de chaîne.*

La présentation de ces « types » est volontairement courte dans la mesure où la troisième partie sera entièrement consacrée à l'analyse de ces actions et missions mises en œuvre par les structures associatives et qu'il s'agit d'éviter les effets de redondance trop importants.

#### **VI.4.1. Les actions à visée occupationnelle**

Pourquoi des structures et des actions à visée occupationnelle ? Le terme désigne ici le travail de mise à disposition d'un certain nombre d'activités de loisirs. Il s'agit pour les structures associatives d'animer le quartier. Les actions mises en place à cet effet visent alors à *faire agir ensemble*, à *faire se rencontrer* les habitants sur des *activités communes*. C'est le *vivre*

---

<sup>74</sup> Voir entre autres : Meister A., *La participation dans les associations*, Eds ouvrières, Paris, 1974, 276p. (avec trois types) ; Caroux F., « Typologie », *Esprit*, « La démocratisation par l'association ? », n°6, juin 1978, p. 9-12. (avec trois types : « associations d'expression et de participation », « associations gestionnaires ou parapubliques » et « associations de revendication ») ; Tchernonog V., *Logiques associatives et financement du secteur associatif. Eléments de cadrage*, Appel d'offres de la MIRE, *Produire des solidarités : la part des associations*, Paris, déc. 2000, 100p, p. 73-84. (avec trois types : « associations gestionnaires d'équipements ou de services », « associations militantes » et « associations de membres ») ; Havard-Duclos B. et Nicourd S., *Pourquoi s'engager ? Bénévoles et militants dans les associations de solidarité*, Payot, 2005, 207p. (avec trois types : « pratiques réparatrices », « visant à l'émancipation individuelle » et des « pratiques visant l'émancipation collective ») ; etc.

*ensemble* qui est activé à travers des activités essentiellement sportives (football, arts martiaux, boxe, pour les principaux), artistiques et culturelles (chant, musique, danse, peinture, lecture, écriture) avec la fête de quartier organisée annuellement comme point d'orgue. Le rapport au territoire correspond à un centrage exclusif sur le quartier, sans viser une extension de la structure (création d'une nouvelle antenne dans un autre quartier, par exemple), ni même des actions proposées aux publics (il s'agit de faire des actions sur le quartier pour la population du quartier). On dira qu'il est *autocentré* dans la mesure où les activités mises en place sont organisées par et pour le quartier et ses habitants. *Faire sortir du quartier*<sup>75</sup> ne constitue pas une priorité de ce type associatif. Dans la même logique, le travail concernant l'image du quartier sur le reste de la ville ne constitue pas non plus une préoccupation, en tout cas il n'existe pas non plus d'intention *a priori* à cet égard. Si l'action a un écho favorable, tant mieux, mais ce n'est pas ce qui est visé. L'objectif se résume véritablement à la logique animatrice (animer le quartier, le faire vivre ensemble).

#### **VI.4.2. Les actions à visée émancipatrice**

La logique à l'œuvre, ici, est une logique d'action dans le sens de « faire agir » mais également « faire réagir », aider à l'émancipation. Le public visé est large et fonction des actions elles-mêmes, plus ou moins globales, plus ou moins spécifiques : il peut s'étendre d'un petit groupe de quelques habitants (catégorisé selon divers critères : femmes, jeunes, chômeurs, immigrés ou étrangers, hommes, pères, etc.) jusqu'à l'ensemble de la population du quartier. Le territoire est ici envisagé dans une réflexion globale. Il s'agit d'opérer un travail sur l'image du territoire (le réhabiliter, le rendre « normal », le déstigmatiser) à la fois en travaillant en direction de la population du territoire (transformer la population et les « mentalités » de celle-ci) et en direction des autres quartiers (suivant une réflexion centre/périphérie, banlieues populaires/bourgeoises, quartiers dits sensibles/non sensibles). Ce mode d'activation opère un travail d'universalisation de la cause c'est-à-dire un élargissement de l'intérêt de la mobilisation. Il vise à augmenter le degré de « concernement » de chacun. Il ne s'agit plus seulement de donner des moyens ou de favoriser l'accès à quelque chose mais bien de sensibiliser à des réflexions plus universelles à partir de cas concrets diagnostiqués sur le territoire pour une population cible (les femmes, les jeunes, les chômeurs, etc.). *Faire sortir du quartier* constitue alors un objectif important, tant pour étendre une mobilité territoriale

---

<sup>75</sup> Autrement dit, faire entrer l'individu dans l'« atelier » du « réparateur » en l'éloignant du quartier, « facteur pathogène » si l'on suit la terminologie goffmanienne. Voir Goffman E. *Op. cit.* 1968, p. 386 et suivantes.

limitée des femmes et filles<sup>76</sup> que pour favoriser une mixité sociale pour tous et toutes. Il s'agit de stimuler cet *entre*, le lien, la constitution de sas de compréhension et d'appropriation des uns et des autres étant perçus comme la pierre angulaire d'un travail de fond autorisant à terme une perspective transformée. Il ne s'agit donc pas – même si la priorité reste le plus souvent en direction du territoire lui-même – d'un travail tourné exclusivement vers le territoire concerné, au risque de tomber dans une logique d'enclave ou de ghetto. Le rapport au territoire peut ainsi être considéré comme *décentré* dans la mesure où la réflexion qui est posée tend non seulement à intervenir sur plusieurs territoires conjointement (ledit territoire et les *autres*) mais également à détacher les problèmes identifiés du territoire. Le territoire en tant que tel est alors pensé comme un équipement des acteurs associatifs. Agir sur, avec et pour le territoire, et notamment son identité propre peut conduire à une situation d'échanges, bref à la création de lien(s) (faibles/forts<sup>77</sup>).

### **VI.4.3. Les actions à visée gestionnaire**

La visée gestionnaire d'une structure (et des actions qui lui sont associées) se mesure à sa capacité de prise en charge de rôles traditionnellement investis par d'autres acteurs sociaux (institutions ou entreprises privées à but lucratif) : gérer, éduquer, insérer, etc. Elles sont à la fois complémentaires et substitutives. De même que pour les structures à visée occupationnelle, on observe un centrage sur le quartier. Mais à la différence de ces dernières, il s'agit de prendre en charge prioritairement le quartier mais dans un souci de cohabitation avec les autres territoires. Ainsi, on assiste à un important travail partenarial entre structures de ce type (dans le souci d'une prise en charge globale et optimale des usagers) avec une nette division du travail au niveau des structures (et à l'intérieur des structures) pour s'occuper du territoire. Les actions mises en œuvre consistent alors en une application de dispositifs étatiques, construits et pensés en lien avec des caractéristiques de publics définis comme prioritaires en termes d'emploi, d'éducation, de formation, de santé, de culture, etc. (vision du monde compensatoire). Par contre, même si le partenariat inter-associatif existe (même avec des structures implantées sur d'autres territoires), des actions visant une transformation de l'image du quartier et de sa population sur les autres quartiers ne sont pas conduites. La

---

<sup>76</sup> Voir Sinigaglia-Amadio S., « La distinction de genre est-elle pertinente dans la lutte contre les discriminations dites « ethniques » ? » (chap. 9), in Galloro P., Serré A. et Tisserant P., (sous la dir.) *Diagnostic territorial stratégique dans les domaines de l'intégration et de la lutte contre les discriminations sur le territoire du contrat de ville de l'agglomération messine*, Rapport final de diagnostic, FASILD, octobre 2005, p. 156-178.

<sup>77</sup> Sur la théorie du lien social partagée entre liens faibles et forts et des effets qu'ils produisent, voir Granovetter M., *Le marché autrement*, Desclée de Brouwer, Coll. Sociologie économique, Paris, 2000, 238p.

priorité est de s'occuper du territoire et de régler les difficultés des usagers (vision ponctuellement additive). Le rapport au territoire reste donc centré sur le territoire lui-même mais il n'est pas autocentré. Il s'agit en effet de s'occuper prioritairement dudit territoire mais en poursuivant l'objectif de l'amener à cohabiter avec les autres territoires. On dira alors que ce rapport au territoire est *polycentré* dans le sens où il vise plusieurs cibles, le territoire lui-même et par effet induit, d'autres territoires. Il ne s'agit pas d'animer le quartier mais – et en cela elles se rapprochent des structures à visée émancipatrice – de proposer des actions éducatives, formatrices visant à l'émancipation, à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

La diversité de ces structures, des actions et des principes de justification associés à ces dernières nous donnent à voir l'étendue de la palette de cet expert local du territoire que constitue le secteur associatif. Son travail de normalisation s'appuie sur une diversité de savoirs (« savoir-faire », « savoir-comprendre », « savoir-combiner »<sup>78</sup>). Mais il faut souligner que c'est la visée qui fait l'action dans le sens où une action telle un atelier de cuisine ou de FLE (Français Langue Etrangère), par exemple peut s'apparenter aux trois visées, selon qu'il est mis en œuvre pour lui-même, en tant que lieu d'activité, de loisirs (visée occupationnelle : « on fait ») ; qu'il l'est pour lui-même et pensé comme un lieu de formation ou un relais local à mission de service public (visée gestionnaire : « on relaie ») ; ou enfin, qu'il l'est dans un objectif autre que celui de faire la cuisine ou d'apprendre le français en étant un lieu de sociabilité ou d'évasion, par exemple (visée émancipatrice : « on provoque »). Il faut souligner également l'importance de cette visée dans le processus de construction du territoire par le secteur associatif puisqu'elle est un instrument central de la mise en lien et de l'instauration de rapports pratiques entre les différents acteurs en présence (associatifs, politiques, usagers).

Les choix opérés par la structure pour elle-même (par exemple en termes d'extension territoriale) et pour les usagers (le type d'action construite pour le quartier), largement dépendants des travailleurs associatifs eux-mêmes, sont construits et dépendants de la légitimité reconnue à la structure (et le secteur associatif dans sa globalité) pour agir sur un territoire. Pour ce faire, un certain nombre de savoirs et de compétences sont mobilisés. Les modes de recrutement développés au sein du secteur nous en donnent une idée assez claire : il s'agit à la fois d'être compétent et légitime pour les financeurs (qui investissent dans les

---

<sup>78</sup> Trépos, J.-Y., *Op. cit.*, 1996, p. 67.



structures), pour les partenaires (dont les actions interagissent) et pour les usagers (qui sont les bénéficiaires et une potentielle relève de l'associatif futur). Quels sont ces savoirs ? Quel type de personnel est recruté au sein du secteur associatif ? Est-il spécifique ? C'est ce que nous allons maintenant examiner.



## CHAPITRE VII

### Savoirs et compétences des travailleurs associatifs.

---

L'objet de ce chapitre est de considérer les savoirs et compétences qui construisent la légitimité du secteur associatif. Nous verrons qu'il existe différentes logiques à la base des modalités de recrutement des personnels (bénévoles et salariés) et que ces logiques empruntent à des registres de justification différents, selon la formule employée par Boltanski et Thévenot<sup>79</sup>. Ces registres se combinent à des degrés différents selon quatre facteurs principaux : le statut du personnel à recruter (bénévoles/salariés avec les variantes dont on a discuté les enjeux dans la partie précédente), le poste visé, la structure elle-même (histoire, organisation, rapports avec X ou Y, etc.) et son objet associatif. En dépit des phénomènes de professionnalisation et de salarisation qui l'ont traversé, le secteur associatif constitue un secteur d'emploi différent des autres par des pratiques et des logiques de recrutement moins socialisées que dans d'autres secteurs. Cela signifie qu'en parallèle d'un recrutement sur un mode classique, fondé sur l'examen des qualifications, expériences et compétences des individus (socialisation des compétences), existe un mode qui repose sur une naturalisation des compétences. Ainsi être une femme, être du quartier, être un « jeune-de-banlieue » pourront constituer des compétences en soi. Les différentes sources de savoirs à la base des modalités de recrutement seront présentées ici successivement afin d'une part, d'éviter les répétitions inutiles et d'autre part, de rendre plus intelligibles les différents processus. Nous verrons que les facteurs (statut, poste, structure et objet) interviennent diversement selon les cas.

#### VII.1. Les registres du recrutement

Les modes de recrutement peuvent être justifiés à partir de principes qui empruntent à des mondes différents. On peut en distinguer deux principaux : un mode industriel et un monde domestique.

---

<sup>79</sup> Boltanski L., Thévenot L., *Op. cit.*, 1991.

### VII.1.1. Un recrutement en mode « industriel ». Le règne de la qualification et de l'expérience

On l'a dit, le secteur associatif a vécu au cours de ces trente dernières années une professionnalisation et une salarisation croissantes qui ont conduit à des exigences en termes de compétences toujours plus fortes. Cette transformation, accompagnée d'une reconnaissance croissante du secteur par le politique et l'économique, est rendue visible dans le cadre des modalités de recrutement des personnels du secteur par l'instauration progressive d'une véritable sélection, un tri parmi les personnels, et notamment les bénévoles. Sur ce plan, la logique de recrutement salarial (à partir de qualifications et d'une expérience) s'est étendue au recrutement d'une bonne partie du bénévolat. C'est, comme on l'a vu, l'un des effets de transfert des compétences des statuts les uns sur les autres. Des attentes en termes d'efficacité, propre au secteur entrepreneurial classique et plus largement au « monde industriel »<sup>80</sup>, traversent aujourd'hui l'associatif. Il s'agit de ne pas être un poids ou de ralentir la structure mais bien d'être efficace, performant, fiable, « en capacité de », en *agency*<sup>81</sup> et tendre à mobiliser des êtres à l'action, à agir pour soi et pour autrui.

On a donc un secteur qui semble fonctionner aujourd'hui comme tout lieu d'emploi. Et le binôme salarié/bénévole n'est finalement pas si éloigné du binôme salarié/stagiaire de l'entreprise. En effet, on a signalé des passages possibles d'un statut à l'autre et dans ces cas, le bénévolat pouvait alors fonctionner comme une période de stage ou d'essai. Le bénévole devenant salarié peut ainsi témoigner d'une expérience importante : il connaît la structure, il a éprouvé son mode de fonctionnement voire plus largement celui de l'associatif et il a déjà eu à mener des actions auprès des usagers. A cela s'ajoute le fait que les bénévoles ont en grande partie subi un premier tri au motif que la seule « bonne volonté » ne suffit plus dans certains domaines mais qu'il y a des exigences en termes de compétences. *Rencontre* est un cas exemplaire de ce mode de fonctionnement car non seulement le recrutement des bénévoles et des salariés n'a pas lieu dans n'importe quel vivier (plutôt un public initié) mais le passage

---

<sup>80</sup> Boltanski L., Thévenot L., *Op. cit.*, 1991, p. 252-262.

<sup>81</sup> Cette notion, actuellement en débats, connaît différentes traductions qui oscillent de la « puissance de l'agir » à « processus agenciel » en passant par « agence », « agencement » ou encore « capacité d'agir ». Ce qui est en jeu dans *agency*, c'est comme le dit Jean-Yves Trépos, « ce qui est inattendu ou émergeant dans l'action ». En d'autres termes, ce qui est finalement amené à se produire (*i.e.* à générer et se régénérer) en conséquence de la rencontre d'individus, objets et de situations. Trépos J.-Y., « *Agency* : maîtrise ou attachements ? », Communication à l'« Atelier : expertise et action publique », 7 janvier 2007, Université Paul-Verlaine, Metz.

d'un statut à un autre n'est pas uniquement possible mais encouragé puisque l'expérience ainsi obtenue offre une assurance à la structure qu'elle n'a pas avec un postulant anonyme.

« Oui évidemment, **quand on embauche un salarié**, on préfère que ce soit quelqu'un qui connaisse l'association, donc **oui, les bénévoles sont prioritaires, ils sont déjà dans la maison...** » (Entretien responsable *Rencontre*, 19 décembre 2002)

« Nous, on tourne essentiellement autour de la maîtrise de la langue. Donner envie au gamin d'apprendre à lire, de lire, d'approcher les différents types d'écrits etc. Donc ça demande euh... vous voyez... des compétences différentes. Et **ces compétences-là, moi je ne les trouve pratiquement qu'auprès de ce public qui prépare le concours ou qui envisage de le préparer**. Ils sont par exemple en Licence et ils disent "l'année prochaine, je veux rentrer à l'IUFM" **parce qu'ils sont déjà sensibilisés** un petit peu comme ça à ces problèmes de l'apprentissage de la lecture. » (Entretien salariée *Rencontre*, 20 décembre 2002)

Autre exemple : une salariée du *CFQ* (responsable du recrutement des bénévoles et co-responsable du recrutement de formateurs pour la structure) raconte comment elle a été recrutée, comment ses compétences ont été « vérifiées » et quelles sont également les exigences actuelles en termes de recrutement.

« ma première expérience auprès de publics en difficulté, **je commence en 1972**. Alors c'était les premiers cours d'alphabétisation pour les travailleurs immigrés qui arrivaient à Paris en France, en particulier, toute la France. Donc euh... **j'ai commencé à m'en occuper dans le cadre d'une association...** dans une association nationale. Et euh... donc, on a fait le premier cours d'alphabétisation. Ensuite, j'ai travaillé dans deux associations parce que celle-ci étant grande, elle s'est cassée la figure au bout de... **5 années** et après... bon, après, **cette association a été engloutie et j'en ai rejoint une autre**. Et pendant **3 ans**, j'ai fait encore... j'ai exercé ce métier mais dans la région parisienne. Ensuite, j'en avais vraiment assez en me disant que j'avais peut-être quelque chose d'autre à faire. Alors je suis partie dans le privé, complètement ailleurs et... ensuite... y avait le regroupement familial, ici à Metz parce que mon mari étant monté, il fallait que je trouve quelque chose ici. Alors en 88, je suis là, au *CFQ*. [...] j'ai une **maîtrise de linguistique comparée** et ensuite j'ai fait des **études à la Sorbonne de... professeur de Français Langues Etrangères** [...] j'ai emménagé à Metz... euh... là... dans le quartier... et donc j'ai répondu à une petite annonce dans le *Républicain Lorrain* et l'entretien d'embauche, il était presque mené par moi et pas par la personne qui m'a embauchée (elle rit). Ben **naturellement mes savoir-faire ont été vérifiés** par quelqu'un d'autre, quelqu'un qui avait vraiment fait les cours ici. Et il voulait savoir si je disais la vérité... sur mon parcours d'avant mon parcours professionnel et... il a dit "oui, oui, c'est vrai. Elle est tout à fait au courant de tout ce qui est écriture, de tout ce qui est fait, de toutes les méthodologies, des méthodes qui existaient". Bon, heureusement, c'était uniquement... on touchait le public Français Langues Etrangères et le public analphabète. Et dans les années 89/90, quand on a commencé à en parler du public illettré, il y avait des études qui ont été faites à cette époque-là, euh... on m'a proposé de... voir un peu plus près ce que ça veut dire « le public illettré », de me brancher là-dessus, de... **j'ai fait plusieurs stages** par rapport à ce public et euh... comme il y avait beaucoup de public quand même de ces trois types sur le quartier, nous avons ouvert les cours pour les trois publics. [...] **il ne suffit pas d'avoir des diplômes universitaires. Déjà, il faut les avoir hein ! il faut les avoir. Pour être formateur, on ne peut pas être... avoir le niveau bac hein ! Il faut avoir...** si c'est le niveau bac, euh... **il faut avoir encore à part ça des... des stages longs de formation professionnelle** et... euh bien ciblés pour pouvoir accéder à ce type d'emploi. [...]

Alors en plus des diplômes, il faut avoir des form... maintenant, **il faut avoir des formations**. Et... **et des capacités** aussi... et aussi... la... ce qui est testé pour des personnes qui arrivent ici et qui veulent travailler avec nous, c'est leur **possibilité de contact et de communication avec le public de bas niveau** et... c'est surtout ça et aussi... **l'investissement dans la vie... euh... sociale**. Le parcours de la personne pour... pour pouvoir éventuellement **détecter la fibre sociale de la personne** parce que nous, nous travaillons surtout, euh... pour l'insertion sociale d'abord et ensuite professionnelle. » (Entretien Salariée02 CFQ, 10 décembre 200)

Cet extrait montre les exigences fortes en termes de qualifications, au sens classique du terme (diplômes, formations qualifiantes, expériences) mais fait également le lien avec un autre mode de recrutement (un registre « domestique »<sup>82</sup>), sur lequel je reviendrai plus loin, qui renvoie plus largement aux capacités sociales, humaines des personnes c'est-à-dire à leur « fibre sociale » ou leur capacité à compatir<sup>83</sup> finalement.

Le mode de recrutement propre au registre du « monde industriel » et son caractère exigeant et précis est d'autant plus marqué que l'objet associatif est spécifique et que la structure qui recrute est spécialisée. *ISM-Est* et *La Clé* en fournissent des cas exemplaires puisque *ISM-Est*, cas singulier, travaille exclusivement avec des personnels salariés (permanents et ponctuels) en justifiant ce choix par le caractère aigu de leur objet (le dialogue intercommunautaire, le soutien et l'insertion des différents groupes migratoires) qui demande des interprètes et des traducteurs professionnels, aptes à s'adapter à toute situation, toute personne et tout contexte de production du discours à interpréter ou traduire et *La Clé*, qui ne travaille quasiment qu'avec des professionnels d'autres établissements (scolaire, hospitalier, psychiatrique, éducatif, social) mis à disposition et quelques rares bénévoles « ex-quelque chose » (ex-scolaire, ex-hospitalier, etc.) pour les mêmes raisons que *ISM-Est*, à savoir que, pour le dire simplement, on ne plaisante pas avec le soutien psychologique et que

« même au niveau des bénévoles, euh... **on peut pas prendre n'importe quel bénévole**. Faut quand même qu'il ait une formation à l'écoute à la base donc comme bénévole on a Mme B. de l'*UNAFAM*, l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux qui intervient les lundis après-midi et on a aussi une infirmière psy à la retraite. ». (Entretien responsable *La Clé*, 16 mai 2002)

Il s'agit de connaître les comportements adaptés, les « bonnes » distances à tenir en co-présence d'enfants, de femmes, d'hommes, de familles en fonction de la culture des usagers. Cette situation, plutôt minoritaire à ce degré au sein du secteur associatif est directement attachée à l'objet d'action de la structure puisque l'on retrouve les mêmes préoccupations

<sup>82</sup> Boltanski L., Thévenot L., *Op. cit.*, 1991, p. 206-222.

<sup>83</sup> Boltanski L., *La souffrance à distance, Morale humanitaire, médias et politique*, Métailié, Paris, 1993, 287p.

dans l'ensemble des professions médicales qui sont confrontées à ce type de réflexion. Et comme le dit la responsable de *La Clé*, l'utilisation de personnel mis à disposition est un avantage pour la structure, notamment

« parce que **déjà ils ne sont pas payés par la structure** et puis euh... et puis bon... et puis... **ils sont diplômés, ils ont de l'expérience** euh... ils sont **formés à l'écoute**. ».

Pour les structures faisant appel au bénévolat, les exigences peuvent être tout aussi fortes qu'en direction des salariés, notamment lorsque là encore la structure a un objet spécialisé, à l'image de l'*ADIE* qui s'occupe de micro-crédit, de l'*AIEM*, qui a la charge de chantiers d'insertion ou de logement d'urgence voire de l'*ATTM*, sur ses activités de soutien scolaire.

« [Et le rôle des bénévoles ?] Les bénévoles vont peu sur le terrain. Ils appartiennent au CA. **C'est différent des restos du Cœur où ils distribuent des repas**. Ça, ça montre que beaucoup de gens ont faim. Nous, on est une entreprise de travail social. On salarie du personnel avec des fonds publics. Et militants et travailleurs sociaux. **C'est pas une association caritative**. On a un CA, une section syndicale, une section de sécurité, etc. **Une entreprise de travail social doit se gérer dans la durée**. Il faut assumer une **gestion prévisionnelle** de la gestion humaine. L'association est volontairement fermée. **On ne recrute pas à tout va des militants bénévoles. Le président est avocat, le vice-président est notaire : ils ont une vie professionnelle à côté. Ils sont moins disponibles que les retraités mais plus enclins dans la réalité**. On a environ 50 bénévoles. ») (Entretien responsable *AIEM*, 03 mai 2002)

« **y a une sorte d'embauche. Que faire devant quelqu'un qui arrive avec sa bonne tête et qui veut apprendre mais qui... qui n'est pas efficace ou qui nuit à l'ensemble ou qui n'apporte rien...** enfin bon... c'est un sacré problème ! » (Entretien bénévole *ADIE*, 22 mai 2002)

« [ Est-ce que vous avez suivi une formation avant d'intervenir auprès des enfants ?] [...] enfin **pas dans le cadre ici**. [elle a été formée dans le cadre de sa formation BAFA] » (Entretien vacataire *ATTM*, 20 Janvier 2003)

Ce recrutement que l'on peut qualifier de sélectif (rappelant celui du monde de l'entreprise selon des critères de professionnalité, de compétences professionnelles), faisant peu de cas de la seule « bonne volonté » et qui régit très fortement les pratiques de structures telles que l'*ADIE*, l'*AIEM*, *La Clé*, le *CFQ* ou encore *ISM-Est* et qui est un mode mineur pour *Rencontre*, l'*ATTM* (selon les actions), l'*AJB* ou encore *Permanence Emploi*, ne peut donc être compris qu'au regard du caractère spécialisé des objets dont se sont (ou ont été) investies les structures associatives. Ainsi, plus la structure associative est spécialisée et répond à un besoin que seuls des professionnels peuvent résoudre sans dommage (former, enseigner, soigner/écouter des souffrances psychologiques, soutenir un projet de création d'emploi et/ou d'entreprise, traduire des textes ou des discours en langue étrangère, etc.) et plus le

recrutement est sélectif et mené tel un recrutement dans une entreprise ou une administration classique. Alors qu'une association ayant des actions occupationnelles ou d'animation, comme je les appelle, a besoin de personnel compétent pour quelques postes à responsabilités mais les « bonnes volontés » sont également recrutées, notamment lorsqu'il faut un personnel important d'encadrement ou de surveillance. Ce premier mode de recrutement, basé sur un registre propre au « monde industriel » décrit par Boltanski et Thévenot, se combine à un autre mode qui emprunte au « monde domestique » dans la mesure où cela renvoie au processus de naturalisation des compétences souligné par ailleurs.

### VII.1.2. Un recrutement en mode « domestique ».

Le second registre qui justifie le recrutement de personnel associatif renvoie aux grandeurs du « monde domestique » dans le sens où, comme nous le verrons, il touche aux attaches naturelles des individus : leur inscription territoriale (1) et leur inscription sociale (2).

#### VII.1.2.1. Quand être de quelque part est institué en savoir expérientiel

La première forme de recrutement à base « domestique » est un mode singulier, propre au secteur associatif, et en particulier en territoire dit sensible : il s'agit d'un mode local.

Ce mode local tend à répondre à l'exigence d'insertion (posée comme priorité nationale et comme minimum militant chez les acteurs associatifs) des publics dits éloignés de l'emploi. Mode local ou encore de proximité<sup>84</sup> ou territorialisé – qui concerne les salariés comme les bénévoles –, il vise à créer un effet « maison »<sup>85</sup> qui entraîne un investissement plus conséquent de la part des membres de la structure, à l'instar d'équipiers engagés dans une compétition sportive qui mettent tout en œuvre pour atteindre la victoire de leur équipe. Mais cette implication redoublée des « locaux » dans le travail de proximité qui leur est demandée renvoie également à d'autres enjeux visés par les recruteurs associatifs et les financeurs. Pour exemple, dans un autre secteur, s'intéressant à la question des rapports entre agents

---

<sup>84</sup> Ce mode de recrutement fait écho à ce que Jean-Yves Trépos nomme les « quasi-emplois » dans le domaine de l'intervention sociale. Ces « quasi-emplois » sont dotés « d'une vertu [...] : la proximité. » On attend d'eux « un meilleur ajustement de l'intervention sociale. Ces employés de proximité fonctionnent donc comme des relais de l'action, des passerelles [...] ». Et « les occupants de ces quasi-emplois ne présentent pas un profil homogène de qualification initiale : **ce n'est pas pour leur qualification technique qu'ils ont été recrutés [...], mais pour leur qualification sociale** (i.e. leur capacité à intervenir dans leur propre milieu). ». C'est moi qui souligne, ici. Trépos J.-Y., « L'intervention sociale : emplois, nouveaux emplois, quasi-emplois, non-emplois, proto-emplois et idéologies professionnelles. », in Lestrade B., Boutillier S. (dir.), *Les mutations du travail en Europe*, L'Harmattan, Coll. Economie et innovation, Paris, 2000, 514p., p. 4.

<sup>85</sup> Sur cette idée d'investissement « maison », voir Thévenot L., *Art. cit.*, « Les investissements de forme », 1985, p. 37. Voir également Boltanski L., Thévenot L., *Op. cit.*, 1991, p. 210.



administratifs des services publics et populations des quartiers dits sensibles, Yasmine Siblot note que les « agents "serviables" sont plus souvent d'origine populaire, et vivent ou ont vécu pour la plupart dans la ville. »<sup>86</sup> Autrement dit, le fait de travailler dans sa ville, sur son territoire, aurait un caractère mélioratif du travail réalisé avec une capacité d'implication plus grande dans la tâche demandée. Sans doute, avec Goffman, pourrait-on analyser cette situation comme la conséquence du jeu attaché au « maintien de sa face »<sup>87</sup>, en donnant la meilleure image de soi possible à l'Autre, principalement si cet Autre est son voisin. Les conséquences de ce travail sur l'image tendent alors, indirectement, à répondre au souci qui fonde la notion de mixité sociale comme réparatrice de tous les maux urbains sur une homologie entre proximité spatiale et proximité sociale. Or on sait depuis plusieurs années que ce lien est erroné<sup>88</sup>. Vivre les uns à côté des autres n'engendre pas que nous vivions les uns avec les autres ou les uns comme les autres. L'appartenance au territoire constitue alors davantage un prétexte ou une plus-value permettant de développer l'économie locale et, dans une certaine mesure, le lien social local, bien plus qu'elle ne permet un travail sur l'idée d'une mixité réparatrice.

Mais cet effet maison et l'implication qui lui est associée ne constituent pas le seul motif de ce type de recrutement. Il s'agit également, comme le dit le président de *La Passerelle*, d'avoir « des appuis dans le quartier pour des choses basiques. Il faut des professionnels et des racines dans le quartier : ça, c'est les adhérents et les membres du quartier ». Et si la formule qu'il mobilise sonne comme un impératif c'est qu'elle est à relier à ce que l'on a déjà envisagé dans la partie précédente, qui est la question de la confiance et de la reconnaissance des usagers de la capacité de la structure associative et des membres bénévoles et salariés à agir pour et avec eux ; d'où le recours à des professionnels et à des « gens du quartier » qui servent de relais, de courroie de transmission pour diffuser l'information et faire venir davantage de personnes dans les actions<sup>89</sup>. C'est toute la logique des métiers de proximité que l'on retrouve ici. Mais cette logique de « lien » et de soutien local qui relaie son action ne constitue pas le seul motif de recours à ces « racines » locales. Cet attachement au territoire

---

<sup>86</sup> Siblot Y., « "Adapter" les services publics aux habitants des "quartiers difficiles" Diagnostics misérabilistes et réformes libérales. », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°159 « Politique des espaces urbains. Penser, classer, administrer la pauvreté (1) », sept. 2005, p. 71-87.

<sup>87</sup> Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Ed. Minuit, 1973, 2t.

<sup>88</sup> Chamboredon J.-C., Lemaire M., « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, XI-1, 1970, p. 3-33.

<sup>89</sup> Ce que Abdelhafid Hammouche décrit notamment concernant les femmes engagées dans la défense et la réouverture d'une maternité de proximité dans « Engagements au féminin : la maternité sur la place », p. 115-133 in Ion J. (sous la dir.), *L'engagement au pluriel*, Publications de l'université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 2001, 228p.

(lieu de vie, d'enfance et d'adolescence) et la connaissance fine de ce dernier par les habitants sont traduites en une *compétence territoriale*.

Cette *compétence territoriale*, déjà évoquée, résulte d'un *processus de naturalisation des compétences faisant d'une inscription territoriale une compétence en soi*. Ainsi, « être de Borny » attribue des compétences pour savoir intervenir comme travailleur social ou associatif auprès du quartier et de la population du quartier. *Elle fait alors comme si « être de quelque part » octroyait une capacité à comprendre, analyser et agir pour ce territoire*, auquel on aurait désigné un certain nombre de caractéristiques et de problèmes. C'est ce processus qui a motivé la création et l'embauche de « grands frères » (jeunes du quartier ayant eu des expériences de « jeune-de-banlieue »), de « médiatrices » (femmes des quartiers populaires, le plus souvent maghrébine) ou d'« agents d'ambiance » (jeunes d'origine maghrébine ou d'Afrique noire des quartiers populaires) dont on a déjà fait mention. Les structures associatives élaborent leur recrutement en partie de cette façon, pour les deux raisons précédentes (être en lien avec le quartier et reconnaître la capacité d'expertise de « locaux ») mais également pour répondre à l'une des missions du secteur associatif, qui est la création d'activité, de lien social et notamment d'emploi. Le salarié responsable de *Permanence Emploi* nous disait à ce sujet que, pour la régie de quartier mise en place par l'APSYS (dont *Permanence Emploi* dépend), ils « [embauchent] les gens de Borny en priorité, en Contrat Emploi Solidarité. »<sup>90</sup> Ce recours aux compétences territoriales répond ainsi au souci d'insertion professionnelle de la personne mais plus largement au souci de remise au travail (réappropriation de la sphère publique, des rapports sociaux) et de redynamisation du quartier en transformant les caractéristiques sociodémographiques du territoire (par la baisse des statistiques sur le chômage) ; autrement dit, le souci est individuel et collectif (pour l'individu recruté et pour le territoire dans sa globalité par une action de valorisation).

Le local a donc une capacité à l'action. D'une part, il constitue un vivier de recrutement de travailleurs associatifs (bénévoles comme salariés). D'autre part, le local constitue également un lieu d'ancrage de l'action et une source de mobilisation. Le local, notamment lorsqu'il est un territoire dit sensible, est un lieu important (et porteur) d'inscription de soi et des rapports aux autres. Appartenir au secteur associatif sur les quartiers dits sensibles demande alors, le plus souvent d'être du local (comme témoignage d'une compétence propre) mais également d'agir *sur* le local, *pour* le local et *avec* le local. Et même si les extérieurs n'en sont pas exclus, leur légitimité est moins immédiate. Bien évidemment, il ne s'agit pas de penser le secteur associatif des quartiers dits sensibles, pas plus que les quartiers dits sensibles eux-

---

<sup>90</sup> Entretien salarié *Permanence Emploi*, 27 novembre 2002

mêmes, comme des ghettos, fermés, exclusifs. Simplement, l'appartenance « naturelle », comme l'appelle Jacques Ion<sup>91</sup>, qu'elle soit professionnelle (travailler sur le quartier) ou sociale (vivre, habiter le quartier) constitue un « plus » et continue donc, dans les quartiers dits sensibles, à jouer un rôle important. Être du quartier c'est être de quelque part et manifester des appartenances. Et, pour ces quartiers dits sensibles, si souvent associés aux « out », aux exclus, aux « hors-quelque chose » (emploi, culture, éducation, intégration, etc.), revendiquer une appartenance territoriale constitue un élément de constitution identitaire important. L'Histoire nous offre de nombreux exemples des enjeux identitaires attachés au territoire, quel qu'il soit (national, régional, local, etc.). La prochaine partie nous permettra d'illustrer et d'approfondir les différents usages du local et recrutement à base locale en termes de constitution du collectif de travail associatif. Mais il s'agit maintenant de présenter la seconde dimension de ce recrutement au registre « domestique », liée à l'appartenance sociale des individus.

#### **VII.1.2.2. Un recrutement de type « socio-tactique »**

La dimension que j'appelle « socio-tactique » du registre domestique est proche de la précédente, notamment parce qu'elle tend à répondre à certaines missions imparties au secteur. Il s'agit d'essayer d'annihiler les effets négatifs de la position sociale occupée par des individus sur le territoire, qui tend à les exclure de la communauté locale (soit économiquement, soit socialement). On trouve alors des personnes en difficulté d'insertion professionnelle (perçues négativement, car improductives, dépendantes, « assistées ») ou des « meneurs » (les « jeunes-de-banlieue »). Du fait de son recours à un tel mode de recrutement, le secteur associatif est vecteur d'insertion locale (et c'est bien là qu'est l'enjeu majeur), professionnelle<sup>92</sup> et/ou sociale par l'inclusion dans un nouveau groupe : le groupe des actifs occupés<sup>93</sup> pour les salariés et/ou le groupe des actifs tout court<sup>94</sup> pour les bénévoles mobilisés et engagés. Mais il sert également, plus ou moins officiellement, d'outil de gestion de la paix

---

<sup>91</sup> Ion J., *Op. cit.*, 1997, p21.

<sup>92</sup> Il peut être vecteur d'insertion professionnelle suivant une logique de « proto-emploi », développée par Trépos, suivant la thèse d'Abram de Swaan, selon laquelle « les services proposés par une profession supposent un public proto-professionnalisé, c'est-à-dire ayant la capacité de se couler dans les formes requises pour la consommation de ce service. » Et cette protoprofessionnalisation constitue une phase préparatoire aux « quasi-emplois » déjà cités, qui rendent compte du passage d'usager à bénévole puis à salarié. Trépos J.-Y., *Op. cit.*, 2000, p. 5. De Swaan A., *In care of the State*, Oxford University Press, Oxford, 1988, 310p.

<sup>93</sup> Entendu au sens de l'INSEE, par opposition au chômeur, actif inoccupé ou l'inactif, retraité, étudiant.

<sup>94</sup> Entendu au sens plus commun de celui qui est dans l'action pour soi et/ou pour les autres.

sociale dans le sens où il garde sous contrôle des « meneurs » qui ont une influence ; influence pour laquelle ils sont recrutés puisqu'ils sont en mesure de « ramener du monde ».

« Les collègues, ben, du fait qu'ils sont du quartier, **ils ont été "relais de quartier"** avant et euh... par la suite, ils ont intégré des formations et... ils sont devenus éducateurs au sein de l'équipe. [...] et y a **des relais de quartier qui sont... qui sont connus des jeunes parce qu'ils ont grandi ensemble**, etc. Et puis y a de la confiance et de l'écoute déjà... le... les femmes, ils les connaissent déjà. Là pour eux, c'est un peu plus facile euh... d'entrer en lien avec les jeunes. En fait on va toujours avec eux quand on arrive et qu'on n'est pas d'ici... Et quand l'entente, elle est pas bonne, on peut se tourner vers eux. » (Entretien avec une éducatrice spécialisée de l'équipe de prévention spécialisée de l'APSYS, Mounia, 16 mai 2002)

« P : Moi, c'était par hasard. Moi, j'ai grandi dans les cités. Et puis, c'était par hasard, dans les années 75, 76... **c'est les éducateurs qui sont venus chez moi**, à la maison proposer une formation... une genre de... un DEFA quoi... et euh... en enlevant toutes les barrières qui avaient au départ quoi : parce qu'il fallait niveau bac, machin, etc. quoi, tout ça quoi, ils l'ont écarté... et ça a été fait à l'échelon national... et puis, là je l'ai fait... ça a été mis en place, je ne sais plus quand sur Lille et **on m'a mis** une semaine là-bas... en formation 3 semaines... pour faire un stage. Pour moi, c'était un truc nouveau quoi, pour moi, au départ parce que moi, je comprenais rien. **Moi, j'avais grandi dans le quartier, j'étais là...**

**D : le leader charismatique**

M : c'est ce que je te disais tout à l'heure pour l'arrivée des nouveaux...

P : le leader bon... Moi, j'avais l'impression qu'au départ les éducateurs, ils me prenaient un peu pour euh... **pour être un relais par rapport à eux**. Ils étaient avec moi **pour ramener du monde**. C'est tout quoi. **Pour ramener du monde parce que moi, à l'époque, quand ils faisaient une sortie, ils avaient deux ou trois lascars. Moi, quand je faisais une sortie, y en avait 50, 60 parce que j'étais du quartier**. Au départ, je ne comprenais pas. Alors j'ai mis un an, un an ½ à comprendre ces choses-là et quand j'y suis retourné, **j'avais plein de choses qui me tracassaient... la tête...** et après j'avais fait des choix... qui fait que je suis là... Voilà un petit peu mon parcours quoi. Tout en sachant que sur la Convention 80, on avait une année... de formation... probatoire... pour voir où ils allaient... » (Entretien avec les éducateurs du club de prévention spécialisée de l'APSYS, 16 mai 2002)

Le mode socio-tactique est enchevêtré au mode local. La séparation que j'ai choisi d'établir répond à un souci de distinguer les enjeux attachés à chacun de ces modes. En cela, le mode local répond à un souci que l'on pourrait dire d'animation du territoire (mettre en action les habitants), le mode socio-tactique tend à répondre à un souci de développement économique local (dont on verra qu'il est d'autant plus visible lorsque la structure a pour vocation l'insertion professionnelle et qu'elle s'astreint dès lors à prendre cet aspect au sein de sa propre organisation) et à un souci de gestion de paix sociale et de prévention. La phrase de l'éducateur (ex-adulte-relais et ex-« jeune-de-banlieue ») « j'avais plein de choses qui me tracassaient... la tête... » met en avant la torsion qu'impose ces « nouveaux métiers », et notamment le sentiment de passer de l'autre côté (*i.e.* du côté de ceux qui encadrent, qui gèrent, qui limitent, etc.), à l'instar de ce que d'autres ont pu montrer sur les étudiants

boursiers, pris entre deux mondes<sup>95</sup>, qui doivent apprendre à gérer l'articulation entre deux milieux sociaux plus ou moins éloignés. Ici le passage de l'un à l'autre est sans doute moins important mais le rôle social assigné à chacune des parties tend à les distinguer voire à les opposer. Nous y reviendrons.

Deux modes de recrutement co-existent donc au sein du secteur associatif, basés pour l'un sur des valeurs et des principes du « monde industriel », qui le rapprochent d'autres secteurs d'emploi, et pour l'autre sur des grandeurs propres au « monde domestique », qui le connectent sans doute à une certaine économie familiale. Cette bipolarité du recrutement est somme toute représentative du secteur, que l'on situe à l'intersection de ces mondes. Les travaux de Jean-Louis Laville ou de Danièle Demoustier sont à ce titre tout à fait passionnants en ce qu'ils analysent le positionnement du secteur (tiers secteur ou secteur de l'économie sociale et solidaire) entre trois logiques économiques (une économie non monétaire basée sur la réciprocité, une économie marchande et une économie non marchande basée sur la redistribution)<sup>96</sup> qui font la spécificité du secteur. Ce qui fait aussi sa spécificité c'est le caractère hybride du collectif de travail sur lequel il repose.

Cela dit, quelques caractéristiques transversales tendent à définir l'ensemble du système de recrutement du secteur, qu'il s'agit maintenant de préciser.

## **VII.2. Un recrutement réticulaire et exigeant. Un *turn-over* modéré**

Trois constats transversaux émergent : d'abord, quel que soit le mode de recrutement, il est avant tout réticulaire ; ensuite, il est toujours très exigeant et enfin, le secteur connaît un *turn-over* modéré.

### **VII.2.1. Un recrutement réticulaire**

Le système de recrutement justifié à partir de grandeurs différentes (efficacité et professionnalité d'un côté et local, social et naturalisé de l'autre) repose le plus souvent sur un

---

<sup>95</sup> Bourdieu P., Passeron J.-C., *Les héritiers*, Editions de Minuit, Coll. le sens commun, Paris, (1964) 1985, 189p.

<sup>96</sup> Voir notamment Demoustier D., *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, La Découverte & Syros, Paris, 2001, 206p. ; Laville J.-L. (sous la dir.), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994, 217p. ; *Une troisième voie pour le travail*, Desclée de Brouwer, Coll. sociologie économique, Paris, 1999, 217p. ; avec Sainsaulieu R., (sous la dir.), *Sociologie de l'association*, Desclée de Brouwer, Coll. sociologie économique, Paris, 1997, 399p.

« mode réticulaire »<sup>97</sup> en ce qu'il fait appel au réseau des personnels associatifs. En effet, si certains font appel aux petites annonces ou à l'ANPE et/ou mission locale pour trouver leur personnel, puiser dans son propre réseau de connaissances tient une place non négligeable du recrutement<sup>98</sup>.

« On vise la création d'un emploi-jeune. Son profil ? Il faudrait qu'il ait Bac+2 en informatique. Plus, on lui donnerait une formation complémentaire et puis, on achèterait un portable pour lui : pour qu'il intervienne en présence physique plus en télétravail. Je pense que je passerai par mon réseau personnel pour le recruter. » (Entretien responsable *La Passerelle*, 15 avril 2002)

Quant à la salariée de *Rencontre*, responsable du recrutement bénévole et salarié, à la question « comment s'est passée votre embauche ? Vous avez répondu à une petite annonce... ? », elle répond :

« non, non. Dans le milieu associatif, c'est souvent un réseau de connaissances. C'est... à travers un réseau de connaissances. » (Entretien salariée *Rencontre*, 20 décembre 2002)

Et si ce mode est choisi pour le recrutement de salariés, il concerne également celui des bénévoles. Ainsi, le responsable de l'*ATTM*, aujourd'hui salarié, revient sur son intégration dans la structure initialement comme bénévole :

« Moi, il [le président] m'a connu à ce moment là parce que je faisais des trucs avec le MRAP donc c'est comme ça que je l'ai rencontré parce qu'**on faisait des manifs. avec le MRAP** pour essayer de faire quelque chose et puis, donc, **il m'avait vu à plusieurs reprises dans des manifestations donc il a jugé que j'étais digne de confiance** et donc, il m'avait demandé de, si moi... je voulais pas, ça m'intéressait pas trop ; j'étais à l'université et donc j'avais accompagné un copain en lui disant que moi, je le connaissais et que moi, je lui faisais confiance donc **ça marchait comme ça via un réseau de confiance**. Lui avait pas pu le faire et à la rentrée, je me retrouvais sans rien et finalement, j'ai pris un poste ici : au départ, c'était un mi-temps. » (entretien responsable *ATTM*, 24 mai 2002)

Et plus loin il explique que lui-même et son collègue procèdent aujourd'hui de la même façon pour recruter.

---

<sup>97</sup> Ce mode réticulaire s'accompagne, lorsque les personnes recrutées ne sont pas formées, de formations. Celles-ci, selon les cas, sont des formations sur le tas ou pensées dans des dispositifs prévus à cet effet, avec des organismes tels que le CEFISEM, qui met en place, entre autres, des formations pour le soutien linguistique et le soutien à la lecture.

<sup>98</sup> Pour certains, le responsable ANPE ou de la Mission locale fait partie de ce réseau. Le réseau est interpersonnel mais n'exclut évidemment pas les personnes appartenant à des institutions. Il n'y a pas d'incompatibilité.

« Avant, on en avait beaucoup plus surtout au niveau de l'université. **Moi, quand j'étais étudiant, j'ai rameuté tout mon réseau étudiant** que j'avais à l'époque. Martin, il est arrivé deux ans après ; il y en avait encore de mon réseau et **puis lui, il a mobilisé son réseau** comme il venait de l'université aussi et puis ça a été. Et puis, là, comme on s'est coupés de notre réseau depuis maintenant pas mal de temps, c'est vrai qu'on tire la langue. »

Ces extraits pointent la place importante du réseau personnel en matière de recrutement. S'il est important, c'est qu'il renvoie à une notion que l'on a déjà abordée concernant la relation entre usagers et travailleurs associatifs : la « confiance ». Faire appel à son réseau, c'est faire appel à ce que l'on connaît : des personnes sur qui l'on peut compter, dont on connaît les capacités mais également les engagements voire les positions politiques. Et la seule compétence à conduire des actions et mener des projets ne suffit pas. Cela fait d'une certaine façon écho à l'idée de la « fibre sociale » qui est « mesurée », comme le disait la salariée du *CFQ* responsable du recrutement et de la formation des bénévoles. Cette logique qui fonde le recrutement est présente dans la majorité des structures, même s'il ne repose pas sur les mêmes critères. Pour certains, il s'agira de compter sur la mesure de l'engagement<sup>99</sup> (politique, syndical, associatif, etc.) des individus alors que d'autres puiseront plus volontiers dans leur environnement professionnel, estimé apte à investir leurs compétences dans les actions et projets mis en œuvre.

La présentation des différents modes de recrutement a pour intérêt de mettre au jour les enjeux propres à chacun d'entre eux mais on a pu voir qu'il ne s'agit pas de les penser exclusifs les uns des autres. Bien au contraire, ils sont entremêlés et cumulatifs. Cette situation tient aux attentes supportées par chacun de ces modes et participe de la construction de l'action voire de l'expertise associative dans le sens où chaque mode contribue à l'apport de compétences spécifiques au collectif.

« Y a que **la proximité d'une part** et le fait... euh ... que les gens de l'association se sentent, soient **impliqués dans la vie des gens**... c'est ce qui fait que... une mayonnaise prend. C'est pas simple en soit parce que les nouveaux qui arrivent, ont leur place à faire et ils ont toujours beaucoup de mal... à faire leur place parce que ben... **faut des références**... ben c'est... de l'association machin mais aussi dans l'association machin, la personne X, Y qui est **là depuis**

---

<sup>99</sup> Cette mesure est prise selon différents critères classiques : la durée de l'engagement (1 an, 10 ans, etc.), la fréquence (quotidiennement, mensuellement, occasionnellement, etc.), le mode d'implication (participation, organisation, proposition, etc.), les idées et causes défendues (plus ou moins proches des actions et projets de la structure, etc.) mais également depuis quelques années à l'aune de l'efficacité de cet engagement. Bénédicte Havard-Duclos et Sandrine Nicourd notent : « L'utilité sociale de l'engagement est ainsi en permanence sommée de se dire. Mais, c'est là la nouveauté, elle doit se dire en des termes valorisant la logique de l'efficacité gestionnaire, c'est-à-dire quantifiable et expertisable, comme résultats concrets et immédiats, et non comme transformations plus diffuses, plus qualitatives, de long terme. », Havard-Duclos B., Nicourd S., *Op. cit.*, 2005, p. 167.

**longtemps, depuis 5 ans**, qui est référent et qu'on sait que c'est à partir de cette personne-là que les choses peuvent se dérouler, que les choses se sont faites et puis... voilà. Donc je vous assure pour avoir vu ailleurs que ça fonctionne tout à fait. (elle rit) C'est des options que... fondamentales auxquelles, moi, par exemple, je crois. C'est une façon avec laquelle j'ai travaillé mais je sais que je ne suis pas la seule. Mais, les titulaires fonctionnent comme ça et au niveau des professionnels qui sont recrutés aussi, **ils ont fonctionné aussi par connaissances...** ça a fonctionné comme ça. Ce qui fait qu'il y a quand même une **correspondance de points de vue... disons très forte entre les bénévoles d'une part et les permanents salariés beaucoup plus anciens** qui ont suivi l'évolution de l'association d'une part et puis l'évolution du quartier... et qui sont **repérés, connus** par les gens. [bref silence] Mais c'est jamais acquis quand même... c'est toujours... **c'est ce qui est fait au quotidien qui fait que.** Ça dépend de tous les jours en fait, des réalités de tous les jours, de **la continuité**, du quotidien. » (Entretien Responsable CFQ, 22 mai 2002)

Cet extrait est un exemple des agencements possibles, qui revendique la présence de professionnels fiables et de « nouveaux » qui ont été « repérés » mais dont l'amalgame à l'équipe dépend des compétences de chacun mais également de la capacité à être en collectif et à agir au quotidien. Industriel et domestique sont entrecroisés et liés par la dimension réticulaire qui participe de la jonction des deux mondes. L'interviewée explique en effet qu'il est nécessaire de faire jouer ses connaissances afin de constituer un collectif qui a « une correspondance de points de vue » mais elle marque également l'importance de « connaître » le quartier. On sent alors l'un des enjeux de la mission du secteur associatif qui est de construire une action spécifique, proprement adaptée au territoire. Il ne s'agit pas, pour les travailleurs associatifs, d'appliquer une recette toute faite, reproductible à l'ensemble des quartiers dits sensibles mais de considérer les problématiques propres au quartier et à sa population et d'adapter leur attitude, leurs choix d'action en fonction du quartier sur lequel il intervient car le quartier « fonctionne » d'une certaine façon. C'est ainsi une manière de témoigner de son expertise (par sa capacité à identifier des problèmes et à formuler des réponses adaptées) et donc de se distinguer des autres acteurs intervenant sur le territoire (notamment administratifs), de manifester une forme de respect<sup>100</sup> à l'égard du territoire (par une singularisation des approches) et de participer du travail de (re)valorisation du territoire (qui constitue une autre dimension du respect<sup>101</sup>), qui constitue une mission centrale du secteur.

---

<sup>100</sup> Sennet R., *Respect. De la dignité de l'homme dans un monde d'inégalité*, Albin Michel, Paris, 2003, 297p. L'auteur rappelle que, sociologiquement, ce terme comporte différents aspects : « "statut", "prestige", "reconnaissance", "honneur" et "dignité". », p. 63.

<sup>101</sup> Comme le rappelle Sennett, à l'appui de Natan Sznajder, « il ne saurait y avoir de "compassion [...] sans solidarité". ». Le secteur associatif tend à être vigilant à ne pas tomber dans l'aumône et la pitié mais à développer et entretenir une valorisation du territoire (par la mise en avant de ses capacités) et lui (re)donner une dignité sociale. Sennett R., *Op. cit.*, 2003, p. 152. Sznajder N., *The Compassionate Temperament*, Rowman & Littlefield, Oxford, 2001, p. 96. Sur ces questions, voir également Boltanski L., *Op. cit.*, 1993.



Cette hétérogénéité des savoirs et compétences nécessaires au recrutement est d'ailleurs rendue visible lorsque l'on interroge des acteurs eux-mêmes, qui dressent leur propre portrait en se référant aux différents modes identifiés plus haut. Suivons le cas de ces vacataires de l'*ATTM* :

« Elle : moi, **je suis à la fac** de Metz en Lettres modernes. Euh... et puis donc j'ai... euh... je viens travailler à l'*ATT* depuis l'an dernier en tant que bénévole. Et en fait tu voudrais savoir comment j'ai connu l'*ATT* et tout ça ? [je confirme] En fait j'avais une amie... enfin **j'avais deux amies qui ont travaillé à l'*ATT*** et euh... donc elles étaient vacataires et puis euh... ben moi, je suis venue comme bénévole parce que euh... **elles m'ont dit** qu'elles cherchaient du monde parce que il manquait de personnel. [...]

Lui : moi, **je suis en fac** de communication. Euh... moi, **ça fait déjà 7/8 ans que je fréquente l'*ATT***. Et **mes parents viennent là depuis longtemps** déjà. Et **j'habite à Borny** aussi...

[I : au début, tu y est venu comme membre...]

Lui : ben ouais... au début ouais... comme membre. **J'étais membre depuis tout petit**... et puis après **je suis devenu bénévole**... [...]

[I : tes parents sont des membres également ?]

Lui : oui.

[I : et toi, tu m'as dit que ça fait 1 an...]

Elle : euh... ben là ça fait deux.

[I : t'habites Borny aussi ou...]

Elle : non. Non. J'habite à Magny

[I : et qu'est-ce qui t'a motivé pour venir ici ?]

Elle : ben... moi, **je suis en train de passer mon Bafa** et si tu veux... j'aime bien le contact avec les enfants. Enfin... j'aime plutôt ça comme approche avec les gamins. Et donc euh... voilà. J'sais pas ! **On m'a dit** qu'il y avait besoin d'un coup de main donc **je suis venue ici pour voir** euh... [silence] et puis bon... **j'avais entendu parler en bien de l'*ATT*** puisque j'avais... **j'avais des connaissances qui m'avaient dit** un peu... [...] ben non mais ils m'ont raconté un peu comment ça se passait donc je savais un peu. Voilà. Et puis bon... après on vient une fois où on voit comment ça se passe et puis voilà quoi. Bon... c'est une assoc très familiale comme ça... y a tout le monde qui vient : les parents viennent, les enfants... **y a tout le monde qui se connaît**. [...] c'est vraiment convivial quoi hein ! C'est... dans d'autres assoc, c'est... convivial aussi mais... ça n'est pas du tout la même ambiance. C'est plus formel, tu vois ?

[I : qu'est-ce qui a fait qu'ils ont senti que vous étiez capables...de travailler avec des enfants... ?]

Elle : ben **disons que... comme on était bénévole** enfin... je suis venue en tant que bénévole, je suis arrivée en tant que bénévole parce que j'avais su qu'ils avaient besoin d'un coup de main donc euh... déjà c'était pas... on parlait pas de sélectionner quoi euh...

Lui : ouais ! c'est pas de cette manière ! On discute...

[I : on vous demande pas...un niveau bac...ou...non ?]

Lui : non parce que... d'ailleurs, **il faut que je réfléchisse, là, pour dire que je suis vacataire parce que j'ai toujours été là** : d'abord membre, puis bénévole, et puis maintenant vacataire. Moi, **vacataire, c'est plus Paul qui m'a proposé** d'avoir un peu une petite contrepartie parce que j'étais toujours là et puis... voilà. »

Dans cet extrait, toutes les dimensions du recrutement sont présentes : la référence aux formations, qualifications scolaires et expériences (« en fac », « en train de passer mon Bafa », « je suis vacataire parce que j'ai toujours été là »), le rappel de l'inscription territoriale et le savoir expérientiel détenu concernant la structure elle-même, son mode de

fonctionnement comme les actions menées et le territoire (« j'habite Borny », « j'étais membre depuis tout petit »), la justification de la carrière dans la structure conduisant de membre et/ou bénévole à vacataire (« vacataire, c'est plus Paul qui m'a proposé d'avoir un peu une petite contrepartie ») et enfin, pour les deux, même si les vecteurs de socialisation<sup>102</sup> sont différents (la famille pour l'un, les amies pour l'autre), le réseau comme moteur important qui amène à la fréquentation de la structure (« j'avais deux amies qui ont travaillé à l'ATT », « mes parents viennent là depuis longtemps », « des connaissances qui m'avaient dit », « tout le monde se connaît »). Disposer de tels personnels pour une structure, qui a des objectifs d'action locale, d'intervention territoriale, est véritablement précieux puisque cela lui permet de faire état d'une maîtrise complète, basée sur des critères complémentaires et ainsi de contrer les critiques éventuelles opposant expérience de terrain et connaissance théorique de la situation des territoires dits sensibles.

### VII.2.2. Un recrutement exigeant

Si ces personnels « génies polymorphes »<sup>103</sup> sont un bien si précieux c'est que le recrutement, suite aux processus de professionnalisation, de salarisation et de bureaucratisation<sup>104</sup>, se fait de plus en plus exigeant. Par ailleurs, le système de financement contraint également les structures à davantage de professionnalité en ce qu'il insuffle un vent concurrentiel entre ces dernières. Il s'agit de trouver « la bonne volonté compétente » voire « la bonne volonté compétente territorialisée » si l'on considère l'ensemble des caractéristiques importantes qui fondent aujourd'hui la légitimité des travailleurs associatifs à être ce qu'ils sont et à faire ce qu'ils font. Les exigences en termes de compétences, d'expériences, de sérieux, de disponibilité, etc. s'accumulant, les structures dépendantes d'un nombre important de travailleurs salariés comme bénévoles, se retrouvent face à une quête difficile de la perle rare. D'autant que, comme le souligne l'une des salariées, en charge du recrutement bénévole comme salariés :

« c'est ni le... ni le... ni notre statut... enfin notre statut... ni notre... notre salaire hein ! faut dire les choses telles qu'elles sont hein ! notre salaire, notre condition de travail euh... qui sont attractifs dans ce milieu ». (Entretien salariée *Rencontre*, 20 décembre 2002)

---

<sup>102</sup> Sur ces doubles vecteurs de socialisation, primaire (apprentissage effectués dans la famille) et secondaire (apprentissage effectués dans le cadre scolaire et professionnel), voir Berger P., Luckmann T, *La construction sociale de la réalité*, Méridiens Klincksieck, Paris, 1989, 288p.

<sup>103</sup> Boltanski L., *Art. cit.*, « L'espace positionnel... », 1973, p. 23.

<sup>104</sup> Weber M., *Economie et société*, Pocket, Paris, (1956) 1995, Tome 1, 410p.

Les rétributions attendues au regard de l'investissement consenti ne sont en effet pas toujours au rendez-vous.

« 50 bénévoles... qu'il faut trouver... et qui est **une denrée rare et qui se fait de plus en plus rare.** » (Entretien bénévole *Rencontre*, Pascal, 17 mars 2003)

Si cette réflexion autour du recrutement associatif est de premier ordre, et si son attachement au territoire est essentiel c'est pour deux raisons : d'une part, il est un *stimulus* de l'économie locale par son offre d'occupations (salarisées ou bénévoles) utiles et valorisantes sur le quartier et pour le quartier, c'est-à-dire la population du quartier ; et d'autre part, il permet une prise en charge « adaptée » aux publics, qui minimise les risques d'impair, à l'image de ce que décrit le responsable de *La Passerelle*, en prenant l'exemple des femmes voilées ou d'enfants qui fréquentent la structure :

« En puis, par rapport aux adhérents, il doit avoir une bonne connaissance du quartier. On rencontre différents publics : des femmes voilées, des enfants... Il faut qu'il soit capable d'adapter son comportement, qu'il sache comment agir avec ces publics. »

Cette difficulté actuelle à trouver des personnels, par ces exigences et l'impératif d'efficacité toujours croissants, pourrait alors nous amener à penser que ce secteur précaire est rendu d'autant plus instable qu'il existerait un fort *turn-over* des personnels. Cette question est moins simple que cela et mérite que l'on s'y arrête plus longuement.

### **VII.2.3. Un *turn-over* des personnels salariés et bénévoles modéré**

Lorsque l'on parle de *turn-over*, il s'agit d'envisager le taux de renouvellement du personnel d'une entreprise. Ici, nous considérerons la mobilité et le flux de main-d'œuvre du secteur dans son ensemble. Si, comme on vient de le voir, trouver la main-d'œuvre associative (salarisée comme bénévole) n'est pas une mince affaire pour les raisons évoquées, on ne peut conclure hâtivement à l'existence d'un fort *turn-over* car on constate un rapport au temps particulier au sein du secteur. On parlera plutôt de *turn-over* modéré, dans le sens où ce processus est relatif et circonstancié ; notamment au temps. Comme nous l'indique le responsable de l'*ATTM* :

« les gens, ici, en général, ils restent ou alors, ils restent pas longtemps du tout et ils passent » (Entretien responsable *ATTM*, 24 mai 2002)

Autrement dit, ça passe ou ça casse ! Les travailleurs associatifs sont dans une logique d'installation ou dans une logique de passage. Soit l'attachement (à la structure, à la population, à l'action, à l'équipe, etc.) est immédiat, soit il n'a pas lieu et le départ est précipité. En d'autres termes, le secteur ne souffre pas tant que ça d'une instabilité de personnels dans le sens où ceux qui y sont le sont vraiment pour une durée, sauf cas particulier, pluriannuelle (sans que celle-ci ne soit d'ailleurs envisagée par avance). Par cas particuliers, il faut entendre les cas de personnels pour qui le secteur associatif constitue un « point de passage obligé »<sup>105</sup> pour attester de leur compétences (étudiants en formation IRTS, IUFM, individu voulant profiter d'une formation gratuite<sup>106</sup>, etc.) mais qui ne constitue pas un but en soi. Il n'est qu'un moyen d'accéder à un objectif plus lointain. Dans le cas inverse (le secteur associatif ne constitue pas qu'un moyen d'accession à un projet personnel mais une fin en soi), ils restent de façon prolongée dans le secteur, attestant même, le plus souvent, d'une pluriactivité associative voire de pluri-engagements (politique, syndical, associatif). Par exemple, Nathalie, salariée 01 du *CFQ* est par ailleurs déléguée syndicale et membre d'une association de parents d'élèves, les deux bénévoles de *La Passerelle* rencontrés sont engagés, respectivement, au Secours Catholique et dans un Club « Questions pour un Champion » pour l'un (bénévole 01) et à Radio Jéricho, pour l'autre (bénévole 02). Le bénévole de l'*ADIE*, lui, fait beaucoup de mystère autour de son « autre assoc. », qu'il qualifie de « complètement sociale »<sup>107</sup> – qualification sur laquelle je reviendrai car elle pointe des enjeux essentiels au secteur – et signale par la même occasion, avec d'autres, la nécessité, pour des individus engagés auprès de plusieurs structures, d'opérer un contrôle et une gestion appropriée de son temps.

« je ne vais pas participer aux autres ateliers, comme les réunions. Donc je me contente pour l'instant de cet unique aspect : l'Internet. [...] Parce que j'ai le souci aussi de ne pas aller trop loin quand même. **Il faut se garder du temps pour la famille. J'estime que trois après-midi par semaine, c'est assez donc un pour chaque occupation** : Secours Catholique, Club « Questions pour un champion » et *La Passerelle*. » (Entretien bénévole 01 *La Passerelle*, 17 février 2003)

« **Y a un tiers de mon temps qui est pour moi, un tiers pour mon autre assoc. et un tiers pour ici** alors euh... je ne sais pas comment ça se traduit en termes d'heures mais euh... y a des

---

<sup>105</sup> Callon M., *Art. cit.*, 1992.

<sup>106</sup> Le cas où des individus viennent profiter (au sens malhonnête du terme) d'une action a été signalé – on l'a indiqué – et ne peut donc être exclu du corpus mais, il ne s'agit pas de considérer cette situation comme classique ou d'importance dans le secteur. Elle est véritablement marginale. En revanche les cas d'« instrumentalisation » concertée et consentie par les deux parties est plus courant, comme c'est le cas d'étudiants qui cherchent une expérience professionnelle, des points pour un diplôme, etc.

<sup>107</sup> Il nous disait exactement : « ben... disons qu'elle est euh... complètement sociale. [...] mais je ne vous donnerai pas le nom parce que j'peux pas. [...] ben disons que c'est un genre de "SOS" quoi. », Entretien bénévole *ADIE*, 22 mai 2002.

semaines qui sont chargées où y a tous les jours quelque chose et y a des semaines où... où y a juste une réunion avec l'ANPE. Ça dépend hein ! » (Entretien bénévole *ADIE*, 22 mai 2002)

Et ces cas de multi-engagement ne sont pas exceptionnels. Bénédicte, salariée 02 du *CFQ*, nous dit :

« [des engagements ailleurs ?] Non. Moi, je fais partie d'un Conseil d'administration d'une association euh... à la Grange-aux-Bois qui s'occupe de... comme ici mais... ce sont déjà des enfants euh... [long silence]. Sinon j'ai donné des cours de lecture à quelqu'un qui est déficient mental, dans le cadre privé. Et... voilà. » (Entretien Salariée02 *CFQ*, 10 décembre 2002)

Quant à la salariée de *Rencontre*, revenant sur la constitution du CA, à l'origine de la création de la structure et la présentation des membres actuels, fournit un cas exemplaire non seulement du caractère « multi-casquettes » des acteurs associatifs mais également des logiques fondamentales du secteur, avec un coup de projecteur très net sur le caractère partenarial, réticulaire, le côté microcosme du secteur associatif.

« on n'est pas que... oui... y a... y a... y avait pas mal de personnes qui s'occupaient de... quoi, notamment issues des euh... des milieux euh... comment est-ce que je vais dire... **accueillant euh... des euh... des personnes... des immigrées** qui venaient sur la région quoi... donc **issues de différentes structures** quoi. [...] c'était **des gens qui étaient investis ailleurs dans d'autres associations** au départ et qui, dans leur structure, euh... avaient envie de développer des choses mais ne pouvaient pas le faire parce que ben... les structures dans lesquelles ils étaient avaient d'autres missions. Donc ces gens-là se connaissant se sont regroupés et ont créé cette association-là. [silence] Mais... bon c'est vrai que parmi ces gens-là, y avait des gens qui avaient eu un parcours dans l'enseignement euh... oui. [...] y a... y a... oui, y a un directeur d'un... par exemple le directeur d'*ISM-Est*, **l'ancien directeur d'*ISM-Est* est devenu notre président**. Euh... d'autres personnes... des personnes euh... issues des premiers conseil d'administration, vraiment des membres fondateurs de l'association, y en reste plus qu'un. Voilà. **Les autres se sont un petit peu dispersés, sont investis ailleurs euh... chez Emmaüs, à l'Armée du Salut euh... au Secours Catholique etc.** Euh... ouais, y a des enseignants... hein... notre trésorière est enseignante. Euh... **les autres personnes, ils sont directeurs d'associations, ils sont euh... ben ça tourne beaucoup... énormément ici autour du... du milieu socio-culturel, travailleurs sociaux.** Vous voyez c'est un petit peu... on a... on a finalement peu de gens qui viennent de... de milieux complètement différents, par exemple de l'industrie ! C'est vrai que... parce qu'**on remarque qu'en fait dans le milieu associatif que... euh... les gens ont plusieurs casquettes.** Si... si vous interrogez les gens du Conseil d'administration, **notre trésorière, elle a une activité encore professionnelle, elle est prof hein... mais en même temps, elle est trésorière chez nous et elle a également des missions dans une autre association là sur Armetz. les autres aussi quoi hein... ils sont investis ici mais ils sont aussi investi dans d'autres... dans d'autres associations à différents... à différents titres hein.** » (Entretien salariée *Rencontre*, 20 décembre 2002)

Ce qui affecte le plus l'engagement des travailleurs associatifs, ce sont d'une manière générale les difficultés organisationnelles, qui compliquent la mise en œuvre de projets et surtout leur financement ; et l'impératif partenarial qui structure le secteur associatif n'est pas

exempt de ces complications. De plus, les difficultés de recrutement tiennent également au paradoxe entre d'un côté un niveau d'exigences (expérience, formation, implication, etc.) de plus en plus élevé et de l'autre une reconnaissance sociale du travail relativement faible, de l'ordre du symbolique.

« ben en terme de projets, oui. Maintenant, on sait pertinemment que **ça dépend pas de nous** puisque **ça fait quand même des années qu'on est en plein projet de développement et euh... ben... on sait qu'ils sont pas suivis** donc euh... vous savez quand vous demandez un financement et que vous avez 2/3 ben forcément déjà le projet de développement ou les objectifs que vous vous êtes fixés, il faudra déjà travailler au rabais. Et etc. quoi donc quand y a... **on va avoir des soucis de... création de postes** par rapport à... aux actions et puis y en a besoin quoi euh... **on a des soucis de pérennisation** euh... des **soucis de gestion, des soucis de trésorerie** euh... qui nous empêchent d'avancer quoi. **Et qui tuent aussi la motivation des bénévoles** par exemple... on a des gens du comité ou du conseil d'administration... on est en loi 1908... l'association, elle est créée en loi 1908, droit local... donc y a un comité de direction... ben... **là c'est sûr que les projets si ils aboutissent pas euh... ça peut démotiver des gens.** [...] **Et on finit par travailler dans l'urgence euh... et de travailler à court terme quoi. Donc là... on est amenés à travailler à court terme donc même pas à moyen terme !** » (Entretien Président *AJB*, 07 mai 2002)

« [I : et tes projets après, c'est quoi ?] **J'ai pas de projet en fait. Cette année, je devais partir en juillet** mais le président m'a demandé de rester pour accompagner le déménagement puisque la structure va déménager et puis aider Martin à faire la transition. [...] Maintenant, il faut que je respire **et puis bon, j'en ai marre aussi de travailler au niveau des institutions, des politiques : c'est David contre Goliath. Ça use.** Ça fait six ans qu'on fait avant d'avoir. Ça fait six ans qu'on revient sur les mêmes questions alors qu'on a fait X fois la preuve de la pertinence de certains projets. La rotation des sous-préfets, c'est pas quelque chose qui est simple à gérer non plus. Tous les deux ans, on change de sous-préfet, il faut recommencer, ré-expliciter, tu sais pas qui t'as en face et puis, lui, il aura peut-être des conceptions différentes. Le dernier sous-préfet, par exemple, il avait l'intention de développer l'outil multimédia sur le quartier ; le nouveau, il a décidé de supprimer ça et qu'il n'y aurait pas un franc qui serait destiné à l'informatique sur le quartier. **Mais systématiquement, il a fallu que l'on fasse la preuve de la pertinence de toutes les actions** [...] ce qu'on fait, on le fait bien mais il faut quand même qu'on fasse toujours la preuve de ça et on prend toujours le risque d'être discrédité à un moment ou à un autre. Ça c'est un peu usant [...] **et puis bon, les assoc. ne sont pas non plus toutes amies-amies.** [...] on s'est fait entuber d'un point de vue financier et pendant que nous, on essayait de travailler pour avoir une aura positive, il y en a d'autres qui s'en mettaient plein les poches, etc. donc c'est un peu de cet ordre là et c'est pénible. **Mais les gens, ici, en général, ils restent ou alors, ils restent pas longtemps du tout et ils passent.** Mais c'est usant et puis, **moi, c'est un peu homme-à-tout-faire mon job. Et puis un week-end sur deux qui saute** donc au bout d'un moment t'en as marre et puis plus tu commences à comprendre les choses, plus **tu deviens compétent**, plus tu te formes, tu deviens diplômé, tu vois d'autres gens, tu vois comment ça se passe ailleurs. **T'as pas forcément envie de continuer à galérer.** Parce que moi, j'aspire un peu à autre chose. Au début, ici, moi je ne connaissais rien. Aujourd'hui, j'ai fait un peu le tour. Voir autre chose. » (Entretien responsable *ATTM*, 24 mai 2002)

Ces extraits mettent en avant nombre de difficultés à agir dans le secteur (mode de financement qui précarise, projets plus ou moins suivis, soupçon, polyvalence, concurrence, etc.). Pour autant ces deux responsables – dont on sent l'exaspération et l'usure – sont

impliqués dans leurs structures depuis plusieurs années (plus de dix ans pour le président de l'*AJB* et six pour le responsable de l'*ATTM*). Concernant le responsable de l'*ATTM*, c'est en faisant un retour sur sa situation, sur ce qu'il a appris, ce qu'il a fait au cours des six années précédentes qu'il justifie le choix de son départ, envisagé depuis plusieurs mois mais non encore effectif au moment de l'entretien<sup>108</sup>. Il se trouve avoir véritablement dépassé son seuil de tolérance et d'acceptation des conditions de travail, propres au secteur associatif car, comme le rappelle une autre salariée :

« on n'est pas reconnu, par exemple, comme un enseignant qui aurait eu un concours euh... [...] à partir du moment où il décroche un concours, il devient un professionnel. [...] *a priori*, on ne va pas douter de ses compétences. Vous comprenez ? Tandis que **nous, il faut toujours qu'on... qu'on démontre.** » (Entretien salariée *Rencontre*, 20 décembre 2002)

Les conditions de travail peuvent cependant influencer différemment selon le statut des personnels et l'image publique de la structure.

« Pour les animateurs. [...] **on a un déficit de... de candidats.** Non pas qu'on ait des exigences euh... énormes parce que si je... si je prends la Charte à l'accompagnement à la scolarité qui... qui précise un petit peu quelles doivent être les compétences d'un animateur, euh... **c'est pratiquement impossible de trouver quelqu'un qui réponde à tous ces critères et qui accepte le salaire qu'on lui donne ! hein ! en gros ! et les conditions de travail ! vous voyez [elle sourit].** Donc c'est sûr qu'**il faut faire l'impasse sur un certain nombre de choses.** [...] **à partir du moment où je sens que vraiment la personne a envie de s'investir**, a... a envie de **saisir cette opportunité-là pour euh... concrétiser son projet professionnel** hein ! parce que bon c'est vrai que les filles qui bossent avec nous, elles préparent des concours hein ! ou alors elles l'ont préparé [...] [I : et le recrutement des bénévoles ?] **c'est aussi par défaut !** [elle rit] Vous vous imaginez bien que quand vous cherchez bon euh... soixante bénévoles ! euh... demandez... demandez à l'*ATTM*, à l'*AJB* qui ont deux ou trois bénévoles, déjà le mal qu'ils ont à les trouver ! alors imaginez quand il vous en faut soixante euh ! bon c'est... **c'est une galère quoi !** Donc euh... bon, contrairement aux autres, moi, j'ai diversifié les... les... les... comment est-ce que je vais dire ?... les ports de communication ! vous voyez pour faire vraiment très pompeux hein ! [...] Et puis après je pense aussi, maintenant qu'il commence à y avoir depuis... en tout cas depuis que moi je suis là euh... si vous comptez dans la cinquantaine de bénévoles par an qui sont restés depuis... depuis dix ans, ça fait 500 personnes ! Ces personnes-là, **sachant qu'elles sont investies dans d'autres structures, qu'elles parlent de nous...** ben petit à petit ben moi, j'ai des gens qui m'appellent... qui viennent simplement parce que d'autres personnes leur ont parlé de nous. [...] c'est vrai que en diversifiant euh... le... le... le... les supports et les lieux, et en diversifiant les publics... eh... effectivement on trouve beaucoup de monde. **Bon et puis je pense aussi que on a un attrait quand même indéniable c'est euh... le public quoi hein ! c'est des petits ! six ans !** ça attire beaucoup ça... **C'est les conditions de travail : c'est des toutes petites unités de douze enfants** dans des ateliers quand même euh... **on est les seuls** quand même je pense carrément **sur Metz à offrir ces conditions de travail** quoi ! avec à chaque fois euh... un... une salle d'activité, des bureaux individuels, des bibliothèques... enfin des bibliothèques... on peut appeler ça plutôt des coins lecture mais enfin des salles

---

<sup>108</sup> Depuis, il a quitté la structure en 2004, soit près de deux ans après nous avoir indiqué son souhait de quitter la structure.

spécialement réservées où on est... où on fait de la lecture avec un... un stand de livres etc. [...] Donc c'est vrai que ça je pense que ça plaît aussi quoi. Y a les publics, y a les conditions de travail. [I : donc vous n'avez pas trop de mal à trouver des bénévoles...] si, on a quand même du mal mais... euh... mais si... si je proposais par exemple, en tutorat individuel... non enfin si je proposais... enfin si je travaillais à l'*ATTM* et que je devais trouver quinze personnes euh... j'aurais peut-être un petit peu plus de mal. **Je dis pas que c'est évident mais c'est vrai qu'on est sur un public particulier.** » (Entretien salariée *Rencontre*, 20 décembre 2002)

Ce long extrait montre que la logique de spécialisation tend à valoriser davantage le travail réalisé. Cela tient au caractère professionnel que cela induit : plus l'action est spécifique, plus les compétences exigées sont précises et plus cela éloigne les personnels d'un sentiment de simple gardiennage d'enfants. La portée éducative et sociale de l'action s'en trouve redoublée et elle valorise ainsi davantage les pratiques des acteurs bénévoles comme salariés. Et malgré cette spécialisation attestée et réclamée par les financeurs, ainsi que la forte implication concédée par certains travailleurs associatifs, les interviewés n'ont de cesse de formuler des demandes de reconnaissance officielle, qui leur permettrait de se libérer d'un certain nombre de contraintes, qui découlent, selon eux de ce manque de reconnaissance, notamment pratique. En effet, les discours politiques, médiatiques, etc. valorisent constamment le travail du secteur associatif, qui a une place essentielle dans la vie de nos villes et de nos quartiers.

Alors, cette reconnaissance pourrait prendre des formes diverses (reprenant en vrac quelques-unes des propositions faites par les acteurs eux-mêmes) : la création de diplômes et certifications attestant officiellement de leurs compétences, la revalorisation des statuts associatifs, une modification du mode de financement passant, par exemple, par l'instauration effective des conventions trisannuelles, etc. L'implication et la durée dans le temps des engagements des travailleurs associatifs (avec un engagement moyen, pour les travailleurs associatifs de Borny, de sept à huit années) botte en touche l'idée d'un papillonnage associatif – dont on entend parfois parler dans les médias (sur le mode « les gens ne s'engagent plus » ou très ponctuellement) – car même si les engagements se font davantage sur des projets bien précis<sup>109</sup> et des populations ciblées, l'idée d'un engagement en dilettante n'est pas de mise, du moins concernant les structures oeuvrant sur les territoires dits sensibles. Le constat d'un *turn-over* modéré va à l'encontre des difficultés énumérées par les interviewés mais trouve sa justification dans l'esprit qui perdure au sein du secteur continuant à le définir comme un secteur « à part ».

---

<sup>109</sup> Ion J., *Op. cit.*, 1997.



Le monde associatif, comme on vient de le voir, est un monde de travail et un monde d'emploi qui répond à des exigences qui émanent de toutes parts : le politique, l'institutionnel, le militantisme, le social, le territoire lui-même, etc. Il tend donc à être « *entre* » différents espaces, différents mondes. Ce positionnement social le conduit à agir avec les outils de la médiation, les outils de l'intermédiaire à savoir : le partenariat. Différents types de partenariats existent, dont on verra dans le prochain chapitre qu'ils ne sont pas toujours appelés comme tels : certains sont des « partenariats de papier », d'autres des « partenariats d'action » ou « réels », comme les appellent les interviewés.



## CHAPITRE VIII

### Le travail en partenariat : leitmotiv du secteur associatif

---

Comme le rappelle Fialaire<sup>110</sup>, « si l'on suit la philosophie de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, les rencontres de la fonction administrative et de la vie associative ne devaient être qu'occasionnelles au moins pour les associations ne prétendant pas à la reconnaissance d'utilité publique, faites ici de l'accomplissement de formalités de déclaration, là d'un soutien ponctuel par l'attribution d'une subvention, celle-ci restant par nature facultative et précaire<sup>111</sup>, voire d'une assistance et de conseils délivrés par les services préfectoraux. Il n'est pas là question de fiançailles, encore moins de mariage. On est loin ici d'un cadre quelconque de partenariat. »<sup>112</sup> Or le partenariat, entendu comme un « accord contractuel par lequel deux personnes au moins mettent en commun leurs connaissances ou leur activité »<sup>113</sup> est aujourd'hui chose commune car simultanément un leitmotiv et une injonction publique, qui ne concerne pas uniquement les structures associatives et les pouvoirs publics ou les administrations mais également les structures entre elles et les structures associatives et les entreprises du secteur privé à but lucratif. Pour autant la critique la plus forte à l'encontre de ce « partenariat » tient à l'inégalité des parties en présence, notamment entre associatif et administratif (souvent financeur principal) amenant certains à qualifier ces structures dépendantes de « faux nez »<sup>114</sup> de l'administration ou de « pseudopodes des services ordinaires »<sup>115</sup>. Comme le note François Aballéa<sup>116</sup>, ce partenariat « devient plus *politique* [...] plus *complexe* [...] plus *formel* et plus *procédurier*. » Il est également « plus *conflictuel* et en même temps plus *autoritaire* ». Autrement dit, la logique partenariale, permettant notamment une mutualisation des moyens humains et non humains (c'est-à-dire immobiliers, mobiliers, techniques, etc.) et des échanges de compétences s'est transformée en

---

<sup>110</sup> Fialaire J., *Art. cit.*, « Les associations, partenaires ou faux-nez de l'administration ? », 2003.

<sup>111</sup> Une circulaire du Premier ministre de décembre 1999 fixe à l'attention des services déconcentrés de l'Etat les orientations de la mission d'accueil et d'information des associations qui leur incombe (*JORF*, 30 décembre 1999, p. 19.765).

<sup>112</sup> Fialaire J., *Ibid*, p105.

<sup>113</sup> Lebreton G., *Libertés publiques et droits de l'homme*, Armand Colin, Paris, (5<sup>ème</sup> éd.) 2001, 527p. , p. 497.

<sup>114</sup> Laubadère A. (de) avec Gaudemet Y., *Traité de droit administratif*, Tome 5, « La fonction publique », Librairie générale de droit et de jurisprudence (L.G.D.J.), Paris, 2002, 211p. Voir également le premier chapitre de Laville J.-L., Sainsaulieu R., *Op. cit.*, 1997.

<sup>115</sup> Bloch-Lainé F., *Faire société : les associations au cœur du social*, Syros, Coll. Alternatives sociales, Paris, 1999, 263p.

<sup>116</sup> Aballéa F., « Décentralisation et transformation du travail social », *Sociétés et représentations*, n°5 « le social en questions », déc. 1997, p. 311-337, p. 316.

impératif synonyme de déclenchement de financements. Cette exigence institutionnelle a alors favorisé les luttes territoriales, le phénomène de concurrence inter-associative. D'un point de vue plus descriptif, nous verrons que les relations entre les différents « partenaires » ne sont pas simples mais tour à tour complices, conflictuelles et serviles. Afin d'envisager ces différents types de partenariat (avec les institutions publiques, inter-associatif, avec le secteur social, avec le secteur privé à but lucratif), nous les considérerons les uns à la suite des autres, même si dans la réalité les uns ne s'opposent aux autres mais sont bien davantage cumulatifs qu'excluant. Ce découpage a donc pour seule fonction une plus grande lisibilité des particularités et enjeux de chacun d'entre eux.

### **VIII.1. Avec les institutions publiques : un partenariat inégalitaire**

S'il est important de commencer par analyser le « partenariat » entre les structures associatives et les institutions publiques c'est qu'il est celui qui conditionne largement l'existence et la pratique du secteur. Ces institutions sont en effet les principaux financeurs du secteur. Bien qu'il existe une diversité de vecteurs de financements, les pouvoirs publics sont les premiers financeurs du secteur associatif. Revenons quelques instants sur le système de financement afin de mieux comprendre ensuite ce qui se joue au sein de ce premier type partenarial.

#### **VIII.1.1. Le système de financement**

On l'a dit à plusieurs reprises, l'organisation du secteur associatif en général et le recrutement de ses personnels en particulier repose très largement sur son mode de financement ; mode de financement qui contraint le secteur à se construire de façon spécifique, comme on l'a vu.

Comme le rappellent très justement Havard-Duclos et Nicourd, « l'Etat n'est plus le seul interlocuteur susceptible de financer les associations : la territorialisation de l'action sociale, la décentralisation et le développement des « partenariats » ont multiplié les financeurs (communes, conseils généraux et régionaux, organismes publics ou parapublics de toutes sortes, mais aussi donateurs privés très versatiles), fragmenté les projets et vassalisé nombre d'associations. »<sup>117</sup> Le terrain principalement investigué ici est à cet égard tout à fait typique comme en témoigne la longue liste<sup>118</sup> de financeurs réguliers comme occasionnels dont nous

---

<sup>117</sup> Havard-Duclos B., Nicourd S., *Op. cit.*, 2005, p. 168.

<sup>118</sup> Liste valable pour le temps de la durée d'enquête entre 2002 et 2003, non actualisée.

ont fait part les structures rencontrées, toutes structures confondues. Aucune des structures n'est financée par l'ensemble des financeurs cités ci-dessous, notamment parce que certains organismes (Chambre de commerce, CHP Jury, CNASEA, DRAC par exemple) subventionnent des actions dans des secteurs spécifiques. De plus, il est important de préciser que, bien qu'un même financeur puisse contribuer à hauteur différente du budget total des structures, il ne sera pas fait mention ici des hauteurs respectives afin de garder une certaine lisibilité de la liste ci-dessous.

Les sources de financement des structures rencontrées sont, par ordre alphabétique : l'ANPE, la CAF, le CEFISEM, la Chambre de commerce, la Chambre des métiers, le CHP de Jury, le CNASEA, le Conseil général, le Conseil régional, les cotisations adhérentes, la Délégation aux droits des femmes, la DDASS, la Direction du travail, la DRAC, l'Etat par le ministère des Sports, le FASILD, France Télécom, la MACIF, l'OPAC, l'OVVV, la Politique de la Ville, la Préfecture, le réseau bancaire, le Rotary Club, l'UDAF, la Ville de Metz et la vente de services et produits.

Le secteur associatif dispose, pour se financer, de plusieurs vecteurs possibles : d'une part, des fonds privés tels les cotisations de membres, les droits d'entrée (dans certains cas), les ressources propres (par la vente de produits ou de services ou des recettes perçues à l'occasion de fêtes ou manifestations exceptionnelles ou encore de revenus du patrimoine mobilier ou immobilier), les dons privés d'individuels ou de collectifs, les subventions d'organismes privés, les parrainages et mécénats ou encore le bénévolat qui compte parmi les ressources puisqu'il constitue une mise à disposition gratuite de personnel (donc une réduction des coûts salariaux) ; d'autre part, des fonds publics au titre de subventions émanant des différents niveaux de l'Etat et collectivités territoriales et locales (Etat, région, département, commune) et d'établissements publics ou parapublics voire d'autres organismes (caisse d'allocation familiale, par exemple). Ces subventions se traduisent soit en espèces soit en nature par la mise à disposition gratuite de locaux, de personnel, etc.

L'accès aux ressources privées repose sur une opération de démarchage de la part des structures associatives qui doivent alors faire preuve de conviction et même de séduction, « vendant » d'une certaine manière l'intérêt de leur présence sur un territoire et de leurs modalités d'action propres. L'octroi de subventions publiques, lui, repose sur la production

d'un « dossier complet et argumenté »<sup>119</sup> à présenter au moment de la demande. Il s'agit du « projet ». Cela demande là encore de faire preuve de conviction pour attester de l'intérêt public de l'action ou du projet global visé mais il s'agit également de répondre aux priorités développées par les collectivités et l'Etat, le recours aux finances publiques demandant à être en adéquation avec la politique menée. Ces projets sont annuellement évalués et ces évaluations reconduisent ou é conduisent les projets. Et même si depuis 2003 il existe des conventions trisannuelles qui ne nécessitent pas cette évaluation annuelle (même si un contrôle régulier est mis en place<sup>120</sup>), qui sont encouragées, elles ne constituent toujours pas (2007) la majorité des contrats de subvention. Autrement dit, la construction annuelle de projets à soumettre aux financeurs potentiels reste d'actualité. Cette situation, fortement critiquée par les acteurs associatifs (comme nous le verrons par la suite), connaît alors deux interprétations ou deux conséquences simultanées, qui participent de la construction du secteur lui-même. La première (positive, si l'on peut dire) crée une réactivité et une adaptabilité importante pour le secteur ; ce qui lui permet d'être un lieu d'innovation important. La seconde (plus négative) instaure et installe cycliquement une précarité et une instabilité qui demande du temps et de l'énergie qui sont pris sur le temps d'action (le temps de la réalisation du projet) et qui ne garantissent pas la pérennisation ni de l'action, ni des personnels, ni de la structure elle-même. Depuis 2004, on a d'ailleurs vu un grand nombre de structures disparaître après plusieurs années, voire dizaines d'années d'existence<sup>121</sup> car la plupart des structures rencontrées fonctionnent avec un budget reposant de 80% à 100% sur des subventions publiques.

### **VIII.1.2. Les enjeux du système de financement**

Deux enjeux principaux découlent de cette situation : d'une part, il engendre une instabilité et une précarité des structures et des personnels (salariés mais également bénévoles) et d'autre part, son caractère annuel, particulièrement « usant » empiète sur le temps et l'énergie disponible des travailleurs associatifs en les détournant momentanément des actions pour

---

<sup>119</sup> Telle est l'expression employée par les manuels ou guides associatifs, ayant pour fonction d'expliquer le montage et mécanismes organisationnels des associations. Joho J., *Guide pratique des associations d'Alsace-Lorraine*, Eds. Jean Joho, 2005 (9<sup>ème</sup> éd.), Colmar, 572p., p. 189.

<sup>120</sup> Sur les différents types de contrôle organisant les versements de subventions aux structures associatives, voir Crucis H.-M., « Le contrôle des fonds publics versés aux associations », p. 175-191 in Prouteau L. (sous la dir.), *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2003, 211p.

<sup>121</sup> Concernant mon corpus, à l'heure d'aujourd'hui, l'*AJB* a disparu pendant un an et vient à peine de renaître de ses cendres mais *Rencontre* a périclité après plus de vingt-cinq ans d'existence et malgré ses « ateliers » lecture pour les CP, qui avaient obtenus leurs lettres de noblesse depuis plusieurs années.

lesquelles ils sont subventionnés vers la réalisation du projet. Plus loin, nous verrons qu'il a également des conséquences sur le partenariat inter-associatif.

### VIII.1.2.1. La précarité institutionnalisée

Laissons au préalable la parole aux acteurs qui décrivent ce mode de financement et ses conséquences.

« Et troisième axe de travail : c'est... eh bien... la mise en place de projets... pour demander des financements parce que... une association, ça vit avec des subventions hein !... donc on a... **même si on est en Contrat à Durée Indéterminée, nous avons des postes qui sont toujours remis en question tous les ans, quasiment d'une année sur l'autre... la précarité des personnes, on la vit...** (un petit silence : une gêne ?)... aussi. Je le dis : pour certains d'entre nous, ils vivent... c'est plus social que d'autres quoi. Bon, ça c'est mon boulot aussi... hein... de mettre en place des projets, d'essayer de **réfléchir à des actions qui peuvent être porteuses en fonction des besoins repérés**, etc. Euh... dans cette phase de travail-là, je suis parfois en délégation... euh... de ma directrice hein... pour assister à des réunions un petit peu... dans le cadre du Grand Projet de Ville. Donc je suis allée à différentes commissions de réflexion. Et voilà quoi... en lien avec les institutions qui financent. » (Entretien Salariée 01 *CFQ*, 05 décembre 2002)

Ici, on constate que l'annualisation des projets est critiquée au nom d'une précarisation de l'emploi associatif qui se trouve ainsi lui-même annualisé. On a déjà soulevé cette situation dans la partie précédente et on a vu l'incertitude qui en découlait. L'ensemble des personnels sera-t-il présent l'année suivante pour assurer le nouveau projet déposé ? Telle est la question que cette salariée soulève plus loin dans l'entretien :

« **Ben mon emploi est stable. Mon emploi est stable ! ça fait 15 ans que je suis là donc je ne peux pas dire qu'il n'est pas stable... mais simplement on est quand même toujours dans... euh... par exemple, là, on est en plein phase appel d'offre.** On a de l'appel d'offre donc, on doit répondre à la fin du mois de décembre. Ça aussi, c'est intéressant : c'est-à-dire qu'on doit répondre pour le 27 décembre. Ça veut dire que les gens *a priori* ils ont jamais le droit de prendre congé entre Noël et Nouvel An... enfin, **c'est des petites choses comme ça qui font qu'on se dit "quand même !"**. Hein ! **S'ils demandent la réponse pour le 27 décembre, ça veut dire qu'ils pourront pas nous envoyer les réponses avant la mi-janvier... ils auraient pas pu nous les envoyer à un autre moment... enfin... Bon bref.** Ceci étant. Par exemple, les appels d'offre, on va répondre sur le projet mais on ne saura qu'à la mi-janvier si on est conventionné pour ces projets-là ! **Comment on va envisager les possibilités d'embauche des gens ? Les gens, si ils sont là actuellement, on va pas pouvoir leur dire que dans 6 mois on aura encore du boulot parce qu'on n'en saura rien ! Alors comment on dirige...** alors maintenant, on essaye de négocier sur nos actions, faire le suivi individuel et tout ça... mais quand même... quand même ! Euh... Ma collègue Bénédicte, elle a formulé des projets mais pour le moment on n'a pas de réponse ! **On ne sait pas ce qui va se passer ! [...]** Et ça veut dire que c'est un risque pour l'association de devoir fournir un salaire à tout le monde mais c'est aussi nous...on nous a demandé une plus grande polyvalence d'intervention. C'est-à-dire d'être en capacité d'intervenir sur tous les types d'action qu'on va pouvoir avoir. [...] C'est aussi

quelque chose qu'on nous demande. (silence) mais c'est... **on est toujours après les subventions...** mais ça à voir avec les subventions... c'est pas un problème de formation mais **c'est le problème de toutes les associations... qui entretiennent des actions.** »

Or, une circulaire du Premier ministre du 1<sup>er</sup> décembre 2000 indique que « le recours aux conventions pluriannuelles d'objectif (d'une durée maximale de trois ans) doit être systématiquement préféré aux conventions conclues sur une base annuelle, dès lors que l'aide de l'Etat à une association consiste à soutenir son action dans la durée »<sup>122</sup>. Il semble donc que cette prescription tarde à se généraliser dans toutes les communes et sur l'ensemble des territoires d'intervention associative puisque les responsables des structures qui constituent le corpus et qui ont été rencontrées entre 2002 et 2003, sans exception, disaient souhaiter que des conventions pluriannuelles (notamment sur trois ans) viennent remplacer leurs conventions annuelles. Et la précision de durée pendant laquelle l'Etat s'engage à soutenir la structure en question n'est pas un argument qui tient pour justifier l'absence d'application de la circulaire dans la mesure où ces structures, qui existent toutes depuis plusieurs années, sont financées pour des actions précises qui font leur spécificité : plus de quinze ans de formation FLE pour le *CFQ*, vingt-cinq ans de soutien scolaire aux CP pour *Rencontre*, près de trente ans d'actions en direction des femmes pour l'*ATTM*, etc. L'incertitude ne constitue cependant pas l'unique point d'achoppement du secteur avec ses financeurs.

A l'incertitude s'ajoutent un regain d'exigence de polyvalence et de disponibilité des personnels. De plus, la salariée interviewée, faisant le point sur les différentes sources de financements, dénonce le caractère spécifique de chacun des financeurs qui contribue à alimenter l'aspect « compliqué » de ce système.

« Oh oui ! **C'est très compliqué.** Euh... ça c'est... mais je pense que **c'est le problème de tout le monde associatif** et pas seulement de cette association... je pense que ça doit être à peut près ce que tout le monde vous dit : c'est qu'on a une multitude de financements, qui ne sont pas des financements... euh... on n'est pas tranquille pendant quelques années. **On n'est jamais tranquille c'est-à-dire qu'il faut toujours renouveler les demandes de financement suivant les actions qu'on a atteintes ; que chaque financeur a son mode de fonctionnement... leurs exigences qui sont différentes... les dossiers qui sont différents... les décisions qui sont différentes...** et que... parfois, on a l'impression de **crouler sous la paperasserie** pour faire des demandes de financement et dans certains cas, quand on est très fâché et très fatigué, **on a le sentiment de passer plus de temps à remplir des dossiers qu'à faire le travail pour lequel on doit... bon... j'exagère mais... parfois quand même y a...** bon... alors les financements : au niveau des actions de formation, on a l'ANPE, on a la DDTEFP, on a le FAS, on a le Conseil Général, on a... la Ville, on a le... dans le cadre des formations complémentaires... c'est la formation complémentaire de l'AFPA... Chaque action, on a... euh... on a des sous-traitances. Par exemple, il y a l'équipe... les "équipes Saint-Vincent", donc on les a dans un dispositif de financement... on a le CCAS qui se font payer donc qui adhèrent donc après... c'est cette

---

<sup>122</sup> *JORF*, 2 décembre 2000, p. 19160.



équipe-là qui est porteur du projet. L'objectif étant les contrats de sous-traitance... hein... euh... bon le Conseil régional parfois. De moins en moins mais parfois. Euh... la DDASS... oui... voilà quoi... pour chacun, c'est... les financements sont différents... les moyens de faire des comptes-rendus, des bilans sont différents... les échéances, les calendriers sont différents... et... voilà, voilà, voilà quoi !! c'est un peu... »

Ce qui est « compliqué » dans ce système de financement c'est à la fois son caractère cumulatif (un dossier pour un projet pour un financeur) et son caractère spécifique c'est-à-dire que chaque financeur a son cadre de présentation, son mode de financement, de restitution des bilans, ses attentes, son calendrier, etc. Le ton de cet extrait qui se termine par une succession de « on a » (« on a ci », « on a ça », « on a celui-ci », « on a celui-là et puis celui-là parfois ») tend à nous interpeller sur la lourdeur du système de financement. Il semble d'autant plus surprenant de trouver ce type de fonctionnement pour un secteur symbole de réactivité et d'innovation, antinomie d'une administration.

De plus, cette interviewée est loin d'être la seule à faire ce type de reproche au système de financement, alors que sa structure (le *CFQ*) appartient à l'*APSYS*, qui constitue l'un des ensembles associatifs les plus stables, les plus soutenus et les plus ancrés sur le territoire concerné. La critique est unanime et systématiquement construite à partir des mêmes termes et des mêmes thèmes. Elle est souvent d'autant plus virulente que les structures sont de petite taille ou sur des champs d'action particuliers et/ou difficilement quantifiables comme le soutien psychologique, la revalorisation de soi, etc. Pour ces dernières, la débrouille, le bidouillage, le culot sont des termes plus qu'appropriés pour qualifier les montages financiers qui peuvent être faits « en raccrochant des bouts et des bouts à droite et à gauche »<sup>123</sup>, éléments instables, éphémères et ponctuels. Écoutons quelques interviewés à ce sujet.

« moi j'ai un contrat à durée indéterminée mais sur **mon contrat** y a bien précisé que euh... le contrat de... est... **est lié aussi à une source de financement** c'est-à-dire que **si l'année prochaine y a plus de source de financement, l'association se sépare de moi** sans... sans problème hein ! Moi, j'ai aucun recours. Mais c'est ça partout hein ! » (Entretien salariée *Rencontre*, 20 décembre 2002)

« Ne pas avoir de subventions, ça peut poser des problèmes... et puis **tout le monde n'est pas à l'abri**... parce qu'un jour, on peut très bien toucher... ce qui ne veut pas dire que... je ne voudrais pas que ça laisse croire que la collectivité publique finance correctement ce qu'elle devrait financer. D'accord. Voilà. On ne peut pas dire ça. » (Entretien Responsable *CFQ*, 22 mai 2002)

« En fait en ce moment on a un petit problème... **le contrat de ville cesse de financer le secteur petite enfance et le CG suit... il faut qu'on se démène pour trouver de nouveaux financeurs.** [...] Les seules rentrées d'argent ce sont les financements... bon, au niveau du CA,

---

<sup>123</sup> Expression utilisée par le responsable de l'*ATM*.

**les membres cotisent, mais ils sont douze personnes ça fait pas bien lourd**, les bénévoles sont soixante mais ils ne cotisent pas. Regardez autour de vous, on est très mal équipé, **on avait fait une demande de subvention au CG pour du matériel de bureau et ce n'est pas passé, on avait pourtant monté un dossier...** nous n'avons qu'un ordinateur récent qui a été financé par le Lion Club, non par **le Rotary Club de Metz**, les autres on les a récupérés au lycée, 600F pièce. Oui, c'est drôle pour le Rotary, on avait appris qu'ils faisaient de temps en temps des dons, on a tenté notre chance et ça a marché, tant mieux... » (Entretien responsable *Rencontre*, 19 décembre 2002)

« **On espère que ces projets pourront... pourront aboutir quoi. Elle est là la grosse question aujourd'hui quoi !** La question qui se pose : c'est **est-ce que cette année on va être financé sur les actions qu'on a projetées** et... et... euh... quelle va être... va être la résultante de ces choix politiques quoi ? sur nous quoi... » (Entretien Président *AJB*, 07 mai 2002)

« Parce que nous, ben... on essaye de leur faire passer justement ce message. Il faut... **il faut changer le... le système de subventions. Ne plus financer que sur les actions** euh... comme ça... euh... [...] de toute manière, on va faire l'action mais **on va le gonfler de toute manière pour prévoir d'un coup notre budget de fonctionnement** parce que sinon euh... **personne n'aurait réussi à trouver si on ne faisait pas comme ça !** Nous, on fait en sorte qu'ils le prennent en compte et qu'ils disent... qu'ils acceptent de financer le fonctionnement quoi. Parce que comme au niveau de structures comme nous euh... c'est pas... ça va pas quoi. Et puis même, il faut rentrer dans le détail mais alors on regarde **d'abord si on a du fric cette année et puis on ira faire l'action en fonction de ce qui est d'actualité mais pas en fonction des... des besoins du terrain.** » (Entretien responsable *La Clé*, 16 mai 2002)

« **L'AIEM a développé une politique difficile : on est plutôt précaires, tributaires des politiques publiques qui fluctuent au gré...** [des élections, des changements de gouvernement, de maire, de préfet, etc.] [...] **Même quand on est complètement expert dans un domaine, ça change d'une année à l'autre.** » (Entretien responsable *AIEM*, 03 mai 2002)

« Au niveau de la structure oui mon emploi est stable... ici pas de problème... au niveau de la politique publique, c'est moins ça... **Si les politiques changent, dans le contrat de ville tout ça... si ils retirent des budgets... ils faudra trouver des financeurs... et ça c'est pas gagné ! Mais si ils trouvent [l'ATTM] ce sera renouvelé, il [le responsable] me l'a dit...** » (Entretien salariée01 *ATTM*, 02 décembre 2002)

« c'est ma mission pour l'an prochain ça : **faire sortir l'assoc. des financements de la Politique de la Ville puisque c'est précaire** et puis, en ce moment, c'est remis sévèrement en question avec toutes les questions d'actualité, de la Cour des comptes et compagnie donc ça commence à être pas mal décrié donc, à mon avis **il vaut mieux trouver d'autres manières de pérenniser nos actions.** [...] Donc on arrivera à **raccrocher des bouts et des bouts** à droite et à gauche. C'est un travail de titan : 30 000 balles à droite, 40 000 à gauche sur telle ou telle action spécifique. C'est nous qui faisons le travail là, c'est pas les institutions alors que les projets, ils les ont et ils pourraient dire "cette partie là, on va la prendre en charge". Ils le font jamais. C'est à nous à aller chercher. » (Entretien responsable *ATTM*, 24 mai 2002)

« **ben en terme de projets, oui. Maintenant, on sait pertinemment que ça dépend pas de nous** puisque ça fait quand même des années qu'on est en plein projet de développement et euh... ben... on sait qu'ils sont pas suivis donc euh... **vous savez quand vous demandez un financement et que vous avez 2/3 ben forcément déjà le projet de développement ou les objectifs que vous vous êtes fixés, il faudra déjà travailler au rabais.** Et etc. quoi donc quand y a... **on va avoir des soucis de... création de postes par rapport à... aux actions** et puis y en a besoin quoi euh... **on a des soucis de pérennisation** euh... **des soucis de gestion, des soucis de trésorerie** euh... **qui nous empêchent d'avancer quoi. Et qui tuent aussi la motivation des bénévoles** par exemple... » (Entretien président *AJB*, 07 mai 2002)

On voit nettement avec ces extraits les différents plans qui sont perturbés par cette logique de projet : cela transforme la *temporalité des actions* à mener (« travail dans l'urgence » « à court terme » *vs* un temps et une énergie dépensée à remplir les mêmes « longs » dossiers censés témoigner de l'utilité du projet) mais cela transforme également le *rapport des travailleurs* (bénévoles comme salariés) à la structure, à la « foi » dans le travail qu'ils effectuent et d'une manière générale à leur *utilité sur le quartier*, dans ce secteur d'activité, etc. (une perte ou en tout cas un effritement de la motivation). Et on voit également très nettement le lien d'interdépendance existant entre la sphère politique (financière et décisionnaire) et la sphère associative : le calendrier associatif dépend très largement du calendrier politique et du jeu politique (le ballet des élections). Non seulement le calendrier est dépendant du politique mais c'est toute l'organisation du secteur et de chacune des structures qui s'en trouve modifiée.

Les structures doivent montrer patte blanche en déposant les dossiers les plus détaillés et fins possibles, tout en collant au plus près des priorités nationales (qui fluctuent au gré des mois, des responsables politiques en place, etc.) afin de ne pas se voir refouler un financement au seul motif d'un changement de priorité. Il s'agit donc, dans ces cas, pour les acteurs associatifs en charge de la réalisation de ces dossiers, d'être de fins stratèges, d'être en alerte des nouveautés politiques afin de faire apparaître les « mots clés », comme ils les appellent eux-mêmes, déclencheurs de financements. Ensuite, ces dossiers demandent de l'énergie dans la mesure où, on vient de le voir, une grande pression s'exerce sur ces personnels en charge de ces dossiers de demande de financement. Aussi s'agit-il véritablement de répondre le plus précisément aux attentes des financeurs afin de mettre toutes les chances de son côté. Et pendant ce temps-là, comme le signalent de manière récurrente les interviewés, ce sont des actions en moins qui se font. Toute la gestion administrative et l'entretien de (bons) rapports avec les pouvoirs publics, principaux financeurs, nécessitent un réel investissement qui concurrence le temps accordé aux actions elles-mêmes. Et cette remise annuelle de l'ouvrage sur le métier, « ça use », comme le dit le responsable de l'ATTM.

**« j'en ai marre aussi de travailler au niveau des institutions, des politiques : c'est David contre Goliath. Ça use. Ça fait six ans qu'on fait avant d'avoir. Ça fait six ans qu'on revient sur les mêmes questions alors qu'on a fait X fois la preuve de la pertinence de certains projets. La rotation des sous-préfets, c'est pas quelque chose qui est simple à gérer non plus. Tous les deux ans, on change de sous-préfet, il faut recommencer, réexpliquer, tu sais pas qui t'as en face et puis, lui, il aura peut-être des conceptions différentes. Le dernier sous-préfet, par exemple, il avait l'intention de développer l'outil multimédia sur le quartier ; le nouveau, il a décidé de supprimer ça et qu'il n'y aurait pas un franc qui serait destiné à l'informatique sur le quartier.**

**Mais systématiquement, il a fallu que l'on fasse la preuve de la pertinence de toutes les actions** qu'on fait aux trois sous-préfets. » (Entretien responsable *ATM* 24 mai 2002)

L'existence de cette circulaire et de cette réalité associative relatée par les interviewés témoigne de l'un des paradoxes flagrants inhérent au secteur associatif qui tient au décalage existant entre les attentes formulées par les pouvoirs publics (ne cessant de s'accroître) à destination du secteur associatif et de la faiblesse du soutien voire de la méfiance à son égard. Sans doute ce paradoxe s'explique-t-il par le caractère privé de la démarche associative. Plusieurs chercheurs proposent des explications de ces liens paradoxaux entre Etat et secteur associatif. Selon Yves Vaillancourt et Jean-Louis Laville, on peut identifier trois visions de ce rapport entre le secteur associatif et l'Etat. La première est une vision « néolibérale ». Suivant ce schéma politique, si l'Etat valorise le recours au secteur associatif (ou plus largement du tiers secteur) c'est qu'il tend par là même à « accélérer le désengagement de l'Etat » sur les questions sociales. Et « l'ouverture aux associations se double d'une ignorance à leur égard : elles ne sont qu'un outil parmi d'autres de la libéralisation des services considérée comme indispensable à l'accroissement de leur efficacité. [...] Cette logique marchande soumet la pérennité des services associatifs à la consolidation en leur sein d'une culture gestionnaire et à l'appréciation de leur clientèle. [...] Ainsi, dans l'hypothèse néolibérale, les associations peuvent être bien considérées, mais à condition qu'elles se montrent malléables dans leurs relations de sous-traitance avec l'Etat, qu'elles se comportent en complément docile du secteur public et se cantonnent dans la production de services en renonçant à leurs activités de défense des droits et de promotion d'une citoyenneté active. Dans le schéma néolibéral, les associations sont d'autant plus désirables qu'elles permettent de réduire les dépenses publiques et de légitimer l'érosion des services publics. »<sup>124</sup> A côté de cette première vision actuellement dominante, les auteurs distinguent deux autres schémas politiques : d'une part, « l'hypothèse social-étatiste »<sup>125</sup>, qui développe historiquement une certaine « méfiance envers les associations », préférant « défendre le maintien, voire la croissance du service public » en opposition à l'instrumentalisation de l'associatif par le camp néolibéral, mais qui envisage depuis plusieurs années le secteur associatif comme auxiliaire du service public suivant ce qui a été appelé la « modernisation par l'usager »<sup>126</sup> des services qui a introduit des rapports personnalisés entre usagers et agents et qui a permis de créer ces liens

<sup>124</sup> Vaillancourt Y., Laville J.-L., « Les rapports entre associations et Etat : un enjeu politique », *Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif*, Revue du M.A.U.S.S., n°11, 1<sup>er</sup> semestre 1998, p. 119-135, p. 122.

<sup>125</sup> *Ibid.*, p. 123 et suivantes.

<sup>126</sup> Strobel P., « Service public, fin de siècle », in Gremion C. (sous la dir.), *Modernisation des services publics*, La documentation française, Paris, 1995.

entre service public et secteur associatif (notamment dans le cadre des politiques de lutte contre le chômage) ; et d'autre part, « l'hypothèse solidaire »<sup>127</sup> qui suggère de « remettre en cause la séparation de la société civile et de l'Etat » au profit d'un partenariat et d'une « nouvelle délimitation des sphères économique et sociale qui ne se contente pas de corriger les dégâts d'une économie marchande considérée comme la seule productrice de richesses et d'emplois, mais qui ménage des espaces pour une économie plurielle dans laquelle d'autres composantes que l'économie marchande internationalisée aient droit de cité ; à savoir une économie de marché territorialisée, des économies non marchande et non monétaire ainsi qu'une économie solidaire basée sur des hybridations entre marché, redistribution et réciprocité, et misant en particulier sur la diffusion d'une culture associative revitalisée. ». Dans cette dernière vision, le secteur associatif prend d'autant plus d'importance qu'il est envisagé comme celui qui réussit à « imposer sa culture et sa manière de faire dans la définition des règles du jeu et l'institutionnalisation proprement dite des rapports entre l'Etat et les associations ». C'est cette vision qui est défendue par les auteurs au motif d'une plus grande démocratie. Ainsi, si la situation semble paradoxale c'est qu'elle fait se confronter plusieurs visions politiques du monde associatif et dans son rapport avec les autres acteurs sociaux (l'Etat et le secteur privé). Si pour certains, notamment les travailleurs associatifs, le « partenariat entre les pouvoirs publics et les associations se révèlera potentiellement plus fructueux si son objet consiste à développer des expérimentations ou des innovations », pour d'autres, il s'agit d'innover dans un certain cadre et pour d'autres encore de remplacer un modèle (du service public) dont ils estiment qu'il n'est plus opératoire.

Les « fantaisies politiques »<sup>128</sup>, comme les nomme Martine Barthélémy, dont font preuve les élus locaux à chaque « reprise en main » suivant un événement électoral, sont une autre manière d'analyser ces rapports paradoxaux. Elles se traduisent « par une réduction des moyens, la redéfinition des missions de l'association ou la mise en place de structures de gestion directe. » Et pour illustrer cette situation, Barthélémy précise en note : « après les élections municipales de 1995, les associations des villes passées à droite subissent directement la conséquence de la réduction drastique des budgets sociaux : *Le Monde* cite le cas de Valence où des dizaines d'associations voient leur subvention purement et simplement supprimée (16 mai 1996). »<sup>129</sup> On a pu établir le même constat depuis 2004 avec la baisse

---

<sup>127</sup> Vaillancourt Y., J.-L. Laville, *Art. cit.*, 1998, p. 126 et suivantes.

<sup>128</sup> Barthélémy M., *Op. cit.*, 2000, p. 117-118.

<sup>129</sup> *Ibid.*, note 1 p. 118.

et/ou suppression de subventions qui ont conduit à la disparition de structures implantées de longue date dans les territoires dits sensibles.

A ce propos, Barthélémy note également combien les structures associatives « se trouvent confrontées à une palette d'interlocuteurs (à l'échelon communal, départemental, régional), qui les contraint à démultiplier leur présence et leur action et à jongler avec différents acteurs institutionnels, chacun d'eux jouant des limites de sa compétence pour restreindre sa contribution financière ou son soutien. »<sup>130</sup> Cette analyse est toujours d'actualité et conduit, on le voit, à une démultiplication des forces qui implique au final une perte d'énergie, qui elle-même s'accompagne d'une réorientation des priorités ainsi que d'une nouvelle division du travail et de « nouveaux » rapports inter-associatifs et inter-institutionnels.

Pour autant, bien que cette multiplication des sources de financement engendre une perte d'énergie, elle constitue, selon certains, une sorte de garde fou qui permet une certaine libération du joug institutionnel ; un financeur unique ayant le plus souvent tendance à se sentir légitime au point de peser de tout son poids sur les orientations, les actions et les façons de les mener.

« On est financés par le FAS – le Fond d'Actions Social – le Conseil Général, le... la CAF. On a une petite part de financement Politique de la Ville et on a une part de... de recettes propres, notamment pour la formation, les traductions et l'interprétariat. Et puis ponctuellement on a des financements DRAC, Education Nationale, des choses comme ça. [...] en fonction du projet qu'on mettra en place à un moment. On pourra bénéficier d'un financement. Mais en gros c'est l'ensemble de nos financeurs. [...] bon **quelqu'un qui est à la tête d'une association et qui s'inquiète pas de l'avenir... Ah ! Ah ! Ah !** Tant mieux pour lui mais je crois que c'est euh... **par définition, une association elle doit toujours** [...] et je n'imagine pas comment déjà on peut... vous voyez, par exemple, déjà tout ce qui est financement de la Politique de la Ville ont été suspendus parce qu'il y a les élections et un changement de gouvernement probable et donc les financements en attendant sont suspendus. Ça paraît être des choses aberrantes mais... au mois de mai, là, de toute façon... un [budget] qui était vrai en janvier ben ça l'est plus en juin... donc euh... on peut effectivement toujours se poser des questions. Maintenant c'est vrai que euh... **ça fait 20 ans qu'on existe, ça fait 20 ans qu'on est financés donc on peut dire que... on a un travail qui est finalement reconnu...mais c'est vrai que les conditions de financement sont régulièrement revues** A savoir qu'à l'origine le FAS nous finançait euh... à 100% de l'association. Euh... maintenant elle est à un peu moins de 50% et euh... donc moi euh... pour euh... faut des moyens de faire... et ça quand même c'est très difficile. Donc **on peut pas dire que ça soit forcément confortable mais en même temps c'est vrai que** c'est euh... important, je pense, de... d'être toujours à l'affût d'une source de financement euh... différente parce que quand vous êtes financés à 70 ou 80% de financements de Politique de la Ville, comme pour certaines associations, 70% de financement Politique de la Ville, je pense que c'est... parce que **la diversité des financements c'est aussi une autonomie.** » (Entretien directrice *ISM-Est*, 07 mai 2002)

---

<sup>130</sup> Barthélémy M., *Op. cit.*, 2000, p. 117.

Enfin, l'analyse des conséquences du système de financement du secteur associatif impose de reconnaître que certaines associations, lorsqu'elles ont acquis une certaine notoriété, ne subissent plus de la même façon ces aléas financiers : l'assise nationale et la reconnaissance officielle sont d'importants garants de stabilité, comme en atteste la situation de l'ADIE, même si cela reste contraignant.

« Il y a plusieurs lignes de crédit. Les frais de fonctionnement, par exemple, c'est sur des fonds publics à 100% donc il y a l'Etat, il y a le conseil régional, le conseil général essentiellement. Après, en fait, il y a les fonds qu'on prête. Donc, en fait, on a deux types de prêts : on a le crédit classique de l'ADIE qui est à l'origine de l'ADIE. Au départ il n'y avait pas celui-là [elle nous désigne celui en bas du fascicule de présentation] : celui-là, il existe partout et c'est celui qui est proposé au niveau national donc il se substitue au prêt bancaire : il y a un taux d'intérêt et il y a une caution donc celui-ci, **c'est à 20% des fonds propres de l'association, qui sont des dons de fondations**, en fait, mais ça, c'est au niveau national : **c'est le siège qui s'occupe de ça. Nous, ici, on n'a pas à s'occuper de ça.** Et les 80% restant, ce sont des frais bancaires donc on a des **conventions avec des banques** qui nous mettent à disposition de l'argent donc, en fait, c'est un prêt et nous, on est contre-garant. Donc, **au niveau des conventions bancaires, il y en a une au niveau national, qui est le Crédit Coopératif et après, on va avoir tout un ensemble de conventions au niveau local.** Donc, par exemple, en Moselle, on a un partenariat avec la Banque Populaire ; et à Nancy, on a ça avec la Caisse d'Epargne. Donc c'est des choses qu'on **négoce au cas par cas.** Donc on a un certain nombre de partenaires. Je ne sais pas combien de conventions on a mais on en a au moins une par région, et je pense même qu'il y a des régions où il y en a plusieurs. Donc voilà. Donc, le fond de prêt d'honneur, c'est un prêt à taux zéro sans caution, sans garantie en complément du premier. Celui-là, c'est local. C'est un outil local donc, nous, on l'a constitué depuis 1 an. Il n'existe pas partout et c'est basé sur des fonds : **c'est la Caisse des Dépôts de Consignation – au départ, il n'y avait que cela – et maintenant, il y a la Caisse d'Epargne qui a accepté de...en fait, ils ont fait un don.** Et c'est vrai que, par exemple, ce fond-là, comme il est là depuis 1 an, on a eu peu... enfin, on a eu des crédits qui se passent mal mais c'est quand même assez limité et **tous les ans, on présente un bilan devant les financeurs et en fonction de nos résultats, ils décident ou pas de nous suivre**, d'augmenter, etc. [I : est-ce que vous êtes capable et jusqu'à quel point, au niveau financier de vous situer dans l'avenir ?] Moi, je ne m'en occupe pas. Mais **question viabilité, c'est quand même une grosse association.** Je pense que par rapport à une association, on est une grosse association quand même. Donc, **par rapport aux petites structures locales, on a moyen d'avoir l'appui... enfin, c'est un réseau national donc il y a quand même un maillage fort donc ça permet quand même pas mal de choses.** Il y a beaucoup de partenariats, qui sont aussi au niveau national ; **après, nous, on arrive ou pas à les décliner localement mais on a un appui du siège qui est quand même important en termes de stratégie de développement, des choses comme ça qui marchent ou qui ne marchent pas... Je ne me fais pas trop de souci... il faut que cela tourne, bien sûr.** On a du boulot : on a peu de moyens. Il faut quand même qu'on se donne beaucoup... en tout cas les premières années pour très peu de résultats, pour peu d'entreprises financées, etc. Il y a beaucoup de choses à mettre en place. **C'est pas évident : on n'est pas reconnu facilement au niveau de la création d'entreprise. On est plus souvent vu comme un outil d'insertion et on ne nous prend pas forcément toujours au sérieux. C'est clair ! mais en tout cas, en termes de rentabilité économique... enfin... financièrement, on a un soutien qui est quand même plus solide que pour toutes les petites assoc. locales.** » (Entretien responsable ADIE, 06 mai 2002)

Si le système de financement et ses conséquences sont à considérer avec attention c'est non seulement parce que cela « complique » le quotidien des structures associatives mais c'est

surtout que cela implique un certain rapport au territoire et aux usagers. Cela implique en effet une centration sur le territoire dans la mesure où il est intrinsèquement lié à l'attribution d'une subvention. Et concernant les usagers, cela induit une forme d'instrumentalisation de ces derniers puisqu'ils constituent une sorte de monnaie d'échange dans les tractations élaborées car plus les individus pris en charge sont nombreux (suivant une logique strictement comptable), plus la structure a de probabilités d'être entendue par les financeurs (*i.e.* les institutions et pouvoirs publics) et d'obtenir les subventions demandées. Cela dit, on peut identifier une seconde conséquence qui tend à user la résistance des acteurs associatifs que l'on peu nommer, en référence à l'expression d'une interviewée, l'effet « balle de ping-pong ».

#### **VIII.1.2.2. L'« effet balle de ping-pong »**

Cette expression fait écho aux propos de l'une des salariées rencontrées qui, après avoir dit tout le mal qu'elle pensait du système de financement, des difficultés qu'il engendrait et de l'usure par la perte de temps et d'énergie associées, concluait son commentaire en disant :

« C'est bien le ping-pong, j'ai toujours dit, "c'est bien, sauf quand on est la balle" » (Entretien salariée *La Clé*, 09 décembre 2002)

Cette situation traduit donc le sentiment qu'ont les acteurs associatifs de se faire « balader » ou renvoyer d'un côté et de l'autre, de tel service à tel autre, de tel organisme à tel autre sans pour autant, au final, que l'un ou l'autre n'accède à leur demande, ou alors très partiellement. L'amertume, le ressentiment ou l'indignation, selon les cas, attaquent ainsi de façon plus ou moins intense la motivation et la foi des travailleurs associatifs en leur action et en leur rôle sur les territoires dits sensibles. Et cette incompréhension est d'autant plus grande que les discours ambiants se font défenseurs du secteur associatif, le présentent comme un acteur aujourd'hui incontournable dans la gestion urbaine, et notamment sur les territoires dits sensibles. Cet « effet balle de ping-pong » est donc particulièrement vorace en temps et en énergie car il est incessant et très préoccupant par l'incertitude qu'il génère. L'idée de toujours devoir faire ses preuves, attester de ses capacités, au risque d'être remis en cause (avec les conséquences de licenciement des salariés et d'absence de prise en charge ultérieure des usagers) tend à épuiser les forces associatives ; ce qui n'est évidemment pas profitable au territoire et qui tend à paralyser la dynamique innovante traditionnellement attachée au secteur associatif.



« Pour moi, ce qui a été très, très difficile, c'est tout ce qui est... euh, la gestion de l'association en elle-même, avec, ben effectivement, les financ... les demandes de financement et de subventions qui sont... comment dire?... qui sont des financements financés plutôt par le contrat de ville. Et **le contrat de ville c'est que des actions ponctuelles. Et ça, c'est très difficile quand on est une association comme la notre, de trouver des actions ponctuelles.** Ca, ça a été notre très, très grande difficulté, mais, bon, apparemment **je la partage avec d'autres, parce que tout le monde est un peu dans cette situation.** Et, euh... moi, je trouve que **c'est ça qui manque dans les associations : c'est de passer son temps à...** en plus, moi je suis pas très formée à ce genre de truc. Je préférerais que ce soit plus la mairie que moi, qui s'occupe de cette chose là. Mais... euh, en dehors de ça, même quand on est aguerri etc. Ça veut dire qu'**on passe énormément de temps à trouver les moyens de la faire, plutôt qu'à faire l'action.** (rire) **Et après, on est lessivé pour la faire.** [...] Surtout dans une association où, qui est à cheval entre le sanitaire et le social, où chacun des partenaires ou des financeurs hé ben, se renvoie la balle en disant... quand c'est, quand on va... on toque à la porte de la santé, ils disent que c'est du social, et quand on frappe à la porte du social, ils disent que c'est de la santé. Ça on s'en fout, on a joué comme ça et maintenant on continue au ping-pong. **C'est bien le ping-pong, j'ai toujours dit « c'est bien, sauf quand on est la balle ».** C'est... Mais, c'est vrai que quand on mène une action et **qu'en plus** il faut trouver les moyens... [...] » (Entretien salariée mise à disposition *La Clé*, 09 décembre 2002)

L'« effet balle de ping-pong » témoigne du caractère inégalitaire et déséquilibré du « partenariat » entre le secteur associatif et les institutions et pouvoirs publics. Pour Jean Afchain, interrogeant les rapports entre associations d'action sociale et pouvoirs publics, « la notion de partenaire est trop souvent une pantalonnade qui vient cacher une aliénation. Chaque fois que deux acteurs, inégaux dans leurs rapports, s'intitulent « partenaires », ce peut être une gentillesse paternaliste du côté du plus fort ou une ruse du plus faible (voir la grenouille et le bœuf de La Fontaine) »<sup>131</sup>. En d'autres termes, « une association d'action sociale n'est pas un partenaire égalitaire de l'Etat, pas plus que du Conseil général. Il y a un rapport social entre deux formes d'organisation, dont l'une dispose de la loi, de la réglementation, du contrôle financier et du contrôle des flux de personnes en difficultés, et l'autre de sa seule force de conviction et de sa capacité d'action »<sup>132</sup>. De plus, comme on le précisait avec Vaillancourt et Laville, les rapports entretenus entre le secteur associatif et les pouvoirs publics varient selon la vision que ces derniers ont de la place du secteur associatif dans la société<sup>133</sup> : vision « néolibérale » qui le voit en complément alternatif au service public, vision « social-étatiste », pour qui il est un auxiliaire du service public et vision « solidaire » qui lui donne une place davantage centrale comme réel partenaire, expert à même d'orienter autrement les choix politiques et économiques d'un Etat. Comme nous le

<sup>131</sup> Afchain J., *Les associations d'action sociale. Outils d'analyse et d'intervention*, Dunod, Paris, 2<sup>e</sup> éd., 2001, 270p., p. 37.

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>133</sup> Vaillancourt Y., Laville J.-L., *Art. cit.*, 1998.

verrons en analysant les missions du secteur associatif considéré, les pouvoirs publics sont le plus souvent dans une situation de donneur d'ordre qui missionne le secteur associatif sur des questions identifiées comme priorités nationales du moment (la lutte contre le chômage, contre l'illettrisme, contre l'insécurité, etc.) et, comme nous le verrons, les travailleurs associatifs sont tour à tour *relais* des institutions, *supplétif* ou *palliatif* et, pour les structures davantage positionnées comme militantes, *activateur social* visant à faire réagir les pouvoirs publics sur une question sociale ou son traitement. Le caractère inégalitaire est donc net et plutôt que de parler de « partenaire », comme le dit Afchain, il est plus juste dans ce cadre-là non pas de crier au complot d'acteurs associatifs dominés par un pouvoir tout puissant mais d'envisager l'associatif comme un intermédiaire, un « porte-parole » chargé de répercuter les impératifs légaux, sociaux des pouvoirs publics et les doléances d'usagers. Il s'agit d'un partenariat « de papier » ou de « convention » et non d'action ou « réel » comme le disent les interviewés. Et la diversité des institutions publiques traduit aussi des partenariats divers. Si l'on ne pense plus aux seuls pouvoirs publics mais également aux institutions, telles l'Education nationale par exemple, les rapports sont alors différents, le lien financier n'étant plus un biais à la relation créée. Ainsi, le partenariat avec l'Education nationale sur des actions de soutien scolaire repose davantage sur des bases égalitaristes que celui vécu avec les pouvoirs publics, même s'il s'agit toujours pour les structures associatives d'attester régulièrement de leurs compétences.

Ce premier mode partenarial, « nerf de la guerre » comme le disent les interviewés, rejaillit sur les autres formes de partenariats, qu'il s'agit d'envisager maintenant.

## **VIII.2. Le partenariat inter-associatif**

Le partenariat inter-associatif est au cœur de l'organisation du secteur. Il constitue actuellement un impératif qui prend racine dans une idéologie de la prise en charge globale des usagers. Il s'agit en effet de ne pas compartimenter à outrance les actions menées mais de considérer les problèmes désignés comme tels des usagers (insertion, formation, éducation, etc.) comme des éléments d'une problématique plus générale de normalisation des comportements de ces derniers. Ainsi, ce partenariat se manifeste idéalement par la construction de projets communs. Ces projets visent une juste répartition des compétences. C'est cette quête de complémentarité qui peut, dans un certain nombre de cas, poser problème car non seulement « les associations ne sont pas [...] toutes amies-amies » mais ce monde est

bien davantage décrit comme un « monde de requins » où « il y a pas mal d'enjeux entre les structures, des luttes d'influence »<sup>134</sup>, à l'opposé de ce que j'ai pu appeler un « monde des Bisounours », monde fantasmé, pur et exempt de toute stratégie entrepreneuriale.

Par son caractère sélectif, le système de financement engendre en effet une concurrence importante entre les structures associatives qui, par ricochet, nuit au travail partenarial exigé. Il contribue à l'ambiance concurrentielle, à l'image de celle pouvant exister entre « deux boulangeries dans la même rue »<sup>135</sup> ; ce qui a de lourdes conséquences sur la pratique associative dans la mesure où la prise en charge des usagers pourra en pâtir.

### **VIII.2.1. La dynamique concurrentielle ou l'émergence de « l'esprit commerçant » du secteur associatif**

L'instauration d'une concurrence entre les structures associatives constitue le troisième effet engendré par le système de financement. Celle-ci se manifeste à l'égard des publics (désignés comme cibles tels les jeunes, les femmes, celles et ceux en difficulté d'insertion professionnelle ou sociale, etc.), des actions (insertion, socialisation, alphabétisation, soutien scolaire, psychologique, etc.) et du territoire d'intervention (au sens géographique du terme c'est-à-dire telle rue, tel secteur, telle cage d'escalier, etc.). Même si cette situation est jugée négativement par les acteurs et qu'ils tentent de la limiter, certains tendent néanmoins à affirmer qu'« il faut avoir l'esprit commerçant pour faire tourner la boutique »<sup>136</sup>. Cette concurrence se joue à tous les niveaux mais elle est particulièrement acerbe entre les petites et les grosses structures, avec l'existence singulière sur le territoire de Borny d'un « monopole » qui tisse son intervention sur la *quasi* totalité des questions cruciales du territoire (emploi, insertion, éducation, santé, sport, culture). Aussi, on assiste à des alliances qui ne contribuent cependant pas à pacifier les relations à l'échelle du quartier mais qui font d'autant plus exister les tensions ; tensions qui se jouent néanmoins bien plus au niveau des directions que des personnels. Regardons, à travers les discours des acteurs, comment cette concurrence se pratique.

« Je pense que toutes les associations du quartier-là. C'est essentiel. Ouais. Ici, ils sont trop importants. Ah ouais ! ouais ! ouais ! [...] Ils [ici, les jeunes] sentent qu'ils ont besoin de nous. **Ils ont l'habitude de venir chez nous. Mais même quand il y a des demandes de logement.**

---

<sup>134</sup> Expressions utilisées au cours de l'entretien avec le responsable de l'ATTM, 24 mai 2002.

<sup>135</sup> Expression utilisée par la responsable de *La Clé*.

<sup>136</sup> Expression utilisée par la responsable de *La Clé*.

**Ils vont venir.** Nous, on a des contacts avec Batigère. Alors ils vont venir, **même si c'est pas notre rôle, ici.** [I : vous les prenez en charge presque pour tout...] **On essaye de pas trop le faire parce que... y a d'autres...** mais on peut... on remplit sa feuille d'impôts, etc. Mais quand même, plus haut, y a un écrivain public et... **on veut pas le concurrencer.** Alors... on aide un peu ceux qui nous connaissent... et qui veulent. Mais sinon... **on va pas se tirer dans les pattes !** » (Entretien responsable *Permanence Emploi*, 27 novembre 2002)

« On ne peut même pas dire que les autres font mal leur travail et nous, on fait bien notre travail. On ne sait pas. Et en plus c'est tellement cloisonné ! et tellement **chacun veut faire des choses dans son coin** aussi... et aussi le fait de financer les choses par rapport à... à justement aux associations, ça nous... **c'est une dispersion des moyens et chacun... comme je vous dis, chacun tire la couverture vers soi.** Et... ça c'est très mauvais parce que il n'y a pas de collaboration directe et normale qui devrait se faire entre les associations. **Surtout au niveau des directions, c'est euh... c'est difficile.** [...] » (Entretien salariée02 *CFQ*, 10 décembre 2002)

« Mais à côté de ça, bon ben ce qu'on remarque beaucoup ici c'est qu'il y a quand même une sorte de **monopole associatif qui est voulu par la mairie de façon à ce que ça soit... ou d'avoir un seul interlocuteur sur le quartier et puis les associations qui tournent autour on... [il baisse la voix] on s'en fout quoi.** » (Entretien Président *AJB*, 07 mai 2002)

« c'est vrai que c'est bizarre parce que... mais **toutes les petites structures, on se rassemble entre nous pour euh...s'épauler entre petites structures.** Et puis c'est vrai que de l'autre côté, y a les grosses structures qui en général restent seules, qui... qui n'ont aucun lien et... et c'est ça quoi ! [...] **Ils se suffisent à eux tous seuls.** Mais non... ça c'est complémentaire et... et moi euh... je suis tombée des nues parce que je pensais pas que... que dans le social c'était comme ça. Justement. **Je comprends qu'il y ait de la concurrence au niveau des commerces. Hein ! deux boulangeries dans la même rue ou j'en sais rien. Mais dans le social, je pensais vraiment pas être confrontée à ça.** [...] [I : selon vous, comment il faudrait faire pour essayer de régler le problème ?] **ben... il faut... ben déjà revoir le système de financements** un peu... aussi parce que si ça, ça s'est développé, c'est parce qu'ils savent que pour avoir des choses pour fonctionner, il faut... euh... donc ils se sont aussi adaptés à... pour donner euh... **C'est vicieux comme système de subventions !** Et puis eux, ils maîtrisent depuis des années ! **Ils connaissent les ficelles pour avoir les financements.** Moi, je suis arrivée aussi, je savais même pas s'il fallait demander beaucoup donc euh... ouais... c'est la connaissance et puis, **ils sont toujours plantés euh... hein ! bon... le président ou... ils ont toujours un pied à l'étrier politique.** Et ça c'est... c'est très commerçant quoi ! **Il faut avoir l'esprit euh... d'un commerçant quoi ! pour faire tourner la boutique... Mais c'est ça le problème... on perd notre énergie à... à se battre pour avoir des sous.** [...] et puis... il [le président de l'*APISIS*] fait ce qu'il veut. Nous, on a aucun moyen de le rencontrer. On a aucun contact. On a... on leur demande leur camionnette, jamais ils nous la laissent ! Jamais elle est disponible ! **Ils nous prêtent rien euh... parce qu'au début c'était un outil collectif mais maintenant c'est eux qui ont... qui ont le truc quoi !** Bon ils ont leur truc à eux et puis... Ouais, ils essayent d'avoir le maximum à eux pour après le gérer comme ils veulent mais là, personne ne va venir regarder... » (Entretien responsable *La Clé*, 16 mai 2002)

« **C'est un monde de requins en fait. Il y a pas mal d'enjeux entre les structures, des luttes d'influence, etc. des couillonnades et des trucs comme ça, au bout d'un moment, c'est pénible.** Au début, moi, je ne m'en rendais pas compte quand j'ai commencé à bosser ici : je bossais avec untel sans problème, etc. on me demandait de travailler avec telle ou telle structure pour apporter du crédit à l'action qu'on allait faire. On faisait l'action, on s'en est toujours bien tiré donc petit à petit, on a gagné du crédit comme ça et au bout d'un moment, on a voulu voler de nos propres ailes, c'est normal quoi ! et c'est bien, on a réussi à le faire mais c'est à partir de ce moment-là que je moi, me suis aperçu que toutes les actions qui avaient été faites avant, j'étais pas très regardant sur les budgets,  **finalement, nous, on allait à plusieurs reprises travailler pour la gloire. En fait, on s'est fait entuber d'un point de vue financier et**

**pendant que nous, on essayait de travailler pour avoir une aura positive, il y en a d'autres qui s'en mettaient plein les poches, etc. donc c'est un peu de cet ordre là et c'est pénible. »**  
(Entretien responsable *ATTM*, 24 mai 2002)

La lutte pour le territoire est féroce. Chacun tente, même s'il ne faut pas « se tirer dans les pattes », de « faire des choses dans son coin » et de tirer « la couverture à soi » alors que « mettre le grappin [sur les usagers] pour qu'ils dépendent » des services n'est pas l'idéal que se fixent les acteurs associatifs. Pour autant le système de financement les incite à « des luttes d'influence, etc., des couillonades ».

Pour conclure sur cet aspect concurrentiel d'un marché associatif<sup>137</sup>, qui est une dimension du marché de l'expertise<sup>138</sup>, notons avec Barthélémy que « la concurrence entre les associations elles-mêmes, soumises au risque de l'absorption, de la marginalisation ou de l'instrumentalisation, joue au détriment des réflexions sur l'innovation et l'engagement à long terme. »<sup>139</sup> Il s'agit en effet de « faire tourner » des modèles dont on sait qu'ils sont susceptibles d'apporter des résultats plutôt que de tenter de nouvelles modalités d'action, de nouveaux dispositifs innovants, qui font courir un risque à la structure en cas d'échec. Cela n'incite pas au renouvellement social, participatif et démocratique, termes qui nourrissent tant de discours et de théories sur le secteur associatif. Mais bien au contraire à l'instauration d'une bureaucratisation du secteur, alors même que l'émergence du secteur, on l'a vu, visait à contrecarrer les caractéristiques identifiées comme des travers (lourdeur, longueur) de l'administration publique. Enfin l'impératif partenarial exigé par ailleurs (et notamment par les financeurs eux-mêmes) est plus que compromis lorsque la concurrence entre structures est aussi forte et qu'elle dégage autant d'animosité et de stratégie négative.

### **VIII.2.2. Les modalités pratiques du partenariat associatif**

Ce phénomène de concurrence inter-associative, engendré, comme on l'a vu, essentiellement par le système de financement qui exige de chacune des structures de faire preuve d'innovation et de spécialisation, rend le plus souvent le partenariat sinon impossible, du moins difficile à mettre en place. De plus, la création partenariale réclame tout de même qu'une structure soit identifiée comme porteuse du projet, ce qui lui octroie une place singulière dans le collectif car elle est non seulement celle qui est considérée comme la responsable du projet mais elle est également celle qui bénéficie du financement ; ce qui

---

<sup>137</sup> Barthélémy M., *Op. cit.*, 2000. Trépos J.-Y., *Op. cit.*, 1992 et 1996.

<sup>138</sup> Trépos J.-Y., *Ibid.*, 1996, p. 11 et suivantes.

<sup>139</sup> Barthélémy M., *Ibid.*, p. 120.

engendre là encore des tensions en termes de paternité du projet et plus loin, de valorisation et de visibilité du travail par chacune des structures. D'autant que certains émettent des doutes quant à l'honnêteté de la gestion opérée par certaines structures. Les propos du président de l'*ATTM*, cités précédemment, sont de cet ordre :

« Au début, moi, je ne m'en rendais pas compte quand j'ai commencé à bosser ici : je bossais avec untel sans problème, etc. **on me demandait de travailler avec telle ou telle structure pour apporter du crédit à l'action qu'on allait faire.** On faisait l'action, on s'en tirait toujours bien tiré donc petit à petit, on a gagné du crédit comme ça et au bout d'un moment, on a voulu voler de nos propres ailes, c'est normal quoi ! et c'est bien, on a réussi à le faire mais c'est à partir de ce moment-là que je moi, me suis aperçu que toutes les actions qui avaient été faites avant, j'étais pas très regardant sur les budgets, finalement, nous, **on allait à plusieurs reprises travailler pour la gloire.** En fait, **on s'est fait entuber d'un point de vue financier et pendant que nous, on essayait de travailler pour avoir une aura positive, il y en a d'autres qui s'en mettaient plein les poches, etc. donc c'est un peu de cet ordre là et c'est pénible.** »

Ces tensions sont particulièrement nuisibles. Cela dit, comme les partenariats sont très souvent rendus obligatoires (« on me demandait de travailler avec telle ou telle structure pour apporter du crédit à l'action qu'on allait faire »), notamment lorsqu'une structure est devenue la référence sur une question, les acteurs associatifs n'en attendent finalement pas tant que cela et s'accommodent au mieux de ces situations. Cette posture experte qui est attribuée à une structure devenue « la référence » la fait advenir en tant que « point de passage obligé »<sup>140</sup>, à l'image d'*ISM-Est* sur les questions liées aux migrations.

« essayer de monter un dossier ensemble. Ben là... là on a fait un dossier avec *Etre parent à Borny* mais euh... c'était un peu l'idée mais ils demandent toujours en fait... **ils veulent qu'une structure porteuse.** Ils demandent effectivement un travail en partenariat avec les assoc... dans ce sens-là, ensemble et tout mais euh... [I : ils veulent une seule porteuse pour le financement ?] voilà. [silence] Parce qu'après, il faut vraiment être sûr que... la structure, quand elle recevra... le tout... ben... [...] et puis ben y a la... on est quand même associés pour organiser la fête de quartier quand même avec *ISM-Est*, etc. Mais pareil, la structure porteuse c'est *ISM-Est*. On n'a pas de... et puis généralement, au sujet des actions, on en n'a pas le bénéfice quoi. [...] Et c'est *ISM-Est* qui porte donc là, elle va avancer. Si ça va, ça va. Sinon, ils sont dans la cave quoi. Donc c'est à chaque fois les mêmes histoires donc euh... les structures, elles sont toutes... financièrement boiteuses. » (Entretien responsable *La Clé*, 16 mai 2002)

Le partenariat inter-associatif est donc central mais reste difficile à mettre en œuvre. La description faite ici peut sembler bien noire et donner à voir un monde uniquement en tensions et en luttes internes. Mais un certain nombre de trains arrivent à l'heure et produisent des résultats plus que satisfaisants pour chacun des partenaires associés. Les créations, depuis 1982, d'un certain nombre de « regroupements « inter-associatifs », comme le note Maud

---

<sup>140</sup> Callon M., *Art. cit.*, 1992.

Simonet-Cusset, ont vu le jour au niveau national dans un souci, principalement, de coordination des structures, de leurs objectifs et de leurs modalités d'action mais également d'analyse, de diagnostic (sous formes de rapports notamment) et donc d'expertise. Ainsi, ont été créés : la Conférence des Présidents des Coordinations Associatives (CPCA), née en plusieurs étapes de la coordination de 8 (en 1982) puis 12 (en 1989) regroupements associatifs qui s'unissent pour contrer le projet de loi Henry relatif à la vie associative, dont la principale critique portait sur le lien posé entre le soutien et la création de droits (notamment attachés à un possible « statut d'élus social »<sup>141</sup>) et l'utilité sociale (reconnue par l'Etat) de la structure ; la Fondation pour la vie associative (FONDA), en 1981, plus généraliste que la CPCA en ce qu'elle ne représente pas un secteur mais l'ensemble de la pratique associative ; le Conseil National de la Vie Associative (CNVA), en 1983, qui diffère des deux précédents en ce qu'il est un organisme officiel placé auprès du Premier Ministre, dans lequel siègent des associatifs dont la mission principale tient à la récolte et l'interprétation des attentes et préoccupations du secteur associatif afin de les traduire en réformes potentielles ; ou encore le groupe des associations au Conseil Economique et Social, créé peu après le CNVA, qui siège et commet des rapports réguliers sur des thématiques affairant au secteur dans son ensemble (et non plus aux seules associations familiales qui siégeaient jusqu'alors dans cette instance). A ces groupements nationaux, on pourrait encore ajouter des organismes qui aident au renouvellement de la masse de travailleurs bénévoles : le Fonds National de Développement de la Vie Associative et la formation des bénévoles (FNDVA) depuis 1985 ; les Centres du Volontariat (« héritiers du Centre d'études et d'information sur le volontariat créé en 1974 »<sup>142</sup>) ; la Fondation de France (plus ancienne puisqu'elle est présente depuis une trentaine d'années) ; ou encore, plus récemment, l'Institut de Recherche et d'Information sur

---

<sup>141</sup> Statut qui n'a jamais vu le jour pour différentes raisons dont les deux principales tenaient 1) au risque estimé par les acteurs des regroupements associatifs en question de trop enfermer, trop cadrer le bénévolat (risque de « fonctionnarisation ») et 2) de transformer le bénévole en « bénévole patenté » c'est-à-dire estampillé comme légitime, apte et donc contrôlable par l'Etat qui le reconnaît comme tel (risque d'« instrumentalisation »). Ainsi, comme le rappelle Simonet-Cusset M., Marie-Thérèse Chéroure, responsable associative au Conseil économique et social exprimait, dix ans plus tard, au cours d'un entretien avec l'auteure, son opposition à la mesure qui visait à créer ce statut de l'« élu social » : « Autant il est important de soutenir le bénévolat, autant il y a toujours un risque de le cadrer, de le normaliser et finalement de l'étouffer. [...] Il y avait un énorme risque, dès que l'on créait un statut, de le figer, et finalement de l'enserrer dans des règlements administratifs tels, que le statut du bénévole aurait été quasiment lié à une certaine définition, pas de fonctionnaire, mais enfin très encadré. Et le risque administratif est terrible, vous comprenez par rapport au bénévolat, parce que cela aurait immédiatement amené tel niveau de formation, tel lieu de formation. Autrement dit, là, on rentrerait forcément dans le cadre administratif. », Simonet-Cusset M., *Op. cit.*, 2000, p. 282. Pour approfondir sur ce projet de loi, son rejet et notamment sur ce qui s'est joué autour du statut de l'« élu social », voir en particulier les deux premiers chapitres de la troisième partie de la thèse de Simonet-Cusset M., *Ibid.*, p. 225-307.

<sup>142</sup> *Ibid.*, p. 97.

le Volontariat (IRIV), créé en 1997 par Bénédicte Halba, chercheuse en sciences économiques par souci de rassembler des données actualisées et régulières sur le bénévolat.

Ces différents organismes visent à organiser et rendre visible l'action associative. Ce niveau national constitue donc une assise sérieuse et reconnue par les pouvoirs publics. Je reviendrai par la suite sur le partenariat entre les pouvoirs publics et le secteur associatif. Au niveau local, on constate également des regroupements, des partenariats qui fonctionnent. Mais comme on l'a déjà souligné, il s'agit essentiellement d'alliances de petites structures qui « se serrent les coudes » face à la situation monopolistique de l'APSYS. Le cas de Borny n'est pas unique. On retrouve par exemple une situation similaire à Behren où le secteur associatif émergent lutte pour se faire une place sur ce territoire dominé par les structures des ASBH. A Sarreguemines, les éducateurs du Club de prévention spécialisée ne faisaient pas mention d'un tel monopole mais témoignaient davantage d'une diversité de petites structures qui travaillaient difficilement ensemble. Quant à Metz Nord-La Patrotte, l'APSYS tend à grignoter des parts du marché associatif local dans la mesure où, entre autres, elle a remporté le projet de développement d'un club de prévention spécialisée sur ce territoire aux dépens d'une autre structure moins connue (DIPS, Dispositif d'Insertion et de Prévention Spécialisée) des acteurs locaux (CCAS, Mairie et Conseil général). Comme on le notait plus haut il n'y a pas uniquement des trains qui arrivent en retard et lorsque cela fonctionne, les partenariats construits donnent des suites intéressantes. *Rencontre, La Clé* et l'*ATTM* en sont un bon exemple puisque ces trois structures ont réussi à instaurer des permanences hebdomadaires des uns chez les autres poursuivant ainsi l'objectif d'une prise en charge globale dont on parlait en ouverture. Pour présenter ce cas sommairement, on peut dire que l'enfant est encadré par l'*ATTM* (pour les devoirs ou des activités par exemple), il est écouté et travaille parfois avec ses parents avec les personnels de *La Clé* et le couple parental est lui-même soutenu et aiguillé dans son éducation pour son enfant par les membres de *Rencontre*. Ici, le partenariat s'inscrit durablement dans le temps et crée une mutualisation des moyens humains (les personnels) et non humains (locaux, matériel, dispositif). Des partenariats plus ponctuels, à l'image de la création conjointe entre l'*AIEM* et l'*ATTM* d'une journée de formation contre la maltraitance, peuvent également être mis en place. Ces cas de partenariat réussis sont intéressants à plusieurs titres : ils permettent une mutualisation des moyens qui, compte tenu de la difficulté d'obtention des financements, est très appréciable pour les structures ; ils créent une prise en charge globale d'un individu ou d'une famille qui est jugée par les acteurs comme le mode le plus efficace de prise en charge (en opposition à un traitement spécifique, partitionné d'un problème) suivant l'idée que tout est lié et que l'individu est une entité



plurielle, complexe<sup>143</sup> ; enfin ils autorisent une meilleure connaissance des structures elles-mêmes qui, dans le cas où elles seraient confrontées à un problème pour lequel elles ne disposeraient pas des moyens ou des dispositifs adaptés, pourraient orienter vers la consoeur locale équipée pour régler le problème en question et ainsi activer le mode « réflexe » dont on a déjà parlé.

Le partenariat inter-associatif n'est donc pas toujours aisé à mettre en place compte tenu des querelles et enjeux qui traversent le secteur mais, étant fortement encouragé par les financeurs (rendu obligatoire dans certains cas), il est une pratique courante et lorsqu'il est réussi, structures et usagers, à les entendre, semblent réellement y gagner.

Compte tenu des difficultés engendrées par ce type partenarial, certaines structures optent pour d'autres formes ou plus exactement d'autres partenaires avec lesquels des rapports moins conflictuels et concurrentiels seraient possibles. C'est la tentative faite en direction du secteur du travail social.

### VIII.3. Le partenariat avec le secteur social

Ce type partenarial semble *a priori* moins difficile à mettre en œuvre puisqu'il est rendu moins conflictuel du seul fait que ces deux secteurs (associatif et du travail social) ne reposent pas sur la même logique de financement. Le secteur social ne constitue donc pas un réel concurrent en matière de financement.

« En fait euh... je pense que justement on a une particularité par rapport à d'autres... qui ont... qui ont la leur mais euh... qui... qui n'est pas ailleurs quoi. C'était vraiment un besoin qui manquait. Ça le... ça s'était senti. **Y a pas de lieu d'accueil et d'écoute. Même si les autres structures font de l'écoute, y a écoute et écoute aussi.** Et puis ils font autre chose donc c'est pas leur truc. Et euh... si... la place... sur le quartier, on l'a quoi. **On est même bien complémentaires hein ! Parce que même si une assistante sociale, effectivement elle fait de l'écoute de la personne mais euh...souvent elles sont tellement submergées pour des fois écouter la personne** et vérifier qu'elle aille bien enfin... y avait plus de temps pour les dossiers, pour faire... donc elle était submergée donc euh... on voyait très bien... ça... **il faut aussi que les professionnels, ils aient le déclic, l'habitude de... de penser "Clé" tout de suite.** Donc c'est aussi à nous de toujours relancer, d'être toujours derrière, de montrer qu'on est là... que... comme ça quand ils ont peut-être un peu plus de choses euh... à l'extérieur » (Entretien responsable *La Clé*, 16 mai 2002)

Néanmoins, des tensions peuvent naître lorsque les travailleurs sociaux ne perçoivent pas les travailleurs associatifs comme légitimes ou suffisamment compétents pour intervenir sur des questions dont eux-mêmes se chargent, après avoir obtenu un diplôme, gage habituellement

---

<sup>143</sup> Lahire B., *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Nathan, Paris, 1998, 271p.

de savoirs et de compétences à agir, ou lorsqu'ils mettent en doute ce qui fonde le travail associatif en affirmant qu'ils (les responsables de structures associatives) les « utilisent » ou les « copient » afin d'obtenir des financements sur la base de leur reconnaissance à eux (travailleurs sociaux). Écoutons quelques éducateurs de prévention spécialisée à ce sujet.

« **toutes les associations caritatives bénévoles étaient épuisées et n'ont plus...** c'était un ensemble relativement important et y avait plus d'associations qui assuraient la pratique sportive. Donc **dans le cadre de la prévention spécialisée on a posé un cadre** avec des partenaires et elle a ouvert en partenariat avec le Comité de gestion des centres sociaux quelque chose qui s'appelle "l'école des sports et des activités physiques". Donc on voit bien... on voit bien, là, l'importance de l'action euh... de... la prévention spécialisée qui... **qui s'appuie sur ses membres** à un moment donné et qui organise et qui loue et apporte des éléments de réponse à des besoins. » (Entretien éducateur du club de prévention spécialisée de l'APSSIS, Dimitri, 16 mai 2002)

« Souvent des associations partenaires **nous utilisent** pour la réalisation de leurs actions. **Ce partenariat est faux.** Certains partenaires **ne jouent pas leur rôle** dans une prise en charge du jeune qui le mettent souvent sur la touche ou en échec. » (Entretien éducateur du club de prévention spécialisée de Sarreguemines, Haroun, 1<sup>er</sup> juin 2004)

« **Tout ça, c'est stratégique. Pour que ces associations aient des fonds pour leur projet.** Mais les associations **copient** : entraide scolaire, sports... On travaille assez peu avec les associations. Elles font beaucoup de recherche d'argent, de projet. Dans les associations, il y a une recherche de reconnaissance, une valorisation... Si, on travaille avec elles pour les actions inter-quartiers. **Elles marchent bien avec les petits. Avec les pré-ados, c'est plus les éduc. de prév. Et les grands, c'est pour la prév. Ils ne s'en sortent pas avec eux.** » (Entretien éducateur du club de prévention spécialisée de Sarreguemines, Michel, 1<sup>er</sup> juin 2004)

Parallèlement les travailleurs associatifs peuvent ne pas reconnaître les travailleurs sociaux comme légitimes sous prétexte d'un investissement moins important, encadré par des horaires, des procédures administratives, un cloisonnement par spécialité, par métier, etc. Dans ce cas, cette forme de concurrence revient à une lutte territoriale (en termes de population comme de territoire géographique), l'un estimant l'autre comme illégitime au regard des deux critères principaux que sont d'un côté les qualifications et compétences et de l'autre, l'expérience.

« Non, mais... simplement que les jeunes... et les AS... moi, les jeunes, quand je vois comment ils me parlent des contacts qu'ils ont à la Mission Locale, ils me disent "moi, c'est pas la peine ! Je retourne dans la rue !". Y a pas d'accueil. [...] individuel pour savoir ce qu'ils ont envie de faire. C'est trop rapide. "étudiant. Tu sais pas bosser. En recherche d'emploi. Les feuilles sont là. Tu te démerdes." Y a pas de... la parole. [I : vous vous sentez plus impliqué que les gens des Missions Locales ou de l'ANPE ?] **Ben je m'en fous moins.** Vraiment. Je bosse. [I : vous en faites beaucoup plus que ce que vous êtes censé faire...] Oh oui ! Moi, je suis payé 30h par semaine ; j'en fais 40 ! Les 10h c'est pas... bon parce que j'aime ça. Moi, les 10h, je les voit pas... **Alors que d'autres... les AS, par exemple, l'heure c'est l'heure.** [silence] Je parle en mon nom, hein ! Que les choses soient claires [...] Y en a, elles sont très, très bien. Non, mais y

en a qui ont leurs compétences. » (Entretien responsable *Permanence Emploi*, 27 novembre 2002)

Ce type partenarial n'est donc pas forcément plus aisé à construire que le mode inter-associatif en raison de rapports concurrentiels. Les tensions se jouent ici, non pas en termes de financement puisque le travail social n'est pas concerné par cette logique (hors travailleurs sociaux oeuvrant dans des structures associatives, considérés dans ce cas ici comme membre du secteur associatif) mais en termes de territoire et de compétences. Cette lutte des compétences a fait rage au sein du travail social<sup>144</sup>. On a vu qu'elle est également forte dans le secteur associatif (devenir « la référence », le « déclic ») et elle se pratique également entre ces deux secteurs. Comment expliquer cette lutte territoriale entre ces deux secteurs ? L'hypothèse qui peut être formulée à ce titre est que c'est précisément la coprésence de ces deux types d'acteurs sur un même territoire qui est au cœur de la lutte, chacun ayant peur de perdre son territoire d'intervention car les conséquences de cette perte se traduit par un moindre financement pour les structures associatives (dans le cas où le travail social traditionnel gagne) et un risque de licenciement, de réduction d'effectif ou de redéploiement pour les travailleurs sociaux (dans le cas contraire). Et la figure du bénévole, au temps de travail gratuit, est sans doute celle qui cristallise le plus ces tensions, d'autant plus depuis la professionnalisation du secteur associatif qui, on l'a vu, a engendré une sélection accrue de ses bénévoles, notamment lorsque ces structures sont spécialisées dans un domaine, et de surcroît en territoire dit sensible.

On peut enfin identifier un dernier type de partenariat : entre structures associatives et le secteur privé à but lucratif.

#### **VIII.4. Le partenariat avec le secteur privé à but lucratif**

Le partenariat avec le secteur privé à but lucratif est le plus rare et il a essentiellement lieu sur le mode financier. Les entreprises impliquées constituent alors des partenaires qui s'apparentent au mécénat ou au sponsor sur des actions ponctuelles spécifiques. C'est notamment le cas de *La Passerelle* qui bénéficie d'un soutien financier de la part de France Télécom. Le seconde type de lien qui lie les deux secteurs fait du secteur privé lucratif un lieu d'emploi ou de stage pour des usagers pris en charge par les travailleurs associatifs dans le cadre d'actions d'insertion professionnelle (chantiers d'insertion, de socialisation, services de

---

<sup>144</sup> Sur l'histoire des découpages par métier du travail social, voir entre autres Ion J., Ravon B., *Les travailleurs sociaux*, La découverte, Coll. Repères, Paris, 2002, 120p.

proximité et aide à la personne). Dans ce cadre spécifique, ce sont essentiellement des structures associatives appelées associations intermédiaires qui sont concernées telles *Cap Emploi*<sup>145</sup> sur Sarreguemines. Ce second mode partenarial entre structures associatives et entreprises ne se posant que dans le cadre d'objets associatifs particuliers, toutes ne sont pas concernées. Je n'en dirai donc pas davantage sur ce point, considérant la faiblesse de sa représentativité.

Ces types de partenariats, construits avec et par le secteur associatif, connaissent un point commun essentiel qu'il s'agit de développer avant de clore ce chapitre : quel qu'il soit, il repose sur une dynamique interpersonnelle. Cela signifie que ces partenariats, tous types confondus, se construisent bien plus par le biais de liens interpersonnels qu'entre structures ou organisations. Autrement dit, même si des tensions et concurrences existent entre structures – et on a vu parfois avec quelle violence (« monde de requins », « luttes d'influence », « couillonnades », « se faire entuber ») –, les travailleurs associatifs peuvent agir collectivement. Et les tensions, dont on a vu qu'elles pouvaient être en partie expliquées par le système de financement, tiennent également aux différentes « philosophies » ou « visions du monde »<sup>146</sup> qui animent les structures. Plusieurs cas de figure sont ainsi représentés. On note une première opposition entre des structures associatives qui cherchent à vivre pour elles-mêmes (des entreprises comme les autres), d'autres qui vivent au service des publics et d'autres qui vivent au service des institutions. Une seconde distinction peut se formuler, ici, entre des structures à visée *émancipatrice* visant à transformer une situation dont elles contestent l'évolution, son traitement et/ou ses conséquences, des structures à visée *gestionnaire*, qui s'appliquent à développer des modes de prise en charge pour des publics cibles et des structures à visée *occupationnelle* qui visent à animer et occuper des publics et

---

<sup>145</sup> *Cap Emploi* est l'une des dix associations intermédiaires de Moselle (25 en Lorraine). « Elle couvre un arrondissement de 100 000 habitants et 83 communes. Le but est l'insertion par l'économie c'est-à-dire de l'insertion professionnelle c'est-à-dire remettre au travail des personnes éloignées du travail. Le public est un public qui a des difficultés à trouver du travail : handicapés, anciens détenus, jeunes sans qualification, chômeurs de plus de 50 ans, femmes abandonnées et toutes les personnes en difficulté. [...] La particularité de ces associations comme *Cap Emploi* c'est que nous ne vivons pas de subventions de l'Etat ou de la commune mais de la vente d'heures de travail réalisées par ce type de public. [...] Nos clients (800) sont composés d'entreprises, de mairies et de collectivités locales ou associations et de clients particuliers pour les services à domicile [qui représentent 50% de notre activité]. » (Présentation du directeur produite dans le cadre d'une journée d'étude transfrontalières à Sarreguemines, le 08 mars 2007)

<sup>146</sup> Notion empruntée à Jean-Yves Trépos qui définit cette notion comme suit : « On peut définir une "vision du monde" comme une collection cohérente de concepts et d'algorithmes permettant de construire une image globale aussi complète que possible de notre expérience. ». Trépos J.-Y., « Autocontrôle et proto-professionnalisation chez des usagers de drogues », *Psychotropes*, vol. 9, n°1, 2003, p. 27-59, p. 42.

des espaces. Mais l'action, à travers le partenariat interpersonnel, permet de dépasser ponctuellement ces dichotomies.

Le côté positif de cette situation de partenariat interpersonnel (permettre un travail en commun au-delà des clivages organisationnels) a son revers : il précarise les alliances en les attachant à des personnes. Le départ d'une personne ressource dans l'une ou l'autre organisation peut ainsi menacer la pérennité d'un réseau..

« **Cette permanence des gens dans différentes structures a aussi permis** – ce qui était pas le cas il y a quelques années – **a aussi permis des partenariats plus faciles**. Parce que avant ça, y a encore euh... six, sept ans euh... vous approchiez à peine une association que le temps en fait de connaître un petit peu les gens qui y travaillaient, ils avaient changé déjà. Donc il fallait... et **comme le partenariat repose généralement sur des personnes hein ! et des personnalités eh ben... donc les choses ne se faisaient pas.** » (Entretien salariée *Rencontre*, 20 décembre 2002)

« **Faut des références...** ben c'est... de l'association machin mais aussi **dans l'association machin, la personne X, Y qui est là depuis longtemps**, depuis cinq ans, qui est référent et qu'on sait que **c'est à partir de cette personne-là que les choses peuvent se dérouler**, que les choses se sont faites et puis... voilà » (Entretien responsable *CFQ*, 22 mai 2002)

« Ça fait six ans qu'on revient sur les mêmes questions alors qu'on a fait X fois la preuve de la pertinence de certains projets. **La rotation des sous-préfets, c'est pas quelque chose qui est simple à gérer non plus**. Tous les deux ans, on change de sous-préfet, il faut recommencer, réexpliquer, **tu sais pas qui t'as en face et puis, lui, il aura peut-être des conceptions différentes**. Le dernier sous-préfet, par exemple, il avait l'intention de développer l'outil multimédia sur le quartier ; le nouveau, il a décidé de supprimer ça et qu'il n'y aurait pas un franc qui serait destiné à l'informatique sur le quartier. » (Entretien responsable *ATTM*, 24 mai 2002)

Le rapport au caractère instable du secteur et des partenariats qu'il construit, entretenu ici par les acteurs, est particulièrement intéressant dans le sens où la vision de cette incertitude et l'état de remise en question récurrent qu'il implique sont systématiquement envisagés selon leurs versants négatifs (précarité des financements et de la reconduction des projets, même jugés efficaces et pertinents) et positifs (constante injonction d'innovation, de réactivité et d'adaptabilité aux nouvelles priorités identifiées comme telles).

Si la construction de partenariats repose essentiellement sur des personnes, elle n'exclut pas la possibilité d'alliances entre structures. On a vu les cas de *La Clé*, *Rencontre* et l'*ATTM* qui ont instauré ce partenariat officiellement par la création de permanences des uns chez les autres. Certes les structures qui arrivent à construire une relation durable, un rapport personnel entre services, entre personnels, ne se positionnent évidemment pas de la même

façon entre elles dans le jeu de la concurrence. La configuration<sup>147</sup> – ou plutôt les configurations – témoigne(nt) de jeux concurrentiels différents, modulables selon les situations, les temporalités et surtout selon les acteurs en présence. Dans le cas qui nous concerne, en fonction des structures et des rapports entre les structures, en fonction de leurs « dépendances réciproques », le jeu n'est pas défini et joué de la même façon. C'est une « lutte des classements »<sup>148</sup> qui est d'une certaine façon posée entre les structures. Le modèle d'analyse forgé par Norbert Elias, mis en rapport avec l'idée de Pierre Bourdieu permet de rendre compte de la double dimension inhérente à la constitution du secteur associatif : un rapport de dominant/dominé fort et conflictuel (champ au capital économique dominé mais au capital symbolique fort) dépendant d'une relation (une interdépendance) particulière<sup>149</sup>. L'articulation des notions de « configuration » d'Elias et de « champ » de Bourdieu permet de mieux saisir la dynamique de la compétition et ses règles. Deux motifs principaux guident les protagonistes : 1) *reproduire sa capacité à agir* (obtenir les financements nécessaires, la confiance nécessaire, le territoire adapté voire engager de nouveaux travailleurs associatifs) et 2) *élargir sa capacité à agir* (imposer sa vision du monde, défendre sa qualité d'expertise, étendre sa domination locale voire nationale). Ces deux motifs conduisent les structures associatives à s'engager dans le jeu concurrentiel et à accepter leur interdépendance. Cette tendance, traversant l'ensemble du secteur associatif, semble d'autant plus forte pour les structures en territoire dit sensible qu'il existe une proximité d'objet entre les structures sur ce type de territoire. En effet, si *a priori* on pourrait faire le constat d'une diversité (lutte pour un accès à la culture, à la santé, à l'emploi, à l'éducation, la formation, l'insertion sociale et économique ou encore lutte contre le racisme, l'exclusion, etc.), à y regarder de près, tous ces objets sont construits, mis en œuvre et argumentés comme des objets qui concernent le « social » (entendu au sens de problème social).

Le rapport au territoire est donc central dans le travail associatif. Le territoire est non seulement l'enjeu d'une lutte au sein du secteur et d'une concurrence avec d'autres secteurs (le secteur social ou le secteur institutionnel). Mais, il est l'objet d'une construction par le secteur associatif et est un produit de l'action associative. C'est ce que nous allons aborder dans la troisième partie.

---

<sup>147</sup> Elias N., *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Eds. de l'Aube, (trad. de l'allemand par Yasmin Hoffmann, *Was ist Soziologie ?*, Juventa Verlag, 1970), Paris, 1993, 222p., p. 154-161.

<sup>148</sup> Bourdieu P., *Questions de sociologie*, Ed. de minuit, Paris, 1980, 277p.

<sup>149</sup> Déchaux J.-H., « Sur le concept de configuration : quelques failles dans la sociologie de Norbert Elias », *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. 99, 1995, p. 293-313. Voir également Heinich N., *La sociologie de Norbert Elias*, La découverte, Coll. Repères, Paris, (1997) 2002, 122p., p. 91-93.

## CONCLUSION TROISIÈME PARTIE

---

Cette partie nous a permis de revenir sur les différents outils et équipements qui cadrent et construisent le secteur associatif (et sa pratique) en territoire dit sensible. Que le secteur soit constitué de bénévoles et de salariés n'amointrit pas son caractère professionnel. Les travailleurs associatifs se sont non seulement dotés de nombreux savoirs et compétences, fondés sur leur expérience de témoin, mais ils disposent également d'outils externes et internes au territoire qui légitiment leur action : différents types de partenariats – dont on a vu qu'il était nécessaire de mesurer le sens de ce terme tant ce type de rapports était source d'enjeux sociaux, économiques et politiques – mais également un rapport spécifique au territoire (tant collectivement qu'individuellement), des appartenances multiples qui donnent un parfum particulier à la manière dont les actions sont menées et à la composition de la structure, enfin des outils spécialisés tels le travail de proximité et un ensemble de modalités d'actions. On a ainsi vu ce qui fait le professionnel associatif (dans l'ordinaire de sa pratique) mais aussi « ce qui fait l'expert » c'est-à-dire, comme le note Jean-Yves Trépos, « une position provisoire, stabilisée par des investissements forts et évolutifs, mais occupée de manière incertaine par les experts »<sup>150</sup>. Ainsi, ce qui fait l'expert, c'est tout à la fois « la situation ([...], qui appelle des expertises et suscite l'émergence de personnes s'en réclamant) [et] la disponibilité d'un personnel (entraînée par la dynamique des groupes professionnels, qui met en position marginale des individus aptes à se rendre indispensables sur un mode à la fois proche et distinct du professionnalisme) »<sup>151</sup>. Il existe, de ce point de vue, une double qualification de l'expert. Des compétences multiples issues d'une formation scolaire, d'une pratique professionnelle ou d'une pratique usagère lui permettent de construire une compétence territoriale spécifique qui sert de cadre à son jugement. Mais ses qualifications (scolaires, professionnelles, territoriales), son statut (position académique, institutionnelle, scientifique) ne suffisent pas à le faire exister en tant qu'expert ; c'est l'épreuve de la situation qui offre l'occasion aux individus de faire reconnaître leur jugement expert. La constitution de leur expertise est donc inséparable des divers équipements (dont les dispositifs de la Politique de la Ville et des politiques publiques en général sont partie prenante), qui permettent de

---

<sup>150</sup> Trépos J.-Y., *Op. cit.*, 1996, p. 47.

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 48.

stabiliser ces situations. L'objet de la prochaine partie sera alors de présenter la diversité du travail associatif dans son ordinaire (comme professionnel) mais également en situation d'expertise.



## QUATRIÈME PARTIE

### FORMES ET ENJEUX DE L'ACTION ASSOCIATIVE EN QUARTIER DIT SENSIBLE

---

« *Il faut être absolument moderne* », disait Rimbaud, signifiant ainsi que les chimères, les superstitions, les fétiches, les credos, les dogmes et tous les chers et inutiles radotages dont est faite notre célèbre civilisation sont périmés. C'est de la lumière que nous devons apporter, non un éclairage artificiel. « *L'argent se déprécie partout* », écrivait-il dans une lettre des années 80. Aujourd'hui en Europe il n'a pratiquement plus aucune valeur. Ce que veut l'humanité, c'est de la nourriture, un toit, des vêtements, toutes choses essentielles, non de l'argent.

Henri Miller, *Le temps des assassins. Essai sur Rimbaud*, Denoel & d'ailleurs, (1946) 2000 (traduit par Frédéric-Jacques Temple), p. 54-55.



## INTRODUCTION QUATRIÈME PARTIE

---

L'objet de cette dernière partie est de comprendre et d'analyser le rôle du secteur associatif en territoire dit sensible. Il s'agit d'envisager les diverses dimensions de son action. Nous verrons ainsi comment se matérialise l'entreprise de normalisation opérée par ce secteur. Cette entreprise est bipolaire puisqu'elle consiste à la fois à imposer un cadre normatif au territoire (et sa population) suivant une logique de normativité et à (re)construire, réhabiliter l'identité sociale du quartier (et de ses habitants) dans une optique de normalité.

Les missions confiées au secteur associatif sont nombreuses<sup>1</sup> et d'après les responsables associatifs interrogés au niveau national, elles sont, pour 40% d'entre eux (et pour 52%, si l'on se restreint aux responsables de structures relevant du domaine social) « plus nombreuses » que dans les années précédentes. Elles sont également, pour 65% d'entre eux, « plus difficiles qu'au cours des années antérieures ». Mais ces responsables estiment néanmoins, à 65%, être en mesure de les assumer correctement ; réponses sans doute dictées par une conscience professionnelle aiguisée à laquelle s'ajoute un souci de présentation de soi face au chercheur<sup>2</sup>. Enfin, de plus en plus, les structures associatives doivent attester d'une utilité sociale afin d'envisager un financement sur fonds publics.

L'étendue des missions identifiées est liée en partie à l'hétérogénéité du secteur associatif, du point de vue de ses *objets* (culturels, sportifs, sociaux, politiques, militants, etc.) comme de ses *acteurs* (aux degrés divers de militantisme, aux statuts et formations multiples, etc.). Mais elle tient également largement à l'impératif de spécialisation qui s'est développé tout au long du vingtième siècle et qui s'est accru à partir des années soixante au sein de ce secteur. Jacques Ion<sup>3</sup>, à la suite de Maurice Agulhon<sup>4</sup>, le rappelle très justement : « pour une part non

---

<sup>1</sup> Il est cependant important de noter qu'elles ne sont pas toutes représentées. Les associations de « passionnées » (philatélistes, aquariophiles, etc.) ou vouées au « développement personnel » (stretching, yoga, etc.), comme les a appelées le GIP Réseau Information (*Les petites associations et la ville*, Rapport pour la DIV, avril 2001), sont très rarement représentées voire totalement absentes des quartiers dits sensibles. Le rapport Sandrier pose alors la question de savoir si ces occupations relèvent d'un luxe que ne peuvent se permettre ces territoires urbains. Sandrier J.-C., *Associations et politique de la ville*, Rapport juin 2001, 165p. Consultable en ligne : <http://www.ville.gouv.fr/pdf/actualite/sandrier.pdf>

<sup>2</sup> Sur cette étude de l'opinion des responsables associatifs, voir les travaux récurrents du CerPhi. Le dernier en date, présenté par Roger Sue, « Le « baromètre » des associations », p. 37-42 in Malet J., *La France associative en mouvement*, octobre 2006, 48p.

<sup>3</sup> Ion J., *La fin des militants ?*, Les éditions de l'Atelier, Paris, 1997, 123p.

négligeable, le constant accroissement du nombre des associations depuis le début du siècle correspond à l'affaiblissement des associations pluri-fonctionnelles à activités multiples (par exemple associations laïques et confessionnelles de quartier) et au développement d'associations spécialisées soit selon des activités spécifiques (pratique sportive par exemple), soit en direction de publics spécifiques (spécialisation par tranches d'âge). » La spécialisation est nette et s'est accompagnée depuis une trentaine d'années d'un processus de professionnalisation. Paradoxalement, cette spécialisation<sup>5</sup> (en tant que logique de découpage institutionnel) s'accompagne d'une valorisation de la prise en charge globale des individus, des familles ou des quartiers. On assiste ainsi à un mouvement de *spécialisation-diversification* : les structures associatives s'identifient et sont identifiées (par les pouvoirs publics et le grand public notamment) comme spécialistes d'une action, d'un public, parfois des deux simultanément (soutien scolaire, jeunes, soutien scolaire pour les CP, par exemple) mais oeuvrent dans différents champs en proposant plusieurs projets (soutien scolaire et activités de loisirs et soutien psychologique, etc.).

Enfin, l'étendue des missions du secteur associatif tient également à l'articulation d'un *agir pragmatique* immédiat à une visée de transformation globale, une « articulation des rapports entre les fins et les moyens, entre les objectifs lointains et les méthodes de la lutte quotidienne. »<sup>6</sup> Reste que le quotidien, l'urgence et la réponse à cette urgence prennent toujours plus de place dans les actions des structures<sup>7</sup>, les confinant à un rôle de « pompier social »<sup>8</sup>. Comme le signale Martine Barthélémy, « ce qui distingue aujourd'hui les associations les plus récentes et gouverne les mutations de certains groupements plus anciens, c'est une thématique de l'immédiat, du concret et de la solidarité au quotidien, autour de laquelle les associations essaient d'abord de reconstruire "le lien social" plutôt que du "sens

---

<sup>4</sup> Agulhon M., « L'histoire sociale et les associations », *La revue de l'économie sociale*, avril 1988, p. 35-44.

<sup>5</sup> Sur ce lien entre spécialisation, technicisation et professionnalisation associative, voir Ion J., « Modes d'engagement et savoirs associatifs : petit coup d'œil dans le rétroviseur », p. 21-26 in Lochard Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *L'expert associatif, le savant et le politique*, Eds. Syllepse, Paris, 2003, 159p.

<sup>6</sup> Ion J., Frangiadakis S., Viot P., *Militer aujourd'hui*, Editions Autrement, Coll. CEVIPOF, Paris, 2005, 138p., p. 11.

<sup>7</sup> Sur le caractère *quasi* permanent de l'urgence dans laquelle opèrent les travailleurs associatifs et les travailleurs sociaux, voir l'article paru dans *Lien social* qui présente un bref échange entre trois formateurs aux profils différents (une assistante de service social, psychologue et formatrice, un formateur dans différents instituts du travail social et un psychanalyste et formateur dans des écoles de travail social) qui sont donc des courroies de transmission des normes du secteur et qui reviennent de façon tout à fait pertinente sur les enjeux sociaux, politiques, professionnels et éthiques de l'urgence dans le travail social. Ils concluent notamment sur le caractère nuisible de cette urgence lorsqu'elle est réclamée par la commande politique et institutionnelle. Benloulou G., « Débat sur l'urgence dans le travail social », *Lien social*, n°597, nov. 2001, 3p.

<sup>8</sup> Comparaison classique du travailleur social, reprise par Haroun, éducateur en prévention spécialisée au sein de l'équipe de Prévention spécialisée de Sarreguemines. Entretien, 1<sup>er</sup> juin 2004.

politique". »<sup>9</sup> Les motifs d'urgence et les facteurs de risque<sup>10</sup> sont nombreux (chômage, sans logement, sans diplômes ni qualifications, violence, délinquance, racisme, sexisme, disqualification, etc.) et le secteur associatif constitue aujourd'hui l'un des acteurs au centre de la prise en charge de ces « problèmes » désignés comme tels – qu'ils soient d'ailleurs des « problèmes des quartiers » ou plus largement des problèmes sociaux.

Les chapitres suivants seront donc consacrés à l'analyse de ces « problèmes » en envisageant tant la part de réalité que de fiction<sup>11</sup> ou de représentation<sup>12</sup> de ceux-ci, puisque, comme le rappelle Cyprien Avenel<sup>13</sup>, « la "question des banlieue" [...] implique de considérer la question non seulement comme une accumulation de problèmes économiques et sociaux mais aussi comme un regard particulier engagé sur cette réalité. Il s'agit de considérer, tout à la fois, que les habitants "ont des problèmes et qu'ils sont un problème." »<sup>14</sup> Mais ces quartiers dits sensibles, bien qu'ayant un certain nombre de difficultés sociales, économiques qui contribuent très largement à les définir et les identifier, ne sont pas que problèmes, manques et épines dans le pied de la République. Nous verrons qu'une large part du travail du secteur associatif, notamment lorsqu'il est en situation d'expertise reconnue – c'est-à-dire lorsque le politique ou les médias vont à sa rencontre pour obtenir son *analyse de la situation*, comme en octobre/novembre 2005 par exemple – vise à valoriser le positif existant dans ces quartiers, qu'il s'agisse d'un positif culturel (activités culturelles, artistiques), d'un positif social (entraide, soutien, solidarité) voire d'un positif économique (création d'entreprises, d'emploi) ou politique (implication dans les comités de quartier dans le cadre du GPV). Nous verrons que ce travail de fond, qui porte entre autres sur l'image du quartier, est central dans l'entreprise de normalisation du secteur, notamment parce qu'il s'adresse non seulement au territoire lui-même mais également aux *autres*.

L'entreprise de normalisation portée par le secteur fait, dans une certaine mesure, écho à la définition du travail social et associatif, posée par Michel Callon<sup>15</sup> comme « travail de

---

<sup>9</sup> Barthélémy M., *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Presses de Science Po, Paris, 2000, 286p., p. 121.

<sup>10</sup> Sur cette notion de risque, voir Castel R., *L'insécurité sociale*, Editions du Seuil et de la République des idées, Paris, 2003, 93p. L'auteur propose une analyse de l'historicité des risques (les « anciens », assurables et relativement maîtrisables face aux « nouveaux » imprévisibles et déclencheurs d'angoisses irrationnelles). Sur une théorisation de la société du risque voir Beck U., *La société du risque*, Flammarion, Coll. Champs, Paris, 2001 (1986 pour l'édition originale, *Risikogesellschaft*, Suhrkamp Verlag, Frankfurt am Main), 521p.

<sup>11</sup> Mucchielli L., *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, La découverte, Coll. Sur le vif, Paris, 2001, 141p.

<sup>12</sup> Lahire B., *L'invention de « l'illettrisme »*, La découverte, Paris, 1999, 370p.

<sup>13</sup> Avenel C., *Sociologie des « quartiers sensibles »*, Armand Colin, Coll. 128 Sociologie, Paris, 2004, 127p., p. 15.

<sup>14</sup> Baudin G., Genestier P (sous la dir.), *Banlieues à problèmes*, La documentation française, Paris, 2002, 252p.

<sup>15</sup> Callon M., « La leçon d'humanité de Gino », *Réseaux*, n°95, 1999, p. 197-232.

performance de la réalité sociale », qui vise par sa mission de reprisage du tissu social à imposer une définition de la situation, une problématique acceptable au sein de laquelle les prises de décisions individuelles et collectives peuvent être envisagées ; qui, en d'autres termes tend à (re)dire le bien et le mal (sachant que cette part de normalisation est déjà largement établie par d'autres professionnels, judiciaires notamment) mais également à distinguer le vrai du faux, par les procédures de (dis)qualification<sup>16</sup> qu'il opère, des situations et pratiques sociales ordinaires comme extraordinaires. L'inculcation d'une « *forme de vie* », pourrait-on dire à la suite de Jürgen Habermas, est rendue légitime et fait advenir (et fait entendre) ses principes et valeurs comme légitimes à leur tour<sup>17</sup>.

L'expertise associative consiste en un travail de normalisation (entendue dans son double sens) qui passe par une (re)définition du territoire. Celle-ci consiste notamment à réinscrire les caractéristiques du territoire dans leur contexte social de production. Ainsi *l'expertise associative privilégie la problématique sociale plutôt que territoriale et/ou ethnique*. Le secteur associatif se propose donc de réorienter le regard de tout un chacun en général et celui des acteurs médiatico-politiques en particulier vers le « vrai visage » et les « vraies problématiques » des territoires dits sensibles. Le rapport au territoire en devient plus complexe car celui-ci ne constitue pas une finalité en soi : il est principalement un outil institutionnel, administratif, politique et devient par ce biais un outil du secteur associatif. L'objectif de cette opération est une transformation de la situation de la population locale et de son rapport avec le reste de la ville (les *autres*). On touche ici à la double dimension de l'entreprise de normalisation opérée par le secteur : d'une part, une *réduction*<sup>18</sup> du territoire (redonner les « vrais chiffres » de délinquance, etc.) et d'autre part, un *élargissement* du territoire en le replaçant légitimement dans la ville et l'agglomération (et ne plus le laisser cantonné à un quartier, label stigmatisé et stigmatisant). Ce qui fait écho à l'orientation récente de la politique de la ville, notamment en matière de services publics<sup>19</sup> (leur présence,

---

<sup>16</sup> Memmi D., « Savants et maîtres à penser, la fabrication d'une morale de la procréation artificielle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°76-77, 1989, p. 82-103., p. 99.

<sup>17</sup> Habermas J., *La technique et la science comme « idéologie »*, Gallimard, Coll. Tel, Paris, 1973, traduit de l'allemand et préfacé par Ladmiral J.-R. (*Technik und wissenschaft als ideologie*, Suhrkamp Verlag, Frankfurt am Main, 1968), 211p., p. 73. L'auteur définit cette notion comme un ensemble de principes et de valeurs, un « modèle de développement socio-culturel » (p. 62), une « idéologie » qui fondent l'action des individus.

<sup>18</sup> Ce qui se joue à travers ces phénomènes de réduction et élargissement du territoire, qui sont le résultat d'une intériorisation de l'espace et de sa définition commune, c'est finalement ce qui se joue autour des lieux et espaces dans *La Mouette* de Anton Pavlovitch Tchekhov, dans laquelle les espaces sont de véritables personnages aux effets réels et aux émotions vivantes. Voir Tchekhov A. P., *La Mouette*, Actes Sud, Paris, (1896), (1984) 1999, 145p.

<sup>19</sup> Kirszbaum T., « Services publics et fractures de la ville. La « pensée publique » entre diversité, éclatement et souci du rapprochement », *Sociologie du travail*, n°46, 2004, p. 224-260.

leur efficacité, leur rapport aux habitants de ces territoires). Il s'agit, d'une certaine manière, pour ces associatifs, de rétablir la *vérité* de ces territoires dits sensibles. Ce sont ces différents processus qui visent à rétablir (ou établir) l'ordre, la justice et la vérité de ces territoires (et pour ces territoires) qui nous intéresseront dans le cadre de cette quatrième partie. Telle est finalement la mission globale que se fixe l'expert associatif : *développer une connaissance et une analyse fine de la situation de ces territoires dits sensibles*, déconstruisant les analyses à l'emporte-pièce d'où qu'elles proviennent.

Le rapport au territoire est somme toute crucial dans cette analyse car, comme le rappelle Martine Barthélémy, « la territorialisation de l'action associative n'est pas une question nouvelle : elle est montée en puissance dans les années soixante-dix (avec le "cadre de vie" ou le "retour au pays"), elle se développe avec la décentralisation mais risque aujourd'hui de conduire à identifier les associations par leur territoire plus que par leur mission ou leur projet. »<sup>20</sup> Bien que les associations implantées dans les quartiers dits sensibles soient associées à leur territoire et qu'on leur assigne (et qu'elles s'assignent) une position singulière, leur action tend à développer une expertise bipolaire – à l'image du processus de normalisation – entre revendication d'une spécificité (par ses caractéristiques géographiques, historiques, sociales, économiques, etc.) et démonstration d'une « banalité », d'une « ordinarité » du territoire (un territoire « comme les autres »<sup>21</sup>). En d'autres termes, le premier processus tend à mettre en avant le territoire en plaçant la structure et son projet en arrière plan (spécificité du territoire) ; le second, lui, valorise l'action de la structure comme telle en évacuant son inscription territoriale (territoire ordinaire). Ce balancement de l'un à l'autre tient également, on l'a vu, à des stratégies de financement qui s'alignent sur les priorités posées au niveau national. Cet alignement traduit ainsi une posture ambivalente, inhérente au secteur depuis l'origine entre « gestion » et « contestation » du pouvoir en place ou, pourrait-on dire avec Max Weber, entre « éthique de la responsabilité » et « éthique de la conviction »<sup>22</sup> : entre mise en action consciente (suivant diverses formes de mise au travail, en emploi, en formation, etc. qui contribuent à l'idée de répondre de ses actes) et sensibilisation aux questions fondamentales (dont les divers acteurs allant du politique au médiatique, en

---

<sup>20</sup> Barthélémy M., *Op. cit.*, 2000, p. 129.

<sup>21</sup> Bordreuil J.-S., « Les gens des cités n'ont rien d'exceptionnel », p. 231-251 in Collectif, *En marge de la ville, au cœur de la société. Ces quartiers dont on parle*, Eds. de l'Aube, La Tour-d'Aigues, Paris, 1997, 349p.

<sup>22</sup> Weber M., *Le savant et le politique*, Plon, Paris, 1959, 184p., p. 172 et suivantes. Sur l'application de cette conceptualisation à une réflexion posée sur ce qui anime l'action et l'engagement des acteurs associatifs, notamment bénévoles, entre une rationalité en valeurs et une rationalité en finalité voir Barthélémy M., *Ibid.*, p. 208.

passant par l'associatif lui-même, etc. ont défini la nature fondamentale). Deux versants de l'expertise associative qui se donnent à voir selon des modalités multiples.

Comme le rappelle Dominique Memmi :

« on dit, à juste titre que c'est la situation d'expertise qui fait l'expert et celui-ci apparaît avant tout de manière passive, comme sollicité et mandaté. [...] l'autorité de celui qui parle lui est accordée par la situation, par le fait qu'il est parvenu, grâce à des procédures complexes [...] à une place d'où une parole est attendue. Il a pu bénéficier aussi d'un rituel propre à lui conférer une autorité plus légitime à parler dans telle ou telle enceinte, surtout si ce n'est pas sa place habituelle. »<sup>23</sup>

Pour autant l'auteure nous appelle à la prudence en signalant combien il est nécessaire que l'expert entre dans le jeu de la procédure légitimante pour être complètement reconnu comme tel. Il doit ainsi faire ses preuves en situation, en appelant ses compétences et en étant aux prises<sup>24</sup> avec la situation et les autres acteurs en présence.

Les savoirs mobilisés par l'expert associatif s'ancrent dans différentes sphères : la sphère éducative classique, la sphère productive (professionnelle), la sphère militante et la sphère privée car, à la manière de ce que note Jacques Ion, « le privé n'est plus haïssable et devient exprimable au sein même du cercle associatif, pas seulement dans sa dimension sociabilitaire mais comme ressource potentielle pour l'action. »<sup>25</sup> En d'autres termes, les experts associatifs peuvent être définis comme des êtres qui *font pour*, qui *font avec* mais également qui *sont* ; ils font pour des usagers, avec des partenaires et ils sont le plus souvent des êtres à l'expérience personnelle proche de celle des usagers dont ils gèrent les problèmes. Cette triple dimension de l'acteur associatif nous amènera dans le premier chapitre de cette partie à considérer les arguments justifiant la présence et l'implication de ces travailleurs associatifs. Nous montrerons, à ce moment, que ce que les acteurs mettent en avant pour justifier leur place et

---

<sup>23</sup> Memmi D., *Art. cit.*, 1989, p. 94.

<sup>24</sup> L'auteur développe sa théorie de la « prise » spécifiquement dans une sociologie des dépendances (à tout type de produit) mais la transposition ici au contexte de la prise en charge associative (voire de son emprise, dans certains cas) d'un territoire est tout à fait pertinente en ce qu'elle renvoie au même processus social et sociologique à savoir une logique d'assistance, d'aide, de traitement (quels que soient l'objet, le lieu et le temps de ce traitement) et la place de chacun (usager, professionnel, expert, objet) trouve des correspondances fortes dans les deux domaines (qui ne sont de toute façon pas très éloignés) ; ainsi, pour l'expert associatif, être aux prises avec la situation, revient à faire état de sa capacité d'analyse des prises qu'il opère sur son territoire d'intervention (mais également sur tout territoire qui connaîtrait les mêmes caractéristiques par souci de montée en généralité). Trépos J.-Y., « Dans les plis du produit : entre prise, emprise et méprise », *Le Portique*, Numéro 10 - 2002 - Les paradis artificiels, [En ligne], mis en ligne le 6 juin 2005. URL : <http://leportique.revues.org/document156.html>. Consulté le 11 novembre 2006.

<sup>25</sup> Ion J., *Art. cit.*, « Modes d'engagement et savoirs associatifs... », 2003, p. 25.



les bénéfiques qu'ils en tirent construisent le mode opératoire pratique de leur entreprise de normalisation.

En effet, si l'on demande aux associatifs ce qui, d'après eux, justifie qu'ils soient engagés (parce qu'on le leur a demandé ou parce qu'ils l'ont décidé) sur tout un ensemble de questions qui pourraient relever (toujours selon eux) du privé lucratif ou du public, outre la réduction des coûts que le secteur génère (comparativement au recours aux deux autres secteurs cités), il a un « plus ».

Ce « plus » prend ses racines dans les principes qui fondent l'associationnisme et le champ de l'économie sociale et solidaire. Le secteur a en effet pour tradition de s'inscrire dans les interstices sociaux. Ce qui fait la singularité et donc l'intérêt du secteur tient alors en trois caractéristiques essentielles : une nature de la relation, une nature des compétences du collectif hybride et un ensemble d'actions. En dépit de l'existence d'un secteur aux logiques diverses<sup>26</sup>, la relation construite par le secteur associatif avec les usagers est perçue comme plus « humaine » que la relation commerciale ou administrative, dénoncées comme froides et indifférentes au cas des usagers. Cette première caractéristique est reliée à la diversité des compétences qui font l'associatif. On a montré que le secteur rassemble des acteurs aux compétences multiples au sein d'un collectif de travail qui articule bénévolat et salariat. Cette co-présence engendre un transfert de compétences et d'exigences qui fait cohabiter engagement, militantisme, et professionnalité, chacun des travailleurs associatifs (quel que soit son statut) a toujours un intérêt à son désintéressement<sup>27</sup>. Enfin, ce « plus » tient également aux actions mêmes du secteur, par les expertises qu'il commet. Tous ne s'accordent cependant pas pour reconnaître une expertise associative, qui serait « un bien grand mot »<sup>28</sup> pour dire finalement des missions d'« action publique ». Nous verrons que ces deux notions peuvent toutefois cohabiter.

Ainsi, après avoir considéré le discours des travailleurs associatifs sur l'utilité sociale du secteur et donc sur ce qui les a motivés à s'impliquer, il s'agira d'analyser les multiples

---

<sup>26</sup> « Les associations sont aujourd'hui à la croisée d'univers aux références antagonistes », p21. Entre entreprise, administration, demande étatique, demande usagère, demande locale, nationale voire européenne, etc., les associations sont les acteurs collectifs qui permettent « l'ajustement des logiques et la recherche de compromis. », p. 30. Laville J.-L., Sainsaulieu R. (sous la dir.), *Sociologie de l'association*, Desclée de Brouwer, Coll. sociologie économique, Paris, 1997, 399p.

<sup>27</sup> Bourdieu P., « Un acte désintéressé est-il possible ? », p. 147-167 in *Raison pratiques*, Editions du Seuil, Paris, 1994, 245p. Voir également sur ce rapport complexe entre don et intérêt, M.A.U.S.S., « Ce que donner veut dire. Don et intérêt », Eds. la découverte, Paris, 1<sup>er</sup> semestre 1993, n°1, 274p.

<sup>28</sup> Expression utilisée par Julien Adda, délégué général de la CPCA (Conférence des présidents des coordinations associatives, créée en 1992), citée par Maud Simonet-Cusset. Simonet-Cusset M., « L'expertise associative et la représentation politique du monde associatif », p. 109-128, p. 118 in Lochard Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *Op. cit.*, 2003.

dimensions et formes des missions<sup>29</sup> (discours<sup>30</sup> et actions<sup>31</sup>) du secteur qui, comme nous le verrons ne s'orientent pas exclusivement vers les habitants des territoires dits sensibles mais également en direction des institutions et pouvoirs publics, voire plus largement des *autres*. Le rapport à l'expertise et à l'expert proprement dit est différent selon ces acteurs et il se traduit de diverses façons également. Que l'expert associatif soit dans un rôle d'application, de mise en œuvre, d'incitation voire de provocation ou encore dans une réponse à une demande (institutionnelle ou non), il se constitue et est constitué comme expert. Cette analyse contribuera à montrer le caractère instable de la position d'expert<sup>32</sup> dans la mesure où nous verrons combien la frontière entre l'expert et le professionnel (bénévole comme salarié) est labile. La présentation finale des discours construits par l'expert associatif tentera alors de rassembler les dimensions de son action et de les envisager à travers deux cas de situation extra-ordinaire.

---

<sup>29</sup> Rappel : si je choisis, ici, de parler de « mission » plutôt que de fonction du secteur associatif c'est parce que ce terme est celui qui résume le mieux la complexité et les sources originelles du secteur c'est-à-dire que l'on peut y entendre la mission religieuse comme la mission de service public, qui constituent finalement deux pans et deux visions du secteur associatif.

<sup>30</sup> Le discours de l'expert est, ici, entendu, à la suite de Foucault, comme forme de connaissance qui fonctionne comme un langage. Foucault M., *Dits et écrits. II.*, Gallimard, Coll. Quarto, Paris, 2001 (2<sup>ème</sup> édition), 1755p.

<sup>31</sup> Discours et actions qui ne peuvent être séparés, les uns construisant les autres et inversement.

<sup>32</sup> Trépos J.-Y., *La sociologie de l'expertise*, PUF, Coll. Que sais-je ?, Paris, 1996, 128p., p. 47-48. Sur la difficulté à « faire sa place » de l'expert associatif, voir Trépos J.-Y., *Sociologie de la compétence professionnelle*, Presses universitaires de Nancy, Coll. Espace social, Nancy, 1992, 223p.

# CHAPITRE IX

## Des acteurs du lien social

---

L'action du secteur associatif a un impact social important sur les acteurs associatifs eux-mêmes. Le rapport au secteur construit leur rôle social. Ce qui fait s'associer des individus (le motif de leur implication dans le secteur, d'une certaine façon) nous permet de comprendre ce qu'ils tendent à transmettre aux usagers. En d'autres termes, ce qui les pousse à agir et à être dans le secteur associatif explique en partie qu'ils entreprennent de normaliser les territoires dits sensibles.

On observe trois dimensions significatives de l'engagement des acteurs associatifs : un rapport à l'utilité sociale, un rapport à l'utilité et la création économique et un rapport au militantisme. Chacune de ces dimensions contribue à l'élaboration du rapport des acteurs au territoire et tend à décliner différents aspects de la normalisation opérée. Elles font également écho à l'utilité sociale du secteur lui-même.

Envisageons dès lors le premier type de rapport défendu par les acteurs c'est-à-dire ce que ces derniers disent eux-mêmes de ce qui les pousse à agir et à s'investir dans le secteur associatif : un rapport à ce que j'appelle l'« utilité sociale ».

### IX.1. Un rapport à l'« utilité sociale »

« *La Passerelle* a une utilité sociale, à double sens : en direction des personnes qu'elle reçoit, mais aussi des personnes qui y ont une activité. (Entretien bénévole 02 *La Passerelle*, 17 février 2003)

Le terme d'utilité sociale est un terme indigène, propre au discours du monde associatif<sup>33</sup>. Je l'utilise ici non pour évoquer le débat (qu'est-ce que l'utilité sociale ? comment se mesure-t-elle ? comment l'évaluer ? etc.<sup>34</sup>) auquel il donne lieu mais pour caractériser un type de

---

<sup>33</sup> Voir entre autres Engels X., Hély M., Peyrin A., Trouvé H., (sous la dir.), *De l'intérêt général à l'utilité sociale*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 2006, 280p.

<sup>34</sup> La notion d'utilité sociale ne fait pas consensus, chacun (économiste, juriste, politiste, associatif, ministère de tutelle, etc.) y allant de son argument pour faire exister cette reconnaissance. Juridiquement, c'est le principe des « 4P » qui prévaut pour définir l'utilité sociale associative (qui doit se distinguer de la logique économique proprement commerciale) dans la mesure où les quatre éléments qui sont envisagés sont : le produit, le public, le prix et la publicité. Le produit doit être innovant, absent du circuit (privé comme public) existant, le public doit

rapport entretenu par les travailleurs associatifs avec leur action. Ils jugent leur action utile et se jugent, par prolongement, eux-mêmes utiles.

A la question « qu'est-ce qui est le plus important dans votre action et pourquoi faites-vous ce métier-là ? » posée au groupe d'éducateurs du club de prévention spécialisée de l'APSYS, l'un d'eux répond « parce que je veux qu'on m'aime ! [il rit] »<sup>35</sup>. Il le dit sur le ton de la boutade, riant et entraînant le reste de l'assemblée dans ce qui ressemble à une blague de comptoir. Pourtant, si la forme prête à sourire, cette réponse peut, sur le fond, être prise au sérieux. En effet, la quête de reconnaissance et l'envie d'être avec les autres, de partager des moments, des activités, etc. constituent le motif d'implication des travailleurs associatifs le plus souvent cité : être utile, servir à quelque chose, partager quelque chose, etc. Toutes ces justifications récurrentes soulignent l'importance du rapport à l'autre et de la relation sociale. Les émotions, les sentiments qui peuvent être échangés à l'occasion d'actions heureuses, de projets réussis font partie intégrante du plaisir et de l'utilité associative. La récompense la plus souvent signalée, notamment par les bénévoles, n'est-elle pas les sourires et les mercis des personnes aidées ? Si dire que l'on fait ce métier (ou cette occupation, ce « loisir utile ») et que l'on s'implique dans le secteur associatif pour être aimé fait rire c'est plus en raison de la connotation égocentrique de cette justification, qui ne semble pas compatible avec le secteur, que parce qu'il serait faux d'envisager cette relation sous cet angle.

### **IX.1.1. « Etre utile, servir à quelque chose sur cette terre »<sup>36</sup>**

Cette valeur de l'utilité sociale implique deux orientations significatives : d'une part, vers les autres, entendus ici comme les usagers mais également les membres de l'équipe voire les institutionnels et la société dans son ensemble ; d'autre part, vers soi-même car le temps du

---

être ciblé (au risque de tomber dans une situation de concurrence déloyale), le prix doit être adapté au public (et il peut, à ce titre, être évolutif si le produit s'adresse à différents publics cibles, plus ou moins bien dotés financièrement) et enfin, une absence de publicité. Voir par exemple Le Fichant F., « La paracommercialité des associations », p. 193-211 in Prouteau L. (sous la dir.), *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2003, 211p.

Si cette définition juridique à base fortement économique sert à distinguer les formes sociales (associative, entrepreneuriale, commerciale, etc.) et à gérer les situations de concurrence, elle est très souvent remise en cause, au titre du caractère non uniquement économique qu'apporte le secteur associatif. Et le conseil national de la vie associative (CNVA) contribue depuis plusieurs années à l'établissement d'une définition autorisant la création d'un cadre juridique, d'un label, qui prenne en considération les multiples dimensions qui font l'associatif. Ainsi au sens du CNVA, cinq critères principaux définissent l'utilité sociale : « la primauté du projet sur l'activité, la non-lucrativité et la gestion désintéressée, l'apport social des associations, le fonctionnement démocratique [et] l'existence d'agréments ». CNVA, *Reconnaissance de l'utilité sociale des associations : synthèse du rapport*, 7p, [http://www.associations.regioncentre.fr/img/formulaires/utilite\\_sociale\\_asso\\_rapport.pdf#search=%22reconnaissance%20d'utilit%C3%A9%20sociale%22](http://www.associations.regioncentre.fr/img/formulaires/utilite_sociale_asso_rapport.pdf#search=%22reconnaissance%20d'utilit%C3%A9%20sociale%22)

<sup>35</sup> Entretien éducateur spécialisé (Dimitri) APSYS, 16 mai 2002.

<sup>36</sup> Extrait d'entretien avec une salariée de l'ATTM, entretien, 02 décembre 2002.

sacrifice de soi a cédé la place à celui de l'engagement distancié, non moins efficace, mais qui permet d'équilibrer l'investissement consenti au sein des différents espaces sociaux (son engagement associatif, son métier le cas échéant, sa vie privée, ses amitiés, etc.).

#### **IX.1.1.1. Un rapport à l'autre**

D'une manière assez classique<sup>37</sup>, l'un des premiers rôles du secteur associatif pour ses membres, bénévoles comme salariés, tient à une logique d'utilité sociale. Ainsi, il s'agit de « se rendre utile », de « servir à quelque chose ». Ne pas être et agir uniquement pour soi-même, mais également *pour* les autres et *avec* les autres voire *par* les autres. *Pour* les autres : la logique d'assistance, d'aide, de soutien, l'idée d'un « engagement au nom du devoir social et de la charité »<sup>38</sup> sont affirmées avec force par les travailleurs associatifs. *Avec* les autres : l'idée de partage et de compréhension mutuelle, de création d'un collectif, d'une action collective d'émancipation revient souvent dans le discours associatif. *Par* les autres : une logique chrétienne catholique qui prône un Salut par les actes et par « un rapport missionnaire au monde »<sup>39</sup> reste encore présente. Ces distinctions *pour*, *avec* et *par* renvoient au lieu commun du travail social, l'impératif professionnel du « faire faire » ou du « faire avec » et surtout de « ne pas faire à la place de », conforme à l'exigence récurrente d'autonomie et de respect de l'intégrité et de la dignité de la personne aidée.

Salariés comme bénévoles conçoivent le secteur associatif comme le lieu d'un compromis entre une logique « industrielle » et une logique « civique », pour reprendre la terminologie de Luc Boltanski et Laurent Thévenot<sup>40</sup>. En effet, ce qui est présenté comme un intérêt fort du secteur c'est la possibilité qu'il offre de faire un travail proche voire identique à celui qui existe dans le champ du privé lucratif « additionné [...] d'un élément humain »<sup>41</sup>. Les différentes influences (laïques et religieuses, ouvriéristes et bourgeoises, bénévoles et professionnelles) qui ont construit le secteur associatif actuel persistent, expliquent en partie et font perdurer l'hétérogénéité du secteur. Pour autant, depuis plusieurs années, le secteur

---

<sup>37</sup> Havard-Duclos B., Nicourd S., *Pourquoi s'engager ? Bénévoles et militants dans les associations de solidarité*, Payot, 2005, 207p.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 101; Chauvière M., « Action catholique, promotion collective et éducation permanente », *Education permanente*, n°149, 2001, p. 167-183 ; Pelletier D., *La Crise catholique. Religion, société, politique*, Payot, Paris, 2001, 333p.

<sup>40</sup> Boltanski L., Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris, 1991, 483p.

<sup>41</sup> Entretien réalisé le 22 mai 2002 avec un bénévole de l'ADIE, pré-retraité du système bancaire.

tend à se rapprocher du modèle de l'entreprise<sup>42</sup>, suivant un processus de professionnalisation<sup>43</sup> et de codification<sup>44</sup> allant jusqu'à la création de véritables « entreprises associatives »<sup>45</sup>, couplant statut de la loi 1901 et contrat de travail. Tant les rapports entre les travailleurs associatifs et les structures associatives que les termes employés pour décrire ces relations en témoignent. Le récit de ce bénévole de l'ADIE narrant sa rencontre avec la structure associative est à ce titre particulièrement intéressant :

« Je suis venu. Hmm... j'ai pris rendez-vous et j'ai eu euh... j'ai passé à un moment **une sorte presque d'entretien à double sens** où euh... l'ADIE racontait ce qu'elle faisait puisque je savais euh... sans la connaître, de notoriété ou pour d'autres raisons, mais pas... pas comment ils fonctionnaient et donc pour euh... **pour créer un partenariat, entre guillemets**, il faut être deux... euh... pour faire un bout de chemin ensemble et donc euh... un entretien bilatéral où ils m'ont dit comment ils fonctionnaient et je leur ai dit qui j'étais. Et quel était mon parcours. Et pourquoi je voulais être là. » (Entretien bénévole ADIE, 22 mai 2002)

La rencontre initiale entre le bénévole et la structure associative est loin d'être à l'image traditionnelle du « militant total » décrite par Jacques Ion<sup>46</sup>, ni même du « bénévole de bonne volonté » que l'on a pu caractériser comme une sorte de « bonne âme » qui donne de son temps. Le témoignage de ce bénévole contrecarre ces représentations : la rencontre et la nature de la relation est pensée comme « un partenariat », un échange de compétences. C'est une relation contractuelle. L'introduction de ces conventions au sein du secteur a généré un certain nombre de transformations du secteur associatif, et tout particulièrement en territoire dit sensible puisque le paysage associatif de ces quartiers est majoritairement « social », s'opposant dans une certaine mesure à un associatif ludique et strictement occupationnel. Un autre bénévole, au haut capital scolaire (détenteur de multiples formations techniques, professionnelles, de niveau DESS), décrit son rapport avec sa structure (et notamment le président) suivant le modèle de ce que l'on trouve d'une certaine façon dans les SEL, ces systèmes d'échange de savoirs où des équivalences et des échanges sont créés en dehors de l'échange monétaire<sup>47</sup> :

---

<sup>42</sup> Prouteau L. (sous la dir.), *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, PUR, Rennes, 2003, 211p. Voir également Hély M., *Le travailleur associatif. Un salarié de droit privé au service de l'action publique*, Thèse pour le doctorat de sociologie, EHESS, 2005, 470p.

<sup>43</sup> Dauvin P., Siméant J. et le CAHIER, *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Presses de Science Po, Paris, 2002, 443p.

<sup>44</sup> Havard-Duclos B., Nicourd S., *Op. cit.*, 2005, p. 133.

<sup>45</sup> Marchal E., « L'entreprise associative entre calcul et désintéressement », *Revue française de sociologie*, XXXIII, 1992, p.365-390.

<sup>46</sup> Ion J., *Op. cit.*, 1997.

<sup>47</sup> Pour plus de précisions sur les SEL, voir, entre autres : Bidet E., *L'économie sociale*, Le Monde-Éditions, Coll. Poche Marabout, Bruxelles, 1997, 212p. ou Bayon D., Servet J.-M., « Les SEL, vers un nouveau monde

« [Au sein de l'association], ils me donnent accès à l'informatique, ça c'est le côté "je prends", ils me donnent des cours d'auto-formation (sur CD-ROM) et, d'un autre côté, je fais un peu de permanence. [...] C'est ça qui est bien chez le président, c'est "tu prends – tu donnes". Et pis après, on fait pas les comptes. Moi je m'en fous. » (Entretien bénévole 02 *La Passerelle*, 17 février 2003)

La structure associative offre un lieu de socialisation, un lieu d'occupation utile. Nous verrons que cette valeur (être utile socialement) constitue un pan important du travail de normalisation. Les acteurs associatifs tendent à encourager, développer ou imposer, selon les cas, cette idée auprès des usagers. Pour les travailleurs associatifs eux-mêmes, il s'agit véritablement d'un engagement voire d'un investissement dans un « loisir utile ». Par « loisir utile », il s'agit du fait de s'occuper – dans ce cas, une fois le temps de la retraite arrivé (comme nombre de retraités le font dans des clubs de mots-croisés ou de pétanque) – mais de s'occuper utilement c'est-à-dire, pour ces interviewés, en s'investissant dans la relation d'aide à l'autre. A la question « pourquoi cette envie de faire du bénévolat ? », un autre bénévole, répond :

« C'est plusieurs raisons : la plus égoïste c'est de **meubler son temps, intelligemment et, si possible, utilement**. Il y a aussi l'envie d'aider les autres et d'avoir des contacts. » (Entretien bénévole 01 *La Passerelle*, 17 février 2003)

On pourrait, d'une certaine manière, distinguer le « loisir utile » du « loisir égoïste » qui serait exclusivement tourné vers soi. La structure offre donc un lieu de loisir utile au bénévole alors que le bénévole offre ses compétences et son expérience, utiles pour renforcer l'efficacité de l'action associative. Il s'agit d'un contrat moral où la gratification est symbolique, émotionnelle et non lucrative, pécuniaire. Ces notions construisent chez ces individus un certain rapport à l'autre, basé sur une importante dimension d'interdépendance active. Ce qui compte c'est d'être en activité, d'agir mais dans une relation de réciprocité. Cela compte d'autant plus que ce rapport au secteur a des répercussions sur ce qui est mis en place en direction des usagers.

### IX.1.1.2. Un rapport à soi

Si être utile c'est être au service des autres, c'est également, pour les travailleurs associatifs, être utile à soi.

Le bénévole de l'ADIE poursuit son idée d'un secteur associatif utile pour venir en aide aux autres mais aussi pour soi :

« **j'en partirai... j'allais dire quand ça ne me plaira plus mais c'est pas le terme ! mais quand je n'y trouverai pas la même plénitude ou la même satisfaction, le même plaisir quoi !** Quand je ne trouverai... **quand je n'y trouverai plus mon compte.** [silence] Ce que j'ai déjà fait bon... [...] J'ai fait trois mandats municipaux, j'en n'ai pas fait un quatrième parce que c'était pas la peine. Le **punch** n'y était plus ! La **motivation** n'y était plus ! Y a plus de **plaisir**, y a plus rien... je ne vais pas m'accrocher à un poste de bénévole entre guillemets ! [...]  **dans l'intérêt des deux parties**, il faut... il faut... l'ensemble fonctionne qu'à partir du moment où vous... vous, vous fonctionnez bien. C'est à la limite pareil pour un salarié sauf que lui, il est coincé ! Moi si... si un jour Colette s'en va et que... que le type qui la remplace ne me plaît pas... eh bien salut ! c'est tout hein ! **je ne vais pas m'emmerder !** [...] Et ça c'est la chance du bénévole ! ».

On voit très nettement avec cet extrait combien il ne s'agit pas d'un sacrifice, d'un don de soi sans contrepartie mais bien d'un investissement de soi, qui tient donc compte de la gratification qu'apporte l'expérience associative. C'est l'occasion de poursuivre une activité professionnelle attachante et qui s'est arrêtée avec l'arrivée de la retraite ou de la pré-retraite. Le plaisir qui résulte de l'investissement personnel est donc une dimension fondamentale de la situation pour celui qui parle. Cette position ne constitue pas une exception et semble plutôt devenir une attitude ordinaire, remplaçant une idéologie du sacrifice.

« **Le bénévolat, pour moi, c'est quelque chose de bien mais il ne faut pas que ça se transforme en contrainte parce que sinon ce n'est plus du bénévolat.** Par exemple : mercredi, je peux pas aller au Secours Catholique, ben je préviens en disant "écoutez, mercredi je serai pas là" et ils essaient de trouver un remplaçant. Mais **je dois pas culpabiliser pour cette absence ou, inversement, il faut pas qu'on m'en fasse le reproche. Il faut que le bénévole garde une certaine liberté par rapport à ses activités.** [...] Il y a des obligations mais on peut s'en affranchir. » (Entretien bénévole 01 *La Passerelle*, 17 février 2003)

Ici, ce bénévole place son action au sein d'un ensemble plus vaste d'activités. Il n'en est pas moins envisagé avec sérieux (une absence se justifie). Nous sommes cependant loin de l'image du bénévole qui sacrifie tout à la cause. Son bénévolat n'est qu'une activité parmi d'autres dans un emploi du temps personnel. La dimension exceptionnelle (la « grandeur d'âme ») du bénévole, qui le caractérise couramment, est ainsi relativisée et *quasi* réduite à une simple mise à disposition de temps ; ainsi, il est acceptable de ne pas se rendre disponible,



à la différence de la contrainte de l'emploi salarié qui pèse plus lourdement. Cette dimension de l'activité-plaisir se retrouve pleinement, comme nous allons le voir, dans les principes que tentent d'inculquer les acteurs associatifs aux usagers car il ne s'agit pas simplement d'être inséré ou d'être socialisé mais bien de l'être en éprouvant plaisir, satisfaction et bonheur<sup>48</sup>.

Simone, bénévole de *Rencontre*, témoigne également d'une capacité à mettre en balance sa propre satisfaction et celle des usagers bénéficiaires du service rendu :

« je vous dis, comme **je voulais faire quelque chose...** j'aurais pu continuer, si vous voulez, à aller à la maison de retraite où j'étais et aller voir en tant que bénévole les pensionnaires... vous savez, il y a beaucoup de gens qui sont seuls... mais bon... **je voulais un peu sortir** justement... ben **je voulais me rajeunir** voilà ! (rires) donc voilà... J'ai cherché une association et... y avait des panneaux à la Rép. et ça circulait, c'était marqué qu'il y avait une association *Rencontre* qui cherchait des bénévoles. Bon, alors j'avais noté le numéro de téléphone et j'ai appelé. J'ai été en contact donc avec Marie et puis c'est comme ça que ça s'est fait. Voilà. **J'ai essayé et j'ai adopté !** Voilà ! **Mais alors je ne vous dis pas que je ferai ça pendant 150 ans !** De toute façon le temps là ne m'est plus imparti mais... il faudra peut-être qu'un jour je me dise "bon ben voilà, je fais cela pour le moment et puis bon voilà". Mais **si j'étais plus courageuse, je viendrais deux ou trois fois par semaine... mais je ne me sens pas mûre...** parce que vous savez quand on est retraité, eh ben on a le temps de ne rien... parce que... peut-être qu'on s'éparpille, je ne sais pas... mais c'est vrai que... ça prend... on vient qu'une heure alors, des fois on dit "une heure c'est rien" mais en fait dans l'heure il faut compter le fait de venir et si vous voulez dans le fait de venir... bon... vous n'entretenez plus... bon vous ne vous dites pas "je vais aller marcher trois heures dans la campagne" quoi qu'en hiver, je ne marche pas trois heures dans la campagne... mais vous voyez, donc il faut quand même se bloquer un certain laps de temps. Et moi, j'ai essayé de... **je me suis dit "bon moi, je ne viens pas beaucoup mais je peux peut-être tracter d'autres copines"** euh... eh ben finalement, j'attends qu'on vienne... **on me disait "mais c'est drôlement bien ce que tu fais" alors je dis "ben viens !" mais finalement... eh ben... ça ne s'est pas fait.** "c'est bien oui... mais tu te rends compte... oui mais alors là, je ne pourrai pas faire ci, ça parce que..." c'est ce que je vous disais au départ : **je crois qu'il faut se fixer un truc**, dire "bon ben je viens le jeudi, ben j'y vais" parce que vous avez toujours une bonne raison de dire "ah non, ben aujourd'hui, il fait bon, on peut aller se promener... euh... untel et untel a appelé pour un cinéma ou pour... un clatsch-café ou... enfin ce que je sais..." vous voyez donc **il faut se bloquer...** » (Entretien bénévole *Rencontre*, Simone, 17 mars 2003)

Simone explique très clairement que cet engagement est important pour elle (« [elle voulait] faire quelque chose ») mais qu'il ne s'agit pas non plus de se sacrifier (elle « [aurait] pu continuer [...] à aller à la maison de retraite [...] mais bon...[elle voulait] un peu sortir justement... ben [elle voulait se] rajeunir voilà ! ») au risque de s'ennuyer ou de s'astreindre à trop de contraintes. Pour autant, son investissement dans la structure et auprès des usagers qu'elle rencontre obéit à une discipline et respecte un certain nombre de contraintes, qui, même si elles peuvent lui sembler légères (« une heure par semaine »), ne sont pas si faciles à

---

<sup>48</sup> Sur ce thème du bonheur au travail, voir l'excellent ouvrage de Christian Baudelot et Michel Gollac. Baudelot Ch., Gollac M., *Travailler pour être heureux ? . Le bonheur et le travail en France*, Fayard, Paris, 2003, 351p. Voir notamment le chapitre 8, « Les quatre sources du plaisir au travail ».

tenir que cela ; elle s'est notamment rendu compte de cette capacité spécifique qu'elle avait lorsqu'elle a essayé de « tracter d'autres copines », qui avaient « toujours une bonne raison » de décliner l'offre. Par la suite, l'échange entre Simone, Sœur Tess/Josette et Pascal (tous trois bénévoles à *Rencontre*) continue dans le même sens et confirme la discipline que réclame un engagement associatif, bien que Suzanne ne se sente pas militante. Si elle ne se ressent pas comme telle, c'est essentiellement en raison de la faible quantité de temps qu'elle accorde à la structure (« une petite heure par semaine ») qu'elle juge insuffisante pour mériter le titre de « militante » mais, comme elle le dit également très justement, « tout dépend de ce qu'on entend par militante ». Elle est attentive cependant à confirmer le sérieux de son engagement (« ça fait 4 ans », « j'étais quand même déçue de ne pas arriver à tracter des amies ») qui semble extrêmement positif et valorisé ici, d'autant que le président semble avoir une mesure plutôt précise de ce qu'est un bon bénévole (« quand on peut venir 2 heures c'est l'idéal mais... quand on peut venir qu'une heure, c'est déjà pas mal. »). Cette attitude est particulièrement intéressante car elle nous donne à voir ce qui est au cœur de l'engagement associatif : être utile, servir à quelque chose et ne pas « s'enquiquiner ».

« [Est-ce que vous vous sentez militante ? ]

J : ah oui, oui ! oui ! On sent qu'on soutient l'association. Enfin moi, je le vis comme ça... je voudrais pas manquer... je voudrais pas que ça s'arrête ou que ça flanche... là j'ai encore remarqué qu'ils cherchaient des bénévoles et qu'il y a du mal... de trouver du monde, ça baisse mais je ne voudrais pas que ça baisse.

P : je pense que le guide bénévole, il est dans l'association pendant plusieurs années, c'est des militants. **Pour moi c'est des militants.** Ceux qui y viennent parce que bon ils sont à la retraite, ils sont... on fait... on fait... dans *Vivre à Metz*, on essaye de laisser toujours un... [...] encart chaque année. On met aussi comme là [il désigne Simone] sur les panneaux qui défilent... bon, on a des petites affiches qu'on met à la fac là dans différents endroits pour trouver des gens... alors on a des gens qui disent "oh ben tiens oui, c'est bien" et puis ils viennent et puis au bout d'un moment ils lâchent parce que bon... c'est pas ce qu'ils recherchent.

S : j'ai eu le cas avec une amie que j'avais réussi à tracter et qui n'était pas restée...

J : **il y a suffisamment d'associations pour pouvoir trouver quelque chose qui nous plait, pour une personne qui a envie de faire quelque chose...**

P : et puis il y en a **d'autres qui n'ont pas la fibre militante. C'est exigeant** hein ! Vous savez, moi, je dis toujours merci aux bénévoles parce que c'est pas évident quand même...

S : mais... moi, je ne me sens pas militante mais vous voyez... moi, **je le vois comme ça : si j'habitais chez les Chinois et je ne sais pas le chinois, eh bien, j'aimerais qu'on s'en occupe et que des gens m'aident.** Vous voyez... c'est dans ce but là mais je ne me sens pas militante au sens... salut Josette... **je ne me sens pas militante... mais tout dépend de ce qu'on entend par militante. Euh... je viens une petite heure par semaine... bon...**

P : ... non, mais...

S : ... je participe mais vous voyez ce que je veux dire... **bon ça fait 4 ans mais bon euh...**

P : oui, oui, non, non, mais... c'est ce que je disais tout à l'heure : **quand on peut venir 2 heures c'est l'idéal mais... quand on peut venir qu'une heure, c'est déjà pas mal. Et puis c'est la quatrième année.**

S : oui, oui c'est vrai... ça fait 4 ans.

P : bon, moi j'ai... surtout que quand on... les nouveaux... le temps qu'ils se mettent un peu dans le bain... il y a une perte de temps. Et donc là on va chercher...

S : mais **j'étais quand même déçue de ne pas arriver à tracter des amies**, vous voyez parce que j'en ai plein qui gémissent "oh !! on s'enquiquine machin et tout ..." et quand on leur propose des trucs : pp ! ah ben non ! Alors euh... bon. Mais peut-être que j'ai pas bien su non plus convaincre. Ça c'est possible aussi. Bon... » (Entretien bénévoles *Rencontre*, Pascal, Simone et Sœur Tess/Josette, 17 mars 2003)

Ceux qui mettent en avant le fait de s'investir « sans compter », sans porter de réelle attention à soi, se définissent beaucoup plus spontanément militants, animés d'une conviction plus large, étendue au-delà du seul objectif de la structure. Et dans leur cas, le travail dans la structure associative est une occasion (de plus) de militer et non un but en soi. Mais je reviendrai plus longuement sur ce cas lorsque nous aborderons le troisième type de rapport (type « militant »), porté par des personnes affiliées à des syndicats ou des partis. Analysons au préalable un autre aspect de cette première dimension qui contribue cette fois à alimenter les pratiques de sociabilité et la socialisation des travailleurs associatifs.

### **IX.1.2. « Rencontrer d'autres personnes » et « voir autre chose que ses petites affaires »**

Ici, il s'agit de ne pas être tout seul et de s'ouvrir à l'autre. Là encore le rapport à soi construit et explique le rapport entretenu par ces travailleurs associatifs avec les usagers qu'ils rencontrent. Mais s'occuper de soi-même, prendre soin de soi signifie de faire l'effort de s'éveiller aux préoccupations d'autres afin d'éviter laisser-aller et repli sur soi.

« j'ai fait beaucoup de choses [...] J'ai travaillé 7-8 ans à la compagnie générale de géophysique comme électronicien. Je me suis marié, j'ai arrêté, j'ai fait du commercial et puis après, je suis rentré à la chambre des métiers. Pour avoir une base à Metz, parce que je ne voulais plus quitter Metz pour des raisons familiales. [...] En fait, au niveau de mon engagement à *La Passerelle*, quand je me suis dit "je vais être à la retraite, qu'est-ce que je vais faire", bon, 1) **j'avais l'habitude d'avoir un calendrier bien rempli** avec la communication, surtout que c'est un job qui est intéressant, et je me dis "**tiens, ça va être vide**". [...] Confronté à toutes ces choses là, moi je me suis dit qu'il y avait quelque chose à faire et **j'ai cherché quelque chose où je pouvais être utile sur Metz-Borny**. Et une fois, j'étais à la présentation du projet de ville et j'ai entendu M. X [le président] qui parlait de *La Passerelle*, je me suis dit "c'est exactement ce que je cherche". » (Entretien bénévole 02 *La Passerelle*, 17 février 2003)

En plus de combler un (éventuel) vide, l'implication dans le secteur associatif peut répondre dans certains cas à une demande extérieure et finalement constituer un moyen efficace d'insertion et d'intégration dans un nouveau lieu de vie, à l'image de ce que Sœur Tess/Josette, revenue de ses missions d'alphabétisation en Amérique du Sud, nous confiait :

« Je suis en retraite depuis treize ans maintenant et quand je suis venue ici, dès que je suis venue, on ne m'a pas envoyée dans une association. **Ma congrégation m'a demandée d'être dans la banlieue et puis voilà.** J'ai très vite connu cette association parce qu'il y avait d'autres religieuses d'autres congrégations qui y avait travaillé et elles m'ont dit : "si tu veux, si ça t'intéresse, tu vas". J'ai contacté Marie [la responsable salariée de l'atelier lecture], je lui ai dit : "voilà, j'ai été enseignante. Il paraît que tu cherches des bénévoles" alors voilà, elle m'a dit "quand est-ce que tu veux venir ?" et puis, on s'est mis d'accord pour que je vienne le mardi et le vendredi, peut-être pas la première année et puis elle est passée plusieurs fois à l'atelier, elle a dit "tu étais enseignante, tu as le contact avec les enfants". J'avais jamais eu des petits du cours préparatoire, je ne voyais pas trop ce que c'était mais j'ai apprécié le... **pour moi, personnellement... hein, pas pour l'intérêt des enfants d'abord. Pour moi personnellement, ce que j'ai apprécié, c'est qu'ils m'ont beaucoup facilité mon insertion dans le coin,** parce que le fait d'habiter à côté... j'habite à la rue du Languedoc donc j'ai pas beaucoup de chemin à faire, je traverse la cour, je rencontre ces enfants là, je rencontre leurs copains, leurs parents **et puis le fait de rencontrer d'autres personnes dans l'association** elle-même soit au niveau local ici sur le groupe là soit quand il y a la grande association *Rencontre* qui s'occupe aussi d'écrivains publics et de beaucoup de choses, ça élargit les types et **ça élargit les connaissances donc beaucoup d'intérêts pour moi.** Comme bénévole, je dis, je pense et j'ai déjà souvent entendu qu'on ne fait pas que vouloir donner et apporter quelque chose. **On retire une satisfaction de se sentir utile,** de sentir qu'on peut faire participer, faire partager aux autres quelque chose. Bon, alors par rapport aux enfants, **j'ai appris comment il fallait faire ici à... beaucoup de choses qui... comment dire... techniques, méthodes pédagogiques que je n'ai jamais utilisées...** j'avais pas de cours préparatoires...mais c'est intéressant de découvrir parce que **quand on discute, quand on converse...** » (Entretien bénévole *Rencontre*, Sœur Tess/Josette, 17 mars 2003)

A l'intérêt personnel que l'on peut avoir de s'occuper et de servir les autres (« on retire une satisfaction de se sentir utile ») s'ajoute une diversité d'apports que le travailleur associatif peut recueillir en termes de sociabilité (« rencontrer d'autres personnes »), de socialisation (« ils m'ont beaucoup facilité mon insertion dans le coin ») voire de nouvelles compétences techniques, professionnelles qui peuvent être acquises (« j'ai appris comment il fallait faire ici à... beaucoup de choses qui... comment dire... techniques, méthodes pédagogiques »). Ainsi, on constate que le secteur associatif peut être le lieu d'une formation personnelle et professionnelle. Le prochain type de rapport identifié (« utilité et création économique ») sera l'occasion d'approfondir cet aspect dans la mesure où nous verrons que le secteur peut non seulement constituer un lieu de formation mais également un lieu d'emploi (qu'il s'agisse d'un tremplin, une première expérience professionnelle comme d'un emploi que l'on pourrait dire définitif, qui serait visé pour lui-même). Lieu de formation voire d'emploi, le secteur associatif peut également servir, ou plus exactement être au service des intérêts personnels des travailleurs associatifs par sa logique formatrice ou socialisatrice qui agit tant pour les salariés (ou futurs salariés) que pour les bénévoles. Ce rôle se développe à différents degrés, qu'il

s'agisse de se former pour acquérir des diplômes ou des connaissances et une satisfaction supplémentaires.

« Mais autrement, c'est vrai que **c'est quand même beaucoup de satisfaction** parce que rien que quand vous avez un petit qui vous dit "j'ai bien lu" [dit-elle d'un air attendri] avec des yeux qui font comme ça [elle écarquille les yeux] alors là, c'est la récompense. Voilà. Et puis, bon c'est vrai que **ça fait une ouverture sur l'extérieur. On voit autre chose que ses petites affaires. Et puis bon c'est quand même enrichissant**...bon le contact avec les autres est toujours enrichissant, comme le disait Josette... ben, on reçoit beaucoup quand on donne quoi. Mais alors on vient pas dans un esprit de marchandise en disant : "je vais donner mais alors, qu'est-ce que je vais recevoir !!" (rires) On est d'accord ! » (Entretien bénévole *Rencontre*, Simone, 17 mars 2003)

Cet extrait résume le rapport analysé en ce qu'il évoque tout autant la satisfaction d'être utile aux autres et de servir à quelque chose (« quand vous avez un petit qui vous dit "j'ai bien lu" [dit-elle d'un air attendri] avec des yeux qui font comme ça [elle écarquille les yeux] alors là, c'est la récompense ») que sa propre satisfaction à recevoir, qu'il s'agisse de recevoir de la tendresse, d'éprouver des émotions ou de développer de nouveaux savoirs, de nouvelles compétences, de faire de nouvelles rencontres et ainsi « [voir] autre chose que ses petites affaires » sans agir « dans un esprit de marchandise ». S'il est important, pour ces acteurs, de « rencontrer du monde » et de « ne pas s'occuper simplement de ses petites affaires » c'est qu'il s'agit d'une valeur dont ils se servent pour mettre les usagers en mouvement. S'occuper des autres constitue un principe fondamental qu'ils s'efforcent de mettre en place dans la relation parents-enfants.

L'implication associative peut également résulter sinon d'un sentiment de culpabilité, du moins d'une impression de devoir rendre quelque chose en contrepartie d'une situation, d'un statut, d'un état voire d'une vie que l'on a eu. La logique de réciprocité qui est alors à l'œuvre vient en réparation ou en compensation d'une situation personnellement vécue.

### **IX.1.3. « Une contrepartie à la retraite »**

L'un des bénévoles rencontrés, cadre retraité de la SNCF, dit faire du bénévolat en « contrepartie » de sa retraite, comme s'il avait besoin de justifier sa retraite suivant l'idée de rembourser une dette :

« Ce que j'apprécie, c'est... j'ai l'impression d'apporter quelque chose aux jeunes. Et, par là, de **ne pas être complètement inutile à la société, bien qu'étant retraité**. C'est une

**"contrepartie" à la retraite** et un moyen d'échapper au train-train de la retraite. Cela **évite de se sentir, à terme, une charge pour la société** : on a l'impression de **donner quelque chose en retour**. » (Entretien bénévolé01 *La Passerelle*, 17 février 2003)

Loin d'être anodines ou anecdotiques, ces expressions sont particulièrement représentatives de « l'état d'esprit » qui anime le secteur associatif. Comme chacun le sait, la retraite vient clôturer plus de quarante années d'emploi et de cotisations sociales. Elle est, de fait, parfaitement justifiée puisque l'individu satisfait aux critères administratifs nécessaires (trimestres, annuités ou âge) pour en bénéficier. En quoi est-il alors nécessaire de (se) justifier ? Ce bénévolé semble se considérer comme un privilégié et développer un certain complexe du fait de cette situation. Ce complexe, qui peut devenir une culpabilité dans les cas les plus extrêmes, fait le plus souvent écho à la sensibilité du travailleur associatif et à son ressenti face à l'injustice, à l'inégalité. On retrouve la même logique chez d'autres : salariés face à des chômeurs, Français sans marques d'appartenance dite ethnique face à des individus subissant les discriminations à l'embauche, au logement, au prêt bancaire, fonctionnaires face à des individus à la carrière fluctuante, évoluant de CES en CEC, adultes insérés professionnellement face à des jeunes pour qui le parcours est plus tortueux, etc. Comme le notent Bénédicte Havard-Duclos et Sandrine Nicourd, « le sentiment vécu du décalage, du porte-à-faux, de la distance sociale entre ce qu'on est, ce qu'on a été et ce qu'on pensait être, est ainsi souvent au principe de la construction d'un engagement. »<sup>49</sup> L'idée de *justifier* sa retraite par le bénévolat et l'engagement associatif semblent finalement, ici, relever d'un simple *retour des choses*, d'un geste de politesse comme l'on répond « merci » à un présent qui nous est fait. Cette attitude paradoxale tient principalement au fait que toucher de l'argent est le plus souvent pensé comme la contrepartie d'un travail effectué. Elle représente d'une certaine façon un retournement de l'adage « tout travail mérite salaire ». La justification s'adresse clairement à tous ceux qui ne touchent pas encore de retraite et qui doivent être actifs – au sens de l'INSEE – pour obtenir leur salaire.

Mais elle s'adresse également à soi-même : il s'agit, pour soi, de continuer à être actif (plus au sens de l'INSEE mais dans le sens courant du terme), d'avoir une utilité productrice dans la société. C'est l'idée de continuer à exister, de ne pas créer une rupture biographique trop brutale. Comme le notent Havard-Duclos et Nicourd, « les associations, tout comme les partis et les syndicats, sont ainsi des caisses de résonance à la demande de reconnaissance identitaire et des lieux de validation et d'unification de l'identité. »<sup>50</sup> Cette reconnaissance sociale par

---

<sup>49</sup> Havard-Duclos B., Nicourd S., *Op. cit.*, 2005, p. 84.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 75.

l'engagement associatif répond alors à un investissement identitaire liant engagement personnel et collectif qui prolonge l'investissement salarial actif précédent. Etre actif au sens courant du terme permet ainsi de prolonger le statut d'actif au sens de l'INSEE. C'est d'une certaine manière, pour ces bénévoles associatifs, une façon de conserver leur statut d'actif dans la société en continuant de construire ou d'entretenir des compétences souvent proches du monde professionnel<sup>51</sup>. Ainsi, « les associations fournissent des langages, des idéologies, des moyens de penser son rapport dans le monde et au monde. [...] Ce faisant, l'engagement permet de construire un sens biographique et de justifier son existence sociale »<sup>52</sup>, autrement dit, *justifier sa retraite*. Ce rapport au monde est fondamental dans la mesure où, comme nous le verrons, il légitime encore le travail de normalisation accompli par ces acteurs. Venir chercher au sein du secteur associatif un moyen de rendre un peu de ce que l'on a personnellement reçu n'est pas anodin. Cette vision du monde sera largement véhiculée au travers des actions mises en œuvre en direction des usagers.

#### **IX.1.4. Entre dépendance et responsabilité**

L'engagement associatif peut être plus ou moins intense, plus ou moins régulier. Néanmoins, la régularité est plus que souhaitée par les acteurs associatifs. C'est une question de responsabilité. Une valeur qui porte elle aussi très largement l'action associative. Il ne s'agit pas de se comporter en « touriste » comme le disait un bénévole. Les obligations et les responsabilités qui leur incombent relèvent le plus souvent de la seule politesse ou bienséance, à l'image de ce bénévole de *La Passerelle*, qui précise qu'en cas d'indisponibilité, il prévient la structure de son absence afin que celle-ci envisage de le remplacer.

« mercredi, je peux pas aller au Secours Catholique, ben je préviens en disant "écoutez, mercredi je serai pas là" et ils essaient de trouver un remplaçant. » (Entretien bénévole01 *La Passerelle*, 17 février 2003)

Ce type de signalement, qui sonne comme une évidence, réclame cependant parfois une réelle organisation.

« A partir du moment où je pense que vous vous investissez bénévolement... on n'est pas allé les chercher ces personnes-là, elles ont pris contact avec nous. Moi, je les ai reçues. Euh... généralement je passe à peu près 1h et demi avec eux ici dans le bureau. Je leur explique précisément ce qu'on fait. [...] il y a au moins une trame commune et après chacun apporte des

---

<sup>51</sup> Havard-Duclos B., Nicourd S., *Op. cit.*, 2005, p. 129.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 109.

petits plus quoi qui fait que ben... il est différent des autres. Voilà. Alors c'est vrai que ces gens-là à partir du moment où ils s'investissent, **ils savent que l'engagement c'est l'année scolaire** ; ils savent que... à partir du moment où... quand ils sont absents euh... si moi je ne sais pas pour les remplacer, la séance va être un peu désorganisée quoi hein ! Et donc effectivement on n'aura pas atteint l'un des objectifs. **Alors la plupart, je dirais dans 80% des cas quand même, qui sont... qui sont très rigoureux. Y en a qui vont même jusqu'à déplacer des... des départs en week-end etc. hein !** pour euh... pour... je trouve ça très louable de leur part. **Et puis y en a un certain nombre euh... bon ! qui euh... qui ont décidé... bon ils sont dans leur jardin, ils jardinent l'après-midi euh... 15h30 arrive, ils seraient censés quitter leurs bottes et mettre leurs chaussures de ville pour venir et qui se disent "oh ! et puis ! je suis bien dans le jardin !" et ils vous appellent en disant "finalement je ne peux pas venir. J'ai un empêchement." Bon ! c'est pas très réglo quoi hein ! C'est pas très réglo.** Donc effectivement euh...là, à part dire aux gens, leur montrer qu'on a été désorganisés, mettre en place tout un tas de systèmes... on a des... des... **j'ai mis en place des systèmes de... pour responsabiliser les... les... chaque atelier.** Faire en sorte par exemple que... euh... les absences des uns et des autres ne soient pas seulement réglées que...que par moi-même [...] euh...donc lorsqu'on a un bénévole qui s'absente, il informe la totalité de l'équipe, de l'atelier de la semaine de son absence. Et si quelqu'un de l'atelier, un autre bénévole peut le remplacer ce jour-là, il s'inscrit sur le... sur le document. C'est-à-dire pour qu'eux, ils s'auto... euh... gèrent euh... nous, on est vraiment... c'est... **c'est de l'autogestion** dans le... dans l'atelier et que effectivement on... je pars du principe que euh... la personne sachant que c'est Mme untel qui la remplacera la semaine prochaine, **on peut penser que le jour où cette autre dame-là s'absentera, là qu'il y ait un petit euh... un petit regain** comme ça... ça c'est possible. Voilà. » (Entretien salariée *Rencontre*, responsable du recrutement, de la formation et de l'encadrement des bénévoles 20 décembre 2002)

Pour cette salariée, les bénévoles doivent être « rigoureux » et « réglos ». Comme on l'a rappelé par ailleurs, il ne s'agit donc pas d'envisager l'activité bénévole en dilettante, comme cela pourrait être fait pour d'autres activités individuelles tournées uniquement vers soi. Le rapport à l'autre et la relation instaurée entre le bénévole et l'utilisateur demande, comme le disent certains bénévoles eux-mêmes, d'être « honnête », « un professionnel » et non « un touriste ». Il s'agit de ne « pas manipuler les autres » et de faire « correctement » ce dans quoi on s'investit. Des valeurs clés qui ajustent les comportements des acteurs associatifs entre eux et qui seront portées et transmises à travers les différentes missions du secteur.

« Je fais ce que je veux quand je veux. Mais alors attendez, c'est... alors euh... ça veut pas dire que... **un bénévole ne peut pas être un touriste ! Il faut qu'il soit un professionnel !** [...] y a des moments où je me demande si je suis au travail ou... en retraite ou si je travaille encore, etc. bon ! mais en dehors de ça, y a un engagement ! C'est clair ! Mais... c'est à...avec cet engagement, j'ai... J'ai pas de hiérarchie, j'ai pas de pression euh... **si pour une raison ou une autre, je ne peux pas aller à Sarrebourg euh... ben... j'y vais pas ! mais ça c'est vis-à-vis de moi-même hein ! il faut que je sois honnête ! Si je ne vais pas à Sarrebourg, c'est parce que vraiment je ne peux pas !** Euh... bon et à ce moment-là, qu'est-ce qui se passe ? ben soit Colette y va et on a la réunion ou on va pas à Sarrebourg ! c'est aussi simple que ça ! Y a pas une conséquence à ça ! A la limite y a une morale et du psychologique : **il faut pas tricher. Il faut pas manipuler les autres.** Et il faut pas faire ça en touriste mais sinon c'est très... [léger silence] Et vous avez devant vous un bénévole heureux ! [rires] » (Entretien bénévole *ADIE*, 22 mai 2002)



« J : ah oui, oui ! on ne peut pas... **quand on s'est engagé**... enfin moi, je le prends comme ça... enfin, moi, j'ai refusé encore la semaine dernière quelque chose : "j'ai pris quelque chose mais je ne peux pas laisser comme ça". Quand il n'y a vraiment pas moyen, mieux vaut laisser...

S : **mieux vaut faire peu et correctement que de dire "je vais m'investir dans 36 000 choses et s'éparpiller et rien faire"...**

J : pour les enfants aussi, c'est bien qu'il y ait un suivi, qu'ils sachent...

S : oui, ça aussi c'est important » (Entretien bénévoles *Rencontre*, Sœur Tess/Josette et Simone, 17 mars 2003)

Plutôt que le dévouement à une cause, ces extraits valorisent la capacité de mesurer ses possibilités et ses disponibilités afin de ne pas les surestimer au risque de mettre la structure en difficulté dans l'accomplissement de ses objectifs. On remarque que deux critères servent aux acteurs associatifs pour définir les qualités exigées par l'action associative : être régulier (sur le court comme le long terme, c'est-à-dire une régularité hebdomadaire et une pérennité dans le temps) et faire preuve de compétences d'un professionnel, être aussi sérieux qu'avec un *vrai travail*. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'il s'agit de bénévolat, qu'il faut le faire sans considération et sans responsabilité. Au point que certains n'hésitent pas à tomber encore aujourd'hui dans une logique sacrificielle, faisant passer leur engagement bénévole avant le reste (c'est-à-dire avant leur emploi, leur propre vie privée, etc.). Ce qui conduit parfois la structure à instaurer une forme légitime de reconnaissance du travail effectué par l'attribution d'un emploi. C'est le cas de l'une des salariées rencontrées, qui représente un cas de don total de soi à une structure. Cette salariée (engagée à l'ATTM depuis près de trente ans) va jusqu'à comparer son engagement associatif (bénévole durant de longues années puis salariée à mi-temps depuis quatre années, à l'époque de l'entretien) à une drogue dont elle serait totalement dépendante, dont elle confesse ne pouvoir se passer. Sa famille, son mari en particulier, est également très investie dans la structure au point d'y venir chaque jour, parfois du matin jusqu'au soir. Cette forme de dépendance renvoie finalement aux différents éléments envisagés jusqu'à présent (ainsi qu'à d'autres qui seront envisagés plus loin, notamment l'aspect militant) : si cet investissement est si conséquent, c'est qu'il répond à plusieurs attentes de cette personne à savoir un besoin de lien social, une quête de reconnaissance, d'utilité sociale, un désir de partage, etc. Nous sommes quasiment face à un cas de ce que l'on pourrait appeler une « personne dépendante au social » c'est-à-dire une personne dépendante de la relation d'aide sociale, dans le sens inversé de l'« assisté » qui dépend de l'aide des services sociaux. Il s'agit de la figure de celui ou celle qui a développé une dépendance à l'égard de l'activité de la relation d'aide, c'est-à-dire qui ne peut plus exister en dehors de l'aide qu'il ou elle est susceptible d'apporter à autrui.

« **J'ai jamais demandé plein temps pourtant je... j'ai besoin de... pourquoi pas plein temps ! vous voyez ? euh... je... pourtant je suis plein temps !** mais je demande jamais plus que euh... je dis même on fait mi-temps comme ça, mi-temps **s'ils nous donnent un petit peu déjà, mi-temps c'est déjà pas mal**, vous voyez ? [...] comme j'ai fait une année, **quand j'étais au snack, j'ai travaillé pour mon compte**, je faisais tout... mais... économiquement c'était super ! Et j'étais un an, c'était super ! Je fais pas les courses... je mangeais... c'était eux qui s'occupaient de tout, moi je... **c'était super pour ça mais... de économie ! je veux dire ça pour l'économie. Mais sinon c'était de aucun intérêt, vous voyez ?** c'est... un côté j'étais bien. **Le soir quand je rentrais à la maison, je dormais tranquillement. Pas comme l'association.** Quand on parle... euh... moi je vous dis : est-ce que **minuit quand vous vous réveillez** eh bien... un il a fait ça, l'autre il a fait ça, est-ce que c'est ça ? euh... c'est pas évident, vous voyez ? Mais un côté **c'était comme une drogue !** On en rentre une fois dans l'association et une fois que tu connais, tu peux pas quitter ! C'est...et puis peut-être **avec le temps, tu peux plus la quitter euh...parce que moi je dis maintenant, comme un enfant qui grandit** et... avec les beaucoup de difficultés, plus de maintenant, avec les... beaucoup, beaucoup difficultés. On peut peut-être, je vous dis, ni... ni le quitter... [...] **les enfants, ils comprenaient pas souvent. On n'avait jamais de... de vie privée.** On s'occupait pas nos enfants. Ils étaient encore par les gens. On a eu des enfants super mais c'est un peu de chance hein ! [...] **j'ai jamais été au cinéma avec mon mari mais j'y vais avec les femmes, je vais avec les autres !** Vous voyez c'était de dire euh... [silence] [...] C'est un peu comme euh... **toute votre vie euh... est pour quelque chose euh... vous comprenez ? ça peut être un jardin, ça peut être une maison, ça peut être une... truc, c'est un peu... et nous, on a de... avantage, désavantage avec le mari aussi. On est venus ensemble. Euh... de temps en temps, on rentre à la maison, on discute encore de association** [elle rit] : t'as vu il a eu ça, ça s'est pas passé ça... non, on n'est pas d'accord sur ça, on n'est pas d'accord sur ça... C'est-à-dire euh... **même euh... dans ma vie privée euh... discussion de association.** » (Entretien salariée 02 ATTM, 02 décembre 2002)

Ce long extrait nous donne à voir différentes dimensions du rapport à l'associatif (et de l'utilité de ce secteur) de cette salariée. Plusieurs valeurs sont érigées en principes justificatifs de son implication dans cette structure. Elle met en avant le côté affectif qui l'attache à sa structure – qui tient également largement au fonctionnement de celle-ci, qui s'est développée sur un mode familial, à base communautaire – et qui participe de la construction de sa vie et de celle de sa famille. Bruno Duriez et Frédéric Sawicki ont bien montré le lien entre fidélité de militants à leur structures et l'intensité affective qui les y lie.

« S'engager, ce n'est pas seulement épouser une cause et consacrer une partie de son temps, c'est aussi endosser un rôle et une identité sociale, s'inscrire dans un système d'échanges et d'obligations réciproques, bref prendre des engagements à l'égard des autres. Quand ceux-ci sont devenus des amis, des proches, le désengagement devient coûteux affectivement, identitairement et, pour tout dire, moralement, y compris dans les situations de dissonance cognitive. Ainsi peut-on faire l'hypothèse que plus les liens au sein d'un groupe militant sont denses et intenses, plus la fidélité à l'institution qu'il constitue sera forte. »<sup>53</sup>

<sup>53</sup> Duriez B. et Sawicki F., « Réseaux de sociabilité et adhésion syndicale. Le cas de la CFDT », *Politix*, vol 16, n°63, 2003, p. 17-51, p. 18.

Par ailleurs, la salariée interviewée met également en avant le côté sacrificiel de son engagement, en évoquant les conséquences sur l'organisation de sa vie privée, qui est empiétée par la vie associative, ainsi que la dimension plus pratique, économique qui est rendue précaire (incertitude des budgets, non demande de temps plein au risque de ne rien avoir du tout) par ce choix associatif.

A travers cet extrait, on retrouve finalement les différentes facettes qui composent cette première dimension de l'usage du secteur pour ses propres travailleurs : cette logique d'utilité sociale, qui constitue un vecteur de socialisation et de sociabilité important dans la mesure où il permet de valoriser les personnes à la fois par le côté bon samaritain du bénévole et par la dimension utile identifiée et mesurée qu'il s'agisse d'une relation salariale entre un professionnel et un usager ou d'un loisir utile. On constate également que l'implication associative sert autant à occuper son temps (vers soi) qu'à donner de son temps (vers les autres) en créant des possibilités d'échanges (de trucs, de bons procédés, de savoirs, de sentiments) qui fait exister un lien social entre ces travailleurs et les usagers et entre les travailleurs associatifs eux-mêmes. Cette mission occupationnelle ou d'utilité sociale se décline ainsi selon différentes logiques, différents vocables qui font son épaisseur, son importance ; ce qui explique que certains se tournent vers ce secteur pour *justifier leur retraite*. Cela figure un collectif de travail porté par des valeurs et des principes spécifiques qui expliquent ce que nous serons amenés à analyser en direction des usagers. La prochaine section va être l'occasion d'envisager le rapport à l'utilité économique et à la place de l'emploi. Là encore la place qu'occupe ce rapport à l'emploi et à l'activité économique (et son utilité) a des effets sur ce que les acteurs associatifs estiment nécessaires pour les usagers.

## **IX.2. Un rapport à l'utilité et la « création économique »**

Ce type de rapport est de plus en plus présent pour deux raisons principales : d'une part, la situation de chômage dans certains quartiers dits sensibles qui reste difficile et à laquelle les acteurs associatifs (avec d'autres) cherchent à apporter une réponse efficace et pérenne et, d'autre part, l'incitation politique en matière de développement des emplois de proximité, qu'il s'agisse de services à la personne ou de développement local, qui a pu, entre autres, se matérialiser par la création des chèques emplois associatifs (entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2004, dont l'effet a été perceptible l'année même<sup>54</sup>). Ainsi, comme l'indique le dernier rapport du CerPhi sur la situation de la vie et de la création associative, le secteur associatif

---

<sup>54</sup> Malet J., *Op. cit.*, 2006, p. 25.

occupe « un salarié du secteur privé sur dix »<sup>55</sup> et atteint aujourd'hui un total de près de 1,8 millions de salariés. On a vu que l'existence de ce salariat constitue un ensemble complexe dont la pérennisation est plus qu'aléatoire. Jacques Malet, l'auteur du rapport du CerPhi, note que « concernant les missions des associations, leurs moyens financiers et matériels, et le moral des responsables élus pour l'année qui commence, les réponses sont toniques mais ne cachent pas certaines inquiétudes, selon le secteur d'intervention, la taille de l'association, ou encore son implantation... »<sup>56</sup> puisque plus la densité associative est forte et plus le salariat associatif y est important ; mais parallèlement plus la taille des structures est importante et plus le nombre de salariés est conséquent, la Moselle arrivant alors en tête des départements disposant du plus haut nombre moyen de salariés par association<sup>57</sup> (alors que la Moselle appartient aux départements les moins denses associativement parlant) et enfin, la part du salariat associatif est nettement plus importante dans les départements ruraux<sup>58</sup>. Sur notre terrain principal, le salariat concerne l'ensemble des structures, toutes sans exception disposent d'au moins un salarié, alors que les chiffres nationaux font état de seulement 16,5% d'associations employeuses<sup>59</sup> : le caractère dit sensible du territoire joue un effet considérable en faisant de l'insertion par l'emploi une priorité. La composition du salariat varie d'une structure à l'autre, notamment parce qu'elle emprunte à différents types de contrats de travail : CDD/CDI, temps complet/temps partiel/saisonnier, contrats de droit commun/dispositifs de la politique publique de l'emploi type CES, CEC, Emploi-Jeune auxquels s'ajoutent des personnels salariés dans d'autres structures (hospitalière, éducative, etc.) mis à disposition et quelques vacataires. Ainsi, la masse salariale de chacune d'entre elles connaît-elle une stabilité et une pérennité elles aussi variables, d'autant que chacun des contrats est soumis à l'incertitude des subventions reçues annuellement par la structure. Cette situation de précarité et d'incertitude ne pose pas cependant que des problèmes. L'une des missions du secteur associatif est d'être un secteur tremplin, au service d'une insertion professionnelle de ses usagers. Ainsi, la précarité et l'instabilité sont vécues diversement par les structures et par les salariés eux-mêmes selon les situations. Lorsque la précarité est connue et gérée comme telle par les deux parties (structure et salarié), elle ne constitue pas finalement un problème en soi car chacun use de cette situation utilement. Si l'importance du recrutement (avec un volume toujours croissant) du secteur associatif fait de lui un nouveau lieu d'emploi important, il

---

<sup>55</sup> Malet J., *Op. cit.*, 2006, p. 3.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>59</sup> Tchernonog V., *Logiques associatives et financement du secteur associatif. Eléments de cadrage*, Appel d'offres de la MIRE, *Produire des solidarités : la part des associations*, Paris, déc. 2000, 100p.

reste, en raison de ses caractéristiques spécifiques (modes de recrutement diversifiés, définitions de postes variées, domaines d'intervention multiples), un lieu tremplin qui peut constituer une première expérience, la fameuse première expérience dont les jeunes manquent parfois pour accréditer leur CV et impulser une dynamique à leur carrière. Il est tout à la fois lieu de stage pour des étudiantes se préparant à devenir professeur des écoles (chez *Rencontre* par exemple), pour des jeunes visant une carrière « dans le social » (avec le soutien au passage du BAFA ou d'autres diplômes du travail social à l'*ATTM*) mais également pour d'éventuelles formatrices en Français langue étrangère (avec le *CFQ*). La vigueur avec laquelle les travailleurs associatifs mettent en avant le caractère formateur de leur secteur montre à quel point ils attachent de l'importance non seulement au secteur lui-même mais également à la valeur sociale du travail et à l'utilité de l'emploi.

« je sais que par exemple un certain nombre de ces acteurs là vont partir l'année prochaine, soit parce que leur projet professionnel débouche maintenant sur... sur un métier, soit parce que leur statut – je pense par exemple aux emplois-jeunes hein ! qui ont pu être recrutés et qui ne vont plus...- donc ces gens-là vont partir. » (Entretien salariée *Rencontre*, 20 décembre 2002)

« **J'ai quitté l'école à 18 ans, après un CAP de couture**, je ne suis arrivée à Borny qu'en 1987 [...] Je ne me rappelle plus les dates exactes, mais comme je ne trouvais pas de boulot, j'ai passé un **CAP de cuisine**, et j'ai fait **plein de petits boulots** : femme de ménage pendant un an, femme de chambre, serveuse, vendeuse sur les marchés, dans les magasins... J'ai aussi fait divers job dans tout un tas de pays, j'ai pas mal voyagé, mais sans argent, à chaque fois, je me disais, je pars et je trouve un boulot là-haut et j'y reste... mais c'était pas assez... plusieurs fois j'aurais bien aimé rester... J'ai aussi travaillé comme saisonnière au club Méd' dans les Alpes. Là-bas, j'ai commencé comme serveuse, mais par la suite j'ai fait aussi un peu d'animation, des petits spectacles... ça c'était bénévolement, on appelle ça les "mini-clubs", on s'occupe des enfants des clients pendant qu'ils s'amusent. C'est un peu là que j'ai eu envie de faire du social. Ça c'était aux environs de 1991-1992... Puis là, je suis revenue à Borny, avec l'envie de travailler dans le social, près des gens... Ensuite, je ne rappelle plus trop des dates... **en 1993, j'ai été embauchée en CES** au *Comité de Gestion des Centres Sociaux*. **Le CGCS m'a financé le BAFA**, j'aurais pas pu me le payer toute seule... **J'ai fait une spécialisation** "ado en difficulté". Là, je travaillais avec les ados mais je n'étais pas responsable des activités. C'était surtout pendant les congés, je faisais des jeux de sociétés, des sorties avec les gamins... **Ensuite j'ai été embauchée en CEC à l'APS**, au club de prévention... D'ailleurs c'était le président du *CGCS* qui était directeur de l'*APS* à l'époque... c'est lui qui m'a parlé du poste à l'*APS*... C'est ce que je voulais, faire du social, c'est être utile, servir à quelque chose sur cette terre... Là, je m'occupais d'un foyer en soirée et les week-end, je travaillais avec des ados et des jeunes adultes, ça allait de 13 à 25 ans... on faisait des sorties au cinéma, au bowling, des week-end ski... **A la fin de mon CEC, j'ai eu quelques temps de vache maigre**, la galère comme on peut dire, donc du chômage... et c'est **avec l'ANPE que j'ai trouvé une annonce : "association cherche adulte-relais"**... ça en disait pas plus... Ça fait un peu plus d'un an maintenant que je suis ici... je ne connaissais pas trop l'association avant, si vaguement, comme tout le monde dans le quartier, on en a entendu parler, mais je croyais que c'était une association que pour les Turcs...et en fait depuis que j'y travaille je me rends compte que ça ne concerne pas que les Turcs, c'est pour tous les jeunes, certains même ne viennent pas du quartier, quelques-uns viennent de Woippy...[...] Personnellement j'avais envie de travailler dans le social, comme je l'ai déjà dit, mais pas forcément à l'*ATTM*, je suis là parce que j'ai trouvé

l'annonce à l'ANPE, et maintenant je m'y plais, mais disons que je ne m'étais pas dit que je voulais à tout prix travailler précisément dans cette association. [...] j'ai le BAFA... et **en ce moment je fais une préparation au concours de Moniteur Educateur de l'IRTS**. Je l'ai fait parce que le terrain je connais bien maintenant mais il n'y a pas de reconnaissance tant qu'on n'est pas diplômé... **C'est l'ATTM qui finance la formation**, ça se passe au GRETA... C'est intéressant mais c'est difficile, j'ai plus l'habitude moi et je suis pas allée longtemps à l'école, et il y a longtemps...[...] Au niveau de la structure oui mon emploi est stable... ici pas de problème... au niveau de la politique publique, c'est moins ça... Si les politiques changent, dans le contrat de ville tout ça... si ils retirent des budgets... ils faudra trouver des financeurs... et ça c'est pas gagné ! Mais si ils [l'ATTM] trouvent ce sera renouvelé, il [Pierre] me l'a dit... [...] Au niveau personnel... **j'espère rentrer à l'IRTS ! Si j'ai le diplôme, je continuerai ici** la même chose que maintenant, je connais déjà pas mal de choses, je pourrai me perfectionner... apprendre la théorie, les financements, apprendre à monter un projet, parce que ça je sais pas faire c'est le directeur qui le fait... et disons que c'est un mal nécessaire... mais il faut apprendre les relations avec les politiques de la ville, avec les conseils de classe, en ce moment avec la commission GPV. » (Entretien salariée 01 *ATTM*, 02 décembre 2002)

La force avec laquelle certains acteurs associatifs se battent témoigne également d'une troisième motivation qui les anime et qui construit leur rapport au secteur et – par ricochet – aux usagers et aux pouvoirs publics et institutions avec lesquels ils sont en contact (financier ou autre). Il s'agit d'une conviction militante qui a elle aussi de fortes répercussions non seulement en direction des usagers, puisque les travailleurs associatifs tentent d'inciter les usagers à s'impliquer dans la vie sociale et politique (leur montrant l'importance de revendiquer et défendre ses droits, de s'insurger devant des injustices, etc.), mais également en direction des institutions lorsqu'ils visent à les provoquer, estimant une situation injuste ou scandaleuse.

### **IX.3. Un rapport au militantisme**

On se situe ici dans la logique d'auto-reproduction du secteur, si l'on peut dire. Le recrutement souvent difficile de bénévoles, l'investissement parfois instable, les faibles rémunérations conduisent parfois à une tension interne au secteur, annuellement réactivée par les montages de projets qui conditionnent l'attribution de financements. L'idée de recruter en son sein, parmi les usagers ou parmi les bénévoles (à transformer en salariés) participe de cette idée de protection et de conservation de l'idéal associatif. Préserver l'auto-reproduction constitue une préoccupation importante du secteur dans la mesure où celles et ceux qui s'investissent dans le secteur « croient » en lui car il ne constitue pas un lieu (d'emploi, de formation, d'apprentissage, de sociabilité, de socialisation) comme un autre. Comme le disait l'une des salariées rencontrées :

« c'est ni le... ni le... ni notre statut... enfin notre statut... ni notre... notre salaire hein ! faut dire les choses telles qu'elles sont hein ! notre salaire, notre condition de travail euh... qui sont attractifs dans ce milieu. Donc euh... **militant dans le sens où effectivement euh...vous vous rendez compte que en vous investissant y a euh... on obtient des résultats mais c'est des investissements à long terme...** qu'il faut prévoir dans ces quartiers-là, dans ces structures. Donc à partir du moment où... comme **moi, je tiens maintenant depuis dix ans, c'est que... oui y a une forme de militantisme...** qui... qui est à l'origine... enfin **qui a fait tenir.** » (Entretien salariée *Rencontre*, 20 décembre 2002)

Et cette croyance en les bienfaits et en l'utilité du secteur pour lui-même et par lui-même conduit les acteurs à agir de sorte qu'il se perpétue, tant pour des raisons individuelles (par le maintien de son propre emploi, par exemple) que collectives (par le maintien d'un lieu d'échange, de participation sociale ou encore de défense de ses propres droits).

« j'aimerais bien euh... beaucoup jeunes filles. Surtout jeunes filles ! Les garçons, je m'en fous ! [elle rit] Je trouve euh... il y a beaucoup de places ouvertes pour eux, je pense. Parce que j'ai aussi deux garçons. Je connais très bien comment se passe ici. Euh... pour eux c'est... pour les garçons, je peux pas dire qu'ils ont pas difficultés mais... difficultés comme général... comme tous les hommes de... société, tu vois ? Et **pour les jeunes filles turques euh... parce que je veux pas être... c'est très, très important parce que elles sont pas dans la société française.** Elles sont pas dans la société c'est-à-dire dans la communauté turque non plus. **Elles sont au milieu.** Les mères, même si on comprend certaines femmes, on peut pas discuter non plus, vous voyez ? parce que il y a une responsabilité très lourde derrière. Et c'est pour ça **j'aimerais bien que les filles, elles viennent militantes un peu dans ce problème de... eux-mêmes, vous voyez ?** Nous, on est derrière mais le devant, je veux dire c'est eux qui prend le truc... parole, c'est eux qui prend un peu de... de truc. **Et une association, par une association parce que je suis toujours contre individualité. Individuel on n'apporte euh... on ne change rien du tout.** Euh... on peut pour quelque chose mais ça apporte rien du tout c'est-à-dire euh... **organiser ensemble les jeunes filles,** vous voyez ? et... pas doucement, en criant. Eh ben nous, on veut pas ! On veut plus maintenant comme... si vous voulez un peu comme autre génération. On veut aussi participer et juste. On veut comprendre et nous comprend c'est-à-dire un peu... j'aimerais bien voir un groupe de jeunes filles comme ça quoi...qui parle, **elles parlent son problème en voix haute.** Et en même temps, elles savent ce que elles font aussi hein ! c'est pas les gens qui...font n'importe quoi... » (Entretien salariée02 *ATTM*, 02 décembre 2002)

Pour autant viser l'auto-reproduction n'est pas la seule raison de l'action<sup>60</sup>. On sait aujourd'hui que la figure du militant, du bénévole constitue une figure valorisée socialement parce que, d'une part, être « militant » ou « bénévole », c'est appartenir à un groupe, à une société, par le seul fait de la désignation statutaire<sup>61</sup>. Le bénévole ou le militant a une valeur et une position sociales. D'autre part, parce qu'être reconnu « militant » consacre d'une certaine manière un engagement et construit en partie la légitimité du travailleur à agir. Enfin, parce

<sup>60</sup> Thévenot L., *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, La découverte, Coll. Politique et sociétés, Paris, 2006, 310p.

<sup>61</sup> Parmi la littérature sociologique foisonnante, on pourra se référer à Gaxie D., « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, 27 (1), février 1977, p. 123-154 ; Ion J., *La fin des militants ?*, *Op. cit.*, 1997 ; Ion J., Franguiadakis S., Viot P., *Op. cit.*, 2005.

que « la vie associative représente pour ses acteurs un moyen de promotion sociopolitique et d'ascension à une position de responsabilité ou de prestige, que la seule vie professionnelle ne peut contribuer à offrir ou que la structure du pouvoir politique ne permet pas d'espérer. »<sup>62</sup> Ces trois dimensions du statut de militant ou de bénévole permet ainsi aux acteurs associatifs d'user du secteur comme d'un lieu positif de transformation sociale et politique, qu'elle serve « l'émancipation des femmes » ou le changement « des mentalités » par l'introduction et la valorisation de figures sociales mises au ban (le « jeune-de-banlieue », le fils/la fille d'immigré, la femme au foyer, etc.). En servant ses propres intérêts (auto-reproduction), la structure contribue également aux intérêts collectifs. Beaucoup d'acteurs associatifs, cependant, sont conscients des limites de la représentation<sup>63</sup>. Cette promotion n'existe pas pour tous et toutes dans la mesure où la participation associative, au même titre que la participation politique, – qui plus est quand il s'agit de « peser » dans les choix organisationnels – suppose une compétence sociale et technique. Ainsi revendiquer la participation de tous et toutes contribue à asseoir l'« illusion démocratique » et à entretenir des frustrations individuelles et collectives par le non accès à ces positions, ces statuts et la reconnaissance qui lui est associée. Pour les acteurs, le martèlement de l'idéologie de la « participation » semble aussi suspect et illusoire que l'intention de « mixité sociale », revendiquée depuis fort longtemps (François Mitron, prévôt des marchands sous Henri IV en appelait déjà à cette mixité sociale). On semble là encore orienter les débats et les contestations sur des termes qui ne sont pas proprement ceux dont il faut s'émouvoir. Les lieux de participation auxquels sont conviés les habitants, les usagers ou les citoyens (selon les cas) ne sont au final pas ceux qui « pèsent » dans les arbitrages politiques. Ces lieux (conseils X et Y, collectifs, etc.) ne constituent qu'une illusion de participation et de décision. Ils sont bien plus des cautions, des « bonnes consciences » que des lieux de décision. Les acteurs sociaux (associatifs et usagers) justifient ainsi leur faible participation à ces dispositifs : non qu'ils ne mesurent pas tous les enjeux à leur participation, ils refusent de constituer un alibi démocratique à la décision politique. Ainsi, la constitution d'acteurs en militants est-elle d'une certaine manière une façon de retourner ce processus en construisant des « militants » et en « infiltrant » une sorte de cheval de Troie dans la forteresse politique décisionnaire. On constate donc, à cette nuance près, que l'engagement politique et le militantisme sont des valeurs fortes portées par les acteurs associatifs.

---

<sup>62</sup> Barthélémy M., *Op. cit.*, 2000, p. 199.

<sup>63</sup> Bourdieu P., « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, fév-mars 1981, p. 3-24.



Ce constat se vérifie d'autant plus que l'on a pu voir que les acteurs associatifs sont le plus souvent investis dans d'autres types de structures dites militantes, qu'elles soient associatives, politiques ou syndicales. Ce caractère multi-casquettes, plus ou moins développé selon les structures, fait alors exister un climat dans lequel même les acteurs qui ne se définissent pas comme militants développent des attitudes, des comportements et des discours militants. Simone, bénévole à *Rencontre* et Badia, salariée à l'*ATTM* en sont deux exemples particulièrement intéressants :

« **moi, je ne me sens pas militante mais vous voyez... moi, je le vois comme ça : si j'habitais chez les Chinois et je ne sais pas le chinois, eh bien, j'aimerais qu'on s'en occupe et que des gens m'aident.** Vous voyez... c'est dans ce but là mais je ne me sens pas militante [...] mais tout dépend de ce qu'on entend par militante. Euh... je viens une petite heure par semaine... [...] je participe mais vous voyez ce que je veux dire... bon ça fait 4 ans mais bon euh... [...] mais **j'étais quand même déçue de ne pas arriver à tracter des amies**, vous voyez parce que j'en ai plein qui gémissent "oh !!on s'enquiquine machin et tout ..." et quand on leur propose des trucs : pp ! ah ben non ! Alors euh...bon. **Mais peut-être que j'ai pas bien su non plus convaincre.** Ça c'est possible aussi. Bon... » (Entretien bénévole *Rencontre*, 17 mars 2003)

« Non, pas militante... pas militante comme les vieux turcs pouvaient l'être au début... Aujourd'hui ce n'est plus pareil, les attentes du public sont différentes, on n'a plus besoin d'être militant... mais... ça me passionne... **je le ferais presque bénévolement...** presque parce qu'il faut bien manger quand même ! Dans le social on a la sensation d'exister, de faire quelque chose. **C'est pas l'usine, on peut pas le faire juste pour un salaire** sinon les gens avec qui on travaille ils s'en rendent compte... je crois pas qu'on puisse tenir très longtemps, c'est très dur... Ce qui est dur, c'est de savoir qu'on n'a pas vraiment de solution... alors on travaille tous les jours, mais on sait qu'on ne pourra pas tout résoudre, et ça c'est dur... [...] Je suis là tous les jours ou presque... mon contrat c'est 35h par semaine... je ne compte pas combien d'heures je fais, mais c'est sûrement plus que ça... » (Entretien salariée01 *ATTM*, 02 décembre 2002)

L'une et l'autre ne se disent pas militantes alors qu'elles tentent, pour l'une, d'attirer d'autres personnes en les incitant à s'investir dans ce travail qu'elle juge très important et, pour l'autre, de s'investir le plus possible, au risque de dépasser son temps de travail légal sans envisager une seule seconde un mode de compensation (financière par des heures supplémentaires rémunérées ou en temps par récupération). Il est intéressant de remarquer que celles et ceux qui se disent militants usent des mêmes arguments pour justifier cette auto-désignation, tels Paul, responsable de l'*ATTM* et Marie, salariée de *Rencontre* :

« **de toute façon, ici, tous les salariés, il n'y a personne qui compte ses heures et il n'y a personne qui sait vraiment...** déjà c'est un côté familial qui est très sympa donc qui fait qu'on va pas compter ses heures. Et puis, en plus, c'est qu'on aime le boulot qu'on fait et que on est prêt à passer des heures pour y arriver quoi. [...] donc on peut compter que sur nous. » (Entretien responsable *ATTM*, 24 mai 2002)

« y a encore euh... six/sept ans euh... vous approchiez à peine une association que le temps en fait de connaître un petit peu les gens qui y travaillaient, ils avaient changé déjà. Donc il fallait... et comme le partenariat repose généralement sur des personnes hein ! et des personnalités eh ben... donc les choses ne se faisaient pas. Et à partir du moment où un certain nombre de personnes, que ce soit ici ou dans d'autres associations, ont euh... euh... pour différentes raisons hein... je pense **déjà parce qu'ils ont l'esprit militant** et puis parce que... leur projet professionnel les a maintenus sur place pendant un certain nombre d'années... euh... voilà donc là à ce moment-là **des contacts beaucoup plus profonds ont pu être euh... installés...** des partenariats euh... [...] [I : vous vous sentez militante ?] **Oui. Ben... je crois que... c'est ni le... ni le... ni notre statut... enfin notre statut... ni notre... notre salaire hein ! faut dire les choses telles qu'elles sont hein ! notre salaire, notre condition de travail euh... qui sont attractifs dans ce milieu.** Donc euh... militant dans le sens où effectivement euh... vous vous rendez compte que en vous investissant y a euh... on obtient des résultats mais c'est des investissements à long terme... » (Entretien salariée *Rencontre*, 20 décembre 2002)

On retrouve la dimension du « don de soi » que l'on semblait avoir perdue au profit d'une vision plus utilitariste, plus instrumentalisée du secteur associatif. Au terme de ce chapitre, on tend à confirmer cette double présence du don de soi et de l'utilité pour soi au sein du secteur associatif. L'engagement est bel et bien tourné vers les autres et vers soi, mettant au ban tant la logique sacrificielle que la logique égoïste. Cette composition entre les deux parties (soi et les autres) concernées par l'action explique à la fois ce qui justifie l'implication des acteurs dans le secteur (les motifs de leur engagement) et le fait qu'ils y restent (les rétributions directes et indirectes, « matérielles et symboliques »<sup>64</sup> dont ils bénéficient). Elle nous permet par ailleurs de comprendre la forme que prend le secteur et les missions qu'il met en œuvre. Car c'est bien l'interaction entre les caractéristiques du secteur et celles des acteurs qui le font exister pratiquement qui structure l'effort de normalisation par les acteurs associatifs tant de la conduite des usagers que de l'attitude des institutions et pouvoirs publics et plus largement de la société. Le souci de normalisation des situations est double, partagé entre une logique qui vise une normativité (rappel à la norme, imposition du cadre social dominant) et une logique qui vise le développement d'une normalité (rendre les quartiers dits sensibles ordinaires, les déstigmatiser).

Avant d'analyser la pratique du secteur associatif, il importe de considérer les attentes à son égard des institutions et des pouvoirs publics car les rapports que ces derniers entretiennent avec lui orientent son action. D'une part, parce qu'ils sont le plus souvent les premiers financeurs du secteur et qu'ils détiennent un pouvoir sur lui et d'autre part, parce qu'ils suscitent une division du travail plus ou moins désirée, plus ou moins affichée et revendiquée.

---

<sup>64</sup> Gaxie D., *Art. cit.*, 1977, p. 139.

## CHAPITRE X

### Entre le secteur associatif et les institutions et pouvoirs publics, des rapports multiples

---

Comme j'ai pu le montrer en différentes circonstances, le secteur associatif s'inscrit dans un processus de légitimation qui l'autorise à agir et à faire (ré)agir. Une fois les épreuves passées et les défis relevés, il constitue un équipement (parmi d'autres, entrepreneuriaux, administratifs) au cœur des territoires urbains dits sensibles.

Les rapports entretenus avec ces autres acteurs locaux en capacité d'agir sont alors fondamentaux pour comprendre pourquoi et surtout comment le secteur entreprend une normalisation des territoires. Envisageons ces différents rapports. On peut les regrouper en trois ensembles principaux : un « relais territorial », un « substitutif » ou « palliatif » et enfin un « réactif social » ou « agitateur ».

Jacques Ion commence son ouvrage *La fin des militants ?* comme suit :

« Les pouvoirs publics, longtemps méfiants envers le mouvement associatif, cherchent depuis plus d'une décennie des relais locaux pour combattre l'anomie grandissante et tenter de réintroduire dans le jeu social ceux qui en sont exclus ou s'en tiendraient à l'écart. L'Etat se fait "animateur"<sup>65</sup>, décentralise et en appelle aux "forces vives" de la Nation ; les collectivités locales s'ouvrent à la "participation" des citoyens ; et une fraction importante du patronat se désole de ne plus trouver des "partenaires" crédibles pour négocier une nouvelle organisation du travail pour temps de crise. »<sup>66</sup>

Les termes mis entre guillemets par l'auteur symbolisent ce qui fonde l'action du secteur associatif dans la société française contemporaine et particulièrement dans le cadre des quartiers dits sensibles, qui sont présentés par de multiples acteurs (médias, politiques, citoyens *lambda*) comme des espaces de « non droit », « non démocratiques », « violents », presque des « non lieux »<sup>67</sup>, « lieux surpeuplés où se [croisent] en s'ignorant des milliers

---

<sup>65</sup> L'expression est de Jacques Donzelot et Philippe Estèbe qui en ont fait le titre d'un ouvrage, sous-titré « essai sur la politique de la ville » (éd. Esprit, Paris, 1994).

<sup>66</sup> Ion J., *Op. cit.*, 1997.

<sup>67</sup> Augé M., *Op. cit.*, 1992.

d'itinéraires individuels »<sup>68</sup>, voués au transitionnel, au provisoire, à l'éphémère, à la restructuration, à la réhabilitation ; bref, des lieux en perte de mémoire et en perte d'histoire. Des lieux qui transforment les habitants en usagers ou bénéficiaires, les passants en clients ou conducteurs, réduisant ainsi toute relation sociale à une relation de service à visée consumériste, exigeant, comme le note Marc Augé, un « contrôle d'identité »<sup>69</sup> *quasi* permanent – passant par les nombreux dispositifs techniques traversant notre quotidien (cartes de crédit, papiers d'identité, contrats en tout genre, titres de transport, etc.) – qui donne droit finalement à l'anonymat. Les pouvoirs publics et les institutions sociales plus largement missionnent le secteur associatif pour opérer, entre autres, ce contrôle. Néanmoins, le contrôle ne constitue pas le seul mode de lien entre les différentes parties et cette activité prend des figures et des modalités différentes. Analysons ce premier type de rôle tenu par les acteurs, que je propose de nommer le rôle de « relais territorial ».

### **X.1. Etre un « relais territorial », une question de « réflexe »**

Le secteur associatif en territoire dit sensible se pose comme agissant « entre » des êtres humains et non humains qu'il s'agisse de faire s'entendre des usagers et des professionnels, des habitants entre eux, des professionnels entre eux, des usagers avec des professionnels avec des objets, des dispositifs, des espaces, etc. Les travailleurs associatifs sont ainsi amenés à développer une forme de lien spécifique, dont on a vu qu'il empruntait sa légitimité à plusieurs types d'appartenances ou d'attachements (locaux, territoriaux, réticulaires, professionnels, sociaux, scolaires, etc.) des acteurs. Ce lien s'est progressivement fait reconnaître, sur les territoires dits sensibles, comme LE lien local, LE lien de proximité par excellence. Le secteur associatif doit ainsi contribuer au développement d'un réseau local de professionnels (éducatifs, sanitaires, psychologiques, sociaux, politiques, civiques, etc.) déjà en place et se constituer en « relais ». En tant que « relais », il est positionné au carrefour du territoire et des êtres qui le composent ; l'objectif de son action est alors de favoriser un travail en partenariat, jugé plus efficace par les pouvoirs publics (pour des raisons politiques et économiques) et les acteurs eux-mêmes comme plus efficace, sur le territoire d'intervention. Objectif imposé ou volontaire, le développement de ces « partenariats », de ces « ponts » s'exerce de trois façons : entre structures associatives (sur un même territoire ou

---

<sup>68</sup> Augé M., *Op. cit.*, 1992., p. 9.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 128-129.

non), entre structures institutionnelles (entre la mission locale et l'ANPE, par exemple) ou encore entre structures associatives et institutionnelles.

« les moments où on crée des liens avec le jeune, en fait on espère de faire en sorte de pouvoir travailler avec la famille... si vous voulez... on s'axe de plus en plus là-dessus parce que y a pas de réussite sans la participation de la famille. Et beaucoup aussi différents partenaires comme avec les écoles, les collèges, les lycées et euh... et puis bon aussi y a des associations avec lesquelles on peut travailler. » (Entretien Educatrice Club de Prévention Spécialisés de l'APSSIS, Mounia, 16 mai 2002)

On a vu par ailleurs combien l'instauration de ces partenariats pouvait être complexe (concurrence inter-associative, difficultés liées au système de financement, mobilité de certains personnels telle la rotation bisannuelle des sous-préfets) et fragile (reposant sur des relations interpersonnelles). Pour autant, ce travail en partenariat, véritable leitmotiv de l'action publique et associative sur les territoires en questions, est crédité de la capacité de *produire de nouvelles pratiques, meilleurs, plus efficaces* afin de répondre aux problèmes désignés comme tels, et d'appeler des « transformations » notables à la situation des territoires (transformations sociale, du quartier, des rapports sociaux, des manière de travailler, etc.).

« **dans un quartier comme Borny** ou en tout cas pour d'autres, **si y a pas de cohérence entre les associations, si y a pas de vraie passerelle euh... y a pas de réelle efficacité dans le terrain.** Parce que c'est pas... c'est pas la spécificité de chacun qui va... qui va être bénéfique mais plutôt la multiplication ou la synergie ensemble sur les actions. Parce qu'on le sait aujourd'hui, on peut prendre n'importe quelle famille, en général on a beaucoup de familles qui ont des difficultés donc euh... **si on s'occupe chacun d'eux, du problème direct, on résout pas les problèmes.** Au contraire quoi parce qu'on crée des clivages et y a pas de cohérence autour de la famille quoi. Par contre **si on arrive à créer une vraie cohérence... une vraie... un vrai travail autour de la famille avec l'éducateur, avec l'assistante sociale, avec le professeur, etc. là, on peut faire un vrai travail efficace parce que y a des familles qui sont dans un état mais ! c'est terrible !** » (Entretien Président AJB, 07 mai 2002)

Etre partenaire, c'est notamment être des égaux dans la prise en charge d'un usager.

« On avait justement une réunion avec les assistantes sociales du secteur qui nous téléphonaient en disant "est-ce que la personne est venue ?" qui voulaient savoir si un peu... nous, on a dit "non", **nous... on peut pas fonctionner comme ça. On peut travailler ensemble.** On peut parler de la situation mais euh... **on peut pas vous donner des éléments nouveaux que vous n'auriez pas par exemple.** C'est déjà... les personnes, elles ont déjà du mal parce que... ils voient aussi à... l'assistante sociale donc ils ont peur que si ils viennent dire qu'ils ont des problèmes avec leurs enfants, nous on appelle l'AS et puis qu'ils les enlèvent euh... » (Entretien responsable *La Clé*, 16 mai 2002)

Identifier et faire jouer les « bons » partenaires comme des « réflexes » constitue alors une dimension essentielle de l'expertise associative.

« **je suis d'accord pour qu'il y ait des associations spécialisées surtout autour de l'insertion professionnelle**, je crois que c'est important euh... mais revoyez toute la cohérence autour des structures qui font ça et qui... qui... qui sont en concurrence quoi ! qui se positionnent dans la concurrence complètement ! et c'est ridicule ! Alors qu'à côté de ça on va... on va discuter parce qu'y a pas de moyens, parce que y a pas assez d'éducateurs, je pense. Parce que y a pas assez de formateurs. Euh... Ça c'est une réalité. Je ne pense pas qu'on ait une concurrence là-dessus, loin de là ! Y a juste un problème d'articulation et d'entente. Et on en revient à ce monopole ! Voilà quoi ! Je suis aussi pour dire qu'**il faut absolument aussi que les petites associations de proximité et qui ont... qui font un travail de... je dirais de... de proximité autour des familles... qui sont... qui deviennent forcément des associations généralistes puisque la proximité c'est une réponse à des demandes qui peuvent être diverses et qui peuvent faire bouger aussi euh... à différents niveaux... du travail éducatif, la prévention euh... le... travail aussi inter-personnel... euh... mais en même temps, ça doit être un travail en amont. Il faut respecter le travail des autres et il faut que ça soit cohérent.** Qu'il n'y ait pas n'importe quoi, n'importe comment ! [...] Moi, avec tous les jeunes qui arrivent et qui ont moins de 25 ans, je les dirige vers la Mission Locale. Je les dirige... je leur dis... je leur donne... euh... des choses simples... je leur dis "ben voilà, vous allez telle personne et tu lui dis que tu viens de ma part" et puis voilà. Rien que ça, ça suffit. La personne l'aurait accueillie de la même manière mais le fait de dire ça, ça motive au moins le jeune quoi. **Voilà un exemple cohérent de passerelle quoi.** Et en même temps en respectant le travail de... de chacun quoi. [...] Ils doivent faire ce petit travail... mais en même temps, dans l'autre sens aussi, je crois. Aussi... aussi... euh... **s'informer, sentir un petit mieux le quartier** et puis s'informer de telle ou telle personne, de telle ou telle famille, etc. et...pour les aider aussi à s'intégrer euh... dans une famille quand y a un problème particulier. **Si l'éducateur il doit aller voir un jeune et qu'il le connaît pas vraiment... mais c'est pas un problème, bien au contraire, il doit même passer par moi parce que ce jeune je le connais et la famille aussi et voilà.** C'est des choses comme ça qui doivent se faire quoi. Euh... c'est pas difficile je pense euh... à faire ça. **C'est pas difficile de se retrouver autour d'une table et puis d'essayer de travailler comme ça ! Mais encore faudrait-il qu'il y ait la volonté quoi !** » (Entretien Président *AJB*, 07 mai 2002)

Des « ponts » qui peuvent parfois se matérialiser par le partage d'un « espace-temps », à défaut de m<sup>2</sup> difficiles à trouver.

« j'ai dû encore faire un effort pour pouvoir m'implanter ici parce que j'avais besoin de local, de sécurité et à l'époque, les employés de cette médiathèque souffraient déjà d'espace, de place et dans une négociation, avec la ville de Metz, j'ai réussi à **négoier un espace-temps** mais pas des m<sup>2</sup>. Donc en 1999, on a pu s'installer, trouver du matériel, etc. [...] Et puis **nous, on voulait travailler en profondeur sur l'accès à l'information, sur l'accès à la culture puisqu'en définitive, la médiathèque, la mairie annexe et nous-mêmes, si vous voulez, y a une synergie entre nous trois dans l'accès à la communication et à la culture qui travaille régulièrement avec les gens du quartier.** [...] Et nous, on a voulu notamment créer une communication entre les groupes et créer une animation. Alors, notre outil de base, de travail, c'est le partenariat. Nous, on dispose d'outils, d'ateliers de travail, etc. des choses comme ça. Et **nous, on peut valoriser les choses positives de ce quartier.** Et on produit des **films**, des **CD-ROM**, on est partenaire de différentes **expositions** de ce type-là [il désigne une exposition de tableaux située dans la pièce derrière nous et une autre exposition de photographies à nos côtés, à l'entrée de la médiathèque]. A partir de la réalisation de ce type de travail, d'expositions,

beaucoup de gens sont venus et c'était surtout des gens de toutes origines. Pour nous, c'est important. On voulait absolument que ces actions du quartier deviennent des choses positives, ce qui n'est pas traité dans la presse locale. » (Entretien président *La Passerelle*, 15 avril 2002)

Ce type de mise en lien entre institutions rend visible et effectif aux yeux de tous la réalité du travail en partenariat qui est visée par les différentes institutions concernées (associative, sociale, culturelle, politique). Et, cette mise en avant contribue finalement à attribuer au secteur associatif, du fait de l'expertise supérieure que lui confère sa présence sur le territoire, une fonction de transformation qui tient plus du politique que de l'associatif. Cette mission de « complément social », de « gare de triage » entre les petits, les moyens et les gros problèmes afin de les orienter vers les services adéquats<sup>70</sup> ou encore de « bras armé des pouvoirs publics », comme le disait le responsable de l'*AIEM*, fonde l'utilité du secteur sur une rhétorique de la complémentarité et sur la représentation d'une situation pacifiée, harmonieuse, d'accord dans la répartition des tâches. Elle donne lieu à une critique virulente du secteur associatif lui-même qui se sent parfois abusé, utilisé suivant une logique d'effet d'aubaine (puisque le secteur associatif s'en occupe, inutile de développer un service public à cet effet !). A ce sentiment d'amertume s'ajoute la grogne contre les institutions, principalement les pouvoirs publics, qui n'entendent pas (volontairement ou non) les leçons des expertises produites (parfois même demandées par les pouvoirs publics eux-mêmes) par le secteur associatif.

Concernant cette position de « relais », l'idéal pour les structures est, comme on l'a dit, de « devenir un réflexe », « un déclic », qui fasse « tilt » dans le sens où la compétence de la structure et des travailleurs qui la fait exister est telle qu'on (les autres associatifs mais également tout autre professionnel, autre institutionnel voire tout un chacun si la structure est suffisamment connue) ne peut pas, sous peine de répondre moins bien (de façon moins efficace ou moins rapidement) au problème identifié, ne pas faire appel à cette structure.

« moi, j'ai passé beaucoup de temps à rencontrer des partenaires et à leur expliquer ce que l'on faisait, à essayer à les faire adhérer à ce qu'on faisait pour qu'ils soient aussi prescripteurs potentiels et que, **lorsqu'ils rencontrent quelqu'un qui apporte un projet, qu'ils aient le réflexe de leur dire qu'on existe pour apporter une solution quoi !** » (Entretien responsable *ADIE*, 22 mai 2002)

« Y a pas de lieu d'accueil et d'écoute. Même si les autres structures font de l'écoute, y a écoute et écoute aussi. Et puis ils font autre chose donc c'est pas leur truc. Et euh... si... la place... sur le quartier, on l'a quoi. On est même bien complémentaires hein ! Parce que même si une assistante sociale, effectivement elle fait de l'écoute de la personne mais euh... souvent elles sont tellement submergées pour des fois écouter la personne et vérifier qu'elle aille bien enfin...

---

<sup>70</sup> Formules employées par la responsable de *La Clé*. Entretien, 16 mai 2002.

y avait plus de temps pour les dossiers, pour faire... donc elle était submergée donc euh... on voyait très bien... ça... **il faut aussi que les professionnels, ils aient le déclic, l'habitude de... de penser "Clé" tout de suite.** Donc c'est aussi à nous de toujours relancer, d'être toujours derrière, de montrer qu'on est là... que... comme ça quand ils ont peut-être un peu plus de choses euh... à l'extérieur [...] Nous, ce qu'on voulait c'est vraiment rassembler, répertorier tout... ce qui existe pour orienter. Je veux dire, **moi, quand je reçois une jeune femme qui est victime de violence conjugale et tout, bon ben moi, je fais "tilt" et je sais qu'à l'AIEM, ils ont un programme.** Il est bien leur programme et tout euh... bon ben ! j'oriente vers eux, même si je sais que la personne, une fois qu'elle aura trouvé là-bas, elle reviendra peut-être plus là. Mais qu'est-ce que j'en ai à faire moi tant que elle, on résout son problème ! C'est le principal quand même ! » (Entretien responsable *La Clé*, 16 mai 2002)

« Devenir un réflexe » atteste de la légitimité reconnue de la structure et dans ce sens contribue à assurer la structure d'une pérennité *a priori* plus longue et d'un financement plus conséquent. Leur discours a ainsi davantage de probabilités d'être entendu par les institutions et pouvoirs publics. Bien que ne jouant pas dans la même cour, c'est ce que sont aujourd'hui *Action contre la faim*, *Médecins sans frontières* ou encore *Droit au logement*, pour n'en citer que quelques-unes. Pour autant, il ne s'agit pas d'une garantie à 100%. *Rencontre* est là pour l'attester : bien que « réflexe » pour l'ensemble de la communauté locale (pouvoirs publics, écoles, parents, autres structures associatives) depuis plus de 25 ans, la lutte fratricide entre structures associatives aura eu raison de sa survie puisqu'en 2005 les financements se sont arrêtés et la structure a fermé au profit d'une autre structure située localement qui a su se manifester comme plus apte à cette nouvelle prise en charge. Et le discours de Bénédicte, salariée du *CFQ*, concernant l'utilité de sa structure, nous aide à saisir la tension entre le caractère « réflexe » du recours à la structure, s'imposant comme une évidence, et le caractère résolument précaire sur lequel repose cette évidence. Le GPV en effet engendre des transformations architecturales mais également sociales et économiques (puisque'il vise à terme à remplacer les populations des immeubles détruits par des locaux professionnels, des bureaux d'entreprises et une population plus réduite répartie entre locataires sociaux et nouveaux propriétaires) dont elle perçoit les conséquences négatives sur sa structure, qui la priveraient de son utilité.

« Les gens nous connaissent déjà. Déjà nous sommes... nous avons une histoire. Alors qui dit histoire, ben déjà **le relais**. Et nous, pour la fête, justement nous voulons, nous pouvons être là comme relais. Les gens de temps en temps, ils ne viennent pas chez quelqu'un d'autre mais chez nous pour faire euh... pour qu'on lui lise un papier... pour qu'on lui fasse des photocopies... pour qu'on les aiguille... euh... vers telle ou telle... euh... administration. **Ils vont venir ici parce que ils sont passés... parce que ils nous connaissent, parce que ils sont passés ici.** De temps en temps ils téléphonent même à 6h du matin hein ! Ou, y a pas longtemps, tiens... il y a quelqu'un qui téléphone et qui demande "est-ce que madame... est ici ?" "Non, elle n'est pas là." "Mais comment elle n'est pas là ?" Hein ! Il commence "mais comment elle n'est pas là !" "Mais, et vous avez rendez-vous avec elle ?" "Oui, à 9h". Alors elle dit "mais pourquoi elle



devrait être là déjà maintenant ?" "et comment elle n'est pas là ?" et donc voilà. Mais je crois que les gens pensent que nous sommes ouverts jour et nuit. Alors donc **c'est le lieu de repère**. Donc peut-être que ça aussi ça va changer parce que il y a le Grand Projet Ville. Il y aussi le déménagement. Les gens d'ici vont déménager. Alors donc nous sommes aussi dans... dans l'inconnu. Comment ?... quelles... quelles sont les caractéristiques les quartiers ? Comment ça va être géré ? tout ça. » (Entretien salariée 02 CFQ, 10 décembre 2002)

Son discours rend bien compte de la manière dont professionnalité et proximité se mêlent et « font » l'associatif. Le relais territorial, local ou localisé en devient presque *nanoterritorial* dans la mesure où il est résolument attaché à un espace, une population et joue la carte de la proximité, parfois au mètre près. En effet, selon les propos recueillis auprès des associatifs interrogés, la plupart des usagers se rendent prioritairement dans une structure associative de proximité c'est-à-dire en bas ou à côté de chez eux, même s'il est important de rappeler que le premier motif pour fréquenter une structure associative est le conseil de personnes de confiance (parents, amis, proches de confiance tels le médecin, l'enseignant, etc.).

Etre « relais » ne signifie pas être uniquement une courroie de transmission qui passe des informations (une demande, une proposition, un ordre, etc.). Dans une logique décentralisatrice qui souhaite redonner un pouvoir de décision aux différents niveaux de découpage administratif, politique et social, être un « relais » c'est accompagner et prolonger l'action de l'institution, des pouvoirs publics et plus largement de l'Etat. Demande institutionnelle et activité associative supposent une répartition des tâches comme le souligne l'une des bénévoles de *Rencontre* :

« ne pas oublier qu'on est bénévole, qu'**on n'est pas l'instituteur** et que les enfants, ils sortent de classe et que... il y a toujours une pression... enfin du côté des enfants quoi... je me souviens quand je sortais de l'école ou quand mes enfants sortaient de l'école, ben de temps en temps, vous voyez... faut exploser, faut un peu élever la soupape... et puis, **on ne remplace pas la maîtresse**. Il ne faut pas non plus, je pense pour les enfants, que ce soit la suite de l'école : et de la dictée, et du machin et encore de la lecture et que ce soit... bon parce ce que les enfants... les parents... c'est quand même un choix. C'est pas imposé. » (Entretien bénévole *Rencontre*, Simone, 17 mars 2003)

Il ne s'agit pas de remplacer l'institution qui existe mais de prolonger son action et d'accompagner en cas de difficulté. Simone précise ainsi :

« donc **pas que ce soit un truc avec trop de rigueur**. C'est vrai que déjà on a des enfants qui veulent lire, d'autres qui ne veulent pas... euh... bon, faire lire, on a fait lire deux enfants donc c'est pareil partout mais... on s'adapte... enfin, moi **je m'adapte un petit peu à chaque enfant**. Alors parfois vous en avez qui refusent : ou c'est pas le moment, ou ils refusent... on s'adapte hein ! Et puis bon, ben...tu veux pas lire tout ça... bon ben **éventuellement, on peut faire autre chose**... mais c'est pas non plus à la carte parce qu'ils ont... s'ils sont là c'est pour

améliorer la lecture du jour ou du lendemain... et si une fois... c'est pour montrer qu'il n'y a pas d'intransigeance... si une fois c'est pas ça et que... on lit une autre chose, c'est bien parce que **ça permet aussi parfois à l'enfant d'exprimer des choses différentes**. Euh... ça peut déboucher sur autre chose et puis, pour l'enfant, [...] ça permet des fois à l'enfant de dire "elle est là pour moi et rien que pour moi" [...] parce que parfois à la maison, ben... ce sont des fratries de je ne sais pas combien d'enfants ; à l'école, ben c'est le groupe hein... et là, il a quelqu'un pour lui... on compte en gros 15 minutes mais... y a pas un minutier comme pour les œufs à la coque ! (rires) C'est pas : Cling et "tu remballes et..." vous voyez ce que je veux dire... donc l'enfant est là pour... **on est là pour lui tout seul.** »

La teneur de l'accompagnement vise à répondre à une mission précise, construite et définie en collaboration avec l'institution (ainsi que, en amont, les financeurs), puisqu'il s'agit d'« améliorer la lecture du jour ou du lendemain ». Pour autant, le mode associatif, comme le dit bien Simone, ne doit pas dupliquer celui de l'école et si l'enfant, pour une raison ou une autre, ne peut pas ou ne veut pas faire la tâche demandée (ici, lire les deux pages prévues), la situation (soutien individuel) autorise souplesse et adaptation à chacun ; ce qui n'est pas possible en groupe ou en classe. De plus, on constate que la mission répond finalement à une fonction plus globale. Les animateurs sont en capacité de porter un diagnostic sur la situation en train de se faire (en raison de leurs savoirs expérimentiels et théoriques), d'analyser les conditions sociales de la production de cette situation (une fratrie importante, par exemple, qui ne favorise pas toujours la valorisation personnelle) et de proposer une solution une fois cette évaluation posée (en adaptant son comportement, par exemple). Simone agit bien « entre » différents êtres : entre l'enfant et l'école (et sa maîtresse), entre l'enfant et ses parents, entre l'enfant et *Rencontre*, entre *Rencontre* et l'école, entre *Rencontre* et son dispositif « ateliers de lecture pour CP » et les financeurs, voire entre la situation ordinaire (lire les deux pages prévues) et la situation problématique ou extraordinaire (faire ou lire autre chose, exprimer des choses différentes), etc. Le relais constitué au plus petit niveau par Simone (puis, à un niveau supérieur, par le groupe de bénévoles de son atelier, puis au niveau des ateliers et de la responsabilité salariée de Marie, puis de la structure, etc.) lie les êtres entre eux et rend visible l'expertise associative. La figure du « relais » est finalement au carrefour des différents actants (humains, dispositifs, entités institutionnelles administratives et sociales, etc.) pris dans le territoire considéré ici (le territoire dit sensible). Mais parfois, c'est une vision moins pacifique des rapports entre institutions et associatifs qui se donne à voir et, dans ce cas, le « relais » se fait « substitutif » ou « palliatif ». Observons ce que signifie être une instance de remplacement ou de substitution.

## X.2. De « relais » à « substitutif » et « palliatif »

« Substitutif », « palliatif », « service après-vente pour les pouvoirs publics », « être au service des politiques », « antenne » ou « service déconcentré des pouvoirs publics » : voici quelques-unes des formules employées par les travailleurs associatifs pour qualifier leur situation et leurs rapports avec les institutions. Version critique du partenaire « relais », prolongateur et accompagnant de l'action institutionnelle, elle tend à dénoncer le caractère contraint du partenariat avec les pouvoirs publics financeurs, qui se trouvent en position de « donneurs d'ordre » et qui tendent à imposer les missions, plus qu'à accepter les projets proposés par le secteur associatif.

« On est vraiment en expectative euh... sur comment ça va se passer. D'ailleurs avant on avait beaucoup plus de SIFE1. On avait des formations de groupe. Maintenant il y a beaucoup plus de suivis individuels. Mais ça aussi c'est la politique beaucoup plus gouvernementale euh... que notre politique à nous. **Nous, on fait ce qu'on nous demande de faire ! Et on s'adapte.** Sachant que tous les EOI, ce sont beaucoup plus des **personnes qui sont choisies déjà d'emblée par l'ANPE.** Que... l'ANPE ne sait pas très bien faire parce que l'ANPE, elle reçoit aussi des EOI. Mais des EOI faciles... que nous non ! Et nous, ben... on se retrouve avec des EOI plus difficiles... des EOI... nous y a quoi ? des grandes violences... on voit... y a vraiment quelque chose qui se... bon c'est que des cas difficiles... personnels difficiles. Et y a beaucoup de difficultés à amener à un retour à l'emploi. » (Entretien salariée02 CFQ, 10 décembre 2002)

La dépendance des structures face aux financeurs est, comme on l'a vu, importante et conditionne l'organisation et la survie des structures. Or, le plus souvent, ces financeurs sont les pouvoirs publics ou des institutions sociales. Cette situation contraint les associatifs en territoire dit sensible dans la mesure où ceux qui définissent les priorités (tantôt l'emploi, tantôt l'insécurité, tantôt l'illettrisme, etc.) sont ceux qui octroient les financements. La liberté d'action associative est très largement réduite par les directives et directions politiques décidées au niveau central. Bénédicte, salariée au CFQ n'a par exemple aucune idée de ce que le nouveau dispositif de la politique de la ville (le GPV) va engendrer comme conséquences pour leurs actions, leurs modalités d'action compte tenu des transformations locales et nationales prévues<sup>71</sup>

---

<sup>71</sup> Localement, on a cité les transformations architecturales mais également sociale et économiques. Nationalement, on peut penser – en lien avec l'objet du CFQ, qui s'occupe entre autres de formations linguistiques à destination de primo-arrivants – à la disparition prévue (au moment de l'entretien) du FASILD, qui est aujourd'hui effective puisqu'il a été remplacé par l'ANCSEC (devenue Acisé), créée par la loi sur l'égalité des chances du 31 mars 2006 (Loi n°2006-396 – décret d'application paru au journal officiel du 30 juillet 2006).

« je vous dis franchement... franchement... et vu l'évolution actuelle qui est... vraiment... tout est en suspend. On ne sait pas à quoi s'attendre. Donc euh... comment faire des prévisions ? Vous ne savez pas vraiment ! ça sera la politique... comment... quels sont les objectifs... les vrais objectifs de la politique actuelle. Et...en plus, nous sommes vraiment liés à la politique... nous... **politiquement, nous dépendons de beaucoup de choses.** [...] Tout ce qui est dit maintenant. Tout ce qui est fait par rapport aux primo-arrivants et tout... mais je ne sais pas mais... de toute façon, le flux migratoire ne sera pas... euh... retenu. C'est sûr qu'il y en aura mais... il faudra qu'ils... qu'ils trouvent des solutions. Il faudra qu'ils trouvent des solutions. **Je ne sais pas comment ils vont trouver mais c'est pas à moi... je suis trop petite. Je préfère œuvrer dans mon petit champ ici qui est déjà bien grand.** Voilà. » (Entretien salariée02 CFQ, 10 décembre 2002)

Cette situation d'incertitude et de dépendance à l'égard des institutions financeurs, des pouvoirs publics qui « appellent pour un problème » implique les formules citées précédemment et amène certains travailleurs associatifs à se définir comme « bras armé du service public » :

« C'est de plus en plus difficile d'être un entrepreneur social. Le libéralisme aboutit à une déliquescence évidente de l'Etat. Moins d'impôt entraîne moins d'Etat donc on a des administrations qui posent problème. Dans l'urgence, ça va. **Mais au quotidien, être partenaire avec l'Etat pose problème.** On applique les mêmes textes aux associations qu'au secteur marchand. Ça ne convient pas forcément à l'économie sociale. C'est la collectivité qui nous paye et pas les usagers donc ça pose problème. Pour qu'il y ait un bon développement de l'économie sociale et solidaire, il faut que la logique du secteur soit prise en compte. On subit une logique qui n'est pas la nôtre. On a un manque de reconnaissance. [...] Quand **les pouvoirs publics appellent pour un problème : on assume un morceau du service public** qu'on rend à des tarifs compétitifs. Quand les pouvoirs publics mettent en œuvre une politique de l'emploi (par exemple, Bérégovoy), **on avait besoin de nous. On met en œuvre des politiques publiques avec en plus un ancrage territorial important.** Il y a une adaptation. On est un peu le "**bras armé du service public**". L'Etat n'offre pas de services de ce type là (hébergement). C'est le domaine associatif. On participe à des politiques publiques, on crée des services et des activités qui répondent aux besoins concrets de la population. » (Entretien responsable AIEM, 03 mai 2002)

Certains, parfois, se disent et se sentent obligés d'adopter une attitude presque soumise, du moins non conflictuelle avec les pouvoirs publics :

« j'ai dit beaucoup de choses dans tous les sens... [il rit] et... et... ce que je viens de dire là, je sais pertinemment qu'il y a... y a des tas de gens qui ne le diraient pas. Ils ne le diraient pas ! parce que ça peut... **ça peut fragiliser...** ça peut fragiliser, c'est clair. Euh... je crois qu'aujourd'hui euh... les associations, on en... **on arrive plus à avoir une démarche franche.** On n'arrive plus à être franc dans leur démarche, dans leur constat, etc. Et **aujourd'hui, on... on doit plus avoir d'autorité... je dirais... on doit plus se... on doit surtout faire attention à la manière dont on dit les choses.** On doit faire attention à ne pas dire des choses et... pour pas... pour **pas risquer de conflit** et euh... pour **éviter des mésententes**, etc. et tout ça quoi. Et je trouve ça dommage parce que... parce qu'**on joue aujourd'hui le jeu de la politique globale** quoi. Même en France, la preuve... je veux dire... on a tous pris une claque aujourd'hui quoi ! Tous les politiques aujourd'hui, ils ont compris que... que leur démarche était complètement

embourgeoisée et qu'ils étaient loin de la population, loin du peuple quoi. Mais malheureusement, ça se retrouve même au niveau local quoi ! donc si on fait pas attention aujourd'hui, alors là on fait une grave erreur quoi. Parce qu'on va exclure, on va...on va encore se retrouver loin ! loin, loin, de très, très loin quoi ! de les... des gens rencontrés au quotidien quoi. Et là ! alors là le retour aux législatives risque d'être grave et plus tard, ça risque d'être encore plus grave. Voilà quoi.» (Entretien responsable *AJB*, 07 mai 2002)

Ce qui les amène, lorsque l'exaspération se mêle à un sentiment d'injustice dû à un manque de reconnaissance du travail effectué, à se réclamer tout simplement du « service public » :

« Nous, **on devrait être du service public.** [...] Nous, c'est pour ça qu'on parle de non bénéfice puisque nous, **tous les services qu'on rend c'est que du service public.** De toute façon, on dépend de l'argent public. On fait que ça et y a pas d'argent qui rentre donc je pense que **la plupart de nos actions, elles devraient être reconnues par le service public.** Si demain, on nous propose un agrément de reconnaissance publique, d'utilité publique ; moi c'est toujours ce après quoi j'ai essayé de courir parce que...mais jamais j'ai réussi... alors que le CMSEA lui a eu une reconnaissance d'utilité publique alors qu'il n'a pas un développement national mais simplement local. Je sais pas comment ils font mais bon, moi, même quand je parle de reconnaissance d'utilité publique, moi, à un moment, je voulais avoir rien qu'un agrément du Conseil général. C'est le service public le Conseil général, quasiment... même si c'est pas dans les réseaux... non, moi, je considère qu'on devrait être considéré comme du service public, même si on était rattachés à l'Education Nationale ou j'en sais rien... **n'importe quel service public, je pense que de toute façon, l'ensemble de nos missions sont des missions de service public.** » (Entretien responsable *ATTM*, 24 mai 2002)

S'ils se réclament du service public, c'est qu'ils estiment le remplacer, le considérant absent, déficitaire ou inadapté (avec un mode trop rigide ou trop « espacé » de prise en charge, par exemple, qui nécessite d'intervenir « entre » pour les cas d'« urgence ») sur un ensemble de ses missions. A la question « avez-vous le sentiment de vous substituer à d'autres structures/institutions ? », ils répondent, d'abord de façon timorée puis, une fois rassurés sur les destinataires des propos tenus (c'est-à-dire nous), et plus détendus, par l'affirmative :

« **des fois ouais. On devrait pas mais des fois, on n'a pas le choix.** En tout cas, on reste toujours vigilant à ne pas le faire mais... comment ça... ben parce que... j'sais pas, vous allez en faire quoi de votre truc ? (rires !!) Non, mais... des fois, **on se substitue parce que l'Etat fait pas son travail déjà.** L'Etat en général... déjà, pour moi, y a des situations qui arrivent dans des quartiers comme ici... **par exemple, les émeutes qu'il y a eu ici au mois de juillet l'année dernière, elles auraient jamais dû avoir lieu si tout le monde avait respecté son travail.** Pour moi, il y a eu négligence dans le travail des gens parce que ce qui s'est passé c'est qu'on a laissé courir des rumeurs et on n'a pas informé les gens sur le sens d'un accident de moto et une rumeur s'est constituée dans le quartier et ça a donné lieu à des émeutes. Alors que simplement en expliquant les choses dès le départ, ça aurait calmé les esprits et certainement que ça aurait facilité les choses. Maintenant, ils ont attendu deux jours pour le faire. Moi, je l'ai vu venir l'émeute, on était sur le trottoir avec Martin et on a dit "ce soir, ça va péter" et c'était sûr. On connaît le quartier, on connaît les gens, on sait comment ils fonctionnent. Tout le monde s'en fout mais c'est... faut pas s'étonner après. Déjà y a ça : **l'ensemble des institutions qui font pas leur boulot à Borny et ça c'est clair et forcément, bien sûr, on est là pour s'y**

**substituer. On est là pour ça. On fait que ça se substituer à des gens. Finalement, on fait que ça.** Quand on vient en soutien par rapport à l'accompagnement scolaire, on se substitue. Je sais pas, là, j'ai eu trois jeunes albanaises qui viennent ici, elles sont en classe d'insertion : c'est un statut un peu merdique. C'est une classe qui est pas adaptée aux enseignements qu'elles ont besoin. Elles sont primo-arrivantes, elles connaissent pas la langue et tout. Bon ben nous, on leur donne des cours de français... **on se substitue puisque ça devrait être l'Education Nationale** qui devrait faire ce travail là. Des fois on accompagne mais **même quand on accompagne, on se substitue** parce que... je sais pas... dans le cadre de la prise en charge d'un enfant qui a de grosses difficultés, on a eu le cas où il fallait accompagner une famille à CPEN qui est la Commission de l'Education Nationale (c'était pour l'orientation d'un jeune dans une SEGPA), on a accompagné la famille. Eux, leur position, c'était de faire le forcing pour que le gamin, il rentre en SEGPA parce que ils allaient lui proposer un enseignement adapté. On a fait comprendre à la famille que ce serait peut-être mieux pour son enfant. L'enfant est rentré dans la SEGPA, il a eu absentéisme sur absentéisme : deux mois et demi d'absentéisme pendant l'année et peut-être même plus. On fait que ça se substituer parce que renouer le dialogue après que l'Education Nationale ait dit "on ne peut plus rien pour votre enfant" et la famille qui en a plein le cul de suivre, de plus rien comprendre et qu'on lui explique même pas ce qui se passe et qu'elle revoit tous les jours son gamin revenir "j'ai pas classe, j'ai pas classe", ça veut dire quoi alors que c'est un gamin qui en a le plus besoin. Nous, on se substitue pour prendre un gamin qui est pas à l'école. On se substitue quand l'école fait pas son boulot d'information. Tout le temps. **On fait que ça. Même au niveau... aujourd'hui, y a la police.** Heureusement, ils sont revenus depuis janvier... mais avant, c'était aussi à nous de faire la police. Tu vois un jeune qui fait une connerie, que tu connais, etc. tu vas le voir et donc tu t'y substitues. **L'assistante sociale... si en 6 ans, je l'ai vu une fois !** Tu fais des signalements, les gamins, c'est la population la plus précarisée de la ville de Metz avec une paupérisation qui dépasse... et on voit pas les assistantes sociales !! Quand on va voir les familles, qu'on connaît les situations, etc. et qu'on va voir les assistantes sociales, on nous dit "y a déjà trente mesures qui sont sur la famille là" et nous, on a les gamins en charge 24 sur 24 sept jours sur sept et on le sait pas. **Y a plein de gens qui font pas leur boulot et il reste les associations qui s'y substituent.** » (Entretien responsable *ATTM*, 24 mai 2002)

« aux entreprises, peut-être pas. **Aux administrations, sans doute !** Sans doute dans la mesure où euh... les administrations ne font pas forcément euh... alors pour des raisons qui sont... euh... voilà... **ne font pas forcément correctement leur euh... leur travail d'information** parce que **manque de temps**, parce que elles sont **sollicitées du matin au soir** avec des publics qui ne sont pas forcément euh... faciles dans le sens où euh... on comprend pas toujours bien ce qu'ils disent donc **on va pas faire appel à un interprète** ni euh... parce que **c'est pas dans nos habitudes**. Euh... et puis parce qu'**on n'a pas envie de comprendre donc... ces gens-là** [elle appuie fortement sur le « là »] qui veulent bénéficier du droit commun devraient se donner les moyens... d'y être à l'aise. Ce qui n'est pas forcément le cas c'est-à-dire que moi autant je peux dire que les immigrés doivent pouvoir bénéficier du droit commun, autant je suis persuadée qu'il y a des moments de transition qu'il faut respecter c'est-à-dire que quand on arrive, on doit bénéficier de traitements particuliers [...] Ce qui fait que bon pour des raisons diverses et variées euh... des considérations diverses et variées euh..., on se rend compte que **les administrations ne font pas forcément parfaitement bien leur euh...** elles ne jouent pas forcément bien leur rôle d'information. **Et elles sont même quelques fois méfiantes vis-à-vis du public et inversement. Je pense à la Préfecture, par exemple,** qui quoiqu'on en dise a une mission d'information... on sait très bien que les gens hésitent à aller chercher de l'information **à la Préfecture. Et qu'on ne va pas aider quelqu'un qui est en train de faire une démarche** euh... je pense à un cas... un cas... tout... tout euh... c'est une dame qui est allée à la Préfecture, qui voulait avoir la nationalité française et elle dit qu'elle voulait avoir la nationalité française et elle a pas précisé qu'elle avait des enfants donc elle, elle a eu la nationalité française et pas à un moment... pas à un moment à la Préfecture on lui a dit qu'avec les enfants, il fallait aussi demander la nationalité. Donc elle se retrouve française avec des enfants étrangers ! Donc y a vraiment ce côté euh... et encore bon, là, ils ont pas fait... **ils ont pas fait la démarche** etc.

ils ont pas fait l'effort. **Et quelque fois c'est beaucoup plus grave parce que c'est carrément de la désinformation** etc. Ce qui fait qu'effectivement, on nous demande un peu à nous de voir tout ça. Je pense aux papiers... euh... moi je suis euh... **je serai heureuse quand on n'aura plus besoin d'aller faire de l'interprétariat à l'école quoi.** Euh... quand on mettra en place des dispositifs suffisamment conséquents pour que n'importe quel immigré puisse bénéficier, je prends la Norvège par exemple, de deux ans de formation linguistique. » (Entretien responsable *ISM-Est*, 07 mai 2002)

« nous... on... en tant qu'associatif, on n'est pas... **on offre un service qui n'est pas comblé par le service public** [...] c'était d'éviter justement les... les moments de... de crise parce que bien souvent ils s'apercevaient que... **les urgences psychiatriques devenaient de plus en plus débordées**, que... ça aussi que les personnes arrivaient en pleine crise alors que euh... ils préféreraient justement travailler en amont par la prévention. Et que... les euh... **au moment de la crise aussi, il est... on peut venir sans rendez-vous.** Et bien souvent quelqu'un a suivi une thérapie et les rendez-vous c'est une fois par mois donc **les rendez-vous sont assez élargis donc entre, quand la personne, elle est mal, elle veut parler ou quoi que ce soit, elle avait la possibilité de venir ici.** Et on... c'est aussi pour euh... oui, quand la... la personne va mal, si des fois elle se présente aux urgences psychiatriques... pas des crises d'ordre pathologique, pas... pas quand elle a une maladie mentale pure mais plutôt du mal-être etc. [...] qu'elle puisse euh... venir sans rendez-vous ici. **Mais je n'ai pas les mots mais c'était un... c'était un petit peu la "gare de triage" quoi...** Les personnes pouvaient venir quelles que soient leurs difficultés et **nous, en connaissant, on orientait soit vers une structure plus adaptée** ou... parce que **y en a qui viennent simplement pour... pour avoir une adresse bien précise.** Ils connaissent leur problème. Il est cerné. Il est identifié. Ils savent quoi faire pour le résoudre. Et il manque l'association, la structure qui pourrait les aider donc euh...là...[...] **on évalue** si la personne a juste un besoin de venir comme ça, de venir ponctuellement ou si c'est plus important, si le traumatisme est grave, tout dépend de la situation parce que il faut quand même... là quand même on va travailler vers la démarche "soin". [...] et au départ, on avait un deuxième volet qui était pour la structure également. Ça ressortait beaucoup dans le questionnaire : pour les professionnels. Donc **pour les professionnels qui étaient confrontés à une situation difficile pouvaient venir en parler pour faire le point** par exemple, on avait une institutrice, une prof... c'était une prof je crois qui était venue parce que une de ses élèves avait fait une tentative de suicide et elle devait retourner en classe quelques temps après et la prof ne savait déjà pas comment réagir, comment se comporter avec la jeune et puis là pour la jeune fille avait soulevé des [victimes] de la part des autres élèves, etc. et peut-être fallait pas trop gêner et les prendre... [...] On a eu des profs, des animateurs BAFA... parce que y avait un gamin dans un groupe et ils voulaient plus le garder et ils voulaient l'enlever du centre aéré et...ce qu'on a fait, nous, on a du voir les animateurs BAFA pour les convaincre de le garder quoi et de réagir autrement et on a vu les autres gamins à un moment et ça a permis de maintenir quand même l'enfant au centre aéré avec... » (Entretien responsable *La Clé*, 16 mai 2002)

Quelles que soient les raisons données par les associatifs à l'absence de travail ou au mal-travail des institutions (manque de temps, d'envie, de connaissances, de compétences, de réactivité, d'implication, parfois malveillance, etc.), elles conduisent toutes à l'émergence d'un sentiment de substitution, de remplacement ; et la multiplication des occasions de constater ces manquements participe à la généralisation de ce sentiment.

Et même lorsque les interviewés semblent refuser de se positionner en tant que substitut institutionnel, arguant d'une spécificité et d'une démarche innovante dans la prise en charge

proposée (donc difficilement remplaçable), c'est toujours par l'absence de prise en charge « ailleurs » par d'autres qu'ils expriment leur mission :

« de substitution ? euh... [silence] On peut pas dire ça. Euh... euh... **on peut pas dire ça pourquoi ? parce qu'on a une spécificité.** On a une particularité. On travaille aussi dans un secteur quand même aussi... qui est... [...] on peut pas dire aujourd'hui que l'on travaille à la place de qui que ce soit ou qu'on remplace ou qu'on se substitue quoi ou... Au contraire quoi. C'est-à-dire que pour le moment on se dit qu'une chose "**est-ce qu'aujourd'hui si l'association sur le quartier n'existait pas, est-ce que... ça serait un moins ou est-ce que ça serait pareil ou est-ce que ça pourrait être remplacé par d'autres ?**" Et je dis "Non". Moi, je dis "Non". [...] je pense qu'on est spécifique à l'*AJB*... qui... qui ne peut pas être remplacée aujourd'hui quoi. comme ça quoi ! [...] Parce que notre démarche, elle est... elle est nouvelle. Pour moi, elle est différente euh... et euh... et euh... je pense aussi qu'aujourd'hui nous, même si notre démarche, elle est pas toujours très comprise on va dire... [...] ben c'est... c'est une démarche qui demain sera une démarche classique, quoi je dirais... et reconnue plutôt par tout le monde. Voilà. Ou en tout cas elle devrait l'être, je pense. [...] quelque part... c'est une innovation euh... qui est bloquée et qui s'exprime pas comme elle voudrait parce que nous, les projets, on en a plein dans la tête ! On en a plein ! [...] Mais bon, si on ne nous en donne pas les moyens ! C'est vrai que si on regarde bien l'assoc aujourd'hui avec les actions qu'on mène, on peut pas dire que ça soit une association innovante quoi ! On ne peut pas dire qu'on innove ! Et pourtant les volontés sont là quoi ! d'innover. » (Entretien responsable *AJB*, 07 mai 2002)

« non. En fait euh... je pense que justement **on a une particularité par rapport à d'autres...** qui ont... qui ont la leur mais euh... qui... qui n'est pas ailleurs quoi. **C'était vraiment un besoin qui manquait.** Ça le... ça s'était senti. **Y a pas** de lieu d'accueil et d'écoute. Même si les autres structures font de l'écoute, y a écoute et écoute aussi. **Et puis ils font autre chose donc c'est pas leur truc.** Et euh... si... la place... sur le quartier, on l'a quoi. On est même bien complémentaires hein ! Parce que même si une assistante sociale, effectivement elle fait de l'écoute de la personne mais euh... souvent **elles sont tellement submergées** pour des fois écouter la personne et vérifier qu'elle aille bien enfin... y avait plus de temps pour les dossiers, pour faire... donc elle était submergée donc euh... on voyait très bien. » (Entretien responsable *La Clé*, 16 mai 2002)

Enfin, le secteur associatif n'affirme pas seulement se substituer aux administrations, aux institutions. Il dit également le faire par rapport au privé lucratif qui ne prend que très rarement en considération les populations en difficulté et les territoires dits sensibles. Le cas de l'*ADIE*, autrement appelée « la banque des pauvres », en est un bon exemple. Si l'*ADIE* existe, selon les interviewés, c'est parce que les banques privées, ne se sentant pas concernées par les difficultés de ces populations, il n'existe aucun service public qui autorise un autre mode d'accès à ce type de biens ou de services, comme cela existe par exemple dans le domaine du logement (logement social face à un parc locatif privé). C'est là encore la même logique de substitution qui prévaut.

« **Le but de l'association, c'est d'aider financièrement** – en l'occurrence c'est notre public principal – **les personnes qui sont au chômage ou au RMI et qui n'ont pas accès au crédit bancaire pour créer leur petite entreprise, leur propre emploi en fait.** Donc voilà l'objet



essentiel de l'association... donc, par **système de prêts, qui se substitue à la banque donc c'est du micro-crédit**, qui a été fait dans les pays en voie de développement adaptés un peu à la culture d'ici. Donc, on travaille avec des partenaires techniques et nous, en fait, on intervient quand les gens ont quasiment bouclé leur projet. On revalorise avec eux leur projet sur un certain nombre de points. **On le présente devant une commission de bénévoles**, qui décide d'accorder ou de refuser le prêt et après, on fait un **suivi de l'entreprise** au-delà du remboursement du prêt : c'est un suivi d'ordre aussi bien administratif que comptable, que gestion... » (Entretien responsable *ADIE*, 06 mai 2002)

Le passage de « relais » à « substitutif » qui traduit la dimension critique du secteur se modifie encore lorsque la grogne se fait plus forte. Et lorsque la critique prend une ampleur plus conséquente, elle tend à se manifester publiquement et à faire entrer le secteur associatif dans le monde de la revendication. Il trouve ici sa position militante, d'activateur social qui peut aller jusqu'à faire émerger un mouvement social.

### **X.3. Du « réactif social » à l'« agitateur »**

Même si cela ne constitue pas le mode ordinaire de fonctionnement du secteur associatif – auquel on demande davantage de « répondre à des besoins » et ainsi d'être surtout des professionnels (bénévoles ou salariés) du social – les acteurs associatifs peuvent être, comme le note Yves Lochard<sup>72</sup>, « invités au temple » dans le sens où politiques, spécialistes, savants les invitent à participer à produire des connaissances, une réelle expertise sur tout un ensemble de questions dans telle ou telle instance ou structure (observatoire, centre, commission, etc.). La dépossession des savoirs et surtout de la décision finale par les « fonctionnaires du temple » n'est cependant jamais loin car rares sont en effet les cas où le processus est conduit dans sa totalité et surtout contrôlé par les experts associatifs eux-mêmes. La critique de l'instrumentalisation n'est dans ce cas jamais très loin. Par ailleurs, il n'est pas rare que les expertises réalisées ne soient pas acceptées par ceux qui les ont demandées (avec l'image des rapports qui restent au fond des tiroirs). Ainsi, il s'agit le plus souvent pour le secteur associatif d'imposer, de forcer les pouvoirs publics et les institutions concernés à entendre l'expertise et les solutions proposées.

« C'est exceptionnel de rencontrer quelqu'un comme le président de *La Passerelle*, il est complètement atypique, c'est ouvert. [...] **Il fout un bordel...** [rire] c'est le bordel qu'il fout qui me plaît. **En fait non, il fout pas le bordel parce que c'est raisonnable, mais intellectuellement il dérange.** Ce qui est bien, c'est que comme je suis libéré de mes contraintes – à la chambre des métiers, vous êtes obligé d'avoir le discours de la chambre des métiers – de

---

<sup>72</sup> Lochard Y., « Les associations et l'observation sociale : l'invitation au temple », p. 39-47, p. 43 in Lochard Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *Op. cit.*, 2003.

temps en temps je lui amène du bois à brûler. J'lui dis : "tiens, si on faisait ça..." [rire], on s'amuse un peu quand même. ». (Entretien bénévole 02 *La Passerelle*, 17 février 2003)

L'exemple le plus récent de cette situation est sans doute l'action menée à Paris, sur les bords de Seine<sup>73</sup>, à l'initiative de la structure associative *Les enfants de Don Quichotte*, qui, en marge puis plus ou moins associée à *Droit au Logement (DAL)* et à d'autres structures militantes du droit au logement pour tous, ont tenté de contraindre le gouvernement d'instaurer un droit au logement opposable, c'est-à-dire un droit obligatoire, contraignant en cas de non-respect de ce dernier, à l'image du droit à la scolarisation pour les enfants ou le droit à la couverture santé (avec la CMU). L'action publique qu'ils ont mise en place – qui, pour rappel, était d'inviter des « biens logés », plus ou moins célèbres, à dormir une ou plusieurs nuits consécutives avec les « mal logés » sous des tentes le long du canal St-Martin à Paris – avait pour but de faire « réagir » les « bien logés » et principalement les « bien logés » décideurs c'est-à-dire, ici, le gouvernement. Cette action militante (à destination des institutions, mais également de tout un chacun), qui se veut spectaculaire (des dizaines de tentes alignées qui rendent visible la pauvreté et la misère d'une population pendant une période faste de consommation : les fêtes de fin d'année !), à la mesure – disent-ils dans les interviews radiophoniques – de l'urgence de la situation, s'appuie sur une expertise fondée et alimentée par plusieurs années de travail « sur le terrain » d'acteurs associatifs militants pour le logement social. Le contraste social mis en lumière (et sous les lumières médiatiques) par cette action vise à dénoncer les inégalités sociales et tend à provoquer une réaction politique et sociale. En effet, cette mise en parallèle (tentes de la pauvreté d'un côté et surconsommation de l'autre) contraint tout un chacun à repenser son rapport à l'autre et l'organisation globale de ce rapport<sup>74</sup>.

Ainsi, face à des organismes publics, des institutions, des administrations, l'acteur associatif s'attribue également une mission de *réactif social*, d'*agitateur social* (dans le sens d'un acteur qui met en mouvement et non pas seulement qui crée du désordre) ou de *sensibilisateur social*, selon les cas. C'est notamment, suivant cette intention de bousculer les cadres, de bousculer les habitudes de chacun (institution ou autre) qu'une visée transformatrice est posée. Gilbert Lagouanelle et Dominique Saint-Macary rappellent, à propos du Secours

---

<sup>73</sup> Action parisienne au départ mais qui s'est diffusée à d'autres villes françaises telles Lyon ou Toulouse dans les semaines suivantes au cours de l'hiver 2006-2007.

<sup>74</sup> On est, ici, avec Luc Boltanski, dans le régime de « la dénonciation » où il s'agit pour les « agents » (ceux qui, pour l'auteur, agissent et réagissent) de désigner un « persécuteur », responsable de la situation du « malheureux ». Ce processus passe de l'indignation, à l'accusation pour aboutir à une dénonciation publique (forme d'action) ou parfois à une absence d'action (une résignation passive). Boltanski L., *La souffrance à distance*, Métailié, Paris, 1993, 287p.

catholique engagé depuis une trentaine d'années dans la production de statistiques sur la pauvreté et les mécanismes sociaux qui la génèrent, qu'en 1996, dans l'axe 2 de son projet pour les prochaines années, il prône l'action « pour la transformation sociale et la justice à partir de l'échange avec les pauvres, par la réalisation de projets et l'action institutionnelle au plan local, national et, au sein du réseau Caritas, au plan international. »<sup>75</sup> Par la constitution de cette statistique en parallèle des organismes d'Etat habilités à le faire et expérimentés (INSEE, INED, etc.), le Secours catholique bouscule les habitudes sur différents plans : sur le plan strictement empirique (qu'est-ce que la pauvreté ? un pauvre ?) puisque, la définition de la pauvreté par le Secours catholique revient à envisager comme pauvre toute personne qui a recours à leurs services, se différenciant des organismes qui prennent en compte le logement, les aides sociales ou les revenus (qui excluent de fait systématiquement une partie de la population : sans logement, qui n'a pas formulé de demande d'aide, travaillant clandestinement, etc.) ; sur le plan de la l'analyse sociologique, puisqu'ils ne s'interdisent de traiter aucune question, même les dysfonctionnements administratifs, institutionnels ; enfin, sur le plan temporel, dans la mesure où leurs statistiques sont produites annuellement, récoltées et actualisées par les bénévoles alors que la plupart des autres organismes de statistiques publient leurs analyses avec un écart de temps de deux ans en moyenne, ce qui autorise une réactivité moins forte.

Ce positionnement scientifique face aux dispositifs savants, aux savoirs scientifiques officiels ne constitue pas la seule dimension de l'action de l'expert associatif ; il agit également en direction du savoir politique, notamment par la participation aux différentes instances démocratiques de constitution des politiques sociales, quel qu'en soit le format (*conseil* de la vie associative, économique et social, *observatoire* de la vie associative, de l'emploi, de la précarité, etc., *comité* de quartier, « réunions de concertation », « cellules de crise »<sup>76</sup>, etc.). Daniel Cefaï et Claudette Lafaye analysent le cas d'une association (*La Bellevilleuse*) créée avec l'intention de lutter contre un projet de transformation urbaine (précisément une ZAC, zone d'aménagement concerté, qui prévoyait initialement de détruire 90% du bâti existant) avec lequel les habitants du quartier en questions (ici, le quartier de Belleville du XXème arrondissement de Paris) n'étaient pas d'accord<sup>77</sup>. L'association s'oppose à la municipalité et entend défendre le point de vue des habitants. Son local, devenu lieu-repère, est le lieu

---

<sup>75</sup> Lagouanelle G., Saint-Macary D., « Les statistiques de pauvreté : l'expérience du Secours catholique », p. 55-58, p. 57 in Lochar Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *Op. cit.*, 2003.

<sup>76</sup> Termes cités dans le questionnaire de la structure *ATTM*.

<sup>77</sup> Cefaï D. et Lafaye C., « Lieux et moments d'une mobilisation collective. Le cas d'une association de quartier », p. 195-228 in Cefaï D., Trom D. (sous la dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Eds. de l'EHESS, Coll. « raisons pratiques », Paris, 2001, 322p.

privilegié des interactions avec la population du quartier (et hors-quartier, pour toute personne intéressée par la « cause » défendue à quelque niveau de généralité qu'il soit, tant pour le quartier lui-même, pour tout quartier aux caractéristiques sociales proches voire tout quartier ainsi que pour le respect à porter à tout citoyen, tout individu, etc.)<sup>78</sup>. Si l'action initiale qui enclenche la mobilisation (neuf propriétaires menacés par le droit de préemption urbain usité par la ville aux fins nouvelles) relève de ce que l'on appelle un phénomène Nimby<sup>79</sup> (du moins tel est le reproche principal qui lui est fait par l'équipe municipale), la réussite de la mobilisation (*i. e.* l'échec du projet) est assurée par une montée en généralité progressive des motifs de mobilisation (défense des « équilibres sociaux et économiques », d'un « lieu de mixité sociale », « laboratoire d'expérimentation interculturelle »). A cette montée en généralité des motifs de la mobilisation s'ajoute une implication au long cours. En effet, une fois le projet initialement prévu botté en touche (abandonné en 1995 par la ville), il ne s'agissait pas, pour la structure associative, d'en rester là. Ses membres estimaient en effet que le quartier avait besoin d'une transformation, simplement pas celle initialement prévue. Dans le contexte créé par la réussite de la lutte, l'analyse et la proposition faite par la structure l'ont fait émerger comme acteur partenaire du nouveau projet municipal. Depuis 1996, comme le disent les acteurs eux-mêmes, l'association est devenue « un partenaire à part entière, un interlocuteur reconnu et écouté de la Ville de Paris, étroitement associé à la confection et à la mise en œuvre des projets d'aménagement du quartier. »<sup>80</sup> Les actions dites militantes à destination des institutions qui m'ont été décrites par les travailleurs associatifs rencontrés étaient conçues sur le même mode. Il s'agit de considérer le quartier comme un territoire singulier, unique, possédant une situation, une histoire, une problématique propres tout en le présentant comme un quartier ordinaire, traditionnel de banlieue populaire d'une

---

<sup>78</sup> Lieu qui avait pour fonctions de contribuer à un service pratique (aide à la constitution de dossiers, à la clarification de situations, etc.), d'apporter un soutien à l'action, d'informer mais également de lutter contre la désinformation (rumeurs, ragots) et la démobilisation générées, selon les permanents du local, par les services techniques et élus municipaux.

<sup>79</sup> Sur les phénomènes Nimby, acronyme signifiant « Not In My Backyard » (« Pas Dans Mon Jardin »), utilisé pour désigner une attitude d'opposition, individuelle ou collective, de la part de riverains qui luttent contre un équipement ou une nouvelle infrastructure (tracés d'autoroute, aéroports, TGV, lignes à haute tension, etc.) ou encore un projet (urbain, social avec par exemple les aires d'accueil pour gens du voyage ou les centres éducatifs fermés pour adolescents difficiles) et qui entendent défendre leur bien et leur bonheur privés, voir entre autres Barbier R. et al., *Enquête sur le phénomène NIMBY*, CEMAGREF/ENGEES, Strasbourg, 2000, 22 p. ; Closson S. et Kievits J., *Nimby du dialogue au conflit*, Centre d'information sur l'environnement de Namur, rapport n°37, 1997, 27p. ; le chapitre 6 « Du singulier à l'universel » de Ion J., Franguiadakis S., Viot P., *Op. cit.*, 2005, p. 107-123. ; Jobert A. , « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, n°42, 1998, p. 67-92. ; Trom D., « De la réfutation de l'effet Nimby considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 49 (1), 1999, p. 31-50.

<sup>80</sup> Comme le précisent les auteurs, ce discours constitue la « présentation de l'association à une journée d'étude du Conseil d'architecture, urbanisme et environnement des Hauts-de-Seine, juillet 1997. », Cefai D. et Lafaye C., *Art. cit.*, 2001, p. 198.

agglomération provinciale de taille moyenne. Il s'agit en d'autres termes de « singulariser le quartier comme site unique à préserver, tout en donnant une portée générale et une valeur exemplaire à leur conflit »<sup>81</sup>. Le rapport au territoire constitue là encore une dimension essentielle de l'expertise associative et de ses acteurs, qu'il s'agisse de le redéfinir, le revaloriser, le resocialiser, le redynamiser ou encore de se le réapproprier.

Maintenant que nous avons mieux saisi les enjeux des rapports entretenus par le secteur associatif avec les institutions et pouvoirs publics, il s'agit d'analyser plus précisément l'action associative en direction des usagers : leur mission principale se divise, comme nous allons le voir, en une multitude de facettes, qui renvoient néanmoins toutes à une volonté de normalisation, suivant le double processus qui l'anime (entre normativité et normalité).

---

<sup>81</sup> Cefai D. et Lafaye C., *Art. cit.*, 2001, p. 196.



## CHAPITRE XI

### L'action associative en direction des usagers.

#### Une grammaire normalisatrice.

---

L'ensemble des missions en direction des publics (usagers, clients, bénéficiaires selon le vocable de chacun), bien qu'hétérogène, obéit néanmoins à la même grammaire normalisatrice. Il relève à la fois d'un processus d'inculcation de normes et de sentiments d'obligation (*normativité*) et d'un processus de déconstruction de discours normatifs établis ailleurs et par d'autres (*normalité*). Sans prétendre à une présentation exhaustive de ces missions, il s'agira d'analyser les lignes principales de cette grammaire sociale associative.

En dépit de l'exigence de spécialisation dont on a fait mention par ailleurs, il est extrêmement rare de rencontrer des structures à mono-activité. Elles ont en effet le plus souvent plusieurs cordes à leur arc et s'investissent sur des plans différents. Et même lorsque des cas de gestion monopolistique existent, telles l'*AIEM* pour l'hébergement d'urgence ou l'*APSYS* pour la prévention spécialisée ou la régie de quartier, ces structures n'en sont pas moins investies sur d'autres secteurs. L'*APSYS* fournit à ce titre le cas le plus exemplaire puisqu'elle est constituée de secteurs répartis en locaux et en équipes de personnels différents qui répondent à des missions d'éducation, de formation linguistique, d'insertion professionnelle et sociale, d'activités sportives et culturelles, de soutien sanitaire, en sus de la gestion de la prévention spécialisée et de la régie de quartier. Au niveau national, si l'on regarde simplement la répartition<sup>82</sup> des créations d'associations sur dix ans (1995-2004), on constate que « près d'une association sur deux (46%) se trouve dans deux rubriques au moins. [Et que] les créations relevant des quatre thèmes principaux [par ordre d'importance : culture, social, loisirs et sport] représentent près des deux tiers du total (64,2%). »<sup>83</sup> La pluriactivité peut vraisemblablement être considérée comme la norme associative.

---

<sup>82</sup> Ici, la répartition émane des services du Journal officiel, qui recense toute création associative et qui la fait exister juridiquement. Ils distinguent 15 rubriques auxquelles s'ajoutent une rubrique « divers ».

<sup>83</sup> Malet J. (sous la dir.), *La France associative en mouvement*, rapport CerPhi, troisième édition, Paris, octobre 2005, 56p., p. 9.

Toutes ces actions sont alors envisagées diversement selon le public visé mais également selon des temporalités multiples distinguant des actions sur le long terme et des actions ponctuelles. Ainsi, si l'on suit la métaphore médicale classique du soin réparateur au tissu social, qui pose les travailleurs associatifs et sociaux comme des soignants de pathologies sociales, le traitement de la cause profonde du problème identifié (*l'expert-psychanalyste*) se distingue du traitement immédiat du symptôme (*l'expert-urgentiste*). Cette double temporalité de la prise en charge génère, l'on s'en souvient, des problèmes en termes de financement, les temporalités associatives et politiques, administratives n'obéissant pas aux mêmes impératifs, ce qui rend difficile la mesure de l'efficacité et de la capacité à répondre aux missions confiées. D'autant que, comme nous le verrons, ces missions relèvent bien souvent d'un temps très long et que les perspectives mensuelles voire annuelles ne suffisent pas à y répondre.

### **XI.1. « De l'antre à l'entre » ou l'art de faire exister publiquement le lien social.**

On l'a vu, les territoires dits sensibles sont très souvent envisagés de façon très paradoxale comme des lieux où règnent à la fois l'anomie, le communautarisme ou encore le repli « ghettoïque ». Cette mise en scène du territoire dit sensible renvoie à l'imaginaire du territoire reculé, abandonné, « du fond » (comme on le dit de Borny), bref d'un antre d'où quelque chose (ou quelqu'un) d'obscur, de mal peut sortir. A cet antre, symbole du négatif, de ce qu'il ne faut pas faire ni être ni dire etc., le secteur associatif oppose son image d'intermédiaire, de relais, de médiateur, bref de son rôle d'« entre ». Cette idée d'intermédiaire est ici essentielle, quelles que soient les choses entre lesquelles agit le secteur associatif : entre individus, entre collectifs, entre individus et collectifs, entre institutions, entre un état social (chômeur, retraité, salarié, jeune, femme, RMIste, diplômé, etc.) et un autre, entre un passé et un futur, entre ceux du quartier ou entre ceux du quartier et *les autres* (le reste de la ville voire une ville voisine<sup>84</sup>), etc. On pourrait décliner encore de nombreuses modalités de ce caractère intermédiaire. Ces acteurs de l'« entre » ont été de nombreuses fois décrits et analysés. Anselm Strauss et Michel Crozier les définissent respectivement comme

---

<sup>84</sup> Comme le note Girard-Hainz, « le thème mythique de *la richesse de la vie collective* [...] confronté à l'enjeu actuel de renouer des solidarités dans et entre des territoires résidentiels qui ont tendance à se fragmenter, peut être également confronté aux possibilités accrues de mobilité dans la ville et de l'extension des réseaux relationnels qu'elle permet. En effet, la vie associative dite de quartier est tout autant animée par des associés qui résident à proximité (dans le quartier) que par des associés qui résident dans d'autres parties de la ville ou dans des localités voisines (hors du quartier). ». Girard-Hainz B., *Op. cit.*, 2005, p. 168.



des « agents de liaison inter-monde »<sup>85</sup> ou comme des « marginaux-sécants »<sup>86</sup>, avec des enjeux et des conséquences néanmoins différents. Il est intéressant de relever que dans ces théorisations pourtant fort différentes, inscrites dans des systèmes conceptuels là encore très différents (le monde et le système), ce positionnement de l'entre est véritablement central. C'est bien toute la dimension intermédiaire, interprète, médiatrice, traductrice du travail associatif qui est analysée et mise au cœur de la logique associative. On est ici face à l'*expert de l'inter-médiation*, dans le sens où l'acteur associatif se trouve en situation d'opérer entre deux éléments localisés afin de conduire une action de l'un sur l'autre. Mais le sens temporel du terme d'intermède, son sens théâtral doit être également pris en compte, notamment lorsque les travailleurs associatifs se font critiques à l'égard de leur rôle face à des financeurs ou des pouvoirs publics, qui les appellent, les convoquent pour se prononcer sur tel ou tel problème dans les quartiers dits sensibles et qui, au final, ne semblent pas totalement prendre en considération les analyses proposées. Ils ne se sentent alors pas vraiment pris au sérieux et ont davantage le sentiment de faire un numéro en jouant leur rôle d'acteur associatif, de participer contre leur gré au théâtre de la vie publique locale.

La fonction de mise en lien, de mise en rapport des uns et des autres, souligne le rôle de créateur de lien social du secteur associatif. La problématique de la perte ou de la crise du lien social<sup>87</sup> (ou encore de la perte des repères des « jeunes-de-banlieue ») fait de sa médiation l'une des missions les plus médiatisées et publicisées du secteur. Cette thématique récurrente de la perte du lien social, de la perte de la solidarité, des processus sociaux intégrateurs (perte du lien familial, de la valeur travail<sup>88</sup>, etc.) et des repères psychologiques sociaux fondamentaux sont au cœur de la matrice définitionnelle des territoires dits sensibles et de nos sociétés modernes plus généralement. Comme le rappelle François De Singly<sup>89</sup>, « depuis quelques années, domine l'impression d'une société qui se défait, d'une crise du lien social.

---

<sup>85</sup> « Là où d'autres mondes se chevauchent [...] des alliances s'avèrent terriblement nécessaires. [...] Mentionnons comme exemple la découverte d'autres mondes apparemment significatifs, les plaidoyers des agents de liaison intermondes, la pénétration des micro-mondes par des agents de service, des agents masqués, voire dans un certain sens – par des clients. » Strauss A., « Une perspective en termes de monde social », *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionniste*, textes réunis par Baszager I., L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 301p., p. 269-282, p. 274.

<sup>86</sup> « Un acteur qui est partie prenante dans plusieurs systèmes d'action en relation les uns avec les autres et qui peut, de ce fait, jouer le rôle indispensable d'intermédiaire et d'interprète entre des logiques d'action différentes, voire contradictoires », Crozier M., Friedberg E., *L'acteur et le système*, Eds. du Seuil, Paris, 1977, 500p., p. 86.

<sup>87</sup> Bordet J., *Les « jeunes de la cité »*, PUF, Paris, 1998, 232p. ; Farrugia F., *La crise du lien social : essai de sociologie critique*, L'Harmattan, Paris, 1993, 223p. Marcel Gauchet, « le désenchantement du monde "la société d'insécurité" » in Donzelot, *Face à l'exclusion, le modèle français*, éditions Esprit, Paris, 1992, 227p.

<sup>88</sup> Méda D., *Le travail. Une valeur en voie de disparition*, Eds. Aubier Flammarion, Coll. Champs, Paris, 1995, 358p. ; Rifkin J., *La fin du travail*, La découverte, Paris, (1995) 1996, 436p. Sur une critique de ces théories, voir Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Gallimard, Coll. Folio essais, Paris, 1995, 813p.

<sup>89</sup> De Singly F., *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Armand Colin, Paris, 2003, 267p.

Le sociologue allemand Ulrich Beck n'écrit-il pas que dans les sociétés modernes avancées, "ne flotte plus qu'un agrégat diffus de feuilles volantes, composées d'individus" ? »<sup>90</sup> De Singly s'empresse cependant de remettre cette « impression » dans son contexte historique et poursuit en rappelant combien « cette crainte n'est pas nouvelle. Elle apparaît dès le dix-neuvième siècle. L'Occident a inventé, avec la Révolution Française, une société qui rompt avec les sociétés traditionnelles, dites "holistes", centrées sur le "tout" comme principe de base, une société paradoxale, une société "individualiste", centrée sur l'individu comme cellule de base. [...] Cette inquiétude, née après la Révolution Française, est remontée depuis la seconde moitié du vingtième siècle, lorsque le processus d'individualisation a connu une seconde étape de son développement, avec la diffusion de la scolarisation – fondement objectif de l'individu moderne – et la reconnaissance progressive des droits des femmes et des enfants. Pour la première fois, l'ensemble des individus composant une société pouvait réclamer cette individualisation, traditionnellement réservée aux hommes. [...] La crainte initiale de la modernité est redevenue centrale. »<sup>91</sup>

Autrement dit, je pourrais dire, avec un soupçon de provocation, que l'affirmation selon laquelle nos sociétés deviennent toujours plus individualistes et se délitent au profit d'un recentrement sur soi est aussi vraie que l'assertion « le niveau baisse ! » concernant les apprentissages scolaires que l'on entend depuis... Platon<sup>92</sup> ! Et c'est le souci de De Singly que de nuancer cette « impression » apocalyptique d'une société en délitement. Il est en effet bien plus juste d'observer et d'analyser les transformations qu'a connu notre société. A ce titre, les quartiers dits sensibles constituent un objet tout trouvé en ce qu'ils cristallisent toutes les tensions et attentions des dernières décennies.

Définis par le manque ou la perte, ils sont associés au mieux au déclin, au pire au chaos et au délitement social. La mission associative est alors une mission de (re)bâtitteur, de (re)créateur, d'innovateur. Sans être une pure chimère, cette analyse du social est sans doute, notamment dans son usage médiatique, caricaturale, abusive par son manque de précision et alarmiste par son vocabulaire (in)volontairement anxiogène. Pour autant, les difficultés de ces territoires sont clairement désignées et confirmées par le secteur associatif lui-même à travers les propositions qui sont élaborées sur le terrain pour contrer les problèmes sociaux qui s'y développent. Marquées par un certain déclin des formes principales de solidarités anciennes

---

<sup>90</sup> Beck U., « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités », *Lien social et politiques*, n°39, 1998, p. 15-25, p. 18.

<sup>91</sup> De Singly F., *Op. cit.*, 2003, p. 11-13. Sur les différentes façons d'être « individualiste », voir De Singly F., *L'individualisme est un humanisme*, Eds. de l'Aube, Paris, 2005, 125p.

<sup>92</sup> Pour une analyse de cette idée reçue très ancienne, voir Baudelot Ch., Establet R., *Le niveau monte. Réfutation d'une vieille idée concernant la prétendue décadence de nos écoles*, Editions du Seuil, Paris, 1989, 197p.

portées par la famille et le travail au sens d'emploi – déclin attesté par l'importance croissante de faits sociaux tels que le divorce, la monoparentalité, l'exclusion, le chômage, etc. – nos sociétés et les quartiers dits sensibles en particulier seraient en phase d'altération du lien social. La recomposition de nos sociétés modernes sur des bases plus individualistes, modernes, concurrentielles ne signifie pas pour autant que toutes les formes de solidarité et d'entraide auraient disparu de ces territoires. Un certain nombre de processus contribuent à entretenir ces formes à travers notamment le prisme associatif. Ainsi, comme l'indique De Singly, le lien social, plutôt que disparaître, s'est transformé. Les liens « contraints », obligatoires et transgénérationnels, ont été supplantés par des liens « libres »<sup>93</sup> car « électifs »<sup>94</sup> à la nature plus éphémère et qui reposent sur un « consentement »<sup>95</sup> nécessaire des deux parties qui contractent ce lien. Le sentiment qui est ainsi visé, entre égoïsme (pour soi) et charité (pour les autres), c'est comme le note De Singly à la suite de Pierre Leroux<sup>96</sup> « l'amitié » car « le principe électif inscrit dans le lien même l'expression de la liberté individuelle, il concilie ainsi l'individuel et le collectif. Il ne règle pas le problème de la fragilité, mais il parvient à faire en sorte que l'individualisme soit relationnel. »<sup>97</sup> Et la moindre importance d'un lien unique et fort au profit de liens multiples et plus faibles ne doit pas conduire à la conclusion d'une perte des liens, car il y a aujourd'hui davantage de liens qu'auparavant<sup>98</sup>, même dans les quartiers dits sensibles et presque pourrait-on dire, par hypothèse, surtout dans les quartiers dits sensibles, tant les populations de ces quartiers ont des liens extrêmement divers qu'il s'agisse au niveau familial, culturel ou institutionnel. De plus, comme le rappelle Bruno Latour, il existe une vaste panoplie de choses et de faits qui créent ce lien et qui affilient les individus entre eux : « le football, la drogue, l'élection, le salariat, l'école affilient peut-être aussi sûrement que les ancêtres, la race, la terre et les morts. »<sup>99</sup> Autrement dit, des liens existent<sup>100</sup> et le travail du secteur associatif vise plutôt à rendre visibles ces liens, à les inscrire dans le temps par des actions de mémorisation du

---

<sup>93</sup> « Libres » mais « libres ensemble », suivant le titre d'un autre ouvrage de l'auteur, pour qui nos sociétés modernes font coexister deux modes d'être ensemble : seul et avec ; autrement dit sans l'autre ou en dehors de l'autre et avec l'autre, que cet autre soit finalement conjoint, famille ou tout autre collectif plus large. De Singly F., *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Pocket, Paris, 2003, 411p.

<sup>94</sup> *Ibid.*

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 55.

<sup>96</sup> Leroux P., *A la source perdue du socialisme français. Anthologie établie et présentée par Bruno Viard*, Desclée de Brouwer, Paris, 1997, 589p.

<sup>97</sup> De Singly F., *Ibid.*, p. 19.

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 22 et suivantes.

<sup>99</sup> Latour B., *Petite réflexion sur le culte moderne des dieux Faitiches* », Synthélabo groupe, Paris, 1996, 103p., p. 87.

<sup>100</sup> Non seulement ils existent mais Michel Kokoreff montre que « la sociabilité des cités se caractérise par le trop de liens plutôt que par un manque de liens ». Kokoreff M., *La force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*, Payot, Paris, 2003, 349p.

collectif et à les rendre compatibles avec d'autres liens (lien communautaire, lien religieux, lien politique, lien républicain, etc.). Et l'idée de cette perte des repères ou de cette crise du lien social répond bien davantage à ce que De Singly identifie comme une nostalgie des temps passés et à une perte de sens<sup>101</sup> c'est-à-dire une absence de projet. Le travail de mise en visibilité du lien social des territoires dits sensibles, qui se donne à voir sous différents vocables et à travers différents processus sociaux mis en œuvre par les acteurs associatifs, tend finalement à faire exister publiquement les liens modernes du territoire urbain et à créer également des liens supplémentaires, notamment par la création de projets, par la construction d'outils qui autorisent une projection de soi vers l'avenir, vers soi et vers les autres. Cette création est d'autant plus nécessaire qu'elle évite le phénomène bien connu de « réduction identitaire »<sup>102</sup> qui affecte les individus car ceux qui sont « les plus attachés à leur quartier<sup>103</sup> [...], à telle communauté, sont le plus souvent des individus qui ne trouvant pas d'autres formes de reconnaissance acceptent cette réduction identitaire. Mais ces mêmes individus rêvent de sortir, d'être définis aussi autrement, de nouer des liens ailleurs. [...] La résolution de la crise du lien social se règlera surtout lorsque chacun aura les conditions objectives de pouvoir se réaliser soi-même dans plusieurs groupes, d'avoir plusieurs places, plusieurs appartenances. »<sup>104</sup> La dimension du travail associatif qui vise à construire et publiciser ces liens est particulièrement orientée et concentrée vers les lieux-repères (la famille et l'emploi) qui assurent une fonction intégrative, éducative et socialisatrice mais qui sont aujourd'hui en perte de légitimité sociale. Cette action répond au double objectif de 1) pallier les manques objectifs et 2) démontrer son utilité sociale (préoccupation qui anime, on l'a vu, nombre de projets associatifs, dépendants des financements extérieurs). Elle est mise en œuvre conjointement à une action d'ouverture vers d'autres modes de construction identitaire et (auto)définitionnel (que ce soit à partir de l'art, la culture, le savoir, le travail, le sport, l'engagement citoyen, politique, écologique, etc.). Et même si « les institutions ont perdu du terrain face au contrat [comme le note De Singly, elles] ne disparaissent pas pour autant, conservant notamment le contrôle des contrats pour que ces derniers ne soient pas transformés en simple expression du rapport de force en faveur de l'une des parties en présence. [...] L'intervention d'un tiers est indispensable, tout comme l'est le maintien de l'Etat Providence,

---

<sup>101</sup> De Singly F., *Op. cit.*, 2003, p. 120.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>103</sup> Beaud S., *80% au bac...et près? Les enfants de la démocratisation scolaire*, La découverte, Paris, 2002, 329p.

<sup>104</sup> De Singly F., *Ibid.*, p. 24.

afin que les individus ne soient pas trop dépendants de leurs relations interpersonnelles. »<sup>105</sup> Ce tiers « intermédiaire », « relais », « soutien », « couveuse » permet ainsi le développement de projets, d'actions mais également l'émergence de certains types de relations entre les individus lorsqu'ils visent à – comme ils le disent eux-mêmes – « développer un dialogue, une écoute », « animer le quartier », « toucher un maximum de monde », « soutenir et partager des moments et des actions » ou encore à « créer un lieu repère communautaire intemporel ». Cet ensemble d'objectifs tend à répondre aux injonctions normatives de la seconde modernité, c'est-à-dire un impératif double car égalitaire, universel (tel le rapport homme-machine qui n'autorise aucune négociation mais une simple application de la procédure technique prévue à cet effet) et personnalisé, individuel (être soi-même)<sup>106</sup>. Et c'est bien là que se trouve l'explication de la difficulté à l'obéissance et au respect des normes : elles sont non seulement multiples (plus qu'elles ne l'étaient) mais parfois contradictoires (répondre aux cadres dominants tout en étant soi-même, obéir en se distinguant). Approchons-nous maintenant davantage de quelques-unes des dimensions de cette mission de « création du lien social » pour essayer d'expliquer en quoi ces territoires seraient tout autant voire plus en lien que d'autres.

### **XI.1.1. « Développer un dialogue, une écoute »**

Le travailleur associatif se trouve être dans un rôle d'« échangeur d'autoroutes »<sup>107</sup>. Situé au carrefour de plusieurs espaces territoriaux (plusieurs populations aux statuts divers, institutionnel, professionnel, usager, habitant, etc. comme plusieurs espaces géographiques entre le quartier et la ville ou l'agglomération plus vaste), il distille ses savoirs (empruntés et construits eux aussi dans des lieux multiples) afin de permettre la compréhension et l'échange entre les acteurs. Il « [aide] au dialogue »<sup>108</sup>. Cette aide qui se met en situation de faire émerger une parole non dite ou non écoutée vise, ici, non pas à faire exister une parole publique (elle ne l'interdit pas non plus mais là n'est pas son point crucial) mais simplement une mise en récit, une mise en mots du vécu (des maux) des personnes avec l'objectif de trouver dans le répertoire d'actions à disposition (les différents dispositifs, types d'actions, partenariats avec d'autres acteurs locaux) une solution au problème défini.

---

<sup>105</sup> De Singly F., *Op. cit.*, 2003, p. 125.

<sup>106</sup> Sur ce rapport conflictuel car bipolaire de la norme sociale (de la seconde modernité), voir De Singly F., *Op. cit.*, 2003, chapitre 3 « La crise des normes. Comment lier des individus peu obéissants ? », p. 127-160.

<sup>107</sup> Memmi D., *Art. cit.*, 1989., p. 93. L'auteure développe cette notion dans un autre contexte : celui d'un philosophe invité à l'occasion d'un colloque sur la procréation assistée.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 93.

Cette mission est particulièrement nette dans le travail de *La Clé* dont l'objet est clairement la mise à disposition de personnels compétents (car formés) à l'écoute de problèmes psychologiques et comportementaux. Les permanences tenues au local d'autres structures s'inscrivent dans le sens de cette mise à disposition de personnels compétents : même si dans l'ensemble les acteurs associatifs et les travailleurs sociaux possèdent de bonnes dispositions pour l'écoute, le soutien et l'écoute psychologique (avec l'idée sous-jacente de la nécessaire capacité à diagnostiquer un besoin d'orientation vers un professionnel de médecine psychiatrique le cas échéant) nécessitent des compétences particulières. Dans ce cas précis de l'écoute psychologique, l'action développée se trouve alors à l'interstice de deux professions existantes par ailleurs : le psychologue et le médiateur<sup>109</sup>. Cette double attache tient d'une part aux domaines concernés (une écoute psychologique et un objectif d'action transformatrice sur les comportements) et d'autre part à la formation même des personnels écoutants (infirmière psychiatrique, médecin psychiatre, médecin généraliste, conseiller d'éducation pour les principaux).

Le rôle de psychologue se limite cependant à un diagnostic sommaire. Il ne s'agit pas, comme le disent les interviewés, de jouer à l'apprenti sorcier en distillant des conseils de psychiatrie de comptoir. Pour autant le diagnostic est réel en ce qu'il s'opère dans le travail d'orientation qui peut être fait par les écoutants (une interviewée parle de rôle de « gare de triage »).

« on s'est accordé à recevoir les gens plusieurs fois. Parce qu'au début, on n'était pas là pour un suivi. Donc les accueillants qui recevaient pour la première fois la personne se disaient "mais maintenant on fait quoi ?". Je... je peux pas aller plus loin parce que je ne suis pas psychiatre, je suis une aide psy. Et... donc euh... j'allais dire... y avait tout de suite une limite ou alors il voulait bien continuer parce qu'il sentait que ça suffisait, que ça aidait la personne mais c'était pas normalement le but de l'association. **C'était pas de faire des suivis.** C'était euh... oui... **pour de l'orientation, du diagnostic, de la prévention** mais... et donc là, on a un docteur, le docteur X mais il est au-dessus de la structure. Il n'intervient pas dans la structure mais **quand on fait des réunions d'éthique, il est là et on peut aussi échanger sur les situations qu'on rencontre**, etc. avec lui quoi. Et si on a besoin, il est déjà intervenu etc. » (entretien responsable *La Clé*, 16 mai 2002)

Ainsi, cette mission nécessite une capacité à reconnaître des symptômes de maladies (plus ou moins graves) afin d'éviter le risque d'une écoute « ordinaire » alors qu'un usager aurait davantage besoin d'une prise en charge et d'un accompagnement de professionnels du domaine psychiatrique dans le cadre d'un protocole de soins spécifique. L'organisation de

---

<sup>109</sup> Médiateurs sociaux qui arrivent dans les quartiers dits sensibles dès 1986. Voir Bonafé-Schmitt J.-P., « La médiation : un autre modèle de régulation sociale », p. 45-78, p. 57 in Morhain Y. (sous la dir.), *Médiation et lien social*, Hommes et perspectives, Paris, 1998, 198p.

« réunions d'éthique » témoigne là encore du souci et de la responsabilité des acteurs associatifs.

Le *rôle de médiateur* est quant à lui central en ce qu'il constitue l'un des aboutissements du travail réalisé, notamment lorsque des cas mettent en cause différents lieux et différents acteurs sociaux, tels les deux cas décrits ci-dessous par la même responsable que précédemment :

### **Cas 1 :**

« comme je vous avais dit tout à l'heure, nous, on a beaucoup de mamans... beaucoup de parents avec **les enfants qui ont des difficultés relationnelles**. C'est vrai qu'il y a toujours des situations très compliquées. Avec des fois beaucoup d'enfants, avec beaucoup de papas différents... euh... qu'on connaît pas... donc c'est très difficile donc euh... des situations précaires financièrement... mais... c'est beaucoup de difficultés euh... éducatives. Trouble du comportement de la part des enfants... [...] je reprends l'exemple de la dame qui vient avec les deux jeunes filles, **elle était adressée au départ par l'école** parce que une de ses filles faisait un autisme sélectif. Elle parlait partout sauf à l'école. Elle ouvrait pas la bouche à l'école et elle était venue plusieurs fois et en fait ça s'est décoincé quoi. Elle est revenue et elle nous disait "vous voyez j'ai parlé un peu..." et puis, ça... ça s'est décoincé. Maintenant ça va de mieux en mieux [...] **Recréer le dialogue quoi euh...entre le parent et l'enfant...** oui... [et...] souvent les parents eux-mêmes ont des histoires lourdes : beaucoup de problèmes sexuels. »

### **Cas 2 :**

« Par un moment, on a accueilli une jeune fille, **la maman disait qu'elle allait... qu'elle allait la placer** alors déjà ça donnait comme ça... euh... la jeune euh... elle a rien dit mais euh... elle a paniqué et au fil de la conversation, la maman a dit "oui, ça lui fera pas de mal et au moins elle aura des gens professionnels pour la cadrer qui s'occuperont d'elle. Ça..." et elle a lâché "moi, j'ai été placée à 14 ans. Gnanani gnanana..." donc euh...on a vu aussi et **en discutant, en dénouant le dialogue**, on a dit "mais vous voyez, elle a quand même besoin de sa maman.". Et **avec plusieurs séances, elle n'a plus jamais parlé de placement la maman**. Donc euh... des fois c'est selon aussi de l'histoire des... des... c'est tellement... ils ont des histoires lourdes... y a beaucoup de violence.»

Ces deux cas rendent visible le travail de nécessaire mise en mots des maux des usagers. Le rôle de médiateur s'opère au sein de la famille usagère mais également entre la famille et l'extérieur (notamment l'école pour le premier cas). Ici, on se situe du côté d'une médiation de « premier étage », si l'on suit la métaphore d'Etienne Le Roy dans son article « la médiation mode d'emploi »<sup>110</sup>, c'est-à-dire une médiation comme « pratique d'intervention

---

<sup>110</sup> Le Roy E., « La médiation mode d'emploi », *Droit et Société*, 29-1995, p. 39-55. Dans cet article, l'auteur distingue quatre étages (quatre formes) de la médiation et un « enfer », la « chaufferie » qui envisage la médiation comme marchandise, les quatre étages étant successivement « la médiation comme pratique interactive dans un différend, comme procédé particulier de gestion d'un conflit, comme procédure de règlement d'un litige et enfin comme une idéologie de la pacification sociale sur une base consensuelle et négociée. », p. 41.

dans un différend »<sup>111</sup> qui pose le médiateur comme « tierce partie » qui « interfère dans une communication qui est bloquée » et dont la mission consiste dans « l'établissement des conditions et des moyens d'une nouvelle communication entre les protagonistes » et au bout de laquelle « l'accord entre les parties n'est pas le fait du médiateur et [dont l']intervention n'entraîne aucune obligation pour les parties à exécuter cet accord. » En d'autres termes, il s'agit, pour le médiateur, d'insuffler une nouvelle écoute des individus entre eux qui leur permettent si possible de s'entendre c'est-à-dire de trouver un accord sur une solution estimable pour les deux parties. On observe, notamment dans le second cas, que l'accord n'a pas été distinctement mis en mots mais que la communication instaurée par l'initiative associative a permis un accord tacite, ici sur l'abandon de l'idée du placement de la jeune fille en institution sociale spécialisée. Cette nouvelle forme de gestion des problèmes ou plus exactement cette nouvelle forme de rationalité, instaurée par le rôle de médiation, est véritablement de nature communicationnelle, au sens où Jürgen Habermas l'entend c'est-à-dire basée sur l'intercompréhension<sup>112</sup>. Ce rôle de médiation du travailleur associatif met en effet en lien différents acteurs (humains et non humains, individuels et collectifs). Elle contribue à restaurer un lien (social) cassé ou conflictuel au sein d'un « lieu intermédiaire » ou « espace transversal »<sup>113</sup> puisqu'elle se définit comme « l'action de mettre en relation, par un tiers appelé "médiateur", deux personnes physiques ou morales appelées "médiées", sur la base de règles et de moyens librement acceptés par elles, en vue soit de la prévention d'un différend ou de sa résolution, soit de l'établissement ou du rétablissement d'une relation sociale. Elle est dite nommée quand ses protagonistes se désignent eux-mêmes comme médiateurs et médiés, et innommée quand elle s'opère sans être désignée comme telle, ou même est désignée autrement. »<sup>114</sup> La médiation constitue certes un mécanisme de régulation sociale mais elle est également un autre mode de communication, et, pour certains auteurs, un nouveau mode d'action sociale (un hybride entre Etat et société civile, entre privé et public, entre professionnalisme et non professionnalisme, etc.)<sup>115</sup>. Le cas des médiatrices interculturelles est un exemple spécifique de dispositif de mise en communication entre « communautés » (culture d'origine et culture d'accueil ou entre différentes cultures présentes

<sup>111</sup> Le Roy E., *Art. cit.*, 1995, p. 41.

<sup>112</sup> Habermas J., *Théorie de l'agir communicationnel – tome 2 – Pour une critique de la raison fonctionnaliste*, Fayard, Paris, (1973) 1987, 480p., p. 393.

<sup>113</sup> Ces deux expressions sont mobilisées par Bonafé-Schmitt J.-P., *Art. cit.*, 1998, p. 67.

<sup>114</sup> De Briant V., Palau Y., *La médiation. Définition, pratiques et perspectives*, Nathan, Coll. 128, Paris, 1999, 128p., p. 11. Les auteurs ajoutent : « la médiation [constitue] un mécanisme de régulation sociale, donc politique, parmi d'autres. » (p. 40).

<sup>115</sup> Voir Bonafé-Schmitt J.-P., *La médiation : une justice douce*, Syros-Alternatives, Paris, 1992, 279p., Bonafé-Schmitt J.-P., *Art. cit.*, 1998.



sur un territoire)<sup>116</sup>. Au-delà de la restauration d'un lien cassé ou conflictuel, la médiation contribue également – et c'est là me semble-t-il un point essentiel de ce rôle – à faire émerger un lien supplémentaire. Ce lien supplémentaire est celui qui s'établit entre les usagers et l'acteur associatif. L'expertise associative qui est donc ici posée permet non seulement la restauration, la réparation<sup>117</sup> d'un lien cassé ou endommagé mais également l'instauration d'un nouveau lien, tout aussi important, sinon plus, que le précédent. Si ce nouveau lien a une telle importance, c'est qu'il est, selon la terminologie employée par Mark Granovetter dans sa célèbre théorie<sup>118</sup>, un « lien faible »<sup>119</sup>. L'auteur a montré combien l'existence de ces liens est importante, notamment en cas de difficulté sociale qui réclame le recours à un intermédiaire, relais potentiel (notamment dans le cas, pris par l'auteur lui-même, d'un individu en recherche d'emploi). Or on sait par ailleurs que les classes populaires sont les moins dotées en liens faibles. Ainsi, par son action, le travailleur associatif compense, dans une certaine mesure, cette moindre présence de liens faibles au sein des classes populaires. La création de ces liens faibles peut laisser envisager l'instauration de « ponts »<sup>120</sup>, à l'image de ce qui se fait entre structures associatives, entre institutions voire entre institutions et structures associatives (essentiellement sur un mode interpersonnel, comme on l'a vu). Cette première forme de médiation, l'action d'un intermédiaire humain visant à faire émerger la construction d'une réponse acceptable pour les deux parties et par les deux parties en présence, telle qu'ont pu l'aborder des auteurs tels que Jean-Pierre Bonafé-Schmitt<sup>121</sup>, Philip Milburn<sup>122</sup> ou encore Le

---

<sup>116</sup> Sur cette question voir « Médiation interculturelle : actes de la formation 1992-1993 », *EN FAS Revue de l'Education nationale-Fonds d'action sociale*, n°5, 130p. et Lemerrier E., *Faire entendre sa voix dans l'arène politique locale. Les ressorts de l'engagement public par la médiation interculturelle*, Thèse pour le doctorat de sociologie, soutenue à Metz, 1<sup>er</sup> décembre 2006. Précisément sur les femmes-relais et médiatrices dans les quartiers dits sensibles (dispositif et statut spécifique relevant de la médiation interculturelle, voir Delcroix C., *et al*, Synthèse de la recherche nationale portant sur : *Rôles et perspectives des femmes-relais en France*, ADRI, Paris, 1995 et Delcroix C. (sous la dir.), *Médiatrices dans les quartiers fragilisés : le lien*, La documentation française, Paris, 1996, 136p.

<sup>117</sup> Entendu ici pleinement au sens goffmanien de la relation réparatrice qui vise à opérer une requalification de la situation, de l'offense (réelle ou virtuelle) et de la signification de cette offense (légère, tolérable, grave, insupportable, sans retour possible, etc.). Pour approfondir, voir Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne. 2. Les relations en public*, Eds. de Minuit, Coll. Le sens commun, Paris, 1973 (trad.fr.), 371p., p. 101-180.

<sup>118</sup> Granovetter M., *Le marché autrement*, Desclée de Brouwer, Coll. Sociologie économique, Paris, 2000, 238p. Voir en particulier le chapitre « La force des liens faibles », p. 45-73.

<sup>119</sup> Comme l'indique Granovetter, « la force d'un lien est une combinaison (probablement linéaire) de la quantité de temps, de l'intensité émotionnelle, de l'intimité (la confiance mutuelle) et des services réciproques qui caractérisent ce lien. », *Ibid.*, p. 46-47. Un lien faible est ainsi un lien entretenu de façon épisodique entre des individus : avec, par exemple, d'anciens collègues ou employeurs, des individus avec qui on a fait ses études mais avec lesquels on n'était pas très liés. Par opposition, les liens sont constitués des liens réguliers voire quotidien entre individus (famille, amis, conjoint, etc.).

<sup>120</sup> Granovetter M., *Op. cit.*, 2000, p. 51.

<sup>121</sup> Bonafé-Schmitt J.-P., *Op. cit.* 1992 et *Art. cit.*, 1998.

<sup>122</sup> Milburn Ph., *La médiation : expériences et compétences*, La découverte, Coll. Alternatives sociales, Paris, 2002, 170p. Sur les questions de médiation pénale et sociale, le lecteur pourra également se reporter aux travaux

Roy<sup>123</sup> s'accompagne d'une médiation par les objets, au sens où l'entend Antoine Hennion<sup>124</sup>, qui rappelle que « les moyens mêmes qu'on se donne pour saisir l'objet – le disque, le chant, la danse, la pratique collective... – font partie des effets qu'il peut produire »<sup>125</sup>. *La Passerelle*, qui participe à la mise en circulation d'objets supports de médiation (à travers des projets audio-visuels faisant entendre et voir aux usagers de la médiathèque de Borny une autre vision du monde du territoire dit sensible) est un cas exemplaire de ce processus social. Il s'agit ainsi de faire le lien entre des mondes dits éloignés (entre le monde du « jeune-de-banlieue » et celui de l'entreprise et du travail ou encore entre le monde du « Borny chic » et du « Borny choc », pour reprendre l'expression d'un interviewé qui rappelle l'histoire du quartier et le caractère social de sa double architecture qui oppose maisons anciennes et HLM<sup>126</sup>).

Finalement, cette mise en relation des un(e)s avec les autres sur des problèmes précis, désignés comme tels, des actions ou des moments conduit l'expert associatif à faire émerger et à développer une force, une tendance interne et externe qui vise à la fois à agir sur la personne elle-même suivant un objectif de recentrement sur soi et d'implication de soi dans le territoire d'appartenance (son quartier) et à agir également sur l'extérieur (*les autres*) qui observe, épie et juge, que cet autre soit du même territoire (il s'agit alors de créer un rapprochement entre l'individu et son entourage) ou d'un extérieur encore plus lointain (territorialement : un autre quartier, une autre ville, etc. ou socialement : un autre groupe social). Bernard Eme et Guy Neyrand ont souligné ce même double phénomène d'éloignement/recentrement qui caractérise la médiation et la production de solidarité par le secteur associatif. Les auteurs indiquent « qu'en produisant de la proximité, elle [la structure associative de quartier dite de proximité] produit en même temps de l'éloignement, permettant à l'individu d'élaborer un nouveau rapport aux autres, aux territoires et à l'association elle-même. Elle contribue à produire de l'individualisation et de la contingence par la solidarité qu'elle met en œuvre. Il s'agit, du moins, de l'objectif ultime de la visée solidariste : produire de l'autonomie là où la précarité a produit de l'enfermement

---

de Fathi Ben Mrad. Ben Mrad F., *Sociologie des pratiques de médiation. Entre principes et compétences*, thèse pour le doctorat de sociologie, Université de Metz, Juillet 2003, 394p. Sur le rôle de médiateur des organisations de l'économie sociale et solidaire en direction des populations, analysé par des acteurs de terrain, voir Dacheux E., *Pour une économie alternative et solidaire*, Collectif MB<sup>2</sup>, L'Harmattan, Paris, 2001, 121p.

<sup>123</sup> Le Roy E., *Art. cit.*, 29-1995.

<sup>124</sup> Hennion A., *La passion musicale. Une sociologie de la médiation*, Métailié, Paris, 1993, 406p.

<sup>125</sup> Hennion A., « Une sociologie des attachements. D'une sociologie de la culture à une pragmatique de l'amateur », *Sociétés*, n°85, 2004/3, p. 9-24, p.12.

<sup>126</sup> Expression mobilisée par un bénévole de *La Passerelle*. Entretien bénévole 02, 17 février 2003.

défensif »<sup>127</sup>. Cette valorisation de l'autonomie des individus usagers constitue un aspect majeur de l'action de normalisation associative car aujourd'hui, « la norme n'est plus fondée sur la culpabilité et la discipline, mais sur la responsabilité et l'initiative »<sup>128</sup>. Il s'agit pour chacun d'« être soi-même »<sup>129</sup> et de ne pas montrer de soi un être docile mais actif et créatif, tout en répondant néanmoins aux attentes sociales, qualifiées par Marcel Mauss comme « attentes objectives »<sup>130</sup>. Ainsi, les quartiers dits sensibles semblent finalement des territoires privilégiés en termes de développement des solidarités et du lien social car, toutes choses égales par ailleurs, ils sont dotés de moyens supplémentaires comparativement à d'autres quartiers ou communes populaires suivant un principe de discrimination positive à base sociale et intégrative. Pour autant, ces privilèges restent à relativiser ou tout au moins à contextualiser puisque ces quartiers dits sensibles connaissent une stigmatisation particulière et des difficultés que ne connaissent pas dans les mêmes proportions les autres quartiers populaires. Dialogue et écoute sont parfois compromis par d'autres processus. Regardons à présent quelle sont les autres modalités de mise en lien mises en œuvre par le secteur associatif car cela ne se limite pas à l'instauration d'une écoute ou d'un dialogue : il peut s'agir d'« animer le quartier » !

### **XI.1.2. « Animer le quartier »**

Tous les travailleurs associatifs ne s'accordent pas sur un rôle d'animation du quartier,. Lorsque certains le revendiquent (tels les éducateurs de la prévention spécialisée de l'*APSYS*, la responsable du *CFQ* ou encore celle de *ISM-Est* qui évoque l'action d'animation/médiation du livre, entre autres), d'autres bottent en touche, opposant le plus souvent leur mission d'éducation à l'animation ou justifiant cette non-appartenance au monde de l'animation par l'objet de la structure. *La Clé*, par exemple, n'envisage pas ce type d'action en raison d'une incompatibilité structurelle.

---

<sup>127</sup> Eme B., Neyrand G., « La reconfiguration de la proximité comme cadre des nouvelles actions des associations de quartier », in Collectif CRESAL, *Actions associatives, solidarités et territoire*, Saint-Etienne, 2001, p. 99-104, p. 101.

<sup>128</sup> Ehrenberg A., *La fatigue d'être soi. Dépression et société*, Editions Odile Jacob, Paris, (1998) 2000, 414p., p. 16.

<sup>129</sup> Ehrenberg dit à ce sujet que « le droit de choisir sa vie et l'injonction à devenir soi-même placent l'individualité dans un mouvement permanent » et ce mouvement permanent qu'il développe est bien celui d'un va-et-vient incessant entre être soi et répondre aux attentes des autres, quels que soient ces autres, voisin, conjoint, Loi, etc. *Ibid.*, p. 15.

<sup>130</sup> Mauss M., *Sociologie et anthropologie*, PUF, Paris, 1966, 482p.

« Sur le fonctionnement... en plus, on ne rentre pas dans... dans leur système de faire des actions pour être financés euh... **on n'est pas un lieu d'animation**. Euh... c'est anonyme. Donc moi je... j'ai pas un listing où je peux relancer ceux qui viennent pour organiser une sortie je ne sais trop où. », (Entretien responsable *La Clé*, 16 mai 2002)

Ici, l'objet associatif (soutien psychologique) ne se prête pas spontanément à l'animation. Cette activité n'est donc pas développée sans être perçue pour autant comme une action mineure, qui aurait une moindre valeur et une moindre importance au regard d'activités plus nobles à visée éducative, formative ou encore intégrative. Ce sont bien davantage des contraintes objectives (manque de personnel, de temps, de compétences en la matière) qui légitiment ce choix en réduisant la mise en place d'actions d'animation au minimum, qui passe essentiellement par la participation active et régulière de *La Clé* à la fête de quartier. Cette fête de quartier constitue en effet l'événement annuel qui regroupe le plus grand nombre de structures et d'habitants, bénévoles pour l'occasion. La réalisation de cette fête tend alors à rapprocher la vie de quartier d'une vie de communauté villageoise – qui dispose d'une unité, d'une solidarité et qui se construit une histoire et une mémoire collective<sup>131</sup> – à l'image de ce que Brigitte Girard-Hainz appelle le mythe associatif du « Quartier-Village »<sup>132</sup>. A côté de cet événement qui rassemble l'essentiel du secteur associatif du territoire, de nombreux projets et activités d'animation sont mis en place suivant une périodicité plus ou moins rapprochée, allant de l'activité quotidienne (telles les activités pour les enfants qui suivent les ateliers de soutien scolaire) à l'activité hebdomadaire (tels les ateliers de cuisine à destination des femmes) ou encore d'autres qui ne suivent pas de régularité spécifique (tels les projets artistiques plus ponctuels) mais qui répondent à des moments spécifiques de l'année, comme les périodes scolaires (avec des sorties à la piscine ou au cinéma par exemple).

Si ces activités dites d'animation bénéficient parfois d'une moindre légitimité au regard de la situation difficile dans des domaines au centre de la vie sociale (pour ne citer que les principaux, on peut penser à l'accès à emploi, à l'éducation ou à l'insertion), elles n'en restent pas moins au fondement du lien social dont on a évoqué l'importance. Comme on l'a vu, l'un des rôles essentiels du secteur associatif tient à une mise en évidence ou à une création du lien social. Comme le note très justement Bruno Péquignot en préfaçant l'ouvrage de Girard-

---

<sup>131</sup> Cf. Halbwachs M., *La mémoire collective* (édition critique de Namer G.), Albin Michel, Paris, (1950) 1997, 295p., p. 131-136. Sur le rôle du secteur associatif dans la constitution de cette mémoire collective d'un territoire, voir Gouy-Gilbert C., Rautenberg M. et Ramon P., « Mémoire collective et patrimoine dans les périphéries urbaines, entre construction mythique et territoire », p. 48 in Métral J. (coord.), *Les aléas du lien social*, La documentation française, Paris, 1997, 206p.

<sup>132</sup> Girard-Hainz B., *Rêves de ville. Récits d'une vie associative de quartier*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 2005, 289p., p. 65.

Hainz<sup>133</sup> : « ce lien, insu le plus souvent de ceux qui sont par lui reliés, va se révéler à l'occasion d'évènements qui peuvent être fortuits, mais plus souvent encore lorsqu'ils sont organisés. [...] A l'occasion des fêtes de quartiers, mais aussi d'actions diverses d'entraide, ces associations vont apprendre aux habitants qu'ils sont voisins (*socius* en latin), qu'ils vivent ensemble et que quelque chose de plus fort que le hasard les lie entre eux, ouvrant sans doute parfois la voie à d'autres rapports plus explicites. »<sup>134</sup> Autrement dit, les activités d'animation ont ce double rôle d'animer, d'occuper mais également, par cette activité, de souder voire de créer du lien. Et les multiples expressions employées par les différents travailleurs associatifs rencontrés montrent bien l'importance de cette logique de la mise en lien à travers les différents supports (actions éducatives, actions d'animation) dont ils disposent pour agir : il s'agit de « toucher un maximum de monde »<sup>135</sup>, de « soutenir et partager des moments et des actions »<sup>136</sup> ou encore de « créer un lieu de repère communautaire intemporel »<sup>137</sup> donc une présence rassurante (« une épaule », une « béquille ») identifiable dans l'espace et dans le temps (idéalement sur plusieurs générations) et efficace destinée au plus grand nombre, quels que soient l'âge, le sexe, la situation sociale, la sensibilité politique, la culture d'origine, la langue maternelle, etc. des individus. Les extraits suivants illustrent ces trois modes de qualification de l'action associative : alors que le premier rend précisément compte de la quête qui vise à toucher tout le monde ou le plus de monde possible (la mise en mouvement générale), le second extrait montre jusqu'à quel point peut aller le soutien et l'aide apportée par les travailleurs associatifs qui sont très souvent fortement impliqués dans la vie privée des usagers et les évènements heureux ou non qui la jalonnent (implication dans les pratiques de sociabilité des familles usagères), et le dernier, quant à lui, pointe la difficulté à faire tenir sur le long terme (ici, intergénérationnel) une structure à l'identité spécifique (ici, principalement une identité culturelle turque, alors que tous les adhérents ne sont pas turcs ou d'origine turque).

« donc déjà là... ben... **on draine pas mal de monde** quoi ! En tout cas, ce qui est important à souligner, c'est que jusqu'à moi, y a 4 ans, quand je suis arrivé à l'APSSIS, y avait peu de filles qui participaient à **toutes sortes d'animations** et à l'heure actuelle... justement y a un certain groupe de jeunes filles en tout cas qui vient quoi... » (Entretien Educateur Club de Prévention Spécialisée de l'APSSIS, (Dimitri), 16 mai 2002)

---

<sup>133</sup> Girard-Hainz B., *Op. cit.*, 2005.

<sup>134</sup> Péquignot B., « Préface. Lien social et vie associative » in Girard-Hainz B., *Ibid.*, p. 12-13.

<sup>135</sup> Entretien avec un éducateur du Club de prévention spécialisée de l'APSSIS, 16 mai 2002.

<sup>136</sup> Entretien salariée02 ATTM, 02 décembre 2002.

<sup>137</sup> Entretien salariée01 ATTM, 02 décembre 2002.

« par l'association, si vous travaillez avec les familles déjà, comme je dis, euh... vous devez... euh... **il faut être euh... être avec eux**. Par exemple, **si ils font une circoncision, il faut représenter là aussi... si... quand il y a un mort, il faut être euh... là-bas. Si y a une maladie dans les familles, il faut être là-bas**. Comme une assistante sociale, il faut être euh... toujours avec eux quoi. [...] s'il y a une invitation vous êtes là... un peu... et pour ça, c'est personne qui me finance ! par exemple [elle rit]...» (Entretien salariée02 *ATTM*, 02 décembre 2002)

« A part ça, ici, il y a **un petit conflit entre les anciens adhérents turcs et leurs enfants qui s'impliquent moins qu'eux, des fois pas du tout même**... on a quelques enfants adhérents, mais pas beaucoup... mais bon, on fait ce qu'on peut avec les moyens qu'on a ! Disons que si on était plus nombreux on pourrait accueillir plus d'enfants, mais de tout façon financièrement c'est pas possible...» (Entretien salariée01 *ATTM*, 02 décembre 2002)

Ces trois extraits disent très clairement le lien qui est (re)tissé, (re)construit par les travailleurs associatifs. Leur capacité à désigner tel ou tel « besoin », tel ou tel problème et à déconstruire le lien social en le déclinant dans ses différentes dimensions est centrale : dans ces trois cas, ce sont les liens identifiés comme les plus nécessaires, les plus fondamentaux qui sont constitués à savoir le lien intragénérationnel (premier extrait), le lien amical à travers l'implication personnelle dans la participation à la vie familiale de chacun des membres du cercle amical (deuxième extrait) et le lien intergénérationnel (troisième extrait). Animer le quartier à partir de ces bases là (des liens existant entre amis, familles, etc.) vise à renforcer la solidarité du territoire. Nous verrons qu'à ces premiers liens d'ordre affectif, personnel, privé (qui n'en sont pas moins du lien social) s'ajoute un travail qui tend au développement et à l'assise d'un lien social avec la sphère publique, et notamment la sphère publique valorisée et légitimée à savoir la sphère productive (à travers des actions de formation, d'éducation, d'insertion linguistique, sociale, professionnelle, etc.). Car c'est principalement autour de cette question, le rapport à la sphère publique, que sont construits le territoire du quartier dit sensible et les populations dites cibles. Les caractéristiques et les pratiques privées ne sont considérées comme problématiques qu'à partir du moment où elles sont représentées ou ont des conséquences sur la sphère publique. L'illustration exemplaire de ce phénomène est sans aucun doute ce qui a été appelé « l'affaire du voile » qu'il s'agisse de celle du début des années 90 ou du début du vingt-et-unième siècle (soldée par la loi n° 2004-228 du 15 mars 2004, qui vise à encadrer, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics). Les actions, qu'elles soient fondées sur le dialogue, l'écoute ou encore la participation à des activités collectives dans une plus ou moins grande régularité, visent toutes la restauration ou la création d'un lien social et tendent finalement vers l'instauration d'un échange. L'échange construit vise à rapprocher, suivant le couple sociologique classique, un « eux » et un « nous »

et à limiter l'« entre soi »<sup>138</sup>. Cette distinction « eux » et « nous », relevée par Richard Hoggart<sup>139</sup>, désigne deux ensembles sociaux qui s'opposent. Observée au sein des classes populaires anglaises de la première moitié du vingtième siècle, elle se rapproche de l'expérience des quartiers populaires étudiés. Même si le « nous » d'identification est sensiblement différent (un « nous – classe populaire » chez Hoggart remplacé aujourd'hui, suite au déclin de la notion de classe, par un « nous – exclus » ou « nous – population des grands ensembles ou des banlieues populaires », résultat du glissement sémantique et analytique opéré depuis les années cinquante d'une analyse en termes de classe sociale à une analyse plus spatiale<sup>140</sup>), il représente toujours les catégories sociales les plus défavorisées. Et si le « nous » n'a pas tellement changé, le « eux » non plus.

« Pour les classes populaires, le monde des "autres" se désigne d'un mot : "eux". C'est là **un personnage aux cent visages**, produit de la transition urbaine de l'ancienne relation entre la chaumière et le château. Le monde des "autres", d'abord celui **des patrons**, qu'il s'agisse d'**employeurs privés** ou de **fonctionnaires**, comme cela tend à devenir la règle. Mais le monde des "autres" s'étend facilement aux **membres de toutes les autres classes**, exception faite de ceux que les travailleurs connaissent personnellement. Un médecin généraliste qui se fait accepter en se dévouant à ses clients n'est pas "un autre" : il a lui-même (ou sa femme) une physionomie sociale. "Les autres", cela comprend encore les **policiers**, les **fonctionnaires de l'autorité centrale ou locale** que les travailleurs ont l'occasion de rencontrer, les **instituteurs**, les **assistantes sociales** et les **juges de correctionnelle**. Il fut un temps où les **directeurs de bureaux de chômage** et les assistantes sociales étaient particulièrement typiques de cet univers. Aux yeux des couches les plus pauvres en particulier, le monde des "autres" constitue un groupe occulte, mais nombreux et puissant, qui dispose d'un pouvoir presque discrétionnaire sur l'ensemble de la vie : le monde se divise entre "eux" et "nous". "Eux", c'est, si l'on veut, "**le dessus du panier**", "les gens de la haute", ceux qui vous distribuent l'allocation-chômage, "appellent le suivant", vous disent d'aller à la guerre, vous collent des amendes, vous ont obligés pendant les années 30 diviser votre famille pour éviter de voir réduire les secours. "Ils" "finissent toujours par vous avoir", on ne peut jamais leur faire confiance, "ils ne vous disent jamais rien" (quand vous avez un parent à l'hôpital par exemple), "ils" sautent sur toutes les occasions "d'emmerder le monde", "ils ne se bouffent pas entre eux", etc. »<sup>141</sup>

La description particulièrement vivante de l'auteur ne semble pas avoir pris une ride (sauf peut-être celle de la guerre qui n'occuperait plus autant de place aujourd'hui) car on retrouve les mêmes catégories de populations, les mêmes types de professions à savoir des celles qui mettent les classes populaires dans une situation d'infantilisation (qu'il s'agisse du maternage social, de l'éducation nationale, du paternalisme employeur, du contrôle juridico-policier ou

---

<sup>138</sup> Verret M., *La culture ouvrière*, ACL Editions, Société Crocus, Paris, 1988, 296p. ; *L'espace ouvrier*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 1995, 262p.

<sup>139</sup> Hoggart R., *La culture du pauvre*, Les éditions de Minuit, Coll. Le sens commun, Paris, 1970, (Ed. originale : *The Uses of Literacy*, Chatto and Windus, 1957), 420p.

<sup>140</sup> Sur ce point on pourra notamment se reporter aux travaux de Sylvie Tissot. Tissot S., *L'Etat et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Seuil, Coll. Liber, Paris, 2007, 300p.

<sup>141</sup> Hoggart R., *Ibid.*, p. 117-118. Les passages mis en gras ne le sont pas dans la version de l'auteur.

encore social par l'octroi des allocations chômage). Les métiers ou les professions qui restent aujourd'hui principalement l'objet des attaques des populations les plus défavorisées, et notamment d'une partie de la jeunesse de ces quartiers dits sensibles (et souvent de la jeunesse en général<sup>142</sup>) sont ces professions à la fonction de contrôle social qui sont proches spatialement des populations mais plus ou moins éloignées en termes de conditions, de mode ou de style de vie. Cette dichotomie qui oppose « eux » et « nous » reste donc encore aujourd'hui fondée sur ce clivage principalement lié, on le sent dans l'extrait de l'auteur, à une difficulté à accepter l'autorité exercée par d'autres individus, professionnels et spécialistes de tel ou tel domaine (la sécurité, la formation, la justice, l'emploi, etc.). De plus, les territoires dits sensibles, s'ils sont marginalisés par les caractéristiques sociodémographiques des populations qui les occupent (pauvreté, chômage, échec scolaire, etc.), ils le sont également en raison de la menace qu'ils feraient peser sur l'ordre social<sup>143</sup>. L'altérité étant elle aussi depuis toujours source de peur et de méfiance, l'accumulation des situations d'altérité que connaissent ces territoires ne joue pas en la faveur d'une meilleure intégration des populations concernées. Les actions d'animation sont dans ce contexte d'autant plus essentielles pour le secteur qu'elles contribuent à faire sortir et se rencontrer les personnes. Ce qui est recherché c'est à la fois la mise en communication des individus et des groupes sociaux et la mise en mouvement (faire quelque chose). Nous sommes bien avec ce type d'action au cœur de la double dimension de la normalisation entreprise par le secteur en direction des territoires dits sensibles. L'observation de ce qui est mis en œuvre par le secteur associatif en termes d'intégration et d'insertion<sup>144</sup> (entendue au sens large c'est-à-dire sociale, professionnelle, culturelle, linguistique, etc.) mettra encore plus en lumière le caractère bipolaire de la normalisation que ces questions sont désignées comme centrales.

## **XI.2. Un travailleur associatif « entrepreneur de morale »**

La notion d'entrepreneur de morale, empruntée à Howard S. Becker, désigne un acteur en mesure de dire la norme et de contraindre socialement, de soumettre des corps (comme le

---

<sup>142</sup> De nombreux auteurs ont pu montrer combien cette période de la jeunesse et notamment de l'adolescence constitue une période faste à l'insurrection et à la désobéissance ! Voir entre autres Galland O., *Les jeunes*, Editions La découverte, Coll. Repères, Paris, 1984, 123p. Sur les mouvements de contestations de la jeunesse, voir notamment Dubet F., *Les lycéens*, Editions du Seuil, Paris, 1991, 409p.

<sup>143</sup> Chevalier L., *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Librairie académique Perrin, Paris, 1958, 565p.

<sup>144</sup> Pour une analyse très fouillée et intéressante de l'émergence de la catégorie « insertion » (et plus particulièrement de « l'insertion par l'économique ») dans le social, voir le chapitre 3 « L'insertion, au carrefour du social » dans l'ouvrage de Michel Autès. Autès M., *Les paradoxes du travail social*, Dunod, Paris, 1999, 313p., Comme le note l'auteur, il y montre « l'étrange paradoxe d'une catégorie sociale d'action pour l'essentiel inventée par le travail social, et qui se retourne contre lui à l'image d'un véritable cheval de Troie. », p. 156.



dirait Foucault<sup>145</sup>) à une norme sociale dominante, identifiée comme seule acceptable. De plus, souligne Becker, l'entrepreneur de morale « n'a pas seulement le souci d'amener les autres à se conduire "bien". Il croit qu'il est bon pour eux de "bien" se conduire. »<sup>146</sup> L'idée est d'apprendre aux populations des territoires dits sensibles à être exemplaires et à avoir un comportement exemplaire. Comme j'ai pu l'écrire ailleurs<sup>147</sup>, il « endosse finalement une mission de prescripteur qui tend vers un rappel à la norme sociale avec un équipement<sup>148</sup> performatif de contrôle social ». Cette mission peut alors se décliner selon trois attitudes principales. La première tient à la mise en action, la mise en mouvement des usagers c'est-à-dire « faire agir », « mettre au travail, en emploi », « orienter, informer », « insérer socialement », « intégrer socialement », « donner envie de », « former », « socialiser », « améliorer une situation sociale en échec » ; autrement dit, une maïeutique associative, portée par des discours, des conseils et des actes, qui vise à faire émerger des actions et réflexions de la part des usagers à la manière des « accoucheurs » platoniciens. Cette première attitude relève d'un certain contrôle social et surtout d'un important travail de normalisation de la conduite individuelle par l'incitation à répondre aux codes et normes sociaux. Elle répond aux visions traditionnelles de la valeur travail comme condition, sinon de la liberté des individus, au moins de leur autonomie sociale<sup>149</sup>, comme créativité humaine et réalisation de soi utile aux autres<sup>150</sup> et comme créateur de « liens fonctionnels de dépendance et plus concrètement [d'] accès à des droits et à des protections »<sup>151</sup> ; c'est-à-dire une valeur qui reste des plus centrales pour l'être social et l'identité des individus<sup>152</sup>. La seconde attitude relève

<sup>145</sup> Foucault M., *Surveiller et punir*, Editions Gallimard, Coll. Tel, Paris, 1975, 360p.

<sup>146</sup> Becker H. S., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 1985 (Ed. originale : The Free Press of Glencoe, A Division of Macmillan Publishing Co., 1963), 247p., p. 172.

<sup>147</sup> Sinigaglia-Amadio S., « Le travail associatif dans les quartiers dits sensibles, une action territorialisée. », in *Territoire et action sociale*, L'Harmattan, Coll. le Griot-Lise, Paris, (à paraître juillet 2007) 14p., p. 5.

<sup>148</sup> Selon Jean-Yves Trépos, *Op. cit.*, 1996, p. 49-88. « L'équipement est ce dispositif, liant personnes, choses et actions selon une certaine loi, dans lequel les partenaires acceptent d'investir et à propos desquels ils s'accordent (même si dans certains cas, la mémoire des coûts d'investissement a disparu). [...] L'acception du terme est donc large et va, en toute rigueur, de l'équipement objectivé (bâtiment, machine, livre, film, algorithme, etc.) à l'équipement incorporé (savoir ou savoir-faire, disposition éthique, etc.) », p. 49-50.

<sup>149</sup> Dubet F., *Le déclin de l'institution*, Seuil, Coll. l'épreuve des faits, Paris, 2002, 421p., p. 307. Vision traditionnelle développée dans les travaux d'Adam Smith, comme le rappelle Dominique Méda. Méda D., *Op. cit.*, 1995.

<sup>150</sup> Dubet F., *Ibid.*, p. 310. Cette conception du travail renvoie davantage aux travaux de Hegel, Marx. Marx K., « Ebauche d'une critique de l'économie politique » in *Œuvres* « Economie », t.2, Gallimard, Coll. « La pléiade », Paris, 1979.

<sup>151</sup> Dubet F., *Ibid.*, p. 314. Cette vision renvoie aux travaux de Robert Castel et de Karl Polanyi. Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale.*, Fayard, Paris, 1995, 813p. ; Polanyi K., *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Editions Gallimard, Coll. Bibliothèque des sciences humaines, Paris, (*The Great Transformation*, 1944) 1983, 419p.

<sup>152</sup> Car, comme le rappelle justement Dubet (*Ibid.*, p. 306-316), contrairement aux théories et auteurs qui clament la fin du travail (Méda D., *Ibid.*, Rifkin J., *Op. cit.*, 1996.), « les transformations [du travail] n'autorisent pas à conclure au déclin du travail. », p. 306.

d'autant plus clairement d'une posture de garant de l'ordre et de gestion des échanges au sein d'un territoire qu'il s'agit de « gérer la paix sociale » ou encore de « poser et imposer les règles de vie commune », ce qui tend nettement à cadrer, à encadrer, à canaliser ou encore à organiser et gérer des situations et individus difficiles ou dits sensibles. Enfin, la troisième attitude, qui en passe par la revendication de cette mission d'entrepreneur de morale, est une attitude qui ne vise plus l'action à court terme mais une transformation à long terme, « en profondeur », l'inculcation de principes plus généraux qui permettent de transformer l'opinion publique, de « sensibiliser à des questions au cœur de la vie sociale telles que la santé, l'éducation, le travail, l'emploi, l'environnement mais également des questions culturelles, artistiques » ou encore à « redonner du sens aux choses et revaloriser les personnes ». Dans ce dernier cas, les activités de contrôle et de normalisation sont moins visibles et lisibles mais n'en sont pas moins présents, l'écart temporel entre l'action associative et ses effets brouillent la perception de son efficacité. Chacune de ces attitudes est finalement « typique des militants des croisades morales »<sup>153</sup> que sont les acteurs associatifs eux-mêmes, compte tenu de leur position sociale (toujours supérieure à celle des individus objets/sujets de l'intervention, que cette supériorité se mesure en termes de revenus, d'appartenance de classe, de prestige, de connaissances et savoirs, etc.) et des exigences en termes de contrôle moral, de « surveillance morale »<sup>154</sup> et de discipline des corps<sup>155</sup> qu'ils s'imposent.

Malgré la diversité de l'action associative, l'ensemble hétérogène de ses pratiques peut aisément être rassemblé sous un même chapeau, celui du travail de « normalisation » jugé nécessaire au bien-être de la population concernée. Son rôle de tampon, d'intermédiaire, de relais répond à une demande institutionnelle de gestion de la paix sociale, « enrichie » d'éducation (origine de l'éducation populaire) et d'aide, de soutien moral (origine catholique du travail social), situation qui rapproche le travail associatif de celui qu'exerce l'enseignant, le juge ou le policier. Cette utilité institutionnelle aide le travailleur associatif à se rendre légitime et à se constituer provisoirement en « professionnel de terrain », en expert de la situation. Les travailleurs associatifs se trouvent alors en devoir de gérer et de réguler un ensemble vaste de situations, activité de régulation justifiée par le « mandat » (au sens de Hughes) qu'ils se reconnaissent :

---

<sup>153</sup> Becker H. S., *Op. cit.*, 1985, p. 173.

<sup>154</sup> Verdès-Leroux J., *Le travail social*, Minuit, Coll. le sens commun, Paris, 1978, 273p., p. 29.

<sup>155</sup> Foucault M., *Op. cit.*, 1975, 360p.

« Ben c'est...en sachant que c'est quand même une structure particulière qu'on a fait ici pour euh... "**réguler**" [rire]. Donc, c'est une activité qui n'est pas comparable à une activité... de loisir. » (Entretien emploi-jeune *La Clé*, 16 mai 2002)

« on essaye d'**aplanir l'ensemble de ces difficultés pour leur permettre d'accéder à l'emploi**. Donc c'est un accompagnement qui dure entre 6 mois et un an dans le cadre de suivis individuels. Où là, on a un rôle très large... à la fois très large... enfin... le rôle est en fait... **c'est un rôle de lien**. On met du lien dans tout ça. On fait du lien avec la personne en lui proposant le groupe de parole ; et du lien avec les autres pour pouvoir régler l'ensemble les difficultés... problème d'aide, une mise en lien avec une assistante sociale... problème de logement, mise en lien avec les logements sociaux... problème de santé, mise en lien avec les médecins, mise en lien avec des personnels... mais de plus en plus, des gens viennent avec des problèmes psychologiques on va dire..., mise en lien avec des structures qui peuvent accompagner un travail thérapeutique... voilà. Voilà. Donc ça c'est pour mon travail de formatrice. » (Entretien Salariée 01 *CFQ*, 05 décembre 2002)

« Et... puis nous, on était un peu les porte-parole... on était une dizaine de jeunes à... impliqués... et on en avait un peu ras le bol de tout ça parce que ça [les voitures brûlées] servait à personne et... notre objectif c'était quand même... euh... déjà bien sûr de marquer le pas euh... sur ce qui nous tenait à cœur à tous [*i. e.* donner sa version des faits concernant l'affaire Valentin] et puis en même temps d'**agir pour le retour au calme quoi dans le quartier** [...] Et c'est comme ça qu'on a organisé une manifestation pacifiste. Euh... et c'est pour ça qu'ils nous ont soutenus mais euh... c'est une démarche d'abord de cercle entre soi, du secteur du quartier. Autrement... qu'est-ce qu'on a fait ?... ben... On a réuni à peu près 500 personnes et puis **on a impliqué les jeunes les plus difficiles quoi, les plus cramés, les plus durs, les gros dealers dans la sécurité** en fait parce que c'était avant tout d'eux qu'on avait peur que ça parte en... en live quoi. Alors ce qu'on a fait, ben... on leur avait mis le brassard et tout ça mais c'était à eux de faire la sécurité puisqu'on avait fait une marche euh... de la place du marché jusqu'à la mairie quand même un samedi après-midi l'été euh... avec le monde fou qu'il y a au centre ville... c'était vachement compliqué... parce que la rue Serpe. euh... le centre ville... euh... parce que si ça partait dans un coin... je crois que après, on pouvait plus maîtriser quoi. Et en fin de compte les jeunes ont assuré à 200% quoi et la manifestation s'est passée vraiment de façon exemplaire. Y a pas eu de problème. Même les autorités de police ont été très discrets. [...] Et quelques jours après la manifestation donc le... le meurtrier s'est fait arrêté sur un parking dans une voiture volée euh... **et à ce moment-là, le calme est revenu.** » (Entretien Président *AJB*, 07 mai 2002)

Les trois exemples d'action témoignent de l'ampleur de la mission de gestion (qu'elle soit de la paix sociale ou sociale tout court) et de régulation. Les deux premiers extraits témoignent d'une gestion ou régulation de problèmes sociaux (désignés comme tels) qui ne sont pas pris en charge – par des personnels médicaux (premier extrait) ou éducatifs (second extrait) – alors que le dernier donne davantage à voir une forme de gestion de paix sociale, dans le sens où il ne s'agissait pas de répondre à un problème mais bien de pacifier les relations entre différents groupes sociaux. La nature de la tension (essentiellement entre quelques jeunes et les forces de l'ordre) et de la difficulté (un événement dramatique touchant un jeune du quartier) génèrent une autre logique d'action que dans les deux premiers cas. On le voit notamment à travers la mise en avant de ceux qui étaient le plus susceptibles de gêner la résolution du conflit (« les plus cramés, les plus durs »). La dimension collective est davantage présente

dans le dernier cas, les deux premiers présentant une résolution au cas par cas d'un problème désigné comme individuel.

Cette gestion s'accompagne, on le voit, d'une mise en mouvement des individus. Comme le disent les interviewés, « on est plus dans l'axe "faire faire" que de "faire à la place de" si je peux le dire comme ça »<sup>156</sup> pour leur apprendre (aux usagers, et notamment aux jeunes) à « ne pas être seulement consommateur »<sup>157</sup>. Ainsi, « ils sont publics mais ils sont aussi organisateurs. Ils prennent part »<sup>158</sup>, suivant l'un des principes fondamentaux de l'action sociale et associative : la mise en autonomie. Cette création de l'autonomie répond à un double objectif : donner une capacité d'action autonome aux individus mais également faire de cet individu un exemple à suivre. Car, par son action, le secteur associatif vise à construire un modèle à suivre (par les usagers) ou plutôt *un usager exemplaire* dans le double sens de ce terme à savoir : d'une part, qui a la capacité d'être exemplaire c'est-à-dire être un exemple, une référence, un repère qu'il est bon de suivre (on est ici dans la dimension morale à vision normative du cas) ; et, d'autre part, qui a la capacité d'être reproductible, dupliqué (en X exemplaires), renvoyant ici à l'idée d'une application généralisée car généralisable, transposable à l'ensemble des usagers. Cela relève d'une « pédagogie par l'exemple » : à l'image de ce que des auteurs tels que Gérard Noiriel ou Dominique Schnapper<sup>159</sup> ont montré concernant la figure du « bon immigré » (qui travaille, est intégré, etc.<sup>160</sup>), se créent les figures du « bon locataire », du « bon voisin », du « bon jeune » qui respectent les espaces collectifs, participe à la vie collective, etc. « Prendre exemple » contribue alors à entrer dans la norme et à être reconnu comme membre légitime de la communauté, qu'elle soit locative, communale ou nationale. L'idéologie méritocratique se trouve ainsi distillée dans l'ensemble des domaines sociaux. Comme le montre Sylvie Tissot<sup>161</sup>, même l'accès au logement tient compte de cette « exemplarité » : la sélectivité en matière d'attribution locative – au nom de la mixité sociale – repose sur des critères implicites tels que la taille de la famille, le niveau de

---

<sup>156</sup> Propos tenus par Dimitri, éducateur du club de prévention spécialisée de l'APSSIS. Entretien 16 mai 2002.

<sup>157</sup> Propos tenus par Mounia, éducatrice du club de prévention spécialisée de l'APSSIS. Entretien 16 mai 2002.

<sup>158</sup> Propos tenus par le président de l'AJB. Entretien, 07 mai 2002.

<sup>159</sup> Noiriel G., *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX-XXè siècle*, Editions du Seuil, Coll. Points, Paris, 1988, 437p. ; Schnapper D., *L'Europe des immigrés. Essai sur les politiques d'immigration*, Eds. François Bourin, Paris, 1992, 196p. Répondant à la même logique, Robert Castel, lui, évoque la figure du « bon pauvre ». Castel R., *Op. cit.*, 1995, p. 95-96.

<sup>160</sup> Nourredine Boubaker, responsable de la Direction de la Formation et de l'Emploi au FASILD, note à ce sujet que, malgré la prédominance du terme intégration, « aujourd'hui encore, on considère que le bon immigré est celui qui a rompu avec son milieu d'origine. », p. 12 et qui est prêt et capable de « faire l'effort de montrer sa volonté d'être un "bon français". », p. 11. Boubaker N., « Trente ans d'AEFTI », *Savoirs et Formation*, n°52, décembre 2001, 43p.

<sup>161</sup> Tissot S., « Une « discrimination informelle » ? Usages du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logements HLM », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°159, sept. 2005, p. 55-69.

ressources, mais surtout l'origine ethnique et le « comportement » des demandeurs. Témoigner d'un « bon comportement », comme témoigner d'une bonne moralité, compte alors comme un critère évaluatif d'insertion et d'intégration.

### **XI.2.1. Intégrer ?**

Faire entrer les individus dans un cadre normatif – qu'il soit encore une fois national, communal, culturel, locatif, etc. – correspond à l'une des missions centrales du secteur associatif : l'intégration<sup>162</sup>. Bien qu'étant une notion concernant initialement en priorité les populations migrantes<sup>163</sup> en lien avec le pays d'accueil, la notion d'intégration tend à s'étendre aujourd'hui à toute personne en difficulté sociale, c'est-à-dire sans emploi, sans formation, sans logement, en difficulté linguistique, culturelle, etc. Il s'agit alors d'intégrer les personnes désignées comme mal ou pas intégrées. Cette injonction pèse donc de tout son poids sur les quartiers dits sensibles et notamment « les jeunes ». Ici comme ailleurs, le rapport à la jeunesse est particulier. Elle est la catégorie sociale qui représente le plus les tensions internes et externes au territoire car elle est érigée en emblème négatif du quartier<sup>164</sup>. Cette manière de poser le « problème » des territoires dits sensibles n'est en rien inédite. Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire, en 1970, indiquaient déjà que « c'est dans les conflits qui naissent à propos des jeunes que l'on peut le mieux ressaisir tous les griefs portés contre les mœurs populaires »<sup>165</sup>. Et d'ajouter plus loin que, bien que « le poids d'une catégorie dans la conscience sociale ne se mesure pas à sa seule importance numérique : parce qu'ils sont le groupe le moins contrôlé, celui qui échappe à la socialisation exclusive par la famille et l'école, et aussi le plus visible dans les cités dont ils sont souvent dans la journée,

---

<sup>162</sup> Abdelmayek Sayad définit l'intégration, processus complexe notamment lorsqu'il est question d'immigration, de la manière suivante : « processus continu auquel on ne peut assigner ni commencement ni aboutissement, un processus de tous les instants de la vie, de tous les actes de l'existence ». Sayad A., « Qu'est-ce que l'intégration ? Pour une éthique de l'intégration », *Hommes et Migrations*, 1182, décembre 1994, p. 8-14. Suivant cette idée d'une intégration comme processus long et passant par de multiples étapes, différentes facettes de la vie sociale, et notamment la participation à la société et pas seulement par l'intériorisation de normes imposées par la société d'accueil, Dominique Schnapper note que « l'intégration est un processus par lequel les individus participent à la vie collective par l'activité professionnelle, l'apprentissage des normes de consommation, l'adoption de comportements familiaux et sociaux, l'établissement de relations avec les autres. ». Schnapper D., *Op. cit.*, 1992.

<sup>163</sup> Et non des Français de telle ou telle origine. On peut penser ici à la récente mobilisation de jeunes (et moins jeunes) organisés ou non en collectifs qui revendiquent leur pleine reconnaissance nationale. Cette mobilisation a connu une relative médiatisation puisqu'elle a été relayée par certaines personnalités publiques telles Joey Starr ou Jamel Debbouze qui s'est revendiqué « icissien » (celui qui vient d'ici !).

<sup>164</sup> Les nombreux articles et reportages à l'occasion de faits dits émeutiers dans les banlieues, ceux de 2005 les derniers en date, attestent de cette focale en direction des « jeunes » et qui contribuent à asseoir l'image du « jeune-de-banlieue ».

<sup>165</sup> Chamboredon J.-C., Lemaire M., « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, XI-1, 1970, p. 3-33, p. 23.

avec les femmes qui ne travaillent pas, les occupants presque exclusifs, les adolescents polarisent l'attention portée aux jeunes en général » et plus spécifiquement encore, les « adolescents de classe populaire, plus confinés au quartier, « tiennent » les rues du voisinage ». Cette dernière expression n'est pas sans rappeler l'expression tant entendue sur l'ensemble des territoires rencontrés dans les propos d'habitants, de politiques comme d'acteurs associatifs : « ils tiennent les murs ». Cette image négative (réductrice, ne valant que pour une minorité visible de jeunes du quartier) tend à décrire l'occupation principale des « jeunes-de-banlieue »<sup>166</sup> : la « glande »<sup>167</sup>, l'attente de quelque chose, de quelqu'un, d'un événement, etc. « Tenir les murs » est alors le symbole de l'attentisme, de l'immobilisme, de l'absence de mobilité (géographique comme sociale) de ces jeunes et il s'agit, pour les travailleurs associatifs, de lutter contre cette attitude qui freine leur intégration sociale. Ainsi, même si le terme d'intégration fait l'objet d'une réserve dans les propos des interviewés<sup>168</sup>, notamment parce qu'il renvoie à des réalités spécifiques (liées à la question de l'immigration)...

« rapprocher les gens plutôt qu'un travail d'intégration qui est ridicule ou du moins, moins légitime aujourd'hui ! C'est pas le gros du travail à faire. Y a quelques années oui mais... la plupart des générations... sauf les primo-arrivants... au niveau primo-arrivant... je pense que c'est... **faut arrêter de parler de l'intégration quoi ! Déjà c'est des gens qui savent parler... parler français** et on les comprend [il rit] et puis ils ont certainement plus de choses à dire qu'on en croirait quoi ! [...] ils peuvent aussi se positionner politiquement et euh... je crois qu'**on peut en tirer beaucoup plus que ça** quoi ! C'est pas des jeunes aussi bêtes que ça et puis les familles aussi quoi ! mine de rien ! c'est pas parce qu'ils parlent pas français que... ils n'ont pas une richesse intérieure, ils n'ont pas des choses à partager quoi ! » (Entretien responsable *AJB*, 07 mai 2002)

..., l'impératif d'intégration (de la part des financeurs notamment) et le souci d'intégration reste présent et organise une part de l'action associative. Ce qui complique d'autant plus ce rapport à l'intégration, à la « bonne » intégration, c'est que cette notion recouvre de multiples réalités (sociale, nationale, etc.) et par conséquent une diversité de vecteurs pour atteindre cette intégration : actions favorisant un accès aux droits et à la citoyenneté, aidant à

---

<sup>166</sup> Sur cette construction du « jeune-de-banlieue » (Cf. chapitre I), voir Sauvadet Th., « Les jeunes "de la cité" : comment forment-ils un groupe ? analyse comparative entre trois terrains », *Socio-logos*, n°1, [en ligne], mis en ligne le : 11 juin 2006. URL : <http://sociologos.revues.org/documents55.html>, Consulté le 21 juillet 2006, 23p.

<sup>167</sup> Dubet, *La galère : jeunes en survie*, fayard, Paris, 1987, 503p.

<sup>168</sup> Sur les trente entretiens réalisés sur Borny, le terme n'apparaît que très rarement : 5 personnes ont évoqué le terme, principalement pour le mettre à distance (« il faut arrêter de parler d'intégration », président de l'*AJB*) ou comme synonyme d'insertion (président de l'*ATTM*, la salariée (02) de l'*ATTM* et la salariée (02) du *CFQ*) ou dans le cadre d'une réflexion théorique rapprochant intégration, insertion et assimilation (Dimitri, un éducateur du club de prévention spécialisée de l'*APSSIS*).

l'occupation d'un emploi, d'un logement ou encore favorisant un accès et une maîtrise de la langue, à des pratiques de sociabilité, etc.

« Ils [le FASILD – ex-FAS]... si, si, si, ils me demandent de viser... c'est... c'est la lutte contre la discrimination raciale et... ben oui. La lutte pour le droit au logement... c'est pas à nous ! Ce sont les priorités du FAS, si vous voulez... La lutte de droit de l'immigration et ça... c'est pas à nous ! D'accord ! Notre rôle premier c'est pas ça, c'est pas celui-là. Nous pouvons éventuellement les informer. Ce qui existe mais **ce n'est pas à nous de faire de l'agitation, de... nous ne sommes pas SOS Racisme ! Nous, notre rôle premier c'est de les amener vers l'intégration.** Alors euh... le logement... je ne vois pas comment je peux éventuellement réagir sur le logement des gens ! Surtout qu'il y a d'autres structures sur le quartier qui s'en occupent. *AIEM, Rencontre*. Donc je ne vais pas prendre de... la place à *AIEM* ! que moi, ma place est là ! » (Entretien salariée 02 *CFQ*, 10 décembre 2002)

Ce premier extrait est intéressant en ce qu'il rend visible, par le couple notionnel « agitation »/« intégration », l'opposition entre structures à visée gestionnaire et structures à visée militante qui développent des priorités, des orientations et des modalités d'action différentes et qui ne reposent pas sur les mêmes impératifs.

« quand les femmes sont arrivées avec les enfants massivement par le biais du rapprochement familial, là ils se sont intéressés un peu plus à l'accompagnement scolaire, à l'**intégration des femmes via forcément la langue**, orientation vers le *CFQ*, **quelques ateliers d'activité comme de la couture**, etc. des choses qui se faisaient pas mal à l'époque. » (Entretien responsable *ATTM*, 24 mai 2002)

Cet extrait, quant à lui, met en évidence le fait que l'intégration des femmes se fait par l'intermédiaire d'activités traditionnellement affublées aux femmes, assignées à l'espace domestique. A l'époque – le responsable situe cette arrivée des femmes et des enfants au cours de la première moitié des années quatre-vingt – le travail ne vise pas une émancipation et un épanouissement personnel des femmes tel qu'il en parlera pour la période récente. Cela dit, les ateliers de couture ou de cuisine n'ont pas disparu pour autant car aujourd'hui, ils sont encore envisagés par les travailleurs associatifs comme des vecteurs importants, des rampes d'accès aux femmes. S'ils ont encore parfois une utilité pour eux-mêmes (apprendre quelques rudiments culinaires), ils sont le plus souvent « prétextes »<sup>169</sup> à la rencontre des femmes pour leur offrir un lieu de sociabilité (sortir de chez soi et rencontrer d'autres personnes), un lieu de conseils éducatifs pour leurs enfants et un espace de parole et de réflexion politique visant à « les faire réfléchir » sur leur propre condition de femme, etc.

---

<sup>169</sup> Terme employé par la salariée en charge des ateliers « femmes » de l'*ATTM*. Entretien salariée02, 02 décembre 2002.

Ainsi, si les travailleurs associatifs émettent des réserves quant à l'utilisation du terme « intégration », c'est qu'il est difficilement manipulable (par eux-mêmes mais également par les chercheurs en sciences sociales) compte tenu des enjeux sociaux et politiques qui lui sont attachés. Ils lui préfèrent le plus souvent la notion d'insertion.

### **XI.2.2. « Insérez ! »**

Si la notion d'insertion semble être davantage mobilisée en remplacement de celle d'intégration, elle n'en est pas moins floue<sup>170</sup>. Elle comporte elle aussi une dimension normative sujette à débats et tensions ; la question étant de savoir à partir de quand l'on peut affirmer qu'un individu est inséré<sup>171</sup>. Le caractère instable, précaire, fluctuant de notre société moderne en termes de statut (d'emploi notamment), de situations sociale, familiale ou économique<sup>172</sup> ne tend pas à faciliter ce diagnostic d'insertion. L'individu l'est-il lorsqu'il est inséré professionnellement ? socialement ? économiquement ? financièrement ? culturellement ? familialement ? linguistiquement ? politiquement ? etc. Cette liste, bien que non exhaustive, présente les éléments les plus souvent cités comme critères d'insertion principaux. On peut cependant s'interroger d'une part sur ces critères, qui n'ont pas tous les mêmes conséquences et dont le déficit n'implique pas les mêmes effets, et d'autre part, sur l'échelle de mesure objective et subjective de ces critères à savoir ce qui construit une « bonne » insertion et aux yeux de qui (est-ce une « bonne » insertion aux yeux de l'individu lui-même ? de ceux du travailleur associatif qui estime avoir fait son travail ? de ceux de l'institution, comme l'ANPE, l'ASSEDIC par exemple qui n'aurait plus à délivrer d'indemnisations ou d'allocations à un individu en retour dans l'emploi ? etc.). Les travailleurs associatifs s'interrogent sur ces notions.

Les extraits ci-dessous montrent les différents visages d'une insertion réussie au point de « sauver » les individus concernés. Cette insertion peut être sociale et professionnelle (le stage

---

<sup>170</sup> Concernant « l'insertion par l'économie », Michel Autès distingue déjà six manières de considérer cette insertion : le « modèle social », le « modèle de l'insertion », le « modèle du « second marché du travail » », le « modèle de la flexibilité », « des tendances à la substitution du rapport salarial à la création d'entreprises individuelles » et « de manière plus anecdotique, mais peut-être plus profonde, [...] des logiques d'échange qui tentent de se construire à l'écart du rapport marchand » ou « nouvelle logique de l'échange, le non monétaire ». Autès M., *Op. cit.*, 1999, p. 180-192. Rappelons que l'insertion par l'économie ne constitue pas la seule forme d'insertion envisageable.

<sup>171</sup> Allant dans le sens de cette incertitude temporelle, Michel Vernières définit l'insertion de la manière suivante : « processus par lequel un individu, ou un groupe d'individus, qui n'a jamais appartenu à la population active atteint une position stabilisée dans le système d'emploi [...] Le terme de processus évoque un mécanisme complexe et qui se déroule dans le temps. L'insertion n'est pas instantanée. », p. 94. Vernières M., *Formation Emploi, Enjeu économique et social*, Eds. Cujas, Paris, 1993, 167p.

<sup>172</sup> De Singly F., *Op. cit.*, 2003, 2005.



vers l'emploi dans le premier extrait), professionnelle et linguistique (le petit boulot et le cours de langue française dans le deuxième), sociale (l'épreuve du plaisir et de la passion dans le troisième), et enfin, économique à visée sociale (la création de son propre emploi dans le dernier extrait).

1. « Nous, nous travaillons surtout, euh... pour **l'insertion sociale d'abord et ensuite professionnelle**. Nous sommes le premier maillon de la chaîne. Nous avons après des stages pour les personnes qui veulent accéder à l'emploi aussi autour d'eux. Mais c'est un public qui est d'abord traité d'abord dans les associations partielles en amont » (Entretien Salariée02 CFQ, 10 décembre 2002)

2. « Donc petit à petit on les amène et plus ils sont... euh... dynamisés et plus ils sont autonomes, là... ben là... là-dedans, oui d'accord alors donc on le fait. Mais on les garde très peu ces gens-là... très peu de temps, ces gens-là parce que ils ont déjà... ils ont pratiquement **les premiers pas dans l'insertion professionnelle**. Ils commencent à **avoir des CES, ils commencent à avoir des petits... boulots, des euh... des ménages de 2h, 3h par jour euh... ou par semaine... ça dépend**. Parce que ce sont des mères de... ce sont des mères souvent qui ont des enfants, beaucoup d'enfants donc elles ne sont pas très disponibles. Mais elles ont... elles ont besoin et plus, plus on leur donne des cours à ce niveau-là, plus on leur donne de cours, plus ils sont preneurs. Oh ! Ils pourraient rester 20 heures ! par semaine. Parce que ils se rendent compte que tout compte fait euh... l'apprentissage uniquement d'une lecture basique, ce n'est que le commencement. Mais c'est là qu'ils se rendent compte parce qu'au début, ils pensent que apprendre l'alphabet et ils savent tout ! » (Entretien Salariée02 CFQ, 10 décembre 2002)

3. « On a des jeunes qui s'intéressent à des choses : soit la production des CD-Roms, soit la production des photos, bon. Ben peut-être que ces gens-là, dans un an ou deux... parce que nous, quand ils viennent ici, **on leur dit pas ce qu'il faut faire, on leur ouvre les portes au maximum pour qu'ils puissent toucher à tout et après qu'ils trouvent ce qui les intéresse** et, au maximum au bout de deux mois, y a qu'un problème, c'est pour diversifier les gens qui doivent venir tellement ils sont nombreux et intéressés. Ils ont tous besoin d'un autre truc : les volcans, l'astronomie, n'importe quoi et ils se constituent... ils ont droit d'imprimer trois feuilles à chaque fois qu'ils viennent 1h pour 20 centimes... et pour beaucoup, ça leur fait beaucoup parce qu'ils n'ont que ça à eux. Ils n'ont pas assez d'argent pour acheter de beaux livres alors, par rapport à leur passion, ils arrivent à se constituer quelque chose trois feuilles par trois feuilles. **Moi, j'estime que ces jeunes-là sont totalement sauvés. Ils sont totalement insérés... alors bien sûr, on va nous dire... mais ces jeunes-là, ils ont une passion, moi je ne me préoccupe plus de leur avenir. Ils vont faire quelque chose. C'est une démarche complètement différente** : d'un côté, on va leur dire "il faut faire une équation du second degré", ils savent pas la faire, ils savent pas la faire ; et ici, on leur dit "qu'est-ce qui te plaît ? qu'est-ce qui t'amuse ? etc." Les gens, ils construisent des sujets sur lesquels ils peuvent travailler 10h par jour et dans la joie en plus ! » (Entretien président *La Passerelle*, 15 avril 2002)

4. « Nous notre rôle, c'est quand même de **l'insertion par l'économique** donc, oui, j'espère que c'est utile. L'idée c'est d'aider les personnes exclues à la fois du système de crédit bancaire classique et du marché du travail donc, oui, **j'espère et je pense qu'on a une utilité sociale**. Ça permet quand même à un certain nombre de personnes de **créer leur propre emploi** et de les aider... » (Entretien responsable *ADIE*, 06 mai 2002)

Ces quatre extraits font état de la diversité qui peut exister en matière d'insertion, mais ne constituent pas une présentation exhaustive des modes d'action visant l'insertion. L'organisation de sorties (culturelles, sportives, artistiques, etc.) ou de fêtes pour faire se rencontrer les habitants d'un immeuble, d'une rue, du quartier font exister un autre mode d'insertion : le loisir. On peut identifier également un mode basé sur l'apprentissage : le cours de langue cité précédemment juxte tout un ensemble de cours très divers allant du cours de français orienté dans l'objectif du passage du permis de conduire (qui se concentre donc sur l'apprentissage du vocabulaire technique de cette épreuve) au cours de cuisine (française ou sur le mode interculturel avec des échanges mutuels de connaissances) en passant par des cours de danse ou de chant ou encore des ateliers pour apprendre à construire un *curriculum vitae*, une lettre de motivation, à savoir se présenter en entretien d'embauche (en utilisant pour certains cas des simulations filmées pour permettre un retour réflexif de la personne sur sa propre prestation), etc. Que l'action repose sur une activité de loisir, un divertissement ou un apprentissage formel, elle vise clairement, à des degrés divers, une insertion sociale (par le développement des pratiques de sociabilité des personnes) voire professionnelle.

Le caractère diffus de l'insertion ne la rend pas plus facilement appréhendable par les travailleurs associatifs que l'intégration. Elle semble sans doute moins castratrice, notamment si l'intégration est envisagée suivant un modèle unique de type assimilationniste à la française<sup>173</sup>. Elle ne représente pas pour autant l'outil efficace et fiable que tous, institutions, pouvoirs publics, usagers eux-mêmes attachent au travailleur associatif. Tous attendent en effet qu'il soit en mesure d'insérer, et si possible d'insérer durablement. Le travailleur associatif est censé faire preuve d'une capacité de diagnostic, d'évaluation d'une situation et d'une capacité à construire un mode de réponse le plus adapté à la situation qu'il a analysée. Les outils d'expertise à sa disposition peuvent l'aider à élaborer son jugement mais, ces outils traditionnels ne sont pas toujours les plus opératoires, ce qui lui demande une capacité d'innovation.

Si les travailleurs associatifs ne sont pas toujours très à l'aise ou tous d'accord avec ce qu'est une « bonne » insertion, les chercheurs en sciences sociales ne sont pas plus unanimes, notamment concernant l'insertion professionnelle. Elle fait débat depuis plus de deux décennies<sup>174</sup> et pose problème aux sociologues les plus aguerris. Didier Demazière et Claude

---

<sup>173</sup> Schnapper D., *Op. cit.*, 1992.

<sup>174</sup> Demazière D., Dubar C., « Récits d'insertion et mondes socio-professionnels. Analyse d'entretiens de jeunes peu diplômés et sortis de l'école en 1986 », *Travail et emploi*, n°69, 04/1996, p. 55-69.

Dubar notaient il y a plusieurs années déjà combien « pas plus que celle d'exclusion, la catégorie d'insertion, issue des politiques publiques et du "débat social", ne renvoie à une signification précise et opératoire. »<sup>175</sup> L'instabilité des catégories officielles, administratives ou statistiques dont parlent les auteurs – et qui perdure encore – se traduit alors par un ensemble de « bricolages conceptuels »<sup>176</sup>. Ils témoignent de la difficulté à dire où commence et où s'arrête l'insertion et, dans le domaine de l'insertion professionnelle d'un jeune, si cette insertion constitue une « transition professionnelle »<sup>177</sup> entre l'école et le milieu professionnel. Le caractère discontinu, précaire, temporaire de l'emploi en général et de l'emploi des jeunes de moins de 25 ans en particulier, qui a eu tendance à s'accroître ces dernières années, notamment par l'utilisation toujours plus forte des dispositifs de la politique publique de l'emploi<sup>178</sup>, rend l'analyse en termes d'insertion d'autant plus difficile et sujette à caution. Ainsi, l'idée d'insertion – pensée comme insertion professionnelle conduisant à l'acquisition d'un statut social respectable et à un salaire autorisant une autonomie – se trouve-t-elle relativisée notamment pour les jeunes (mais non exclusivement) et l'idée d'une insertion durable constitue de moins en moins une réalité envisageable. L'objectif d'une insertion immédiate a remplacé le projet à long terme. Pour autant, la multiplication de micro-expériences professionnelles ne conduit que très rarement à une insertion durable. De nombreuses études l'ont d'ores et déjà montré<sup>179</sup>. De plus, comme le notait Isabelle Bertaux-Wiame à propos des apprentis en boulangerie – et l'analyse peut être, à mon sens, étendue à l'ensemble des processus de professionnalisation – : « le véritable enjeu de l'apprentissage et sa durée n'est pas tant l'acquisition d'un savoir-faire que la transformation du rythme de vie<sup>180</sup>. [...] De fait, le temps d'apprentissage agit comme un long entraînement à ce que sera

---

<sup>175</sup> Demazière D., Dubar C., *Art. cit.*, 1996, p. 56.

<sup>176</sup> *Ibid.*, p. 56. Quelques exemples de recherches témoignant de ce « bricolage conceptuel » : Tanguy L. (sous la dir.), *L'introuvable relation formation-emploi. Un état des recherches*, La documentation française, Paris, 1986, 302p. ; Bouffartigue P., Lagrée J.-C., Rose J., « Jeunes : de l'emploi aux modes de vie. Point de vue sur un champ de recherche », *Formation Emploi*, n°26, 1989, p. 63-78 ; Nicole-Drancourt C., Roulleau-Berger L., *L'insertion des jeunes en France*, PUF, Coll. que sais-je ?, Paris, 1995, 129p.

<sup>177</sup> Rose J., *La transition professionnelle continue*, GREE, Nancy, 1994.

<sup>178</sup> « La part des bénéficiaires de ces dispositifs [de la PPE] parmi les jeunes de moins de 26 ans en emploi est passée de moins de 5% au milieu des années 1970 à une valeur moyenne oscillant entre 35 et 40% depuis le milieu des années 1990 [...]. Par comparaison, sur cette dernière période, la part des bénéficiaires dans l'emploi des plus de 26 ans a été comprise entre 3 et 5%. », p. 89. Fondeur Y., Minni Cl., « L'emploi des jeunes au coeur des dynamiques du marché du travail », *Economie et statistique*, n°378-379, 2004. p. 85-104.

<sup>179</sup> Capdevielle J., Meynaud H.-Y., Mouriaux R., *Petits boulots et grand marché européen. Le travail démobilisé*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1990, 238p. Voir également la note 113 de la deuxième partie, p. 165.

<sup>180</sup> Bertaux-Wiame I., *L'apprentissage en boulangerie dans l'entre-deux guerres. Une enquête d'histoire orale*, Vol.2, Rapport CORDES, 1978, 132p.

plus tard la vie d'un boulanger. »<sup>181</sup> C'est bien une transformation des habitudes qui est visée (contraindre le corps à se lever et à agir d'une certaine façon, utilement<sup>182</sup>). Il est cependant difficile d'envisager qu'un atelier de socialisation de quelques heures ou quelques jours visant à réhabiliter un logement ou un espace commun puisse répondre aux objectifs visés par cet équipement technique. La transmission de valeurs du monde du travail (ponctualité, efficacité, investissement, etc.), visée par les travailleurs associatifs, risque de n'être qu'effleurée. Qu'en est-il d'une insertion professionnelle à partir d'un contrat aidé à deux mois, six mois, un an ? Peut-on considérer l'individu comme inséré – autrement dit « sauvé » comme le disait l'un des interviewés précédents, puisqu'il ne tombe plus sous le joug de la critique sociale classique matérialisée le plus souvent dans l'image de « l'assisté » – alors même que son statut d'emploi et le salaire qui lui est associé ne lui permettent pas réellement d'être inséré socialement c'est-à-dire si la possession d'un emploi signifie l'accession à la consommation de pratiques culturelles et de loisirs, de biens et de services caractérisant l'image de l'« insertion réussie » (une maison, une voiture, des vacances, un chien !). CES, CEC, Emploi-Jeune, CNE, pour n'en citer que quelques-uns, constituent certes une opportunité d'emploi mais ne correspondent pas à une insertion dans un emploi. Malgré les processus de flexibilité ou de polyvalence, la norme en emploi reste, comme on l'a déjà précisé, le CDI temps plein. Autrement dit, les contrats aidés de la politique publique de l'emploi ne permettent pas de satisfaire cette attente d'insertion professionnelle. D'autant qu'à cela se joint une kyrielle de stages et expériences provisoires. Pour autant, bien que certains acteurs associatifs émettent ces critiques et fassent savoir qu'ils ne peuvent pas réellement, compte tenu des moyens à leur disposition (suivant l'argument principalement invoqué), aller au bout des objectifs d'insertion qu'ils se fixent. Bien sûr quelques cas servent à alimenter la mythologie du secteur.

« Il y a une dizaine d'années, on a engagé un clodo alcoolo jeune avec des problèmes de vie, etc. **on lui a fait des contrats de travail et de formation.** Aujourd'hui on a fait une formation de bon niveau et il gère l'entraide-logement. **D'abord TUC, puis plusieurs mesures.** On a utilisé ces mesures pour donner un **coup de pouce** à des gens qui ont des problèmes. Avec les "chantiers d'insertion", on encadre des gens en **CES**. C'est dans le BTP, des femmes non qualifiées, des handicapés ou des RMistes qui sont en déficit d'emploi. Pour ces personnes, on a les chantiers d'insertion qui bénéficient d'une formation. **L'objectif c'est d'intégrer un emploi**

---

<sup>181</sup> Bertaux-Wiame I., « L'installation dans la boulangerie artisanale », *Sociologie du travail*, n°1-82, Paris, 1982, p. 8-23.

<sup>182</sup> Ce qui va parfois à l'encontre du souhait des personnes elles-mêmes. Car, comme l'analyse très bien François Dubet, « souvent, on aide les gens en les enfermant dans des statuts qu'ils refusent ; dans bien des cas, on commence à les aider en les niant, en les réduisant à ce qu'ils ne sont pas. ». Dubet F., *Op. cit.*, 2002, p. 364.

**normal. Souvent les parcours c'est CES puis CEC puis un emploi normal dans l'association.** » (Entretien responsable *AIEM*, 03 mai 2002)

Cet extrait, qui témoigne d'un cas d'une insertion réussie – puisqu'elle a abouti pour ce jeune « clodo alcoolo » à un « emploi normal » comme il le dit –, décrit un parcours désormais classique en termes d'insertion professionnelle. Il s'agit de l'insertion professionnelle des personnes à faible qualification en recherche d'emploi, qui relève (à l'entendre et à le lire) d'un parcours du combattant, semé d'embûches, long, fastidieux, qui met les notions de confiance en soi et de valorisation de la personne en question et qui reste malgré tout incertain puisque ces parcours ne se soldent pas toujours pas un accès à l'« emploi normal », qui, comme on le voit ici, reste l'idéal à atteindre. Ce cas est exemplaire, au double sens décrit plus haut.

Si ces parcours sont exemplaires, c'est qu'ils sont rares. La plupart des individus s'arrêtent à des stades antérieurs. C'est notamment le cas des personnes embauchées dans le cadre des régies de quartier qui ne peuvent espérer ni stabilité ni promotion sociale : « On embauche les gens de Borny en priorité en Contrat Emploi Solidarité. »<sup>183</sup> L'occupation provisoire de cet emploi n'augure en rien l'avenir professionnel de la personne. Cela répond à l'urgence mais ne règle finalement pas les problèmes de fond qui nuisent à une insertion professionnelle durable à savoir les faibles qualifications mais également les processus de discrimination (sociale, territoriale, ethnique et religieuse) subis par certains habitants des quartiers dits sensibles. Allons un peu plus loin dans l'analyse de cette difficile insertion.

### **XI.2.3. Une insertion heureuse**

Si cette insertion, bien qu'elle soit devenue toujours plus difficile, est au cœur des préoccupations et des priorités de l'ensemble des professionnels engagés sur le territoire dit sensible, c'est qu'avec l'avènement de ce qui a été appelé la société postmoderne<sup>184</sup>, il s'agit

---

<sup>183</sup> Entretien salarié *Permanence Emploi*, 27 novembre 2002.

<sup>184</sup> De nombreux auteurs ont posé la question de la postmodernité (Voir entre autres : Giddens A., *Les conséquences de la modernité*, L'Harmattan, Paris, 1994 (1990), 190p., Latour B., *Nous n'avons jamais été modernes*, La découverte, Paris, 1991, 206p. ; Lyotard J.-F., *La condition postmoderne*, Eds. de Minuit, Paris, 1979, 128p. ; Resweber J.-P., « Des lieux communs de la modernité », *Le Portique*, n°1, 1<sup>er</sup> semestre, 1998, ; De Singly F., *Op. cit.*, 2005 ; Touraine A., *Critique de la modernité*, Seuil, Paris, 1992, 510p. ; Touraine A., *Un nouveau paradigme. Pour comprendre le monde aujourd'hui*, Fayard, Paris, 2005, 363p., Trépos J.-Y., « La sociologie post-moderne est-elle introuvable ? Un état du débat anglophone sur la postmodernité », *Le Portique*, n°1, 1998, 12p). L'individu, placé, selon les auteurs, au cœur des configurations (Voir l'œuvre de Norbert Elias, notamment Elias N., *La société des individus*, Fayard, Coll., Agora, Paris, 1991 (1987), 301p.), des interactions (Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1 et 2*, Eds. de Minuit, Coll. le sens commun, Paris, 1973, 251p. et 371p.), des réseaux (en tant qu'acteur-réseau notamment. Voir les travaux de l'école de la sociologie de la traduction et de la théorie de l'acteur-réseau, représentées par Michel Callon, Bruno Latour ou

non seulement d'être inséré (insertion sociale, économique, linguistique, culturelle, politique, familiale, etc.), mais bien inséré et heureux. Bonheur et accomplissement personnel se sont véritablement érigés en impératif de tous les instants. Et cet impératif construit un rapport à l'insertion d'autant plus particulier que le bonheur est codé par un ensemble d'indicateurs. Il ne s'agit pas d'être heureux n'importe comment. Ces indicateurs sont posés en termes de possession économique (avoir une voiture ou une maison par exemple), de prestige social (occuper un poste valorisé, vivre dans un quartier de bon standing), de performance<sup>185</sup> (entrer dans la compétition sportive, éducative ou professionnelle) et de présentation de soi<sup>186</sup> (être bronzé, mince). C'est cet impératif qui, me semble-t-il, nous permet de comprendre les discours associatifs qui visent « à faire sortir » du quartier ou à « faire entrevoir » d'autres perspectives. En effet, l'exterritorialité constitue alors *en soi* un indicateur d'insertion dans la mesure où l'individu a réussi à s'extraire d'un lieu socialement construit et désigné comme exclu, non affilié, désintégré, désinséré. « Sortir », « partir » témoigne d'une capacité à réagir, voire simplement à agir<sup>187</sup>, même si elle n'assure pas pour autant une « insertion pleine » à la hauteur des attentes du discours postmoderne de l'insertion heureuse. Par ailleurs, même si l'exterritorialité physique de l'individu constitue un outil et un mode d'action possible, constituer des équipements pour le territoire lui-même, et plus seulement pour les individus (pris isolément ou en groupe) constitue une autre face de l'acteur associatif. La construction collective passe alors le plus souvent par d'autres vecteurs.

Ces deux premières formes de l'entreprise morale animée par le travailleur associatif tendent à montrer combien le travail collectif et individuel des acteurs associatifs (et l'expertise qu'il requiert) se fonde sur une grammaire normalisatrice. De façon assez classique, le secteur a un rôle de régulation sociale et il contribue à l'élaboration des normes<sup>188</sup>. Mais, comme on l'a vu, cette grammaire ne se limite pas à l'imposition d'un cadre ou à une gestion de la paix sociale qui viseraient uniquement à contraindre, à astreindre les territoires dits sensibles aux règles et

---

encore John Law pour ne citer que les plus connus), est alors envisagé comme maillon indéfectible de la chaîne sociale ; maillon auquel incombe un ensemble de responsabilités et une part de la réussite de l'attachement social construit dans l'interaction. Autrement dit, le discours de la postmodernité pose qu'il tient à chacun de construire la société et renvoie l'individu à ses propres responsabilités, stigmatisant ainsi ceux qui s'éloignent plus ou moins du (bon) chemin à suivre.

<sup>185</sup> Ehrenberg A., *Op. cit.*, 2000.

<sup>186</sup> Sur une analyse globale de la présentation de soi, voir Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne*, *Op. cit.* Sur une analyse de l'une des dimensions de soi, l'enveloppe corporelle, voir Amadieu J.-F., *Le poids des apparences*, Odile Jacob, Paris, 2005 (2002), 224p.

<sup>187</sup> Sur cette logique de départ, de séparation des « pauvres non méritants », voir Masclet O., *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, La dispute, Coll. Pratiques politiques, Paris, 2003, 316p., p. 303.

<sup>188</sup> Memmi D., *Art. cit.*, mars 1989.

normes nationales. Il s'agit d'un double processus qui tend à produire conjointement une *normativité* des conduites sur ces territoires et une *normalité* des rapports dans ces territoires. Ce processus de normalisation vise à banaliser les territoires désignés comme sensibles en essayant non pas de minimiser les problèmes, de sous-estimer les difficultés ou de taire les délits et violences mais de ramener ces phénomènes à une espèce de *juste valeur*. Elle passe par le rappel des proportionnalités (taux de délits par exemple), par une analyse des conditions de production de tel ou tel phénomène et par la mise en avant de ce qui est positif sur ces territoires (les actions de solidarité mais également les actions de production, de créativité, etc.) comme nous allons le voir en abordant la troisième attitude de l'*entrepreneur de morale* (que j'ai appelée le travail de sensibilisation).

#### **XI.2.4. Un travail de sensibilisation aux « questions importantes »**

La troisième modalité d'existence du travailleur associatif comme *entrepreneur de morale* vise à sensibiliser les usagers à des questions désignées comme centrales dans la vie sociale. Il s'agit de définir – et c'est là un travail de diagnostic évaluatif essentiel du secteur – ce qui est important pour l'individu et le collectif sur un territoire. Pour effectuer ce travail de définition qui sert à distinguer ce qui est important de ce qui ne l'est pas, le secteur associatif ne s'appuie pas sur rien, créant de toutes pièces ses priorités. Il s'appuie sur les priorités classiquement définies comme telles dans nos sociétés modernes à savoir des éléments dits objectifs tels l'occupation d'un emploi ou d'un logement, le niveau de qualification, l'accès à la consommation, aux soins, à la culture, la lutte contre l'illettrisme, l'existence de liens sociaux, etc. et d'autres, plus subjectifs tels la valorisation de soi, l'épanouissement personnel, la capacité d'autonomie, de réussite, etc. Le travail de cadrage des travailleurs associatifs est central dans la mesure où ils définissent les questions importantes. Mais, par son action et son travail de sensibilisation, le secteur associatif ne se contente pas de dire *ce qui est* important et *pourquoi* ça l'est, mais il tend à montrer *comment* et *combien* c'est important c'est-à-dire la façon idéale et « normale » d'accéder à ces différents éléments. C'est cette logique qui est à l'œuvre lorsque les travailleurs associatifs rappellent aux individus que l'accès à un statut social reconnu ne peut passer que par l'occupation d'un emploi légal, déclaré et non de petits trafics quels qu'ils soient. Le choix de cet exemple, certes provocateur, met en évidence la dimension normalisatrice du travail associatif. On a vu précédemment qu'il visait une « bonne » insertion en favorisant l'émergence de « bons » jeunes, de « bons » habitants, de « bons » citoyens, etc., mais son action ne se limite pas à la désignation et la définition des

fins à viser mais également des moyens à mobiliser pour atteindre ces fins. Écoutons ce que les acteurs disent de quelques-unes des priorités qu'ils désignent :

#### - une autonomie et un épanouissement personnel

« Dès la création de l'association, l'objectif a été de **promouvoir la personne, par l'autonomie, l'épanouissement...** c'était le rôle des écrivains publics, engager à réaliser soi-même. Mais l'aide va plus loin avec des choses comme l'intérêt du jeu dans la relation parent-enfant... **pour certains c'est évident, mais pour d'autres ça ne l'est pas du tout**, jouer avec son enfant, **pourtant c'est quelque chose de très important et on invite** les parents à le faire **en leur expliquant** ce que ça a de **bénéfique...** Il faut **faire prendre conscience à chacun** de son potentiel, de son rôle dans la famille, dans la société. » (Entretien responsable *Rencontre*, 19 décembre 2002)

#### - une conscience écologique

« **on a fait pas mal d'ateliers dans le quartier... je dirais dans les lieux publics.** Par exemple, là vous voyez des petits bunkers, des descentes de garage, on a... on a souvent peint à l'intérieur euh... les entrées... euh... les espaces verts... par exemple, on a souvent recouvert des espaces verts derrière le Petit Bois, derrière le Cora, etc. **quoi. On essaye d'impliquer la jeunesse dans leur quartier**, tout ce qui est **sensibiliser à l'entretien de leur environnement quoi... proche.** » (Entretien Président *AJB*, 07 mai 2002)

#### - une connaissance et un apprivoisement de l'autre et de sa culture

« C'est justement de **construire des passerelles entre euh... ces quartiers et le reste de la ville, entre les enfants qui grandissent dans ces quartiers et les enfants qui grandissent euh... dans les autres quartiers euh... au centre**, etc. parce qu'effectivement on peut considérer d'une façon peut-être un peu voire arbitraire ou classique que euh... ben c'est dans les quartiers-là qu'il faut aller et euh... ben ce serait bien qu'ils aient été formés et euh... à une certaine... à une certaine tolérance, [...] et les jeunes [qui sont dans les quartiers], ils connaissent l'histoire de la France parce que c'est vrai que on a tendance à... enseigner aux enfants une histoire de la France où... avec des frontières bien définies et qu'on oublie que les gens ont passé les frontières et ça depuis toujours. Et que... les immigrés... y a pas que des maghrébins mais y a eu des espagnols, des immigrés italiens... que... et c'est quelque chose qu'on laisse pas trop transparaître dans... dans l'éducation de... de nos enfants et **je pense que c'est important de travailler aussi avec ces enfants-là** donc qui sont confrontés à l'immigration... mais **on peut sensibiliser justement aux connaissances des cultures.** Et que... c'est aussi pour ça qu'on crée des... des outils pédagogiques avec les enfants pour euh... pour les mettre à disposition des animateurs, des enseignants qui veulent travailler justement ces questions-là. » (Entretien directrice *ISM-Est*, 07 mai 2002)

#### - un développement du sens critique

« **On travaille sur la rumeur au Collège des Hauts de Blémont.** Ça continue à se mettre en place. Et ça... ça fait suite aux événements de... de juillet l'année dernière de... les deux motards là qui avaient brûlé vifs dans l'accident. Y avait eu une rumeur qui s'était répandue comme quoi c'était des flics... euh... gnanana... Et donc on avait... en fait y avait cette rumeur qui circulait... que les gens... les jeunes entendaient ça. Donc on a décidé de faire une action... **de les sensibiliser un peu à ça, cette notion avec les jeunes...** » (Entretien responsable *La Clé*, 16 mai 2002)



## - une affirmation de soi et une liberté individuelle

« **Euh... on a trouvé tous ces idées, ces ateliers, ces... prétextes pour... pour euh... travailler avec les femmes. Et c'est pas toujours facile.** [...] dans les bureaux, on est ensemble les femmes et les hommes et tout ça et donc quand quelqu'un on fait quelque chose, il faut qu'on donne euh... compte à rendre un de l'autre quoi. Vous voyez ? C'est pour ça, il faut que... les hommes, ils soient d'accord. [...] c'est pour ça, on avait du travail pas que avec les femmes. Avec les hommes, avec les femmes. [...] certaines choses on a bien réussi à...avec les femmes, avec le... **débattre de plein de choses.** Euh... par exemple au début, jamais les hommes ils ont voulu que on fait des réunions tout seules. Vous voyez ? **On fait une activité tout seules. On organise tout seules. Euh...ils nous rapprochaient un peu féministes.** [...] Mais pour moi c'était très... euh... très clair, ça n'a rien à voir avec l'autre mais... **moi je disais, les femmes, il faut que...on s'organise d'abord nous-mêmes, après avec l'extérieur.** [...] Par exemple, hier il y avait une réunion euh...les hommes ils parlent très facilement mais les femmes, elles sont pas habituée de parler devant le mari. On n'a pas l'habitude de parler devant les hommes. C'est pour ça que **si d'abord on fait pas d'abord un travail entre nous, on peut pas faire un travail à l'extérieur quoi. Et bon... y en a beaucoup de problèmes, ça concerne que les femmes. Ça concerne pas les hommes.** Euh... les hommes ils travaillent le matin jusqu'à le soir et c'est les femmes qui s'occupent des enfants, c'est les femmes qui se... qui s'en occupent de tout et... c'est pour ça, moi je dis en fait être femme c'est difficile. Etre femme turque c'est plus difficile. Pourquoi être femme turque parce que par rapport euh...par rapport du religieux parce que c'est plus... le religieux. Et être femme immigrée c'est plus difficile. C'est-à-dire **nous, les femmes turques, on a tout... trois euh... les trois étapes de là. Vous voyez ? être femme, être femme turque, être femme étranger.** On peut dire. C'est beaucoup ça que beaucoup de femmes, elles ont de problèmes. » (Entretien salariée02 ATTM, 02 décembre 2002)

Ces extraits donnent à voir certaines formes de sensibilisation mises en place par les travailleurs associatifs en direction des usagers. Pour faire exister cette sensibilisation, les structures montent des ateliers, des formations, développent des lieux d'échanges formels et informels (dispositifs ordinaires de la prise en charge associative). A ces quelques domaines (le rôle parental et son impact sur la construction identitaire de l'enfant, le souci d'environnement et plus largement d'écologie, l'immigration et la diversité culturelle, le développement du sens critique et le rapport à la rumeur, les rapports hommes femmes, notamment dans l'espace public) s'ajoutent l'art (avec des ateliers de sensibilisation à la danse, notamment hip hop, au chant, au théâtre pour les principaux), la culture, le sport, la politique et l'engagement politique, le vote, l'éducation et le poids des diplômes dans l'insertion professionnelle, etc. La diversité des domaines concernés peut néanmoins être ramenée à une intention générale qui est de « redonner du sens aux choses et revaloriser les personnes », comme le disent certains interviewés. La priorité des priorités consiste donc, dans les dires des acteurs associatifs, à développer un travail sur la confiance en soi, même s'il ne s'agit pas, loin s'en faut, de réduire les difficultés des territoires dits sensibles à cette seule question de confiance en soi. Ce serait non seulement faire porter une bien grande responsabilité individuelle à des personnes qui subissent d'autres contraintes et d'autres

dévalorisations qui émanent, elles, de modèles collectifs mais ce serait adopter également une attitude erronée et démagogique en laissant entendre que tout va bien sur ces territoires. Les extraits suivants évoquent certains problèmes qui nuisent au développement des personnes. Ils adressent également une critique intéressante à l'égard des modes de prise en charge et d'aide apportés aux individus concernés par ces problèmes. Car s'ils s'accordent pour dire que l'accès à l'emploi ou la reconnaissance de droits sociaux sont des éléments importants, ils revendiquent une manière alternative de traiter les problèmes, ou plus exactement de traiter les personnes. Ce qui est finalement revendiqué c'est une attention portée d'abord à la personne plutôt qu'à son dossier ou à son problème, à l'instar de ce que prônait la philosophie originelle du secteur.

« Les gens qui viennent ici, ils sont toujours volontaires. C'est fondamental. On ne pourra jamais s'en sortir si... **avant, on voulait faire de l'insertion !!! Quelle horreur !!! Alors, ils nous avaient dit "faites de l'insertion" ça veut dire quoi ?** ça veut dire que vous peignez en blanc le mec qui est noir. Mais c'est bien connu, la peinture ne tient pas, au bout d'un an, il faut recommencer. **Alors qu'à partir du moment où vous valorisez la personne sur ce qu'elle est, y a plus besoin d'insertion ! C'est fait ! C'est fini ! C'est-à-dire que l'insertion est toujours un faux-problème ramené par je-ne-sais-qui** D'ailleurs c'est pour ça que c'est mal perçu parce que nous, on s'occupe pas de diriger les gens dans le sens où... quand quelqu'un me dit « voilà ce qu'il faut faire pour que ce soit bien », je l'écoute poliment, gentiment, mais disons, que c'est pas ce qu'on fait. Et par rapport à l'insertion et à la politique de la ville, on était complètement en porte-à-faux. Quand ils parlaient des gens, on aurait dit qu'ils parlaient des intégristes ! **C'est quand même incroyables que des gens qui sont installés comme ça en haut disent ce qu'il faut faire en bas !** » (Entretien président *La Passerelle*, 15 avril 2002)

« je pense que les gens, quand ils viennent ici, c'est ça qu'ils viennent chercher : c'est le service... le service qui arrive derrière... je veux dire, **on demande un service qui, en fait, peut être rendu par d'autres etc. Par contre le petit "plus" que l'on peut avoir c'est ça...** donc... on a ce temps-là qui est cet entretien-là... si on n'a pris qu'une heure, et bien, on a ce temps-là. [...] Un dossier COTOREP, un dossier..., elle le fera sûrement même mieux que je ne puisse le faire. Simplement accompagner ce dossier COTOREP dans cette relation avec eux, **ça donne un sens différent à ce dossier COTOREP. Il prend du sens dans la tête de la personne.** Parce que ça paraît anodin un dossier COTOREP. Faire un dossier COTOREP, c'est voir pour une personne avec un handicap si elle peut être prise en charge et à quel pourcentage, etc. bref, il y a une marche à suivre. Mais **essayer de permettre à la personne de dire quel sens elle va donner à ce dossier-là, je crois que c'est complètement différent.** Donc voilà... et je crois que c'est quelque chose d'important. [...] Peut-être que la situation, au bout du compte au niveau de la récupération financière n'avait peut-être pas changé mais ce qui avait changé, c'est cette reconnaissance qu'ils avaient pu sentir à ce moment-là au travers de paroles, de dialogue, de pause cigarettes et de ce café... "j'attendais... j'attendais... quand j'attendais ici, j'attendais l'odeur du café." [dit-elle en faisant celle qui se remémore des propos dits ou répétés par des gens venus au centre. Elle poursuit encore par la suite sur le même ton] donc... "j'attendais l'odeur du café et... j'ai pu remettre du sens à tout ce qui était lié à mon comportement". Voilà. Donc c'est des trucs comme ça donc je pense que c'est peut-être **le naturel de la relation...** euh... bon, qui pour moi, me semble privilégié. On sait pas trop parce que on n'est pas là pour parler de la pluie et du beau temps... ou... donc effectivement, s'il y a des choses à mettre en place, il faut absolument les mettre en place. **Il faut pas perdre cet objectif-là mais il faut être attentif, être là... avec les gens. Oui, ... cette personne, elle est**

**importante... et je me dis que si elle peut sentir ça dans le cadre de cette relation-là, elle va pouvoir se réintégrer et elle va pouvoir s'en nourrir.** Donc, j'imagine que ça puisse être transféré ailleurs... ailleurs que chez nous... mais bon... mais enfin, **ça pour moi, c'est essentiel.** Alors je sais pas s'il y a d'autres choses essentielles... » (Entretien Salariée 01 CFQ, 05 décembre 2002)

La vie et l'action associative en territoire dit sensible ne sont finalement pas sans rappeler ce que Tchekhov décrit dans *La Mouette*<sup>189</sup> tant par la quête de sens et le désir d'exister simultanément pour soi et avec les autres que par son caractère parfois désespéré et désespérant du fait du manque de compréhension malgré des échanges et des rencontres. L'importance de la relation interpersonnelle est posée comme une donnée essentielle qui *fait la différence* et caractérise en propre l'action associative, dès lors qu'elle revendique cette *différence* comme l'élément essentiel de son identité. A travers elle, la reconstruction et la revalorisation identitaires peuvent s'opérer. Elles sont pensées comme le moteur de l'action des individus suivant un principe qui associe estime de soi et implication de soi dans le collectif, dans l'action, dans la relation avec l'autre, etc. Comme le rappelle Claude Dubar, « l'importance [actuelle] de la notion d'identité tient très largement à la remise en cause des instances de socialisation qui affectent les sociétés contemporaines. »<sup>190</sup> C'est donc par la relation nouée sur un mode proche et personnel que passe l'essentiel du travail associatif afin d'éviter les travers stéréotypés habituellement dénoncés de l'administration bureaucratique qui érige des « identités de papiers »<sup>191</sup>, même si, comme le rappelle Vincent Dubois, « tout ne passe pas par l'écrit et le papier, même dans les administrations »<sup>192</sup>. Les structures associatives visent de ce point de vue à instaurer une relation particulière entre ses personnels (bénévoles comme salariés) et les usagers. Pour la plupart des structures – hors celles qui s'approchent du mode organisationnel de l'administration – il n'est pas question, par exemple, qu'un guichet (dispositif technique aux effets de domination symbolique forts qui participe du « maintien de l'ordre institutionnel » et du « maintien institutionnel de l'ordre social »<sup>193</sup>) vienne séparer l'utilisateur et le travailleur associatif. L'instauration ou la réactivation

---

<sup>189</sup> Tchekhov A. P., *La Mouette*, *Op. cit.*

<sup>190</sup> Dubar C., « Socialisation et processus », in Paugam S., *L'exclusion : l'état des savoirs*, La découverte, Paris, 1996, p. 16.

<sup>191</sup> Dardy C., *Identités de papier*, Lieu commun, Paris, 1990, 190p.

<sup>192</sup> Dubois V., *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Economica, Coll. Etudes politiques, Paris, 2003 (2<sup>ème</sup> éd.), 202p, p. 16.

<sup>193</sup> Sur l'analyse du rôle des guichets (et des guichetiers) et de leur symbolique sociale forte, voir l'ouvrage, précédemment cité, de Vincent Dubois. Dubois V., *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, *Ibid.*, p. 5-6. Voir également l'article de Jacques Chevallier qui décrit le guichet et sa fonction sociale de la manière suivante : « le guichet représente l'illustration parfaite et la plus évocatrice [d'un] mode de relations distancié et autoritaire : placé en position de quémendeur ou de solliciteur, l'administré est soumis au bon

du lien social entre habitants ou entre usagers et d'autres organismes (sociaux ou non) faite de ce moment de l'interaction entre l'utilisateur et le travailleur associatif un moyen privilégié du travail associatif. La sensibilisation aux questions essentielles passe par la mise en forme de ce moment dans la mesure où la relation de face à face constitue tout à la fois une fin (dispositif irénique à visée transformatrice durable) et un moyen (dispositif de mise en confiance à visée d'acceptation de la transformation envisagée).

Si ce travail de sensibilisation est préoccupé de façon aussi intense par la manière dont ce travail est mené, c'est bien parce que les territoires dits sensibles sont caractérisés tout à la fois par des problèmes de *fond* et des problèmes de *forme* ; des problèmes de fond tels le chômage ou l'échec scolaire par exemple et des problèmes de forme à l'image du mode revendicatif largement médiatisé et adopté par une partie de la population jeune de ces territoires : ce qui est appelé couramment les émeutes ou « les événements ». Ces problèmes (de fond et de forme) ne sont pas indépendants les uns des autres et c'est bien un traitement global que défendent les travailleurs associatifs. Envisager ce traitement global fait basculer le travailleur associatif de la figure de l'*entrepreneur de morale* à celle du *pédagogue militant*.

### **XI.3. Un « pédagogue militant »**

Le pédagogue militant vise, pourrait-on dire avec Goffman, à réconcilier « identité sociale réelle » (pour soi) et « identité sociale virtuelle » (pour autrui et projetée par autrui) c'est-à-dire à opérer un travail sur les phénomènes de stigmatisation, d'intériorisation des représentations des autres ou de réputation qui construisent l'identité de ces territoires<sup>194</sup>. Mais le travail de pédagogue militant du secteur associatif ne se limite pas à ce travail d'iconoclaste. Il vise également, dans la veine de ce qui a été dit sur le travail de sensibilisation, à insuffler une dynamique de réactions positive, en participant, entre autres, à la construction et à l'appropriation par les usagers des modes traditionnels de la représentation et de la revendication politique (par la participation associative, syndicale ou politique) dans une visée transformatrice de la situation du territoire et de sa population.

Le travailleur associatif, endossant le rôle de « pédagogue militant », s'attelle alors tant à « travailler sur l'image du quartier » en « publicisant les actions menées » qu'à « politiser, éveiller les consciences politiques, citoyennes, "militantiser" » afin idéalement de « réparer ou

---

vouloir du fonctionnaire, sans espérer pouvoir franchir la barrière matérielle qui isole physiquement, mais aussi symboliquement, celui-ci du public ». Chevallier J., « L'administration face au public », in CURAPP, *La communication administration-administrés*, PUF, Paris, 1983, p. 21.

<sup>194</sup> Goffman E., *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Ed. Minuit, Coll. le sens commun, Paris, 1975, 175p.

du moins réduire les injustices, les inégalités sociales » et « rendre le quartier "normal" »<sup>195</sup>. Il s'agit à la fois d'être un « témoin », un « porte-parole » et un « activateur »<sup>196</sup>. En effet, comme le dit l'une des salariées rencontrés :

« C'est pas l'usine, on peut pas le faire juste pour un salaire sinon les gens avec qui on travaille ils s'en rendent compte... » (Entretien salariée01 *ATTM*, 02 décembre 2002)

Le travail associatif ne serait donc pas un travail comme un autre en ce qu'il nécessiterait une visée militante voire une « fibre » militante. Il s'agit pour le pédagogue militant de former intelligemment les populations c'est-à-dire de former non pas à la stricte obéissance des normes mais à l'analyse critique. Par la transmission de savoirs (comprendre, ressentir, analyser, expliquer, proposer, etc.), le travailleur associatif vise à élaborer une nouvelle définition du territoire (avec de nouvelles limites, de nouvelles caractéristiques, de nouvelles figures emblématiques). Cette transmission est rendue possible par le lien spécifique qui est tissé entre l'associatif et le territoire.

### **XI.3.1. Témoin privilégié**

L'extrait suivant, typique des propos tenus au cours des entretiens, rappelle le caractère essentiel de l'aspect relationnel « entre » ces territoires et les *autres* au point qu'il le représente comme le point névralgique qui cristallise toutes les tensions. En effet, ce qui est identifié comme la chose la plus difficile à vivre sur les territoires dits sensibles, n'est pas tant l'expérience de situations difficiles (sans minimiser les effets destructeurs que peuvent avoir certaines situations de grande précarité) mais la relation avec l'autre, c'est-à-dire le regard de l'autre, le regard *des autres*, les extérieurs qui jugent très durement et très négativement ces territoires.

« toutes les actions qui ont été mises en place au départ sont parties de **besoins repérés**, pour lesquels il n'y avait pas de réponse dans le... l'environnement. Voilà. Donc, dans ce sens, oui, je pense qu'**il y a une utilité sociale**. [I : vous avez des moyens de mesurer cette utilité sociale...] Les problèmes d'évaluation du travail... ben euh... je ne sais pas moi... moi, je me dis – mais c'est pas que nous... je crois que c'est lié au tissu associatif de Borny, du fait qu'il y ait pas eu de trop gros clash sur Borny compte tenu de la population, du nombre d'associations sur ce quartier. Dans d'autres quartiers dans d'autres régions en France, y a eu quand même des trucs

---

<sup>195</sup> Ces citations sont des expressions très souvent mobilisées par les interviewés.

<sup>196</sup> Par le choix de ce terme, je renvoie précisément à la métaphore chimique et biologique de l'activateur de particules ou d'enzymes qui tend à modifier les « caractéristiques spectrales » (plus précisément en chimie) d'un corps (en chimie « corps photoconducteur », ici, corps individuel et corps social). L'intention est à vocation transformatrice par l'action, et plus exactement une augmentation de l'activité proprement politique.

beaucoup plus virulents quoi...moi, je me dis que souvent les associations qui travaillent sur le quartier sont un petit peu... c'est pas l'essentiel... mais je pense qu'ils sont importants un petit peu quoi... **y a quand même un certain nombre de réponses** qui sont apportées aux gens. **Je dis pas qu'elles sont satisfaisantes mais y a quand même un certain nombre de réponses.** Y a... **y a un tissu associatif très riche, à Borny.** Je ne parle pas que du comité de gestion... je veux dire... bon, y a un nombre d'associations... et **je pense que si y a pas eu plus de clash qu'il y a eu, euh... c'est peut-être... je pense que quand même les associations, y sont pour un petit peu quelque chose quoi.** Maintenant... comment mesurer?... je ne sais pas. (silence) Faut faire des... comme dans des recherches médicales avec des placebos, des quartiers où il n'y a rien, d'autres, et puis voir... [rires]. Mais si peut-être... **mais c'est pareil, ça ne se mesure pas statistiquement** : les gens... y a beaucoup de gens qui disent qu'ils veulent partir de Borny mais y a beaucoup de gens aussi qui disent "c'est dommage ! tous ces problèmes de dégradations, etc. parce que c'est un quartier très bien"... et alors si ils disent que Borny est très bien, c'est bien qu'il y a des réponses à leurs besoins : c'est dans ce sens-là. Hein ! **Y a des commerces à proximité, y a des médecins, y a l'hôpital qui est là, il est tout proche ; y a pour les gamins, y a des activités, tout ça, pour les gamins ; y a pour ceux qui font des recherches d'emploi un certain nombre de services de proximité, de réponses qui sont apportés. Donc honnêtement, les gens c'est pas en termes de service qu'ils sont mal. Ils sont mal par rapport à leur..., l'ambiance, voilà. Par rapport à l'image des gens qui fichent le bordel ou...qui font que...y a une image qui est véhiculée...** Les gens, souvent, **ils me disent "on n'ose même pas dire qu'on habite Borny" alors on dit "Haut-de-Blémont",** vous voyez pour pas dire qu'on habite Borny ! [...] Mais oui... je veux dire alors que très honnêtement... bon, là, évidemment, ça devient très compliqué avec le GPV mais très honnêtement – parce que c'est en complète démolition – vous avez des gens mais... je veux dire... **y a toujours des gens qui ont une fabuleuse solidarité, qui ont une richesse formidable, un investissement !, de... et puis bon... on en cause pas de ces gens-là !! alors c'est sûr qu'il y a de gros problèmes sociaux, faut pas le nier, je veux dire ! il ne s'agit pas de les remettre en question mais y a des gens qui sont debout ! qui sont debout et qui veulent le rester ! mais on en cause pas de ça !** (silence) » (Entretien Salariée01 *CFQ*, 05 décembre 2002)

La constitution de savoirs spécifiques et la revendication de leur caractère spécifique et savant construit le secteur en acteur particulier : il est le « témoin »<sup>197</sup> bien informé (s'appuyant sur mélange de proximité, de militantisme, de savoir scientifique et de vision politique et économique), qui s'intéresse autrement à l'usager. La proximité et l'intéressement personnel contribuent ainsi à asseoir sa position d'expert local du territoire. Comme le rappelle Yves Lochard, le secteur associatif, estimant la statistique officielle de l'INSEE ou de l'INED froide et généralisante, a préféré créer sa propre statistique. Tout se passe comme si « la source associative [jouait] comme un facteur de concernement »<sup>198</sup>. Etre associatif, dit-il, c'est se sentir concerné par les problèmes des gens que l'on compte et que l'on aide. On ne compte pas de la même façon. On compte humainement, avec chaleur et bienveillance et non

<sup>197</sup> Sur cette idée de « témoin », voir Lochard Y., « Les associations et l'observation sociale : l'invitation au temple », p. 39-47, p. 44 in Lochard Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *Op. cit.*, 2003. Voir également l'ouvrage de Renaud Dulong dans lequel l'auteur revient sur le rôle social du témoin et du témoignage comme « certification autobiographique » d'un événement ou comment le seul fait d'être là et de l'attester, d'en rendre compte, de l'expliquer contribue à faire exister l'événement. Dulong R., *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Editions de l'EHESS, Paris, 1998, 237p.

<sup>198</sup> Lochard Y., *Ibid.*, p. 45.

froidement. On se sent concernés, on est investis. Surgit encore une fois cette idée que l'associatif secrète de l'engagement, qu'il s'agit d'un secteur singulier, « spécifique »<sup>199</sup> même si on y fait des choses proches de celles effectuées dans d'autres secteurs d'activité. Ce qui importe avant tout, c'est la philosophie, les principes qui guident l'action. Ce n'est pas tant ce qui est fait, qui compte mais bien davantage pourquoi et comment cela est fait ; ce que cela signifie humainement. La part belle est faite à l'affectif, à la relation, aux émotions, plus qu'à la raison et à la réflexion<sup>200</sup>. Cela renvoie au caractère rassurant, parce que proche et connu, de la figure du « voisin » analysée par Cefaï et Lafaye, qui « permet d'engager l'interaction »<sup>201</sup> bien plus que le seul habitant du quartier, plus lointain que ce voisin avec lequel on partage des espaces et des temps de vie. Comme le disent les auteurs, « la mise en avant de cette qualité de voisin ouvre pour les sollicités et les solliciteurs un horizon d'appartenance à une communauté de voisinage. A ce titre, elle laisse présager le partage d'un monde commun. »<sup>202</sup> La proximité du travailleur associatif et un recrutement conçu dans cette perspective contribuent à construire cette idée de partage d'un monde commun. Cette vision du secteur associatif, idyllique, compte sa part de mythe dans la mesure où il ne s'agit pas d'un secteur unifié porté par une logique unique et une communauté d'intentions : la concurrence associative parfois très vivace n'aurait pas lieu d'être. Mais sa valorisation pose la question de savoir (à l'acteur associatif mais également au sociologue qui enquête) si l'on est meilleur expert lorsque l'on observe les choses de l'intérieur du groupe plutôt que de l'extérieur. Comme le rappellent Yves Lochard et Maud Simonet-Cusset, depuis le début des années quatre-vingt, on assiste moins à l'émergence d'une expertise associative (qui serait présente depuis bien plus longtemps) qu'au « processus d'institutionnalisation de l'acteur associatif comme acteur *spécifique* de l'observation locale »<sup>203</sup>. A ce titre, les auteurs relèvent une reconnaissance du discours expert de l'associatif au sein de la littérature associative aussi bien qu'administrative. Elles font reposer la spécificité du travailler associatif et sa capacité à devenir expert sur deux arguments principaux : d'une part, « l'utile contribution que la pluralité des sources de savoir apporte à la vie démocratique et à l'animation du débat économique et social » et d'autre part, « les atouts du local » c'est-à-dire des savoirs « ancrés

---

<sup>199</sup> Lochard Y., Simonet-Cusset M., « Entre science et politique: les politiques du savoir dans le monde associatif », *Lien social et politiques – RIAC*, n°50, automne 2003, p. 127-134, p. 127.

<sup>200</sup> Luc Boltanski nous indique à ce sujet que le spectateur oscille entre justice et charité, entre indignation et attendrissement (p. 75), entre compassion et pitié, entre bienfaisance et dénonciation, etc. Le « bon sentiment » renvoie à une économie de l'action et de l'engagement. Boltanski L., *Op. cit.*, 1993, 287p.

<sup>201</sup> Cefaï D. et Lafaye C., *Art. cit.*, 2001, p. 204.

<sup>202</sup> *Ibid.*, p. 204.

<sup>203</sup> Lochard Y., Simonet-Cusset M., *Ibid.*, p. 127.

dans l'expérience »<sup>204</sup>. Cela dit, les auteurs mettent en évidence des écarts importants entre les écrits défendus, plutôt uniformes, et les pratiques et politiques mises en œuvre qui font du savoir produit tantôt un « *complément* de l'action » tantôt un « *fondement* » du projet de la structure associative. Ainsi être le témoin proche et concerné d'une situation contribue à forger des savoirs circonscrits à des cas précis, pris dans des impératifs de réponse et d'action à court terme. Dans ce cas, la proximité constitue une position privilégiée en ce qu'elle donne accès à un ensemble de matériau caché aux autres observateurs (extérieurs). Par contre, s'il s'agit de transformer en profondeur une situation sociale difficile (appelée grande précarité, exclusion ou pauvreté) ou de proposer une analyse à dimension universaliste, la proximité ne constitue plus un impératif pour l'observation, qui n'exige pas nécessairement l'expérience de l'« acteur de terrain ». La proximité générée par les méthodes d'enquête ethnographiques suffit. Il n'y a donc pas toujours nécessité d'obtenir une finesse d'analyse telle que la corporéité et la proximité physique se révèlent des compétences indispensables. Cependant, cette proximité physique des acteurs associatifs constitue, pour les usagers (et, dans une moindre mesure, pour les pouvoirs publics et financeurs), un indicateur de leur connaissance, de leur engagement, leur implication (leur « concernement » dirait Lochard), leur attachement au territoire. La seule présence et appartenance au territoire, au milieu, constitue une compétence valorisable en ce qu'elle atteste d'une implication. Elle reste donc essentielle au secteur pour se rendre légitime.

L'implication peut prendre des degrés différents et l'acteur associatif peut passer de témoin, concerné qui adopte une posture de restitution objectivante, à porte-parole, impliqué qui représente une vision de l'événement.

### **XI.3.2. Porte-parole... mais de qui ?**

Le porte-parole, au sens du dictionnaire usuel, est bien « la personne qui prend la parole au nom de quelqu'un d'autre »<sup>205</sup> (un groupe, une assemblée, etc.). Le porte-parole « est le groupe fait homme »<sup>206</sup>. Le pédagogue militant se fait porte-voix en direction des *autres* qui cherchent à comprendre le territoire dit sensible. Les termes alors posés comme équivalents sont « représentant » ou « interprète ». Ce dernier terme est particulièrement intéressant en ce qu'il pointe, par sa polysémie, le caractère complexe du rôle de porte-parole que joue le secteur associatif. En effet, l'interprète est tout autant celui qui joue un rôle écrit par un autre

---

<sup>204</sup> *Ibid.*, p. 127-128.

<sup>205</sup> *Le Petit Robert*, Edition 2001.

<sup>206</sup> Bourdieu P., *Choses dites*, Minuit, Paris, 1987, 229p.



(le comédien, le chanteur) que l'intermédiaire qui traduit une langue en une autre ou encore celui qui explicite un texte, un présage, un rêve (l'exégète, le commentateur). Plusieurs dimensions se combinent donc dans l'exercice de cette fonction qui peut être plus ou moins objective, plus ou moins interprétative, plus ou moins explicative. On sait que dire que l'on « relate un fait » ne suffit pas à assurer une objectivité ou une neutralité dans la mesure où tout fait est le résultat d'une construction cognitive et d'une certaine compréhension, nécessairement située, pourrait-on dire avec Bourdieu, et n'offre qu'une vision possible du fait observé.

Les « émeutes d'octobre-novembre 2005 » ont – après bien d'autres<sup>207</sup> – suscité de multiples interprétations allant, pour les principales, du désœuvrement à la révolte sociale de classes populaires et de la violence gratuite de délinquants à la construction collective d'un mouvement politique. Les acteurs associatifs interpellés par les médias – et supposés, en tant que porte-parole du territoire, capables de rassembler le point de vue des jeunes concernés, de leurs camarades, voire plus largement de l'ensemble de la population – ont proposé eux aussi des interprétations très variées. Si tous savaient « depuis pas mal de temps que ça allait péter », ils admettaient tous ne pouvoir donner qu'une interprétation située et donc limitée du phénomène.

Ce rôle de porte-parole, attribué ou revendiqué, de « parleur »<sup>208</sup> se trouve véritablement au cœur des missions du secteur associatif (comme du secteur social en général). Il vise explicitement à faire exister une parole publique, ou plutôt une parole dans la sphère publique (dans l'arène publique, selon Michel Callon et Nicolas Dodier<sup>209</sup>). Cette prise de parole « au nom de » se fait partiellement au détriment de celui dont la parole est censée être rapportée. « Parler au nom de, c'est faire taire celui au nom duquel on parle »<sup>210</sup> dans la mesure où la

---

<sup>207</sup> Sur l'histoire de l'interprétation de phénomènes dits émeutiers, voir Bachmann Ch., Le Guennec N., *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Albin Michel, Paris, 1996, 557p. L'un des interviewés tenaient ces propos, concernant un événement émeutier de 2001 sur le quartier de Borny : « Moi, je l'ai vu venir l'émeute, on était sur le trottoir avec Martin et on a dit "ce soir, ça va péter" et c'était sûr. On connaît le quartier, on connaît les gens, on sait comment ils fonctionnent. Tout le monde s'en fout mais c'est faut pas s'étonner après. » (Entretien responsable *ATTM*, 24 mai 2002).

<sup>208</sup> Le « parleur » est défini par Luc Boltanski comme le spectateur d'une souffrance, doté d'une capacité réflexive, qui est en capacité de peindre la situation sociale considérée et de la communiquer à d'autres. Boltanski L., *Op. cit.*, 1993, p. 65.

<sup>209</sup> Callon M., « La leçon d'humanité de Gino », *Art. cit.*, 1999 ; Barbot J., Dodier N., Rosman S., *Les espaces de la mobilisation autour des essais thérapeutiques et de la mise à disposition de nouveaux traitements. Le cas de l'épidémie à VIH*, CERMES, rapport pour l'ANRS, 1998, 596p. Dodier définit en effet « l'arène publique » comme un dispositif permettant de mettre en relation des locuteurs et l'audience à laquelle ils s'adressent. Selon lui, une arène peut être caractérisée par : (i) les conditions régissant l'entrée des locuteurs et ce sur quoi ils peuvent s'exprimer ; (ii) les conditions relatives au mode de confrontation entre locuteurs et entre locuteurs et audience ; (iii) les supports d'inscription des discours produits ; (iv) l'audience visée par le dispositif et définie par les conditions d'accès. », Callon M., *Ibid.*, p. 207.

<sup>210</sup> *Ibid.*, p. 224.

parole est traduite par celui qui la porte puisqu'il le fait avec ses propres mots, sa propre argumentation, audible dans la sphère publique et par l'audience visée. Plus que d'exprimer directement la parole des quartiers dits sensibles, cette prise de parole retraduit une situation, un sentiment, un comportement (d'usagers muets) en des termes acceptables pour la sphère publique. Cette fonction de porte-parole, au cœur de la pratique associative, s'avère donc éminemment politique puisque, selon l'acteur associatif interrogé, le territoire dit sensible ne sera pas représenté de la même manière. Le territoire en sa totalité, étant lui-même composé d'acteurs multiples (plus ou moins jeunes, en emploi ou non, femmes et hommes, votant à droite, à gauche ou pas du tout, etc.), il ne peut être représenté par un seul acteur associatif. La parole portée sera celle d'une partie du territoire ou, dans certains cas, celle du secteur associatif lui-même. Le porte-parole, représentant d'un groupe, n'est ni plus ni moins neutre que le témoin, représentant de lui-même pris dans une situation sociale. Il est impliqué dans des rapports sociaux et politiques et peut, à ce titre, devenir un *activateur*.

### **XI.3.3. Un rôle d'activateur**

Comme je l'ai déjà indiqué, il s'agit d'entendre *activateur* au sens de l'activateur de particules qui met en mouvement des corps (photoconducteurs en chimie, individuels et sociaux, nous concernant) inertes ou ralentis. Il s'agit plus précisément, lorsque l'on écoute les interviewés, de « politiser, éveiller les consciences politiques, citoyennes, "militantiser" », d'activer le « potentiel politique »<sup>211</sup> des usagers (et notamment des jeunes) dans le but idéal de « réparer ou du moins réduire les injustices, les inégalités sociales ». Il s'agit pour eux d'impliquer d'autres personnes dans leurs luttes qu'ils estiment prioritaires et justes. Ce type de discours est bien plus caractéristique des structures à visée émancipatrice, suivant notre typologie, que de celles à visée gestionnaire ou occupationnelle, pour qui l'idée de lutte ou de conflit social ne correspond pas à un mode normal (au sens de classique) de leur *agir pragmatique*. Leur mode de fonctionnement n'appartient pas à ce monde-là. Il semble beaucoup plus pacifié.

Le collectif RAI<sup>212</sup> est particulièrement exemplaire de ce type de structure à visée émancipatrice dans la mesure où il définit ses propres missions comme relevant de trois axes principaux : la « dénonciation », la « revendication » et la « contre-proposition ». On sent ici, très clairement, que les fonctions de témoin ou de porte-parole décrites précédemment, sont

---

<sup>211</sup> Crettiez X., Sommier I. (sous la dir.), *La France rebelle. Tous les mouvements et acteurs de la contestation*, Editions Michalon, Paris, 2006, 697p., p. 29-44, p. 41.

<sup>212</sup> Collectif RAI, « Le réseau d'alerte inégalités et l'expertise associative », p. 89-95 in Lochard Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *Op. cit.*, 2003.

largement radicalisées et que l'investissement dans l'action politique est beaucoup plus net. Le lien entre la visée des structures associatives et leur position dans l'espace social et politique (local comme national) d'une part et la lecture faite d'une situation sociale (ordinaire comme extraordinaire) et l'engagement dans un rôle de porte-parole d'autre part, est alors manifeste puisque les premières ont un impact sur les seconds. On retrouve ce type revendicatif dans des structures telles que l'*AJB*. L'extrait suivant pointe (et dénonce) les rapports différents (conflictuels, tendus, complices) qui peuvent exister entre structures et institutions selon que les premières ont une visée de type émancipateur, gestionnaire ou occupationnel. Leurs rapports, et notamment les attributions et soutiens financiers, sont alors conditionnés par la nature de ce rapport.

« Mais en 2001 c'était extrêmement difficile parce que tous les financements ont été décalés en septembre. On a eu du retard sur des demandes, etc. et puis euh... et puis on s'est retrouvés... on s'est retrouvés face à des élus et des institutionnels qui euh... n'avaient pas forcément la volonté ou n'ont pas pris en compte les réels enjeux dans ce quartier quoi. Bon... donc **on a été financés quand même, soutenus mais au tiers de ce qu'on avait demandé** ce qui a mis en cause tous nos plans de développement euh... notre projet de restructuration, etc. quoi. Et puis **tout le long, ça a été comme ça** parce qu'on a été financé essentiellement dans le cadre du Contrat de Ville par exemple. Et euh... le problème aujourd'hui des dispositifs d'Etat comme ça, de plus en plus... ben ont connu... nous, on l'a connu en tout cas euh... ben... elle retire quand même euh... progressivement quand même euh... tous les financements de droit commun pour laisser la Politique de la Ville gérer les actions qui normalement... le Contrat de Ville c'est... c'est des financements d'actions... de nouvelles actions, etc. mais c'est pas... ça comporte pas la réalisation d'activités, de postes donc euh... **ça fragilise énormément les relations qu'il y a dans ce quartier quoi et surtout la pluralité associative** quoi. Mais à côté de ça, bon ben ce qu'on remarque beaucoup ici c'est qu'il y a **quand même une sorte de monopole associatif qui est voulu par la mairie de façon à ce que ça soit...** ou d'**avoir un seul interlocuteur sur le quartier** et puis les associations qui tournent autour on... [il baisse la voix] on s'en fout quoi. **Le GPV par exemple, c'est une mascarade de la pire espèce** quoi parce que actuellement je me suis investi avec beaucoup d'autres assoc. Et on s'est aperçu par exemple qu'il y a deux gros projets qui devaient être soumis à tout le monde et sans en avoir référé ni aux habitants ni aux associations quoi. Voilà. Pourquoi ? Ben parce que y a des enjeux législatifs bientôt et que... voilà quoi. C'est eux qui le font quoi. » (Entretien responsable *AJB*, 07 mai 2002)

Le mélange des genres (politique, syndical et associatif) ne semble pas faciliter l'engagement personnel ou collectif. Par contre, la distinction entre types de structures semble être bien plus favorable à l'engagement. Cela s'explique notamment par ce que Olivier Masclet<sup>213</sup> a pu appeler « le rendez-vous manqué » entre « la gauche et les cités » ou plus exactement entre les partis politiques de gauche et les syndicats ouvriers et les habitants de ces quartiers populaires. L'auteur, pour comprendre la distance entre les militants d'hier et ceux

---

<sup>213</sup> Masclet O., *Op. cit.*, 2003.

d'aujourd'hui, les militants politiques et les militants associatifs (de quartier), voire la *quasi* absence de militants politiques et syndicaux parmi les populations des quartiers populaires actuels évoque les différents processus sociaux qui ont transformé notre société et les rapports sociaux, notamment dans la classe ouvrière. Ainsi note-t-il :

« Il faut d'abord mesurer tout ce qui sépare les enfants d'immigrés algériens et marocains des secondes générations antérieures (italienne, belge, polonaise...). Alors que celles-ci avaient pu rencontrer les partis de gauche et en devenir le fer de lance<sup>214</sup>, les enfants d'immigrés d'aujourd'hui sont largement absents des usines<sup>215</sup>, des syndicats et des partis ouvriers qui se trouvent, depuis un siècle, au cœur de la socialisation politique des milieux populaires. La désindustrialisation de régions entières, la montée d'un chômage de masse, le morcellement des collectifs de travail et la dégradation de la condition ouvrière ont défait les cadres sociaux et mentaux antérieurs qui avaient produit les générations ouvrières et les militants politiques et syndicaux. »<sup>216</sup>

Le témoignage de Younes Amrani, au cours de ses échanges épistolaires avec le sociologue Stéphane Beaud, est à ce titre des plus représentatifs de ce « rendez-vous manqué » :

« Politiquement, on dira que depuis mon adolescence j'ai toujours été sensible aux injustices et à la misère sociale, mais je n'ai jamais pensé à cela d'une manière organisée. D'ailleurs le militantisme ne m'intéresse toujours pas car je trouve qu'il est très peu désintéressé (à voir...). En tout cas, comme je disais, je n'ai jamais été dupe de la gauche de gouvernement et je m'en porte bien. »<sup>217</sup>

Face à cette situation, qui dépasse la seule limite territoriale du quartier populaire et de la classe ouvrière, les acteurs associatifs œuvrent pour un « éveil » des consciences, selon l'expression de certains interviewés Il s'agit de mener un travail politique visant à déclencher une prise en charge autonome de soi pour et par chacun et un travail de transformation profond du quartier (de son image, de ses réalités sociales et économiques). Voyons justement ce qu'il en est plus précisément de ce travail sur l'image du territoire dit sensible.

---

<sup>214</sup> Que ce soit en Lorraine, dans le Nord ou dans le Midi industriel et minier. Voir l'ensemble des travaux de Gérard Noiriel, en particulier *Etat, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Belin, Paris, 2001, 587p.

<sup>215</sup> Le développement du travail intérimaire a brisé la chaîne des solidarités entre générations ouvrières et creusé la distance entre ouvriers permanents et précaires, qui se recrutent surtout chez les enfants d'immigrés.

<sup>216</sup> Masclet O., « La gauche et les cités, un rendez-vous manqué », in *Manière de voir*, n°89, oct-nov. 2006, p. 30-33, p. 32.

<sup>217</sup> Younes Amrani (pseudonyme) est ce jeune emploi-jeune qui a entretenu une correspondance avec Stéphane Beaud suite à la lecture qu'il a faite de l'ouvrage du sociologue *80% au bac... et après ?* Amrani Y., Beaud S., *Pays de malheur ! Un jeune de cité écrit à un sociologue*, Lé Découverte, Paris, (2004) 2005, 255p., p. 32.

### **XI.3.4. Une priorité : le travail sur l'image du territoire**

Après avoir rappelé l'image contre laquelle le secteur associatif tente de lutter, il s'agira de voir comment il s'y prend pour agir et quels sont les effets produits par cette action.

#### **XI.3.4.1. Les enjeux de la lutte contre l'image « sensible » d'un territoire**

L'image contre laquelle s'érige le *pédagogue militant* est celle bien connue car fortement médiatisée – à tort ou à raison selon les cas et les moments – de banlieues dangereuses, violentes, lieux de l'anomie, du désœuvrement, de l'exclusion, de l'abandon, du ghetto, etc.<sup>218</sup> Il s'agit, comme le dit Loïc Wacquant, de lutter contre une image de « friches urbaines ou de "cours des miracles" de la ville postindustrielle que seuls fréquenteraient les déviants et les déchets de la société. »<sup>219</sup> Métaphores violentes mais qui donnent, me semble-t-il, le ton de ce qui se joue dans ces territoires et dans les rapports entre ces territoires et *les autres*. Quels sont alors les enjeux et les motifs qui justifient cette lutte et lui confèrent le statut d'une lutte prioritaire<sup>220</sup> ?

Les travailleurs associatifs agissent en direction de trois groupes (les *autres* habitants, les *autres* institutionnels et les habitants des territoires stigmatisés<sup>221</sup>) pour contrer trois problèmes essentiels : l'entretien d'une opposition entre territoires (eux/nous), la centration sur les phénomènes négatifs du territoire (chômage et délinquance entre autres) et le risque de la réduction identitaire ; trois enjeux majeurs, qu'il s'agit d'envisager maintenant.

##### *XI.3.4.1.1. Une action envers « les autres » habitants*

Le premier enjeu tient à la réhabilitation de ces quartiers auprès des habitants des autres quartiers, afin que des échanges inter-quartiers puissent exister sans peur ni appréhension particulière car, comme le notait Younes Amrani, c'est « dès lors qu'on se rend dans un

---

<sup>218</sup> Sur la prégnance de cette image médiatique négative, diffusée par certains médias, voir Garcin-Marrou I., « Des "jeunes" et des "banlieues" dans la presse de l'automne 2005 : entre compréhension et relégation », *Espaces et sociétés*, n°128-129, 2007/1-2, p. 23-37.

<sup>219</sup> Wacquant L., *Op. cit.*, (2005) 2006, p. 246.

<sup>220</sup> Même si, encore une fois, il est important de rappeler que cette lutte face à l'image essentiellement négative des quartiers dits sensibles n'est jamais menée seule mais conjointement aux autres actions (de formation, éducation, de retour à l'emploi, etc.) voire, le plus souvent, à travers ces autres actions, qui servent de fond et de forme à cette lutte en direction *des autres* précisément.

<sup>221</sup> Qu'il s'agisse de lutter contre une « stigmatisation collective » ou un « préjugé individuel ». Elias N., *Logiques de l'exclusion*, Fayard, Agora, Paris, 1997 (1965, *The Established and the Outsiders*, Sage Publications), 341p.

milieu différent, [qu']on se rend compte qu'on n'est pas comme les autres »<sup>222</sup>. Le secteur associatif tend alors à rendre visible la *normalité* des territoires dits sensibles, ainsi stigmatisés. Il s'agit de normaliser le regard des « extérieurs » (*les autres*), de construire un nouveau regard, qui serait un regard ordinaire plutôt que le regard suspect, parfois condescendant, toujours (ou presque) négatif qui est posé médiatiquement et politiquement sur ces territoires. Cet objectif impose de travailler sur les « cosmologies locales, c'est-à-dire les systèmes de représentation dans lesquels sont mises en forme les catégories de l'identité et de l'altérité »<sup>223</sup> car elles sont ce sur quoi se fondent nos raisonnements, nos discours et nos actions.

« C'est justement de **construire des passerelles entre euh... ces quartiers et le reste de la ville**, entre les enfants qui grandissent dans ces quartiers et les enfants qui grandissent euh... dans les autres quartiers euh... parce qu'effectivement on peut considérer d'une façon peut-être un peu voire arbitraire ou classique que euh... ben [les étudiants de demain], dans quartiers-là qu'il faut aller et euh... ben ce serait bien qu'ils aient été formés et euh... à une certaine... à une certaine tolérance, [...] et les jeunes [qui sont dans les quartiers], ils connaissent l'histoire de la France parce que c'est vrai que on a tendance à... enseigner aux enfants une histoire de la France où... avec des frontières bien définies et qu'on oublie que les gens ont passé les frontières et ça depuis toujours. Et que... les immigrés... y a pas que des maghrébins mais y a eu des espagnols, des immigrés italiens... que c'est quelque chose qu'on laisse pas trop transparaître dans... dans l'éducation de... de nos enfants et je pense que c'est important de travailler aussi avec ces enfants-là donc qui sont confrontés à l'immigration mais on peut **sensibiliser justement aux connaissances des cultures**. » (Entretien responsable *ISM-Est*, 07 mai 2002)

Construire des « passerelles entre ces quartiers et le reste de la ville » passe alors par des partenariats avec les institutions (ici, l'Ecole) afin de toucher les populations (ici, les enfants) dans l'objectif de transformer les représentations ordinaires. L'organisation des fêtes, soirées et divers ateliers dont on a fait mention plus haut répondent également à ce souci de créer des lieux d'échanges afin de contrecarrer les « idées toutes faites » à l'encontre des quartiers populaires car ces dernières, autrement appelées « idées reçues » ou « héritées »<sup>224</sup> ou encore « habitudes discursives »<sup>225</sup> nous mettent sur « pilote discursif automatique »<sup>226</sup>. Lutter contre ces idées vise à rétablir une analyse dite objective, moins affective et affectée,

---

<sup>222</sup> Amrani Y., Beaud S., *Op. cit.*, 2005, p. 32.

<sup>223</sup> Augé M., *Op. cit.*, 1992, p. 52.

<sup>224</sup> De Singly F., *Op. cit.*, 2003, p. 31 : « Une idée reçue – belle expression – signifie aujourd'hui une idée qui demande examen. L'individu qui reçoit, par transmission, une idée de ses parents peut considérer cet héritage comme un "préjugé", un jugé par d'autres. il doit donc le juger avant de le faire sien éventuellement, suivant la leçon des Lumières. »

<sup>225</sup> Lahire B., « L'illettrisme ou le monde social à l'aune de la culture », *Sociotoile*, retranscription d'une conférence donnée dans le cadre de « L'Université de tous les savoirs » le 1<sup>er</sup> septembre 2000, <http://www.sociotoile.net/article86.html>, 12p., p. 2.

<sup>226</sup> *Ibid.*, p. 2.

moins empreinte de préjugés, de routines ou de facilités langagières qui peuvent amener à des représentations, dans le meilleur des cas, abusives et dans le pire, fallacieuses, nuisibles voire dangereuses (par le développement inconsidéré de haines entre groupes sociaux, quelle que soit la nature de ces groupes, religieuse, politique, sociale, ethnique, générationnelle, sexuée, etc.). Un cas particulièrement exemplaire de la nécessité cette lutte contre les « habitudes discursives » est donnée par l'image du « jeune-de-banlieue ». Il est défini dans l'imaginaire collectif (co-construit par le médiatique, le politique, la conversation courante, etc.) par une origine ethnique (le plus souvent l'origine maghrébine), un habillement (suivant la métonymie classique « survet'-casquette-basket ») et un langage (un verlan argotique<sup>227</sup>) qui contribue à donner une image tronquée de la jeunesse populaire des quartiers dits sensibles. Cette lutte contre les « habitudes discursives » ne s'adresse cependant pas exclusivement aux *autres* habitants mais concerne également les *autres* institutions (entendu ici dans un sens très large qui englobe l'ensemble du social)

#### *XI.3.4.1.2. Une action envers « les autres » institutionnels*

Le second enjeu vise à décentrer le regard du public, focalisé sur les phénomènes négatifs, et à le rendre sensible aux aspects positifs des territoires dits sensibles afin de corriger l'approche de ces quartiers. Il s'agit, ici, de contrer les analyses qui entretiennent une vision apocalyptique, misérabiliste et alarmiste de ces territoires, en privilégiant un point de vue particulier, en gommant les nuances constatées lors des enquêtes réalisées ou en faisant entendre plus fortement certains témoignages que d'autres<sup>228</sup>. Cette mobilisation de l'expertise associative dans la lutte contre « la mauvaise image » la conduit à s'affronter à de nombreux acteurs collectifs et individuels : acteurs politiques, administratifs, médiatiques, scientifiques voire associatifs car là encore le secteur associatif ne fait pas front comme un seul homme face à de « mauvaises » expertises. Certaines structures associatives non seulement approuvent ces représentations négatives mais contribuent à les alimenter et à les renforcer à coup de témoignages acides et condescendants à l'égard de la population de ces territoires qui renforcent et la stigmatisation et l'exclusion ; on observe, autrement dit, une co-construction de l'image de ces territoires comme lieux privilégiés de « l'exclusion », de « la

<sup>227</sup> Sur l'analyse de ce « nouveau » langage des jeunes (à prononcer « djeunse »), voir entre autres Goudaillier J.-P., *Comment tu tchatches ! Dictionnaire du Français contemporain des cités*, éditions Maisonneuve & Larose, 2001, 304p. Rouff K., « La langue des cités est-elle fréquentable ? », *Lien social*, n°608, fév. 2002, 3p.

<sup>228</sup> Pour une analyse d'un cas d'études orientées, spécifiques à propos des services publics, voir Siblot Y., « "Adapter" les services publics aux habitants des "quartiers difficiles" Diagnostics misérabilistes et réformes libérales. », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°159 « Politique des espaces urbains. Penser, classer, administrer la pauvreté (1) », sept. 2005, p. 71-87.

démission des parents », de « la violence », de « l'islamisation », des « conflits ethniques », etc., etc. Cette expertise associative, par la place *in situ* de ses acteurs, reçoit une audience particulièrement forte, d'autant que la place et la valeur de la parole « des vrais gens », « des gens de terrain » a acquis une place grandissante suivant un postulat de l'authenticité et de la sincérité. L'expert associatif s'est ainsi vu attribuer un ensemble de compétences et de capacités en situation de plus en plus grand. Pour autant, le caractère contradictoire des expertises tend à rappeler combien le jugement associatif reste un jugement situé, pris dans des conditions et des contingences sociales, économiques et politiques. Ceux qui cherchent à déconstruire l'image réductrice des quartiers dits sensibles luttent contre ce que Bernard Lahire appelle, concernant le cas de l'illettrisme, « l'autonomisation du problème social »<sup>229</sup> par les experts. En d'autres termes, le travail de réparation sociale entrepris par le secteur associatif vise à redéfinir les contours du problème social du « quartier dit sensible » évitant toute représentation unidimensionnelle. Il s'agit de montrer que ce problème ne peut se réduire ni à un problème de jeunesse, ni à un problème d'immigration, ni à un problème économique, ni à un problème social ou sociétal, ni même à un problème d'une jeunesse populaire issue de l'immigration. Et qu'une juste représentation de la réalité des quartiers dits sensibles nécessite la prise en compte de plusieurs dimensions (de l'ordre de la pratique comme des représentations, de l'histoire comme de la vie politique actuelle, etc.) qui, conjuguées, favorisent l'émergence de situations publiques conflictuelles, discriminantes voire ségrégationnistes. Ce travail de redéfinition des contours du « problème social » représenté par le quartier dit sensible (entendu à la fois comme entité réelle, comme type social et comme catégorie de l'action publique) constitue le cœur de l'expertise associative visant à rétablir une symétrie entre les quartiers dits sensibles et les quartiers dits normaux. Il s'agit, comme le dit Bruno Latour, de « renverser le fétiche » et « renverser le fétiche revient donc à inverser l'inversion, à rectifier l'image, et à rendre l'initiative de l'action à son véritable maître. »<sup>230</sup> La visée de ce discours expert consiste à revendiquer l'initiative sociale portée par le quartier et la place centrale qu'occupe le secteur associatif dans l'action du quartier. Cette place centrale n'en reste pas moins plurielle voire contradictoire et paradoxale dans la mesure où celle-ci oscille d'une *gestion* du « problème » (par la mise en place des dispositifs et de la mise à disposition de moyens humains et non humains compétents) à sa *contestation* (par la manifestation interne ou externe, publique du refus de cette prise en charge ou de cette qualification d'un problème), en passant par sa *revendication* (par exemple,

---

<sup>229</sup> Lahire B., *Art. cit.*, 2000, p. 7.

<sup>230</sup> Latour B., *Op. cit.*, 1996, p. 25.



par la demande de subventions supplémentaires pour prendre en charge tel ou tel aspect du problème désigné) ou encore par sa *création* même (par la désignation d'un « nouveau » problème, son « invention »<sup>231</sup>). Ces différents aspects s'adressent plus spécifiquement aux autres acteurs (qu'ils soient d'autres associatifs, comme aux experts institutionnels, universitaires, etc.).

Le travail associatif qui vise à lutter contre la désignation publique de ces quartiers comme sensibles, dangereux, désœuvrés, etc. est d'autant plus central qu'il touche à l'identité individuelle et collective des habitants de ces territoires stigmatisés. Il s'agit alors de lutter contre ce processus de réification identitaire qui réduit les individus des quartiers dits sensibles à leur seule appartenance territoriale dite sensible. Comme le rappelle De Singly, l'individu est « multidimensionnel »<sup>232</sup> et l'attacher à une seule dimension (culturelle, sociale, familiale, productive, religieuse ou encore territoriale) revient à le contraindre à une identité qui n'est pas la sienne, du moins dans sa totalité ; ce qui finalement revient à être une « construction frauduleuse de l'identité »<sup>233</sup> en ce qu'elle l'assigne provisoirement ou durablement (telle la figure du « jeune-de-banlieue » qui n'est que version actuelle du blouson noir, du zonard ou du banlieusard) à une identité réductrice, le plus souvent négative et insultante (le jeune délinquant et violent). La logique ici à l'œuvre reste celle d'un tri opéré entre le bon grain et l'ivraie<sup>234</sup>. Wacquant note que « la stigmatisation territoriale affecte non seulement les interactions avec les employeurs mais aussi celles avec la police, la justice et les agences locales de l'ANPE et de l'aide sociale, qui s'avèrent particulièrement promptes à modifier leur conduite sur la base de la résidence dans une cité dégradée »<sup>235</sup>, au point que, comme le soulignait un salarié de *Permanence Emploi*, pour soutenir un jeune diplômé pour l'obtention d'un poste, mieux vaut éviter d'appeler au nom de l'antenne du quartier de Borny et en rester à un niveau plus général (Metz) :

« On a de tout. Du maîtrise, du Licence... J'ai des licences, j'ai des maîtrises, j'ai du CAP, j'ai du Bac... mais **eux, leur gros problème qu'ils ont en fait c'est qu'ils viennent de Borny.** Et

---

<sup>231</sup> Lahire B., *L'invention de l'illettrisme*. *Op. cit.*, 1999.

<sup>232</sup> De Singly, *Op. cit.*, 2003, p. 84 et suivantes.

<sup>233</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>234</sup> Logique qui continue de prévaloir dans les analyses politiques et médiatiques actuelles, en dépit de toutes les analyses sociologiques qui établissent le caractère fallacieux de cette manière de poser le problème, comme le montrent très bien Stéphane Beaud et Michel Pialoux à l'occasion de leur participation à un ouvrage collectif qui a suivi les « émeutes d'octobre-novembre 2005 ». Beaud S., Pialoux M., « La « racaille » et les « vrais jeunes » : critique d'une vision binaire du monde des cités », p. 17-27 in Belaïd Ch. (coord.), *Banlieue, lendemains de révolte*, La dispute et Regards, Paris, 2006, 154p.

<sup>235</sup> Wacquant L. *Op. cit.*, (2005) 2006, p. 181.

c'est ça qui nous, au sein de notre association, peut-être que eux ils ont plus d'expérience ! Alors ils viennent avec leur Bac, il faut téléphoner à Nanterre, **éviter de dire Borny**. Dès qu'ils disent Borny c'est "wouaw !" c'est le tueur, c'est le délinquant ! En fait, **nous, quand on appelle l'employeur, on évite de dire Borny. On peut pas. Faut juste dire Metz. « Permanence Emploi de Metz » et là il dit rien. Autrement non.** »

François Dubet faisait déjà la même analyse en 1987 dans son ouvrage *la galère* concernant la police puisqu'il notait que « l'appartenance à la cité stigmatise et fait peser un soupçon de culpabilité. »<sup>236</sup> *L'a priori* ou plutôt les *a priori* à l'encontre du territoire pèsent alors fortement sur le devenir des habitants des quartiers dits sensibles, qui portent individuellement le stigmate collectif du territoire et de sa réputation. Et les dernières études sur le sujet continuent de faire inlassablement le même constat à savoir celui d'un « profond malaise »<sup>237</sup> entre la police et les quartiers dits sensibles au point aujourd'hui de pouvoir montrer que « les forces de l'ordre, censées réduire le sentiment d'insécurité des populations des quartiers populaires, contribuent paradoxalement à l'amplifier. »<sup>238</sup> Le quotidien comme l'extraordinaire (le cas de l'émeute par exemple) deviennent des moments de tension, de suspicion et d'oppression pour les habitants de ces quartiers, et notamment pour les jeunes (essentiellement les garçons<sup>239</sup>). Il s'agit donc, pour le secteur d'agir également en direction des habitants des territoires dits sensibles eux-mêmes.

#### *XI.3.4.1.3. Une action envers les habitants du territoire stigmatisé*

Le troisième enjeu se place en effet en direction des habitants des quartiers dits sensibles eux-mêmes, qui par intériorisation de cette définition d'eux-mêmes et de leur quartier, peuvent se mettre à agir de la façon dont ils sont définis. Autrement dit, il s'agit d'éviter ce que l'on appelle la « prophétie autocréatrice »<sup>240</sup> ou « prophétie autoréalisatrice »<sup>241</sup> c'est-à-dire d'éviter que le discours tenu ne soit finalement performatif c'est-à-dire qu'il fasse advenir ce qu'il énonce et que les populations, notamment la jeunesse stigmatisée, ne soit dans des logiques destructrices conformes à l'image négative qui leur est le plus souvent assignée. En

<sup>236</sup> Dubet F., *Op. cit.*, 1987, p. 75.

<sup>237</sup> Mohammed M., Mucchielli L., « La police dans les « quartiers sensibles » : un profond malaise », p. 98-119 in Le Goaziou V., Mucchielli L., *Quand les banlieues brûlent... retour sur les émeutes de novembre 2005*, La découverte, Coll. sur le vif, Paris, 2006, 155p. Voir également Mucchielli L., « Il faut changer la façon de « faire la police » dans les « quartiers sensibles » », p. 93-105 in Belaïd Ch. (coord.), *Op. cit.*, 2006.

<sup>238</sup> Mohammed M., Mucchielli L., *Ibid.*, p. 111.

<sup>239</sup> Beaud S., Pialoux M., *Art. cit.*, 2006, p. 22.

<sup>240</sup> Merton R. K., *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Plon, Paris, (Ed. originale en anglais, 1957) 1965, 515p.

<sup>241</sup> Bourdieu P., *Ce que parler veut dire*, Fayard, Paris, 1982, 243p. Principalement les chapitres « La force de la représentation », p. 135-148 et « Décrire et prescrire : les conditions de possibilité et les limites de l'efficacité politique », p. 149-161.

effet, comme le rappelle Pierre Bourdieu, à la suite d'Emile Benveniste<sup>242</sup>, « par le fait de dire des choses avec autorité, c'est-à-dire à la face de tous et au nom de tous, publiquement et officiellement, il les arrache à l'arbitraire, il les sanctionne, les sanctifie, les consacre, les fait exister comme dignes d'exister, comme conformes à la nature des choses, "naturelles". »<sup>243</sup> Il s'agit donc de combattre la force d'un découpage social qui se présente comme naturel mais est en fait « le produit d'une imposition arbitraire »<sup>244</sup>. La frontière entre le quartier « normal » et le quartier « sensible » repose très clairement sur ce phénomène d'imposition. Ce qui détermine le caractère « sensible » d'un quartier, on l'a montré, est le résultat du travail de désignation de quelques acteurs (scientifiques, politiques, administratifs) qui ont réussi à faire advenir leur analyse (fondée sur un ensemble de critères articulés et agglomérés<sup>245</sup>) de la réalité de tel ou tel quartier comme LA réalité. Et les débats qui traversent notre société à tous les niveaux (des politiques aux médias en passant par le champ scientifique et de la conversation ordinaire) expriment les luttes qui se livrent couramment pour la définition d'un quartier (comme « sensible » ou non), d'une population (comme « à risque » ou pas) voire d'un établissement (comme « prioritaire » ou non), etc. C'est cette lutte définitionnelle que mènent consciemment les *pédagogues militants* du secteur associatif lorsqu'ils cherchent à imposer une définition du territoire qu'ils jugent plus légitime au regard de leur propre expertise. Le travail associatif consiste alors, par la mise en œuvre d'actions et de projets sur les territoires concernés avec la population dudit territoire (et avec les *autres* le cas échéant), à rendre visible « la réalité positive » du quartier et de la population dans un souci de valorisation des actions, de la population et du territoire. Cette action utilise les moyens mêmes qu'elle combat, à savoir un discours expert et des dispositifs d'évaluation qui visent à faire advenir ce que le discours décrit à savoir un quartier où la population travaille, se cultive, échange, est solidaire, etc., bref, où des « choses bien se passent ».

« Nous, on dispose d'outils, d'ateliers de travail, etc. des choses comme ça. Et **nous, on peut valoriser les choses positives de ce quartier. Et on produit des films, des CD-rom, on est partenaire de différentes expositions de ce type-là** [il montre une exposition de tableaux située dans la pièce derrière nous et une autre exposition de photographies juste à côté de nous, à

---

<sup>242</sup> Benveniste E., *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, II, « Pouvoir, droit, religion », Ed. de Minuit, Paris, 1969, p. 14-15 (et aussi, à propos de *krainein*, comme pouvoir de prédire, p. 41), cité par Bourdieu P., *Op. cit.*, 2002, p. 137.

<sup>243</sup> *Ibid.*, p. 138.

<sup>244</sup> *Ibid.*, p. 139.

<sup>245</sup> « Le passage de l'état de groupe pratique à l'état de groupe institué (classe, nation, etc.) suppose la construction du principe de classement capable de produire l'ensemble des propriétés distinctives qui sont caractéristiques de l'ensemble des membres de ce groupe et d'annuler du même coup l'ensemble des propriétés non pertinentes qu'une partie ou la totalité de ses membres possèdent à d'autres titres (par exemple les propriétés de nationalité, d'âge ou de sexe) et qui pourraient servir de base à d'autres constructions. », *Ibid.*, p. 153.

l'entrée de la médiathèque]. A partir de la réalisation de ce type de travail, d'expositions, beaucoup de gens sont venus et c'était surtout des gens de toutes origines. Pour nous, c'est important. **On voulait absolument que ces actions du quartier deviennent des choses positives, ce qui n'est pas traité dans la presse locale.** Jusqu'au jour d'aujourd'hui ou presque, **ils montrent que les choses négatives.** Et nous, on voulait en faire une chose positive. Tous ces mélanges, c'est assez mal montré alors que pour nous, c'est une richesse quoi ! Et **pour les gens, c'était décrit négativement parce que chaque fois qu'il y avait un Maghrébin ou un Turc ou un autre qui faisait un mauvais coup, y avait une page dans le journal. Et on a dit « non, c'est pas possible ».** Mais c'est vrai ! Faut pas le nier non plus. **Y a des problèmes : l'économie souterraine, dans ce quartier, c'est important ! Néanmoins, y a pas que ça !!!! Et pour les gens de l'extérieur, y a que ça !** Alors, l'élément supplémentaire,... nous, on veut changer l'image. **On veut travailler sur l'image de Borny.** Et prenons cette exposition [celle de photos à l'entrée de la médiathèque, qui présente des photos d'enfants en groupe de travail mobilisés sur le thème des religions dans différents lieux de Borny : Collège Paul Valéry, Les Hauts de Blémont en partenariat avec les imams et le prêtre de Borny] . Ici, placée à l'entrée de la médiathèque, c'est un local, pour nous, formidable : **y a 50% des gens qui viennent de l'extérieur, qui ne sont pas de Borny.** Et c'est une façon, lorsqu'ils voient cette exposition, de les interpeller en disant « voyez ! A Borny, ce qui s'y passe ! » C'est vrai qu'on a pas les moyens financiers dans la presse de faire un encart d'une page. » (Entretien Président *La Passerelle*, 15 avril 2002)

Ainsi, le secteur associatif, dès lors qu'il se veut *pédagogue militant*, s'efforce par la diffusion de son expertise (par communiqués de presse ou d'autres types de publications, par engagement à des commissions, conseils et autres dispositifs dits participatifs ou encore par des échanges sur un mode plus informel) de rompre tant avec le « volontarisme de l'ignorance ou du désespoir qu'avec le laisser-faire »<sup>246</sup>. Ce travail de rupture vise à combattre le phénomène d'induction qui tend à faire advenir des phénomènes sociaux par les effets d'annonce du risque qu'ils représentent. Confirmer ou infirmer la réalité de cet « effet de théorie » n'est pas notre propos. Il ne s'agit en fait que de mettre en évidence les luttes de définition menées par le secteur associatif et les arguments mobilisés sur le terrain.

L'extrait suivant offre un bel exemple de cette lutte des acteurs associatifs pour la reconnaissance du quartier : ils visent unité, revalorisation de soi et des autres, reconstruction identitaire individuelle et collective, etc.

« On a suivi des programmes "habitat et vie sociale", DSQ, "contrat-ville"... euh... on a traversé tout ça. Hein ! aujourd'hui, on est dans le GPV ! [elle est ironique]. Qui peut me dire ce que va faire... quelles transformations évidentes va amener le GPV ? On en espère un certain nombre et on pense que ça... on est les premiers à attendre qu'il y ait des modifications pour **que le quartier soit un vrai quartier, reconnu mais pas seulement dans le quartier mais aussi de l'extérieur**, qu'il y ait des liaisons associatives, qu'il y ait des brassages de populations... qui se fassent mieux, **que les gens s'acceptent mieux entre Borny, le Centre ville, les autres quartiers, etc., pour que les gens de Borny soient moins... pas ghettoïsés mais que eux-mêmes, dans leur propre tête, dans l'image, que ça soit valorisé... euh... y a que comme ça qu'on peut envisager l'avenir !** [...] Alors le GPV, on espère ! On replace à nouveau nos

---

<sup>246</sup> Bourdieu P., *Op. cit.*, 1982, p. 161.

espoirs là-dessus et... c'est bien... enfin c'est bien ! Faut bien croire à quelque chose ! mais je veux pas dire qu'en désespoir de cause, faut croire à ça... j'en sais rien... mais je veux dire aussi que ça peut marcher que **si... aussi... un minimum, la population y met aussi du sien et si les habitants y mettent du leur**. Et que si on n'y met pas du nôtre, c'est pas la population qui d'emblée comme ça, par l'opération du Saint-Esprit va se mettre à participer à ce truc-là... on le sait bien ! Il faut plein de petites choses... euh... de données, de liaisons, d'informations qui circulent, de mini-actions pour qu'il y ait une grosse action quoi ! **C'est la constitution du maillage là qui fait qu'on peut à un moment donné aboutir... avec évidemment une réelle volonté politique**. Mais y a que si les choses avancent comme ça qu'il peut y avoir... qu'on peut voir arriver une réelle volonté politique. Hein ! Donc, **on peut obliger les politiques à avoir une vraie politique, hein !** Si on les sent défaillir... il faudra se charger de le leur rappeler... mais je suis pas sûre qu'on les rappellera à l'ordre ! **C'est la dernière chance du quartier mais c'est leur dernière chance aussi parce que je crois qu'après, on pourra plus trop compter sur eux**. Donc il faut y aller ! [...] Il faut qu'il y ait ça... donc si on veut qu'il y ait ça, **il faut que nous-mêmes on participe au fait que on peut favoriser des outils, des équipements, euh... des structures de coordination d'obligation qui mettent en œuvre, qui attaquent ça en amont... euh... en accompagnement...** Que ça soit pas quelque chose de plaqué qui serait refusé parce que... il faut que les gens s'approprient. **Si les gens n'arrivent pas à s'approprier ça, ça ne sera jamais leur affaire ! ça ne sera jamais leur truc ! donc ça ne sera QUE un échec**. [silence]. Faut trouver le bon chemin... c'est jamais la ligne droite... c'est pas souvent la ligne droite d'ailleurs... [bref silence] que ce soit au niveau des équipements... ou... **il faut toujours que ça soit suite à une volonté de personnes qui sont prêtes à s'engager, chacun avec ses spécificités, ses idées, des volontés professionnelles, etc.** qui doivent mener à des discussions... personnelles et collectives... pour travailler. Ce qui est à peu près le minimum que fait toute association pour que ça marche.» (Entretien responsable CFQ, 22 mai 2002)

L'important ici est bien l'« appropriation » du territoire et des dispositifs politiques qui l'encadrent. Chacun doit, d'une certaine façon, pouvoir se reconnaître dans la définition du territoire qui est posée<sup>247</sup>.

On comprend à quel point la lutte contre le stigmate territorial occupe le secteur associatif puisque, comme le rappelle Wacquant, « que ces lieux soient ou non délabrés et dangereux, et que leur population soit ou non composée essentiellement de pauvres, de minorités et d'étrangers importe peu au final : la croyance préjudicielle qu'ils le sont suffit à déclencher des conséquences socialement délétères. »<sup>248</sup> Autrement dit, travailler en direction de cette « réputation » dont parlent Renaud Dulong et Patricia Paperman<sup>249</sup> est plus qu'essentiel si l'on (le secteur associatif mais également politique) veut opérer une transformation durable et efficace sur ces quartiers. Sans aller jusqu'à dire que l'image fait le quartier – et ainsi nier ou minimiser les problèmes existants dont les acteurs associatifs s'occupent simultanément – elle contribue cependant largement au ressenti des habitants et des « extérieurs » et ainsi a de

<sup>247</sup> Callon M., « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc » in *L'année sociologique*, n°36, 1986, p. 169-208.

<sup>248</sup> Wacquant L., *Op. cit.*, 2006, p. 247.

<sup>249</sup> Dulong R., Paperman P., *La réputation des cités HLM. Enquête sur le langage de l'insécurité*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 1992, 230p.

lourdes conséquences en termes de rapports sociaux, d'implication dans la cité – au sens antique, ici – et de participation politique. L'extrait précédent illustre tout à fait cette visée transformatrice du secteur associatif. L'implication (des associatifs, des politiques et des habitants) dans le territoire dans le but de le transformer afin d'en améliorer les conditions de vie, les perceptions (dans et hors le quartier) et ainsi les rapports actuels et futurs du quartier (en tant que tel mais également sa population) avec *les autres* – quels que soient ces autres (institutionnels, autres quartiers, autres habitants, etc.) – n'est cependant pas toujours évidente.

#### **XI.3.4.2. Les effets de l'action associative sur l'image**

L'action associative a de réels effets sur la représentation que nous avons, sinon de l'image globale des quartiers dits sensibles, du moins des responsables potentiels de la situation difficile désignée. L'acteur associatif, s'il est reconnu comme légitime pour parler « au nom de », se trouve doté des moyens d'orienter, d'infléchir voire de renverser la vision d'un quartier. Et la représentation qu'il a donnée pourra, dans ce cas, se révéler – si elle est elle-même abusive (volontairement ou involontairement), erronée ou caricaturale – tout aussi dévastatrice que la *doxa* ordinaire.

##### *XI.3.4.2.1. Quand l'orientation produit des effets inverses*

Pour illustrer ce propos, revenons quelques instants en arrière et observons l'évolution de la situation du quartier principal de notre enquête entre deux périodes : 2002/2003 (période de mon investigation principale sur ce terrain) et 2005/2006 (période de la réalisation d'une étude complémentaire – le rapport pour le FASILD – qui m'a amenée à conduire de nouveaux échanges sur le même quartier, parfois avec les mêmes personnes).

Avant de préciser en quoi le quartier a subi une transformation, il est important de rappeler deux éléments, qui, à mon sens, expliquent cette transformation : un contexte socio-politique et médiatique d'une part et d'autre part, le fait que ce contexte s'accompagne d'un nouveau discours dominant sur les quartiers dits sensibles. C'est une période qui voit une médiatisation forte de faits divers témoignant de violences faites aux femmes dans les quartiers dits sensibles (cas de « tournantes »<sup>250</sup> c'est-à-dire des viols collectifs ; une jeune fille brûlée vive par deux jeunes garçons) et d'une tension inter-culturelle avec l'histoire du voile islamique qui

---

<sup>250</sup> Pour une analyse sociologique, voir Mucchielli L., *Le scandale des « tournantes ». Dériver médiatiques et contre-enquête sociologique*, La découverte, Paris, 2005, 124p.

se conclura par la loi du 15 mars 2004 relative au principe de laïcité. Ce contexte national de tension et de focalisation sur un type bien circonscrit de populations et de problèmes s'accompagne de l'émergence d'une nouvelle voix : le collectif « Ni Putes Ni Soumises » (NPNS) organisé depuis peu en association. Cette association, au relais médiatique fort et aux attaches politiques aujourd'hui notoires, impose progressivement, comme le note très justement Elise Lemercier, « un nouvel ennemi »<sup>251</sup> des femmes et des quartiers : le garçon de banlieue, plus exactement le garçon maghrébin de banlieue. Ainsi les quartiers dits sensibles sont donnés à lire à travers le prisme, inédit jusque là, du sexisme ethnicisé par le discours défenseur des « femmes des quartiers »<sup>252</sup>. Ceci posé, quelle transformation du quartier a-t-on plus précisément observé ? Les acteurs associatifs rencontrés confirment en effet une transformation importante du quartier de Metz-Borny entre 2002 et 2006. Et cette transformation tient en partie, selon eux, au fait que les problèmes ont été construits différemment, notamment à travers la lecture proposée par NPNS. Aux dires des interviewés, le quartier de Borny, en 2002, ne connaît pas l'expression d'un intégrisme religieux visant à contraindre massivement la vie des hommes et des femmes. Au regard des exemples de problèmes ou de difficultés relevés à titre professionnel ou à titre anecdotique par les acteurs interviewés pour mieux me faire voir et comprendre leur rôle et les actions menées, les rapports de genre ne semblent pas effectivement problématiques. Ils ne sont que très rarement mentionnés, loin derrière les problèmes d'accès à la langue, d'accès à l'emploi ou encore de problèmes de déscolarisation. Depuis 2005 en revanche, à l'occasion des rencontres pour la réalisation du diagnostic partagé (rapport FASILD), les acteurs rencontrés s'accordent pour dénoncer l'implantation d'une structure aux bases islamistes, qui, par la diffusion de ses préceptes, leur pose problème dans la mise en place de leurs actions. De plus, les rapports de genre semblent être davantage source de préoccupation que par le passé. Pour exemple, des femmes participant à des ateliers de lutte contre l'illettrisme se sont progressivement mises à vouloir exclure les hommes du cours, sous la pression – disent les associatifs rencontrés à la suite des dires des femmes concernées – de leurs époux. De la même façon, des demandes sont faites pour que les sorties à la piscine ou au cinéma pour les enfants et adolescents soient sexuellement différenciées. Ce type de demande n'existait pas en 2002, sauf cas très exceptionnel comme des parents refusant qu'un éducateur (homme) soit l'accompagnateur d'une sortie pour jeunes filles. Mais aucun travailleur associatif et social n'avait reçu de

---

<sup>251</sup> Lemercier E., « L'association " Ni putes, ni soumises " : une inflation politico-médiatique démythifiée par le terrain », [http://www.oumma.com/article.php3?id\\_article=2021](http://www.oumma.com/article.php3?id_article=2021), page consultée le 27 avril 2006.

<sup>252</sup> *Ibid.*

demande visant à séparer sexuellement les enfants pour des activités aussi banales que le cinéma ou la piscine. Si ces quelques cas relevaient le plus souvent d'un contrôle parental ordinaire, les demandes actuelles de ségrégation sexuée des espaces publics par des femmes adultes est d'une tout autre nature, proprement religieuse. C'est en cela que l'on peut affirmer que l'acteur associatif (et le secteur dans son ensemble, par sa position et la reconnaissance institutionnelle progressive qu'il obtient) comme expert a un rôle majeur dans la mesure où il est témoin de ce qui se passe et devient à travers ses comptes-rendus véritablement co-constructeur du territoire et de ses caractéristiques (sensible, sexiste, violent ou tranquille, populaire, etc.). La focalisation nouvelle en direction du garçon a déclenché à Borny de nouveaux rapports entre les usagers et plus largement entre les habitants. Et le travail associatif s'en trouve modifié dans la mesure où il tend à s'adapter aux difficultés définies comme telles. L'action associative n'est pas qu'un pansement social ou un pompier du social (images traditionnelles) elle est une action créatrice aux enjeux lourds. La médiatisation d'un discours et d'une analyse associativo-politique peut alors réellement accroître l'impact de ce discours et transformer le paysage social d'un territoire.

#### *XI.3.4.2.2. Contrer positivement cette image*

La stigmatisation du quartier dit sensible et du grand ensemble résulte, on l'a vu, de différents processus et motifs sociaux, économiques, politiques, tantôt factuels tantôt idéels. Cette situation tend à engendrer deux rapports au territoire diamétralement opposés de la part des habitants comme des experts associatifs, qui peuvent être résumés ainsi : partir (en prenant ses distances suivant une logique de distinction<sup>253</sup> ou en partant définitivement, suivant une logique d'évitement total), pensant que l'herbe y est forcément plus verte ailleurs, ou rester, pensant qu'il faut changer les choses de l'intérieur. Sur le premier point, une partie des missions du secteur associatif est de soutenir et favoriser la mobilité sociale et géographique des habitants par tous les moyens et dans tous les domaines : aide à l'apprentissage de la langue française, soutien à l'obtention du permis de conduire, conseil en matière d'orientation (au sens spatial du terme : lire un plan de ville, savoir se repérer dans la ville, dans le réseau de transports en commun, etc.), aide au retour à l'emploi, soutien à la formation (initiale, continue, professionnelle), éveil et/ou élargissement culturel (par des sorties culturelles, des ateliers et pratiques artistiques, des visites de musées, d'exposition, de villes extérieures, etc.),

---

<sup>253</sup> Sur ce point, voir notamment Masclet O., *Op. cit.*, 2003. Dans son ouvrage, l'auteur analyse l'échec de la rencontre entre « la gauche et les cités ». Il montre comment la population se subdivise à l'intérieur des quartiers dits sensibles. S'instaure une logique de distinction qui tend à vouloir séparer le bon grain de l'ivraie.



etc. Le second versant est lui aussi développé par un ensemble d'acteurs associatifs, là encore suivant différentes modalités, touchant divers domaines : aide au développement local, soutien à l'économie locale, sensibilisation aux questions écologiques et sanitaires (entretien des bâtiments, des espaces verts, des espaces muraux, etc.), soutien aux initiatives en matière d'animation de la vie locale, soutien aux espaces participatifs d'échange (associations, lieux de parole, de débat, etc.), « espaces intermédiaires »<sup>254</sup>, etc. Ces deux attitudes ne sont pas nouvelles. Elles traversent les territoires (urbains) discrédités depuis tout temps, quelle qu'en soit leur forme (sociale, urbanistique, écologique). Et l'argument avancé au début des années soixante-dix par Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire reste tout à fait pertinent : « l'attitude à l'égard du grand ensemble est fonction des chances que l'on a de le quitter, donc du degré de liberté par rapport aux contraintes qui définissent les conditions de logement »<sup>255</sup>. Autrement dit, on constate aujourd'hui encore que ceux qui affichent le plus de sérénité et d'investissement dans ces quartiers sont ceux qui sont davantage susceptibles de les quitter un jour. Ceux pour qui cet espace est un passé, un présent et un avenir ont un rapport plus conflictuel au territoire.

Or, se sentir pris au piège contribue à l'émergence d'une identité commune de quartier ou de cité, dans la mesure où, comme le notait déjà Bourdieu en 1993 : « [...] le quartier stigmatisé dégrade symboliquement ceux qui l'habitent et qui, en retour, le dégradent symboliquement, puisque, étant privés de tous les atouts nécessaires pour participer aux différents jeux sociaux, ils n'ont en partage que leur commune excommunication. Le rassemblement en un lieu d'une population homogène dans la dépossession a aussi pour effet de redoubler la dépossession. »<sup>256</sup> Cet incessant processus renvoie directement au travail sur l'image, jugé nécessaire – voire prioritaire – par les acteurs associatifs, et qui est mené en parallèle à l'action sur et avec les publics. Car, même si la mise en action n'est pas chose facile et demande d'avoir accès à un certain nombre de ressources (différents types de savoirs), elle reste possible et elle reste un motif important de mobilisation du secteur associatif en direction des usagers. C'est notamment à travers un travail de tous les instants sur l'image et les représentations des territoires dits sensibles que le secteur associatif *pédagogue militant*

---

<sup>254</sup> Sur cette notion, voir Rouleau-Berger L., *La ville-intervalle : jeunes entre centre et banlieue*, Méridiens Klincksieck, Paris, 1991, 211p., « La construction sociale des espaces intermédiaires : jeunes en emploi précaire face aux politiques sociales », *Sociétés contemporaines*, n°14-15, 1993, p. 191-209 et « Expériences et compétences de jeunes dans les espaces intermédiaires », *Lien social et politiques-RIAC*, n°34, automne 1995, p. 109-117.

<sup>255</sup> Chamboredon J.-C., Lemaire M., *Op. cit.*, 1970, p. 12.

<sup>256</sup> Bourdieu P., « Effets de lieux », *La misère du monde*, Points/Seuil, Paris, 1993, p. 249-262, p. 261.

entend contribuer à faire émerger d'autres modes d'action collective que la seule défection<sup>257</sup>  
car, avec Bourdieu, on peut dire que

« l'action proprement politique est possible parce que les agents, qui font partie du monde social, ont une connaissance (plus ou moins adéquate) de ce monde et que l'on peut agir sur le monde social en agissant sur leur connaissance de ce monde. Cette action vise à produire et à imposer des représentations (mentales, verbales, graphiques ou théâtrales) du monde social qui soient capables d'agir sur ce monde en agissant sur la représentation que s'en font les agents. Ou, plus précisément, à faire ou à défaire les groupes – et, du même coup, les actions collectives qu'ils peuvent entreprendre pour transformer le monde social conformément à leurs intérêts – en produisant, en reproduisant ou en détruisant les représentations qui rendent visibles ces groupes pour eux-mêmes et pour les autres. »<sup>258</sup>

En d'autres termes, la priorité est pour les acteurs associatifs de faire sortir leur territoire (et les populations qui l'occupent) du champ lexical habituel (« quartier sensible », « quartier difficile », « banlieue chaude », « zone de non-droit », « racaille », « délinquants », etc.), qui contribue à entretenir le processus de stigmatisation et qui, par là même, en devient autopoïétique<sup>259</sup>. Il s'agit de casser la dimension extra-ordinaire de ces territoires et de les faire tomber dans la normalité (le « contrat normal », l'« emploi normal »<sup>260</sup>), la banalité, bref l'ordinaire d'un quartier populaire. L'entreprise de normalisation, attachée depuis fort longtemps au secteur social et, ainsi par ricochet, au secteur associatif, est aujourd'hui plus qu'un seul travail de réparation. Elle entend développer de nouvelles solidarités, de nouveaux rapports sociaux, de nouvelles conceptions politiques, de nouveaux rapports d'emploi, etc. Bref, le projet associatif, par la prise de position de plus en plus affirmée du secteur associatif dans des instances (locales comme nationales) au potentiel décisionnel croissant, consiste en un changement de société. Ainsi une partie des actions menées a pour fonction de *transformer un « désaffilié » en « affranchi »* c'est-à-dire de sortir l'individu de toute forme de dépendance sociale, y compris la dépendance associative<sup>261</sup> comme le précisait l'une des responsables rencontrées :

---

<sup>257</sup> Terme emprunté ici à Hirschman. Hirschman A.O., *Défection et prise de parole*, Fayard, Coll. L'espace du politique, Paris, 1995, 212p.

<sup>258</sup> Bourdieu P., *Op. cit.*, 1982, p. 149.

<sup>259</sup> Ce terme est emprunté à la biologie et aux sciences cognitives qui définissent un système autopoïétique comme « un réseau de processus de production de composants qui régénèrent continuellement par leurs transformations et leurs interactions le réseau qui les a produits, et qui constituent le système en tant qu'unité concrète dans l'espace où il existe, en spécifiant le domaine topologique où il se réalise comme réseau ». Voir notamment Maturana, H. R., Varela, F. J., *L'arbre de la connaissance*, Éditions Addison-Wesley, Paris, 1994, 260p.

<sup>260</sup> Termes employés notamment par le responsable de l'AIEM.

<sup>261</sup> Sur cette question d'affranchissement des dépendances, voir Havard-Duclos B., Nicourd S., *Op. cit.*, 2005, p. 38-48 et suivantes.

« ils [des responsables d'autres structures associatives du quartier] ont peur d'orienter ici. **Ils se disent "et si après, ils viennent plus chez nous !"** Alors que... on est complémentaires ! [...] Nous, ce qu'on voulait c'est vraiment rassembler, répertorier tout... ce qui existe pour orienter. Je veux dire, moi, quand je reçois une jeune femme qui est victime de violence conjugale et tout, bon ben moi, je fais "tilt" et je sais qu'à l'*AIEM*, ils ont un programme. Il est bien leur programme et tout euh... bon ben ! **j'oriente vers eux, même si je sais que la personne, une fois qu'elle aura trouvé là-bas, elle reviendra peut-être plus là.** Mais qu'est-ce que j'en ai à faire moi tant que elle, on résout son problème ! C'est le principal quand même ! [...] Qu'ils n'aient plus besoin de revenir. **C'est pas de leur mettre le grappin dessus pour qu'ils dépendent de nous quoi !** euh... » (Entretien responsable *La Clé*, 16 mai 2002)

Sortir les usagers de tout état de dépendance – même associative – ne fait cependant pas l'unanimité au sein du secteur. D'autres logiques animent également le secteur associatif. Il n'est pas exempt de toute logique concurrentielle, marchande, économiste et certaines structures en accusent d'autres de ne chercher qu'à pérenniser leur action, à s'entretenir elles-mêmes plutôt qu'à viser un détachement des usagers. Ce débat polémique n'est pas propre au secteur associatif. Il a traversé – et traverse encore – le travail social, qui s'interroge (ou est interrogé) sur son utilité, son avenir, sa légitimité d'existence. Questions récurrentes<sup>262</sup>, elles sont inhérentes au secteur social comme au secteur associatif, secteurs de « soins palliatifs sociaux et territoriaux » par définition. Quel devenir du travail associatif ? Que son institutionnalisation soit critiquée ou encouragée, il est actuellement présenté comme un « nouveau secteur d'emploi », secteur d'autant plus intéressant qu'il concerne les services et constitue un lieu « créateur d'emplois ». Comme nous l'avons vu, l'incitation à rejoindre le secteur associatif est grande<sup>263</sup>.

Pour clore provisoirement cette ultime partie, nous allons maintenant envisager les différents discours de l'acteur l'associatif (professionnel et expert) dont on a vu la mise en pratique et les usages en situation à travers les trois chapitres successifs présentant les missions en direction des types d'acteurs identifiés comme bénéficiaires à différents titres de l'action associative. Nous prolongerons l'analyse de ces discours par une approche de deux cas de situation extra-ordinaire dans lequel se sont retrouvés les acteurs rencontrés et qui font se confronter différents discours mais qui fait exister un forum hybride<sup>264</sup>.

---

<sup>262</sup> Voir les numéros de la revue *Esprit* à ce sujet, qui, à presque 30 ans d'intervalle, publient des numéros spéciaux sur le travail social et sa fonction sociale : « Pourquoi le travail social ? », *Esprit*, n°413, avril-mai 1972 et « A quoi sert le travail social ? », *Esprit*, n°241, mars-avril 1998.

<sup>263</sup> Qu'il s'agisse d'incitations émanant d'acteurs politiques, artistiques ou médiatiques qui définissent le secteur comme un espace d'emploi dynamique, innovant, etc.

<sup>264</sup> Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, Coll. La couleur des idées, 2001.358p.



## CHAPITRE XII

### Discours de l'expert associatif et situations extra-ordinaires

---

#### XII.1. Les discours de l'expert associatif

L'expert, suivant la définition de la sociologie de l'expertise<sup>265</sup>, est constitué et se constitue notamment à partir d'un ensemble de savoirs qu'il construit, qu'il défend et qu'il tend à faire reconnaître comme légitimes<sup>266</sup>. Mais ce savoir ne se construit pas *in abstracto* dans la mesure où il part du « terrain » (dont il affirme la légitimité) et, comme le notent Yves Lochard et Maud Simonet-Cusset<sup>267</sup>, entre « de façon induite ou explicite, sur le mode de la complémentarité ou de la concurrence, [...] en relation avec un savoir académique qui lui préexiste. »<sup>268</sup> Il me semble en effet que, d'une manière générale, nous pouvons dire que le savoir associatif, ou plutôt les savoirs associatifs, se construisent en relation avec un ensemble de savoirs qui lui préexistent.

Différents types d'instances de production de connaissances préexistent au secteur et tiennent un discours, une parole publique sur le social en général et sur le territoire du quartier dit sensible en particulier. Ainsi, l'expert associatif – son discours, son savoir – se construit-il en lien avec le savoir académique scientifique, le savoir politique et le savoir médiatique, qui, sur le territoire qui nous occupe (le quartier dit sensible), constitue un lieu de production de savoir des plus centraux – au moins par l'impact et l'efficacité qu'il dégage, comme on a pu le constater dans les chapitres précédents. Une fois que l'on a dit que ce discours se construit au cœur d'un espace interrelationnel, qu'en est-il de la figure – ou des figures – de celui-ci ? Il semble que l'on puisse dégager quatre formes du discours associatif : un discours *normatif*, un discours *performatif*, un discours *analytique* et un discours *prospectif*.

---

<sup>265</sup> Trépos J.-Y., *Op. cit.*, 1996.

<sup>266</sup> L'existence de ce savoir associatif n'est pas quelque chose de nouveau. Ce qui change depuis le début des années quatre-vingt, c'est bien plus le rapport à ce savoir et la reconnaissance institutionnelle dont il est l'objet à travers un « processus d'institutionnalisation de l'acteur associatif comme acteur *spécifique* de l'observation sociale » comme le notent Yves Lochard et Maud Simonet-Cusset. Lochard Y., Simonet-Cusset M., « Entre science et politique : les politiques du savoir dans le monde associatif », *Lien social et politiques – RIAC*, n°50, automne 2003, p. 127-134, p. 127.

<sup>267</sup> Lochard Yves, Simonet-Cusset Maud, « L'expertise associative comme question sociologique », p. 7-14. in Lochard Yves, Simonet-Cusset Maud (coord.), *L'expert associatif...*, *Op. cit.*, 2003.

<sup>268</sup> *Ibid.*, p. 11.

### XII.1.1. Un discours normatif

Par *discours normatif*, il faut entendre un discours qui tend à normaliser les comportements et les discours des populations des territoires dits sensibles comme non sensibles sur les questions qui touchent et organisent ce même territoire. Cette opération de normalisation est néanmoins à envisager dans un double sens : elle vise, d'une part, à *rendre ordinaire* (évacuer l'épithète « sensible » du quartier, pour le dire autrement) donc, d'une certaine façon, à sortir le territoire d'une focale extra-ordinaire et sensationnaliste qui lui colle (justement ou injustement) à la peau. Elle vise, d'autre part, à *cadrer, poser des limites* (dans le sens de normer) en rendant le territoire (pris dans ses différentes acceptions) conforme aux codes, valeurs et principes sociaux acceptables socialement. Cette normalisation est opérée en direction des usagers eux-mêmes<sup>269</sup> mais également en direction *des autres* c'est-à-dire les autres quartiers, les villes alentours, les habitants « normaux » des quartiers « normaux »<sup>270</sup>. Il s'agit, comme le dirait Goffman, d'entreprendre un « apprentissage des rôles »<sup>271</sup> susceptibles de réduire le décalage entre « identité sociale réelle » et « identité sociale virtuelle »<sup>272</sup> des habitants des quartiers « dits sensibles ». Autrement dit, il s'agit de réparer à la fois la « carrière »<sup>273</sup> et la « face » des individus. Ainsi, nous sommes au cœur de ce que Goffman nomme « la relation de service »<sup>274</sup> qui met en relation des acteurs « réparateurs », professionnels voués « au service personnalisé » et des usagers dépendants de l'action des premiers. Ces actions se traduisent tant par un travail de réparation de la face, de l'image que d'un travail d'auto-réparation – pourrions-nous dire – de la part des usagers<sup>275</sup>.

« Il y a une dizaine d'années, on a engagé un clodo alcoolo jeune avec des problèmes de vie, etc. on lui a fait des contrats de travail et de formation. Aujourd'hui on a fait une formation de bon niveau et il gère l'entraide-logement. D'abord TUC, puis plusieurs mesures. On a utilisé ces mesures pour donner un coup de pouce à des gens qui ont des problèmes. Avec les "chantiers d'insertion", on encadre des gens en CES. C'est dans le BTP, des femmes non qualifiées, des handicapés ou des RMistes qui sont en déficit d'emploi. Pour ces personnes, on a les chantiers d'insertion qui bénéficient d'une formation. L'objectif c'est d'intégrer un **emploi normal**.

---

<sup>269</sup> La normalité les concernant est entre autres d'occuper une activité salariée.

<sup>270</sup> Les concernant, il s'agit davantage d'un travail sur l'image, un travail visant une transformation de l'opinion publique en faisant une bonne « publicité » des quartiers et de leurs habitants. Sur cette question, voir Habermas J., *Op. cit.*, (1962) 1993.

<sup>271</sup> Goffman E., *Op. cit.*, 1973.

<sup>272</sup> Goffman E., *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Paris, Ed. Minuit, 1975.

<sup>273</sup> Hughes E.C., *Op. cit.*, 1996. Voir les chapitres 10 et 11, p. 165-185.

<sup>274</sup> Goffman E. *Op. cit.*, 1968, p. 375-438.

<sup>275</sup> Sur cette question, voir Leveratto J.-M., *Op. cit.*, 2000, qui décrit une triple dimension (éthique, technique et esthétique) des projets des acteurs culturels (artistes notamment). Les projets créés par les acteurs associatifs connaissent également cette triple dimension dans la mesure où ils servent à « faire faire », à « valoriser » les individus et à les « enrichir ».

Souvent les parcours c'est CES puis CEC puis un **emploi normal** dans l'association. »  
(Entretien responsable *AIEM*, 03 mai 2002)

Ce premier type de discours s'inscrit dans la logique classique du travail social et de l'intervention sociale, qui pose des cadres éducateurs et formateurs à la vie sociale. Il vise donc une opération réparatrice et transformatrice d'une situation identifiée comme relevant d'un problème social à traiter. Il suppose un processus d'intéressement des autres acteurs institutionnels (politiques, financeurs, administratifs, etc.) par le moyen d'une nouvelle problématisation du territoire (et de ses problèmes associés), suivant le processus de traduction décrit par Michel Callon<sup>276</sup>. Il valorise la dimension innovante et créatrice de la reconstruction du territoire qu'il vise à réaliser en établissant de nouvelles lignes, de nouvelles frontières à cet espace social, géographique et à la population qui l'occupe, redéfinissant les logiques de l'exclusion, de l'insertion, du lien social ou encore du centre et de la périphérie, etc. Cette action normalisatrice déconstruit et reconstruit simultanément l'idée d'un territoire caractérisé par les « sans » (emploi, insertion, intégration, formation, éducation, culture, conscience politique, etc.) dans le sens où le fait de viser à le rendre ordinaire suppose d'admettre de prime abord son caractère extra-ordinaire. Par ailleurs le travail de mise en conformité des conduites qu'elle poursuit exprime une acceptation de la définition pré-établie du territoire comme espace extra-ordinaire, qui appelle la mise en place de dispositifs et équipements adaptés, ou plutôt ajustés au problème désigné comme tel (suivant la vision du monde autonomiste, qui réclame un ajustement réciproque et une action active de la part de chacun des acteurs). La question qui se pose à ce stade de la réflexion : ce discours normatif dispose-t-il d'une capacité performative ?

### **XII.1.2. Un discours performatif ?**

Faire l'hypothèse d'un secteur associatif qui serait porteur d'un *discours performatif* (i.e. qui vise à faire advenir ce qu'il énonce), c'est finalement dire que son action a une portée sociale et une vertu transformatrice effective des discours et des pratiques<sup>277</sup>, c'est-à-dire, dans un langage socio-économiste, une utilité sociale<sup>278</sup>. Revendication forte du secteur lui-même,

---

<sup>276</sup> Callon M., *Art. cit.*, 1986.

<sup>277</sup> Callon M., « La leçon d'humanité de Gino », *Réseaux*, n°95, 1999, p. 197-232.

<sup>278</sup> Comme le rappelle Françoise Le Fichant, « l'instruction fiscale définit [l'utilité sociale] de la façon suivante : « est d'utilité sociale l'activité qui tend à satisfaire un besoin qui n'est pas pris en compte par le marché ou qui l'est de façon insatisfaisante ». Cette définition strictement économique fait débat, notamment avec l'introduction de considérations éthiques, sociales ou encore politiques. Le Fichant F., « La paracommercialité des associations », p. 193-211 in Prouteau L. (sous la dir.), *Les associations entre bénévolat et logique*

l'utilité sociale fait l'objet d'une quête de la part des politiques qui cherchent précisément à la mesurer. Et on a vu, notamment lorsque les difficultés liées au système de financement ont été abordées, que cette mesure non seulement n'est pas simple à opérer (pour les actions à long terme en l'occurrence) mais est troublée par des enjeux politiques, sociaux et économiques importants. La portée de ce discours performatif doit ainsi être nuancée puisque ce discours nécessite d'être contextualisé et rapporté à chacun des domaines d'intervention, chacun d'entre eux (formation, insertion sociale, professionnelle, linguistique, soutien psychologique, etc.) disposant d'une mesure, et précisément d'outils de mesure qui ne peuvent être que difficilement transposables et généralisables. C'est tout l'enjeu du label de reconnaissance d'utilité sociale, discuté notamment au Conseil National de la Vie Associative (CNVA<sup>279</sup>). Et c'est toute la tension symbolisée, dans les entretiens réalisés pour cette étude, par l'opposition entre un traitement quantitatif et qualitatif des problèmes désignés comme tels et entre une logique éducative et animatrice de l'autre ; l'exemple pris le plus souvent pour illustrer cette tension est « la sortie piscine » faite avec X enfants. Elle trouve beaucoup plus facilement sa place dans les cases prévues pour l'évaluation de l'activité associative dans les dossiers de demande de financement qu'un suivi psychologique ou le travail de terrain d'un éducateur de rue qui donne l'impression « de se balader toute la journée » en discutant avec des jeunes, pour reprendre les propos d'éducateurs rencontrés au Club de prévention spécialisée de Sarreguemines.

Ces tensions attachées à la mesure ou l'évaluation de l'efficacité de l'action et de l'expertise associative – tensions qui constituent un point d'achoppement privilégié entre experts, quels qu'ils soient<sup>280</sup> – conduisent les acteurs associatifs à proposer eux-mêmes une réflexion et une

---

*d'entreprise*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2003, 211p. Pour approfondir cette notion et le débat qui l'accompagne, notamment en termes d'évaluation, voir Engels X., Hely M., Peyrin A. (sous la dir.), *De l'intérêt général à l'utilité sociale. La reconfiguration de l'action publique entre Etat, associations et participation citoyenne*, L'harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 2006, 280p. Amadio S., Engels X., Jory H., « L'association fait-elle partie de l'économie sociale et solidaire ? ». Rapport commandité par la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale, piloté par le Préfecture de la région Lorraine (Secrétariat général pour les affaires régionales), Convention DIISES-Lorraine n°24, in *Cahiers de recherche de la MIRE*, n°16, avril 2003.

<sup>279</sup>

[http://www.associations.regioncentre.fr/img/formulaires/utilite\\_sociale\\_asso\\_rapport.pdf#search=%22reconnaissance%20d'utilite%20sociale%22](http://www.associations.regioncentre.fr/img/formulaires/utilite_sociale_asso_rapport.pdf#search=%22reconnaissance%20d'utilite%20sociale%22)

<sup>280</sup> Sur ce point, voir les travaux de Michel Callon, Nicolas Dodier, Jean-Marc Leveratto ou encore Jean-Yves Trépos, qui reviennent sur des controverses qui ont agité les débats d'experts sur des questions de mesure, d'instrument de mesure, etc. en différents lieux, respectivement en matière de fixation des coquilles Saint-Jacques dans la baie de Saint-Brieuc, d'accidents du travail, de la qualité artistique ou encore de toxicomanie. Callon M., *Art. cit.*, 1986 ; Dodier N., « Causes et mises en causes. Innovation socio-technique et jugement moral face aux accidents du travail », *Revue française de sociologie*, XXXV-2, 1994, p. 251-281 ; Leveratto J.-M., *Op. cit.*, 2000 ; Trépos J.-Y. *et al.*, *Art. cit.*, 2002.



analyse sur le territoire, se plaçant ainsi en expert du territoire et revendiquant une capacité analytique.

### **XII.1.3. Un discours analytique et réflexif**

Le troisième type de discours, que je nomme *discours analytique et réflexif* se présente principalement sous deux formes.

D'une part une forme orale : une grande part de la réflexivité et de l'analyse du travailleur associatif se construit dans le cadre de réunions de travail, caractéristiques du mode de travail coopératif imposé par le contexte d'intervention. Ces réunions sont l'occasion d'aborder les problèmes sociaux récurrents, de désigner les nouveaux problèmes émergents (en justifiant leur introduction et leur qualification), de présenter les actions et projets mis en place ou envisagés pour tenter d'apporter une réponse acceptable et possible pour tous, de préciser la manière dont ces derniers ont été ou vont être mis en place et enfin de faire une évaluation succincte des résultats et des conséquences (un bilan finalement) de l'action ou du projet déjà réalisés. Pour le dire autrement, les acteurs associatifs en présence tentent de répondre à trois questions fondamentales, qui organisent le travail social d'une manière générale : *quel est le problème ? quels sont les outils et équipements (humains et non humains) à disposition pour le résoudre ? et quel enseignement puis-je tirer du travail réalisé ?*

La seconde forme est une forme écrite. L'analyse passe par un certain nombre de rédactions, d'écriture, de mise en mots sur papier des situations traitées. Ces passages à l'écrit prennent là encore diverses formes puisque cela passe par la note de synthèse, le cahier des charges, le bilan annuel ou pluriannuel (selon les cas) ou encore le dossier de demande de financement pour le volet gestion globale, administrativo-financière et un certain nombre d'écrits qui organisent la (les) pratique(s) avec des cahiers de liaison (dont Leveratto a montré le poids dans le travail social<sup>281</sup>), des mémoires (lorsque les travailleurs associatifs et sociaux sont en formation de travail social, qu'il s'agisse de mémoires professionnels ou de mémoires théoriques demandés en MST/DSTS<sup>282</sup>, par exemple) voire des productions livresques<sup>283</sup> ou

---

<sup>281</sup> Leveratto J.-M., *Essai d'ethnologie de l'éducation spécialisée*, Thèse pour le doctorat de sociologie, Université de Lettres et sciences humaines de Nancy II, 1990, 831p.

<sup>282</sup> MST : Maîtrise Science et Technique ; DSTS : Diplôme Supérieur du Travail Social. Sur cette forte présence des mémoires dans la construction, notamment du métier d'animateur socioculturel, voir la thèse de Eric Robinet, qui à travers une analyse des sources et références mobilisées par les animateurs pour construire leur argumentation du mémoire, propose de rendre compte de l'univers qui construit les visions du monde de ces travailleurs sociaux. Robinet E., *La dynamique des animateurs. Etude sociologique de la compétence professionnelle des animateurs socioculturels*, Thèse pour le doctorat de sociologie, Metz, 2003, 416p.

encore des articles dans des revues (du travail social ou non) ; productions écrites auxquelles s'ajoutent aujourd'hui un important pan de productions sur Internet, qu'il s'agisse de sites ou encore de blog<sup>284</sup>. Ces types d'écrits, aux statuts et destinataires multiples, visent souvent à produire une définition des pratiques, et notamment des bonnes pratiques (du métier, du secteur, des principes qui l'animent, etc.) donc le caractère normatif et de normalisation s'applique au secteur lui-même. Ils visent également, dans d'autres cas, à construire et revendiquer une expertise dans le sens d'une réflexion argumentée proposant une parole publique, destinée à être appropriée par d'autres acteurs sociaux (c'est notamment le cas lorsque des travailleurs associatifs écrivent pour dénoncer le traitement médiatique des quartiers dits sensibles, par exemple). Enfin, ces productions peuvent avoir un caractère militant défendant le secteur associatif pour lui-même et sa fonction sociale.

Néanmoins, quel que soit le mode employé, l'oral ou l'écrit, et les différents formats qu'il peut prendre, ce discours analytique et réflexif génère une « mise en récit » qui est propre à l'expert. Cette mise en récit, comme l'ont montré Irène Théry<sup>285</sup> (dans le cas des procédures de divorce) et Jean-Yves Trépos<sup>286</sup> (pour la situation d'expertise en général), mêle à la fois le « langage ordinaire » et les « analyses du sens commun », avec une présentation du « cas » en question (l'histoire de tel ou tel jeune du quartier, par exemple) et les savoirs professionnels ou spécifiques qui permettent à l'expert d'« *euphémiser, nommer, problématiser* »<sup>287</sup> et de « classer, hiérarchiser, distinguer la règle de l'exception, le commun du marginal, le pensable et le non-pensable, le dicible et le non-dicible »<sup>288</sup>.

En effet, comme le note Trépos dans son portrait de l'expert, « moins que la détention d'un savoir de spécialiste (qui lui est cependant indispensable), ce qui lui est demandé [à l'expert, ici associatif] c'est la capacité à se prononcer sur une conjoncture (ce qui lui demande donc une capacité d'appréciation, une expérience). »<sup>289</sup> Cette capacité à analyser et à produire

---

<sup>283</sup> Comme on l'a vu dans le cas de Maria Nowak, par exemple, présidente de l'ADIE ou encore, de manière plus confidentielle, l'ouvrage commis par le président de *La Passerelle*, Gachenot M., *De l'Afrique à la France. La diversité culturelle d'aujourd'hui comme source d'action sociétale*, Publisud, Paris, 1999.

<sup>284</sup> A titre d'exemple : <http://ledonbouledeneige.hautetfort.com/> ; <http://sig.levillage.org/2003/11/19/structuration-du-secteur-associatif/> ou encore <http://www.place-publique.fr/article641.html> sur lequel il est possible de créer un « blog citoyen » : <http://leromanais.free.fr> ; <http://rmen.typepad.com/magnylehongre/> ; [www.1060.net](http://www.1060.net) ; L'EDUC ; <http://enfantsdusoleil.blogtrafic.com/> ; <http://jecristonom.over-blog.net/> ; <http://www.projetnumerovertassociatif.com/> Il existe également un site qui facilite la création d'un blog pour les associatifs : <http://www.cda-blog-asso.com/inscription.php>

<sup>285</sup> Théry I., « Savoir ou savoir-faire, l'expertise dans les procédures d'attribution de l'autorité parentale postdivorce », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°76-77, 1989, p. 115-117.

<sup>286</sup> Trépos J.-Y., *Op. cit.*, 1996, p. 53.

<sup>287</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>288</sup> Memmi D., *Art. cit.*, 1989, p. 82-103, p. 98.

<sup>289</sup> Trépos J.-Y., *Ibid.*, p. 50.

également des propositions de réponses en lien avec les problèmes posés fait exister un quatrième type de discours de l'expert associatif que je nomme *discours prospectif*.

#### **XII.1.4. Un discours prospectif**

Le *discours prospectif*, comme son qualificatif l'indique, demande à l'expert associatif de faire preuve d'une capacité de projection dans l'avenir en proposant, envisageant, développant, etc. une réflexion, des actions et projets sur des temporalités plus ou moins longues, en fonction des problèmes eux-mêmes. C'est alors sa capacité d'innovation qui est mise à l'épreuve ainsi que sa capacité à prévoir. On a pu à l'occasion des « émeutes d'octobre/novembre 2005 »<sup>290</sup> constater que cette capacité est revendiquée par les experts eux-mêmes puisque nombreux ont été les témoignages de travailleurs associatifs et sociaux qui disaient « savoir que ces évènements allaient se produire », au regard de leur connaissance du terrain. La revendication de cette capacité à anticiper sur les comportements sociaux d'un territoire n'est pas cependant complètement légitime. La fonction même du secteur associatif (davantage orientée vers le volet prévention/éducation que répression) lui confère une position singulière sur le territoire. par ailleurs l'expertise l'oblige à porter un jugement sur une population qu'il est amené à côtoyer de près au quotidien ; ce qui lève parfois des doutes sur son objectivité du fait même de son implication. De plus, son caractère hétérogène (professionnel et bénévole, militant au long cours et bonne volonté ponctuelle, gestionnaire, occupationnel et émancipateur, etc.) continue à créer des doutes sur ses compétences. Pour autant, comme on l'a vu, la question de la proximité tend à compenser en partie cette critique puisque la compétence expérientielle atteste d'un savoir du territoire éprouvé.

La section qui suit va nous permettre d'éprouver ces discours et savoirs dans le cadre de situations « extraordinaires ». C'est dire que le travailleur associatif évolue et agit hors contexte professionnel et que son action sort de l'ordinaire de la pratique dans les quartiers dits sensibles telle qu'on l'a envisagée jusqu'ici.

C'est dans le cadre de deux rencontres organisées à l'université Paul-Verlaine de Metz dans des contextes très différents que le « devenir expert » ou l'« être expert » va être envisagé. La première observation s'inscrit dans le contexte des « émeutes d'octobre-novembre 2005 ». La seconde s'est intégrée dans le protocole de recherche du rapport pour le FASILD concernant les actions de lutte contre les discriminations mises en œuvre sur le territoire du contrat de ville de l'agglomération messine.

---

<sup>290</sup> De nombreux articles de presse ont relatés ces évènements à travers ce type de témoignage.

## **XII.2. Deux évènements d'expertise**

### **XII.2.1. La réunion-débat « CRISE DES BANLIEUES, VIOLENCES URBAINES ? Quelle réalité ? Quelles explications ? Quelles solutions ? »**

A la suite des « émeutes d'octobre-novembre 2005 », nous avons décidé avec d'autres membres du laboratoire de sociologie de l'université Paul-Verlaine de Metz d'organiser un forum ouvert, ayant pour objectif principal de donner la parole aux acteurs de terrain (*i.e.* tout acteur opérant sur un territoire dit sensible, ayant ou non vécu « les évènements » plus ou moins activement) et d'envisager collectivement à la fois une définition du ou des problème(s) des quartiers (déjà bien connus mais qui connaissent néanmoins des changements de degrés en fonction de la situation locale, nationale ou encore internationale) et, si ce n'est des solutions, au moins des suites collectives éventuelles. Après avoir rédigé une problématique d'une page présentant l'objet de la rencontre et les quelques enjeux principaux, cette invitation<sup>291</sup> a été diffusée par nos propres moyens à nos réseaux respectifs (amis, collègues, partenaires sur d'anciens contrats de recherche sur la commune de Metz ou d'autres communes mosellanes, comme celles sur lesquelles j'ai personnellement enquêté). Le choix du lieu de la rencontre a été assez longuement discuté entre nous : sur un territoire identifié comme sensible ou sur un lieu « neutre » ? Après discussion, chacun posant les intérêts et les difficultés de chacune des possibilités, le choix s'est arrêté sur un amphithéâtre sur le site principal de l'université, à proximité du centre ville. Ainsi, même si ce lieu nécessitait le déplacement des personnes qui souhaitaient participer et donc indirectement limitait la participation des habitants d'un quartier dit sensible, il avait l'avantage de ne pas contribuer à publiciser davantage un quartier plutôt qu'un autre comme sensible ; le caractère scientifique du lieu choisi évacuait cette dimension, ce qui permettait également à tout acteur de tout quartier mosellan de se sentir légitime pour participer et intervenir et cela limitait le risque de créer une légitimation artificielle des seuls acteurs du quartier choisi (Borny, par exemple). Le choix s'est avéré judicieux puisque des acteurs de très nombreux quartiers sont venus (à l'image publique plus ou moins dégradée d'ailleurs). Les statuts des acteurs étaient eux-mêmes divers puisque sont venus des travailleurs sociaux (essentiellement éducateurs spécialisés, éducateurs sportifs, animateurs socioculturels, assistantes sociales), des travailleurs associatifs (essentiellement du champ de l'insertion, de l'éducation, de la

---

<sup>291</sup> Pour lire le texte de cette invitation, le lecteur se reportera à l'annexe VIII.

formation, de l'emploi, de la jeunesse), des professionnels éducatifs et soignants de la jeunesse (enseignants, professeurs des écoles, conseillers d'éducation, « pions », infirmière scolaire, psychologue scolaire), des militants politiques (du PCF, de la LCR et du PS, la municipalité locale – divers droite – ayant décliné notre invitation), des habitants (au titre d'habitant ou de « jeune-de-banlieue ») ainsi que des étudiants du département de sociologie (intéressés par le débat à différents titres). Les invitations distribuées, l'amphithéâtre a une capacité d'accueil de 250 places assises. Le jour de la rencontre (le 22 novembre 2005), les attentes sont largement dépassées puisque non seulement les rangs sont remplis mais des chaises ajoutées et des personnes contraintes de rester debout au fond de l'amphithéâtre. L'appel à l'expertise locale semble un succès. Le dispositif prévu pour donner la parole prévoit une répartition du travail assez stricte : les petites mains orientent les invités vers le lieu de la rencontre pendant que trois enseignants titulaires (aux spécialités complémentaires : sociologie urbaine, sociologie de l'action publique et de l'expertise, sociologie de l'immigration) distribuent la parole et les micros dans la salle. L'objectif affiché : donner la parole aux acteurs et cela fonctionne. Chacun y allant suivant un protocole bien marqué : prénom, nom, fonction/profession, territoire d'intervention, situation au regard des événements (chaud/pas chaud), avis/commentaire/critique. Si ce protocole a son importance c'est qu'il est un équipement qui, pas sa forme, institue une légitimité à dire « au nom de » et quel que ce soit ce « au nom de » : ce peut être « soi personnellement », « soi en tant que professionnel », « soi en tant que professionnel de tel territoire », « soi en tant que professionnel de tel territoire et par ailleurs militant de tel parti politique ou de telle autre structure », « soi en tant que professionnel de tel territoire et par ailleurs militant de tel parti politique ou de telle autre structure et habitant depuis X années/mois ce même territoire », etc. mais également autrui, qui là encore peuvent être multiples : autrui comme « les professionnels du territoire », « les professionnels de la prévention spécialisée », « les habitants qui se taisent », « les usagers de ma structure », « mes enfants », « les enfants que je rencontre », etc. Tour à tour, chacun va donc se trouver en position de celui qui dit – avec ses propres mots ou en citant des propos entendus, recueillis, échangés (selon les cas) – une situation, un contexte et qui propose une analyse au regard de ses savoirs. Ce que l'on appelle des arguments d'autorité seront alors diversement employés pour convaincre de sa bonne expertise, de sa juste analyse que ce soit, pour certains, en ayant recours aux « chiffres officiels » ou à la dernière étude sociologique, économique ou politique de tel ou tel auteur à la notoriété attestée, pour d'autres, à un retour historique (en s'appuyant sur des « chiffres officiels d'études longitudinales ou son propre vécu « moi, quand j'étais jeune... »), pour

d'autres encore une expérience quotidienne de terrain (« j'y suis tous les jours dans le quartier et je les connais, moi, les jeunes »), pour d'autres encore une vie (« je sais de quoi je parle, c'est ma vie ! »). Dans ce lieu académique privilégiant la légitimité d'un certain type de savoir (le savoir lettré et scientifique), a donc eu lieu un échange de savoirs ; ce qui n'a pas été sans soulever parfois quelques interrogations de la part des participants qui auraient souhaité entendre LA parole académique, LA définition de la situation et l'analyse des chercheurs (essentiellement sociologues) présents, vus pour une part des participants si ce n'est comme les plus légitimes, comme ceux ayant la meilleure connaissance « objective » de la situation avec un recul sur les propositions et situations qui ont échoué par le passé et celles qui auraient fonctionné. Pour autant, là n'était pas l'objet et les regrets étaient parfois intenses. Ce lieu, forum-débat ouvert, donc par définition non sélectif (chacun étant légitimement autorisé à dire ce qu'il pense, comme il le pense, des « évènements ») s'est retrouvé principalement investi par celles et ceux les plus habitués à prendre la parole en public : principalement des travailleurs sociaux et associatifs revendicatifs et des militants politiques, les autres n'étant pas réellement représentatifs du nombre (notamment pour les étudiants très nombreux et qui ont peu pris la parole). Pour autant, les diagnostics experts qui sont sortis de ces échanges empruntaient aux quatre dimensions du discours identifiées précédemment : ils étaient tour à tour normatifs, performatifs, analytiques et prospectifs lorsqu'ils visaient à rappeler « la réalité des faits », différente de « celle vue à la télé » en insistant notamment sur le caractère social des évènements – non pas pour se distinguer des autres mais surtout parce qu'« il y a de vrais problèmes derrière », c'est-à-dire des problèmes dénoncés comme classiques pour ces territoires de chômage, d'échec scolaire, de racisme, de discrimination, etc.<sup>292</sup> – et de la capacité de ces évènements à se reproduire « si rien n'est fait ». Ce premier cas de situation d'expression extra-ordinaire nous donne ainsi à voir l'acteur associatif sortir de son seul rôle de professionnel de terrain pour devenir expert à l'occasion d'une confrontation de points de vue situés d'acteurs aux appartenances multiples et croisées (professionnel, militant, citoyen, jeune, habitant, etc.). Le prochain cas nous donnera à voir un autre exemple de forum généré par un autre protocole : un protocole de recherche.

---

<sup>292</sup> Analyse envisagée dans les mêmes termes au niveau national par d'autres. Voir Beaud S., Pialoux M., « La « racaille » et les « vrais jeunes » : critique d'une vision binaire du monde des cités », p. 17-27 in Belaïd Ch. (coord.), *Op. cit.*, 2006.

## **XII.2.2. La conférence/ateliers « Lutter contre les discriminations au sein de l'agglomération messine »**

Le second cas est celui d'une rencontre, prenant la forme d'un forum hybride, d'une *conférence/ateliers* que nous (chercheurs sociologues, psychologues et psychosociologues) avons organisée dans le cadre de l'étude commanditée par le FASILD concernant les dispositifs de lutte contre les discriminations dans différents domaines (éducation, emploi, culture, logement, loisirs, santé) observables sur le territoire du contrat de ville de l'agglomération messine (Metz dont Borny, Montigny-lès-Metz et Woippy)<sup>293</sup>. L'étude s'appuyait sur un protocole aujourd'hui classique en matière de recherche-action : une enquête de terrain classique (essentiellement à partir d'entretiens semi-directifs) suivie d'une étape de « connaissances partagées » qui supposent l'organisation de rencontres entre chercheurs et « acteurs de terrain ». La conférence/ateliers, intitulée « Lutter contre les discriminations au sein de l'agglomération messine », qui s'est tenue l'après-midi du 16 septembre 2005<sup>294</sup>, a réuni plus de 80 personnes. L'objectif de cette rencontre était double : restituer publiquement les premiers résultats de l'enquête et consulter, dans l'optique de ce diagnostic participatif, les participants pour établir des préconisations. Rappelons qu'il s'agissait d'une recherche-action qui vise donc une application pratique à plus ou moins long terme des résultats obtenus. Les participants appartenaient à des structures très différentes, ce qui a permis la confrontation d'expertises différentes. On comptait des « représentants et professionnels de mairies, de CCAS, de la CPAM, de la PASS, de l'ANPE, de Missions locales, de l'ARACT, de bailleurs sociaux, d'associations de défense de locataires, de l'Education nationale, de la préfecture, du Tribunal de Grande Instance, de la DDJS, du CDJ, d'associations de défense des droits de l'Homme, mais aussi d'associations nées de l'immigration, de DRH de grandes entreprises, etc. »<sup>295</sup> Trois temps ont ponctué l'après-midi : en premier lieu une restitution des résultats où la parole était essentiellement donnée aux chercheurs, suivie d'un très bref débat avec la salle, qui fut l'occasion de deux ou trois questions/demandes de précisions, prolongé par un travail en ateliers thématiques (suivant les découpages initiaux de l'étude : « éducation/formation/emploi », « vie de quartier et vie associative », « logement » et « santé »). Chacun de ces ateliers a fonctionné selon le même

---

<sup>293</sup> Galloro P.D., Serré A., Tisserant P. (sous la dir.), *Diagnostic territorial stratégique dans les domaines de l'intégration et de la lutte contre les discriminations sur le territoire du contrat ville de l'agglomération messine*, Rapport final de diagnostic, FASILD, octobre 2005.

<sup>294</sup> Pour le lecteur qui souhaiterait voir l'affiche qui présentait l'organisation de cette conférence/ateliers, voir annexe IX.

<sup>295</sup> Galloro P.D., Serré A., Tisserant P. (sous la dir.), *Ibid.*, p. 233.

mode d'une présentation introductive approfondie des résultats spécifiques à l'atelier suivie d'une discussion avec les participants autour de deux questions principales : une discussion des résultats (accord/désaccord, surpris/pas surpris, etc.) et une réflexion sur les actions possibles pour lutter contre les situations de discrimination constatées. Le troisième temps de l'après-midi a vu un retour de l'ensemble des participants en séance plénière pour un bilan des ateliers et une discussion générale sur les propositions élaborées dans les ateliers. Dans la première phase, on constate que les acteurs invités sont bien plus dans une situation d'écouter que d'expert ou de professionnel qui pose un diagnostic sur une situation. Je n'en dirai donc pas davantage. En revanche le second temps offre un espace de parole tout à fait singulier et intéressant eu égard aux questions qui nous intéressent ici. Sans revenir sur l'ensemble des ateliers, je vais me centrer sur celui auquel j'ai participé au titre de chercheur restituant des résultats. Il s'agissait de l'atelier « vie de quartier et vie associative » qui traitait plus particulièrement du cas des femmes et filles, de l'accès à la culture et aux loisirs et de la dynamique associative locale en matière de lutte contre les discriminations. Cet atelier a été suivi par 21 personnes représentant majoritairement le secteur associatif local et des entreprises d'offre de loisirs et de culture répartis surtout sur Metz et Woippy. Etaient également présents des artistes et des usagers ainsi que quelques représentants hors territoire du contrat de ville (travailleurs sociaux de Nancy<sup>296</sup> et membres du Comité économique et social travaillant sur Verdun<sup>297</sup>).

La présentation des résultats par les membres de l'équipe s'est déroulée en trois temps. Se sont succédé les présentations des résultats et analyses concernant les femmes, puis l'accès aux loisirs et à la culture s'orientant plus précisément vers les jeunes des quartiers dits sensibles de l'agglomération, et enfin, concernant l'action associative eu égard aux équipements culturels et de loisirs locaux. De manière générale, les résultats ont été validés par les participants de l'atelier avec néanmoins le souci de formuler quelques précisions supplémentaires. Ainsi, plusieurs responsables de structures associatives ont souhaité souligner les inégalités existant entre les associations elles-mêmes, faisant écho à la disparité des moyens entre structures à mission de service public plutôt bien dotées et petites structures soumises à l'impératif partenarial, permettant une mutualisation des moyens. Cependant il a également été souligné que cette mutualisation des moyens ne répondait pas uniquement à une logique pragmatique ou une nécessité matérielle mais correspondait également à une proximité d'objet entre structures et à une absence de politique globale des pouvoirs publics

---

<sup>296</sup> Ville de Meurthe-et-Moselle

<sup>297</sup> Ville de Meuse



sur les questions traitées. L'une des propositions à cet égard fut d'instaurer un nouveau mode de financement, à partir d'un système de conventionnement plus long, pluriannuel. En lien avec ce constat, les participants ont insisté, comme nous avons pu l'observer dans d'autres cadres, sur ce qu'ils ont appelé l'« inaction » de l'Etat et plus globalement du désengagement des pouvoirs publics dans les structures locales, qui se manifeste financièrement mais également par une absence croissante du dialogue entre les pouvoirs publics et les corps intermédiaires que sont les structures associatives. La question des jeunes et plus précisément de l'image de ces jeunes (ce que j'ai appelé la figure du « jeune-de-banlieue ») a également longuement retenu l'attention des participants. L'image négative qui est véhiculée de ces jeunes conduit, selon les participants, à développer chez les jeunes de ces territoires dits sensibles une aigreur et un ressentiment à l'encontre de la société française dont ils pensent qu'elle les stigmatise et ne les reconnaît pas comme des membres de la communauté à part entière au-delà de leur diversité culturelle. Enfin, concernant les femmes, les échanges ont veillé à préciser qu'il ne s'agissait pas de faire exister une appropriation sexuée différentielle du territoire (géographiquement ou temporellement) par la mise en œuvre d'actions sexuées mais bien de contribuer à une mixité, les hommes ayant été considérés comme le principal frein à l'intégration des femmes. Il s'agit donc de permettre le dialogue *entre* les deux sexes mais il s'agit également de considérer les attaques spécifiques à l'encontre des femmes, notamment en termes de réduction du territoire de ces dernières.

On constate donc au terme de ce retour sur les échanges au cours de ce forum (atelier thématique) que le discours des participants emprunte aux quatre dimensions déjà évoquées. En effet, le *normatif* est présent en ce qu'il tend à construire des dispositifs qui orientent la bonne façon d'être ensemble, la bonne façon de s'approprier un territoire et d'être émancipé ou intégré (sur ce point, l'exemple récurrent le plus probant concernant les femmes était l'accès au permis de conduire) ; le *performatif* est là également en ce que la mise en œuvre de ces dispositifs vise une transformation de la situation identifiée comme problématique ; l'*analytique* est présent dans la mesure où les échanges ont créé une prise de conscience auprès de certains participants qui n'avaient jamais envisagé les effets négatifs (stigmatisant et ségrégant) d'actions spécifiques pour des publics cibles (ici les femmes ou les jeunes) ; et le *prospectif* est présent de fait puisque le cadre même de la rencontre imposait cette dimension prospective par la quête de préconisations de bonnes pratiques pour des actions futures. Le retour en séance plénière, qui fut un temps relativement succinct en raison du temps imparti aux deux phases précédentes, a finalement contribué à réaffirmer les clivages statutaires, positionnant les structures associatives et du travail social dans un premier bloc face au bloc

institutionnel des pouvoirs publics, les uns et les autres ne s'accordant pas sur les moyens à développer pour résoudre les difficultés constatées. L'importance des orientations et des choix politiques au niveau national a également été rappelée comme outil encadrant les pratiques locales.

Si ces deux cas peuvent intéresser le sociologue qui vise à comprendre, dans une démarche de recherche universitaire, comment les choses se passent (un échange d'expériences et d'expertises) au moment où elles se passent (un forum ouvert, une réunion-débat, un atelier de réflexion, etc.), c'est qu'ils inscrivent le discours des travailleurs associatifs parmi d'autres, concurrentiels ou complémentaires. Michel Anselme parle de l'expertise comme « savoir de position, au sens de savoir tenir et construire une position d'intervention autonome en milieu réel. »<sup>298</sup> Il s'agit, pour l'expert, d'offrir sa propre vision, construite et appuyée de son expérience *in situ* au reste de l'assemblée hétérogène réunie. L'intégration du discours des travailleurs associatifs – et des usagers, dans le premier cas – dans la démarche de recherche universitaire offre ainsi le triple avantage 1) de permettre à l'expertise « indigène » (celle de la population) de se reconnaître comme telle, 2) de mettre en réseau l'expertise associative et 3) d'enrichir l'expertise sociologique universitaire en lui permettant d'approfondir sa connaissance du terrain. Même si l'accumulation de perceptions, d'analyses ou si, comme l'écrit Jean-Louis Fabiani décrivant l'étang de Berre, « tous les points de vue qu'on peut prendre sur l'étang ne suffisent pas à constituer un paysage », la confrontation qu'ils autorisent a l'intérêt sinon de changer la vision des uns et des autres, du moins de bousculer certains angles d'observation. « Le regardeur est ainsi conduit à un travail permanent de cadrage et de recadrage. Il suffit de changer de focale pour passer de la crique délicieuse où s'élancent des véliplanchistes à l'usine pétrochimique où sont concentrées les matières dangereuses. »<sup>299</sup> Sur Borny, il suffit de changer de focale pour passer de l'exaltation des sens mue par le multiculturalisme local (diversité des senteurs, des parfums, des chants, des langues et des musiques, des danses, etc.) à l'exaspération profonde face aux violences et autres dégradations. Ce type d'événement d'expertise a un intérêt en termes d'économie de la connaissance tout à la fois sociale, politique et sociologique.

---

<sup>298</sup> Anselme M., « Situation d'expertise et intervention sociologique : le cas des "maîtrises d'œuvres sociales". » in *Du bruit à la parole. La scène politique des cités*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2000, 277p., p. 99-110.

<sup>299</sup> Fabiani J.-L., Pourcel F., *La petite mer des oubliés. Étang de Berre, paradoxe méditerranéen*, Le bec en l'air éditions, 2006, 150p.

Pour clore ce dernier chapitre, il semble important de rappeler que ces discours ne sont pas détachables des pratiques et des usages des travailleurs associatifs. En outre il est important de considérer ces travailleurs bénévoles comme salariés tout à la fois comme professionnel et expert mais également comme usager, citoyen, habitant, militant, etc. Le secteur associatif dont on a rappelé le caractère protéiforme se positionne en effet à l'interstice de plusieurs mondes. Il est *entre* des espaces, des individus, des collectifs, des valeurs, des principes, des visions du monde, des choix politiques et les discours et pratiques qu'il peut constituer visent à faire se rencontrer ces espaces sociaux.



## CONCLUSION QUATRIÈME PARTIE

---

On a pu constater que différents types de savoirs sont diffusés, construits et mobilisés par les acteurs-experts associatifs. Qu'il s'agisse de savoir-faire, savoir-être, savoir-comprendre, savoir-entendre, etc., savoirs tout court, ils sont, selon les cas, comme le notent Yves Lochard et Maud Simonet-Cusset<sup>300</sup>, « complément » ou « fondement » de l'action associative ; « complément » lorsqu'ils constituent une action supplémentaire aux modes traditionnels et « fondement » lorsque la constitution et la mise à disposition de savoirs est ce qui justifie l'action associative, à l'image de structures comme le GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés), qui « a choisi de défendre les immigrés en leur offrant l'expertise nécessaire en matière juridique »<sup>301</sup> et pour qui la constitution de savoirs constitue l'objet, l'outil et la raison d'être de la structure associative.

S'il semble le plus souvent compliqué de distinguer ce qui relève du champ du professionnel, de l'expertise ou de la seule solidarité citoyenne parmi toutes les missions et divers rôles que l'on a relevés ici (non exhaustifs) c'est que finalement c'est bien l'interaction entre le territoire et le secteur associatif qui dicte la constitution du secteur associatif et non simplement le secteur qui s'implanterait en réponse à un « besoin ». En effet, l'idée selon laquelle une structure associative s'implante sur un territoire et contribue à mettre à disposition des moyens, des services pour un public est insuffisante pour comprendre tout le poids qu'occupe le territoire en tant que tel dans l'élaboration non seulement des modalités d'une structure associative mais également de son objet proprement dit. Par ailleurs, on a vu que le « besoin » résulte d'une construction de la part du secteur associatif, équipé spécifiquement et que, selon la structure, le diagnostic et les mesures de traitement peuvent varier. Ainsi, l'idée de « répondre à un (des) besoin(s) », lieu commun du travail social et du secteur associatif, semble prendre tout son sens car c'est bien un dialogue entre le territoire – avec ses caractéristiques et ses frontières (définies institutionnellement tant par l'acteur scientifique, politique que médiatique), ses rapports avec d'autres territoires – et le secteur associatif que se construit le travail associatif en territoire dit sensible. La structure peut ainsi répondre aux diverses missions de porte-parole, de relais, de couveuse, de gare de triage, de contestataire, de pompier social, etc. Mais répondre à ces missions suppose, pour la structure

---

<sup>300</sup> Lochard Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *Op. cit.*, 2003, p. 51-52.

<sup>301</sup> Marek A., « L'usage militant de l'expertise juridique : le GISTI », p. 67-87, p. 67 in Lochard Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *Ibid.*

associative, d'être reconnue légitime par le territoire lui-même. *Le territoire doit s'approprier son secteur associatif comme le secteur associatif doit s'approprier son territoire* pour que la magie s'opère. L'utilité première du secteur, ancré localement, est bien de réunir et d'attacher des personnes autour d'une question qui les passionne, qui les intéresse, qui les préoccupe, qui leur nuit, etc. Si, sur le territoire dit sensible, il n'est pas toujours évident d'établir un partage net entre l'expert, le professionnel et le (simple) citoyen, c'est que ces différentes logiques se mêlent de façon particulièrement criante sur ces territoires, qui réclament et pour lesquels on (pouvoirs publics, administrations, institutionnels, intellectuels) réclame simultanément une action de réparation (de professionnel), une action d'évaluation (d'expert) et une action de sensibilisation (du citoyen mobilisé) ; les acteurs associatifs se retrouvent individuellement et collectivement dans ces trois situations, parfois même simultanément. Une fusion de ces trois visages du travailleur associatif s'opère notamment en situation extraordinaire, telles les « émeutes d'octobre-novembre 2005 » lorsque les acteurs associatifs parlent publiquement (notamment aux journalistes venus les interviewer) au nom de leur corps professionnel, au nom des « gens de terrain » qui évaluent au quotidien les situations sociales et en leur nom propre (untel, issu de tel quartier, avec telle situation familiale et sociale, etc.)

De plus, une nouvelle exigence s'impose au secteur associatif, après trente ans de politiques publiques, de dispositifs X ou Y : ne plus simplement satisfaire à une obligation de moyens (qui n'est pas toujours remplie, pour les raisons évoquées plus haut) mais également à une obligation de résultats. Il faut que les changements soient visibles pour le professionnel, le spécialiste<sup>302</sup> qui constate des modifications intéressantes mais également (et surtout, pourrait-on dire) pour tout un chacun.

On observe donc que le phénomène de professionnalisation du secteur associatif, dont on a vu différentes dimensions, a conduit à la reconnaissance d'une « expertise » associative. En effet, les efforts de technicité et de spécialisation, exigeant un recrutement toujours plus sélectif des travailleurs associatifs (salariés comme bénévoles) ont contribué à asseoir la légitimité du secteur associatif. Localement, le mandat des travailleurs associatifs est constamment redéfini et élargi<sup>303</sup>. Appelés à intervenir sur une grande diversité de segments du social, certains sont également invités à participer à la réalisation et à l'évaluation de dispositifs politiques sur le terrain. Certains travailleurs associatifs se trouvent également sollicités au niveau national. Les différents organismes encadrant la vie associative, créés ces vingt dernières années

---

<sup>302</sup> « Spécialiste » qui se distingue du « généraliste » ou du « technicien ». Memmi D., *Art. cit.*, 1989, p. 90.

<sup>303</sup> Sue R., *Art. cit.*, 2006.

(depuis la Fondation pour la vie associative, FONDA, en 1981 à l'Institut de recherche sur le Volontariat, IRIV, en 1997 en passant par la Conférence des Présidents des Coordinations Associatives, CPCA, en 1982, le Conseil National de la Vie Associative, CNVA, en 1983 ou encore le Fonds National de Développement de la Vie Associative et la formation des bénévoles, FNDVA, en 1985), ou encore la nomination en mai 2007 d'anciens présidents d'associations comme secrétaire d'Etat (Fadela Amara, NPNS) ou Haut commissaire (Martin Hirsch, Emmaüs) au sein du gouvernement dit « Fillon 2 » sont des exemples de la reconnaissance de la place qu'occupe le secteur associatif aujourd'hui. La visibilité croissante des travailleurs associatifs dans une diversité d'espaces sociaux tend à conforter leur position sociale et, dans une certaine mesure, la légitimité de leur expertise.





## CONCLUSION GÉNÉRALE

---

### « Les villes et le regard. 2.

C'est selon l'humeur de celui qui la regarde que Zemrude prend sa forme. Si tu y passes en sifflant, le nez au vent, conduit par ce que tu siffles, tu la connaîtras de bas en haut : balcons, rideaux qui s'envolent, jets d'eau. Si tu marches le menton sur la poitrine, les ongles enfoncés dans la paume de la main, ton regard ira se perdre à ras de terre, dans les ruisseaux, les bouches d'égout, les restes de poisson, les papiers sales. Tu ne peux pas dire que l'un des aspects de la ville est plus réel que l'autre, pourtant tu entends parler de la Zemrude d'en-haut surtout par ceux qui se la rappellent pour s'être enfoncés dans la Zemrude d'en-bas, parcourant tous les jours les mêmes morceaux de rue et retrouvant le matin la mauvaise humeur de la veille collée au pied des murs. Pour tous, vient tôt ou tard le jour où ils abaissent le regard en suivant les gouttières et ne parviennent plus à le détacher du pavé. Le cas opposé n'est pas exclu, mais il est plus rare : c'est pourquoi nous continuons à tourner dans les rues de Zemrude avec des yeux qui désormais fouillent plus bas que les caves, jusque dans les fondations et les puits. »

Italo Calvino, *Les villes invisibles*, Editions du Seuil, Paris, (1972) 1974, p. 81.

Si le secteur associatif est toujours le lieu-symbole de la générosité, de la solidarité, du don, il ne se limite plus aujourd'hui à cette seule dimension. Il est engagé dans un processus de professionnalisation et de recomposition des compétences. Ce processus est difficile à stabiliser car le secteur est actuellement partagé entre différentes logiques qui contribuent à la construction de cette nouvelle identité, une identité plurielle, multifacettes.

Cela est d'autant plus vrai lorsqu'on s'intéresse au secteur associatif en territoire dit sensible. Agir en quartier dit sensible a un effet important sur le secteur pour deux raisons principales.

Bien que les quartiers tels que Metz-Borny constituent des territoires singuliers, parce qu'ils sont multi-étiquetés, ils permettent de préciser l'évolution de la professionnalité du secteur associatif. La spécificité professionnelle qu'il a acquise se décline selon deux aspects :

1. L'interaction de la « question sociale » et de la « question identitaire ».

La gestion de l'identité du territoire s'impose au travailleur associatif qui veut « faire son travail ». Le quartier dit sensible est en effet pourvu d'une *identité territoriale spécifique, identifiable par tous* (à différents degrés) à l'échelon local mais également à l'échelon global dans la mesure où les dispositifs et les dénominations qui le désignent sont nationalement

construits et appliqués<sup>1</sup>. La définition du territoire est donc posée initialement par les pouvoirs publics, sur la base d'études ayant construit ces critères classificatoires. Cette dénomination, reprise par l'ensemble des acteurs sociaux (médias, travailleurs sociaux, travailleurs associatifs voire tout un chacun) construit l'identité territoriale de ce type de quartier qui est, comme Renaud Dulong et Patricia Paperman<sup>2</sup> l'ont bien décrit, une réputation lourde à porter et, qui plus est une réputation territoriale qui s'inscrit et marque durablement les lieux et leurs habitants. En effet, ces procédures et dispositifs, sous un principe de discrimination positive, participent d'un marquage institutionnel stigmatisant<sup>3</sup>. Les quartiers urbains dits « politique de la ville » sont alors des territoires pestiférés dont le plus grand nombre cherche à éviter la proximité.

Cette construction sociale du « problème local » posé par un quartier, en même temps qu'elle justifie l'intervention des travailleurs sociaux dans le quartier et les motivent personnellement à aider la population, constitue pour les structures associatives locales un instrument de justification à la fois de leur action et leur coopération pour le bien du « quartier ». C'est sur cette base<sup>4</sup> qu'elles vont construire et équiper leur propre vision du territoire, en cadrant leur action et en la justifiant par un certain type d'ancrage territorial. Cet ancrage territorial, dans la mesure où il permet d'attribuer le travail associatif à la population locale est ce qui permet de constituer le quartier comme une « cause » qu'il s'agit de défendre par une mobilisation interne à la population.

2. Les contraintes de justification et l'obligation d'*ancrage* de l'action dans le territoire (dont témoigne, notamment, la conversion de l'usager en un intermédiaire, bénévole ou salarié, en un cadre de terrain)

---

<sup>1</sup> Ce que Alain Desrosières appelle un processus de « délocalisation », c'est-à-dire un processus qui vise à uniformiser l'identité et le traitement des espaces, qui passent de l'état de localité particulière à celui de territoire mis en équivalence nationale (un « quartier sensible » parmi d'autres). Desrosières A., « Le territoire et la localité. Deux langages statistiques », *Politix*, Vol. 7, n°25, 1994, p. 46-58 (initialement paru dans le *Courrier des statistiques*, n°65, mars 1993, p. 49-59).

<sup>2</sup> Dulong R., Paperman P., *La réputation des cités HLM. Enquête sur le langage de l'insécurité*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 1992, 230p.

<sup>3</sup> Goffman, *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Ed. Minuit, Paris, 1975.

<sup>4</sup> Base, dont les fondements idéologiques tentent d'être masqués derrière le masque de la modernité par le discours d'experts savants, comme le montre l'analyse très fine de ces derniers par Stéphane Cadiou. L'auteur précise en effet que « les experts savants participent ainsi aux luttes professionnelles en concourant à définir les compétences légitimes. En retour, la vision des experts savants gagne en puissance dans la mesure où elle se trouve relayée localement par ces professionnels, prédisposés à s'approprier les exigences d'un savoir-faire à dominante managériale en raison des limites de leur "culture technique". Forts de ce soutien, les professionnels se voient confier la tâche d'organiser localement la mobilisation collective et de manager des partenariats autour de projets ciblés. », p. 24. Cadiou S., « Vers une action urbaine "moderniste" : les effets du discours des experts savants », *Sciences de la société*, n°65 « Les idéologies émergentes des politiques territoriales », 2005, p. 8-27.

Ceci tient au fait que l'ensemble des acteurs sociaux (des politiques décideurs à la population) développent des attentes spécifiques en direction des structures associatives en territoire dit sensible. Ces attentes, plus élevées et plus « sérieuses » que pour les autres territoires, portent sur la normalisation du secteur. Le secteur associatif en territoire dit sensible a, plus qu'ailleurs, pour mission de normaliser les territoires c'est-à-dire, d'une part, de (ré)activer les normes (normer) et d'autre part, de rendre normal (rendre ordinaire). Si cette entreprise est marquée davantage ici qu'ailleurs, c'est que le secteur n'est pas supposé se contenter d'occuper la population ou de créer des occasions de rencontre pour les habitants (autour d'une activité de peinture sur soie, de gymnastique ou de billard) mais il s'agit de « transformer la vie des gens » en leur donnant les moyens d'avoir un emploi, une maîtrise de la langue française, de rattraper des lacunes scolaires, etc. Il se voit donc attribué un rôle « fondamental » de civilisation du territoire (conformément à une vision fantasmagorique du quartier dit sensible). Il a pour « mandat »<sup>5</sup> de développer des activités fondamentales, qui ne se retrouvent pas dans les mêmes proportions sur d'autres territoires. Ce qui, on l'a vu, entretient le caractère « anormal » ou pathologique du lieu. Ouvrir une structure associative à visée sociale, créer des postes de travailleurs sociaux dans un quartier à la réputation sensible contribue en effet à entretenir sa réputation et contribue à rendre visible la mise sous tutelle de ces territoires. Le secteur se doit de satisfaire à la fonction publique d'*entrepreneur de morale*<sup>6</sup> et de *pédagogue militant*. Pour être reconnu légitime à agir en tant que tel<sup>7</sup>, l'acteur associatif doit relever un certain nombre d'épreuves et disposer de certaines capacités, qu'il fait varier en fonction de la situation<sup>8</sup>.

D'abord, il doit disposer de la *capacité à se rendre visible sur le territoire*<sup>9</sup> c'est-à-dire à la fois sa capacité à *être sur le territoire* et à *rendre manifeste cette présence*<sup>10</sup>. Ensuite, il doit

---

<sup>5</sup> Hughes E., *Le regard sociologique*, EHESS, Paris, 1996, 343p.

<sup>6</sup> Becker H. S., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, (1963, The Free Press of Glencoe, A Division of Macmillan Publishing Co., Inc.) 1985, 247p.

<sup>7</sup> Sur ce point de la construction de la légitimité à dire, à participer, à représenter, etc. voir notamment l'ouvrage de Callon M., Lascoumes P, Barthe Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, La couleur des idées, Paris, 2001, 358p., notamment le chapitre 3 « A spécialistes, spécialistes à demi », p. 105-151.

<sup>8</sup> S'ils ne valorisent pas toujours les mêmes critères, c'est que les autres acteurs en présence (usagers et pouvoirs publics financeurs) accordent une légitimité plus ou moins importante à ces critères. Il s'agit donc, pour les travailleurs associatifs, d'être capable de mettre en avant le « bon » critère pour convaincre et les intéresser ces différents acteurs.

<sup>9</sup> On a vu toute l'importance de la logique de « proximité ».

<sup>10</sup> On a vu que cela passe concrètement par l'identification de différents supports, fonctionnant comme des marqueurs identitaires (Goffman E., *Op. cit.*, 1975.) : un local, une enseigne, une rue (pour Borny, presque toutes les associations actives sont dans deux rues parallèles au cœur du secteur dit sensible du quartier) ; des personnels emblématiques (le plus souvent les présidents ou directeurs des structures mais également des responsables d'axe ou tout autre salarié ou bénévole charismatique, actif et impliqué depuis longtemps) ; des tenues vestimentaires identifiables (comme des T-Shirt au nom de la structure).

être en capacité de *valoriser son expérience*, par exemple en se référant à des cas exemplaires de prise en charge qui témoignent de la gestion réussie d'une situation difficile, comme calmer une émeute naissante ou insérer professionnellement un jeune en difficulté. De plus, suivant un processus classique de légitimation<sup>11</sup>, il cherche à *valoriser sa formation* car « licence » et « mandat »<sup>12</sup> constituent des attributs institutionnels de légitimation qui l'autorisent à se revendiquer ou à être reconnu expert car, comme l'a montré Hughes, « les membres des professions ne se bornent pas à offrir un service, mais [...] ils définissent les besoins mêmes qu'ils servent »<sup>13</sup>. Cette capacité de valorisation de la formation et des diplômes n'est cependant pas uniformément partagée par l'ensemble du secteur associatif. Cette hétérogénéité est principalement liée à la co-présence au sein des structures de bénévoles et de salariés, dotés le plus souvent de diplômes du travail social à des niveaux variables. De plus, les tensions entre formation empirique (sur le tas) et formation institutionnelle (à l'école, dans les instituts du travail social), notées par Jean-Yves Trépos<sup>14</sup>, perdurent. Ces deux sources de recrutement sont toujours efficaces dans le secteur. De sorte que la valorisation des diplômes – pensés comme des équipements de la construction de la face<sup>15</sup> des acteurs associatifs – ne se donne pas à voir en toute situation et face à tout individu de la même façon. Comme l'a rappelé Hughes, « choisir pour un travail la désignation la plus favorable implique un public. »<sup>16</sup> La légitimité de l'acteur associatif face à l'usager emprunte davantage à la légitimité expérientielle (présence sur le terrain, longévité) qu'à la légitimité institutionnelle (diplômes, participations à des commissions ou observatoires locaux : le « professionnel repéré »). Par contre, face aux pouvoirs publics et/ou aux financeurs, l'acteur associatif tend à valoriser à la fois son expérience et sa qualification institutionnelle dans la mesure où cette dernière fait davantage sens pour ces interlocuteurs. Ensuite, il doit être en capacité de *mobiliser la population sur des actions* et de *mobiliser un réseau*. Cette capacité atteste de la légitimité du secteur associatif comme expert et renvoie à un processus de

---

<sup>11</sup> Trépos J.-Y., *Sociologie de la compétence professionnelle*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 1992, 223p. ; notamment le chapitre VI « Les compétences professionnelles dans le travail social ». On pourra se rappeler à ce sujet les mouvements sociaux des travailleurs sociaux en quête de reconnaissance et de légitimité sociale des années 70. Voir à ce propos De Montlibert C., « L'éducation morale des familles L'extension du métier de puéricultrice », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°32-33, 1980, p. 65-76 ou encore Leveratto J.-M., *Essai d'ethnologie de l'éducation spécialisée*, Thèse pour le doctorat de sociologie, Université de Lettres et sciences humaines de Nancy II, 1990, 831p.

<sup>12</sup> Hughes E., *Op. cit.*, « Licence et mandat », 1996, p. 99-106.

<sup>13</sup> *Ibid.*, « Métiers modestes et professions prétentieuses : l'étude comparative des métiers », p. 123-135, p. 131.

<sup>14</sup> Trépos J.-Y., *Ibid.*

<sup>15</sup> Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Ed. Minuit, 1973, 2t.

<sup>16</sup> Hughes E., *Ibid.*, « Le travail et le soi », p. 76.

traduction tel que l'a analysé Michel Callon<sup>17</sup>. La *capacité à mobiliser un réseau* (c'est-à-dire l'existence de liens inter-institutionnels et/ou interpersonnels en son sein comme avec les institutions publiques locales telles que la mairie, la préfecture, le Conseil Général, etc.) témoigne non seulement de l'inscription territoriale de la structure et/ou de l'acteur associatif mais également de son inscription dans les lieux de pouvoir du territoire. Il est ici question de la logique partenariale très largement mise en exergue dans ce secteur, que ce partenariat soit réel ou de convention (appelé par certains, partenariat de papier). La *capacité à mobiliser les usagers sur des actions*, quant à elle, rend compte surtout de la reconnaissance que les usagers peuvent témoigner à l'égard des acteurs associatifs. Cet enrôlement des usagers répond à la fois au souci d'activation des populations et au maintien de l'existence du secteur. Les usagers sont alors utilisés comme des alliés mobilisés pour intéresser d'autres acteurs sociaux, tels que les financeurs. Enfin, on l'a vu, le seul rapport au territoire peut se traduire en compétence professionnelle donnant droit à un recrutement. La notion de *compétence territoriale* renvoie clairement à la *capacité* des individus et des groupes à *faire valoir leurs connaissances spécifiques sur le territoire*. Autrement dit, aux « compétences techniques (niveau de qualification, parcours professionnel) et aux compétences relationnelles (degré de connaissance du quartier, implication dans le quartier, motivations individuelles, capacité à entrer en interaction avec l'utilisateur<sup>18</sup>, capacité à dialoguer et à partager une information entre personnels) comme les nomme Marie-Christine Combes<sup>19</sup> concernant les entreprises prestataires de services »<sup>20</sup> s'ajoute la « compétence territoriale », qui renvoie à la connaissance que peut avoir un individu du territoire sur lequel il travaille (connaissance du quartier d'un point de vue géographique, historique, culturel, social, politique, ethnique, linguistique, etc.). Celle-ci témoigne d'un « attachement à la ville »<sup>21</sup> et d'une capacité à le représenter.

---

<sup>17</sup> Callon M., « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, n°36, 1986, p. 169-208.

<sup>18</sup> Une capacité d'adaptation est souvent souhaitée sur un quartier multiculturel tel que celui qui a été principalement observé. D'autant que l'un des rôles principaux du secteur associatif local est de faire communiquer les différentes cultures (religion, langue, cuisine, habitudes sociales, traditions, coutumes, etc.). Ainsi, le bilinguisme voire le trilinguisme sont très fortement recommandés et demandés dans les structures associatives locales. Il en va, selon les propos des travailleurs associatifs rencontrés, non seulement de la capacité à mener au mieux une action sur le quartier mais également de la reconnaissance et de la crédibilité de la structure sur le quartier.

<sup>19</sup> Combes M.-Ch., « La compétence relationnelle : une question d'organisation », *Travail et emploi*, n°92, oct.2002, p. 5-18.

<sup>20</sup> Amadio, S., « Quel usage de la compétence au sein du secteur associatif ? » in *Actes du colloque "Contraintes, normes et compétences au travail. Les régimes de mobilisation"*, IXème journées de Sociologie du Travail, Paris, 27 et 28 novembre 2003, p. 27-35., p. 31

<sup>21</sup> Lefebvre R., « Etre maire à Roubaix. La prise de rôle d'un héritier », *Politix, L'institution des rôles politiques*, n°38, 1997, p. 63-87, p. 64.

Ces différents éléments font l'objet d'une lutte entre structures associatives dans le but d'obtenir les faveurs des pouvoirs publics<sup>22</sup> mais également des usagers. L'enjeu est d'obtenir la reconnaissance d'une appartenance territoriale et d'une compétence éprouvée en matière d'analyse des problèmes de la population locale. Cette capacité d'expertise locale consiste comme toute expertise, selon Dominique Memmi<sup>23</sup>, à « classer, hiérarchiser, distinguer la règle de l'exception, le commun du marginal, dire le pensable et le non-pensable, le dicible et le non-dicible, et le faire de manière euphémisée, publiquement et en toute légitimité : voilà en quoi va consister le “je ne sais quoi” et le “presque rien” que produisent les experts<sup>24</sup> ». Cette situation est exemplaire des situations d'expertise, comme le montre Trépos<sup>25</sup>. En effet, l'expert est celui qui occupe une position de médiation entre « commanditaire, professionnels et usagers ». Un travail de représentation de son travail, ce que l'on peut appeler avec Catherine Paradeise<sup>26</sup>, une rhétorique professionnelle, s'impose donc au travailleur associatif. Cette rhétorique, aux enjeux socio-économiques et politiques non négligeables, s'impose à deux niveaux distincts mais liés : d'une part au niveau des financeurs puisque le système de financement par projet renouvelable annuellement met de fait les structures en concurrence et d'autre part au niveau du public, des usagers dans la mesure où ces derniers constituent une forme de monnaie d'échange, de ressource face aux financeurs. Pour les convaincre, il s'agit donc d'intéresser un maximum d'usagers, ce qui impose une diversification des services proposés, une diversification des manières de faire de l'associatif. Ainsi, ces tensions internes au secteur font exister des logiques concurrentielles et établissent un marché de l'expertise associative, qui offre un panel composite d'experts. Celui-ci surgit de manière récurrente dans l'actualité. Ce qui a été appelé les « émeutes de 2005 » en sont un parfait exemple, qui a vu émerger l'expression d'expertises variables d'un acteur à l'autre. Une lutte aux enjeux majeurs s'organise alors pour le monopole de l'expertise : financement, reconnaissance, etc. Deux enjeux principaux sont à l'œuvre : d'une part, un enjeu pragmatique qui est le maintien de l'activité (cette visibilité permet de s'assurer des financements futurs) et d'autre part, un enjeu politique, qui revient à imposer sa propre définition du territoire. Cette opposition en termes de définition se joue sur deux plans principaux : d'une part, un travail de *restriction du*

---

<sup>22</sup> Acteur à la double casquette : mandataire d'expertise et financeur principal des structures associatives.

<sup>23</sup> Memmi D., « Savants et maîtres à penser, la fabrication d'une morale de la procréation artificielle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°76-77, 1989, p. 82-103.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> Trépos J.-Y., *La sociologie de l'expertise*, PUF, Coll. Que sais-je ?, Paris, 1996, 128p.

<sup>26</sup> Paradeise C., « Rhétorique professionnelle et expertise », *Sociologie du travail*, 1985, n°1, p. 17-31.

*territoire* de la part des acteurs associatifs face à la définition politique ; et d'autre part, un travail de *valorisation* du territoire.

Le travail de *restriction du territoire* renvoie à l'ensemble d'actions visant à dé-stigmatiser le territoire dans son ensemble en attribuant la réputation, la délinquance, la violence aux seuls délinquants, casseurs, etc. et non à l'ensemble de la population. Ce travail de restriction du territoire s'associe à un *travail de valorisation*, qui vise à publiciser<sup>27</sup> les actions positives des quartiers dit sensibles. Ici, il s'agit essentiellement, pour les travailleurs associatifs, d'essayer de déconstruire ce qu'on appelle l'image médiatique des quartiers.

Si l'expert associatif pose la définition du territoire en ces termes, les pouvoirs publics, eux, l'entendent davantage en termes de « gestion de la paix sociale » et d'« insertion sociale » résumée le plus souvent à une insertion professionnelle, ayant une valeur d'échange, une utilité économique. Ainsi, les temporalités d'action entre ces deux acteurs ne se rejoignent que très rarement. Les pouvoirs publics se situent davantage dans une temporalité d'action courte visant une action rapide, visible, à l'efficacité à court terme alors que les structures associatives, elles, parient davantage sur une temporalité à long terme appuyée sur un travail social, en profondeur. Le cas du dernier dispositif Politique de la ville en date sur l'agglomération messine, le programme GPV, est à ce titre tout à fait exemplaire. Les pouvoirs publics avaient annoncé « 1 euro dans le bâti et 1 euro dans le social ». Or la mise en actes de ce discours contribue davantage à favoriser le bâti, de sorte que le projet s'attire les foudres de la critique associative.

La mise en concurrence entre structures associatives se trouve d'autant plus difficile à gérer qu'elle s'accompagne de l'injonction paradoxale d'un travail en partenariat, dont on a vu, qu'il est un mode (une mode ?) de prise en charge et un mode d'organisation du travail privilégié, simultanément exigé (donc critiqué) et revendiqué, en ce qu'il permet la mutualisation de moyens humains et non humains. Le secteur associatif, pour contrer ce phénomène de concurrence et valoriser sa légitimité à « dire », joue *la carte de la spécialisation*. Se spécialisant, chacune des structures construit sa légitimité à être l'« expert en la matière », qu'il s'agisse d'une spécialisation dans un secteur, une activité, un mode de prise en charge ou un public cible. C'est à travers ce processus de spécialisation – qui doit être interprété à la fois comme un *processus de construction identitaire* (une manière pour les structures de se définir) et comme un *outil de légitimation* de sa présence dans l'espace associatif – qu'il faut lire la construction de la légitimité de l'acteur associatif à dire le

---

<sup>27</sup> Habermas J., *L'espace public* Eds. Payot, Paris, (1962) 1993, 324p., p. 246-260.

territoire ; légitimité qui déclenche (ou non) un financement à une plus ou moins grande échelle pour réaliser les projets envisagés.

Le lien entre légitimité et financement doit être gardé à l'esprit. Si le financement constitue l'un des enjeux majeurs de la concurrence inter-associative, c'est parce qu'il est essentiel pour le maintien de l'activité (garder son public, son territoire d'action). C'est donc à travers lui et en rapport à lui que s'impose une dynamique de professionnalisation du secteur.

#### Décentralisation et modernisation du secteur associatif

Dans le contexte de la décentralisation, on constate donc une *modification de la figure de l'acteur associatif* (via un processus d'institutionnalisation) le faisant basculer généralement de la figure du dilettante de bonne volonté à celle du professionnel qualifié, institutionnalisé<sup>28</sup>. Il reste cependant que la co-présence sur un même lieu de travail de bénévoles et de salariés (aux statuts divers) crée un rapport multiple aux usagers, au territoire et à l'action sociale elle-même. En même temps que la modification de l'architecture associative locale, son financement public transforme le rapport du secteur associatif aux pouvoirs publics. La place et la visibilité accordées au secteur associatif dans la politique publique prennent alors de l'ampleur. Ce dernier s'implique (et/ou est impliqué, selon les cas) de plus en plus dans les politiques publiques, dans la mise en œuvre des dispositifs mais également dans les analyses de ces dispositifs. Sont ainsi données les conditions d'émergence d'une expertise associative<sup>29</sup>, d'une compétence à « dire » c'est-à-dire analyser, penser, soutenir, encadrer, etc. le territoire (*i.e.*, le quartier dit sensible, sa population, ses institutions, son identité, etc.). Sa légitimité le conduit à construire sa propre définition du territoire. Ce que Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe pourraient décrire comme le passage de « l'*experientia* à l'*experimentum* » c'est-à-dire du « savoir commun au savoir maîtrisé » permettant la constitution de nouveaux savoirs sur un problème identifié<sup>30</sup>.

---

<sup>28</sup> On retrouve ici la tension décrite par Raymonde Moulin dans son article « De l'artisan au professionnel : l'artiste », *Sociologie du travail*, n°4-83, p. 388-403. Cela renvoie également aux tensions inhérentes à la position même du travailleur associatif, situé entre le secteur privé et le secteur public. Hély M., *Le travailleur associatif. Un salarié de droit privé au service de l'action publique*, Thèse de doctorat de sociologie, EHESS, 2005, 470p.

<sup>29</sup> Voir Sinigaglia-Amadio S., « La figure de l'expert associatif ou le cas d'une expertise locale », communication dans le cadre du colloque « L'expertise comme objet local » qui s'est tenu les 7, 8 et 9 décembre 2005 à l'université Paul-Verlaine, Metz.

<sup>30</sup> Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., *Op. cit.*, 2001, p. 112. Dans ce cas, les acteurs associatifs vont s'activer pour produire les bonnes explications, les bonnes analyses de la situation sociale des quartiers dits sensibles et vont ainsi tenter de lutter contre certaines explications rapides faisant des amalgames dangereux (liant, par exemple, violence, quartier dit sensible, immigration et pauvreté). Voir les nombreux exemples cités au fil du chapitre « A spécialistes, spécialistes et demi », p. 105-151.



Cependant, si l'on peut envisager l'acteur associatif comme expert, ce n'est pas seulement à cause du « mandat » qu'il peut revendiquer et de sa capacité à représenter la population locale, c'est aussi parce qu'il existe un marché local de l'expertise des quartiers dits sensibles. Ce marché dont on a rappelé les points saillants n'est pas seulement un marché de la connaissance, mais aussi un marché du travail. L'expertise est un moyen de qualification professionnelle qui s'affiche aujourd'hui dans de nombreux dispositifs de formation à différents niveaux, qu'il s'agisse de licences professionnelles ou de masters d'ingénierie sociale.

Dans le secteur social et médico-social, ce terme d'ingénierie sociale est apparu depuis 1992. Les attentes des pouvoirs publics, lisibles notamment dans la création du diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS)<sup>31</sup>, dépassent celles demandées à l'actuelle intervention sociale mettant en œuvre équipements ou services professionnels. L'ingénierie sociale vise à développer des « fonctions d'expertise, de conseil, de conception, de développement et d'évaluation appliquées aux domaines des politiques sociales et de l'intervention sociale. »<sup>32</sup> Elle désigne donc « un nouveau type de savoirs, pour des responsables, gestionnaires de projets ou d'établissements, formateurs, consultants, chargés d'études, aussi bien dans l'action sociale que l'économie solidaire, l'emploi, la santé, l'aménagement du territoire et du cadre de vie, des services publics territoriaux, voire d'autres secteurs d'activité (services à domicile). »<sup>33</sup> Dans ce contexte, le secteur associatif dans les quartiers dits sensibles affirme sa professionnalité et revendique le droit de mettre en application ses compétences. Il trouve ainsi un débouché et un cadre d'intervention supplémentaire. Avec Hughes, on peut dire que la professionnalisation du secteur associatif a produit une « mobilité collective d'une partie de ses membres »<sup>34</sup> en déplaçant son action et le prestige de cette dernière à un rang social, économique et politique plus élevé.

L'évolution de la professionnalité du secteur associatif, par sa rationalisation, sa formalisation et sa codification nouvelles de gestes jusqu'alors relevant d'une solidarité le plus souvent bénévole, nous conduit à établir quatre constats majeurs. D'une part, elle rend compte d'un

---

<sup>31</sup> Décret du 30 juin 2006. Le diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS) remplace le diplôme supérieur en travail social (DSTS).

<sup>32</sup> Arrêté publié au Journal officiel du 25 août 2006. L'arrêté du 2 août 2006 fixe le niveau de formation requis pour accéder à la formation à ce diplôme, ainsi que la procédure d'admission. Le référentiel annexé à l'arrêté, indique que les cours théoriques abordent trois grands domaines : la production de connaissances, la conception et la conduite d'action, la communication et les ressources humaines. Il précise par ailleurs que la partie pratique consiste en une étude de terrain donnant lieu à la rédaction d'un rapport.

<sup>33</sup> Gacoin D., « Le DSTS est mort, vive le DEIS ? Intérêts et limites d'une formation à "l'ingénierie sociale" », 10 décembre 2006, [http://danielgacoin.blogs.com/blog/2006/12/le\\_dsts\\_est\\_mor.html](http://danielgacoin.blogs.com/blog/2006/12/le_dsts_est_mor.html)

<sup>34</sup> Hughes E., *Op. cit.*, p. 77.

réajustement de son action, qui a produit des effets, dont on a pu identifier les multiples dimensions au cours de l'analyse. D'autre part, sa « nouvelle » légitimité l'invite à contrer les processus de « délocalisation » et de « dépolitisation »<sup>35</sup>, créés depuis plus de trente ans par les dispositifs de politique publique, en réactivant une identité territoriale et une action politique auprès des populations locales. Ensuite, l'accession à de nouvelles compétences et à une plus grande technicité autorisent les travailleurs associatifs à intégrer d'autres secteurs professionnels. Enfin, cette évolution génère un mouvement global de politisation<sup>36</sup> dans la mesure où l'acteur associatif, à l'appui de son intégration locale, revendique une compétence et une action politiques. Il entend représenter la population dont il est chargé de s'occuper. L'évolution de sa professionnalité induit une transformation statutaire, inséparable de la société civile.

Sans avoir épuisé totalement l'observation et la compréhension du secteur associatif actuel, il importe également, à mon sens, de s'intéresser à la réception de son expertise à la fois en direction des usagers, « objets » de son action, et des pouvoirs publics, son principal commanditaire. L'injonction contemporaine de la participation citoyenne à la vie sociale et à la décision politique m'invite à penser que des études complémentaires en ce sens nous permettront d'envisager les effets de l'action associative sur ses « cibles » et ainsi d'approfondir encore davantage les rouages du secteur associatif.

---

<sup>35</sup> « Délocalisation », entendu au sens d'Alain Desrosières. Desrosières A., *Art. cit.*, 1994. « Dépolitisation », renvoie, lui à une logique de spécification du traitement de ces territoires, tels que le produisent les classements ZUS, ZEP, etc. Estèbe Ph., « Les quartiers, une affaire d'Etat. Un instrument territorial », in Lascoumes P., Le Galès P., *Gouverner par les instruments*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 2004, 370p.

<sup>36</sup> Processus qui correspond à l'activation d'équipements (*i.e.* d'instruments stabilisés) de différents formats (ici, le conseil général, la municipalité, l'association, le syndicat, le parti politique, etc.) jugés appropriés pour répondre au problème désigné comme tel. A ces processus de politisation s'ajoutent des processus de cristallisation, qu'il s'agit d'entendre, avec Jean-Yves Trépos, comme le « passage d'un état informulé à un état thématisé et affecté d'une valorisation » (Trépos J.-Y., « L'équipement politique des passions », *Le Portique, Foucault : usages et actualités*, [en ligne] n°13-14, 2004, p. 43-58, p. 53) c'est-à-dire stabilisation innovante de pratiques ordinaires. Pour lire une application de cette théorisation à travers l'analyse d'une autre expertise, voir Trépos J.-Y., « L'expertise sociologique ou le complexe de l'albatros », in Vrancken D., Kutry O. (sous la dir.), *La sociologie et l'intervention*, De Boeck, Bruxelles, 2001, p. 211-242.

# BIBLIOGRAPHIE

---

- « A quoi sert le travail social ? », *Esprit*, n°241, mars-avril 1998.
- « Médiation interculturelle : actes de la formation 1992-1993 », *EN FAS Revue de l'Education nationale-Fonds d'action sociale*, n°5, 130p.
- « Pourquoi le travail social ? », *Esprit*, n°413, avril-mai 1972
- Aballéa F., « Décentralisation et transformation du travail social », *Sociétés et représentations*, n°5 « le social en questions », déc. 1997, p. 311-337, p. 316.
- Afchain J., *Les associations d'action sociale. Outils d'analyse et d'intervention*, Dunod, Paris, 2001 (2<sup>ème</sup> édition), 267p.
- Agulhon M., « L'histoire sociale et les associations », *La revue de l'économie sociale*, avril 1988, p. 35-44.
- Aizicovici F., « Les valeurs de l'économie sociale », *Le Monde initiatives*, 8 mars 1995, p. 1-3
- Alexandre A., « Une ville américaine : Trenton », *Annales de géographie*, 1930, p. 607-624.
- Alix N., Castro S., *L'entreprise associative*, Economica, Paris, 1990, 228p.
- Alter N., *L'innovation ordinaire*, PUF, Coll. Quadrige, Paris, (2000) 2003, 278p.
- Amadiou J.-F., *Le poids des apparences*, Odile Jacob, Paris, 2005 (2002), 224p.
- Amadio, S., « Quel usage de la compétence au sein du secteur associatif ? » in *Actes du colloque "Contraintes, normes et compétences au travail. Les régimes de mobilisation"*, IX<sup>ème</sup> journées de Sociologie du Travail, Centre Pierre Naville, Travail et Mobilité, Paris, 27 et 28 novembre 2003, p. 27-35.
- Amadio S., Engels X., Jory H., « L'association fait-elle partie de l'économie sociale et solidaire ? ». Rapport commandité par la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale, piloté par le Préfecture de la région Lorraine (Secrétariat général pour les affaires régionales), Convention DIISES-Lorraine n°24, in *Cahiers de recherche de la MIRE*, n°16, avril 2003.
- Amadio S., Sinigaglia J., Sipp J.-F., Stupka Ch., Trépos J.-Y., « Diagnostic préalable à la mise en place d'un Contrat Local de Sécurité dans la commune de Behren », « Diagnostic préalable à la mise en place d'un Contrat Local de Sécurité dans les communes de Cocheren, Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut », « Diagnostic préalable à la mise en place d'un Contrat Local de Sécurité dans les communes de Carling, Folschviller, L'Hôpital, Macheren, Saint-Avold et Valmont », Rapports de recherche suite à la recherche-action qui a été menée sous la direction de J.-Y. Trépos, 2002.
- Amellal K., « Cap sur les territoires en souffrance » in [http://www.marianne2007.info/Cap-sur-les-territoires-en-souffrance\\_a253.html](http://www.marianne2007.info/Cap-sur-les-territoires-en-souffrance_a253.html), page consultée le 30 janvier 2007.
- Amrani Y., Beaud S., *Pays de malheur ! Un jeune de cité écrit à un sociologue*, Lé Découverte, Paris, (2004) 2005, 255p.

- Anderson A., Vieillard-Baron H., *La politique de la ville. Histoire et organisation*, Editions ASH, Paris, 2003, 236p.
- Anheier H. K., Salomon L. M., *The Emerging Nonprofit-Sector – A Comparative Analysis*, Manchester UNiversity Press, Manchester, 1996, 140p.
- Anselme M., « Situation d'expertise et intervention sociologique : le cas des "maîtrises d'œuvres sociales". » in *Du bruit à la parole. La scène politique des cités*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2000, 277p., p. 99-110.
- Archambault E., « Le secteur non lucratif en Europe, 4 modèles », *Pour*, n°169, mars 2001.
- Archambault E., « Les Institutions sans but lucratif en France. principales évolutions sur la période 1995-2005 et défis actuels », Communication au colloque ADDES, 7 mars 2006, 14p.
- Archambault E., *Le bénévolat en France et en Europe*, Rapport, Matisse, Université Paris 1, Paris, 2003, 26p.
- Archambault E., *Le secteur sans but lucratif. Associations et fondations en France*, Economica, Paris, 1996, 261p.
- Arendt H., *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, Paris, (1961) 1983, 404p.
- Aucouturier A.-L., « Contribution à la mesure de l'efficacité de la politique de l'emploi », *Travail et emploi*, n°55, 1993, p. 20-29.
- Aucouturier A.-L., Gelot D., « Les dispositifs pour l'emploi et les jeunes sortant de scolarité : utilisation massive, des trajectoires diversifiées », *Economie et statistique*, n°277-278, 1994, p. 75-93.
- Augé M., *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Seuil, Coll. La librairie du XX<sup>e</sup> Siècle, Paris, 1992, 150p.
- Autès M., *Les paradoxes du travail social*, Dunod, Paris, 1999, 313p.
- Auhier J.-Y., *La vie des lieux. Un quartier du Vieux-Lyon au fil du temps*, Presses universitaires de Lyon, Coll. Transversales, Lyon, 1993, 268p.
- Authier J.-Y., Bacqué M.-H., Guérin-Pace F. (sous la dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, La découverte, Coll. recherches, Paris, 2007, 293p.
- Avenel C., *Sociologie des « quartiers sensibles »*, Armand Colin, Coll. 128 Sociologie, Paris, 2004, 127p.
- Avenel C., Synthèse de l'atelier « Politiques urbaines, politiques de la ville », Colloque « Territoires, action sociale et emploi », CNAM, CEE, Paris, 22 et 23 juin 2006.
- Bachmann Ch., Le Guennec N., *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Albin Michel, Paris, 1996, 557p.
- Bacqué M.-H., Fol S., *Le devenir des banlieues rouges*, L'Harmattan, Paris, 1997, 215p.
- Bacqué M.-H., Sintomer Y., « Affiliations et désaffiliations en banlieue », *Revue française de sociologie*, 42-2, 2001, p. 217-249.
- Badinter E., *L'amour en plus*, Livre de poche, Paris, (1980) 2001, 472p.

Bailleau F., Lefaucheur N., Peyre V., *Lectures sociologiques du travail social*, Editions ouvrières, Paris, 1985, 217p.

Balme R., « La participation aux associations et le pouvoir municipal : capacités et limites de la mobilisation par les associations culturelles dans les communes de banlieue », *Revue française de sociologie*, 28 (4), 1987, p. 601-639.

Barbier R. et al., *Enquête sur le phénomène NIMBY*, CEMAGREF/ENGEES, Strasbourg, 2000, 22p.

Barbot J., Dodier N., Rosman S., *Les espaces de la mobilisation autour des essais thérapeutiques et de la mise à disposition de nouveaux traitements. Le cas de l'épidémie à VIH*, CERMES, rapport pour l'ANRS, 1998, 596p.

Barthélémy M., « Le militantisme associatif », p. 87-114., in Perrineau P. (sous la dir.), *L'engagement politique. Déclin ou mutation ?*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1994, 444p.

Barthélémy M., *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Presses de Science Po, Paris, 2000, 286p.

Baudelot Ch., Establet R., *Le niveau monte. Réfutation d'une vieille idée concernant la prétendue décadence de nos écoles*, Editions du Seuil, Paris, 1989, 197p.

Baudelot Ch., Gollac M., *Travailler pour être heureux. Le bonheur et le travail en France*, Fayard, Paris, 2003, 351p.

Baudin G., Genestier Ph. (sous la dir.), *Banlieues à problèmes.*, La documentation française, Paris, 2002, 252p.

Bayon D., Servet J.-M., « Les SEL, vers un nouveau monde citoyen et solidaire ? », in *Une seule solution, l'association ?*, La découverte/M.A.U.S.S., N°11, 1<sup>er</sup> semestre 1998, p. 309-339.

Beauchard J., *La mosaïque territoriale*, Eds. de l'Aube, Paris, 2003, 182p.

Beaud S., « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour " l'entretien ethnographique " . », *Politix*, n°35, 1996, p. 226-257.

Beaud S., *80% au bac...et près? Les enfants de la démocratisation scolaire*, La découverte, Paris, 2002, 329p.

Beaud S., Pialoux M., « Jeunesse sans avenir et travail intérimaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°26-27, mars-avril 1979, p. 19-47.

Beaud S., Pialoux M., *Retour sur la condition ouvrière*, Fayard, Paris, 1999, 479p.

Beaud S., Pialoux M., *Violences urbaines, violence sociale. Genès des nouvelles classes dangereuses*, Fayard, Paris, 2003, 426p.

Beaud S., Pialoux M., « La « racaille » et les « vrais jeunes » : critique d'une vision binaire du monde des cités », p. 17-27 in Belaïd Ch. (coord.), *Banlieue, lendemains de révolte*, La dispute et Regards, Paris, 2006, 154p.

Beaud S., Pialoux M., *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Fayard, Paris, 2003, 426p.

- Beck U., « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités », *Lien social et politiques*, n°39, 1998, p. 15-25.
- Beck U., *La société du risque*, Flammarion, Coll. Champs, Paris, 2001 (1986 pour l'édition originale, *Risikogesellschaft*, Suhrkamp Verlag, Frankfurt am Main), 521p.
- Becker H. S., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, (1963, The Free Press of Glencoe, A Division of Macmillan Publishing Co., Inc.) 1985, 247p.
- Becker H., *Les mondes de l'art*, Flammarion, Coll. Champs, Paris, (*Arts World*, The University of California Press, 1982) 2006, 379p.
- Becker H. S., *Les ficelles du métier*, La découverte, Coll. Repères, Paris, 2002 (The University of Chicago Press, Chicago, 1998), 352p.
- Begat A., Delorme C., *Quartiers sensibles*, éditions du Seuil, Paris, 1994, 209p.
- Béhar D., Estèbe Ph., « Recherche urbaine et politique de la ville. Entre énonciation et dénonciation », *Les annales de la recherche urbaine*, n°64, 1994, p. 34-39.
- Belorgey J.-M., *Cent ans de vie associative*, Presses de Science Po, coll. La bibliothèque du citoyen, Paris, 2000, 139p.
- Ben Mrad F., *Sociologie des pratiques de médiation. Entre principes et compétences*, thèse pour le doctorat de sociologie, Université de Metz, Juillet 2003, 394p.
- Benloulou G., « Débat sur l'urgence dans le travail social », *Lien social*, n°597, nov. 2001, 3p.
- Bennour A., *Logiques des participations citoyennes. Solidarité, contestation, gestion*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 2006, 191p.
- Benveniste E., *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, II, « Pouvoir, droit, religion », Ed. de Minuit, Paris, 1969.
- Berger P., Luckmann T., *La construction sociale de la réalité*, Méridiens Klincksieck, Paris, 1989, 288p.
- Bernard Ph., *L'immigration*, Le Monde Poche, Paris, 1993, 177p.
- Bertaux-Wiame I., *L'apprentissage en boulangerie dans l'entre-deux guerres. Une enquête d'histoire orale*, Vol.2, Rapport CORDES, 1978, 132p.
- Bertaux-Wiame I., « L'installation dans la boulangerie artisanale », *Sociologie du travail*, n°1-82, Paris, 1982, p. 8-23.
- Bessy Ch., Chateauraynaud F., *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception*, Métailié, Paris, 1995, 364p.
- Bévant D., « Les associations sont-elles des entreprises ? », p. 49-65 in Prouteau L. (sous la dir.), *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2003, 211p.

Bevant D., Nogues H., Prouteau L., *La mesure du bénévolat organisé*, Rapport final réalisé par Le Len-Cebs pour la délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale, fév. 2001, 79p.

Bidet E., *L'économie sociale*, Le Monde-Editions, Coll. Poche Marabout, Bruxelles, 1997, 212p

Bidou-Zachariasen C., « La prise en compte de l'"effet de territoire" dans l'analyse des quartiers urbains », *Revue française de sociologie*, XXXVIII, janvier-mars 1997, p. 97-117.

Bihl A., Pfefferkorn R., « Des « beaux quartiers » aux « banlieues pourries » », p. 303-309 *in Déchiffrer les inégalités*, Syros, Paris, 1995, 576p.

Blanc M., Le Bras S., *Les minorités dans la cité. Perspectives comparatives*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 1993, 214p.

Blanc M., « La "politique de la ville" : une "exception française" ? », *Espaces et sociétés*, n°128-129, 2007/1-2, p. 71-86.

Blanc-Chaléard M.-C., *Histoire de l'immigration*, La Découverte, Coll. Repères, Paris, 2001, 121p.

Blanchet A., Gotman A., *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Nathan, Coll. Sociologie 128, Paris, 1992, 125p.

Bloch-Lainé F., *Faire société : les associations au cœur du social*, Syros, Coll. Alternatives sociales, Paris, 1999, 263p.

Bolle de Bal M., *La tentation communautaire*, EUB, Bruxelles, 1985, 264p.

Boltanski L., « L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de sociologie*, janv.-mars 1973, XIV-1, p. 3-26.

Boltanski L., *L'amour et justice comme compétences*, Métailié, Paris, 1990, 381p .

Boltanski L., *La souffrance à distance, Morale humanitaire, médias et politique*, Métailié, Paris, 1993, 287p.

Boltanski L. et Chiapello E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Coll. essais, Paris, 1999, 843p.

Boltanski L., Bourdieu P., « Le titre et le poste : rapports entre le système de production et le système de reproduction », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2, mars 1975, p. 95-107.

Boltanski L., Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris, 1991, 483p.

Bonafé-Schmitt J.-P., *La médiation : une justice douce*, Syros-Alternatives, Paris, 1992, 279p.

Bonafé-Schmitt J.-P., « La médiation : un autre modèle de régulation sociale », p. 45-78, *in* Morhain Y. (sous la dir.), *Médiation et lien social*, Hommes et perspectives, Paris, 1998, 198p.

Bonnemaison G., *La sécurité en liberté*, Syros, Paris, 1987, 155p.

Bordet J., *Les « jeunes de la cité »*, PUF, Paris, 1998, 232p

- Bordreuil J.-S., « Les gens des cités n'ont rien d'exceptionnel », p. 231-251 in Collectif, *En marge de la ville, au cœur de la société. Ces quartiers dont on parle*, Eds. de l'Aube, La Tour-d'Aigues, Paris, 1997, 349p.
- Bouamama S., *Dix ans de marche des Beurs*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994, 232p.
- Boubaker N., « Trente ans d'AEFTI », *Savoirs et Formation*, n°52, décembre 2001, 43p.
- Bouffartigue P., Lagrée J.-C., Rose J., « Jeunes : de l'emploi aux modes de vie. Point de vue sur un champ de recherche », *Formation Emploi*, n°26, 1989, p. 63-78.
- Bourdieu P., *Questions de sociologie*, Ed. de minuit, Paris, 1980, 277p.
- Bourdieu P., « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, fév-mars 1981, p. 3-24.
- Bourdieu P., *Ce que parler veut dire*, Fayard, Paris, 1982, 243p.
- Bourdieu P., « Espace social et genèse des "classes" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52-53, 1984, p. 3-15.
- Bourdieu P., *Choses dites*, Minuit, Paris, 1987, 229p.
- Bourdieu P., *La misère du monde*, éditions du Seuil, Paris, 1993, 1460p.
- Bourdieu P., « Effets de lieu », *La misère du monde*, Eds. du Seuil, Paris, 1993, p. 249-262.
- Bourdieu P., « L'ordre des choses : entretien avec deux jeunes gens du Nord de la France », *La misère du monde*, Points/Seuil, Paris, 1993, p. 125-156.
- Bourdieu P., « Un acte désintéressé est-il possible ? », p. 147-167 in Bourdieu P., *Raison pratiques*, Editions du Seuil, Paris, 1994, 245p.
- Bourdieu P., *La domination masculine*, Editions du Seuil, Paris, 1998, 177p.
- Bourdieu P., Balazs G., « Porte-à-faux et double contrainte », p. 383-395 in Bourdieu P. (sous la dir.), *La misère du monde*, éditions du Seuil, Paris, 1993.
- Bourdieu P., Passeron J.-C., *Les héritiers*, Editions de Minuit, Coll. le sens commun, Paris, (1964) 1985, 189p.
- Bouzid, *La marche : traversée de la France profonde*, Sindbad, 1984, 158p.
- Brévan C., Picard P., *Une nouvelle ambition pour les villes. De nouvelles frontières pour les métiers*, Rapport DIV, Paris, septembre 2000, 188p.
- Brown J., Petersen R., (dirs), *Critical Comparisons in Politics and Culture*, Cambridge University Press, Cambridge, 1999.
- Brunet J.-P., *Saint-Denis, la ville rouge. 1890-1939*, Hachette, Paris, 1980, 464p.
- Bui-Trong L., « L'insécurité des quartiers sensibles : une échelle d'évaluation », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°14, p. 235-247.



- Bynner J., « Critical discussion : empowerment or exclusion ? », in Helve H. and Wallace C, *Youth, Citizenship ans Empowerment*, Aldershot, Ashgate Publishing Ltd, 2001.
- Cadiou S., « Vers une action urbaine "moderniste" : les effets du discours des experts savants », *Sciences de la société*, n°65 « Les idéologies émergentes des politiques territoriales », 2005, p. 8-27.
- Caillé A., « Don, solidarité et association », *Revue des études coopératives mutualistes et associatives*, n°265, Vol. 76, 1998.
- Caillé A., *Produire les solidarités. La part des associations*, MIRE, Paris, 1997.
- Callon M., « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, n°36, 1986, p. 169-208.
- Callon M., « Sociologie des sciences et économie du changement technique : l'irrésistible montée des réseaux technico-économiques », in *Ces réseaux que la raison ignore*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 1992, p. 53-78.
- Callon M., « La leçon d'humanité de Gino », *Réseaux*, n°95, 1999, p. 197-232.
- Callon M., « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégage : la double stratégie de l'attachement et du détachement », *Sociologie du travail*, n°41, 1999, p. 65-78.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, Coll. La couleur des idées, 2001, 358p.
- Canto J.-F., « Panorama des déclarations d'associations », in *Recherche sociale*, n°60, mars 1978.
- Capdevielle J., Meynaud H.-Y., Mouriaux R., *Petits boulots et grand marché européen. Le travail démobilisé*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1990, 238p.
- Caroux F., « Typologie », *Esprit*, « La démocratisation par l'association ? », n°6, juin 1978, p. 9-12.
- Castel R., *L'insécurité sociale*, Editions du Seuil et de la République des idées, Paris, 2003, 93p.
- Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Gallimard, Coll. Folio essais, Paris, 1995, 813p.
- Castellan M., Goldberger M.-F., Marpsat M., « Les quartiers prioritaires de la politique de la ville », *INSEE-Première*, n°234, 1992, 4p.
- Castells M., *The City and the Grassroots*, Berkeley, California, 1983, 450p.
- Cefaï D. et Lafaye C., « Lieux et moments d'une mobilisation collective. Le cas d'une association de quartier », p. 195-228 in Cefaï D., Trom D. (sous la dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Eds. de l'EHESS, Coll. « raisons pratiques », Paris, 2001, 322p.
- Chamboredon J.-C., Lemaire M., « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, XI-1, 1970, p. 3-33.
- Champagne P., « La construction médiatique des malaises sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°90, 1991, p. 64-76.

Chanial Ph., « La délicate essence de la démocratie : solidarité, don et association », in *Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif*, *Revue du M.A.U.S.S.*, n°11, 1<sup>er</sup> semestre 1998, p. 28-43.

Chauvière M., in De Singly F., *La famille, l'état des savoirs*, La découverte, Paris, 1991, 448p.

Chauvière M., « Action catholique, promotion collective et éducation permanente », *Education permanente*, n°149, 2001, p. 167-183.

Chauvière M., « Savoirs associatifs dans la familialisation du social : les mouvements sociaux », p. 27-37 in Lochard Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *L'expert associatif, le savant et le politique*, Eds. Syllepse, 2003, 161p..

Chauvière M., *Le travail social dans l'action publique. Sociologie d'une qualification controversée*, Dunod, Paris, 2004, 304p.

Chauvière M., « Le social territorialisé, entre promesses, fictions et réalités », *Projet*, sept. 2005, 7p.

Chauvière M., Duriez B., *La bataille des squatters et l'invention du droit au logement 1945-1955*, Groupement de recherche sur les mouvements familiaux, Paris, n°7, 1992, 259p.

Chevalier L., *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Librairie académique Perrin, Paris, 1958, 565p.

Chevallier J., « L'administration face au public », in CURAPP, *La communication administration-administrés*, PUF, Paris, 1983.

Chombart-de-lauwe P.-H., *La vie quotidienne des familles ouvrières*, Editions du CNRS, Paris, 1956, 255p.

Clavel M., *Sociologie de l'urbain*, Ed. Economica, Anthropos, (2002) 2004, Paris, 123p.

Closson S. et Kievits J. , *Nimby du dialogue au conflit*, Centre d'information sur l'environnement de Namur, rapport n°37, 1997, 27p.

CNVA, *Reconnaissance de l'utilité sociale des associations : synthèse du rapport*, 7p, [http://www.associations.regioncentre.fr/img/formulaires/utilite\\_sociale\\_asso\\_rapport.pdf#search=%22reconnaissance%20d'utilit%C3%A9%20sociale%22](http://www.associations.regioncentre.fr/img/formulaires/utilite_sociale_asso_rapport.pdf#search=%22reconnaissance%20d'utilit%C3%A9%20sociale%22)

Collectif RAI, « Le réseau d'alerte inégalités et l'expertise associative », p. 89-95 in Lochard Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *L'expert associatif, le savant et le politique*, Eds. Syllepse, 2003, 161p.

Collectif, *En marge de la ville, au cœur de la société : ces quartiers dont on parle*, Edition de l'Aube, Paris, 1997, 349p.

Collovald A., Gaiti B., « Des causes qui parlent », *Politix*, n°16, 1991, p. 7-22.

Collovald A., « Pour une sociologie des carrières morales des dévouements militants » in Collovald A. (sous la dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements – Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-Monde*, Presses universitaires de Rennes, Coll. *Res Publica*, Rennes, 2002, p. 177-229.

Combes Marie-Christine, « La compétence relationnelle : une question d'organisation », *Travail et emploi*, n°92, oct.2002, p. 5-18.

Conseil National des Villes, *Note et avis du CNV sur « les démolitions et le renouvellement de l'offre de logements sociaux*, à Monsieur Jean-Louis Borloo, Ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine, 13 mars 2003, 24p.

Corneille P., *Le Cid*, Nouveaux classiques Larousse, Paris, 1959, 151p.

Cornu M., *La conquête de Paris*, Environnement et Société/Mercure de France, Paris, 1972, 343p.

Crettiez X., Sommier I. (sous la dir.), *La France rebelle. Tous les mouvements et acteurs de la contestation*, Editions Michalon, Paris, 2006, 697p., p. 29-44.

Crozier M., Friedberg E., *L'acteur et le système*, Eds. du Seuil, Paris, 1977, 500p.

Crucis H.-M., « Le contrôle des fonds publics versés aux associations », p. 175-191 in Prouteau L. (sous la dir.), *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2003, 211p.

Dacheux E., *Pour une économie alternative et solidaire*, Collectif MB<sup>2</sup>, L'Harmattan, Paris, 2001, 121p.

Dadoy M., « De la qualification aux compétences », in *La sociologie du travail et la codification du social*, T1, PIRTEM/CNRS, Université Toulouse Le Mirail, Toulouse, 1990, p. 231-241.

Dammame D., Jobert B., « La politique de la ville ou l'injonction contradictoire en politique », *Revue française de science politique*, N°45 (1), 1995.

Dane C., *Travailler avec les quartiers en difficulté*, Dunod, Coll. Métiers et pratiques, Paris, 2005, 202p

Dardy C., *Identités de papier*, Lieu commun, Paris, 1990, 190p.

Dauvin P., Siméant J. et le CAHIER, *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Presses de Science Po, Paris, 2002, 443p.

De Briant V., Palau Y., *La médiation. Définition, pratiques et perspectives*, Nathan, Coll. 128, Paris, 1999, 128p.

Découflé A.-C., Maruani M., « Pour une sociologie de l'emploi », *Revue française des affaires sociales*, n°3, 1987, p. 7-29.

De Graaf W., Hoogenboezem G., Maier R., *Possibilities ans limits of empowerment*, University of Utrecht, document de travail, 2001.

De Montlibert C., « L'éducation morale des familles L'extension du métier de puéricultrice », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°32-33, 1980, p. 65-76.

Demoustier D., *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, La Découverte & Syros, Paris, 2001, 206p.

De Singly F., *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Armand Colin, Paris, 2003, 267p.

De Singly F., *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Pocket, Paris, 2003, 411p.

De Singly F., *L'individualisme est un humanisme*, Eds. de l'Aube, Paris, 2005, 125p.

- Debbasch C., Bourdon J., *Les associations*, P.U.F., Que-sais-je, Paris, 2002, 8<sup>ème</sup> édition (1985), 127p.
- Déchaux J.-H., « Sur le concept de configuration : quelques failles dans la sociologie de Norbert Elias », *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. 99, 1995, p. 293-313.
- Delarue J.-M., *Banlieues en difficulté, la relégation*, Syros, Paris, 1991.
- Delcroix C. (sous la dir.), *Médiatrices dans les quartiers fragilisés : le lien*, La documentation française, Paris, 1996, 136p.
- Delcroix C., *et al*, Synthèse de la recherche nationale portant sur : *Rôles et perspectives des femmes-relais en France*, ADRI, Paris, 1995.
- Delorme Ch., *Par amour et par colère*, Le centurion, Paris, 1985, 159p.
- Demazière D., Dubar C., « Récits d'insertion et mondes socio-professionnels. Analyse d'entretiens de jeunes peu diplômés et sortis de l'école en 1986 », *Travail et emploi*, n°69, 04/1996, p. 55-69.
- Demazière D., Dubar C., *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion*, Nathan, Coll. Essais et recherches, Paris, 1997, 350p.
- Desrosières A., « Le territoire et la localité. Deux langages statistiques », *Politix*, Vol. 7, n°25, 1994, p. 46-58 (initialement paru dans le *Courrier des statistiques*, n°65, mars 1993, p. 49-59).
- De Swaan A., *In care of the State*, Oxford University Press, Oxford, 1988, 310p.
- Deville J., « Jeunes filles "invisibles" dans les quartiers populaires », *Espaces et sociétés*, n°128-129, 2007/1-2, p. 39-53.
- Dezes-Raymond M.-G., *La politique pavillonnaire*, C.R.U., Paris, 1966, 313p.
- Di Maggio P. J., Powell W. W., « The Major Factors that Organizations must take into account are the other Organization » in « The Iron cage revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Field », *American Sociological Review*, Vol.48, n°2, April 1983.
- Di Méo G., « De l'espace subjectif à l'espace objectif ! l'itinéraire du labyrinthe », *L'espace géographique*, n°4, 1991, p. 359-373.
- Di Méo G., *L'homme, la société, l'espace*, Anthropos, Paris, 1991, 320p.
- Di Méo, G., « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ? », p. 37-48 in Lévy, J. et Lussault, M. (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographes à Cerisy.*, Belin, « Mappemonde », Paris, 2000, 351p.
- Dinaucourt M., « Borny en toute franchise », *Economie Lorraine*, n°188, juillet et août 1999, p. 6-10.
- Dodier N., « Causes et mises en causes. Innovation socio-technique et jugement moral face aux accidents du travail », *Revue française de sociologie*, XXXV-2, 1994, p. 251-281.
- Dodier N., Baszanger I., « Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique », *Revue française de sociologie*, XXXVIII-1, janvier-mars 1997, p. 37-66.
- Donzelot J., *La police des familles*, Minuit, Paris, 1977, 221p.

- Donzelot J., *Face à l'exclusion, le modèle français*, éditions Esprit, Paris, 1992, 227p.
- Donzelot J., « La nouvelle question urbaine », *Esprit*, Paris, nov. 1999, p. 87-114.
- Donzelot J., Estèbe Ph., *L'état animateur, essai de politique de la ville*, éditions Esprit, Paris, 1994, 238p.
- Donzelot J., Mével C., Wyvekens A., *Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Seuil, La couleur des idées, Paris, 2003, 362p.
- Dourlens C., Vidal-Naquet P., *Autonomie locale et décentralisation*, Anthropos, Paris, 1986, 238p.
- Dubar C., « Socialisation et processus », in Paugam S., *L'exclusion : l'état des savoirs*, La découverte, Paris, 1996.
- Dubar C., *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Armand Colin, Paris, (1991) 2000, 255p.
- Dubedout H., *Ensemble, refaire la ville*, La Documentation française, Paris, 1983.
- Dubet F., *La galère : jeunes en survie*, Fayard, Paris, 1987, 503p.
- Dubet F., *Les lycéens*, Editions du Seuil, Paris, 1991, 409p.
- Dubet F., *Le déclin de l'institution*, Seuil, Coll. l'épreuve des faits, Paris, 2002, 421p.
- Dubet F., *Injustices. L'expérience des inégalités au travail*, Seuil, Coll. essais, Paris, 2006, 490p.
- Dubet F., Lapeyronnie D., *Les quartiers d'exil*, Seuil, Paris, 1992, 245p.
- Dubois V., *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Economica, Coll. Etudes politiques, Paris, 2003 (2<sup>ème</sup> éd.), 202p.
- Dulong R., *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Editions de l'EHESS, Paris, 1998, 237p.
- Dulong R., Paperman P., *La réputation des cités HLM. Enquête sur le langage de l'insécurité*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 1992, 230p.
- Duran P., Thoenig J.-C., « L'Etat et la gestion publique territoriale », *Revue française de sciences politiques*, 1996, n°4, p. 580-623.
- Duriez B. et Sawicki F., « Réseaux de sociabilité et adhésion syndicale. Le cas de la CFDT », *Politix*, vol 16, n°63, 2003, p. 17-51.
- Eggan F., « Social Anthropology and the Method of Controlled Comparison » in Moore F.W. (dir.), *Readings in Cross-Cultural Methodology*, HRAF Press, New Haven, 1966.
- Ehrenberg A., *La fatigue d'être soi. Dépression et société*, Editions Odile Jacob, Paris, (1998) 2000, 414p.
- Elias N., *La société des individus*, Fayard, Coll. Pocket Agora, Paris, Paris, 1991 (1987 pour la première édition allemande, *Die Gesellschaft des Individuen*, Suhrkamp Verlag) 301p.

Elias N., *Logiques de l'exclusion*, Fayard, Coll. Pocket Agora, Paris, 1997 (1965, *The Established and the Outsiders*, Sage Publications), 341p.

Elias N., *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Eds. de l'Aube, (trad. de l'allemand par Yasmin Hoffmann, *Was ist Soziologie ?*, Juventa Verlag, 1970), Paris, 1993, 222p.

Eme B., Neyrand G., « La reconfiguration de la proximité comme cadre des nouvelles actions des associations de quartier », in Collectif CRESAL, *Actions associatives, solidarités et territoire*, Saint-Etienne, 2001, p. 99-104.

Engels F., *La question du logement*, Editions sociales, Paris, (1872) 1969, 123p.

Engels X., Hély M., Peyrin A. et Trouvé H. (sous la dir.), *De l'intérêt général à l'utilité sociale. La reconfiguration de l'action publique entre Etat, associations et participation citoyenne*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 2006, 280p.

Enjolras B., « Associations et isomorphisme institutionnel », *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, Vol.75, n°261, 1996, p. 68-76.

Estèbe Ph., *L'usage des quartiers*, L'harmattan, Coll. Logiques politiques, Paris, 2004, 263p.

Estèbe Ph., « Les quartiers, une affaire d'Etat. Un instrument territorial », in Lascoumes P., Le Galès P., *Gouverner par les instruments*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 2004, 370p.

Fabiani J.-L., Pourcel F., *La petite mer des oubliés. Étang de Berre, paradoxe méditerranéen*, Le bec en l'air éditions, 2006, 150p.

Farrugia F., *La crise du lien social : essai de sociologie critique*, L'Harmattan, Paris, 1993, 223p.

Faure A., « Un faubourg, des banlieues, ou la déclinaison du rejet », *Genèses*, n°51, juin 2003, p. 48-69.

Febvre M., Muller L., « La vie associative en 2002. 12 millions de bénévoles », *INSEE Première*, n°946, fév. 2004, 4p.

Ferrand-Bechmann D., *Le métier de bénévole*, Economica, Coll. Anthropos, Paris, 2000, 160p.

Fialaire J., « Les associations, partenaires ou faux-nez de l'administration ? », p. 105-123, in Prouteau L. (sous la dir.), *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2003, 211p.

Fillieule O. (sous la dir.), *Le désengagement militant*, Belin, Coll. Sociologiquement, Paris, 2005, 319p.

Fillieule O., Blanchard P., Agrikoliansky E., Bandler M., Passy F., Sommier I., « L'altermondialisme en réseaux. Trajectoires militantes, multipositionnalité et formes de l'engagement : les participants du contre-sommet du G8 d'Evian. », *Politix*, Vol. 17, n°68, 2004, p. 13-48.

Fondeur Y., Minni Cl., « L'emploi des jeunes au coeur des dynamiques du marché du travail », *Economie et statistique*, n°378-379, 2004. p. 85-104.

Foot White W., *Street corner society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*, La Découverte, Coll. Sciences humaines et sociales, Paris, (The University of Chicago Press, Chicago, 1943) 2002, 403p.

- Foucault M., *Dits et écrits. II.*, Gallimard, Coll. Quarto, Paris, 2001 (2<sup>ème</sup> édition), 1755p.
- Foucault M., *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, Coll. Tel, Paris, 1975, 360p.
- Freidson E., « Pourquoi l'art ne peut pas être une profession », p. 117-136 in Menger P.-M., Passeron J.-C. (textes réunis par), *L'art de la recherche. Essais en l'honneur de Raymonde Moulin*, La documentation française, Paris, 1994, 400p.
- Freyssinet J., *Le chômage*, La découverte, Coll. Repères, Paris, 1998, 122p.
- Gachenot M., *De l'Afrique à la France. La diversité culturelle d'aujourd'hui comme source d'action sociétale*, Publisud, Paris, 1999.
- Gadrey J., Zarifian Ph., *L'émergence d'un modèle du service : enjeux et réalités*, Eds. Liaisons, Coll., Entreprise & Carrières, Paris, 2002, 162p.
- Galland O., *Les jeunes*, Editions La découverte, Coll. Repères, Paris, 1984, 123p.
- Galloro P.D., Serré A., Tisserant P. (sous la dir.), *Diagnostic territorial stratégique dans les domaines de l'intégration et de la lutte contre les discriminations sur le territoire du contrat ville de l'agglomération messine*, Rapport final de diagnostic, FASILD, octobre 2005.
- Garcin-Marrou I., « Des "jeunes" et des "banlieues" dans la presse de l'automne 2005 : entre compréhension et relégation », *Espaces et sociétés*, n°128-129, 2007/1-2, p. 23-37.
- Gaspar J.-F., « Travail social et militantisme : les vases communicants », communication au colloque international « Comment penser les continuités et discontinuités du militantisme ? Trajectoires, pratiques et organisations militantes », organisé à Lille par l'IFRESI, le CERAPS et le CLERSE, juin 2006, 13p.
- Gauchet M., *La Révolution des droits de l'homme*, Gallimard, Paris, 1989.
- Gaulejac V. De, *La lutte des places*, Desclée de Brouwer, Paris, 1997, 286p.
- Gaxie D., « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, 27 (1), février 1977, p. 123-154.
- Geertz C. : cf. Walter R.G., « Signs of the Times: Clifford Geertz and the Historians », *Social Research*, n°47, 1980, p. 537-556.
- Giddens A., *Les conséquences de la modernité*, L'Harmattan, Paris, 1994 (1990), 190p.
- Girard-Hainz B., *Rêves de ville. Récits d'une vie associative de quartier*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 2005, 289p.
- Godbout J. T., *Le langage du don*, Editions Fides, Coll. Les grandes conférences, Québec, 1996, 41p.
- Godbout J. T. (en collaboration avec Caillé A.), *L'esprit du don*, La découverte & Syros, Paris, (1992) 2000, 356p.
- Godelier M., *L'énigme du don*, Flammarion, Coll. Champs, Paris, 1996, 315p.
- Goffman E., *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Les éditions de Minuit, Coll. Le sens commun, (édition originale : *Asylums*, Doubleday & Company, Inc.), Paris, 1968, 447p.

Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne*, 1 – La présentation de soi ; 2 – Les relations en public, Ed. Minuit, Coll. Le sens commun, Paris, 1973, 251p. et 371p.

Goffman E., « Le travail de terrain », transcription d'une intervention orale aux rencontres de la Pacific Sociological Association, 1974. (traduction Pascale Joseph). Extrait de *Journal of Contemporary Ethnography*, vol. 18, n°2, juillet 1989, p. 123-132.

Goffman E., *Les cadres de l'expérience*, Les éditions de Minuit, Coll. le sens commun, Paris, (1974) 1991, 573p.

Goffman E., *Les rites d'interaction*, Ed. Minuit, Paris, 1974, 230p.

Goffman E., *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Ed. Minuit, Coll. le sens commun, Paris, 1975, 175p.

Gorz A., *Métamorphoses du travail, quête du sens : critique de la raison économique*, Eds. Galilée, Paris, 1988, 302p.

Goudaillier J.-P., *Comment tu tchatches ! Dictionnaire du Français contemporain des cités*, éditions Maisonneuve & Larose, 2001, 304p.

Gouy-Gilbert C., Rautenberg M. et Ramon P., « Mémoire collective et patrimoine dans les périphéries urbaines, entre construction mythique et territoire », p. 48 in Métral J. (coord.), *Les aléas du lien social*, La documentation française, Paris, 1997, 206p.

Grafmeyer Y., *Habiter Lyon. Milieux et quartiers du centre-ville*, Editions du CNRS/presses universitaires de Lyon/PPSH, Paris/Lyon, 1991, 220p.

Grafmeyer Y., Joseph I., *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, Paris, 1984, 377p.

Granovetter M., *Le marché autrement*, Desclée de Brouwer, Coll. Sociologie économique, Paris, 2000, 238p.

Guérin I., « Dette et lien social : les expériences de finance solidaire », p. 59-70 in Micourd A., Peroni M. (coord.), *Ce qui nous relie*, Eds. de l'Aube, Paris, 2000, 373p.

Guitton C., Legay A., « La professionnalisation de l'emploi associatif. L'exemple des associations intermédiaires. » in *Bref-Cereq*, n°180, Marseille, nov. 2001, p. 1-4.

Habermas J., *L'espace public Archéologie de a publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, Coll. Critique de la politique, Paris, 1978 (traduit de l'allemand par Marc B. de Launay, *Strukturwandel des Öffentlichkeit*, Hermann Luchterhand Verlag, 1962), 324p.

Habermas J., *Théorie de l'agir communicationnel – tome 2 – Pour une critique de la raison fonctionnaliste*, Fayard, Paris, (1973) 1987, 480p.

Habermas J., *La technique et la science comme « idéologie »*, Gallimard, Coll. Tel, Paris, 1973, traduit de l'allemand et préfacé par Ladmiral J.-R. (*Technik und wissenschaft als ideologie*, Suhrkamp Verlag, Frankfurt am Main, 1968), 211p.

Hahn A., « The Sick and the Criminal, Strangers and the « Supernumerary » : The Sociology of Inclusion and Exclusion », conférence plénière, Séminaire « Connaissance de la sociologie allemande



contemporaine », co-organisé par ERASE/2L2S (Université Paul-Verlaine, Metz) et le laboratoire Cultures et Sociétés en Europe (CNRS et Université Marc-Bloch, Strasbourg2), 20 janvier 2006.

Halba B., *Bénévolat et volontariat en France et dans le monde*, La Documentation française, Paris, 2003, 143p.

Halba B., Le Net M., *Bénévolat et volontariat dans la vie économique, sociale et politique*, La Documentation française, Coll. Société, Paris, 1997, 204p.

Halbwachs M., *La mémoire collective* (édition critique de Namer G.), Albin Michel, Paris, (1950) 1997, 295p.

Hall E. T., *La dimension cachée*, Eds du seuil, Essais, Paris, 1971 (*The Hidden Dimension*, Doubleday & C°, New York, 1966), 254p.

Hammouche A., « Engagements au féminin : la maternité sur la place », p. 115-133 in Ion J. (sous la dir.), *L'engagement au pluriel*, Publications de l'université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 2001, 228p.

Hatzfeld M., *Petit traité de la banlieue*, Dunod, Paris, 2004, 272p.

Haumont N., *Les pavillonnaires*, CRU, Paris, 1966, 150p.

Havard-Duclos B., Nicourd S., *Pourquoi s'engager ? Bénévoles et militants dans les associations de solidarité*, Payot, 2005, 207p.

Heinich N., *La sociologie de Norbert Elias*, La découverte, Coll. Repères, Paris, (1997) 2002, 122p.

Hély M., *Le travailleur associatif. Un salarié de droit privé au service de l'action publique*, Thèse de doctorat de sociologie, EHESS, 2005, 470p.

Hély M., Tchernonog V., « Les formes de l'action associative. Essai de typologie à partir d'une enquête statistique », p. 25-47 in Prouteau L. (sous la dir.), *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2003, 211p.

Hennion A., *La passion musicale. Une sociologie de la médiation*, Métailié, Paris, 1993, 406p.

Hennion A., « Une sociologie des attachements. D'une sociologie de la culture à une pragmatique de l'amateur », *Sociétés*, n°85, 2004/3, p. 9-24.

Héran F., « Un monde sélectif : les associations », *Economie et statistique*, n°208, 1988, p. 17-31.

Hirlet Ph., Kaiser J. et. Streicher F, *Economie solidaire en région lorraine : développement local, création de services et gestion de l'emploi en milieu rural*, rapport pour la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale-MIRE, IRTS de Lorraine, Nancy, 2002, 132p.

Hirsch A., Nowak M., *La place des invisibles*, Editions Jean-Claude Lattès, Paris, 2004, 280p

Hirschman A.O., *Défection et prise de parole*, Fayard, Coll. L'espace du politique, Paris, 1995, 212p.

Hoggart R., *La culture du pauvre*, Les éditions de Minuit, Coll. Le sens commun, Paris, 1970, (Ed. originale : *The Uses of Literacy*, Chatto and Windus, 1957), 420p.

- Honneth A., « Visibilité et invisibilité : sur l'épistémologie de la « reconnaissance » », *De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi*, revue du M.A.U.S.S., n°23, 1<sup>er</sup> semestre 2004, p. 136-150.
- Houdeville L., avec la collaboration de Dhuys J.-F., *Pour une civilisation de l'habitat*, préface de Pierre Mendès France, Eds. Economie et humanisme, Paris, 1969.
- Hughes E. C., *Le regard sociologique*, Editions de l'école des hautes études en sciences sociales, Paris, 1996, 344p.
- Humain-Lamoure A.-L., « Le quartier comme objet en géographie », p. 41-51 in Authier J.-Y., Bacqué M.-H., Guérin-Pace F. (sous la dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, La découverte, Coll. recherches, Paris, 2007, 293p.
- Ion J., *La fin des militants ?*, Les éditions de l'atelier, Coll. Enjeux de société, Paris, 1997, 124p.
- Ion J., « Groupements associatifs et espace public », in *Association et citoyenneté, Ecart d'identité – n°83*, juin 2001, [http://www.revues-plurielles.org/zoom/zoom.asp?no\\_zoom=6&nom\\_theme=Association%20et%20citoyennet%C3%A9&numero\\_detail=n%C2%B083](http://www.revues-plurielles.org/zoom/zoom.asp?no_zoom=6&nom_theme=Association%20et%20citoyennet%C3%A9&numero_detail=n%C2%B083).
- Ion J., « Modes d'engagements et savoirs associatifs : petit coup d'œil dans le rétroviseur », p. 21-26, in Lochar Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *L'expert associatif, le savant et le politique*, Eds. Syllepse, 2003, 161p.
- Ion J., *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Dunod, Paris, 2000, 166p.
- Ion J. (sous la dir.), *L'engagement au pluriel*, Publications de l'université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 2001, 228p.
- Ion J., Franguiadakis S., Viot P., *Militer aujourd'hui*, Editions Autrement, Coll. CEVIPOF, Paris, 2005, 138p.
- Ion J., Ravon B., *Les travailleurs sociaux*, La découverte, Coll. Repères, Paris, 2002 (6<sup>ème</sup> éd.), 120p.
- Jazouli A., *Les années banlieues*, Editions du Seuil, Paris, 1992, 200p.
- Jazouli A., *Une saison en banlieue*, Plon, Paris, 1995, 367p.
- Jobert A., « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, n°42, 1998, p. 67-92.
- Joho J., *Guide pratique des associations d'Alsace-Lorraine*, Eds. Jean Joho, 2005 (9<sup>ème</sup> éd.), Colmar, 572p.
- Joseph I., « Du bon usage de l'école de Chicago » in Roman J. (sous la dir.), *Ville, exclusion et citoyenneté. Entretiens de la ville II*, Eds. Esprit, Coll. société, Paris, 1993, p. 69-96.
- Kaminski Ph., « Les associations en France et leur contribution au PIB. Le Compte Satellite des Institutions Sans But Lucratif », Fondation ADDES, Paris, fév. 2006, 14p.
- Kaufmann J.-C., *L'entretien compréhensif*, Nathan, Coll. Sociologie 128, Paris, 1996, 127p.
- Khellil M., *Sociologie de l'intégration*, PUF, Coll. Que sais-je, Paris, 1997, 127p.

- Kirszbaum T., « Services publics et fractures de la ville. La « pensée publique » entre diversité, éclatement et souci du rapprochement », *Sociologie du travail*, n°46, 2004, p. 224-260.
- Kokoreff M., *La force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*, Payot, Paris, 2003, 349p.
- Laé J.F., Murard N., *L'argent des pauvres*, Le Seuil, Paris, 1985, 209p.
- Lagouanelle G., Saint-Macary D., « Les statistiques de pauvreté : l'expérience du Secours catholique », p. 55-58, in Lochard Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *L'expert associatif, le savant et le politique*, Eds. Syllepse, 2003, 161p.
- Lahire B., *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Nathan, Paris, 1998, 271p.
- Lahire B., *L'invention de « l'illettrisme »*, La découverte, Paris, 1999, 370p.
- Lahire B., « L'illettrisme ou le monde social à l'aune de la culture », *Sociotoile*, retranscription d'une conférence donnée dans le cadre de « L'Université de tous les savoirs » le 1<sup>er</sup> septembre 2000, <http://www.sociotoile.net/article86.html>, 12p.
- Lapeyronnie D., « Les limites d'une stratégie », in *Les opérations « été-jeunes ». Analyse longitudinale d'une politique publique*, in MIRE/IDEF, recueil collectif par Dubet F., Dupe M., Duprez D., Jazouli A., Lapeyronnie D., Lefebvre B., Pitaud Ph. Et Porter F., Publications du CTNERHI, diffusion PUF, 1986, 2990p.
- Lascoumes P., Le Bourhis J.-P., « Le bien commun comme construit territorial. Identités et procédures », *Politix*, 1998, n°42, p. 37-66.
- Lasserre M. et Yacoub P., *Le jardin d'Eden, un monument pour Beyrouth*, Biennale de Venise, 1999.
- Latour B., *La science en action*, La découverte, Paris, (1989) 2005, 663p.
- Latour B., *Nous n'avons jamais été modernes*, La découverte, Paris, 1991, 206p.
- Latour B., *Petite réflexion sur le culte moderne des dieux Faitiches* », Synthélabo groupe, Paris, 1996, 103p.
- Latour B., « Factures/fractures : de la notion de réseau à celle d'attachement », p. 189-207 in Micoud A., Peroni M. (coordonné par), *Ce qui nous relie*, Editions de l'Aube, Paris, 2000, 373p.
- Laubadère A. (de) avec Gaudemet Y., *Traité de droit administratif*, Tome 5, « La fonction publique », Librairie générale de droit et de jurisprudence (L.G.D.J.), Paris, 2002, 211p.
- Laufer J., Marry C., Maruani M. (sous la dir.), *le travail du genre. les sciences sociales à l'épreuve des différences de sexe*, La découverte, Coll. Recherches, Paris, 2003, 362p.
- Laville J.-L. (dir), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994, 217p.
- Laville J.-L., *Une troisième voie pour le travail*, Desclée de Brouwer, Coll. Sociologie économique, Paris, 1999, 217p.
- Laville J.-L., Sainsaulieu R. (sous la dir.), *Sociologie de l'association*, Desclée de Brouwer, Coll. sociologie économique, Paris, 1997, 399p.

Le Crom J.-P. et Retière J.-N., « Nourrir les pauvres : assister et/ou entreprendre ? », p. 67-84, in Prouteau L. (sous la dir.), *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2003, 211p.

Lefebvre R., « Etre maire à Roubaix. La prise de rôle d'un héritier », *Politix, L'institution des rôles politiques*, n°38, 1997, p. 63-87.

Le Fichant F., « La paracommercialité des associations », p. 193-211 in Prouteau L. (sous la dir.), *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2003, 211p.

Le Gallès P., « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de sciences politiques*, 1995, n°1, p. 57-95.

Le Goaziou V., Mucchielli L. (sous la dir.), *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, La découverte, Coll. sur le vif, Paris, 2006, 155p.

Le Guen M., Tchernonog V., « Quelles liaisons entre les ressources, le travail bénévole et l'emploi salarié dans les associations ? », in Dervaux B., Calcoen F., Greiner D. et al. (sous la dir.), *Intégration européenne et économie sociale*, L'Harmattan, Coll. « Logiques économiques », Paris, 2002, p. 259-271.

Le Roy E., « La médiation mode d'emploi », *Droit et Société*, 29-1995, p. 39-55.

Lebreton G., *Libertés publiques et droits de l'homme*, Armand Colin, Paris, (5<sup>ème</sup> éd.) 2001, 527p.

Lefebvre H., *La production de l'espace*, éditions Anthropos, Coll. « ethnosociologie », Paris, (1974) 2000 (4<sup>ème</sup> éd.), 485p.

Lemercier E., « L'association " Ni putes, ni soumises " : une inflation politico-médiatique démythifiée par le terrain », [http://www.oumma.com/article.php3?id\\_article=2021](http://www.oumma.com/article.php3?id_article=2021), page consultée le 27 avril 2006.

Lemercier E., *Faire entendre sa voix dans l'arène politique locale. Les ressorts de l'engagement public par la médiation interculturelle*, Thèse pour le doctorat de sociologie, soutenue à Metz, 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Lemoigne G., Lebon A., *L'immigration en France*, PUF, Coll. Que sais-je, Paris, (1986) 2002, 125p.

Lenoir R., « La participation des citoyens à la vie sociale », in *Projet*, n°107, juillet-août 1976.

Lenoir R., « La notion de contrôle social », *Sociétés et représentations*, n°5 "Le social en questions", déc. 1997, p. 295-310.

Lepoutre D., *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Editions Odile Jacob, Paris, 1997, 362p.

Leroux P., « Aux politiques. De la philosophie et du christianisme », in *Aux philosophes, aux artistes, aux politiques*, Payot, Paris, 1994, 320p.

Leroux P., *A la source perdue du socialisme français. Anthologie établie et présentée par Bruno Viard*, Desclée de Brouwer, Paris, 1997, 589p.

*Les régies de quartier, expérience et développement*, Plan urbain, 1994, 159p.

Leveratto J.-M., *Essai d'ethnologie de l'éducation spécialisée*, Thèse pour le doctorat de sociologie, Université de Lettres et sciences humaines de Nancy II, 1990, 831p.

- Leveratto J.-M., *La mesure de l'art. Sociologie de la qualité artistique*, La dispute, Paris, 2000, 413p.
- Linhart R., *L'établi*, Les éditions de minuit, Paris, 1978, 178p.
- Lochard Y., « Les associations et l'observation sociale : l'invitation au temple », p. 39-47, in Lochard Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *L'expert associatif, le savant et le politique*, Eds. Syllepse, 2003, 161p.
- Lochard Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *L'expert associatif, le savant et le politique*, Eds. Syllepse, 2003, 161p.
- Lochard Y., Simonet-Cusset M., « Entre science et politique: les politiques du savoir dans le monde associatif », *Lien social et politiques – RIAC*, n°50, automne 2003, p. 127-134.
- Lochard Y., Simonet-Cusset M., « L'expertise associative comme question sociologique », p. 7-14, in Lochard Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *L'expert associatif, le savant et le politique*, Eds. Syllepse, 2003, 161p.
- Loirand G., « Les paradoxes de la « professionnalisation » des associations sportives », p. 85-103, in Prouteau L. (sous la dir.), *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, PUR, Rennes, 2003, 211p.
- Lopez A., « Les "quartiers sensibles" de l'agglomération lyonnaise face à la montée du chômage », *Notes et documents de l'INSEE Rhône-Alpes*, n°102, 1992, p. 1-5.
- Lyotard J.-F., *La condition postmoderne*, Eds. de Minuit, Paris, 1979, 128p.
- M.A.U.S.S., « Ce que donner veut dire. Don et intérêt », Eds. la découverte, Paris, 1<sup>er</sup> semestre 1993, n°1, 274p.
- Maclouf P. (sous la dir.), *La pauvreté dans le monde rural*, L'Harmattan, Paris, 1986, 329p.
- Maillard J. de, *Réformer l'action publique. La politique de la ville et les banlieues*, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Série politique N°40, 2004, 242p.
- Malet J. (sous la dir.), *La France associative en mouvement*, rapport CerPhi, troisième édition, Paris, octobre 2005, 56p.
- Malet J., *La France associative en mouvement*, quatrième édition, octobre 2006, 48p.
- Marchal E., « L'entreprise associative entre calcul économique et désintéressement », *Revue française de sociologie*, XXXIII-3, 1992, p. 365-390.
- Marchal E., *La professionnalisation des associations*, Thèse de doctorat de sociologie, Université René Descartes Paris V, 1987, 350p.
- Marek A., « L'usage militant de l'expertise juridique : le GISTI », p. 67-87, in Lochard Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *L'expert associatif, le savant et le politique*, Eds. Syllepse, 2003, 161p.
- Maruani M. (sous la dire.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, La découverte, Paris, 2005, 480p.
- Maruani M., « Statut social et modes d'emplois », *Revue française de sociologie*, XXX, 1989, p. 31-39.

- Maruani M., Reynaud E., *Sociologie de l'emploi*, La découverte, Coll. Repères, Paris, (1993) 2001, 121p.
- Marx K., « Ebauche d'une critique de l'économie politique » in *Œuvres* « Economie », t.2, Gallimard, Coll. « La pléiade », Paris, 1979.
- Masclat O., « La gauche et les cités, un rendez-vous manqué », *Manière de voir*, n°89, oct-nov. 2006, p. 30-33.
- Masclat O., *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, La dispute, Coll. Pratiques politiques, Paris, 2003, 316p.
- Mathieu G., « Logement, notre honte », *Le Monde* du 11 au 19 avril 1958.
- Matonti F., Poupeau F., « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°155, 2004, p. 8-16.
- Mauss M., « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *Sociologie et anthropologie*, PUF, Coll. Bibliothèque de Sociologie contemporaine, Paris, p. 143-279.
- Mauss M., *Sociologie et anthropologie*, PUF, Paris, 1966, 482p.
- Méda D., *Le travail. Une valeur en voie de disparition*, Eds. Aubier Flammarion, Coll. Champs, Paris, 1995, 358p.
- Mehl D., « Culture et action associative », *Sociologie du travail*, n°1, 1982, p. 24-42.
- Meister A., *Vers une sociologie des associations*, Eds. ouvrières, Paris, 1972, 220p.
- Meister A., *La participation dans les associations*, Eds. ouvrières, Paris, 1974, 276p
- Memmi D., « Savants et maîtres à penser, la fabrication d'une morale de la procréation artificielle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°76-77, 1989, p. 82-103.
- Mertens S., Lefebvre M., « La difficile mesure du travail bénévole dans les institutions sans but lucratif », in *Le compte satellite sans but lucratif 2000-2001*, Institut des comptes nationaux – Banque nationale de Belgique, 2004.
- Merton R. K., *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Plon, Paris, (Ed. originale en anglais, 1957) 1965, 515p.
- Milburn Ph., *La médiation : expériences et compétences*, La découverte, Coll. Alternatives sociales, Paris, 2002, 170p.
- Mohammed M., Mucchielli L., « La police dans les "quartiers sensibles" : un profond malaise », p. 98-119 in Le Goaziou V., Mucchielli L., *Quand les banlieues brûlent... retour sur les émeutes de novembre 2005*, La découverte, Coll. sur le vif, Paris, 2006, 155p.
- Moncomble F., *La déliaison. La politique de la ville en question ?*, L'Harmattan, Coll. logiques sociales, Paris, 2001, 178p.
- Monjardet D., « Réinventer la police urbaine. Le travail policier à la question dans les quartiers », *Annales de la recherche urbaine*, n°83-84, sept. 1999, p.14-22.

- Monod J., Castelbajac Ph. de, *L'aménagement du territoire*, Que-sais-je ?, PUF, Paris, 1971, 128p.
- Morin R., Rochefort M., « Quartier et lien social : des pratiques individuelles à l'action collective », *Lien social et politiques*, RIAC, n°39, 1998, p. 103-114.
- Moulin R., « De l'artisan au professionnel : l'artiste », *Sociologie du travail*, n°4-1983, p. 388-403.
- Mucchielli L. « Violences urbaines, réactions collectives et représentations de classe chez les jeunes des quartiers relégués de la France des années 1990 », *Actuel Marx*, n°26, 1999, p. 85-108.
- Mucchielli L., « Il faut changer la façon de « faire la police » dans les « quartiers sensibles » », p. 93-105 in Belaïd Ch. (coord.), *Banlieue, lendemains de révolte*, La dispute et Regards, Paris, 2006, 154p.
- Mucchielli L., *Le scandale des « tournantes ». Dérives médiatiques et contre-enquête sociologique*, La découverte, Paris, 2005, 124p.
- Mucchielli L., *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, La découverte, Coll. Sur le vif, Paris, 2001, 141p.
- Mucchielli L., (avec la participation de Aït-Omar A.), « Les émeutes de novembre 2005 : les raisons de la colère », p. 5-30 in Le Goaziou V., Mucchielli L. (sous la dir.), *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, La découverte, Coll. sur le vif, Paris, 2006, 155p.
- Neveu E., *Une société de communication ?*, Editions Montchrestien, Coll. Clefs/Politique, Paris, 1997, 160p.
- Nicole-drancourt C., Roulleau-Berger L., *L'insertion des jeunes en France*, PUF, Coll. que sais-je ?, Paris, 1995, 129p.
- Nizey J., « Les belles années d'un mouvement, le Mouvement populaires des familles au lendemain de la Libération », *Cahiers de l'animation*, n°57/58, déc. 1986, p. 177-185.
- Noiriel G., *Etat, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Belin, Paris, 2001, 587p.
- Noiriel G., *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX-XXè siècle*, Editions du Seuil, Coll. Points, Paris, 1988, 437p.
- Nowak M., *La banquière de l'espoir. Celle qui prête aux exclus*, Albin Michel, Paris, 1994, 291p.
- Nowak M., *On ne prête (PAS) qu'aux riches. La révolution du micro-crédit*, Editions Jean-Claude Lattès, Paris, 2005, 270p.
- ORSAS, « Première partie : approche quantitative à partir des données statistiques disponibles », Vandoeuvre-lès-Nancy, décembre 2000.
- Pagès A., *La pauvreté en milieu rural*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2005, 184p.
- Palard J., « Rapports sociaux, stratégie politique et vie associative », *Sociologie du travail*, n°3, 1981, p. 308-324.
- Paradeise C., « Rhétorique professionnelle et expertise », *Sociologie du travail*, 1985, n°1, p. 17-31.
- Paugam S. (dir.), *L'exclusion. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 1996, 582p.
- Paugam S., *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, Paris, (1991) 2002, 256p.

- Pelletier D., *La Crise catholique. Religion, société, politique*, Payot, Paris, 2001, 333p.
- Péquignot B., « Préface. Lien social et vie associative » in Girard-Hainz B., *Rêves de ville. Récits d'une vie associative de quartier*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 2005, 289p, p. 12-13.
- Perez C., « Les politiques catégorielles aux Etats-Unis », p. 509-523 in Méhaut P., Mossé P., *les politiques catégorielles : fondements, portée, limites*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques économiques, 1998, 2 tomes, 566p.
- Pétonnet C., *Espaces habités. Ethnologie des banlieues*, Galilée, Paris, 1982, 193p.
- Pétonnet C., *On est tous dans le brouillard. Ethnologie des banlieues*, Galilée, Paris, 1979, 394p.
- Pialoux M., « Jeunesse sans avenir et travail intérimaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°26-27, mars-avril 1979, p. 19-47.
- Pialoux M. et Théret B., « Etat, classe ouvrière et logement social », in *Critiques de l'économie politique*, oct-déc. 1979, p. 43-89.
- Pinçon M., Pinçon-Charlot M., *Dans les beaux quartiers*, Le Seuil, Paris, 1989, 255p.
- Pinçon-Charlot M., Préteceille E., Rendu P., *Ségrégations urbaines*, Editions Anthropos, Paris, 1986, 290p.
- Plantet J., « La politique de la Ville veut-elle réinventer le travail social ? », *Lien social*, n°558, 2001, 4p.
- Polanyi K., *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Editions Gallimard, Coll. Bibliothèque des sciences humaines, Paris, (*The Great Transformation*, 1944) 1983, 419p.
- Poupaux S., Tchernonog V., Truchot G., « Les associations sportives et d'éducation populaire dans le secteur associatif français en 2000 », *Stat-Info*, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, n°05-04, oct. 2005, 8p.
- Prouteau L., « Les différentes façons d'être bénévole », *Economie et statistiques*, n°313, 1998, p. 57-73.
- Prouteau L. (sous la dir.), *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, PUR, Rennes, 2003, 211p.
- Prouteau L., « La mesure et la valorisation du bénévolat », Communication au colloque ADDES, 7 mars 2006, 10p.
- Prouteau L., Wolff F.-C., « La participation associative au regard des temps sociaux », *Economie et statistique*, n°352-353, 2002, p. 57-80.
- Prouteau L. Wolff F.-C., « Le travail bénévole : un essai de quantification et de valorisation », *Economie et statistique*, n°373, 2004, p. 33-56.
- Prouteau L., Wolff F.-C., « Donner de son temps : les bénévoles dans la vie associative », *Economie et statistique*, n°372, 2004, p. 3-39.



- Putnam R.-D., *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, Simon and Schuster, New York, 2000, 544p.
- Raymond H., Haumont A., Haumont N., Dezes-Raymond M.-G., *L'habitat pavillonnaire*, CRU, 1966, 146p.
- Réa A., Tripier M., *Sociologie de l'immigration*, La découverte, Coll. Repères, Paris, 2003, 122p.
- Resweber J.-P., « Des lieux communs de la modernité », *Le Portique*, n°1, 1<sup>er</sup> semestre, 1998.
- Rey H., *La peur des banlieues*, Presses de Sciences Po, Paris, 1996, 157p.
- Rifkin J., *La fin du travail*, La découverte, Paris, (1995) 1996 pour la traduction française, 436p.
- Robinet E., *La dynamique des animateurs. Etude sociologique de la compétence professionnelle des animateurs socioculturels*, Thèse pour le doctorat de sociologie, Metz, 2003, 416p.
- Roncayolo M., *La ville et ses territoires*, Gallimard, 1990 (1978), 273p.
- Rosanvallon P., *La nouvelle question sociale*, Seuil, Paris, 1995, 222p.
- Rose J., *La transition professionnelle continue*, GREE, Nancy, 1994, Xp.
- Rouff K., « La langue des cités est-elle fréquentable ? », *Lien social*, n°608, fév. 2002, 3p.
- Roulleau-Berger L., *La ville-intervalle : jeunes entre centre et banlieue*, Méridiens Klincksieck, Paris, 1991, 211p,
- Roulleau-Berger L., « La construction sociale des espaces intermédiaires : jeunes en emploi précaire face aux politiques sociales », *Sociétés contemporaines*, n°14-15, 1993, p. 191-209.
- Roulleau-Berger L., « Expériences et compétences de jeunes dans les espaces intermédiaires », *Lien social et politiques-RIAC*, n°34, automne 1995, p. 109-117.
- Roussel L., *La famille incertaine*, Editions Odile Jacob, Paris, 1989, 283p.
- Saint-Exupéry A. (de), *Le Petit Prince*, Gallimard, Coll. Folio, 1946, 97p.
- Salomon L. M., Anheier H. K., « Le secteur de la société civile : une nouvelle force sociale », in *Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif*, Revue du M.A.U.S.S., Coll. recherches, n°11, 1<sup>er</sup> semestre 1998, p. 99-110. Article paru initialement dans *Society*, vol. 34, mai 1997.
- Sandrier J.-C., *Associations et politique de la ville*, Rapport juin 2001, 165p. Consultable en ligne : <http://www.ville.gouv.fr/pdf/actualite/sandrier.pdf>
- Sansot P., *Les formes sensibles de la vie sociale*, PUF, Paris, 1986, 213p.
- Sauvadet Th., « Les jeunes « de la cité » : comment forment-ils un groupe ? analyse comparative entre trois terrains », *Socio-logos*, n°1, [en ligne], mis en ligne le : 11 juin 2006. URL : <http://sociologos.revues.org/documents55.html>, Consulté le 21 juillet 2006, 23p.
- Sayad A., « Qu'est-ce que l'intégration ? Pour une éthique de l'intégration », *Hommes et Migrations*, 1182, décembre 1994, p. 8-14.

Schnapper D., « Les expériences vécues dans quelques métiers de l'Etat-Providence », p. 199-216, in Menger P.M. (sous la dir.), *Les professions et leurs sociologies. Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Editions de la maison des sciences de l'homme, Paris, 2003, 272p.

Schnapper D., *L'Europe des immigrés. Essai sur les politiques d'immigration*, Eds. François Bourin, 1992, Paris, 196p.

Schumpeter J.A., *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Payot (trad. fr.), Paris, (1942) 1972, 451p.

Schwartz B., *L'insertion professionnelle des jeunes*, La Documentation française, Paris, 1982.

Schwartz Y., « De la qualification à la compétence », in *La sociologie du travail et la codification du social*, T1, PIRTEM/CNRS, Université Toulouse Le Mirail, Toulouse, 1990, p. 177-199

Segala S., « Aux origines de la loi de 1901 sur les associations », p. 3-40 in *L'association. 7èmes journées René Savatier*, Poitiers 8 et 9 juin 2001, Tome 42, Paris, 2002, 216p.

Sennet R., *Respect. De la dignité de l'homme dans un monde d'inégalité*, Albin Michel, Paris, 2003, 297p.

Shaw C., *The Jack-Roller. A Delinquent Boy's Own Story*, University of Chicago Press, Chicago, 1930, 225p.

Siblot Y., « "Adapter" les services publics aux habitants des "quartiers difficiles" Diagnostics misérabilistes et réformes libérales. », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°159 « Politique des espaces urbains. Penser, classer, administrer la pauvreté (1) », sept. 2005, p. 71-87.

Siméant J., Dauvin P., « La "professionnalisation" humanitaire comme réalité et comme enjeu », in *Actions associatives, solidarités et territoires*, Centre de recherche et d'études sociologiques appliquées de la Loire, Presses Universitaires, Saint-Etienne, p. 199-208.

Simmel G., « Digressions sur l'étranger » in Grafmeyer Y., Joseph I., *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, Paris, 1984, p. 53-59.

Simonet M., « Le bénévole et le volunteer : ce que traduire veut dire... », in *Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif*, Revue du M.A.U.S.S., n°11, 1<sup>er</sup> semestre 1998, p. 57- 64.

Simonet-Cusset M., *Les mondes sociaux du « travail citoyen ». Sociologie comparative de la pratique bénévole en France et aux Etats-Unis*, thèse pour le doctorat de sociologie, Université de Nantes, 2000, 332p.

Simonet-Cusset M., « L'expertise associative et la représentation politique du monde associatif », p. 109-128, in Lochard Y., Simonet-Cusset M. (coord.), *L'expert associatif, le savant et le politique*, Eds. Syllepse, 2003, 161p.

Sinigaglia-Amadio S., « La distinction de genre est-elle pertinente dans la lutte contre les discriminations dites « ethniques » ? » (chap. 9), in Galloro P., Serré A. et Tisserant P., (sous la dir.) *Diagnostic territorial stratégique dans les domaines de l'intégration et de la lutte contre les discriminations sur le territoire du contrat de ville de l'agglomération messine*, Rapport final de diagnostic, FASILD, octobre 2005, p. 156-178.

Sinigaglia-Amadio S. (co-rédaction avec Bendriss Y. et Serre A.), « Intégration, discriminations et accès à la culture et aux loisirs. » (chap. 8) in Galloro P., Serré A. et Tisserant P., (sous la dir.) *Diagnostic territorial stratégique dans les domaines de l'intégration et de la lutte contre les*

*discriminations sur le territoire du contrat de ville de l'agglomération messine*, Rapport final de diagnostic, FASILD, octobre 2005, p. 146-155.

Sinigaglia-Amadio S., « La figure de l'expert associatif ou le cas d'une expertise locale », Colloque "L'expertise comme objet local". ERASE, Université Paul-Verlaine, Metz, 7, 8 et 9 décembre 2005.

Sinigaglia-Amadio S., « Le travail associatif dans les quartiers dits sensibles, une action territorialisée. », in *Territoire et action sociale*, L'Harmattan, Coll. le Griot-Lise, Paris, (à paraître juillet 2007)

Soulet M.-H., *Les transformations des métiers du social*, Eds. Universitaire de Fribourg, Fribourg, 1997, 314p.

Stasi B., *Vie associative et démocratie nouvelle*, PUF, Paris, 1980, 157p.

Strauss A., « Une perspective en termes de monde social », *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionniste*, textes réunis par Baszager I., L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 301p., p. 269-282.

Strobel P., « Service public, fin de siècle », in Gremion C. (sous la dir.), *Modernisation des services publics*, La documentation française, Paris, 1995.

Stuart Mill J., *Système de logique*, Librairie Germer Baillière et Cie, Paris, 1880 ; traduction de la 6<sup>ème</sup> éd. Anglaise [1865, 1888], *A System of Logic*, Harper & Row Publishers, New York.

Stupka Ch., Trépos J.-Y., « Améliorer la qualité de la prise en charge des usagers de drogues en prison ? Le difficile équipement d'une innovation », *Psychotropes*, Vol. 8 n°2, 2002, p. 119-138.

Sue R., « Le « baromètre » des associations », in Malet J., *La France associative en mouvement*, quatrième édition, octobre 2006, 48p., p. 37-42.

Sueur J.-P., *Changer la ville, pour une nouvelle urbanité*, Editions Odile Jacob, Paris, 1999, 215p.

Sueur J.-P., *Demain la ville*, La documentation française, Paris, mars 1998, 800p.

Sutherland E., *The Professional Thief*, University of Chicago Press, Chicago, 1937, 268p.

Sznaider N., *The Compassionate Temperament*, Rowman & Littlefield, Oxford, 2001.

Table ronde, « Pourquoi le travail social », *Esprit*, n°4-5, avril-mai 1972.

Talmy R., *Histoire du mouvement familial en France*, Etude CAF, UNCAF, Paris, 1962, 281p.

Tanguy L. (sous la dir.), *L'introuvable relation formation-emploi. Un état des recherches*, La documentation française, Paris, 1986, 302p.

Tchekhov A. P., *La Mouette*, Actes Sud, Paris, (1896), (1984) 1999, 145p.

Tchernonog V., « Trajectoires associatives – Données de repérage sur les cycles de vie et les disparitions d'associations », Rapport pour la Délégation interministérielle à l'Innovation sociale et à l'Economie sociale avec le concours financier de la Fondation de France, Paris, 1999.

Tchernonog V., *Logiques associatives et financement du secteur associatif. Eléments de cadrage*, Appel d'offres de la MIRE, *Produire des solidarités : la part des associations*, Paris, déc. 2000, 100p.

Terestchenko M., « Egoïsme ou altruisme ? Laquelle de ces deux hypothèses rend-elle le mieux compte des conduites humaines ? », *De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi*, revue du M.A.U.S.S., n°23, 1<sup>er</sup> semestre 2004, p. 312-333.

Théry I., « Savoir ou savoir-faire, l'expertise dans les procédures d'attribution de l'autorité parentale postdivorce », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°76-77, 1989, p. 115-117.

Thévenet A., *L'aide sociale en France*, PUF, Coll. Que sais-je ?, Paris, 1994 (6<sup>ème</sup> éd.), 125p.

Thévenot L., « Les investissements de forme », *Conventions économiques*, Cahiers du Centre d'Etudes de l'Emploi, PUF, Paris, 1985, p. 21-71.

Thévenot L., *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, La découverte, Coll. Politique et sociétés, Paris, 2006, 310p.

Tilly C., *La France conteste. De 1600 à nos jours*, Fayard, Coll. Espace du politique, Paris, 1986, 622p.

Tissot S., « Identifier ou décrire les "quartiers sensibles" ? Le recours aux indicateurs statistiques dans la Politique de la ville », *Genèses*, n°54, mars 2004, p. 90-111.

Tissot S., « Une « discrimination informelle » ? Usages du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logements HLM », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°159, sept. 2005, p. 55-69.

Tissot S., *L'Etat et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Seuil, Coll. Liber, Paris, 2007, 300p.

Tocqueville A. (de), *De la démocratie en Amérique*, Tome I et II, La Pléiade, Paris, (1835 et 1840), 1992, 1193p.

Touraine A., « Inégalités de la société industrielle, exclusion et marché » in Affichard J., Foucauld J.-B. de (dir.), *Justice sociale et inégalités*, Esprit, Paris, 1992, 270p.

Touraine A., *Critique de la modernité*, Seuil, Paris, 1992, 510p.

Touraine A., *Un nouveau paradigme. Pour comprendre le monde aujourd'hui*, Fayard, Paris, 2005, 363p.

Trépos J.-Y., *Sociologie de la compétence professionnelle*, Presses universitaires de Nancy, Coll. Espace social, Nancy, 1992, 223p.

Trépos J.-Y., *La sociologie de l'expertise*, PUF, Coll. Que sais-je ?, Paris, 1996, 128p.

Trépos J.-Y., « La sociologie postmoderne est-elle introuvable ? Un état du débat anglophone sur la modernité. », *Le Portique*, N°1 « La modernité », 1998, 12p.

Trépos J.-Y., « L'intervention sociale : emplois, nouveaux emplois, quasi-emplois, non-emplois, proto-emplois et idéologies professionnelles. », in Lestrade B., Boutillier S. (dir.), *Les mutations du travail en Europe*, L'Harmattan, Coll. Economie et innovation, Paris, 2000, 514p.

Trépos J.-Y., « L'expertise sociologique ou le complexe de l'albatros », in Vrancken D., Kutty O. (sous la dir.), *La sociologie et l'intervention*, De Boeck, Bruxelles, 2001, p. 211-242.

- Trépos J.-Y., « Autocontrôle et proto-professionnalisation chez des usagers de drogues », *Psychotropes*, vol.9, n°1, 2003, p. 27-59.
- Trépos J.-Y., « L'équipement politique des passions », *Le Portique, Foucault : usages et actualités*, [en ligne] n°13-14, 2004., p. 43-58.
- Trépos J.-Y., « Dans les plis du produit : entre prise, emprise et méprise », *Le Portique*, Numéro 10 - 2002 - Les paradis artificiels , [En ligne], mis en ligne le 6 juin 2005. URL : <http://leportique.revues.org/document156.html>. Consulté le 11 novembre 2006.
- Trépos J.-Y., « Agency : maîtrise ou attachements ? », Communication à l'« Atelier : expertise et action publique », 7 janvier 2007, Université Paul-Verlaine, Metz.
- Tribalat M., *Faire France. une grande enquête sur les immigrés et leurs enfants*, La découverte, Paris, 1995, 232p.
- Tricart J.-P., « Précarité et pauvreté », Le logement social dans le contexte d'une crise durable, dossier préparatoire aux Assises pour l'avenir des cités d'habitat social, 1981.
- Trom D., « De la réfutation de l'effet Nimby considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 49 (1), 1999, p. 31-50.
- Vaillancourt Y., Laville J.-L., « Les rapports entre associations et Etat : un enjeu politique », *Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif*, Revue du M.A.U.S.S., n°11, 1<sup>er</sup> semestre 1998, p. 119-135.
- Valarie P., « Les nouveaux territoires du social : de la militance à la gestion. L'exemple des Pays » in « Faire avec », *Les Cahiers de la recherche sur le travail social*, n°10, 1986.
- Verdès-Leroux J., *Le travail social*, Minuit, Le sens commun, Paris, 1978, 273p.
- Vernières M., *Formation Emploi, Enjeu économique et social*, Eds. Cujas, Paris, 1993, 167p.
- Verret M., *La culture ouvrière*, ACL Editions, Société Crocus, Paris, 1988, 296p.
- Verret M., *L'espace ouvrier*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 1995, 262p.
- Vieillard-Baron H., *Les banlieues françaises ou le ghetto impossible ?*, Eds. de l'Aube, Paris, 1994, 158p.
- Vienney C., *L'économie solidaire*, Ed. La découverte, Paris, 1994, 126p.
- Vigour C., *La comparaison dans les sciences sociales, Pratiques et méthodes*, La découverte, Coll. Guides repères, Paris, 2005, 335p.
- Vilbrod A., *Devenir éducateur. Une affaire de famille*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 1995, 302p.
- Villechaise A., « La banlieue sans qualités. Absence d'identité collective dans les grands ensembles », *Revue française de sociologie*, 38-2, 1997, p. 351-374.
- Wacquant L., « "Une ville noire dans la blanche" : Le ghetto étasunien revisité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, N°160, 2005, p.22-31

- Wacquant L., « De l'Amérique comme utopie à l'envers », in Bourdieu P. (sous la dir.), *La misère du monde*, Eds. du Seuil, Paris, 1993, p. 263-278.
- Wacquant L., « The Zone », in Bourdieu P. (sous la dir.), *La misère du monde*, Eds. du Seuil, Paris, 1993, p. 279-316.
- Wacquant L., « What Makes A Ghetto ? Notes Toward a Comparative Analysis of Modes of Urban Exclusion », communication à la conférence « Pauvreté, immigrations et marginalités urbaines dans les sociétés avancées », Maison Suger, Paris, 10-11 mai 1991
- Wacquant L., *Parias urbains. Ghetto – banlieues – Etat*, La découverte, Paris, (2005) 2006, 331p.
- Wacquant L., « Banlieues françaises et ghetto américain. De l'amalgame à la comparaison », *French politics and society*, vol. 10 (4), 1992, p. 81-103.
- Waltzer M., « Individus et communautés : les deux pluralismes », *Esprit*, juin 1995, p. 103-113.
- Weber M., *Economie et société*, Pocket, Paris, (1956) 1995, Tome 1, 410p.
- Weber M., *Le savant et le politique*, Plon, Paris, 1959, 184p.
- Wieviorka M., *La France raciste*, Le Seuil, Paris, 1992, 256p.
- Wirth L., *Le ghetto*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, (1928, Chicago) 1980, 307p.
- Worms J.-P., « Recherche, associations et pouvoirs publics », *Produire des solidarités. La part des associations*, MIRE, Rencontres et recherches, ministère de l'Emploi et de la Solidarité, avec la collaboration de la fondation de France, Paris, 1997, 403p.
- Wrésinski J., *Enrayer la reproduction de la grande pauvreté*, Préparation du 9<sup>e</sup> Plan, La Documentation française, Paris, 1983.
- Young M., Willmott P., *Le village dans la ville*, CCI, Paris, (1957) 1983, 255p.
- Zarifian Ph., « L'émergence du modèle de la compétence », in Stankiewicz F. (dir.), *Les stratégies d'entreprise face aux ressources humaines : l'après-taylorisme*, Economica, Paris, 1988, p. 77-82.

# TABLE DES SIGLES

---

ACOSS	: Agence centrale des organismes de sécurité sociale
ADIE	: Association pour le Droit à l'Initiative Economique
AFPA	: Association nationale pour la formation professionnelle des adultes
AIEM	: Association d'Information et d'Entraide Mosellane
AJB	: Associations des Jeunes de Borny
ANPE	: Agence nationale pour l'emploi
ANRU	: Agence nationale pour la rénovation urbaine
APSYS	: Association de Prévention Spécialisée, d'Insertion et de Socialisation
APU	: Atelier populaire d'urbanisme
ARACT	: Action régionale pour l'amélioration des conditions de travail
ASBH	: Association d'action sociale et sportive du Bassin Houiller
ASSEDIC	: Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
ATTAC	: Association pour la taxation des transactions pour l'aide aux citoyens
ATTM	: Association des Travailleurs de Turquie de Moselle
BAFA	: Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centre de vacances et de loisirs.
BTP	: Bâtiment et travaux publics
CA	: Conseil d'administration
CA2M	: Communauté d'agglomération Metz métropole
CAF	: Caisse d'allocations familiales
CAFDES	: Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social
CASAM	: Collectif d'accueil des solliciteurs d'asile en Moselle
CCAS	: Centre communal d'action sociale
CCPD	: Conseil communal de prévention de la délinquance
CDD	: Contrat à durée déterminée
CDI	: Contrat à durée indéterminée

CDJ : Centre des jeunes

CE : Comité d'entreprise

CEFISEM : Centre de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants

CERFI : Centre d'études, de recherches et de formations institutionnelles

CerPhi : Centre d'étude et de recherche sur la philanthropie

CES : Contrat emploi solidarité

CEC : Contrat emploi consolidé

CFQ : Centre de Formation de Quartier

CGT : Confédération générale du travail

CHP : Centre hospitalier psychiatrique

CIV : Comité interministériel des villes

CLS : Contrat local de sécurité

CMSEA : Comité mosellan de sauvegarde des enfants, de l'adolescence et des adultes

CMU : Couverture maladie universelle

CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

CNE : Contrat nouvelle embauche

CNPD : Conseil national de prévention de la délinquance

CNVA : Conseil national de la vie associative

CP : Cours préparatoire

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CPE : Contrat première embauche

CRE : centres éducatifs renforcés

CUCS : Contrat urbain de cohésion sociale

DAL : Droit au logement

DATAR : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale

DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

DDJS : Direction départementale de la jeunesse et des sports

DDTEFP : Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle



DEA : Diplôme d'études approfondies

DEIS : Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale

DIV : Délégation interministérielle à la ville

DRAC : Direction régionale des affaires sociales

DRTEFP : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

DSQ : Développement social des quartiers

DSTS : Diplôme supérieur en travail social

DSU : Développement social urbain

DVAEF : Direction de la vie Associative, de l'emploi et des formations

EPCI : Etablissement public foncier local

ERE : Equipe de réussite éducative

ESS : Economie sociale et solidaire

FASILD : Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (anciennement connu sous le nom FAS : Fonds d'action sociale)

FLE : Français langue étrangère

FONDA : Fondation pour la vie associative

FNDVA : Fonds national de développement de la vie Associative et la formation des bénévoles

GISTI : Groupe d'information et de soutien des immigrés

GPV : Grand projet de ville

HBM : Habitat bon marché

HLM : Habitation à loyer modéré

HVS : Habitat et vie sociale

ILE : Initiative locale de l'emploi

INED : Institut national d'études démographiques

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

IRIV : Institut de recherche et d'information sur le volontariat

IRTS : Institut régional du travail social

ISM-Est : Inter-Service Migrant Est

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres

IUT : Institut universitaire de technologie

LCR : Local collectif résidentiel

LCR : Ligue communiste révolutionnaire

LEST : Local Exchange Trading System

LOLF : Loi organique relative aux lois de finance

LOV : Loi d'orientation pour la ville

MACIF : Mutuelle d'assurance des commerçants et industriels de France et leurs salariés

MGEL : Mutuelle générale des étudiants de l'Est

MIRE : Mission interministérielle de la recherche

MJC : Maison des jeunes et de la culture

MLO : Mouvement de libération ouvrière

MLP : Mouvement de libération du peuple

MPF : Mouvement populaire des familles

MRAP : Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

MST : Maîtrise science et technique

NPNS : Ni putes ni soumises

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

ONG : Organisation non gouvernementale

OPAC : Office public d'aménagement et de construction

ORSAS : Observatoire régional de la santé et des affaires sociales

OVVV : Opération ville vie vacances

PASS : Permanence d'accès aux soins de santé

PAZ : Plan d'aménagement des zones

PIB : Produit intérieur brut

PLU : Plan local d'urbanisme

PME : Petite et moyenne entreprise

POS : Plan d'occupation des sols

PPE : Politique publique de l'emploi

RATP : Régie autonome des transports parisiens

REP : Réseau d'éducation prioritaire

RERS : Réseaux d'échanges de savoirs

RMI : Revenu minimum d'insertion

RPR : Rassemblement pour la République

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté

SEL Système d'échanges locaux

SGEN : Syndicat général de l'Education nationale

SRU : Solidarité et renouvellement urbains

TCRM : Transports en commun de la région messine

TUC : Travail d'utilité collective

UDAF : Union départementale des associations familiales

UEER : Unités éducatives à encadrement renforcé

UNAFAM : Union nationale des amis et familles de malades mentaux

VVF : Villages vacances familles

ZAC : Zone d'aménagement concerté

ZEP : Zone d'éducation prioritaire

ZFU : Zone franche urbaine

ZRU : Zone de redynamisation urbaine

ZUS : Zone urbaine sensible



## TABLE DES TABLEAUX ET CARTES

---

**Tableau 1** : Nombre et répartition des associations selon l'existence d'emploi salarié, p. 59

**Tableau 2** : Répartition de la population par tranches d'âge sur Borny, Metz et l'ensemble de la France, p. 108

**Tableau 3** : Nombre de ménages par secteur et répartition (en%) des ménages en fonction de leur taille sur Borny, comparativement à Metz, p. 109

**Tableau 4** : Population active, nombre de chômeurs et taux de chômage à Borny et Metz, p. 109

**Tableau 5** : Taux d'activité par groupe d'âge à Borny et Metz, p. 110

**Tableau 6** : Indicateurs de la spécificité de la ZFU de Metz-Borny, p. 110

**Carte de Borny**, p. 104



# **ANNEXES**

---





## **ANNEXE I**

**Lois 1901 et dite 1908 affairant au droit d'association en France.**

## **Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association (Journal officiel du 2 juillet 1901)**

Source : <http://www.justice.gouv.fr/textfond/assoc.htm>

### **Article 1er -**

L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations.

### **Article 2 -**

Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5.

### **Article 3 -**

Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes moeurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du Gouvernement, est nulle et de nul effet (2).

### **Article 4 -**

Tout membre d'une association qui n'est pas formée pour un temps déterminé peut s'en retirer en tout temps, après paiement des cotisations échues et de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.

### **Article 5 -**

Toute association qui voudra obtenir la capacité juridique prévue par l'article 6 devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs.

(Loi numéro 71-604 du 20 juillet 1971, art. 1er.) " La déclaration préalable en sera faite à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège social. Elle fera connaître le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements et les noms, professions, (Loi numéro 81-909 du 9 octobre 1981, art. 1er-1) " domiciles et nationalités " de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction. Deux exemplaires des statuts seront joints à la déclaration. Il sera donné récépissé de celle-ci dans le délai de cinq jours ".

(Loi numéro 81-909 du 9 octobre 1981, art. 1er-II.) " Lorsque l'association aura son siège social à l'étranger, la déclaration préalable prévue à l'alinéa précédent sera faite à la préfecture du département où est situé le siège de son principal établissement. "

(Loi numéro 71-604 du 20 juillet 1971, art. 1er.) " L'association n'est rendue publique que par une insertion au Journal officiel, sur production de ce récépissé ".

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous changements survenus dans leur administration ou direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

### **Article 6 -**

(Loi numéro 48-1001 du 23 juin 1948)

Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice (Loi numéro 87-571 du 23 juillet 1987, art. 16-I), " recevoir des dons manuels ainsi que des dons des établissements d'utilité publique ", acquérir à titre onéreux, posséder et administrer, en dehors des subventions de l'Etat (Loi numéro 87-571 du 23 juillet 1987, art. 16-I), " des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics ".

1/ Les cotisations de ses membres ou les sommes au moyen desquelles ces cotisations ont été rédimée, ces sommes ne pouvant être supérieures à 100 F ( ) ;

2/ Le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres ;

3/ Les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.

(Loi numéro 87-571 du 23 juillet 1987, art. 16-II). " Les associations déclarées qui ont pour but exclusif l'assistance, la bienfaisance, la recherche scientifique ou médicale peuvent accepter les libéralités entre vifs ou testamentaires dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

" Lorsqu'une association donnera au produit d'une libéralité une affectation différente de celle en vue de laquelle elle aura été autorisée à l'accepter, l'acte d'autorisation pourra être rapporté par décret en Conseil d'Etat ".

#### **Article 7 -**

(Loi numéro 71-604 du 20 juillet 1971, art. 2.) " En cas de nullité prévue par l'article 3, la dissolution de l'association est prononcée par le tribunal de grande instance, soit à la requête de tout intéressé, soit à la diligence du ministère public. Celui-ci peut assigner à jour fixe et le tribunal, sous les sanctions prévues à l'article 8, ordonner par provision et nonobstant toute voie de recours, la fermeture des locaux et l'interdiction de toute réunion des membres de l'association. " En cas d'infraction aux dispositions de l'article 5, la dissolution peut être prononcée à la requête de tout intéressé ou du ministère public.

#### **Article 8 -**

Seront punis d'une amende de 3 000 F à 6 000 F (1) et, en cas de récidive, d'une amende double, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

Seront punis d'une amende de 60 F à 30 000 F et d'un emprisonnement de six jours à un an les fondateurs, directeurs ou administrateurs de l'association qui se serait maintenue ou reconstituée illégalement après le jugement de dissolution (2).

Seront punies de la même peine toutes les personnes qui auront favorisé la réunion des membres de l'association dissoute, en consentant l'usage d'un local dont elles disposent.

#### **Article 9 -**

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par justice, les biens de l'association seront dévolus conformément aux statuts ou, à défaut de disposition statutaire, suivant les règles déterminées en assemblée générale.

## **TITRE II**

#### **Article 10 –**

(Loi numéro 87-571 du 23 juillet 1987, art. 17)

Les associations peuvent être reconnues d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat à l'issue d'une période probatoire de fonctionnement d'une durée égale à trois ans.

#### **Article 18 -**

Les congrégations existantes au moment de la promulgation de la présente loi, qui n'auraient pas été antérieurement autorisées ou reconnues, devront, dans le délai de trois mois, justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer à ses prescriptions.

A défaut de cette justification, elles sont réputées dissoutes de plein droit. Il en sera de même des congrégations auxquelles l'autorisation aura été refusée.

La liquidation des biens détenus par elles aura lieu en justice. Le tribunal, à la requête du ministère public, nommera, pour y procéder, un liquidateur qui aura pendant toute la durée de la liquidation tous les pouvoirs d'un administrateur séquestre.

(Loi du 17 juillet 1903.) " Le tribunal qui a nommé le liquidateur est seul compétent pour connaître, en matière civile, de toute action formée par le liquidateur ou contre lui.

" Le liquidateur fera procéder à la vente des immeubles suivant les formes prescrites pour les ventes de biens de mineurs. " Le jugement ordonnant la liquidation sera rendu public dans la forme prescrite pour les annonces légales.

Les biens et valeurs appartenant aux membres de la congrégation antérieurement à leur entrée dans la congrégation, ou qui leur seraient échus depuis, soit par succession ab intestat en ligne directe ou collatérale, soit par donation ou legs en ligne directe, leur seront restitués.

Les dons et legs qui leur auraient été faits autrement qu'en ligne directe pourront être légalement revendiqués, mais à charge par les bénéficiaires de faire la preuve qu'ils n'ont pas été les personnes interposées prévues par l'article 17.

Les biens et valeurs acquis à titre gratuit et qui n'auraient pas été spécialement affectés par l'acte de libéralité à une oeuvre d'assistance pourront être revendiqués par le donateur, ses héritiers ou ayants droit, ou par les héritiers ou ayants droit du testateur, sans qu'il puisse leur être opposé aucune prescription pour le temps écoulé avant le jugement prononçant la liquidation.

Si les biens et valeurs ont été donnés ou légués en vue non de gratifier les congréganistes, mais de pourvoir à une oeuvre d'assistance, ils ne pourront être revendiqués qu'à charge de pourvoir à l'accomplissement du but assigné à la libéralité.

Toute action en reprise ou revendication devra, à peine de forclusion, être formée contre le liquidateur dans le délai de six mois à partir de la publication du jugement. Les jugements rendus contradictoirement avec le liquidateur, et ayant acquis l'autorité de la chose jugée, sont opposables à tous les intéressés.

Passé le délai de six mois, le liquidateur procèdera à la vente en justice de tous les immeubles qui n'auraient pas été revendiqués ou qui ne seraient pas affectés à une oeuvre d'assistance.

Le produit de la vente, ainsi que toutes les valeurs mobilières, sera déposé à la Caisse des dépôts et consignations.

L'entretien des pauvres hospitalisés sera, jusqu'à l'achèvement de la liquidation, considéré comme frais privilégiés de liquidation.

S'il n'y a pas de contestation ou lorsque toutes les actions formées dans le délai prescrit auront été jugées, l'actif net est réparti entre les ayants droit.

Le règlement d'administration publique visé par l'article 20 de la présente loi déterminera, sur l'actif resté libre après le prélèvement ci-dessus prévu, l'allocation, en capital ou sous forme de rente viagère, qui sera attribuée aux membres de la congrégation dissoute qui n'auraient pas de moyens d'existence

assurés ou qui justifieraient avoir contribué à l'acquisition des valeurs mises en distribution par le produit de leur travail personnel.

**Article 19 -**

Les dispositions de l'article 463 du code pénal sont applicables aux délits prévus par la présente loi (1).

**Article 20 -**

Un décret en Conseil d'Etat déterminera les mesures propres à assurer l'exécution de la présente loi.

**Article 21 -**

Sont abrogés les articles 291, 292, 293 du code pénal, ainsi que les dispositions de l'article 294 du même code relatives aux associations ; l'article 20 de l'ordonnance des 5-8 juillet 1820 ; la loi du 10 avril 1834 ; l'article 13 du décret du 28 juillet 1848 ; l'article 7 de la loi du 30 juin 1881 ; la loi du 14 mars 1872 ; le paragraphe 2, article 2, de la loi du 24 mai 1825 ; le décret du 31 janvier 1852 et, généralement, toutes les dispositions contraires à la présente loi

Il n'est en rien dérogé pour l'avenir aux lois spéciales relatives aux syndicats professionnels, aux sociétés de commerce et aux sociétés du secours mutuel.

**Article 21 bis -**

(Loi numéro 81-909 du 9 octobre 1981, art. 3)

La présente loi est applicable aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte.

© Ministère de la justice. Août 2001

## Loi d'Empire du 19 avril 1908 sur les associations

Source : <http://www.reseau-sara.org/>

**Attention cette loi a été abrogée par la loi n° 2003-709 du 1er août 2003.**

- Il est essentiel de souligner que le texte fondateur du droit local des associations est le Code civil local entré en vigueur le 1er janvier 1900 – articles 21 à 79 – et modernisé par les articles 17 à 21 de la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.
- La loi d'empire ne régissait ni la création, ni le fonctionnement d'une association mais elle consacrait la liberté d'association, de réunion et de regroupement en Alsace-Moselle. Malgré l'abrogation de cette loi, la modernisation du droit local réaffirme et renforce la liberté d'association.

La loi d'Empire du 19 avril 1908 – composée de 9 articles – est un texte postérieur au Code civil local entré en vigueur le 1er janvier 1900, qui concernait essentiellement les associations politiques. Depuis 1971, cette loi est incompatible avec la liberté d'association.

Malgré l'abrogation de la loi d'Empire, vous trouverez ci-dessous, à titre indicatif, les 9 articles qui la composent.

**Art. 1ER** - Tous les nationaux ont le droit de former des associations et de se réunir pourvu que leur but ne soit pas contraire aux lois pénales. Ce droit n'est soumis à aucune autre restriction de police que celles qui sont contenues dans la présente loi et dans d'autres lois.

*(Alinéa 2 abrogé)*

**Art. 2** - Une association dont le but est contraire aux lois pénales peut être dissoute, par le Préfet : ordonnance du 22 avril 1908.

L'ordonnance de dissolution peut être attaquée par la voie de la procédure contentieuse administrative (*Membre de phrase suivant abrogé*).

Lorsque la dissolution d'une association est devenue définitive, elle devra être rendue publique.

**Art. 3** - Toute association qui se propose d'exercer une action sur les affaires politiques (association politique) doit avoir un bureau et des statuts.

Le bureau est tenu, dans le délai de deux semaines après la fondation de l'association, d'adresser à l'autorité de police, sous-préfet (ordonnance du 22 avril 1908) dans le ressort de laquelle celle-ci a son siège, le texte des statuts et la liste des membres du bureau. Il en sera délivré un récépissé sans frais. De même, sera notifiée dans le délai de deux semaines toute modification aux statuts ou dans la composition du bureau.

Les statuts et leur modification doivent être communiqués en langue allemande. (*Membre de la phrase "en langue allemande" caduc*). L'autorité administrative supérieure peut accorder des exceptions.

**Art. 4** - Les comités temporaires au nom des électeurs, pour préparer une élection déterminée aux corps publics institués par une loi ou un règlement, ne seront pas considérés comme associations politiques depuis le jour où la date de l'élection est publiée officiellement jusqu'à la clôture des opérations électorales.

*(Art. 5 à 16 abrogés)*

**Art. 17** - Les personnes qui n'ont pas atteint l'âge de dix-huit ans révolus ne peuvent pas faire partie d'associations politiques. (*2ème phrase abrogée*).

**Art. 18** - Sera puni d'une amende de 150 marks, 187,50 F valeur 1924, au plus, laquelle sera convertie pour le cas d'insolvabilité, en détention simple :

1° celui qui, comme président ou comme membre du bureau d'une association, contrevient aux dispositions relatives à la remise des statuts et listes (Art. 3, al 2 à 4) ;

*(2°, 3° et 4° abrogés)*

5° celui qui, comme président ou membre du bureau d'une association, tolère dans l'association, contrairement aux dispositions de l'article 17 de la présente loi, des personnes âgées de moins de 18 ans révolus.

*(6° abrogé)*

*(Art. 19 à 21 abrogés)*

**Art. 22** - L'article 72 du Code Civil est remplacé par la disposition suivante : "Le bureau doit fournir au tribunal d'instance, à toute réquisition, une attestation, signée par lui, du nombre des membres de l'association".

**Art. 23** - (Sont abrogés l'article 2, alinéa 2, de la loi d'introduction du Code pénal pour l'Empire allemand, du 31 mai 1870, en tant qu'il concerne les dispositions spéciales des législations particulières relatives à l'abus du droit d'association. L'article 6, alinéa 2, n°2 de la loi d'introduction du Code de procédure pénale, du 1er février 1877).

Restent en vigueur les autres dispositions de la législation d'Empire relatives aux associations et réunions.

**Art. 24** - Il n'est rien modifié aux dispositions des législations particulières des Etats relatives :  
Aux associations culturelles et religieuses, ainsi qu'aux ordres religieux et congrégations.  
Au régime des associations et réunions en temps de danger de guerre, d'état de guerre (état de siège) déclaré, ou de troubles intérieurs (rébellion) ; *(suite de la phrase caduque)*.

## **Droit Local (1908) - Code civil local**

### **Extraits (articles 21 à 79)**

Source : <http://www.reseau-sara.org/>

Toute association qui fixe son siège ou qui transfère son siège en Alsace-Moselle doit rédiger des statuts conformes aux présents articles du code civil local.

#### **CODE CIVIL LOCAL**

##### **(Extraits)**

#### **1. Dispositions générales**

**Art. 21** (créé L. n° 2003-709, 1er août 2003, art. 20-I)

Les associations peuvent se former librement.

Une association acquiert la capacité juridique par l'inscription au registre des associations du tribunal d'instance compétent.

#### **Article 22**

Abrogé (L. n° 85-698, 11 juill. 1985, art. 17).

#### **Article 23**

Abrogé (L. n° 2003-709, 1er août 2003, art. 21).

#### **Article 24**

Est réputé siège d'une association, s'il n'en a pas été disposé autrement, le lieu où en est exercée l'administration.

#### **Article 25**

Modifié (L. n° 2003-709, 1er août 2003, art. 20-II)

La constitution d'une association est régie par les statuts, sous réserve des dispositions édictées par les articles suivants.

#### **Article 26**

L'association doit posséder une direction. La direction peut se composer de plusieurs personnes. La direction assure la représentation judiciaire et extrajudiciaire de l'association ; elle a la situation d'un représentant légal. L'étendue de son pouvoir de représentation peut être limitée par les statuts avec effet à l'égard des tiers.

#### **Article 27**

La direction est nommée par résolution de l'assemblée des membres. La direction est librement révocable, sans préjudice de l'indemnité prévue par voie de contrat. Le droit de révocation peut être limité par les statuts au cas où il existe un motif important de révocation ; un motif de cette nature réside en particulier dans une violation grave des devoirs ou dans une incapacité de gestion régulière. Les dispositions (des articles 1993, 1994, 1999, 2000) du Code civil (1) relatives au mandat s'appliquent par analogie à la gestion de la direction.

#### **Article 28**

Lorsque la direction se compose de plusieurs personnes, les résolutions sont prises conformément aux règles des articles 32 et 34, applicables aux résolutions des membres de l'association. S'il y a une déclaration de volonté à émettre envers l'association, il suffit qu'elle le soit envers l'un des membres de la direction.

#### **Article 29**



Lorsque le nombre des membres de la direction est devenu inférieur au minimum requis, le tribunal d'instance dans le ressort duquel l'association a son siège, est tenu en cas d'urgence, à la requête de tout intéressé, de pourvoir à la vacance jusqu'à ce que celle-ci ait pris fin.

#### **Article 30**

Les statuts peuvent prévoir la nomination à côté des dirigeants de représentants spéciaux chargés d'accomplir des actes déterminés. Leur pouvoir s'étend en cas de doute à tous les actes juridiques que comporte habituellement la mission de représentation qui leur a été impartie.

#### **Article 31**

L'association est responsable du dommage que la direction, un membre de la direction ou un autre représentant institué conformément aux statuts a causé à un tiers par un fait générateur de responsabilité, accompli dans l'exécution de ses fonctions.

#### **Article 32**

Les affaires de l'association qui ne relèvent pas des attributions de la direction ou d'un autre organe de l'association sont réglées par voie de résolution prise en assemblée des membres.

Pour la validité de la résolution, il est exigé que son objet ait été désigné dans la convocation.

La résolution est arrêtée à la majorité des membres présents. Une résolution est également valable en dehors de toute assemblée des membres de l'association, lorsque tous les membres donnent par écrit leur accord à la résolution.

#### **Article 33**

Pour une résolution comportant une modification des statuts, la majorité des trois quarts des membres présents est exigée. Pour une modification du but de l'association, l'assentiment de tous les membres est requis ; l'assentiment des membres non présents doit être donné par écrit. Lorsque la capacité juridique de l'association se fonde sur une concession, l'approbation de l'Etat est exigée pour toute modification des statuts (dernier membre de phrase abrogé L. n° 2003-709, 1er août 2003, art. 21).

#### **Article 34**

Un membre de l'association n'a pas droit de vote, lorsque la résolution a pour objet la conclusion d'un acte juridique avec lui, ou l'introduction ou la clôture d'une instance judiciaire entre lui et l'association.

#### **Article 35**

Il ne peut être porté atteinte, par une résolution de l'assemblée des membres de l'association, aux droits propres d'un membre, sans l'assentiment de celui-ci.

#### **Article 36**

L'assemblée des membres de l'association doit être convoquée dans les cas déterminés par les statuts et chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige.

#### **Article 37**

L'assemblée des membres doit être convoquée lorsque la fraction fixée par les statuts, ou, à défaut d'une telle disposition, un dixième des membres, demande cette convocation sous forme écrite avec indication du but et des motifs. S'il n'est pas fait droit à la demande, le tribunal d'instance dans le ressort duquel l'association a son siège peut habiliter les membres qui ont formé la demande à convoquer l'assemblée, et il peut statuer sur les mesures relatives à la présidence de l'assemblée. Dans la convocation de l'assemblée il doit nécessairement être fait mention de l'habilitation.

#### **Article 38**

La qualité de membre de l'association n'est ni cessible, ni transmissible. L'exercice des droits attachés à cette qualité ne peut être abandonné à une autre personne.

#### **Article 39**

Les membres de l'association ont le droit de se retirer de l'association. Il peut être décidé par les statuts que l'exercice de ce droit ne sera admis qu'à la clôture d'une année sociale ou qu'après l'expiration d'un délai de préavis ; le délai de préavis ne peut être supérieur à deux années.

#### **Article 40**

Les statuts peuvent déroger aux dispositions de l'article 27, alinéa 1 et 3, de l'article 28, alinéa 1 et des articles 32, 33, 38.

#### **Article 41**

L'association peut être dissoute par résolution de l'assemblée des membres. Pour cette résolution, une majorité des trois quarts des membres présents est exigée, à moins de dispositions statutaires différentes.

#### **Article 42**

Remplacé (L. n°2003-709, 1er août 2003, art. 20-III).

Lorsque l'association est dans l'impossibilité de faire face au passif exigible avec son actif disponible, la direction doit requérir l'ouverture de la procédure de redressement ou de liquidation judiciaires. En cas de retard dans le dépôt de la demande d'ouverture, les membres de la direction auxquels une faute est imputable sont responsables envers les créanciers du dommage qui en résulte. Ils sont tenus comme débiteurs solidaires.

#### **Article 43**

Peut être privée de la capacité juridique l'association qui compromet l'intérêt public par une résolution illégale de l'assemblée de ses membres ou par des agissements illicites de la direction.

(Alinéa 2 abrogé L. n°2003-709, 1er août, art.21)

Peut être privée de la capacité juridique l'association dont la capacité se fonde sur une concession, lorsqu'elle poursuit un but autre que celui établi dans les statuts.

#### **Article 44**

Abrogé L. n°2003-709, 1er août 2003, art. 21

#### **Article 45**

Lorsqu'il y a dissolution de l'association ou retrait de la capacité juridique, le patrimoine est dévolu aux personnes désignées dans les statuts. Il peut être prescrit par les statuts que les ayants droit à la dévolution seront désignés par résolution de l'assemblée des membres ou de tout autre organe (2). L'assemblée des membres peut, même à défaut d'une telle disposition statutaire, attribuer le patrimoine à une fondation ou à un établissement public. Lorsqu'il n'y a pas désignation des ayants droit, si l'association, d'après les statuts, a pour but exclusif de servir les intérêts de ses membres, le patrimoine est dévolu par parts égales aux personnes membres de l'association au moment de la dissolution ou du retrait de la capacité juridique, et en tout autre cas à l'Etat (3).

#### **Article 46**

Lorsque le patrimoine social est dévolu à l'Etat, les dispositions régissant la dévolution successorale à l'Etat en tant qu'héritier légal s'appliquent par analogie. L'Etat doit dans la mesure du possible employer le patrimoine à une destination correspondant au but de l'association.

#### **Article 47**

Dans tous les cas où le patrimoine social n'est pas dévolu à l'Etat, il y a nécessairement lieu à liquidation.

#### **Article 48**

Il incombe à la direction de procéder à la liquidation. D'autres personnes peuvent également être désignées comme liquidateurs. Elles sont désignées dans les mêmes conditions que la direction. Les liquidateurs ont la situation juridique de la direction, sauf s'il résulte du but de la liquidation qu'il doit

en être autrement. S'il y a plusieurs liquidateurs, l'unanimité est exigée pour leurs résolutions à moins qu'il n'en ait été disposé autrement.

#### **Article 49**

Les liquidateurs ont mission de terminer les affaires en cours, de recouvrer les créances, de rendre liquide ce qui reste de l'actif, de désintéresser les créanciers et de remettre le boni aux ayants droit à la dévolution. En vue de régler les affaires en cours, les liquidateurs peuvent aussi en conclure de nouvelles. Il peut être sursis au recouvrement des créances comme à la conversion en argent du solde de l'actif, si ces mesures ne sont pas exigées pour le désintéressement des créanciers ou pour le partage du boni entre les ayants droit. L'association est réputée subsister jusqu'à la clôture de la liquidation pour autant que le but de la liquidation l'exige.

#### **Article 50**

La dissolution de l'association ou le retrait de la capacité juridique doivent être publiés par les soins des liquidateurs. Dans la publication, les créanciers doivent être invités à faire connaître leurs prétentions. La publication se fait dans le journal désigné dans les statuts pour les annonces, et à défaut d'une telle désignation, dans celui choisi pour les publications du tribunal d'instance dans le ressort duquel l'association avait son siège. La publication est opposable à l'expiration du second jour après l'insertion ou après la première des insertions. Les créanciers connus doivent être invités par notification individuelle à faire leur déclaration.

#### **Article 51**

Le patrimoine ne peut être délivré aux ayants droit à la dévolution avant expiration d'une année à compter de la publication de la dissolution de l'association ou du retrait de la capacité juridique.

#### **Article 52**

Lorsqu'un créancier connu ne fait pas de déclaration, le montant dû doit être consigné pour son compte si les conditions pour une telle consignation sont remplies. Si le règlement d'un engagement ne peut être opéré à ce moment ou si un engagement est contesté, il n'est permis de délivrer le patrimoine aux ayants droit à la dévolution que moyennant fourniture d'une sûreté au créancier.

#### **Article 53**

Les liquidateurs qui contreviennent aux obligations qui leur incombent en vertu des articles 42, alinéa 2 et 50 à 52 ou qui font une délivrance d'actif aux ayants droit à la dévolution avant que les créanciers aient été désintéressés, sont, s'il y a une faute à leur charge, responsables envers les créanciers du dommage qui en sera résulté. Ils sont tenus comme débiteurs solidaires.

#### **Article 54**

Remplacé (L. n° 2003-709, 1er août 2003, art. 20-IV)

Seul le patrimoine affecté à l'association non inscrite garantit les dettes contractées au nom de cette association. Toutefois, l'auteur d'actes juridiques accomplis envers les tiers au nom d'une telle association est tenu personnellement ; si ces actes sont accomplis par plusieurs personnes, celles-ci sont tenues comme débiteurs solidaires. Pour le surplus, il y a lieu d'appliquer les règles régissant la société civile en participation.

## **2. Associations inscrites**

#### **Article 55**

L'inscription au registre des associations d'une association de la nature définie à l'article 21 doit être faite auprès du tribunal d'instance dans le ressort duquel l'association a son siège.

#### **Article 56**

L'inscription ne peut avoir lieu que si le nombre des membres est au moins de sept.

### **Article 57**

Les statuts doivent contenir l'objet, le nom et le siège de l'association et indiquer que l'association doit être inscrite. Il faut que le nom se distingue nettement des noms des associations inscrites qui existent au même lieu ou dans la même commune.

### **Article 58**

Il y a lieu de faire figurer dans les statuts des dispositions relatives :

- a. à l'entrée et au retrait des membres ;
- b. à l'existence et à la nature des contributions qui devront être fournies par les membres de l'association ;
- c. à la formation de la direction ;
- d. aux conditions de convocation de l'assemblée des membres, à la forme de la convocation et au mode de constatation des résolutions de l'assemblée.

### **Article 59**

La direction est chargée de déclarer l'association en vue de l'inscription. Il y a lieu de joindre à la déclaration :

- a. l'original et la copie des statuts ;
- b. une copie des titres relatifs à la constitution de la direction. Il faut que les statuts comportent la signature de sept membres au moins et l'indication du jour de leur établissement.

### **Article 60**

Lorsqu'il n'a pas été satisfait aux exigences des articles 56 à 59, la déclaration doit être repoussée par le tribunal d'instance avec indication des motifs. L'ordonnance qui repousse la déclaration peut faire l'objet d'un pourvoi immédiat formé conformément aux règles du code de procédure civile.

### **Article 61**

Si la déclaration est admise, le tribunal d'instance doit la communiquer à l'autorité administrative compétente (4).

Remplacé (L. n° 2003-709, 1er août 2003, art. 19-1). L'autorité administrative peut faire opposition contre l'inscription lorsque les buts de l'association sont contraires aux lois pénales réprimant les crimes et délits ou lorsque l'association aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire et à la forme républicaine du Gouvernement.

### **Article 62**

Si l'autorité administrative élève opposition, le tribunal d'instance doit communiquer l'opposition à la direction. L'opposition peut être attaquée selon les règles de la procédure administrative contentieuse.

### **Article 63**

Remplacé (L. n°2003-709, 1er août 2003, art.19-II).

L'opposition doit être formée dans un délai de six semaines à compter de la communication de la déclaration. Passé ce délai, le tribunal inscrit l'association sur le registre prévu à cet effet.

### **Article 64**

Lors de l'inscription, il y a lieu de porter sur le registre des associations le nom et le siège de l'association, le jour de l'établissement des statuts ainsi que l'indication des membres de la direction. Il y a lieu également de comprendre dans l'inscription les stipulations qui viendraient restreindre l'étendue du pouvoir de représentation de la direction ou déroger aux règles de l'article 28 alinéa 1er relatives au pouvoir de décision de la direction.

### **Article 65**

A partir de l'inscription, l'association prend le titre d'Association inscrite.

#### **Article 66**

Le tribunal d'instance a charge de publier l'inscription dans le journal désigné pour recevoir ses publications. L'original des statuts doit être revêtu de la mention de l'inscription et être restitué. La copie est certifiée par le tribunal d'instance et conservée avec les autres pièces.

#### **Article 67**

Toute modification de la direction ainsi que tout renouvellement d'un de ses membres doivent être déclarés à fin d'inscription par la direction. A cette déclaration doit être jointe une copie de la décision de modification ou de renouvellement. L'inscription des membres de la direction nommés par le tribunal est faite d'office.

#### **Article 68**

Si un acte juridique est conclu entre les anciens membres de la direction et un tiers, une modification de la direction ne peut être opposée au tiers que si elle était inscrite au registre des associations ou qu'elle était connue du tiers à la date de conclusion de l'acte. Si la modification a été inscrite, le tiers peut invoquer l'inopposabilité de l'inscription, s'il n'en avait pas connaissance et que son ignorance ne soit pas imputable à la négligence.

#### **Article 69**

A l'égard des autorités, la preuve que la direction se compose des personnes inscrites au registre est établie par une attestation du tribunal d'instance relative à l'inscription.

#### **Article 70**

Les dispositions de l'article 68 s'appliquent également aux stipulations qui viennent restreindre l'étendue du pouvoir de représentation de la direction ou déroger aux règles de l'article 28 alinéa 1er relatives au pouvoir de décision de la direction.

#### **Article 71**

Toute modification des statuts exige pour son efficacité d'être inscrite au registre des associations. La modification doit être déclarée par la direction à fin d'inscription. A cette déclaration doivent être joints l'original et une copie de la décision ayant pour objet la modification. Les règles des articles 60 à 64 et de l'article 66 alinéa 2 s'appliquent par analogie.

#### **Article 72**

La direction doit, à toute époque, fournir au tribunal d'instance sur sa demande une attestation, certifiée par elle du nombre des membres de l'association (5).

#### **Article 73**

Lorsque le nombre des membres de l'association descend en dessous de trois, le tribunal d'instance doit sur requête de la direction et d'office si la requête n'a pas été présentée dans un délai de trois mois, après avoir entendu la direction, retirer la capacité juridique à l'association. L'ordonnance doit être signifiée à l'association. Un pourvoi immédiat peut être interjeté conformément aux règles du code de procédure civile. L'association perd la capacité juridique à dater de l'acquisition de la force de chose jugée par l'ordonnance.

#### **Article 74**

La dissolution de l'association, de même que le retrait de la capacité juridique doivent être inscrits au registre des associations. Il n'y a pas lieu de procéder à cette inscription en cas d'ouverture de la faillite. Si l'association est dissoute par résolution de l'assemblée des membres ou par expiration du temps fixé pour la durée de l'association, la direction doit déclarer la dissolution à fin d'inscription. Dans le premier cas, il y a lieu de joindre à la déclaration une copie de la résolution prononçant la dissolution. Si le retrait de la capacité juridique est prononcé en vertu de l'article 43 ou que la dissolution a lieu en application des règles du droit public des associations, l'inscription est faite sur

avis de l'autorité compétente.

#### **Article 75**

L'ouverture de la faillite est inscrite d'office. Il en est de même de la mainlevée du jugement prononçant l'ouverture de la procédure.

#### **Article 76**

Les noms des liquidateurs doivent être inscrits au registre des associations. Sont également soumises à inscription les dispositions relatives au mode de formation de la décision des liquidateurs, qui dérogeraient à la règle de l'article 48, alinéa 3. La déclaration incombe à la direction et, pour des modifications ultérieures, aux liquidateurs. Lorsque les liquidateurs sont constitués par résolution de l'assemblée des membres de l'association, à la déclaration qui les concerne, il y a lieu de joindre une copie de la résolution ; lorsqu'il s'agit d'une disposition régissant le mode de formation de la décision des liquidateurs, il y a lieu de joindre à la déclaration une copie de l'acte comportant cette disposition. L'inscription des liquidateurs constitués par justice se fait d'office.

#### **Article 77**

Remplacé (L. n° 2003-709, 1er août 2003, art. 18)

Sont fixées par décret les mesures d'exécution des articles 55 à 79-I, notamment en vue de préciser les modalités d'instruction des demandes d'inscription et de tenue du registre des associations, ainsi que pour définir les conditions dans lesquelles les associations peuvent être radiées du registre des associations en application de l'article 79-I.

#### **Article 78**

Le tribunal d'instance peut, au moyen de pénalités disciplinaires infligées aux membres de la direction imposer l'observation des règles de l'article 67, alinéa 1, de l'article 71, alinéa 1, de l'article 72, de l'article 74, alinéa 2 et de l'article 76.

Seconde phrase abrogée (L. n°2003-709, 1er août 2003, art. 21).

Les mêmes sanctions peuvent être prononcées à l'encontre des liquidateurs en vue de l'observation des règles de l'article 76.

#### **Article 79**

Toute personne peut consulter le registre des associations ainsi que les pièces remises par l'association au tribunal d'instance. Copie des inscriptions peut être demandée ; cette copie doit être certifiée sur demande.

#### **Article 79-I**

Créé (L. n° 2003-709, 1er août 2003-709, art. 17)

Les associations ayant fait l'objet d'un retrait de capacité juridique ou d'une dissolution sont radiées du registre des associations par le tribunal d'instance. Il en est de même des associations pour lesquelles le tribunal d'instance constate qu'elles ont cessé toute activité et ne possèdent plus de direction depuis plus de cinq ans.

#### **Article 79-II**

Créé (L. n° 2003-709, 1er août 2003-709, art. 17)

Chaque fois qu'une disposition législative ou réglementaire prévoit qu'une activité peut se développer dans le cadre d'une association déclarée constituée sur le fondement de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, il y a lieu de lire cette référence comme visant également les associations inscrites constituées sur le fondement du code civil local.

#### **Article 79-III**

Créé (L. n° 2003-709, 1er août 2003-709, art. 17)

L'ensemble des droits et avantages attribués aux associations reconnues d'utilité publique bénéficie également aux associations régies par le code civil local dont la mission a été reconnue d'utilité publique conformément au I de l'article 80 de la loi de finances pour 1985 (n° 84-1208 du 29 décembre 1984).

(1) Le texte original se réfère aux articles 664 à 670 du Code civil allemand. Ces dispositions ont été abrogées en Alsace-Moselle par la loi du 1/6/1924. Dès lors, ce sont les dispositions correspondantes du Code civil français qui les remplacent.

(2) Le membre de phrase "dont le but ne vise pas une entreprise de caractère économique" a été abrogé par la loi du 11/7/1985.

(3) Le dernier membre de phrase du texte original est caduc.

(4) Représentant de l'Etat dans le département dans lequel l'association a son siège.

## Tableau synoptique comparant les lois 1901 et 1908

Textes juridiques	Loi du 1 <sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association	Articles 21 à 79 du Code Civil local et loi d'Empire du 19 avril 1908
<b>Définition</b>	- Convention établie entre deux ou plusieurs personnes	- Convention établie entre sept personnes minimum
<b>Statuts</b>	- établis dans le respect des principes généraux de la loi de 1901 - Doivent mentionner : le titre, l'objet, le siège de l'association  - Etre accompagnés de la composition de la direction  - Signature de 2 membres fondateurs au minimum  - Toute modification doit être déclarée dans les 3 mois	- établis dans le respect des dispositions statutaires obligatoires des articles 21 à 79 du Code civil local - But, nom, siège et indiquer l'inscription au Tribunal d'Instance - Entrée et sortie de membres, cotisations - Formation de la direction - Convocation des Assemblées Générales - Rédaction des procès-verbaux de séances - Signature de 7 membres fondateurs au minimum - Composition nominative de la direction - Conditions de modification des statuts
<b>But</b>	- But non lucratif exclusivement	- But lucratif ou non. Le partage des bénéfices entre les membres doit alors être prévu par les statuts
<b>Contrôle</b>	- Absence de contrôle préalable	- contrôle préalable : > par le Tribunal d'instance pour la conformité des statuts aux articles du Code civil local > du but de l'association par le Préfet
<b>Déclaration</b>	- Déclaration à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture - Association dite "déclarée" - Récépissé dans les 5 jours	- Déclaration au Tribunal d'Instance pour l'inscription au registre des associations - Association dite "inscrite"
<b>Publication</b>	- Publication par insertion au Journal Officiel	- Publication par insertion dans la presse locale d'annonces légales. Journal agréé par la Préfecture
<b>Capacité juridique</b>	- Capacité juridique limitée (l'association reconnue d'utilité publique dispose d'une capacité juridique plus étendue, d'avantages fiscaux) - peut agir en justice, passer des contrats, acheter, vendre, louer, etc. mais, uniquement en rapport avec le but de l'association - mais les acquisitions immobilières sont strictement limitées au local nécessaire à l'accomplissement du but qu'elle se propose de poursuivre)	- Pleine capacité juridique (l'association dont la mission est reconnue d'utilité publique dispose d'avantages fiscaux)  - peut agir en justice, passer des contrats, acheter, vendre, louer, etc. Bref, peut accomplir tous les actes de la vie juridique, même ceux sans rapport avec le but de l'association  - aucune restriction dans le domaine d'acquisition des biens immobiliers. Peut recevoir des dons et des legs.

Concrètement, comment faire ? Parcours de création d'une association 1908 :

1 – Rédiger les statuts.

2 – Réunir l'Assemblée Générale constitutive avec au moins 7 personnes. Ces statuts doivent être votés et signés par ces membres fondateurs (chaque page doit être paraphée).

3 – Voter le Conseil d'Administration. Celui-ci désigne ensuite en son sein le Président, le Trésorier et le Secrétaire. Un courrier doit ensuite être envoyé au Tribunal d'Instance.



Le Greffier du Tribunal d'Instance chargé des associations vérifie la validité juridique des statuts. Si aucune anomalie n'est découverte, les statuts sont transmis à la Préfecture qui aura 6 semaines pour faire ses observations. Après l'aval de la Préfecture, le Greffier se charge de faire publier l'annonce légale de création de l'association et l'ajoute au Registre des Associations en lui affectant un numéro. L'association dispose alors d'une personnalité juridique et morale. Elle peut alors ouvrir un compte en banque.



## **ANNEXE II**

### **Secteur associatif et économie sociale et solidaire.**

#### **Quelques explications<sup>1</sup>.**

---

<sup>1</sup> Le texte qui suit prend appui sur une intervention réalisée auprès des élèves en formation DSTS (Diplôme Supérieur du Travail Social) de l'Institut Régional du Travail Social de Metz – Ban-St-Martin. Intervention réalisée le 21 mai 2002.

Le domaine de l'économie sociale et solidaire n'est pas un domaine inédit, récent, etc. qui arriverait de nulle part depuis une trentaine d'années à peine, mais il s'inscrit dans une histoire, un contexte particulier qui mêle enjeux sociaux, économiques, politiques et juridiques<sup>2</sup>. Aujourd'hui, différents termes ont toujours cours dans ce domaine pour le qualifier en fonction des ouvrages et articles. Les différents termes qui ont cours sont les suivants : *économie sociale*, *économie solidaire*, *économie sociale et solidaire*, *tiers-secteur*, *secteur à but non lucratif*, *associations*, *secteur « loi 1901 »*, etc. Ensuite, il existe encore des différences liées aux termes accolés à ces premiers termes : parle-t-on alors de secteur ? de domaine ? de champ ? de monde ? de milieu ? etc.

Pour certains de ces termes, l'usage courant qui en est fait correspond à l'utilisation qu'en font les chercheurs en sciences sociales : c'est notamment le cas de l'associatif, du milieu/monde ou secteur associatif. La dénomination « loi 1901 » tend simplement à spécifier le cadre juridique des associations qui sont étudiées. La loi 1901 constitue la norme juridique de constitution des statuts d'une association à une seule exception près : la spécificité en Alsace et en Moselle, où les associations sont régies selon le droit local qui se réfère à la loi 1908. Par contre, d'autres termes, moins usités dans le langage courant, demandent davantage de précisions : « économie sociale », « secteur à but non lucratif », « tiers secteur » et « économie solidaire » ou encore « l'économie sociale et solidaire » (dénomination qui a connu un temps un délégué interministériel à l'Innovation et à l'Economie Sociale et un secrétariat d'état à l'Economie solidaire dont Guy Hascoët avait la charge jusqu'en 2003). Ne seront définis ici que les principaux termes.

Premier point important : l'économie sociale et solidaire ne connaît pas de définition stabilisée, fixe, délimitée, etc. Le programme « Economie sociale et solidaire en région » avait entre autres pour objet de définir ou plutôt de tenter de définir les contours de l'économie sociale et solidaire. De plus, chaque auteur essayant de contribuer au débat arrive avec de nouvelles délimitations. A ce sujet, Jacques Defourny<sup>3</sup>, l'un des spécialistes de la question, nous dit que « quelle que soit la définition que l'on privilégie, les frontières sont difficiles à tracer avec précision et elles sont loin d'être étanches. Dans une vision souple et dynamique du secteur, on peut d'ailleurs imaginer plusieurs interfaces entre le secteur de l'économie sociale et d'autres pans publics et privés de l'économie. Dans ces interfaces se trouvent

---

<sup>2</sup> Voir entre autres, Thiebaut D., « L'Autre économie ? », *Cahiers du G.R.A.T.I.C.E.*, n°17, second semestre 1999, p. 4.

<sup>3</sup> Defourny J., Monzon-Campos J-L., *Economie sociale-Third Sector*, De Boeck, 1992.

notamment l'entreprise capitaliste à gestion participative, l'entreprise cogérée avec les syndicats, l'entreprise coopérative, mutualiste ou associative conventionnée avec les pouvoirs publics »<sup>4</sup>. Ou encore, « comme l'indique Claude Vienney<sup>5</sup>, « ce sont des combinaisons de critères juridiques, économiques et sociologiques qui permettent de délimiter et de structurer le champ des organisations de l'économie sociale. »<sup>6</sup>

Second point important : deux éléments peuvent nous aider à baliser ce champ à savoir d'une part, une dimension historique *quasi* généalogique et d'autre part, une dimension géographique, si l'on peut dire. C'est-à-dire que d'une part l'économie sociale (en tant que discipline, terme, champ, secteur...) est antérieure à l'économie solidaire ou au tiers secteur ou encore secteur à but non lucratif ; et que d'autre part, le terme de tiers secteur ou encore secteur à but non lucratif sont des termes davantage utilisés dans le milieu anglo-saxon alors que l'économie sociale et *a fortiori* l'économie solidaire sont plutôt des termes à l'usage des francophones.

### **L'économie sociale**

Le terme d'économie sociale est antérieur aux autres. Pour ce qui est des racines de l'économie sociale, Eric Bidet<sup>7</sup> les fait remonter au Moyen-Age avec les guildes, confréries, corporations et autre compagnonnage. Néanmoins, on n'y emploie pas encore le terme d'économie sociale. C'est seulement vers la fin du XVIIIème siècle et début XIXème siècle que l'on trouve les auteurs inspirateurs et précurseurs de cette idée d'économie sociale. On pourra se souvenir, ici, de Saint-Simon, Charles Fourier, Robert Owen, Pierre Proudhon, encore Frédéric Le Play, Charles Gide ou Léon Walras. « Le terme d'économie sociale apparaît pour la première fois au XIXème siècle »<sup>8</sup>. On le trouve chez différents auteurs, économistes contestataires du modèle dominant tels que Charles Dunoyer (1830, *Nouveau Traité d'économie sociale*), Auguste Ott (1851, *Traité d'économie sociale*) ou encore et surtout chez Frédéric Le Play, en 1856, qui fonde une société internationale des études pratiques d'économie sociale et une revue qu'il intitule *L'économie sociale*. C'est lui également qui introduira l'économie sociale à l'Exposition Universelle en 1867. Mais ce sera

---

<sup>4</sup> Defourny J., cité par Bidet E., *L'économie sociale*, Le Monde-Editions, Coll. Poche Marabout, Bruxelles, 1997, 212p., p. 40-41)

<sup>5</sup> Vienney C., *L'économie solidaire*, Ed. La découverte, Paris, 1994, 126p.

<sup>6</sup> Vienney C. cité par Bidet E., *Ibid*, p. 41.

<sup>7</sup> Bidet E., *Ibid*. 1997 et « Economie sociale, nouvelle économie sociale et sociologie économique », *Sociologie du travail*, n°42, oct-déc. 2000, p. 587-599.

<sup>8</sup> *Ibid.*, 1997, p. 31.

Charles Gide, l'un des fondateurs du solidarisme qui, au tournant du siècle, fera plus amplement connaître cette forme d'économie et qui lui donnera son heure de gloire en la faisant reposer notamment sur ce principe fondamental, selon lui, de solidarité dont les moyens de mise en application, de mise en œuvre seraient la coopération et l'association. Avec lui, l'économie sociale devient une discipline.

Comment est alors présentée cette forme d'économie qu'est l'économie sociale ? Avec Gide et Walras (*Etudes d'économie sociale*), « l'économie sociale est présentée comme une nouvelle façon de faire de l'économie politique en intégrant les problèmes sociaux occultés jusqu'alors et rendus prépondérants à la suite de la révolution industrielle. »<sup>9</sup> Cependant il existe déjà une nuance entre ces deux auteurs. Même si pour l'un comme l'autre, cela renvoie à introduire de l'éthique dans l'économie politique, ils ont une vision plus ou moins élargie du rôle de cette économie : pour Walras, l'économie sociale est une économie qui prend en compte les problèmes sociaux. Pour Gide, c'est plus que ça : l'économie sociale a un véritable rôle de transformation sociale. Il en a une vision plus large et plus ambitieuse.

La reconnaissance institutionnelle de cette forme d'économie est cependant assez récente. Entre l'époque de Walras et Gide (époque faste pour l'économie sociale qui remonte au début du XXème siècle : 1896 pour Walras et 1905 pour Gide) et les années 1980, le terme s'éclipse. Et c'est pendant cette longue période que le terme va connaître une évolution : il va passer du statut de discipline (une autre réflexion sur l'économie politique) à celui de secteur (un champ d'activité social, économique, etc.). Et c'est dans ces années 1980 que l'économie sociale devient « un tiers secteur distinct des secteurs capitalistes et publics »<sup>10</sup>. C'est à cette même époque qu'arriveront d'autres termes tels que « économie solidaire »<sup>11</sup>, « économie plurielle »<sup>12</sup>, « tiers secteur d'utilité sociale »<sup>13</sup> ou même « nouvelle économie sociale »<sup>14</sup>. A chacun de ces termes correspond en fait un auteur ou une conception précise de cette forme

---

<sup>9</sup> Bidet E., *Op. cit.*, 1997, p. 32.

<sup>10</sup> Bidet E., *Op. cit.*, 2000, p. 590.

<sup>11</sup> Rappelons que ce terme a connu quelques prémises à la fin du XIXème siècle (vers 1850) en tant que l'un des courants fondateurs du socialisme qui s'est forgé autour des théories de Emile Durkheim. Son actualité et redéfinition est cependant récente. Laville J-L. (dir.), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994, 383p.

<sup>12</sup> Aznar G., Caillé A., Laville J-L., Robin J., Sue R., *Travail, activité, revenus pour tous ? Vers une économie plurielle*, Syros, Paris, 1997, 172p.

<sup>13</sup> Lipietz A., *L'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale*. Rapport d'étape au ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Paris, 1999.

<sup>14</sup> Defourny J., Favreau L., Laville J-L., (dir.), *Insertion et nouvelle économie sociale*, Desclée de Brouwer, Paris, 1998, 372p ; Defourny J., Develtere J., Fonteneau B., *L'économie sociale au nord et au sud*, De Boeck, Bruxelles, 1999, 275p. ; Favreau L., *L'économie sociale mise en perspective : renouvellement au nord et émergence au sud*, Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire, université du Québec, Hull, 1997.

d'économie particulière, même si tous définissent cette forme d'économie comme un modèle d'organisation sociale et économique alternatif.

Concrètement, c'est à partir de 1981 exactement que revient le terme d'économie sociale. Cela correspond politiquement à un changement de gouvernement et à l'arrivée de la gauche au pouvoir. La définition officielle de l'économie sociale renvoie alors au décret du 15 décembre 1981 créant la Délégation à l'économie sociale. Relèvent alors de l'économie sociale les « coopératives, mutuelles et celles des associations dont les activités de production les assimilent à ces organisations. »<sup>15</sup> Elle comprend également les fondations, organismes minoritaires en France mais très importants dans le monde anglophone. Elle cherche donc à se distinguer du secteur capitaliste et du secteur public ; et ce par différents éléments : par le statut juridique, par les activités économiques et par le mode de fonctionnement. Les principes fondamentaux qui sont au cœur de l'économie sociale sont la solidarité, l'existence de sociétaires et non d'actionnaires, l'adhésion au principe de non-domination du capital c'est-à-dire une pratique de redistribution des profits et non de fructification du capital et le volontariat. Cela n'empêche cependant nullement la structure d'avoir une activité marchande à partir du moment où les principes de base sont respectés. Néanmoins, cela pose parfois des problèmes de délimitation des contours. Et puis, ce qui personnalise d'autant plus l'entreprise d'économie sociale, c'est « sa capacité à produire un lien social »<sup>16</sup>. Autrement dit, l'économie sociale serait une forme d'économie particulière qui tendrait à « humaniser l'économie » pour reprendre le titre du dernier ouvrage de Jean-Paul Maréchal<sup>17</sup>.

Cependant, l'économie sociale, pour Xavier Greffe<sup>18</sup>, « se définit plutôt en fonction de ses objectifs ou de ses motivations : échapper en partie aux règles édictées par le marché, s'ouvrir à un mode de production plus convivial, mettre l'accent sur l'aspect social de la production ».

### **« Secteur à but non lucratif », « Tiers secteur » et « Economie solidaire »**

Ces termes apparaissent au même moment que la réapparition ou réutilisation du terme « économie sociale » dans les années 1980. Ces termes sont liés à des auteurs, à des espaces géographiques et à des conceptions théoriques de cette forme d'économie à savoir que l'on note des nuances dans les conclusions observées.

---

<sup>15</sup> Vienney C., *Op. cit.*, p. 5

<sup>16</sup> Lebaude A., « Les valeurs de l'économie sociale » in *Le Monde initiatives*, 8 mars 1995.

<sup>17</sup> Maréchal J-P., *Humaniser l'économie*, Desclée de Brouwer, Coll. Sociologie économique, Paris, 2000, 223p.

<sup>18</sup> Greffe X., Dupuis X., Pflieger S., *Financer l'économie sociale*, Economica, Paris, 1983, 244p.

Le « **secteur à but non lucratif** » est un concept voisin de celui d'« économie sociale », qui a, entre autres, été examiné en France par Edith Archambault<sup>19</sup>. Cette expression « fait surtout référence au *non profit sector* américain, qui désigne l'ensemble des organisations n'ayant pas pour but de produire des profits au bénéfice du groupe d'investisseurs capitalistes (soumission à une contrainte de non-distribution des excédents). »<sup>20</sup> Sont incluses dans cet ensemble les organisations charitables qui servent l'intérêt général et les organisations non charitables qui procurent des bénéfices à leurs seuls membres (intérêt mutuel). La différence essentielle entre l'économie sociale et le secteur à but non lucratif réside dans la position des coopératives. A savoir que les coopératives font partie de l'économie sociale mais elles ne sont pas considérées dans le secteur à but non lucratif. Les coopératives relèvent d'une autre logique. Ce terme ne renvoie donc pas strictement à la même réalité sociale que celui d'« économie sociale ». Il restreint le champ d'activité en ne se basant que sur la notion de profit. Le terme d'économie sociale, lui, prend en compte le statut juridique, les activités économiques et le mode de fonctionnement.

La notion de « **tiers secteur** », elle, est l'expression anglaise (*Third Sector*) qui est la plus fréquemment utilisée pour désigner ce que nous, en France, appelons « économie sociale ». « Cette notion de tiers secteur apparaît en France, à la fin des 70' sous l'impulsion de Jacques Delors où, selon Xavier Greffe, « l'extension du chômage et la remise en cause du pouvoir d'achat conduisent à s'interroger sur l'efficacité des formes plus traditionnelles de mise en œuvre de la production. »<sup>21</sup> Au départ, le tiers secteur est donc entendu comme le secteur tertiaire (c'est la position de Jacques Delors) ; ensuite, dans une seconde étude (dans les années 1990 avec A. Caillé, A. Lipietz, l'OCDE<sup>22</sup>, J. Rifkin, etc.), il sera défini comme étant un secteur coexistant avec ceux du marché et des administrations (c'est ni du capitaliste ni du public) mais cette définition par la négative n'est pas suffisante. Par rapport au concept d'économie sociale, le concept de « tiers secteur » insiste sur les perspectives qu'il peut offrir par rapport aux nouveaux enjeux.

Maurice Parodi<sup>23</sup>, quant à lui, a une définition large du tiers-secteur qui n'est pas très répandue certes mais qui a le mérite de mêler différents termes qui ont trait au travail de manière générale qu'il soit légal ou non. Donc, selon lui, le « tiers secteur » correspond à la

---

<sup>19</sup> Archambault E., *Le secteur sans but lucratif : associations et fondations en France*, Economica, Paris, 1996, 261p.

<sup>20</sup> Bidet E., *Op. cit.*, 1997, p. 55.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>22</sup> Organisation pour la Coopération et le Développement Economique.

<sup>23</sup> Parodi M., « Tiers secteur, économie sociale et crise », *RECMA*, n°12, 1984.



« somme de l'économie sociale « émergée » (coopératives, mutuelles et associations exerçant une activité économique) et de l'économie souterraine – activités échappant à la comptabilité nationale et n'entrant pas dans le calcul du produit national-, appelée également économie sociale « immergée », économie parallèle (dans les pays de l'Est) ou économie populaire (en Amérique latine et dans les pays en voie de développement) »<sup>24</sup>. Cette définition recouvre donc différentes réalités sociales et économiques du « monde du travail » si l'on peut dire. Certes, cela donne une interprétation, une représentation du tiers-secteur qui n'est pas que positive (accorder une meilleure place à l'être humain dans la production) mais elle nous montre, ainsi, que cette forme d'économie – qui ne relève aujourd'hui toujours pas du modèle dominant – peut être interprétée de différentes manières.

Un autre élément qui distingue le tiers secteur de l'économie sociale relève, selon Jacques Moreau<sup>25</sup>, du volontariat à savoir que l'économie sociale suppose le volontariat alors que le tiers secteur peut mobiliser un ensemble de groupes sans qu'il y ait forcément une initiative volontaire à la base. Si on suit les propos de l'auteur, on pourrait dire qu'à la différence de l'économie sociale qui implique une implication volontaire, décidée, le tiers-secteur peut être « vécu » ou « voulu ».

Alain Lipietz<sup>26</sup>, lui, affecte au concept une nouvelle dimension et il l'appelle « le tiers secteur d'utilité écologique et sociale »<sup>27</sup>. Il le définit alors comme une alternative économique qui serait proposée à ceux qui ne sont pas ou plus dans la société salariale : chez lui, cela comprend les chômeurs et les exclus. Autrement dit, il s'agirait d'une forme d'économie qui mettrait d'autres principes économiques de base en avant tels que la solidarité, la redistribution et le renforcement du lien social. Selon lui, ce serait un secteur où ces principes, accompagnés par la baisse des taxes, cotisations et charges sociales, favoriseraient l'emploi et contrecarreraient les petits boulots. C'est donc une réflexion sociétale de l'emploi et de la gestion économique et politique qui en est faite. On y voit également des termes tels que la dignité, l'honneur, la valorisation de soi, etc. Il semble donc que là, la démarche s'élargisse à l'ensemble des sphères sociales en dépassant la seule sphère économique : on vise à toucher la personne. On individualise quasiment l'économie.

---

<sup>24</sup> Bidet E., *Op. cit.*, 1997, p. 62.

<sup>25</sup> Moreau J., *Essai sur une politique de l'économie sociale : du tiers secteur vécu au troisième secteur voulu*, CIEM, 1982 et *L'économie sociale face à l'ultralibéralisme*, Syros, 1994.

<sup>26</sup> Lipietz A., *La société en sablier. Le partage du travail contre la déchirure sociale*, Eds la découverte, Coll. Cahiers libres/essais, Paris, 1996, 333p.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 235.

## **Quels points communs et quelles différences existent entre ces termes et celui d'« économie solidaire » ?**

Bien que le solidarisme ne soit pas récent, comme on l'a vu, le terme d'économie solidaire, lui, n'est apparu d'abord qu'à la fin des années 1970 au Canada avec les LEST (Local Exchange Trading System) ; ce qui correspond à nos SEL (Système d'Echanges Locaux)<sup>28</sup>. En France, aujourd'hui, il est principalement utilisé par Jean-Louis Laville<sup>29</sup> et son groupe de recherche. Laville, avec Bernard Eme et Guy Roustang en sont les créateurs.

La définition que les auteurs en donnent est la suivante : l'économie solidaire « repose sur une combinaison des trois économies (marchande, non marchande et non monétaire) à partir de dynamiques de projet qui articulent une dimension de réciprocité et la référence à des principes de justice et d'égalité. »<sup>30</sup> Par économie marchande, les auteurs entendent économie libérale classique « dans laquelle la distribution des biens et des services est confiée au marché. La relation entre offreur et demandeur s'établit sur une base contractuelle à partir d'un calcul d'intérêt qui autorise une autonomisation par rapport aux autres relations sociales non marchandes. »<sup>31</sup> Par économie non marchande, ils entendent le service public où « la distribution des biens et des services est confiée à la redistribution organisée sous la tutelle de l'Etat social. Le service public se définit ainsi par une prestation de biens ou de services revêtant une dimension de redistribution (des riches vers les pauvres, des actifs vers les inactifs..) dont les règles sont édictées par une autorité publique soumise au contrôle démocratique. »<sup>32</sup> Enfin, les auteurs entendent l'économie non monétaire comme étant celle « dans laquelle la distribution des biens et des services est confiée à la réciprocité. » Cela signifie que l'action économique à la base de cet échange est la création de lien social. « Il s'oppose à l'échange marchand parce qu'il est indissociable des rapports humains qui mettent en jeu des désirs de reconnaissance et de pouvoir. Il se distingue de l'échange distributif parce qu'il n'est pas imposé par un pouvoir central. »<sup>33</sup> C'est ici que l'on peut classer l'aspect « bénévolat », que l'on prend, ici, dans le sens d'engagement tel que l'a conceptualisé Jacques

---

<sup>28</sup> Bidet E., *Op. cit.*, 1997, p. 138-139.

<sup>29</sup> Laville J-L., *Une troisième voie pour le travail*, Desclée de Brouwer, Coll. Sociologie économique, Paris, 1999, 217p. ; Laville J-L., Gardin L., « Economie solidaire : une approche européenne » *L'économie politique*, n°7, 3<sup>ème</sup> trimestre 2000, p. 32-48. ; Laville J-L., « Le tiers secteur. Un objet d'étude pour la sociologie économique », *Sociologie du travail*, n°42, oct-déc. 2000, p. 531-550 ; Eme B., Laville J-L. (sous la dir.), *Cohésion sociale et emploi*, Desclée de Brouwer, Coll. Sociologie économique, Paris, 1994, 283p.

<sup>30</sup> Laville J-L., Gardin L., *Ibid.*, p. 46.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 45.

Ion<sup>34</sup>. L'économie solidaire se situe à l'interstice de ces trois sphères économiques existantes donc entre l'économie de marché, l'économie étatique et le bénévolat.

A ces premiers éléments, il faut ajouter d'autres termes qui symbolisent cette notion. La notion d'économie solidaire donne une nouvelle dimension à celle d'économie sociale en travaillant notamment autour des notions de « services de proximité », la valorisation du local et son amélioration au quotidien. Donc, un fort ancrage au niveau local. Pour d'autres auteurs, tels que Christenson et Robinson, l'analyse est ancrée dans le développement communautaire. Jacques Godbout, lui, fait un lien avec le concept de société civile en considérant l'économie sociale comme la version économique et formalisée de cette société civile. François Bloch-Laimé ou encore Alain Lipietz tentent d'affiner encore le concept en y ajoutant la notion d'utilité sociale.

De nombreux débats continuent d'agiter les chercheurs dans l'établissement de cette distinction entre économie sociale et économie solidaire. Pour Laville, cela tient essentiellement au fait que « l'économie solidaire [renoue] avec quelques projets fondateurs oubliés par une partie de l'économie sociale institutionnalisée : dimension politique, instrument de citoyenneté locale, alternative à la société salariale. »<sup>35</sup> Ici, on peut retrouver la position de Lipietz avec le « tiers secteur d'utilité écologique et sociale ».

Finalement, si l'on suit Claude Martin<sup>36</sup>, il semble que l'on puisse trouver une définition minimale de l'économie solidaire : « l'économie solidaire entend établir un nouveau compromis entre économie monétaire et non monétaire, sans rompre avec l'idée que le travail ou l'activité demeure le « Grand intégrateur » pour reprendre la formule de Yves Barel<sup>37</sup>. »<sup>38</sup> On retrouve « les thèses du groupe Economie et Humanisme après-guerre, qui défendait la nécessité de cultiver un espace intermédiaire entre l'individu et la société : la communauté tout en tentant d'humaniser la rationalité économique. »<sup>39</sup> L'idée est donc de remettre de l'humain dans les rapports économiques en ne valorisant pas dans le travail – ou plutôt dans l'activité – uniquement la production de valeur mais également la production de lien social, de socialisation, d'humain, etc.

---

<sup>34</sup> Ion J., *La fin des militants ?*, Editions de l'Atelier, Paris, 1997, 124p.

<sup>35</sup> Bidet E., *Op. cit.*, 1997, p. 135.

<sup>36</sup> Martin C., « Les familles et la demande de service. Enjeux de protection sociale, enjeux d'emploi » in De Ridder G. (coordonné par), *Les nouvelles frontières de l'intervention sociale*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 1997, 294p, p. 47-75.

<sup>37</sup> Barel Y., « Le grand intégrateur », *Connexions*, n°56, Erès, 1990.

<sup>38</sup> Martin C., *Ibid.*, p. 68

<sup>39</sup> Astier I., Lae J-F., « La notion de communauté dans les enquêtes sociales sur l'habitat en France : le groupe *Economie et Humanisme*, 1940-1955 », *Genèses*, n°5, sept. 1991, p. 81-106.

### **Peut-on alors donner une définition de l'économie sociale et solidaire ?**

Sont comprises dans l'économie sociale et solidaire, des entreprises sociales qui peuvent avoir trois statuts différents : celui de mutuelle, celui de coopérative et celui d'association. Mais, comme nous le dit Danièle Demoustier, il existe des « zones grises ».<sup>40</sup> A cette base, on peut ajouter d'autres éléments qui relèvent tant de « l'économie paritaire », que de « l'économie publique », de « l'économie lucrative » ou encore de « l'économie domestique et de voisinage » comme les appellent Henri Desroche<sup>41</sup>. Pour ce qui est de « l'économie paritaire », on y prend les Comités d'Entreprise (CE) et les organismes de prévoyance. Pour « l'économie publique », ce sont les associations para-publiques et les délégations de missions de service public. Pour « l'économie lucrative », on peut y inclure les Entreprises d'Insertion et les Coopératives de PME. Enfin, pour « l'économie domestique et de voisinage », ce sont les SEL (Système d'Echange Locaux) et les Réseaux d'Echanges de Savoirs (RERS). Cette multiplicité de cas ne simplifie pas là encore la délimitation des contours de l'économie sociale et solidaire et, comme le notait Xavier Greffe, il semble donc que l'économie sociale se définisse « plutôt en fonction de ses objectifs ou de ses motivations »<sup>42</sup>. C'est donc un ensemble de principes communs, une philosophie commune qui semble créer l'unité entre ces différentes structures. Ces principes sont la solidarité, l'égalité, la justice, la transparence, la démocratie participative avec le principe « un homme-une voix ». Ces principes renvoient à l'idée des fondateurs de l'économie sociale qui était de mettre de l'éthique dans les rapports économiques.

Autre mot-clé qui fonde l'économie sociale et solidaire : l'hybridation, à savoir que cette forme d'économie tente de trouver sa place entre les différentes formes d'économie déjà existantes en utilisant, si l'on peut dire, les aspects qui lui conviennent au regard de ses principes. Par exemple, elle empreinte la proximité et la convivialité à la sphère de production et de reproduction de la force de travail que constitue le groupe familial. L'aspect redistribution pourra être pris dans le secteur public, etc. Il s'agit, comme pourraient le dire Luc Boltanski et Laurent Thévenot<sup>43</sup>, de créer un compromis entre différentes logiques sociales (domestique, marchande, solidaire, administrative ou démocratique).

---

<sup>40</sup> Demoustier D., *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Syros, Coll. Alternatives économiques, Paris, 2001, 206p.

<sup>41</sup> Desroche H., *Pour un traité d'économie sociale*, CIEM, Paris, 1983, p. 205.

<sup>42</sup> Greffe X., Dupuis X., Pflieger S., *Op. cit.*

<sup>43</sup> Boltanski L., Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Coll. Essais, Paris, 1991, 483p.

Néanmoins, des auteurs tels que Albert Meister<sup>44</sup> ou Claude Vienney<sup>45</sup> ont également mis en évidence que les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire connaissent les mêmes mutations que les autres types d'entreprise à savoir que la relève peut faire changer les motivations initiales et réorienter l'organisation, la finalité de l'entreprise. Autrement dit, le collectif de départ peut s'individualiser.

Mais de plus en plus, l'économie sociale et solidaire, principalement représentée par les associations, est montrée comme le lieu fondamental de création, de mise en éveil du lien social, de la solidarité, de la citoyenneté en rapport avec un développement territorial local durable avec pour finalité de lutter contre l'exclusion ou contre la désaffiliation<sup>46</sup>.

### **Bibliographie**

Archambault E., *Le secteur sans but lucratif : associations et fondations en France*, Economica, Paris, 1996, 261p.

Astier I., Lae J-F., « La notion de communauté dans les enquêtes sociales sur l'habitat en France : le groupe *Economie et Humanisme*, 1940-1955 », *Genèses*, n°5, sept. 1991, p. 81-106.

Aznar G., Caillé A., Laville J-L., Robin J., Sue R., *Travail, activité, revenus pour tous ? Vers une économie plurielle*, Syros, Paris, 1997, 172p.

Barel Y., « Le grand intégrateur », *Connexions*, n°56, Erès, 1990.

Bidet E., *L'économie sociale*, Le Monde-Editions, Coll. Poche Marabout, Bruxelles, 1997, 212p.

Bidet E., « Economie sociale, nouvelle économie sociale et sociologie économique », *Sociologie du travail*, n°42, oct-déc. 2000, p. 587-599.

Boltanski L., Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Coll. Essais, Paris, 1991, 483p.

Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Gallimard, Coll. Folio essais, Paris, 1995, 813p.

Defourny J., Develtere J., Fonteneau B., *L'économie sociale au nord et au sud*, De Boeck, Bruxelles, 1999, 275p.

Defourny J., Favreau L., Laville J-L., (dir.), *Insertion et nouvelle économie sociale*, Desclée de Brouwer, Paris, 1998, 372p.

Defourny J., Monzon-Campos J-L., *Economie sociale-Third Sector*, De Boeck, 1992.

Demoustier D., *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Syros, Coll. Alternatives économiques, Paris, 2001, 206p.

---

<sup>44</sup> Meister A., *La participation dans les associations*, Eds ouvrières, Paris, 1974.

<sup>45</sup> Vienney C., *Socio-économie des organisations coopératives*, 2 tomes, CIEM, Paris, 1980.

<sup>46</sup> Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Gallimard, Coll. Folio essais, Paris, 1995, 813p.

- Desroche H., *Pour un traité d'économie sociale*, CIEM, Paris, 1983.
- Eme B., Laville J-L. (sous la dir.), *Cohésion sociale et emploi*, Desclée de Brouwer, Coll. Sociologie économique, Paris, 1994, 283p.
- Favreau L., *L'économie sociale mise en perspective : renouvellement au nord et émergence au sud*, Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire, université du Québec, Hull, 1997.
- Greffe X., Dupuis X., Pflieger S., *Financer l'économie sociale*, Economica, Paris, 1983, 244p.
- Ion J., *La fin des militants ?*, Editions de l'Atelier, Paris, 1997, 124p.
- Laville J-L. (dir.), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994, 383p.
- Laville J-L., *Une troisième voie pour le travail*, Desclée de Brouwer, Coll. Sociologie économique, Paris, 1999, 217p.
- Laville J-L., « Le tiers secteur. Un objet d'étude pour la sociologie économique », *Sociologie du travail*, n°42, oct-déc. 2000, p. 531-550.
- Laville J-L., Gardin L., « Economie solidaire : une approche européenne », *L'économie politique*, n°7, 3<sup>ème</sup> trimestre 2000, p. 32-48.
- Lebaude A., « Les valeurs de l'économie sociale », *Le Monde initiatives*, 8 mars 1995.
- Lipietz A., *La société en sablier. Le partage du travail contre la déchirure sociale*, Eds la découverte, Coll. Cahiers libres/essais, Paris, 1996, 333p.
- Lipietz A., *L'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale*. Rapport d'étape au ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Paris, 1999.
- Maréchal J-P., *Humaniser l'économie*, Desclée de Brouwer, Coll. Sociologie économique, Paris, 2000, 223p.
- Martin C., « Les familles et la demande de service. Enjeux de protection sociale, enjeux d'emploi » *in* De Ridder G. (coordonné par), *Les nouvelles frontières de l'intervention sociale*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 1997, 294p, p. 47-75.
- Meister A., *La participation dans les associations*, Eds ouvrières, Paris, 1974.
- Moreau J., *Essai sur une politique de l'économie sociale : du tiers secteur vécu au troisième secteur voulu*, CIEM, 1982.
- Moreau J., *L'économie sociale face à l'ultralibéralisme*, Syros, 1994.
- Parodi M., « Tiers secteur, économie sociale et crise », *RECMA*, n°12, 1984.
- Thiebaut D., « L'Autre économie ? », *Cahiers du G.R.A.T.I.C.E.*, n°17, second semestre 1999.
- Vienney C., *Socio-économie des organisations coopératives*, 2 tomes, CIEM, Paris, 1980.
- Vienney C., *L'économie solidaire*, Ed. La découverte, Paris, 1994, 126p.

### **ANNEXE III**

**Texte de *Jeune de banlieue* – Disiz La peste**

{Refrain}

Je suis un jeune de banlieue  
Un jeune de banlieue, un jeune de banlieue  
La la la la la la la  
La la la la

Ancienn'ment Disiz la Peste  
J'ai souvent la pêche, tout l'temps la banane  
Un sourire au milieu du faciès  
Je viens d'un tiéqs  
Les coups durs, je les encaisse, t'inquiète  
Je fais ma quête, je ne cesse de relever la tête  
Pour ce texte, franch'ment  
J'vais pas faire des jolies phases ni des jolies phrases  
Je veux juste que tu saches  
C'est que si je suis sage et que mon message  
C'est la paix, l'amour, la foi  
De ces trois mots je suis otage  
J'ai l'syndrome de Stockholm  
Je me dois en tant qu'homme  
De rester fort et dur même si la vie déconne  
J'ai des sous, c'est vrai, mais j'ai aussi des soucis  
Écoute mon album du bled, tu verras qui j'suis  
C'qui m'inspire, c'est les films et les livres  
Notamment Gloria, l'Alchimiste et l'Esquive  
J'étais qu'un jeune de banlieue  
Maintenant je vends des disques et des films  
Mais j'suis toujours un jeune de banlieue  
A leur yeux, tout ceux qui m'parlent avec condescendance  
Qui croient faire des blagues toutes péraives, on n'a pas le même sens  
Ni de l'humour, ni de l'amour et pour la France  
Peu importe ce que je frai, à jamais dans sa conscience

J's'rai qu'un jeune de banlieue

{Refrain} ×2

J'ai beau me cultiver, mes attitudes me trahissent  
On sait que je viens d'ici, donc on m'écarte de la liste  
Ils me catégorisent, sur mon milieu théorisent  
Mais je pars en quête de la terre promise comme Moïse  
Au début, j'essayais de camoufler mon accent banlieusard  
Mais quand j'm'entendait parler, je trouvais ça bizarre  
Est-ce que l'Auvergnat a honte de son environnement ?  
Alors pourquoi devrais-je avoir honte de mon bâtiment ?  
Pourquoi les artistes de chez nous n'ont pas leur part entière ?  
Est-ce que Jamel aura le même rôle sa vie entière ?  
J'aime pas m'faire du fric sur la misère  
Mais j'te jure qu'mes galères, j'en suis fort et j'en suis fier  
Je suis fier de là où j'ai grandi  
Y'a pas qu'des taudis  
Y'a quelques bandits  
Mais on vit, qu'est-ce que t'en dis ?  
J'suis fier d'être un jeune de banlieue  
Ce qu'ils montrent de chez nous est faux  
Je suis fier de mon milieu

Et j'suis qu'un jeune de banlieue

{Refrain} ×2

J'entends souvent "perdu d'avance"



Chez nous les gens sont défaitistes  
Car notre histoire a beaucoup de cicatrices  
Est-ce parce que je suis artiste  
Que cela me rend triste ?  
Tout le monde devient raciste  
Car les coups durs insistent  
Et si j'insiste, c'est simple, c'est que le système  
Ce qu'ils nous infligent n'est pas juste, mais si j't'aime  
C'est que chez toi je peux lire et je peux parler  
Je peux écrire et mes enfants, j'pourrai les r'garder  
Je suis un jeune de banlieue  
Je sais que je fascine  
Parce que là d'où je viens, réussir n'est pas facile  
Et je garde les stigmates, de ce milieu, de ma peau mate  
J'ai beau m'en débattre, parfois c'est dur, il m'faut de la pommade  
On est comme des nomades  
Au-delà de nos cités, beaucoup de gens nous regardent  
Comme si on allait partir, mais on est pas des nomades  
On vit ici, avec vous, on n'est pas des nomades  
Et c'est toujours la même image :  
Le guignol ou le rageur  
La banlieue ne fait que rire ou que peur et c'est dommage  
Y'a plein d'autres choses, pour l'amour, on a nos codes  
On sait aussi le célébrer sans drogue et sans alcool  
J'ai des intenses instantanés  
De bonheur pendant tant d'années  
De rire, de solidarité  
Pendant que vous nous condamnez  
Banlieusard, tu n'es pas là pour rien  
Et sois fier si tu es un jeune de banlieue

{Refrain} ×4



## **ANNEXE IV**

### **Quelques préliminaires méthodologiques concernant l'investigation du terrain principal : le questionnaire**

- autre(s) quartier(s) de Metz, précisez le(s)que(s)
- régional / départemental
- nationale
- internationale

**1. Création et activités**

- 1.1. En quelle année l'association a-t-elle été créée ?  
 .....  
 .....
- 1.2. Dans quel(s) but(s) l'association a-t-elle été créée ? Comment ces buts ont-ils évolué au fil du temps ?  
 .....  
 .....  
 .....

**2. Les usagers de l'association**

- 2.1. Combien l'association compte-t-elle d'adhérents actuellement ?  
 .....

- 2.2. Quelle est la composition du public en terme d'âge ? Indiquez le pourcentage de chaque tranche d'âge (de façon approximative).

	moins de 16 ans	de 16 à 25 ans	de 25 à 50 ans	plus de 50 ans	total
Part dans le public					

- 1.3. Quelles sont les principales activités de l'association ?  
 .....  
 .....  
 .....

- 2.3. Depuis la création de l'association, comment la population des usagers a-t-elle évoluée ? (en termes d'âge, de sexe, de situation professionnelle, etc.)  
 .....  
 .....  
 .....

- 1.4. Quelle est la zone d'activité de l'association ?

Borny

2.4. Les usagers de l'association habitent-ils à proximité ?

- oui  
 non, précisez leur lieu d'habitation :

.....

3.1. Le siège de l'association est-il situé sur Borny ?

- oui  
 non, précisez le lieu où il se situe :

.....

2.5. Quelle est la fréquentation moyenne des usagers de l'association ?

- régulière, précisez :

.....

- Irrégulière, précisez :

.....

2.6. Selon vous, pour quelle(s) raison(s) ce public fait-il appel à l'association ?

.....  
 .....  
 .....  
 .....

3. Conditions de stabilité de l'association

3.2. Quel est le montant total du budget actuel de l'association ?

3.3. quels sont les financeurs publics de l'association ? (indiquez à chaque fois le pourcentage du budget total)

	1997	1998	1999	2000	2001
Cotisations des adhérents					
mairie					
préfecture					
Organismes publics (précisez) .....					
Autre : .....					
Total					

**3.4. Quels sont les principaux financeurs privés de l'association ?** (indiquez à chaque fois le pourcentage du budget total)

Cotisations des adhérents				
Organismes privés				
Vente directe des produits de l'association (bien ou services)				
dons				
autres				
total				

**3.5. S'il y a eu une évolution du budget (ou la possibilité d'une future évolution), pourriez-vous en préciser la nature et les raisons ?** (changement de financeur, etc.)

.....

.....

.....

**3.6. En plus du bureau, quelle est la composition du CA actuellement ?**

	Adhérents de l'association	Usagers	Pouvoirs publics	Autres (précisez) .....
Nombre de participants				

**3.7. Combien y a-t-il de réunions effectives du C.A. par an ?**

**3.8. Vous arrive-t-il de collaborer avec d'autres associations ?** Si oui, avec lesquelles, selon quelles modalités, dans quels buts et combien de temps durent ces collaborations ?

.....

.....

.....

**3.9. Quelle importance cette (non) collaboration a-t-elle sur les activités de l'association ?**

.....

.....

.....  
.....

**3.10. Collaborez-vous avec les pouvoirs publics ? (mairie, préfecture, conseil régional, etc.) Si oui, avec lesquels, selon quelles modalités, dans quels buts et combien de temps durent ces collaborations ?**  
.....  
.....  
.....

**4.3. Comment définiriez-vous l'utilité sociale de l'association ?**  
.....  
.....  
.....

**4. Utilité sociale**

**4.1. L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?**  
 oui  
 non

**4.2. Le statut de l'association a-t-il évolué depuis sa création ?**  
.....  
.....

**4.4. Selon vous, que signifie la notion d'utilité sociale pour une association ?**  
.....  
.....  
.....

5. Fonctionnement

**5.4. De combien de salariés l'association disposait-elle au cours de ces 5 dernières années ? (s'il n'y a pas de salarié dans l'association passez à la question 5.8)**

	1997	1998	1999	2000	2001
CDD saisonnier					
CDD partiel					
CDD complet					
CDI partiel					
CDI complet					
CEC					
CES					
Emploi-jeune					
Personnel mis à disposition					
vacataires					
<b>Total</b>					

**5.1. Quel est le nombre de bénévoles actuel au sein de votre association ?**

**5.2. Quel est le nombre de salariés actuel au sein de votre association ?**

**5.3. quelle est la répartition par sexe et par âge des salariés ?**

	- de 25 ans	25/35 ans	36/55 ans	+ de 55 ans	Total
Femmes					
Hommes					
<b>Total</b>					



**5.5. Y a-t-il une stabilité des salariés au sein de l'association ?**  
 .....  
 .....  
 .....

**5.8. Qui recrute les salariés ?**  
 Président de l'association  
 Trésorier de l'association  
 Secrétaire de l'association  
 Consultant privé  
 Autre, précisez :  
 .....

**5.6. Quels sont les principaux critères de recrutement des salariés de l'association ?**  
 .....  
 .....  
 .....

**5.9. De combien de bénévoles l'association dispose-t-elle depuis ces 5 dernières années ? (s'il n'y a pas de bénévole dans l'association, passez à la question 5.14)**

	97	98	99	00	01	total
Nombre de bénévoles						
Nombre de personnels titulaires						

**5.7. Comment les critères de recrutement ont-ils évolué ces dernières années ?**  
 .....  
 .....  
 .....

**5.10. Quels sont les principaux critères de sélection des bénévoles de l'association ?**  
 .....  
 .....  
 .....

## 5.14. quelle est la répartition par sexe et par âge des bénévoles actuels ?

	- de 25 ans	25/35 ans	36/45 ans	46/55 ans	+ de 55 ans	Total
Femmes						
Hommes						
Total						

## 5.11. Comment les critères de sélection ont-ils évolué ces dernières années ?

.....

.....

.....

.....

## 5.12. Comment les critères de choix ont-ils évolué ces dernières années ?

.....

.....

.....

.....

## 5.13. Qui sélectionne les bénévoles ?

- Président de l'association
- Trésorier de l'association
- Secrétaire de l'association
- Consultant privé
- Autre, précisez : .....

## 5.15. Quelles sont, selon vous, les principales différences entre le travail bénévole et le travail salarié ?

.....

.....

.....

.....

## 5.16. Dans l'association, y a-t-il des salariés qui ont exercé au préalable des fonctions équivalentes en tant que bénévole ?

- non
- oui, dans la même association :
- oui, dans une autre association :

**6. Formation**

- 6.1. Existe-t-il un dispositif de formation pour les membres de l'association ?
- Spécifique aux bénévoles : .....
  - Spécifique aux salariés : .....
  - Unique pour tous : .....
  - Aucun

6.2. Quelles sont les formes, les modalités et les budgets de la formation au sein de l'association ?

.....

.....

.....

.....

**7. Difficultés rencontrées par l'association**

7.1. Quelle(s) difficulté(s) l'association rencontre-t-elle ou a-t-elle rencontrée(s) au long de sa vie ?

.....

.....

.....

.....

- Souhaitez-vous aborder un point qui ferait défaut à ce questionnaire ?

Merci de bien avoir voulu répondre à ce questionnaire.



## **ANNEXE V**

### **L'enquête principale : les interviewés de Borny**

## V-1 Guide d'entretien à destination des responsables associatifs

### I) Présentation de la structure

- 1) Pourriez-vous revenir brièvement sur la création de l'association ? (date de création, qui l'a créée, quand, où, comment, pourquoi ? ...)
- 2) Quelle a été l'**évolution de la structure** depuis sa création ? Vous a-t-elle permis de **créer des emplois au sein de l'association** ?]
- 3) Vos **salariés actuels** sont-ils **d'anciens bénévoles** ? Ou inversement ? (Quelles ont été les motivations de ce changement de statut ? : choix individuel ou besoin/nécessité pour la structure associative : question de viabilité) (Recrutement : qui ? quelles qualifications/compétences ? dans quel but ? quel type de contrat ? ...)
- 4) Quel est le **rôle des salariés** de l'association ? (avenir ?)
- 5) Et celui **des bénévoles** ? (s'il y a lieu)
- 6) Comment définiriez-vous **votre rôle en tant que structure associative** ? Estimez-vous avoir un rôle spécifique ? (création de lien social ?)
- 7) Vous sentez-vous **expert du quartier** dans votre domaine ? Si oui/non, pourquoi ? Quels sont, selon vous, les critères qui définissent des experts sociaux, des experts locaux, etc. ?

### II) Organisation de la structure

- 8) Quel est le **rythme d'activité de l'association** en tant que structure ? (Réunions régulières : Quand ? Où ? Qui y assiste ? Buts ? : faire le point ou mettre en place de nouveaux projets...)
- 9) Quels sont les **moyens** dont dispose l'association pour fonctionner ? (financiers, locaux, personnel...)
- 10) **D'où proviennent vos financements** ? (Cotisations des adhérents ? Services marchands de l'association ? Aides publiques ? Privées ? Dons ?...) Quelle est approximativement la **proportion de chacune de vos sources financières** ?
- 11) Etes-vous en mesure de **prévoir l'avenir de l'association du point de vue financier** (viabilité de l'association ?) Les proportions des différentes sources resteront-elles identiques ? Quelles garanties avez-vous ? (habitude ? engagement oral/écrit ? ...)
- 12) Pourriez-vous, maintenant, me parler du **public de l'association** ? A-t-il évolué depuis la création de l'association (en termes de sexe, d'âge, d'origine sociale, de catégorie professionnelle) ? Est-il récurrent ?
- 13) Quelles sont les **activités** que vous proposez au sein de votre association ? Toutes les activités touchent-elles l'ensemble du public ? Si oui/non, pourquoi ?
- 14) Vos **activités ont-elles évolué** depuis la création de votre association ? Dans quel but ? Comment ? (une réorganisation de l'association ? une réorganisation globale du milieu associatif sur Borny ? une réponse aux attentes d'un public en évolution ? une réadaptation de la structure aux attentes du public et/ou des financeurs, etc.?)

15) Avez-vous **des retours** positifs ou négatifs de vos activités ? (ont-elles aidé ou non des personnes usagers de votre association) Effectuez-vous un suivi des activités ? (par rapport à vos propres principes, à vos financeurs, à votre public ?)

16) Quels sont **les projets** développés par l'association ?

17) Travaillez-vous au sein d'un **réseau de partenaires** ? (Si oui, qui sont ces partenaires ? De quel partenariat s'agit-il : effectif ou sur papier ? But ? Modalités ? .../ Si non, quelles en sont les raisons ?)

18) Quels sont les rapports entre **votre association et les structures institutionnelles** locales et/ou globales (mairie, préfecture, conseil régional, conseil général, etc.) ?

19) Quels sont les rapports entre **votre association et les autres structures associatives, organisationnelles, entrepreneuriales** ? (entreprises, organismes publics, etc.)

### III) Utilité sociale

20) Pourriez-vous me détailler un petit peu ce que représente, pour vous, la **notion d'utilité sociale** pour une association ?

21) Estimez-vous que **votre association a une utilité sociale** ? Dans quelle mesure ?

22) Quels sont concrètement **les moyens dont vous disposez pour mesurer cette utilité sociale** ?

23) Comment définiriez-vous la **place de votre association dans le champ/secteur( ?) de l'économie sociale et solidaire** ? **Estimez-vous y appartenir ? Sur quoi vous basez-vous pour affirmer votre appartenance (critères) ?**

24) Quelle est, selon vous, **la place, le rôle de l'économie sociale et solidaire sur le quartier de Borny** ? (et en général, quelle place lui accordez-vous dans notre société actuelle ?)

25) Avez-vous le sentiment de vous **substituer à d'autres organisations** ? Si oui, lesquelles ? (Institutions scolaires, sanitaires, etc., administrations, entreprises,...) Dans quelle mesure ? (Que pensez-vous de cette situation de substitut, si elle existe ?)

26) **De quoi manque**, selon vous, votre association pour continuer à mener à bien les projets qui sont les siens ? Et plus globalement, pour le secteur associatif, dans son ensemble sur Borny ?

27) Enfin, dernière question, **comment définiriez-vous la place du monde associatif par rapport au monde salarial, si l'on peut dire** ?

## V-2 Guide d'entretien à destination des salariés/bénévoles associatifs

### I) Présentation générale (sexe/âge/statut effectif)

- 1) Quel a été **votre parcours personnel** avant d'arriver dans cette structure associative ? (parcours scolaire, choix personnels, évolution professionnelle, ...)
- 2) **Depuis combien de temps** appartenez-vous à cette association ? (date, comment avez-vous su qu'elle existait, motivation, etc.)
- 3) **Comment avez-vous été embauché**, par qui ? sur la base de quels critères ? sous quel contrat de travail ? (quels sont les critères d'embauche des salariés/bénévoles selon le cas)
- 4) **Pourquoi avez-vous choisi de vous faire embaucher dans une association** ? (est-ce un choix positif ? : refus d'aller dans une entreprise capitaliste classique ou dans une administration ou dans une entreprise publique, etc. / ou est-ce le hasard : une proposition qui se croise à une recherche d'emploi) **(Pour les salariés uniquement)**
- 5) Estimez-vous **avoir reçu une formation** adaptée à votre activité ? Si oui, laquelle ? modalités ? formateur ? durée ?
- 6) Avez-vous **bénéficié du dispositif de formation** de l'association ? A quel moment ? (arrivée, plus tard...)
- 7) **Vous sentez-vous militant** ? (Avez-vous les sentiment d'occuper une position sociale particulière ?) + **pour salariés : Comment conciliez-vous votre travail et votre engagement** ?
- 8) Concrètement, quel est votre **rôle** au sein de l'association ? (organisation, participation, etc.) Quelles sont vos activités ?
- 9) Et celui **des bénévoles/salariés** ? (selon le cas)
- 10) **Aimez-vous** ce que vous faites au sein de l'association ? Et la manière dont vous le faites ?
- 11) Quels sont **les aspects les plus importants** de votre travail ?
- 12) Avez-vous le sentiment **d'être reconnu à hauteur de votre implication** ?
- 13) Diriez-vous que votre **emploi est stable** ? Sur quoi vous basez-vous pour l'affirmer ?
- 14) Vous sentez-vous **expert du quartier** dans votre domaine ? Si oui/non, pourquoi ? Quels sont, selon vous, les critères qui définissent des experts sociaux, des experts locaux, etc. ?

### II) Organisation de la structure

- 15) **Quel est votre rythme d'activité au sein de l'association** ? Quel est le **rythme d'activité de l'association** en tant que structure ? (Réunions régulières : Quand ? Où ? Qui y assiste ? Buts ? ...)
- 16) Avez-vous les **moyens de mesurer votre activité** au sein de l'association ? Si oui, quels sont-ils ?
- 17) **L'ensemble des membres participe-t-il aux réunions et aux prises de décision** ? (que cela concerne les activités, les financements, les projets, les recrutements, etc.)



18) Comment se déroule **la communication** au sein de l'association ? avec les salariés ? les bénévoles ? les dirigeants ? les usagers ?

19) Comment se réalise la **répartition des tâches** ? En fonction des statuts ? En fonction des désirs de chacun ? Ponctuellement ? Planning réfléchi longtemps à l'avance ? Qui décide ?

20) Quels sont **vos projets, vos envies personnelles** par rapport à l'association ?

21) Quels sont **vos projets professionnels** ?

22) Quelles sont vos relations personnelles avec le **réseau de partenaires** de l'association ? (qui sont ces partenaires ? De quel partenariat s'agit-il : effectif ou sur papier ? But ? Modalités ? .../ Si non, quelles en sont les raisons ?)

### **III) Utilité sociale**

23) Selon vous, que signifie la **notion d'utilité sociale** pour une association ?

24) Estimez-vous que **votre association a une utilité sociale** ? Dans quelle mesure ?

25) Quelle est, selon vous, **la place, le rôle de l'économie sociale et solidaire sur le quartier de Borny** ? (et en général, quelle place lui accordez-vous dans notre société actuelle ?)

26) **De quoi manque**, selon vous, votre association pour continuer à mener à bien les projets qui sont les siens ? Et plus globalement, pour le secteur associatif, dans son ensemble sur Borny ?

### V-3 Guide d'entretien à destination des usagers des structures associatives

Cette investigation en direction des usagers des structures associatives, je l'ai précisé, a été envisagée mais n'a pas pu être effectuée en raison d'un manque de temps, le rapport ESS nécessitant un retour rapide. Par la suite, mon implication dans différentes recherches connexes a contribué à rendre difficile cette investigation. Ce versant, non moins important que celui des travailleurs associatifs, fera l'objet de prochaines investigations dans de prochaines études. A titre indicatif, voici le guide qui avait été envisagé (non définitif, au regard de ses imperfections et de ses manques notables).

- 1) **Depuis combien de temps** avez-vous recours à cette association ? (date, comment avez-vous su qu'elle existait, motivation pour y venir, etc.)
- 2) Que vous apporte cette association ?
- 3) **Fréquentez-vous, par ailleurs, une autre (ou d'autres) association(s) ?** Si oui, à quel titre ? (bénévole, salarié, usager, etc.)
- 4) Quelles sont **les activités** auxquelles vous participez au sein de l'association ? Pourquoi ?
- 5) SELON LE CAS, les **activités ont-elles évolué** depuis votre présence au sein de l'association ? Comment ? (une réorganisation de l'association ? une réorganisation globale du milieu associatif sur Borny ? une réponse aux attentes d'un public en évolution ? une réadaptation de la structure aux attentes du public et/ou des financeurs, etc.?) Qu'en pensez-vous ?
- 6) Diriez-vous que cette association a **une utilité sociale** ? Comment la définiriez-vous ?
- 7) Quelle est, selon vous, **la place, le rôle de l'association sur le quartier de Borny ? et des associations, en général ?**
- 8) Avez-vous le sentiment que l'association  **fasse le travail d'autres organisations** ? Si oui, lesquelles ? (Institutions scolaires, sanitaires, etc., administrations, entreprises,...) Dans quelle mesure ? (Que pensez-vous de cette situation de substitut, si elle existe ?)
- 9) **Aimeriez-vous devenir un membre bénévole ou salarié de l'association** ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

## **ANNEXE VI**

### **Présentation des structures associatives rencontrées sur le quartier de Mezt-Borny**

## ***a. Présentation de ADIE***

### ***Données de cadrage***

ADIE est une association à dimension nationale. La structure que nous avons rencontrée a donc le statut d'antenne locale (pour la Moselle). Nous avons rencontré deux individus au sein de cette structure : la responsable salariée et le bénévole « polyvalent ». D'un point de vue géographique, elle ne se situe pas directement sur le quartier de Borny mais dans la zone d'activité à proximité nommée Technopôle 2000. Néanmoins, cette association a retenu notre attention et fait partie de notre échantillon pour deux raisons majeures : d'une part, son activité touche le quartier de Borny ; et d'autre part, son champ d'action relève de ce qu'on appelle couramment l'insertion par l'économique. Cette antenne a été créée en 2000 alors que l'association (de loi 1901) au niveau national existe depuis 1998. La création de l'antenne correspond à la logique de développement interne de la structure nationale à savoir qu'il s'agit de développer une délégation par région (ici, Nancy) et une antenne par département. Des permanences sont également positionnées en divers points du département. La logique de bassin d'emploi régit localement cette organisation. En ce qui nous concerne, deux permanences sont d'ores et déjà ouvertes dans les villes de Forbach et Thionville.

L'objet affiché de l'association est « d'aider financièrement les personnes qui sont au chômage ou au RMI et qui n'ont pas accès au crédit bancaire pour créer leur petite entreprise, leur propre emploi. » (entretien responsable). Concrètement, le service proposé s'apparente à du micro-crédit sur le même mode qu'une banque classique à la différence que davantage d'individus peuvent y prétendre et qu'un suivi (administratif, comptable, gestionnaire et social) est organisé pendant deux ans suite à la création de l'entreprise, de l'emploi des individus. En deux ans d'existence, une quarantaine de projets ont vu le jour. Pour l'année 2002, l'objectif visé était la création de 25 projets.

### ***L'organisation interne***

En ce qui concerne l'organisation interne de la structure, deux types de personnels sont présents : le groupe salarié et le groupe bénévole. Au niveau national, l'association gère près de 200 salariés et quelques 600 bénévoles. L'intention de recruter encore davantage de personnels est notable tant au niveau local que national. L'antenne rencontrée comprend, elle, deux salariés et huit bénévoles : une salariée à temps complet, qui a de surcroît le statut de responsable de l'antenne et un salarié à mi-temps qui s'occupe exclusivement d'un projet auquel ils ont répondu suite à un appel d'offres ; six bénévoles gèrent le comité de crédit, deux bénévoles s'occupent des suivis individuels dont l'un est qualifié de « polyvalent » par la responsable de l'antenne, s'occupe des suivis individuels, des relations partenariales, de certaines permanences d'accueil et fait de temps à autre des animations dans d'autres structures du type ANPE pour faire connaître et mettre en relation l'antenne et d'autres partenaires éventuels. Bien qu'il n'existe pas réellement de dispositif de formation au sein de la structure visant les bénévoles ou les salariés, l'ensemble du personnel est hautement formé, chacun des membres recruté ayant un parcours professionnel relevant du champ d'activité de l'association. Les experts-comptables en activité ou non, les pré-retraités ou retraités du réseau bancaire constituent le vivier de recrutement de prédilection de la structure. Les personnels bénévoles en activité se retrouvent essentiellement au sein du comité de crédit qui a la charge d'attribuer ou non le prêt aux individus déposant un projet de création d'entreprise. La qualité demandée aux autres bénévoles étant la disponibilité pour le suivi des individus, ce sont essentiellement des pré-retraités ou des retraités qui sont recrutés. Le travail se répartit selon la logique des statuts, même si certaines tâches peuvent être effectuées par tous. La salariée a charge de constituer et de défendre les dossiers des individus. La défense de ces dossiers se fait devant le comité de crédit, constitué des six bénévoles, qui accorde ou non le crédit. Enfin, les deux derniers bénévoles gèrent les rapports partenariaux et organisent le suivi des individus dont le projet a été financé. La salariée gère les suivis et rencontre également les partenaires.

### ***L'organisation externe***

Du point de vue des partenariats, ils sont nombreux et de deux ordres : « des partenaires de la création d'entreprise » et « des partenaires plutôt sociaux » (entretien responsable). « En termes de création d'entreprise, ça va être tout ce qui est institutionnel donc Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, des structures associatives [...] Et puis au niveau des...après il va y avoir des

institutions...tout ce qui concerne l'insertion et les services sociaux donc on travaille avec l'ANPE, [...] les cellules RMI, la préfecture, les UDAF, [les ASSEDIC], les centres médico-sociaux [ponctuellement]. C'est assez large en fait. Et c'est vrai que ça dépend de chaque bassin d'emploi, ça dépend de chaque département. » (entretien responsable). On constate également une absence de partenariat inter-associatif entre *ADIE* et d'autres structures associatives locales.

Du point de vue des financements, plusieurs « lignes de crédit » (entretien responsable) existent. La responsable de l'antenne nous disait à ce propos : « les frais de fonctionnement, par exemple, c'est sur des fonds publics à 100% donc il y a l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général essentiellement. Après, il y a les fonds que l'on prête. Donc en fait, on a deux types de prêts : on a le crédit classique de l'*ADIE*, qui est à l'origine de l'*ADIE* [...] donc il se substitue au prêt bancaire : il y a un taux d'intérêt et il y a une caution donc celui-ci c'est à 20% des fonds propres de l'association qui sont des dons de fondations en fait, mais ça c'est au niveau national : c'est le siège qui s'occupe de ça. Nous, ici, on n'a pas à s'occuper de ça. Et les 80% restant, ce sont des frais bancaires donc on a des conventions avec des banques qui nous mettent à disposition de l'argent donc, en fait c'est un prêt et nous, on est contre-garant. Donc au niveau des conventions bancaires, il y en a une au niveau national, qui est le Crédit Coopératif et après, on va avoir tout un ensemble de conventions au niveau local. Donc, par exemple, en Moselle, on a un partenariat avec la Banque Populaire ; et à Nancy, on a ça avec la Caisse d'Épargne. Donc c'est des choses qu'on négocie au cas par cas. Donc on a un certain nombre de partenaires. Je ne sais pas combien de conventions on a mais on en a au moins une par région, et je pense même qu'il y a des régions où il y en a plusieurs. [...] Le fond de prêt d'honneur, c'est un prêt à taux zéro sans caution, sans garantie en complément du premier. Celui-là c'est local. C'est un outil local donc nous, on l'a constitué il y a un an. Il n'existe pas partout et c'est basé sur des fonds...c'est la Caisse des Dépôts de Consignation – au départ il n'y avait que cela – et maintenant il y a la Caisse d'Épargne qui a accepté de...en fait, ils ont fait un don. »

Enfin, en ce qui concerne le public touché par l'association, il s'agit à 75% d'individus au chômage de longue durée ou au RMI. Mais localement des prêts à destination des « gens du voyage » ou de « jeunes des quartiers » sont également mis en place. Les suivis individuels qui sont mis en place font naître des situations qu'ils ne sont cependant pas censés créer. La responsable disait à ce propos : « On n'est pas là pour faire les choses à leur place. [...] donc quand on les aide financièrement, ils sont généralement très reconnaissants et en plus, il y a l'appui derrière qui va au-delà de l'appui administratif, de gestion, etc. c'est aussi un appui moral qui est hyper important, parce que bien souvent c'est des gens qui sont seuls même dans leur vie personnelle...en tout cas ils sont seuls sur leur projet et ils peuvent avoir un sentiment d'isolement donc c'est vrai que le fait qu'on soit là, c'est presque plus un suivi affectif même si on n'est pas censés...si on est censés faire attention à ça...mais voilà. ». Le bénévole rencontré, pré-retraité du réseau bancaire nous expliquait d'ailleurs avoir plaisir à venir travailler dans l'association dans la mesure où il continuait son activité professionnelle antérieure avec « la dimension humaine en plus. »

## **b. Présentation de *AIEM***

### ***Données de cadrage***

L'association *AIEM* se crée en 1961 avec un projet axé sur la prise en charge des jeunes filles en « danger moral » et la lutte contre l'exclusion. Ses activités principales sont la gestion de centres d'hébergement, l'insertion sociale et professionnelle. Ces activités sont marquées par un fort investissement dans les quartiers « politique de la ville », principalement le quartier de Borny sur Metz.

Elle possède plusieurs antennes-relais sur le quartier même de Borny, mais il s'agit d'une association dont l'activité se développe au niveau départemental (Moselle). Le budget d'*AIEM* était de 45 000 000 F en 2001, 80% de ces fonds avaient été versés par l'Etat, les 20% restant étant versés par divers établissements sociaux (CAF, OPAC, etc.). Borny, de par la politique de déplacement des individus vers ce quartier réalisée par les pouvoirs publics depuis le début des années 1980, reçoit le principal des affectations en termes de budget et de postes. Seul le directeur a pu être rencontré.

Le but premier de l'association était d'aider les jeunes filles à trouver un emploi. A la fin des années 1970, l'association développe son activité en créant des gîtes pour les femmes battues. Par la suite, l'association a étendu son travail au relogement des familles en difficulté : elle facilite l'accès au

logement et cherche à améliorer les conditions de vie *via* des travaux de réhabilitation du bâti (activité qu'elle a développée en chantiers d'insertion). De par la concentration de ces familles sur le quartier de Borny, l'association s'est sentie obligée de travailler, en parallèle, sur l'amélioration de la vie du quartier. Ce qu'ils font principalement par le biais de partenariats avec d'autres associations.

### ***Organisation interne***

Dans sa démarche d'insertion par l'économique, *AIEM* emploie une partie de ses usagers en contrat aidé, avant de chercher à les faire passer sous CDI au sein de la structure. Ce programme recouvre la moitié des personnes employées (75 CES, 22 CEC et 13 Emplois-Jeunes). A côté de cela, elle dispose de 118 employés en CDI, principalement des travailleurs sociaux et les membres de l'équipe de direction. Les seuls bénévoles que compte l'association sont au CA, bénévoles qui possèdent tous une activité salariée par ailleurs.

L'embauche au sein de l'association connaît donc deux chemins : le premier est lié à l'embauche de personnels disposant d'une qualification préalable (les travailleurs sociaux), le second se rapporte à la nature de son activité car, par delà l'embauche en contrats aidés, l'association cherche à former des personnes qu'elle pourra, par la suite, salarier sur un poste en CDI.

### ***Organisation externe***

Il existe un lien fort entre les pouvoirs publics et *AIEM*, lien qui s'est développé au fil du temps. De fait, les organismes et pouvoirs publics, financeurs, ont poussé l'association à se développer de façon monopolistique sur le champ de l'aide à l'insertion du public féminin. Sur le terrain de Borny, cette situation se traduit par des partenariats, par activités communes, avec un nombre important de structures de plus petites tailles et une situation de concurrence avec *APSYS*<sup>47</sup>, sur certains pôles (la Régie de quartier mise en place par *APSYS*). Comme précisé précédemment, se sont les activités secondaires qui font l'objet de partenariats avec d'autres associations, le plus souvent à la demande de ces dernières.

## **c. Présentation de *AJB***

### ***Données de cadrage***

*AJB* est typiquement une « association de quartier » (de loi 1908, droit local). Localement, elle se situe au cœur du quartier de Borny. A proximité de la place du marché – lieu hautement animé deux jours par semaine – et au cœur d'un ensemble d'immeubles qui abrite d'autres associations. Dans cette structure, nous n'avons rencontré que le responsable qui a été le président fondateur et qui, après avoir passé des diplômes du secteur socio-éducatif, est devenu salarié de l'association. Pourquoi ne pas avoir rencontré de bénévoles ou d'autres salariés ? Depuis quelques mois, *AJB* connaît de gros problèmes qui a amené récemment à une fermeture officieuse de l'association. La raison majeure renvoie à la question des financements. Après plusieurs rebondissements, elle a cependant réussi à renaître de ses cendres et continue d'exister à ce jour.

L'association a été créée en 1992 par un groupe de jeunes de Borny suite à un événement : un jeune militant associatif ayant été poignardé « par erreur », le quartier commençant à « s'enflammer », des associations anciennes et importantes sur le quartier comme le MRAP ou *APSYS* (qui est une association regroupant diverses autres petites associations) se sont saisi du problème. Néanmoins, le travail de ces structures n'a pas eu les effets escomptés, « le côté institutionnel » de ces structures – comme l'expliquait le responsable de *AJB* – étant trop fort. Ce « côté institutionnel », autrement dit l'aspect installé, organisé voire poussiéreux de ces structures, avait un effet repoussant lié au statut même de celles-ci. De fait, le public visé (les jeunes révoltés par le fait divers) ne se reconnaissait pas dans actions et les projets proposés. *AJB* s'est donc créée afin de résoudre les problèmes rencontrés sur le quartier suite à cet événement. L'objet principal défendu par l'association s'inscrit d'une manière assez large dans une problématique d'éducation populaire, un travail éducatif visant à intéresser les jeunes aux questions politiques, à « créer l'envie » (entretien responsable) de s'investir dans la vie privée et publique. La réalisation concrète de ce projet passe par la multiplication d'activités : du

---

<sup>47</sup> *APSYS* est une association de grande taille qui recouvre différentes associations de Borny. Je reviendrai sur ce point dans la présentation des monographies de *Permanence Emploi* et *CFQ*.

soutien scolaire, des ateliers artistiques (contes, théâtres, musique, etc.), des mercredis éducatifs, des centres aérés, des colonies de vacances au ski, l'ouverture quotidienne d'un foyer jusqu'à 22h – foyer qui est surtout un outil au service de la réalisation de projets plus profonds sur le quartier tels qu'un travail de sensibilisation à l'environnement –, l'organisation de concerts de groupes locaux (dans le but d'une insertion de ces mêmes groupes), un écrivain public, des ateliers économiques – notamment pour les femmes du quartier (qui permettent une alphabétisation visant à terme à une insertion sociale et économique). Tous les âges sont donc visés par l'association, même si les activités sont majoritairement tournées vers les jeunes (enfants et adolescents). La position de l'association par rapport à son public peut s'apparenter à des relations entre les membres d'une fratrie : le grand frère prenant en charge, aidant le petit à grandir.

### ***L'organisation interne***

Concrètement la vie de l'association repose essentiellement sur le bénévolat et les emplois aidés atypiques (CEC, CES ou appelés du contingent – jusqu'en 2001 pour ces derniers). La part de bénévolat est importante mais tend à se réduire petit à petit. Une trentaine de bénévoles officient dans les différents ateliers touchant les enfants et adolescents. La division du travail au sein de l'association n'est cependant pas arrêtée selon les statuts. La logique de disponibilité est davantage à l'œuvre dans l'organisation interne des activités. La seule spécificité réside dans la préparation des réponses aux appels d'offre ou la gestion administrative de l'association qui revient au responsable salarié rencontré.

### ***L'organisation externe***

*AJB* a développé un travail en partenariat intense, notamment avec d'autres structures associatives du quartier : des partenariats très réguliers existent entre *AJB* et la *MJC* de Borny, *ATTM*, *Rencontre*, une association communautaire turque, Franco-Asiatique (un peu moins), ou encore *Abatucada* – qui, elle, est une association du Centre ville de Metz visant à faire émerger des pratiques artistiques. La situation de monopole associatif soutenue par la municipalité et dénoncée par le responsable tend cependant à segmenter le milieu associatif du quartier, compliquant certains projets. Les financements de l'association viennent uniquement d'organismes publics, à partir de la logique de projet (fortement critiquée par le responsable rencontré) tels que les financements Politique de la Ville, du FASILD (Fond d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte Contre les Discriminations), de la DDASS, de la CAF ou encore du Conseil Général, du Conseil d'Etat par le ministère des Sports, de l'OVV.

## **d. Présentation de *ATTM***

### ***Données de cadrage***

*ATTM*, association de type communautaire, créée en 1976 avec le statut d'amicale puis d'association en 1981, est implantée au cœur du quartier de Borny dans un local en préfabriqué, qui a l'image du provisoire qui dure. Cependant, elle a un rayonnement départemental avec différentes ramifications liées à l'implantation de la communauté « dans le Bassin Houiller, du côté de la vallée de la Fensch, [...] de Florange, de Fameck, de Behren, etc. toute la Moselle quoi ! » (entretien responsable). Les personnels rencontrés (uniquement sur Borny) sont le président de l'association, le directeur responsable, deux salariées et deux vacataires. L'association a un budget s'élevant, pour l'année 2001, à 1 200 000 francs basé exclusivement sur des financements publics.

En ce qui concerne le projet associatif de *ATTM*, il a évolué de la même façon que l'association elle-même : entre 1976 et 1995, l'inscription culturelle était première et visait *quasi*-exclusivement à réunir les membres de la communauté. Les activités tournaient alors autour de l'organisation de fêtes, de concerts, de créations d'équipes de football ou autres, des ateliers d'accompagnement scolaire, d'alphabétisation, des ateliers dits d'intégration pour les femmes proposant des activités telles que la couture, la cuisine, etc. Depuis 1995, le changement de responsable a eu pour conséquence une ouverture de l'association qui s'est concrétisée par une redéfinition son projet global s'inscrivant alors dans une problématique d'éducation populaire tournée essentiellement vers les orientations de la Politique de la Ville. Diverses activités ont alors été accentuées, travaillées autrement ou mises en œuvre pour traduire ce projet concrètement : aide aux devoirs avec suivi à destination des enseignants et des parents, soutien administratif, orientation des individus dans la gestion des formalités de la vie

quotidienne, « des petites activités éducatives, thématiques sur des cycles d'animation autour de la nature, autour de la découverte du patrimoine, autour du carnaval avec des ateliers d'arts plastiques » (entretien responsable), ateliers culturels (cuisine, couture, construction de modèles réduits, etc.), organisation de séjours ou de sorties culturelles et/ou sportives (plus rarement) ou encore des activités ponctuelles récurrentes telles que la fête de quartier, le festival, l'organisation des fêtes calendaires (Noël, La Toussaint, etc.), la journée Internationale des Femmes du 8 mars (qui donne lieu à des débats et conférences organisés par le groupe des femmes de l'association) ou encore la mise en place de formations (par exemple, sur la maltraitance en partenariat avec d'autres structures associatives locales).

### ***L'organisation interne***

Il existe une multiplication de statuts au sein de cette association : concernant le public, le membre n'a pas le même statut ni les mêmes rôles que l'adhérent ou l'utilisateur ; concernant les travailleurs de l'association, on distingue les bénévoles des vacataires (qui sont des salariés particuliers) des salariés. Au sein des salariés, différents types de contrats sont représentés, la logique de développement de l'association étant de mobiliser au maximum les dispositifs de la Politique Publique de l'Emploi pour assurer une pérennisation des activités et de l'association *via* une professionnalisation et une salarisation de ses personnels. Le passage de bénévole à vacataire puis à salarié traduit une forme (typique) de reconnaissance sociale et professionnelle progressive de la part de l'association vis-à-vis du travail produit par un individu. L'équipe totale est composée de 14 personnes : 9 salariés et 5 bénévoles (plus des bénévoles ponctuels, irréguliers, non recensés comme tels répondant à des besoins liés aux actions menées : c'est le « coup de main » ponctuel). L'équipe de salariés se compose d'un emploi-jeune, de deux CES, de 4 CDI dont deux complets et deux à temps partiel (dont un adulte-relais et le responsable de l'association qui est en CDI suite à une embauche en ILE (Initiative Locale de l'Emploi)), et de deux vacataires (qui ont des contrats de 6h et 9h par semaine). La division du travail au sein de l'association suit cependant davantage la logique de la disponibilité, de l'envie, des affinités (entre membres du personnel mais également entre personnel et usager) que la logique des statuts, de la hiérarchie. Les responsabilités ne sont cependant pas toujours également partagées entre salariés et bénévoles puisque les salariés s'occupent des activités alors que les bénévoles les secondent. Salariés et bénévoles opèrent néanmoins dans les mêmes champs d'activité. Autre caractéristique de *ATTM* : il semble parfois exister un décalage entre la nomination contractuelle du salarié et le travail concrètement réalisé par l'individu (un animateur, défini et rémunéré comme tel, occupant la fonction de directeur et coordinateur).

### ***L'organisation externe***

Le travail en partenariat est très régulièrement mis à profit par l'association. Ses partenaires locaux sont nombreux : du point de vue des partenariats inter-associatifs, *ATTM* travaille avec *AJB*, *APSYS*, la MJC de Borny, *La Passerelle*, *La Clé*, *ISM-Est*, une association communautaire turque, les centres sociaux, Franco-Asiatique (un peu moins). Pour les partenariats liés aux activités avec des institutions locales, il s'agit essentiellement de partenariats avec les structures de l'Education Nationale présentes sur le quartier. En ce qui concerne les partenaires financiers, *ATTM* connaît une situation de précarité dans la mesure où elle est dépendante de financements publics à 100% dont 80% de financements dits Politique de la Ville avec des aides de la Ville de Metz, de la Préfecture, du Conseil Général, du Conseil Régional, du FASILD, l'Etat avec Jeunesse et Sport, la CAF, la DDASS, le CEFISEM pour l'Education Nationale, la Délégation aux Droits des Femmes. Les quelques cotisations adhérentes ou rares bénéfiques liés à des actions sont réinjectés dans les budgets des actions suivantes.

## **e. Présentation de CFQ**

### ***Données de cadrage***

*CFQ* constitue l'un des versants du réseau associatif de *APSYS*. Les membres rencontrés sont la directrice salariée (ex-administratrice bénévole) du centre et deux salariées de l'association (dont l'une des deux a la charge de la formation et de l'encadrement des bénévoles).



Le budget total de *APSIS* s'élevait en 2002 à 10 000 000 de francs sans que nous ayons pu connaître le montant alloué spécifiquement à *CFQ*. Les financements proviennent à 50% de fonds publics et à hauteur de 50% de fonds propres à l'association qui propose un certain nombre de services payants. La gestion de *CFQ* revient au Comité de gestion de *APSIS*. Quant au local qui l'héberge depuis 15 ans, il appartient à la Ville de Metz.

*APSIS* a la charge de différents centres sociaux sur le quartier ainsi que d'autres associations proposant des services divers touchant les domaines du sport, de la prévention spécialisée (sanitaire et sociale), de la formation (*CFQ*), de l'animation (avec l'organisation de centres aérés, de colonies de vacances dans les Landes ou dans les Vosges) de l'emploi (*Permanence Emploi*) et de l'insertion socio-économique. *CFQ* a été créée en 1985. *Permanence Emploi* a suivi en 1989/1990. Ces deux associations sont nées suite à la mise en évidence de lacunes de la population du quartier en termes de formation et d'insertion, d'accès à l'emploi par une commission créée sur le quartier – commission composée de professionnels, d'officiels, de l'ANPE et d'associations du quartier.

Le projet de *APSIS* vise donc à une prise en charge globale du quartier et de ses problèmes socio-économiques. *CFQ* a plus spécifiquement en charge l'aspect formation à travers des programmes de cours d'alphabétisation et d'approfondissement de la langue (les cours de FLE - Français Langue Etrangère). La directrice nous l'expliquait de la manière suivante : « [à *CFQ*], on n'est pas le passage obligé. Nous, on facilite la démarche. On les prépare à. Par exemple, l'AFPA a du mal à appréhender ces problèmes. Nous, on accompagne tout au long. L'important est que les publics aillent au bout de leur formation. On sert à créer des relais, des passerelles. Et ça vise des personnes qui ont le plus de problèmes pour accéder aux dispositifs. Sachant que l'objectif final c'est le travail, qu'ils soient autonomes, qu'ils ne dépendent plus des aides sociales. ». Le champ d'action de *CFQ* concerne le « territoire » de Borny, comme le dit la directrice, dans le sens où non seulement les actions visent la population du quartier mais leur mise en œuvre concrète se réalise sur le quartier (d'un point de vue géographique cette fois-ci).

### ***L'organisation interne***

*CFQ* se divise en trois secteurs : « insertion sociale, insertion professionnelle, linguistique. » (entretien salariée responsable des bénévoles). Elle constitue la plus grosse équipe de *APSIS*. Elle dispose actuellement de 16 postes permanents concernant les tâches de direction, de comptabilité, de gestion, d'animation, d'entretien et de formation. L'existence de seuls postes permanents traduit la volonté de *APSIS* de développer des postes durables, stables au sein de l'association. Cependant, toutes les équipes de *APSIS* ne fonctionnent pas sur ce même modèle (Voir *Permanence Emploi*). En ce qui concerne les bénévoles, ils ne sont pas comptabilisés au niveau de l'ensemble de la structure : on (la directrice) nous parle « des bénévoles » de façon globale. Le secteur linguistique en recense 4 hautement qualifiées (au féminin car ce ne sont que des femmes bénévoles dans ce secteur. Entretien salariée responsable de l'encadrement des bénévoles) par rapport au domaine d'intervention : l'une est institutrice en retraite, l'autre est éducatrice spécialisée en retraite, une autre est juriste en retraite et la dernière est une sœur venue d'Amérique Latine où elle avait pour mission de donner des cours d'alphabétisation aux Indiens. La division du travail au sein de *CFQ* se structure autour de la logique des statuts à savoir que d'une manière générale, le cadre de l'action est posé et dirigé par les salariés et que les bénévoles viennent en soutien, en complément. Au niveau de l'usage du bénévolat, la pratique partenariale est également mise en œuvre à savoir que l'une des actions de *CFQ* est menée en collaboration étroite avec une autre structure (les équipes Saint-Vincent). Cette action nommée « action femmes en mouvement » (entretien salariée, responsable de secteur) traduit admirablement le fonctionnement interne de l'association. Suivons les propos de la salariée responsable de secteur à ce sujet : « l'objectif est l'insertion professionnelle de ces femmes [le public] [...] Les bénévoles sont disponibles, à l'écoute des femmes. Les salariées [de *CFQ*] définissent le cadre et l'outil de travail. Une bénévole appuie, aide, approfondit l'action. Elles [les bénévoles] donnent leur numéro de téléphone, par exemple. Ce sont des relations conviviales en plus. [...] Il y a des temps de régulation réguliers, en fin de matinée. Les bénévoles ont aussi des temps de formation car elles sont dans le groupe. Nous, on en fait aussi. Déjà, il y a une répartition spatiale puisque la formatrice est face à l'ensemble des bénévoles qui sont, elles, assises avec les femmes. ». Les bénévoles n'interviennent pas dans tous les secteurs de *CFQ*. Leur reviennent les actions d'alphabétisation, la gestion des loisirs et l'aide. Les salariés s'occupent des formations, de l'accompagnement et mettent en place les projets .

On notera enfin qu'il ne semble pas exister une connaissance très profonde et détaillée de *CFQ* parmi les salariés. En effet, la salariée responsable de secteur nous disait « [A *CFQ*], il n'y a pas de bénévoles. Par contre avec les équipes Saint-Vincent, les bénévoles sont importantes. » alors que sa collègue – qui travaille dans un autre secteur que le sien – est chargée de l'encadrement des bénévoles et nous signalait la présence des 4 bénévoles évoquées précédemment.

### ***L'organisation externe***

*CFQ* a des habitudes de travail partenariales. Non seulement le fonctionnement réticulaire installé par *APSYS* fonctionne quotidiennement, notamment entre *CFQ* et *Permanence Emploi* mais la mise en place de partenariats ponctuels inter-associatifs ou entre l'association et des institutions telles que l'ANPE, la DDASS ou des établissements scolaires a également cours. La logique qui sous-tend alors ces partenariats est celle de l'activité ou de l'action. « On travaille avec différents collèges. [...] En fonction du besoin, des actions, des contacts plus ou moins réguliers sont mis en place avec les associations. On cherche toujours à développer des partenariats. » (entretien salariée responsable de secteur). « Avec [*AIEM*], on a organisé une conférence animée par le Commissariat de police sur la violence avec les personnes du quartier. C'est surtout des actions ponctuelles. » (entretien salariée, responsable de l'encadrement des bénévoles).

Du point de vue des partenariats financiers, *CFQ* est en lien avec des organismes publics (à hauteur de 50% de leur budget) tels que la CAF, la mairie, le FASILD, le Conseil Régional, le Conseil Général, l'ANPE, la DRTEFP (Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle). Le reste des financements provient de fonds propres à *CFQ* qui met en place tout un panel d'activités, de formations, de services payants tels que les centres aérés, mercredis récréatifs ou autres colonies de vacances.

## **f. Présentation de *La Clé***

### ***Données de cadrage***

*La Clé* est créée à la suite de la commission « santé-éducation » de 1997 rassemblant différents responsables publics locaux et professionnels sur la question des services devant être développés sur le quartier de Borny. Le constat s'arrête sur l'absence de structure pouvant servir de relais entre Borny et le Centre Hospitalier Psychiatrique (CHP) de Jury. Les commanditaires du projet n'étant plus disposés à le financer, les responsables décident de créer une association basée sur Borny, ce, suite à un désaccord concernant les personnes devant prendre en charge la structure : certains souhaitaient placer l'association sous l'égide de *APSYS*, d'autres préféraient créer une structure autonome. En 1999, *La Clé* ouvre ses portes avec des activités liées au soutien psychologique (adolescents et parents), à la prévention (notamment en milieu scolaire) et l'orientation vers le CHP en cas de besoin.

Le budget de *La Clé* était de l'ordre de 20 000F en 2001 (74% CHP, 17% CNASEA, 4% mairie, 3% DDASS, 2% MACIF). Du fait que l'association n'a que peu de frais de personnel (elle se compose de 3 salariés mis à disposition par le CHP, d'un Emploi-Jeune et de 2 bénévoles), ces fonds servent principalement à l'achat de fournitures et aux frais courants. La question du budget de l'association s'est révélée problématique dès sa création puisque le choix de créer une structure autonome avait engendré un refus de financement par la Ville. Nous avons pu rencontrer deux membres de cette structure : une responsable (emploi-jeune) et l'une des personnes mises à disposition (l'infirmière psychiatrique).

### ***Organisation interne***

Les membres du bureau appartiennent aux institutions qui ont délégué l'activité, à l'exception du président. Ils participent à l'activité de l'association.

Les intervenants sont de trois ordres : le CHP met à disposition deux « écoutants » (infirmiers psychiatriques qualifiés) et l'Education Nationale en a fait de même pour un conseiller d'orientation, tandis que la personne en Emploi-Jeune est chargée des tâches de gestion et de secrétariat. A cela viennent s'adjoindre des bénévoles, anciens infirmiers psy. Le développement de l'activité propre au CHP a obligé *La Clé* à réduire fortement la quantité de personnes mises à disposition (d'une vingtaine à la création à deux actuellement). Toutes les personnes mises à disposition font un demi service dans leurs structures d'origine et un autre au sein de l'association. Il y a un fort turn-over des bénévoles. La

petite taille de l'association se traduit concrètement par une faible hiérarchie et par une participation à la décision informelle, bien que les décisions soient formalisées devant le CA.

### ***Organisation externe***

Très marquée par l'étiquette « psy », l'association a eu du mal à faire démarrer réellement son activité. C'est après avoir mis en place un certain nombre de partenariats avec d'autres associations (*ATTM*, *Rencontre*, etc.) et établissements scolaires, que l'association a réellement commencé son activité. Depuis elle organise des permanences hebdomadaires au sein de ces structures. Certaines activités sont également construites en intégrant les différents partenaires. Certains de ses membres s'impliquent même en participant aux CA des associations partenaires et *vice et versa*. Quoiqu'il en soit, le lien avec le CHP reste premier, et les membres de l'association ont conscience de se placer dans le domaine para-associatif.

## **g. Présentation ISM-Est**

### ***Données de cadrage***

L'association *ISM-Est* a vu le jour en 1980. Elle a pour vocation de faciliter la rencontre et la communication entre Français et étrangers installés en France. Ce projet se décline en quatre axes : un service d'interprétariat/traduction, un service d'assistance aux démarches administratives, un centre de documentation sur l'immigration et les cultures d'origine des immigrés et un service de formation destiné aux professionnels (travailleurs sociaux) amenés à intervenir dans le champ de l'immigration. La structure appartient à une fédération départementale et la présence de ses locaux sur le quartier de Borny relève plus du circonstanciel que d'une volonté propre (les locaux sont mis à disposition par la mairie de Metz) : « on n'a pas vocation à être une association de quartier » nous précisait la directrice de *ISM-Est*. A la suite de cambriolages à répétition, l'association a quitté fin 2003 le quartier de Borny pour s'installer dans une autre commune de l'agglomération messine au caractère dit sensible (Woippy). La responsable salariée et deux salariés ont été rencontrés.

Le budget de l'association en 2001 était de 2 233 000F (65% d'organismes publics FASILD, CNASEA, CAF, DRAC, CG, 6% mairie, 5% préfecture et 23% de recettes propres). Ce budget est sujet à variation, d'une année sur l'autre, selon les projets mis en place.

### ***Organisation interne***

L'association ne travaille qu'avec des salariés « pour permettre une activité dans la durée », précise la directrice, soit 62 CDI à temps partiel, 4CDD à temps complet, 2CDD à temps partiel, 1CES et 2E-J. Les critères retenus à l'embauche sont les diplômes (principalement Français Langues Etrangères – FLE) d'un côté et la « volonté de travailler dans le social » (entretien directrice) de l'autre. Chaque projet développé est dirigé par la personne qui en a eu l'initiative et les autres salariés l'aident si besoin est. Une directrice se charge de coordonner le tout, c'est également elle qui fait le lien entre les salariés et les membres du CA. Entre les membres de l'association, les rapports sont très informels, mais des réunions hebdomadaires permettent de faire le point. L'association organise des formations pour ses salariés, mais aussi en direction des professionnels extérieurs. Une partie de son activité, principalement celle à destination des institutions, est payante (formation, service d'interprétariat), alors qu'une autre partie (aide aux démarches administratives et le centre de documentation) est gratuite.

### ***Organisation externe***

En plus d'appartenir à une fédération, *ISM-Est* est incluse dans un réseau inter-associatif assez important sur Borny. En dehors de ses activités de formation à destination des membres d'autres associations, elle développe avec ces dernières des partenariats ponctuels qui sont « complémentaires à l'approche de la structure ». Etant donné que de nombreux projets sont construits en inter-associatif, les partenaires sont conviés à participer aux réunions de travail hebdomadaires. Ces partenariats sont donc considérés comme structurant une partie de l'activité de l'association, partie centrée le plus souvent sur le quartier de Borny. Même s'il n'est pas réellement question de substitution, *ISM-EST*

considère être un « palliatif au manque d'implication des pouvoirs publics » (entretien directrice), manque d'implication décliné en manque de temps, d'intérêt ou de volonté de la part des agents publics.

## **h. Présentation *La Passerelle***

### ***Données de cadrage***

L'association *La Passerelle* existe sur Borny depuis 1998. Elle fait suite à une étude sur les besoins du quartier et a pour projet de créer un espace public visant à combler le fossé entre les cultures et à valoriser le quartier de Borny en permettant la rencontre de ses diverses composantes ethniques, religieuses, etc. « Notre objectif c'est le partenariat » nous précisait son président. Son président-fondateur a fait le choix d'établir l'association sur Borny du fait des spécificités culturelles du quartier (présence de communautés maghrébine, asiatique, franco-française), mais également pour des raisons affectives puisqu'il y a vécu par le passé. Signalons cependant que le siège social n'est pas sur Borny mais sur le village à proximité, Vantoux. Les visées de l'association ne sont cependant pas uniquement locales, puisque *La Passerelle* cherche également à promouvoir le développement de Pays en Voie de Développement. Ses activités sont tournées vers l'aide au développement d'entreprises, la formation aux nouvelles technologies et la conduite d'expositions/interventions favorisant la compréhension des cultures différentes. Plutôt que de développer « une politique de guichet, comme les autres associations », le président-fondateur a proposé un plan de développement sur plusieurs années. De ce fait, il a eu énormément de peine à obtenir des subventions et le budget de 416 000F (en 2002) de l'association est le seul (sur l'ensemble de notre panel) à reposer principalement sur des fonds privés<sup>48</sup> (63% bénévolat, 8% France Télécom, 3% de vente de services, 7% mairie, 7% préfecture, 2% cotisations des adhérents). Trois membres de *La Passerelle* ont été rencontrés : le président-fondateur et deux bénévoles (l'un s'occupant essentiellement des activités sur Internet, l'autre s'occupant des créations d'entreprise). A l'occasion du rapport pour le FASILD (2005) sur la lutte contre les discriminations dans l'agglomération messine, le président-fondateur et le salarié Emploi-Jeune ont été à nouveau entretenus.

### ***Organisation interne***

Du fait de l'absence de réelles subventions, l'activité de l'association est essentiellement remplie par des bénévoles (au nombre de 13) auxquels s'est adjoint un Emploi-Jeune depuis le début de l'année 2003. Les bénévoles sont des personnes en retraite qui ont fait le choix de passer du temps au sein de la structure. Ils sont choisis par le président-fondateur, selon leur disponibilité, leur professionnalisme (évalué à partir de la profession qu'ils exerçaient avant la retraite) et le partage qu'ils font de ses objectifs. Pour la plupart, leur fonction au sein de l'association est d'encadrer un des différents ateliers proposés. Le rôle de l'Emploi-Jeune est de permettre une pérennisation de l'activité et d'assurer une continuité entre les ateliers. Les bénévoles s'impliquent volontairement très peu dans la vie de l'association « parce qu'il faut se garder du temps pour la famille » (entretien premier bénévole en charge de l'activité Internet). De fait, le découpage en plages horaires de l'activité fait que les bénévoles ne se connaissent que très peu entre eux. En matière de décision, ils s'en remettent au président-fondateur, avec lequel ils ont des discussions informelles de temps à autres. De même ne se sentent-ils pas militants, mais plutôt valorisés par leur activité bénévole.

### ***Organisation externe***

La volonté de créer des partenariats affichée par le président-fondateur trouve du mal à se concrétiser : « on a d'ailleurs eu beaucoup de mal à l'instaurer ce partenariat [...] ils disaient "qu'est-ce qu'il veut celui-là ? Y a un truc!" ». Le président-fondateur analyse cela comme la résultante d'une pré-existence de réseaux sur Borny et de l'absence d'argent à proposer. Il existe cependant quelques partenariats ponctuels avec certaines associations, notamment liés aux compétences en matière de multimédia développées par l'association et avec la ville de Metz pour la gestion de la médiathèque de Borny.

---

<sup>48</sup> Il est cependant important de noter que ce budget prend en compte l'activité des bénévoles, ce qui n'est pas le cas pour les autres associations.

## **i. Présentation *Permanence Emploi***

### ***Données de cadrage***

*Permanence Emploi* a été créée en 1976. Elle est l'une des associations sous le giron de *APSIS*, une association de très grosse taille qui décline des activités dans de nombreux secteurs sur Borny et d'autres quartiers dits sensibles de Metz : insertion, gestion de centres sociaux, de centres de loisirs, d'activités sportives et artistiques, etc. Bien qu'ayant contacté *APSIS* à de nombreuses reprises, nous n'avons jamais pu prendre rendez-vous avec ses dirigeants, ni faire en sorte que le questionnaire postal qui lui a été adressé nous soit renvoyé rempli. Il n'a donc jamais été possible de récupérer de matériel sur cette association, bien que certaines des structures visitées en aient directement dépendu. La pertinence des données recueillies ne doit donc s'entendre, pour *Permanence Emploi* comme pour *CFQ*, qu'au seul niveau de ces associations, bien que l'on perçoive dans les discours des personnes interrogées le poids de *APSIS*. *Permanence Emploi* doit donc être considérée comme l'une des branches, l'une des activités de *APSIS* : elle a pour but d'aider à l'insertion des jeunes (16-25 ans) en précarité. L'activité de *Permanence Emploi* se répartit entre l'aide à la recherche d'emploi (la tenue de fichiers d'offres d'emploi, la mise en relation employeur/individu en recherche d'emploi), l'aide aux démarches administratives (accompagnement, explications) et le soutien aux personnes. Nous avons rencontré trois membres du personnel de *Permanence Emploi* : un responsable et deux salariés. *Permanence Emploi* n'a pas de budget propre, tout est géré par *APSIS*, sur des fonds publics. Son implantation sur le quartier de Borny est liée à la précarité d'une partie importante de la population.

### ***Organisation interne***

*Permanence Emploi* est composée de 18 salariés, principalement des CES, des CEC et des éducateurs spécialisés (dont 3 du Club de prévention de *APSIS* ont été rencontrés en entretien) pour les encadrer. *APSIS* se sert également de l'association pour recruter des CES pour diverses autres activités sur Borny (la dernière en date étant la Régie de Quartier). Les CES sont chargés d'accueillir les demandeurs d'emploi, de leur donner accès aux offres d'emploi ou de les placer dans les dispositifs d'emplois aidés existants. Ils s'occupent également de régler certains problèmes administratifs pour les usagers. Un éducateur spécialisé est chargé d'assurer le suivi des dossiers, mais il existe en fait un relatif recouvrement des tâches et les CES sont parfois amenés à le faire, ne serait-ce que pour gagner du temps. De fait, la hiérarchie est peu marquée au sein de l'association et la plupart des discussions et des contacts avec *APSIS* sont informels. Une réunion hebdomadaire permet aux salariés une mise en commun. Le recrutement dans *Permanence Emploi* (comme dans diverses autres activités de *APSIS*) suit deux logiques : les éducateurs spécialisés sont embauchés pour leur qualifications et les emplois aidés en fonction des possibilités et de l'activité. Il existe une possibilité de pérennisation de l'emploi des CES, liée aux fonds disponibles et à leur implication dans la structure *via* une transformation du CES en CEC puis en CDI.

### ***Organisation externe***

*Permanence Emploi* travaille principalement avec des institutions publiques comme l'ANPE, la Mission Locale ou la CAF, plus rarement avec les associations, auquel cas il s'agit plus de relations inter-individuelles. Il est à noter sur ce dernier point que le recouvrement par *APSIS* de nombreuses activités tend à limiter la nécessité de développer de réels partenariats avec d'autres associations.

## **j. Présentation *Rencontre***

### ***Données de cadrage***

*Rencontre* est une association départementale dont le siège social est situé à Borny. Sur le quartier de Borny, les locaux sont répartis dans divers ensembles d'immeubles. Des permanences existent à Woippy, à Metz Nord, à Talange et à Bellecroix. On constate que les actions sont dirigées vers des quartiers ou des villes stigmatisés dits difficiles. Les personnels rencontrés sont la directrice, une

salariée et 3 bénévoles (dont l'un est le nouveau Président de l'association qui a pris ses fonctions en janvier 2003).

Le budget global de l'association s'élève à 2 000 000 de francs pour l'année 2001. Ses financements proviennent *quasi*-exclusivement de fonds publics.

« Créée en 1977, l'association compte aujourd'hui trois pôles d'actions menés par 17 salariés représentant plus de 9 équivalents temps plein » ainsi que d'une soixantaine de bénévoles, nous indique sa directrice.

Le projet global de l'association est « la création de lien ». Cet objectif se traduit concrètement par des actions visant tous les publics. Pour cela différents ateliers sont organisés : le secteur « Petite enfance » qui accueille, écoute des familles, des mères dans lequel les personnels tentent de régler des problèmes de tous ordres touchant ces familles (problèmes de communication parents/enfants, d'insertion, économiques, sociaux, psychologiques, etc.) ; l'espace « lecture » – qui est celui que nous avons rencontré – qui propose des ateliers quotidiens de lecture pour les enfants de CP et CE1 ayant des difficultés ; les écrivains publics. L'objectif commun est donc le soutien aux familles d'origine étrangère et la mise en relation de ces familles avec d'autres familles.

Les différents locaux de l'association (auxquels correspondent les différents ateliers et secteurs de l'association) sont gracieusement mis à disposition par les Bailleurs ainsi que par la Ville de Metz en ce qui concerne ceux dans le Centre social à proximité du local de la direction.

### ***L'organisation interne***

Du point de vue de l'organisation interne, *Rencontre* s'organise donc en fonction des trois secteurs déterminés : les personnels sont différents, les actions sont différentes, les partenariats également. Ici, nous n'avons rencontré que des personnels de l'espace lecture qui est le plus ancien, le plus développé et celui qui connaît la plus grande stabilité au sein de l'association. La spécificité dans la prise en charge que propose l'espace lecture lui assure la reconduction d'une bonne partie de ses financements.

*Rencontre* compte 17 salariés ainsi qu'une soixantaine de bénévoles, qui se font de plus en plus rares si l'on en croit le président et les bénévoles eux-mêmes. Concernant l'espace lecture plus spécifiquement, 7 salariées exercent : la responsable de l'espace qui a un CDI à mi-temps annualisé et 6 animatrices (essentiellement recrutées parmi les étudiantes préparant l'IUFM) en CDD de 8h par semaine sur 10 mois. Sur l'ensemble des bénévoles de l'espace, on peut noter une sur-représentation de retraités globalement qualifiés (de par leur pratique professionnelle antérieure ou de leur statut social tel que celui de mère de famille, érigé en compétence). Aucune formation formelle n'est proposée aux bénévoles. En revanche, on peut remarquer une pratique de formation informelle à travers des réunions entre les personnels (bénévoles et salariées) ; réunions qui visent à discuter collectivement des éventuels problèmes rencontrés mais également à niveler les façons de procéder dans le souci de l'enfant qui est suivi, comme a pu nous le dire l'ensemble du personnel de l'espace lecture.

La division du travail au sein de *Rencontre* s'organise autour de la question des statuts. D'une part pour garder une forme de stabilité au sein de la structure à savoir que les tâches à responsabilité, d'encadrement sont gérées par les salariées alors que le groupe de bénévoles (au sein duquel il existe un fort *turn-over*) ne s'occupe que du suivi individuel des enfants. Les animatrices salariées ont, par exemple, la charge des enfants en groupe. D'autre part, dans un souci de respect des compétences des uns et des autres à savoir que les animatrices, généralement en formation pour devenir elles-mêmes professeurs des écoles, doivent exercer leurs compétences afin d'obtenir à la fin de l'année le certificat signé par l'association – certificat qui permet à l'étudiante en IUFM de se voir octroyer des points supplémentaires pour son concours sur le même modèle que le permet l'obtention du BAFA ou autre expérience éducative. Les exigences vis-à-vis des bénévoles reposent essentiellement sur leur assiduité et leur « conscience professionnelle » si l'on peut dire. Le collectif de travail reposant essentiellement sur eux, pour le suivi individuel (ce qui constitue la spécificité de l'association) des enfants au sein de cet espace lecture, ils ne peuvent se permettre de se désister au dernier moment ; il en va du bon accueil et du bon suivi des enfants qui viennent quotidiennement aux ateliers. Il en va également de la réputation de l'association qui a une reconnaissance forte tant de la part des institutionnels financeurs que des partenaires associatifs ou institutionnels tels que les établissements scolaires avec lesquels ils organisent les ateliers.

### ***L'organisation externe***

*Rencontre* travaille avec de nombreux partenaires. En ce qui concerne la réalisation des activités ou du projet de l'association, les établissements scolaires sont les premiers partenaires réguliers (*quasi-quotidiens*) de *Rencontre*. Des réunions sont régulièrement organisées dans le but de faire le point sur les outils proposés, les façons de travailler, le degré de satisfaction des enseignants vis-à-vis du travail des bénévoles. En fonction des actions proposées, l'association travaille plus ou moins régulièrement avec des structures (associatives ou non) telles que la CPAM, la CAF, la mairie, les assistantes sociales, le CASAM, la Maison de l'emploi, *AIEM*, le Centre de Ressources Contre l'Illettrisme de Woippy, *ATTM*, *AJB* ou *La Clé*. L'un des membres de *La Clé* anime d'ailleurs un atelier hebdomadaire (dans le cadre du secteur Petite Enfance) dans un des locaux de *Rencontre*. *Rencontre* participe également aux projets du quartier tels que la fête de quartier. Un projet de création de formation a été réalisé avec *ATTM*.

En ce qui concerne les partenaires financiers, *Rencontre* est actuellement financée à plus de 85% sur des fonds publics (20% par la mairie, 20% par la préfecture, 18% par le Conseil Général, 19% par le FASILD, 9% par la CAF, 19% venant de diverses autres institutions comme le FASILD), le reste provenant de fonds privés comme des dons faits par le Rotary Club ou encore des cotisations des adhérents. Les restrictions budgétaires de 2004-2005 accompagnant la loi de décentralisation ont cependant mené la structure à sa perte, malgré son statut « d'intouchable » compte tenu de sa réputation et de sa longévité.

Différents réseaux sont également mobilisés pour recruter les bénévoles : un encart paraît chaque début d'année scolaire dans le journal de la mairie *Vivre à Metz* ainsi que dans le journal local *Le Républicain Lorrain* ; des petites annonces sont posées dans des lieux fréquentés par les étudiants (MGEL, halls d'universités) ou à la Mission Locale (dans ce cas, davantage pour recruter les animatrices) ou plus largement dans des lieux culturels de la ville (médiathèques, centres socio-culturels, mairie) ; des messages se déroulent sur les panneaux de la Ville et le classique réseau d'inter-connaissances (qui constitue le premier moyen de recrutement bénévole ou salarié du secteur associatif du quartier).

La page suivante présente un tableau récapitulatif des caractéristiques principales des structures présentées ici.

**Tableau récapitulatif des caractéristiques principales de ces structures**

	Date de création	Zone D'action	Activités	Travailleurs associatifs	Partenaires de terrain
<i>ADIE</i>	N : 1998 L : 2000	N	Micro-crédit – aide à la création d'entreprise	N : 200 SI + 600 Bn L : 2 SI + 8 Bn	Crédit Coopératif, Banque Populaire, Caisse d'Epargne ; ANPE, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, associations, cellules RMI, préfecture, UDAF, centres sociaux
<i>AIEM</i>	1961	D	Lutte contre exclusion – Insertion professionnelle – Hébergement d'urgence – Femmes battues	228 SI + Bn du CA	<i>APISIS</i>
<b><i>AJB (loi 1908)</i></b>	1992	L	Soutien scolaire, ateliers artistiques, mercredis éducatifs, centres aérés, colonies de vacances, sensibilisation à l'environnement, concerts de groupes locaux (but = insertion), écrivain public, ateliers d'alphabétisation et d'insertion sociale et économique, foyer	Env. 30 Bn + 2 SI	MJC de Borny, <i>ATTM</i> , <i>Rencontre</i> , une association communautaire turque, <i>Franco-Asiatique</i> , <i>Abatucada</i>
<i>ATTM</i>	1976	D	Soutien scolaire, ateliers d'alphabétisation, d'intégration pour les femmes, soutien administratif, animation autour de la nature, de la découverte du patrimoine, ateliers culturels, d'arts plastiques, festival, carnaval, séjours et sorties culturels/sportifs, fête de quartier, fêtes calendaires (Noël, La Toussaint...), Journée Internationale des Femmes du 8 mars, formations, fêtes et concerts	9 SI – 5 Bn + de nombreux Bn de masse (« coups de mains » ponctuels)	<i>AJB</i> , <i>APISIS</i> , MJC de Borny, <i>La Passerelle</i> , <i>La Clé</i> , <i>ISM-Est</i> , une association communautaire turque, centres sociaux, <i>Franco-Asiatique</i> , écoles du quartier.
<i>CFQ (APISIS)</i>	1985	L	Alphabétisation/FLE – insertion professionnelle des femmes	16 SI + 4 Bn + Bn équipes St Vincent	<i>APISIS</i> (global), <i>AIEM</i> , ANPE, DDASS, établissements scolaires
<i>La Clé</i>	1999	L	Soutien psychologique et psychiatrique (enfants – parents) prévention (en milieu scolaire)	3 SI + 2 Bn	<i>ATTM</i> , <i>Rencontre</i> , établissements scolaires, CHP
<i>ISM-Est</i>	1980	N	Interprétariat, traduction, soutien administratif, centre de documentation sur l'immigration, aide communication entre groupes « communautaires »,	70 SI	Diverses associations du quartier
<i>La Passerelle</i>	1998	L	Formation aux nouvelles technologies, aide au développement d'entreprises, expositions, actions de valorisation du quartier	1 SI + 13 Bn	Associations et acteurs du quartier (divers professionnels)
<b><i>Permanence Emploi (APISIS)</i></b>	1989/90	L	insertion des jeunes (16-25 ans) en précarité – aide à la recherche d'emploi, à la réalisation de démarches administratives, soutien moral	18 SI	Toutes les structures de l' <i>APISIS</i> , ANPE, Mission Locale, CAF, plus rarement avec les associations
<i>Rencontre</i>	1977	D	« la création de lien », secteur « Petite enfance » (écoute des familles : problèmes de communication parents/enfants, d'insertion, économiques, sociaux, psychologiques, etc.) ; l'espace « lecture » (enfants de CP et CE1) ; écrivains publics	17 SI + env. 60 Bn	Etablissements scolaires, associations, <i>AJB</i> , <i>La Clé</i> , CPAM, CAF, mairie, assistantes sociales, CASAM, Maison de l'emploi, <i>AIEM</i> , <i>ATTM</i> , Centre de Ressources Contre l'Illettrisme

D = Départemental      N = National      L = Local      SI = salariés      Bn = bénévoles



**ANNEXE VII**  
**Carte ZFU Borny – Hauts de Blémont**

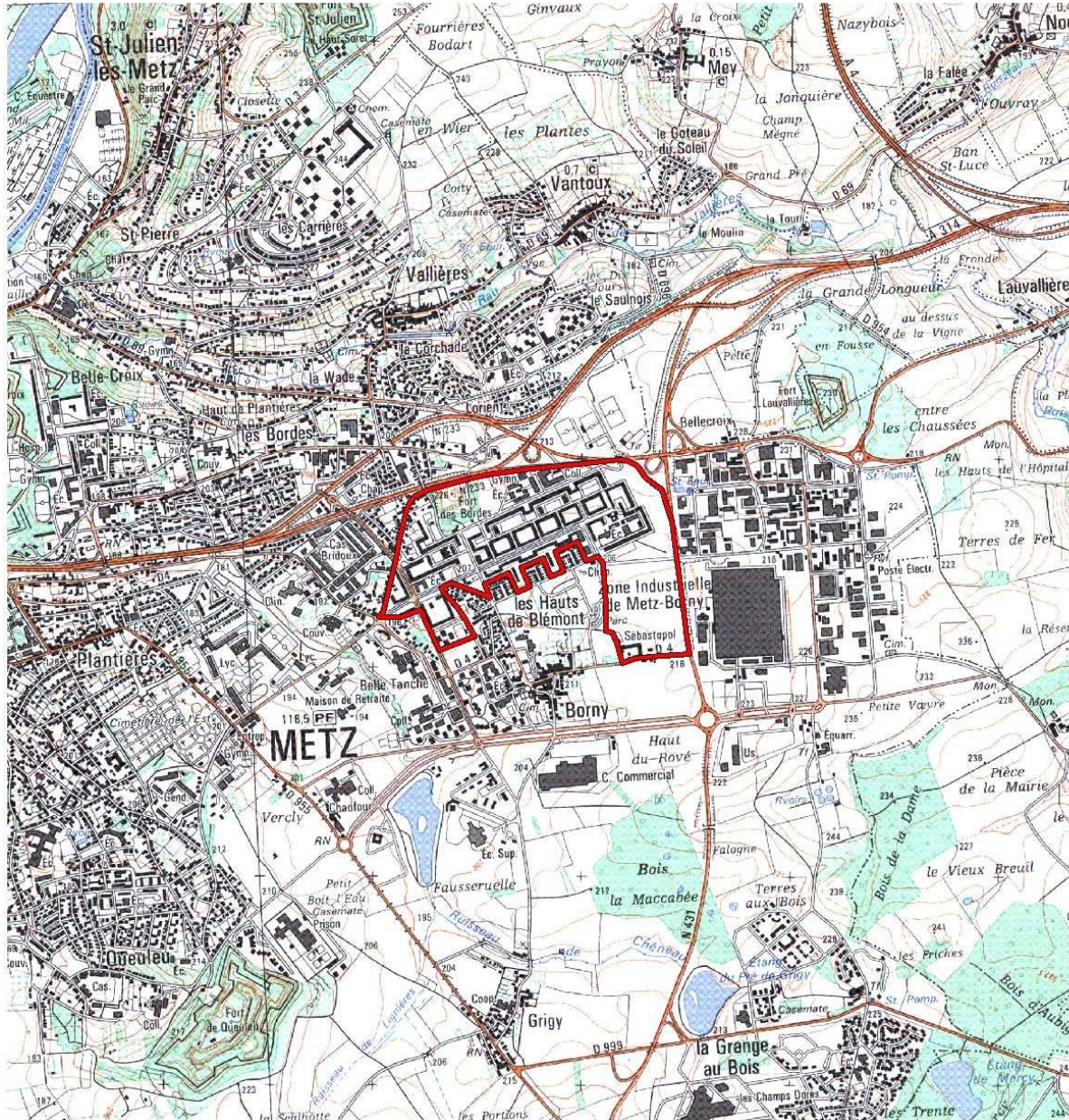
**ZONE FRANCHE URBAINE**

Carte au 1/25000 visée à l'article 1  
du décret n° 96-1154 du 26 Décembre 1996

Lorraine 41  
Moselle (57)

Commune : Metz.

**ZFU: Borny (Les Hauts de Blémont).**  
N° INSEE: 41050ZF



La zone concernée est délimitée par un trait de couleur rouge.  
Les documents relatifs aux délimitations rue par rue sont annexés à la présente carte.

(c) IGN 1/ 25000 Carte(s) : 3412O/3413O (88/87)

## **ANNEXE VIII**

**Texte d'invitation au forum sur les banlieues, organisé à  
l'université Paul-Verlaine, Metz le 22 novembre 2005**



équipe de recherche en  
anthropologie et sociologie de l'expertise



Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales



## RÉUNION DÉBAT

### CRISE DES BANLIEUES, VIOLENCES URBAINES ? Quelle réalité ? Quelles explications ? Quelles solutions ?

Comptes minutieux des poubelles et des véhicules incendiés, explications par le manque « d'intégration » des jeunes issus de l'immigration, hypothèses fantaisistes sur l'existence de réseaux islamistes organisés qui coordonneraient les actions, justifications politiques d'un « état d'urgence » qui rappelle à beaucoup des pages honteuses de notre histoire, emploi de termes chocs comme « Intifada » ou « guerre civile »... Une partie – la plus visible – des médias nous propose un regard éloigné sur la crise des banlieues qui, par manque d'information ou par facilité professionnelle, par provocation ou par stratégie politique des responsables politiques qui s'y expriment, rendent difficiles l'identification des problèmes sociaux qui sont posés.

Étudiants, enseignants et chercheurs en sociologie et en ethnologie, nous ne pouvons donc pas rester indifférents à ce qui se passe près de nous, parmi nous. Quelle est la réalité de la violence dans les « quartiers », dans « nos » quartiers, ceux des villes lorraines ? Où se passe-t-elle ? Contre qui ou quoi est-elle tournée ? Comment expliquer le climat d'émeute\* ? Violence « gratuite » de jeunes délinquants qui profitent de l'occasion ou protestation collective encore mal organisée qui cherche à prendre forme ? Etc. Les solutions à envisager doivent tenir compte des causes réelles de ces événements.

C'est de ces questions d'actualité que nous vous proposons de venir débattre, car nous avons besoin de vos témoignages et de vos réflexions, de votre expérience, de votre expertise de personnes engagées sur le terrain. Le principe est celui du forum : réunir des travailleurs sociaux, des militants associatifs, syndicaux ou politiques, des responsables des collectivités territoriales, des enseignants, des chercheurs, des étudiants, etc. et dessiner ensemble des pistes de réflexion et pourquoi pas d'action.

Nous vous invitons donc à nous rejoindre nombreux :

**Mardi 22 novembre**  
**18h00 à 20h00**  
**Amphi Hannah Arendt**  
**Bâtiment de l'UFR Sciences Humaines et Arts**  
**Université Paul-Verlaine, Metz**

\* dans le Petit Robert : « Soulèvement populaire, généralement spontané et non organisé, pouvant prendre la forme d'un simple rassemblement tumultueux, accompagné de cris et de bagarres ».

## **ANNEXE IX**

**Affiche de la conférence/ateliers « Lutter contre les discriminations dites « ethniques et raciales » au sein de l'agglomération messine**



# CONFERENCE / ATELIERS

## LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS DITES « ETHNIQUES ET RACIALES » AU SEIN DE L'AGGLOMERATION MESSINE



**EXIT ONLY ?**

**ENTRÉE LIBRE**

**ENTRÉE LIBRE**

**VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2005 14H - 17H30**  
**UNIVERSITÉ PAUL VERLAINE - METZ**  
**ILE DU SAULCY, UFR SCIENCES HUMAINES ET ARTS - AMPHI PASCAL**

- **PRESENTATION - BILAN DU DIAGNOSTIC STRATEGIQUE PARTICIPATIF MIS EN ŒUVRE SUR INITIATIVE DU FASILD PAR LES CHERCHEURS DE L'UNIVERSITE DE METZ**
- **ORGANISATION D'ATELIERS DE REFLEXION THEMATIQUES**  
EDUCATION, JEUNESSE, ACCES A L'EMPLOI  
ASSOCIATIONS, VIE DE QUARTIER, CULTURE ET LOISIRS  
SANTE ET ACCES AUX SOINS  
ACCES AU LOGEMENT

**ASSOCIATIONS, TRAVAILLEURS SOCIAUX, ENSEIGNANTS, ÉLUS, EMPLOYEURS, INTERMÉDIAIRES DE L'EMPLOI, DU LOGEMENT, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS ...**  
**DÉFINISSONS ENSEMBLE LES OBJECTIFS PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS !**

**ENTREE LIBRE**

**INSCRIPTION ET/OU RENSEIGNEMENT : SERRE@UNIV-METZ.FR**

**OU ALEXIA SERRE, UNIVERSITÉ PAUL VERLAINE - METZ, UFR SHA, ILE DU SAULCY, 57045 METZ CEDEX 01**